



**HAL**  
open science

# Des instituteurs aux managers de l'éducation populaire. Étude des trajectoires de salariés “ permanents ” de la ligue de l'enseignement

Isabelle Prat

► **To cite this version:**

Isabelle Prat. Des instituteurs aux managers de l'éducation populaire. Étude des trajectoires de salariés “ permanents ” de la ligue de l'enseignement. Sociologie. Université de Poitiers, 2019. Français. NNT : 2019POIT5003 . tel-02942317

**HAL Id: tel-02942317**

**<https://theses.hal.science/tel-02942317>**

Submitted on 17 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Poitiers, UFR Sciences Humaines et Arts

École doctorale Sciences de la Société, Territoires, Sciences Économiques et de Gestion

Groupe de recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines – GRESCO EA 3815

# **DES INSTITUTEURS AUX MANAGERS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**Étude des trajectoires de salariés « permanents »  
de la Ligue de l'enseignement**

Isabelle PRAT

Thèse de doctorat en sociologie

dirigée par Étienne DOUAT et Laurent WILLEMEZ

soutenue le 19 novembre 2019

## Composition du jury

Étienne DOUAT, maître de conférences en sociologie, université de Poitiers

Matthieu HÉLY, professeur de sociologie, université de Versailles-Saint-Quentin (rapporteur)

Marie-Hélène JACQUES, professeure en sciences de l'éducation et de la formation, université de Limoges

Francis LEBON, professeur en sciences de l'éducation, université Paris Descartes (rapporteur)

Pascale MOULÉVRIER, professeure de sociologie, université de Nantes

Laurent WILLEMEZ, professeur de sociologie, université de Versailles-Saint-Quentin



## REMERCIEMENTS

---

Je souhaite témoigner toute ma reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont accepté de me raconter sans pudeur leurs histoires personnelles, parfois douloureuses, et sans qui ce travail de recherche n'existerait pas.

Mes remerciements vont à mes directeurs, Étienne Douat et Laurent Willemez. Merci de m'avoir fait confiance et de m'avoir accompagnée tout au long de ces années de recherche.

Merci aux directeurs du Groupe de recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines (GRESKO) et ses membres – enseignants et doctorants – pour la richesse des échanges que nous avons eus.

Merci aux membres du jury, Marie-Hélène Jacques, Pascale Moulévrier, Matthieu Hély et Francis Lebon, qui ont accepté de lire et de venir discuter mon travail.

Je remercie également les salariés de la Ligue de l'enseignement qui m'ont accueillie durant la recherche sur l'expérimentation menée pour le FEJ, et plus particulièrement Fatima, Arnaud, Cédric et Guillaume. Merci à l'équipe de chercheurs qui étudie l'association et qui m'a permis de suivre les journées d'études consacrées à l'organisation du congrès des 150 ans de la Ligue de l'enseignement. Merci à tous les acteurs qui ont contribué à m'éclairer sur l'éducation populaire et la vie associative.

Merci à Amélie, Émilie, Laurianne, Opale, Marie et Sarah pour leurs relectures attentives. Comment trouver les mots pour remercier Élodie, ma plus fidèle relectrice, qui après avoir relu chaque chapitre de la thèse, chaque introduction, chaque conclusion, m'a dit : « Tiens ! Je relirai bien toute ta thèse ! ». Merci à Juliette pour la traduction. Merci à Sarah pour les astuces Excel et de cartographie. Merci à Valentin pour sa patience et tout le temps qu'il a consacré à m'apprendre la cartographie et l'utilisation du logiciel de traitement statistique.

Merci à celles et ceux qui m'ont apporté de la bonne humeur au quotidien, mes collègues et amis de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (statisticiens INSEE... ou non !). Sans pouvoir tous les citer : Laurianne, Opale, Sarah, Aurélien, Bertrand, Luc, Mathieu, Stéphane, ainsi que les fidèles de la Petite Bretagne, mes copines de gym et mes partenaires de badminton.

Merci à celles et ceux qui sont un peu plus loin géographiquement mais néanmoins très présents, mes amis poitevins : Clarisse, Marie, Éric et Nico. Sans oublier Émilie, Arnaud et



## *Remerciements*

Joachim avec qui j'ai eu le plaisir de partager l'expérience de la publication d'un ouvrage collectif.

Enfin, j'ai une pensée appuyée pour mes parents, ma sœur, mes proches qui m'ont témoigné leur fierté et leur soutien.

Merci à toutes les personnes qui ont croisé mon chemin, de près ou de loin, dans cette aventure.

# TABLE DES MATIÈRES

---

|  |    |
|--|----|
| REMERCIEMENTS  | 1  |
| TABLE DES MATIÈRES   | 3  |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS   | 11 |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE  | 19 |
| 1. La genèse du projet de recherche  | 22 |
| 1.1. De « la valorisation de l'engagement associatif des jeunes » à l'analyse des trajectoires des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement | 22 |
| 1.2. Pourquoi vouloir étudier les trajectoires de ces salariés associatifs ? Retour sur l'objet d'enquête  | 23 |
| 2. La construction de l'objet de recherche   | 25 |
| 2.1. Saisir l'objet « Ligue de l'enseignement »  | 26 |
| 2.2. L'étude des trajectoires des salariés « permanents »  | 26 |
| 2.3. L'analyse du rapport à l'institution scolaire des salariés « permanents »   | 29 |
| 2.4. La nécessaire transformation de la Ligue de l'enseignement ?  | 32 |
| 3. L'accès au terrain d'enquête  | 33 |
| 3.1. Une entrée sur le terrain simplifiée...   | 33 |
| 3.2. ... mais pas exempte de difficultés   | 35 |
| 4. La méthodologie d'enquête   | 38 |
| 4.1. Mener des entretiens biographiques, du contexte d'entretien au corpus de salariés interrogés  | 38 |
| 4.2. Passer des questionnaires, analyse d'une méthodologie avortée   | 41 |
| 4.3. Fouiller les archives pour une mise en perspective historique des discours  | 44 |
| 4.4. Des matériaux qualitatifs et quantitatifs complémentaires   | 45 |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PREMIÈRE PARTIE. LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, STRUCTURATION<br/>D'UNE ORGANISATION D'ÉDUCATION POPULAIRE</b> | <b>47</b> |
| Première partie. Introduction  | 49        |
| <br>   |           |
| CHAPITRE 1. LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, UNE PLACE MAJEURE ET<br>FEUTRÉE DANS LE CHAMP ASSOCIATIF               | 51        |
| Introduction   | 51        |
| 1. De l'association d'éducation populaire à l'entreprise d'économie sociale et solidaire                       | 52        |
| <i>1.1. La création d'une association d'éducation populaire</i>  | 53        |
| 1.1.1. Des fondateurs « proches » de l'école   | 54        |
| 1.1.2. Réussites et échecs des premières luttes  | 55        |
| 1.1.3. Les multiples définitions de l'« éducation populaire »  | 58        |
| <i>1.2. La Ligue de l'enseignement, une entreprise associative (pas) comme les autres ?</i>                    | 65        |
| 1.2.1. Une association employeuse aux milliers de salariés   | 65        |
| 1.2.2. Une entreprise d'économie sociale et solidaire pour « entreprendre autrement »                          | 68        |
| 1.2.3. Des activités et des effectifs salariés hétérogènes selon les fédérations départementales               | 71        |
| 2. Éducation et laïcité, deux valeurs phares de la Ligue de l'enseignement                                     | 76        |
| <i>2.1. La Ligue pour l'éducation</i>  | 77        |
| 2.1.1. L'éducation, un thème central dans les questions de congrès de la Ligue de l'enseignement               | 77        |
| 2.1.2. L'éducation hors l'école : militer pour « apprendre autrement »   | 79        |
| 2.1.3. La Ligue de l'enseignement, mère de structures associatives d'éducation « alternative »                 | 81        |
| <i>2.2. De la neutralité scolaire à la « religion laïque »</i>   | 84        |
| 2.2.1. La laïcité, un concept mouvant  | 85        |
| 2.2.2. La Ligue, la laïcité et la religion : cohabitation et tension   | 89        |
| 3. L'omniprésence discrète de la Ligue de l'enseignement   | 91        |
| <i>3.1. Une méconnaissance généralisée du réseau</i>   | 91        |
| 3.1.1. De la diversité des noms à la diversité des champs d'action   | 91        |
| 3.1.2. « On connaît tous la FOL même si on ne sait pas que c'est la FOL »                                      | 94        |
| <i>3.2. Une communication timide</i>   | 97        |
| 3.2.1. Des écrits pour « se souvenir » de la Ligue de l'enseignement   | 97        |
| 3.2.2. Des apparitions furtives à la vue de tous   | 99        |
| Conclusion   | 102       |

|  |     |
|--|-----|
| CHAPITRE 2. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. DES LOGIQUES D'HOMOGENÉISATION AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES _____ | 103 |
| Introduction _____   | 103 |
| 1. Histoire, structuration et financement du réseau _____  | 104 |
| 1.1. <i>La Ligue de l'enseignement, une confédération d'associations</i> _____   | 105 |
| 1.1.1. Un contexte de création marqué par la confusion et les tensions _____   | 105 |
| 1.1.2. De la difficile structuration du local à la première organisation associative _____   | 107 |
| 1.2. <i>L'éducation (nationale) au cœur de la confédération</i> _____  | 109 |
| 1.2.1. Une organisation nébuleuse structurée autour de secteurs d'activités _____  | 109 |
| 1.2.2. Le CA : une instance vitale, proche du milieu éducatif et difficilement renouvelable _____  | 112 |
| 1.3. <i>Les principales sources de financement de la Ligue de l'enseignement</i> _____   | 115 |
| 1.3.1. Les subventions : des variations importantes selon les territoires _____  | 116 |
| 1.3.2. La vente de produits, de biens et de services pour pallier les baisses de subventions ? _____   | 120 |
| 2. La confédération : entre union et résistance _____  | 122 |
| 2.1. <i>Des logiques de subordination au niveau national ?</i> _____   | 122 |
| 2.1.1. L'État, la confédération et les fédérations départementales : entre attentes et formes de contrôle _____                              | 123 |
| 2.1.2. Homogénéiser les pratiques professionnelles pour tendre vers une socialisation commune _____  | 125 |
| 2.2. <i>Des logiques différenciées au niveau local ?</i> _____   | 130 |
| 2.2.1. Affirmer sa singularité ou être concurrents ? _____   | 130 |
| 2.2.2. Mener des projets interfédéraux, une source de conflits _____   | 134 |
| 2.2.3. Des relations intra-fédérales parfois conflictuelles _____  | 139 |
| Conclusion _____   | 142 |
| <br>CHAPITRE 3. LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES, DES RESSEMBLANCES AUX SPÉCIFICITÉS _____  | 145 |
| Introduction _____   | 145 |
| 1. Les similitudes partagées des fédérations départementales _____   | 147 |
| 1.1. <i>Un réseau marqué par les difficultés</i> _____   | 147 |
| 1.1.1. Des antennes locales au bord de la faillite _____   | 148 |
| 1.1.2. Les subventions, une source de financement spécifique et précaire _____   | 153 |
| 1.1.3. Financeurs-financés, des relations souvent épineuses _____  | 155 |

|   |            |
|---|------------|
| 1.2. Des fédérations départementales en adaptation permanente _____   | 159        |
| 1.2.1. Changer le fonctionnement budgétaire des antennes locales _____  | 159        |
| 1.2.2. L'injonction à devenir rentable _____  | 160        |
| 1.3. Des stratégies de survie pour maintenir les spécificités locales _____   | 162        |
| 1.3.1. Un positionnement politique et territorial imbriqué _____  | 163        |
| 1.3.2. Une polyvalence budgétaire et salariale pour maintenir les projets _____   | 165        |
| 1.3.3. La mutualisation, outil pour diminuer les coûts ou lutter contre la concurrence ? _____  | 167        |
| 2. Deux études de cas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur _____  | 170        |
| 2.1. La fédération des Bouches-du-Rhône, au cœur de l'action sociale _____  | 170        |
| 2.2. La fédération des Alpes-de-Haute-Provence, spécialiste de la formation et de l'insertion _____                                       | 177        |
| Conclusion _____  | 184        |
| Première partie. Conclusion _____   | 185        |
| <br>  |            |
| <b>DEUXIÈME PARTIE. LES SALARIÉS « PERMANENTS » DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, UNE POPULATION EN OPPOSITION AU SYSTÈME SCOLAIRE _____</b> | <b>187</b> |
| Deuxième partie. Introduction _____   | 189        |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE 4. LES DIFFÉRENTS PROFILS DE SALARIÉS « PERMANENTS » DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT _____</b>                                  | <b>191</b> |
| Introduction _____  | 191        |
| 1. De la méthodologie d'enquête aux premiers résultats statistiques _____   | 192        |
| 1.1. <i>Éléments de cadrage et choix méthodologiques</i> _____  | 193        |
| 1.1.1. Une fluctuation importante des effectifs salariés dans le réseau de la Ligue _____   | 193        |
| 1.1.2. Faire du « quanti » avec du « quali » : méthodologie d'une enquête _____   | 196        |
| 1.2. <i>Des salariés aux caractéristiques éloignées du sens commun</i> _____  | 199        |
| 1.2.1. Huit salariés sur dix se trouvent dans une situation professionnelle stable _____  | 199        |
| 1.2.2. Un salarié sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur _____  | 202        |
| 1.2.3. Un salarié sur deux n'a jamais changé de département _____   | 204        |
| 1.2.4. Des salariés de classes moyennes en ascension sociale _____  | 205        |
| 1.2.5. Des parents, de « gauche », distants de la religion _____  | 207        |

|  |     |
|--|-----|
| 2. Les quatre profils-types de salariés « permanents »   | 209 |
| 2.1. Construction et conclusions de l'analyse statistique  | 209 |
| 2.1.1. Les deux visages de la socialisation primaire   | 210 |
| 2.1.2. De l'animateur au délégué général : des trajectoires scolaire et professionnelle distinctes | 214 |
| 2.1.3. Le capital militant au prisme des trajectoires bénévoles                                    | 219 |
| 2.2. La classification des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement                   | 223 |
| 2.2.1. Les persévérants : des diplômés redoublants   | 224 |
| 2.2.2. Les décidés : experts de l'animation de passage à la Ligue                                  | 226 |
| 2.2.3. Les désinvestis : entre résignation et satisfaction   | 228 |
| 2.2.4. Les révoltés : rébellion scolaire et étatique   | 230 |
| Conclusion   | 233 |

## CHAPITRE 5. DES SALARIÉS « FÂCHÉS » CONTRE L'ÉCOLE ? ÉTUDE DU RAPPORT À L'INSTITUTION SCOLAIRE

|   |     |
|---|-----|
| Introduction  | 235 |
| 1. La famille dans le rapport à l'école : entre rébellion, espoir, pression et conflits | 237 |
| 1.1. Quand les parents s'opposent au système scolaire                                   | 237 |
| 1.1.1. Manifester contre les réformes scolaires avec ses parents                        | 238 |
| 1.1.2. Entendre ses parents critiquer les « profs »                                     | 239 |
| 1.2. La pression de la sphère familiale dans les parcours scolaires                     | 241 |
| 1.2.1. Des parents qui refusent l'échec scolaire de leurs enfants                       | 242 |
| 1.2.2. Les stratégies parentales pour s'en sortir grâce à l'école                       | 244 |
| 1.3. Des événements familiaux au cœur des « ruptures scolaires »                        | 246 |
| 1.3.1. Arrêter l'école à la suite de conflits familiaux                                 | 246 |
| 1.3.2. Déménager et voir l'école différemment   | 249 |
| 2. Le rapport à l'école au prisme des expériences scolaires                             | 251 |
| 2.1. Subir des traumatismes scolaires   | 252 |
| 2.1.1. Aimer et mal vivre son passage à l'école   | 252 |
| 2.1.2. Assister et lutter contre des injustices scolaires                               | 255 |
| 2.2. Renoncer à ses ambitions scolaires   | 258 |
| 2.2.1. « Je n'étais pas fait pour... »  | 259 |
| 2.2.2. Avoir toujours une « bonne » raison de ne pas reprendre une formation            | 262 |
| 3. Contre et « tout-contre » l'école  | 265 |

|   |     |
|---|-----|
| 3.1. <i>Le rôle complémentaire de la Ligue de l'enseignement dans l'école</i> _____               | 266 |
| 3.1.1. Une complémentarité synonyme d'interdépendance _____                                       | 266 |
| 3.1.2. Quand la complémentarité prend des formes de domination _____                              | 268 |
| 3.2. <i>Des pratiques professionnelles proches de l'enseignement</i> _____                        | 271 |
| 3.2.1. Intervenir en classe : avec ou sans les enseignants ? _____                                | 272 |
| 3.2.2. « Faire l'enseignant » : le cas des formations aux brevets de l'animation volontaire _____ | 275 |
| 3.3. <i>« J'aurais voulu être enseignant mais... »</i> _____                                      | 279 |
| 3.3.1. ... je ne voulais pas être le méchant » _____  | 280 |
| 3.3.2. ... je trouvais que c'était trop loin de ce que je voulais faire » _____                   | 281 |
| Conclusion _____  | 284 |

## CHAPITRE 6. L'ÉCOLE EST FINIE ? PASSER DE L'ÉDUCATION NATIONALE À L'ÉDUCATION POPULAIRE \_\_\_\_\_ 287

### Introduction \_\_\_\_\_ 287

#### 1. Évolution et luttes des statuts des enseignants hors de l'école \_\_\_\_\_ 289

##### 1.1. *Le détachement : une évolution de la mise à disposition* \_\_\_\_\_ 290

1.1.1. Officialiser des statuts existants \_\_\_\_\_ 290

1.1.2. Mise à disposition et détachement : quelles différences ? \_\_\_\_\_ 293

##### 1.2. *Garder ses « mis à disposition » : un combat de longue haleine* \_\_\_\_\_ 296

1.2.1. Une remise en cause des pratiques enseignantes dès les années 1950 \_\_\_\_\_ 296

1.2.2. Le tournant des années 1980 \_\_\_\_\_ 298

1.2.3. L'impact de la fin de la mise à disposition des enseignants \_\_\_\_\_ 302

#### 2. Les enseignants et la Ligue de l'enseignement d'hier et d'aujourd'hui \_\_\_\_\_ 305

##### 2.1. *Des mis à disposition de 1955 aux détachés de 2014* \_\_\_\_\_ 306

2.1.1. Un effectif en baisse depuis les années 1990 \_\_\_\_\_ 306

2.1.2. Conserver les enseignants à la tête des fédérations locales \_\_\_\_\_ 310

##### 2.2. *Une distinction genrée des enseignants et des détachés* \_\_\_\_\_ 313

2.2.1. Les détachés du premier degré du secteur public, une affaire d'hommes \_\_\_\_\_ 313

2.2.2. De nombreux hommes au sport ; quelques femmes à l'éducation : analyse des caractéristiques des détachés contemporains de la Ligue de l'enseignement \_\_\_\_\_ 316

#### 3. Quand les enseignants quittent les classes : les ressorts de leurs départs \_\_\_\_\_ 320

##### 3.1. *Le détachement, de la contestation aux changements professionnels* \_\_\_\_\_ 321

3.1.1. À tout âge, s'opposer aux réformes gouvernementales \_\_\_\_\_ 321

|  |            |
|--|------------|
| 3.1.2. Avant 30 ans, refuser des décisions hiérarchiques _____   | 323        |
| 3.1.3. À 40 ans, évoluer professionnellement _____   | 328        |
| <i>3.2. Le détachement, une échappatoire pour un départ définitif ? _____</i>                                  | <i>331</i> |
| 3.2.1. Obtenir une mobilité géographique _____   | 331        |
| 3.2.2. Réorienter sa trajectoire professionnelle _____   | 334        |
| <i>3.3. Le détachement, une forme de militantisme _____</i>  | <i>337</i> |
| 3.3.1. Être enseignant « en mieux »... _____   | 338        |
| 3.3.2. ... au prix de sacrifices personnels et professionnels _____  | 341        |
| Conclusion _____   | 345        |
| <br>   |            |
| CHAPITRE 7. ENTRER, EXERCER ET SE PROJETER DANS LE SALARIAT  |            |
| ASSOCIATIF _____   | 347        |
| Introduction _____   | 347        |
| 1. Des salariés prédisposés à travailler à la Ligue de l'enseignement _____                                    | 348        |
| 1.1. Acteur ou spectateur d'événements, une étape vers le milieu associatif _____                              | 349        |
| 1.1.1. Des événements traumatisants aux investissements bénévoles _____  | 349        |
| 1.1.2. Une construction en opposition à la socialisation familiale _____                                       | 352        |
| 1.2. Le milieu associatif : du premier contact au premier emploi _____   | 356        |
| 1.2.1. L'impact fort des parents sur l'investissement bénévole individuel _____                                | 356        |
| 1.2.2. Cheminer (in)volontairement vers le salariat associatif _____   | 358        |
| 2. Les processus de recrutement : vers une forme d'entre-soi ? _____   | 361        |
| 2.1. Les recrutements « atypiques », sens commun des recrutements de la Ligue de l'enseignement _____          | 362        |
| 2.1.1. Coopté ou démarché : les méthodes de recrutement les plus ordinaires _____                              | 362        |
| 2.1.2. Poser sa candidature comme « occasionnel » avant d'être coopté comme « permanent » _____                | 365        |
| 2.2. Des processus de recrutement et des attentes différents selon les fonctions occupées par le salarié _____ | 368        |
| 2.2.1. À postes différents, militantisme différent _____   | 368        |
| 2.2.2. Des offres d'emploi réservées aux enseignants _____   | 371        |
| 3. Articuler les contraintes d'entreprise aux logiques personnelles et professionnelles des salariés _____     | 375        |
| 3.1. Les exigences du travail à la Ligue de l'enseignement _____   | 375        |
| 3.1.1. À la recherche de « sujets militants professionnels » _____   | 376        |



|   |     |
|---|-----|
| 3.1.2. Une nécessaire professionnalisation des salariés et du Mouvement _____   | 379 |
| 3.2. <i>Salariés engagés, une équation (im)possible</i> _____   | 381 |
| 3.2.1. Se sentir plus utile à la Ligue de l’enseignement qu’ailleurs _____  | 383 |
| 3.2.2. S’essouffler. « 7 jours sur 7 à penser Ligue, à vivre Ligue, à dormir Ligue, à travailler Ligue » _              | 385 |
| 3.2.3. Se censurer. Quand emploi et engagements sont incompatibles _____  | 387 |
| 4. Une Ligue de l’enseignement sans enseignant salarié ? _____  | 389 |
| 4.1. <i>Quel intérêt à garder des enseignants détachés ?</i> _____  | 389 |
| 4.1.1. Une histoire de culture et de financements _____   | 390 |
| 4.1.2. Les détachés, source de crispations internes et externes _____   | 393 |
| 4.2. <i>Vers une fin des détachements à la Ligue de l’enseignement ?</i> _____  | 396 |
| 4.2.1. Quand le réseau écarte les enseignants de ses salariés... _____  | 397 |
| 4.2.2. ... et que les enseignants quittent l’éducation populaire _____  | 399 |
| Conclusion _____  | 403 |
| Deuxième partie. Conclusion _____   | 407 |
| <br>  |     |
| CONCLUSION GÉNÉRALE _____   | 409 |
| BIBLIOGRAPHIE _____   | 417 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS _____   | 429 |
| ANNEXES _____   | 435 |
| <i>Annexe 1. Historique des congrès de la Ligue de l’enseignement de 1881 à 2016</i> _____                              | 437 |
| <i>Annexe 2. Photographies des locaux de fédérations départementales</i> _____  | 450 |
| <i>Annexe 3. Variation annuelle du nombre de salariés de la Ligue de l’enseignement entre 2001 et 2015 (en %)</i> _____ | 452 |
| <i>Annexe 4. Légende des icônes des frises biographiques</i> _____  | 456 |

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

|         |   |
|---------|---|
| ACM     | Analyse des correspondances multiples   |
| ACSE    | Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances                |
| ADELHA  | Action développement éducation laïcité des Hautes-Alpes                           |
| ADLF    | Association démocratique et laïque des femmes                                     |
| AEMO    | Action éducative en milieu ouvert   |
| AFEV    | Association de la fondation étudiante pour la ville                               |
| AGAPE   | Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles                          |
| APAC    | Association pour une assurance confédérale  |
| AROÉVEN | Association régionale d'œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale |
| ASE     | Aide sociale à l'enfance  |
| AVS     | Auxiliaire de vie scolaire  |
| BAFA    | Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur                                       |
| BAFD    | Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur                                      |
| BAPAAT  | Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien                |
| BASE    | Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative                                   |
| BCEP    | Bulletin du cercle parisien   |
| BEATEP  | Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse   |
| BEES    | Brevet d'État d'éducateur sportif   |
| BEP     | Brevet d'études professionnelles  |
| BEPC    | Brevet d'études du premier cycle  |
| BPJEPS  | Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport         |
| BSB     | Brevet de surveillant de baignade   |

*Liste des abréviations*

|          |  |
|----------|--|
| BTS      | Brevet de technicien supérieur   |
| CA       | Conseil d'administration   |
| CADA     | Centre d'accueil pour demandeurs d'asile   |
| CAE      | Contrat d'accompagnement dans l'emploi   |
| CAF      | Caisse d'allocations familiales  |
| CAFIPEMF | Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur |
| CAH      | Classification ascendante hiérarchique   |
| CAI      | Contrat d'accueil et d'intégration   |
| CAP      | Certificat d'aptitude professionnelle  |
| CAPES    | Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré                         |
| CAPET    | Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique                               |
| CDD      | Contrat à durée déterminée   |
| CDI      | Contrat à durée indéterminée   |
| CEE      | Contrat d'engagement éducatif  |
| CEL      | Contrat éducatif local   |
| CEMEA    | Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active  |
| CES      | Contrat emploi solidarité  |
| CET      | Collège d'enseignement technique   |
| CGT      | Confédération générale du travail  |
| CIDEM    | Civisme et démocratie  |
| CIFRE    | Convention industrielle de formation par la recherche  |
| CLAP     | Centre laïque d'aviation populaire   |
| CLAP     | Connaissance locale de l'appareil productif  |
| CLAS     | Contrat local d'accompagnement à la scolarité  |

|          |   |
|----------|---|
| CLIN     | Classe d'initiation   |
| CLLP     | Centre laïque de lecture publique   |
| CLTC     | Centre laïque de tourisme culturel  |
| CNED     | Centre national d'enseignement à distance                                   |
| CNCRESES | Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale              |
| CNRS     | Centre national de la recherche scientifique                                |
| CP       | Cours préparatoire  |
| CPCV     | Coordination pour promouvoir compétence et volontariat                      |
| CPE      | Contrat première embauche   |
| CPE      | Conseiller principal d'éducation  |
| CPF      | Compte personnel de formation   |
| CPO      | Convention pluriannuelle d'objectifs  |
| CPPN     | Classe pré-professionnelle de niveau  |
| CRDP     | Centre régional de documentation pédagogique                                |
| CV       | Curriculum Vitae  |
|          |   |
| DADS     | Déclaration annuelle de données sociales                                    |
| DEA      | Diplôme d'études approfondies   |
| DEFA     | Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation                            |
| DEJEPS   | Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport         |
| DEPP     | Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance           |
| DESS     | Diplôme d'études supérieures spécialisées                                   |
| DEUG     | Diplôme d'études universitaires générales                                   |
| DG       | Délégué général   |
| DIF      | Droit individuel à la formation   |
| DJEPVA   | Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative |

*Liste des abréviations*

|         |  |
|---------|--|
| DOM     | Département d'outre-mer  |
| DREES   | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques     |
| DSP     | Délégation de service public   |
| DU      | Diplôme d'université   |
| DUT     | Diplôme universitaire de technologie   |
| ENS     | École normale supérieure   |
| EPM     | Établissement pénitentiaire pour mineurs                                       |
| EPP     | Emploi poste personnels  |
| EREA    | Établissement régional d'enseignement adapté                                   |
| ESAT    | Établissement et service d'aide par le travail                                 |
| ESS     | Économie sociale et solidaire  |
| ETP     | Équivalent temps plein   |
| FAIL    | Fédération des amis de l'instruction laïque                                    |
| FAL     | Fédération des associations laïques  |
| FALEP   | Fédération des associations laïques et d'éducation populaire                   |
| FCOL    | Fédération charentaise des œuvres laïques                                      |
| FCPE    | Fédération des conseils de parents d'élèves                                    |
| FD      | Fédération départementale  |
| FEJ     | Fonds d'expérimentation pour la jeunesse                                       |
| FJT     | Foyer de jeunes travailleurs   |
| FLASEN  | Fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord                    |
| FNOLVEA | Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents |
| FOCEL   | Fédération des œuvres complémentaire de l'école laïque                         |
| FOL     | Fédération des œuvres laïques  |

|         |   |
|---------|---|
| FOLAM   | Fédération des œuvres laïques des Alpes Maritimes                                 |
| FRANCAS | Francs et franchises camarades  |
| GRESCO  | Groupe de recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines                |
| GRREP   | Groupe de réflexion sur la recherche en éducation populaire                       |
| IFAC    | Institut de formation, d'animation et de conseil                                  |
| IGN     | Institut géographique national  |
| IME     | Institut médico-éducatif  |
| INFREP  | Institut national de formation et de recherche pour l'éducation permanente        |
| INJEP   | Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire                      |
| INSEE   | Institut national de la statistique et des études économiques                     |
| IUFM    | Institut universitaire de formation des maîtres                                   |
| IUT     | Institut universitaire de technologie   |
| JORF    | Journal officiel de la République française                                       |
| JPA     | Jeunesse au plein air   |
| LDE     | Ligue de l'enseignement   |
| LFEEP   | Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente                    |
| LIEECP  | Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire |
| LOLF    | Loi organique relative aux lois de finances                                       |
| MAD     | Mis à disposition   |
| MEDEF   | Mouvement des entreprises de France   |

*Liste des abréviations*

|        |   |
|--------|---|
| MENESR | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche      |
| MJC    | Maison des jeunes et de la culture  |
| MLC    | Maison des loisirs et de la culture   |
| MRJC   | Mouvement rural de jeunesse chrétienne  |
| MSA    | Mutualité sociale agricole  |
| MSF    | Médecins sans frontières  |
| NAF    | Nomenclature d'activité française   |
| OCCE   | Office central de la coopération à l'école  |
| OCDE   | Organisation de coopération et de développement économiques                             |
| ONG    | Organisation non gouvernementale  |
| PEL    | Projet éducatif local   |
| PACA   | Provence-Alpes-Côte d'Azur  |
| PACS   | Pacte civil de solidarité   |
| PAJEP  | Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire |
| PCS    | Professions et catégories socio-professionnelles  |
| PLF    | Projet de loi de finances   |
| PSU    | Parti socialiste unifié   |
| PTT    | Postes, télégraphes et téléphones   |
| RASED  | Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté                                    |
| RBIJ   | Relais Brenne initiatives jeunes  |
| RESF   | Réseau d'éducation sans frontière   |

|         |   |
|---------|---|
| RNA     | Répertoire national des associations  |
| RNCP    | Répertoire national des certifications professionnelles                       |
| RNJA    | Réseau national des juniors associations                                      |
| RSA     | Revenu de solidarité active   |
| SEGPA   | Section d'enseignement général et professionnel adapté                        |
| SESSAD  | Service d'éducation spéciale et de soins à domicile                           |
| SIRENE  | Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements |
| SNI     | Syndicat national des instituteurs  |
| SPIP    | Service pénitentiaire d'insertion et de probation                             |
| SPULEN  | Service public unifié et laïque de l'éducation nationale                      |
| STS     | Section de technicien supérieur   |
| TPLJ    | Temps libre prévention jeunes   |
| U.E.    | Union européenne  |
| UFCV    | Union française des centres de vacances et de loisirs                         |
| UFE     | Union des français de l'étranger  |
| UFO     | Unions françaises des œuvres  |
| UFOCEL  | Union française des offices du cinéma éducateur laïque                        |
| UFOLEA  | Union française des œuvres laïques d'éducation artistique                     |
| UFOLEIS | Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son          |
| UFOLEP  | Union française des œuvres laïques d'éducation physique                       |
| UFOVAL  | Union française des œuvres de vacances laïques                                |
| UNAT    | Union nationale des associations de tourisme et de plein air                  |
| UNODESC | Union nationale des organismes de développement social, sportif et culturel   |



*Liste des abréviations*

|        |   |
|--------|---|
| UNSS   | Union nationale du sport scolaire   |
| URSSAF | Union pour le recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et les allocations familiales |
| USEP   | Union sportive de l'enseignement primaire   |
| VAE    | Validation des acquis de l'expérience   |
| VPT    | Vacances pour tous  |
| ZEP    | Zone d'éducation prioritaire  |

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

La Ligue de l'enseignement, et bien d'autres « sociétés » ou « communautés », voit le jour à la fin du XIXe siècle à la suite de l'abolition du délit de coalition. Il serait anachronique de parler d'associations à cette époque. En effet, ce terme n'entre véritablement dans le langage courant qu'après le vote de la loi de 1901. Si la forme la plus commune des associations aujourd'hui relève de cette loi et se traduit par le rassemblement d'individus autour d'activités à but non lucratif, celles-ci prennent des fonctionnements et structurations différents selon les statuts qu'elles adoptent. Une multitude de situations possibles qui rend donc le milieu associatif vaste et difficilement quantifiable : le nombre de structures et d'individus évoluant dans cette sphère reste approximatif ; les caractéristiques « fines » des associations et leurs champs d'action demeurent parfois flous, malgré les enquêtes menées par Viviane Tchernonog<sup>1</sup> et par l'Institut national de la statistique et des études économiques<sup>2</sup> (INSEE). Toutefois, ce milieu intrigue. Cette extraordinaire diversité explique sans doute en partie le grand nombre de recherches sur ces objets. De ce fait, il n'est pas possible – et cela aurait-il du sens ? – d'en dresser une liste exhaustive. Pour n'en citer que quelques-unes, et montrer tout de même l'étendue des recherches, le champ associatif a été exploré par l'entrée des associations humanitaires<sup>3</sup>, de solidarité<sup>4</sup> ou encore des associations de défense des droits (droit au logement<sup>5</sup>, droit à l'éducation<sup>6</sup>, etc.). Mais au-delà de l'organisation des associations, ces études interrogent les raisons de l'engagement<sup>7</sup>, les rétributions du militantisme<sup>8</sup> ou

---

<sup>1</sup> Enquête CNRS Matisse qui a donné lieu à la publication suivante : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*, Paris, Dalloz, 2013 [2<sup>e</sup> édition].

<sup>2</sup> Enquête « Associations 2014 », <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1326> : « Cette enquête couvre l'ensemble des associations actives en 2013 relevant de la loi de 1901, dès lors qu'elles sont enregistrées soit dans le répertoire SIRENE, soit dans le Répertoire national des associations (RNA) ».

<sup>3</sup> Annie Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, PUR, 2002.

<sup>4</sup> Bénédicte Havard Duclos, Sandrine Nicourd, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, Payot, 2005.

<sup>5</sup> Cécile Péchu, « Les générations militantes à droit au logement », *Revue française de science politique*, vol. 51, 2001/1, p. 73-103.

<sup>6</sup> Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein du collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, 2010/3, p. 303-318.

<sup>7</sup> Camille Hamidi, « Les raisons de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine », *Revue française des affaires sociales*, 2002/4, p. 149-165.

<sup>8</sup> Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxe de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol. 11, n° 1, 2005, p. 157-188.

encore le désengagement<sup>9</sup> des individus, généralement bénévoles. Sur ces questions, les travaux entrepris se situent davantage autour de l'engagement syndical et politique<sup>10</sup>. Plus largement, et depuis plusieurs décennies, l'intérêt des chercheurs se porte aussi sur les transformations subies par le monde associatif<sup>11</sup> et les « nouvelles » formes d'engagements individuels (plus détachés et moins durables) qui modifieraient la figure des militants<sup>12</sup>.

Plus précisément, l'objet « Ligue de l'enseignement » n'échappe pas aux études universitaires : son organisation historique<sup>13</sup>, sa relation aux pouvoirs publics<sup>14</sup> ou encore son rapport à l'engagement à travers les jeunes en service civique<sup>15</sup> qu'elle accueille dans son réseau sont autant d'angles qui ont été analysés par les chercheurs. Seuls quelques travaux de thèse dans les disciplines les plus proches (histoire, science politique, sociologie) sont évoqués ici, mais une analyse exhaustive de la littérature existante montre l'intérêt de cet objet dans d'autres disciplines (sciences de l'éducation...) et bien au-delà du monde académique, chez les bénévoles et les salariés du Mouvement. Il convient d'ailleurs de noter un certain « regain » d'intérêt pour l'association dans le cadre de la préparation du congrès pour célébrer ses 150 ans. À cette occasion, le Président de la République est venu en personne faire l'ouverture du congrès, à Strasbourg en 2016, qu'il a inscrit au programme officiel des commémorations nationales. Le poids de la Ligue de l'enseignement dans le « paysage associatif » est donc reconnu par la sphère académique mais également par l'État. Dès sa création, la Ligue de l'enseignement occupe « une place incontournable dans la défense des idéaux de l'éducation populaire ; elle est la colonne vertébrale de ce mouvement social »<sup>16</sup>.

---

<sup>9</sup> Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

<sup>10</sup> Nous pensons ici aux nombreux travaux sur le Parti communiste français menés par Bernard Pudal, Julian Mischi ou encore Catherine Leclercq, ainsi qu'à ceux sur le Parti socialiste de Frédéric Sawicki.

<sup>11</sup> Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 2009.

<sup>12</sup> Jacques Ion, *La fin des militants ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997.

<sup>13</sup> Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 1992 ; Nathalie Sévilla, *La Ligue de l'enseignement – Confédération générale des œuvres laïques 1919 – 1939*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 2004.

<sup>14</sup> Guillaume Meugnier, *Mutations fonctionnelles et référentielles des modèles de coopération entre associations d'éducation populaire et pouvoirs publics : l'exemple du partenariat entre la Ligue de l'enseignement et le ministère de l'Éducation nationale*, Thèse de doctorat en sciences de l'homme, du politique et du territoire, Institut d'études politiques de Grenoble, 2014. Nous pensons également aux travaux d'Anne Lancien sur la Ligue de l'enseignement sous la Ve République (soutenance à venir).

<sup>15</sup> Florence Ihaddadene, *La marchandisation de l'engagement des jeunes. Les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement*, Thèse de doctorat en sociologie, université Paris Nanterre, 2018.

<sup>16</sup> Jean-Marie Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, p. 39.

Ce champ de l'éducation populaire a été largement étudié<sup>17</sup>, réinterrogé dans les années 2000<sup>18</sup> et réactualisé<sup>19</sup> régulièrement depuis cette période. Partant du postulat qu'à l'éducation populaire correspond l'éducation pour tous, et même si les projets associatifs s'adressent à l'ensemble des individus sans distinction d'âge, de sexe, d'origine sociale, etc., force est de constater que l'éducation populaire est souvent associée aux classes populaires et/ou aux individus sortis du système scolaire peu ou pas diplômés. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet de recherches pour saisir les ruptures scolaires<sup>20</sup> et les processus de la déscolarisation<sup>21</sup>.

Aussi, se lancer dans une recherche sur la Ligue de l'enseignement c'est « mettre le doigt dans un engrenage » dans la mesure où cette Ligue c'est une confédération d'associations, une « entreprise associative », un « corps intermédiaire », un acteur du « tiers secteur », une institution reconnue « complémentaire de l'école », une délégation de service public, etc. composée de salariés, de bénévoles, de volontaires, de militants, des personnes investies et/ou engagées. Toutes ces notions, qui seront explicitées au fil de cette recherche, ne sont pas distinctes les unes des autres, et même elles s'entremêlent. Ainsi, étudier la Ligue de l'enseignement c'est donc se situer au carrefour de concepts qui ont suscité l'intérêt de nombreux chercheurs au cours des dernières décennies : le militantisme, l'engagement, le salariat associatif, le bénévolat, l'éducation populaire, l'économie sociale et solidaire, etc. Avant de développer le cheminement intellectuel, et plus largement la construction de l'objet sociologique, il convient de revenir sur la genèse de ce travail dans le but de comprendre le point de départ de cette recherche. Puis après avoir explicité les logiques qui ont conduit à ce travail, il s'agira de mener une réflexion sur l'accès au terrain d'enquête, de questionner la place singulière occupée par l'enquêteur et d'aborder les aspects méthodologiques tant du point de vue des méthodes retenues que de celles envisagées.

---

<sup>17</sup> Benigno Cacérès, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Le Seuil, 1964 ; Jean-Marie Mignon, *op. cit.*

<sup>18</sup> Pour ne donner que quelques références : Geneviève Poujol (dir.), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Jean-Michel Leterrier, *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001 ; Jean Bourrieau, *L'éducation populaire réinterrogée*, Paris, L'Harmattan, 2001.

<sup>19</sup> Francis Lebon, Emmanuel De Lescure (dir.), *L'éducation populaire au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016 ; Carole Christen, Laurent Besse (dir.), *Histoire de l'éducation populaire – 1815-1945 – Perspectives françaises et internationales*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2017 ; et toutes les études menées par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

<sup>20</sup> Mathias Millet, Daniel Thin, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF, 2005.

<sup>21</sup> Dominique Glasman, Françoise Cœuvrard (dir.), *La déscolarisation*, Paris, La Dispute, 2004.

## 1. La genèse du projet de recherche

### 1.1. De « la valorisation de l'engagement associatif des jeunes » à l'analyse des trajectoires des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement

Les gouvernements successifs (de droite comme de gauche) ont mis en lumière le champ associatif notamment en développant toute une série d'actions au sein de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, a prévu la création d'un Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). L'État finance alors des programmes nationaux dont le but est d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Il procède régulièrement à des appels à projets, qui portent sur des thématiques ciblées. La troisième vague d'appels portait sur l'engagement associatif des jeunes et l'expérimentation proposée par le secteur « Éducation / Jeunesse » de la Ligue de l'enseignement a été retenue. Le laboratoire de sociologie de l'université de Poitiers et de l'université de Limoges (GRESO) apparaissait comme « évaluateur »<sup>22</sup> de cette expérimentation à travers une équipe à laquelle j'ai été intégrée. Ce projet expérimental comportait deux volets. D'une part, une partie sur les « recruteurs » – salariés et bénévoles – du Mouvement qui procèdent à l'embauche du personnel afin de (ré)interroger leurs pratiques de recrutement. Cet axe de recherche visait à croiser la réalité des trajectoires individuelles et les représentations des acteurs autour de trois objets : les processus de recrutement, la valorisation des parcours et les compétences acquises durant l'investissement associatif et les représentations du « bon engagé ». D'autre part, une partie sur les « jeunes » du réseau. L'objectif de l'expérimentation consistait à repérer, valoriser et aider ce public à prendre conscience des compétences sociales qu'ils acquièrent à travers leurs différentes expériences associatives, accompagner leur cheminement personnel et étayer leur réflexion sur leur parcours d'orientation (ou de réorientation), de formation ou d'insertion professionnelle.

---

<sup>22</sup> Les résultats de l'évaluation de cette expérimentation (AP3 – n° 135) ont fait l'objet du rapport *Engagement associatif et promotion sociale* remis au ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associatif en avril 2013.

Quatre régions<sup>23</sup> – Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Centre et Provence-Alpes-Côte d'Azur – ont été choisies par l'échelon national, le centre confédéral<sup>24</sup>, pour participer à cette expérimentation. C'est donc par cette entrée que ce travail de recherche a été entamé. De plus, en menant les entretiens auprès des « recruteurs », bénévoles et salariés de la Ligue de l'enseignement ont livré leurs trajectoires personnelles (bénévoles et professionnelles) mais également leur parcours scolaire. À travers leur récit de vie, ces acteurs apparaissent éloignés du profil de « jeunes » qu'ils déclaraient vouloir recruter, suscitant alors mon intérêt.

### *1.2. Pourquoi vouloir étudier les trajectoires de ces salariés associatifs ? Retour sur l'objet d'enquête*

Gérard Mauger, se questionnant sur son essai d'auto-socio-analyse, disait qu'« il s'agit, de façon générale, de "tirer les conséquences" de l'impératif de réflexivité, c'est-à-dire d'appliquer à soi-même, les instruments d'analyse que l'on réserve habituellement aux autres. Cette démarche [lui] a semblé indispensable pour tenter, en particulier, de mieux objectiver [son] rapport à l'objet de recherches dont [il a] été et reste partie prenante »<sup>25</sup>. Régulièrement, les chercheurs consacrent leur recherche à des thématiques dont ils sont proches, parfois même ils sont directement concernés par l'objet de l'étude. Ce n'était pas mon cas. Alors pourquoi, à l'issue de cette recherche-action, mon intérêt se portait « soudainement » sur les trajectoires des salariés « permanents » d'une association d'éducation populaire ?

Je suis ingénieure d'études au GRESCO quand Étienne Douat me propose de travailler avec lui sur la Ligue de l'enseignement. Je ne connais pas cette association et n'en ai même jamais entendu parler. Je commence des recherches sur internet et j'apprends notamment que cette structure associative propose des formations aux brevets de l'animation (BAFA, BAFD...). N'ayant pas passé ce type de brevets, je n'ai jamais été en lien avec ce Mouvement. Par la suite, je découvre que la Ligue de l'enseignement affine des associations, qu'elle est également présente dans les écoles avec l'USEP<sup>26</sup> ou encore qu'elle propose des séjours de vacances. Je me souviens alors qu'enfant, à l'école primaire, je faisais moi aussi

---

<sup>23</sup> Les anciens noms de régions sont repris ici puisque l'expérimentation s'est déroulée en 2011-2012, i.e. avant la réforme territoriale. Ces dénominations sont conservées tout au long de ce travail.

<sup>24</sup> La structuration du réseau de la Ligue de l'enseignement est présentée dans la première partie de ce manuscrit.

<sup>25</sup> Gérard Mauger, « Entre engagement politique et engagement sociologique », in Sylvie Tissot, Christophe Gaubert, Marie-Hélène Lechien, *Reconversions militantes*, Limoges, PULIM, 2005, p. 177.

<sup>26</sup> Union sportive de l'éducation du premier degré.

des sorties sportives avec ma classe. Était-ce avec l'USEP ? Pourquoi pas. La Ligue de l'enseignement semble partout même si elle est presque invisible<sup>27</sup>. Je me mets en quête de découvrir à quel moment j'ai été moi-même en contact avec cette association sans le savoir. Mais rien n'y fait, je ne trouve aucun lien avec la Ligue de l'enseignement : ni dans ces rencontres sportives scolaires, ni avec l'association où je pratique le judo, ni celle où je prends des cours de dessin, ni avec l'association de musique où j'apprends à jouer de l'accordéon.

Je poursuis mes recherches du côté des colonies de vacances puisque je suis allée trois fois en vacances d'hiver mais là encore mes recherches restent infructueuses. Je ne suis pas partie en vacances avec le service « Vacances pour tous » de la Ligue de l'enseignement. Ces colonies de vacances, je les ai faites avec les « Vacances PTT ». C'est en creusant cette « piste » que je prends conscience que j'avais des dispositions pour m'inscrire dans des recherches sur ces thématiques militante et associative. En effet, mon grand-père paternel était conseiller municipal, investi au comité des fêtes et pompier volontaire ; mon père, syndiqué lorsqu'il était en activité professionnelle, encarté dans un parti politique – il s'est présenté sur une liste lors des élections municipales de 2008 – était, lui aussi, pompier volontaire. Il a assuré (et assure encore) des fonctions de trésorier dans plusieurs associations, de président dans d'autres. Ma mère s'investira quelques années, en tant que trésorière au sein de l'association de musique dans laquelle je prends des cours et donnera des « coups de main » au comité de jumelage de la communauté de communes où elle réside. Tous les trois – exerçant des emplois dans la Fonction publique, au service du public<sup>28</sup> – ne sont certes pas salariés associatifs, mais s'engagent dans des instances associative, syndical et politique pour eux-mêmes (de manière plus ou moins consciente) et pour les autres.

Cette démarche altruiste, ils me l'ont « transmise ». J'ai été déléguée de classe au lycée et au collège où je siégeais également au conseil d'administration. Période pendant laquelle j'étais bénévole dans le cinéma d'une commune proche de mon village de résidence. Je me suis investie, par la suite, dans la vie universitaire en devenant représentante des doctorants de l'école doctorale durant deux ans. J'ai cédé ce « poste » en quittant la région poitevine pour aller travailler au sein de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) à Paris, dans laquelle j'ai d'ailleurs rapidement été

---

<sup>27</sup> Cette invisibilité – ou plutôt « manque de visibilité » serait un terme plus juste – sera développée dans le chapitre 1.

<sup>28</sup> Mon grand-père paternel était facteur. Mon père a commencé comme guichetier à La Poste et finira sa carrière en tant que « chef d'établissement » dans un bureau de poste de village. Quant à ma mère, elle est employée municipale et exercera quelques années le métier de facteur.

nommée pour représenter le personnel durant deux ans également. Mon investissement personnel se situe alors majoritairement dans le milieu scolaire. Si, dans un premier temps, ce domaine d'« engagement » peut paraître curieux, il s'explique par la réappropriation de situations imbriquées, intégrées, incorporées<sup>29</sup> de mon enfance. Fille de postier, je vis et « bouge avec La Poste »<sup>30</sup> pour reprendre l'un des slogans du groupe. Lors des mobilités professionnelles de mon père, nous occupons un logement de fonction qui se situe en partie dans la cour de l'école lorsque nous habitons en Haute-Saône. Puis, de retour dans le département de la Vienne – territoire proche de mes racines familiales – le bureau de poste que dirige mon père se situe sur la place du village entre la mairie et l'école publique. Mes amies sont alors filles d'instituteurs et d'institutrices, elles vivent elles-aussi en logement de fonction au sein de l'école et nous passons beaucoup de temps à jouer dans la cour de récréation ou encore dans les classes. Faisant ce retour sur mon propre parcours, il me semble que je détiens de nombreuses dispositions pour m'intéresser au monde associatif et au milieu scolaire.

## 2. La construction de l'objet de recherche

L'évaluation menée sur les projets expérimentaux en faveur de « la valorisation de l'engagement associatif des jeunes » m'a fait entrer dans le champ associatif *via* les concepts d'engagement, de bénévolat et d'éducation populaire. La littérature consacrée à ces différents domaines d'enquêtes, présentée au début de cette introduction, montre l'abondance des études qui ont été réalisées sur ces sujets et suscite parfois le sentiment de ne pas bien voir la plus-value d'une nouvelle recherche. De plus, lorsqu'on arrive à la Ligue de l'enseignement, c'est une somme considérable d'informations et de nouveaux éléments qui s'ajoute et apporte l'impression de ne pas savoir comment appréhender le sujet de l'enquête.

<sup>29</sup> Le processus d'incorporation de « mon » capital militant serait similaire à l'un des processus décrit par Bernard Lahire à propos du capital culturel : « La culture ne se "transmet" jamais à l'identique, mais se déforme en fonction des conditions de sa transmission et de la relation sociale qui s'instaure entre celui qui "sait" déjà et celui qui ne sait pas. La culture incorporée ne se "transvase" pas mais s'approprie et se transforme. [...] La métaphore de l'"héritage culturel" (ou de la "transmission culturelle") élide les immanquables *distorsions, adaptations et réinterprétations* que subit le "capital culturel" au cours de sa *reconstruction* d'une génération à l'autre, d'un adulte à un autre adulte, etc., sous l'effet, d'une part, des écarts entre les supposés "transmetteurs" et les prétendus "récepteurs" et, d'autre part, des conditions (des contextes) de cette reconstruction. ». Bernard Lahire, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005 [1998], p. 206.

<sup>30</sup> Mon mémoire de Master 1 portait sur *Les employés du groupe La Poste face à la modernisation de leur entreprise*, sous la direction de Martine Mespoulet et d'Éric Gilles, université de Poitiers, 2007. Je tentais déjà dans ce travail de comprendre les trajectoires individuelles dans une entreprise confrontée à des changements importants, puisqu'elle glissait d'une institution de service public vers le secteur bancaire.



### 2.1. Saisir l'objet « Ligue de l'enseignement »

Il apparaissait essentiel, avant de définir la population étudiée, de comprendre ce qu'est la Ligue de l'enseignement : un réseau d'associations structuré en confédération, et plus précisément 102 fédérations autonomes – soit une par département français en métropole et en outre-mer – qui entretiennent des liens plus ou moins étroits avec une instance nationale (le centre confédéral) et qui agissent différemment, selon des problématiques économiques, sociales et territoriales qui leur sont propres<sup>31</sup>. Il semblait alors difficile de saisir le commun dans cette association. Mais, selon Erhard Friedberg, une association se définit comme « un contexte d'actions dans lequel se jouent et se gèrent des rapports de coopération, d'échanges et de conflits entre des acteurs aux intérêts divergents »<sup>32</sup>. Partant de ce postulat, le fonctionnement et la structuration de la Ligue de l'enseignement ont été étudiés. Quels rapports entretiennent les différents acteurs du réseau ? Existe-t-il des rapports de domination entre le niveau national et le niveau départemental ? Ou des attentes réciproques ? Aussi, l'étude de l'articulation entre ces deux dimensions constituait un point d'entrée important pour comprendre ce qui se joue au sein du réseau.

### 2.2. L'étude des trajectoires des salariés « permanents »

À l'instar de nombreuses associations, la Ligue de l'enseignement vit grâce à la présence (et à l'investissement) de bénévoles et elle compte également parmi ses « membres actifs » des volontaires en service civique : deux publics qui ont déjà été longuement étudiés<sup>33</sup>. En revanche, une caractéristique moins commune dans le champ associatif est qu'elle emploie du personnel. Au moment de cette recherche, la Ligue de l'enseignement revendiquait près de 40 000 salariés. Leur profil est hétérogène, allant du directeur général d'une antenne locale à l'animateur de colonies de vacances en passant par des responsables de service ou encore des agents administratifs. Leurs contrats de travail sont également hétéroclites : contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, contrats aidés, etc. Une nouvelle fois, la littérature

---

<sup>31</sup> Il existe également une structuration à l'échelle régionale qui n'est pas étudiée dans cette recherche.

<sup>32</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p.77.

<sup>33</sup> Nous pensons notamment pour les travaux sur le bénévolat à : Maud Simonet, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, 2010 ; pour ceux sur le volontariat à : Valérie Becquet, « Le service civil : un espace de socialisation politique ? L'exemple d'Unis-cité », *Agora débats/jeunesses*, n° 47, 2008/1, p. 58-69 ; Romain Pudal, *Retour de flammes. Les pompiers, des héros fatigués ?*, Paris, La Découverte, 2016 ; ou encore Florence Ihaddadene, *op. cit.*

sociologique du champ associatif renvoie à de nombreuses études sur les animateurs<sup>34</sup>. L'étude de ces mêmes acteurs – au sein d'une autre structure associative – ne présentait donc pas un intérêt scientifique fort. En revanche, il apparaissait plus opportun de se tourner vers un public moins étudié, les salariés<sup>35</sup> et plus précisément vers ceux que l'on appelle les « permanents »<sup>36</sup>, et de mettre en perspective les résultats de cette recherche avec celles qui portent sur le bénévolat et le volontariat. Alors que les conclusions des enquêtes de Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourd<sup>37</sup> ou encore celles de Camille Hamidi<sup>38</sup> sur les raisons de l'engagement montrent que les individus trouvent des formes de rétributions et de gratifications dans leurs investissements bénévoles, on peut se demander ce qu'il en est à cet égard pour les salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement ? Sont-ils pris dans des logiques comparables ? Gagnent-ils davantage (de compétences, de reconnaissance...) en étant travailleurs associatifs ? Plus largement, que cherchent-ils en devenant salarié de la Ligue de l'enseignement ? En étudiant cette population, il s'agit donc d'interroger les logiques d'entrée dans le salariat associatif. Pourquoi eux, contrairement aux bénévoles qui exercent un emploi dans des domaines d'activités très divers, finissent-ils par travailler dans le champ associatif ? Les salariés rencontrés lors des premières enquêtes de terrain répétaient souvent « être arrivés là [à la Ligue] par hasard ». Considèrent-ils que leur travail est « un travail comme un autre » ? Ces arrivées caractérisées comme « aléatoires » s'éloignaient des informations recueillies lors de discussions informelles qui suggéraient plutôt l'existence de dispositions à l'entrée dans le salariat associatif. Quelle trajectoire amenait donc ces individus à devenir « permanents » dans une association ?

Maurice Agulhon, dans la préface du *Dictionnaire biographique des militants*, précise que « si, pour faire fonctionner la société telle qu'elle est, il suffit de remplir son devoir, de

---

<sup>34</sup> Pour ne citer que quelques recherches : Francis Lebon, « Devenir animateur : une entreprise d'éducation morale », *Ethnologie française*, vol. 37, 2007/4, p. 709-720 ; Jérôme Camus, « Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France », *Pensée plurielle*, n° 26, 2011/1, p. 25-36 ; voir aussi le numéro « Faire carrière dans l'animation culturelle ? », *Agora Débats/Jeunesses*, n° 48, 2008.

<sup>35</sup> Il existe cependant des recherches sur le sujet : Nicolas Sadoul et Matthieu Hély ont réalisé des études sur les cadres associatifs salariés : Nicolas Sadoul, « Cadres associatifs salariés = cadres autodidactes ? », *Actes de la 9<sup>e</sup> journée d'étude "Savoirs et carrières : que nous apprennent les cadres autodidactes et promus ?"*, Paris, IRESCO, juin 2004 ; Matthieu Hély, Nicolas Sadoul « Cadres et dirigeants salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire : identités, pratiques, parcours », *XIII<sup>e</sup> journée d'étude du GDR CADRES*, octobre 2007.

<sup>36</sup> Le terme « permanents » apparaît entre guillemets tout au long de ce travail car, contrairement à la définition initiale de ce terme, de nombreux salariés sont « permanents » à la Ligue de l'enseignement sur une période donnée. Il existe un *turn-over* important dans le personnel de l'association.

<sup>37</sup> Bénédicte Havard Duclos, Sandrine Nicourd, *op.cit.*

<sup>38</sup> Camille Hamidi, « Les raisons de l'engagement associatif... », *art. cit.*

faire son métier d'agriculteur ou de commerçant, de médecin ou de policier, pour la changer au contraire, il faut quelque chose de plus, un effort personnel, facultatif et librement choisi, celui qui persiste, après avoir rempli son temps de travail normal et rémunéré, à consacrer une part de ses loisirs à une association volontaire où l'on discute, propose et invente, où l'on agit et parfois combat »<sup>39</sup>. Le salariat associatif permet-il de renforcer cette position ? Puisque l'individu travaille, contre une rémunération, pour une association, donc qu'il œuvre à travers ses activités professionnelles pour faire avancer, changer, évoluer la société, doit-il en plus avoir recours à des activités bénévoles ? S'il n'existe aucune obligation à s'investir en dehors de son temps de travail, il convient de constater que la plupart des salariés « permanents » entretiennent par ailleurs des engagements bénévoles. Ceux-ci peuvent s'exercer dans des structures autres que la Ligue de l'enseignement, ou au sein même de cette association. Mais dans ce cas, quelle est la part du salariat et quelle est celle du bénévolat ? À quel moment le salarié devient-il bénévole de son employeur ? En effet, si dans son enquête<sup>40</sup> Maud Simonet montre que les bénévoles exercent des activités (du travail ?) gratuitement et questionne la mince frontière entre le bénévolat et le salariat dans le milieu associatif, ce travail de recherche veut, quant à lui, interroger la limite inverse, entre le salariat et le bénévolat.

En outre, cette citation de Maurice Agulhon soulève un débat qui fait rage dans le champ des associations dites « employeurs » : les salariés doivent-ils être des militants ? Les dirigeants associatifs attendent souvent de leurs employés qu'ils adoptent ce type de pratiques. Seraient-ils alors des militants salariés ou des militants bénévoles ? En repartant de l'analyse de la figure des militants bénévoles, dont le « comportement est de plus en plus celui de consommateurs de biens collectifs par les associations et de moins en moins celui de militants s'engageant pour une cause d'intérêt général »<sup>41</sup>, les salariés associatifs semblent davantage se rapprocher de celle du militant « total », c'est-à-dire de celui ou celle qui se dévoue totalement à une cause, comme le décrit Jacques Ion<sup>42</sup>. Ces militants (salariés) mobilisés quotidiennement s'éloignent de la vision du sens commun des militants (bénévoles) qui peuvent être représentés avec « tracts et banderoles », manifestant dans les rues, etc. Cette

---

<sup>39</sup> Geneviève Pujol, Madeleine Romer, *Dictionnaire biographique des militants, XIXe-XXe siècles, De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 1.

<sup>40</sup> Maud Simonet, *op. cit.*

<sup>41</sup> Edith Archambault, *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Paris, Economica, 1996, p. 125.

<sup>42</sup> Jacques Ion, *op. cit.*

porosité entre le salariat, le bénévolat et le militantisme mérite donc d'être questionnée chez les salariés « permanents ».

Dans son travail sur les cadres de l'animation, Jérôme Camus constate une « surreprésentation des enfants de "professions intermédiaires" (deux animateurs sur cinq) et de "cadres et professions intellectuelles supérieures" (un animateur sur cinq), les enfants d'"ouvriers" étant systématiquement sous-représentés »<sup>43</sup>. Sachant que les salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement débutent généralement leur « carrière » en exerçant un emploi dans ce domaine (l'animation), cette caractéristique va-t-elle se retrouver chez les individus enquêtés ? Au-delà de l'origine sociale, quelles trajectoires scolaire, professionnelle et bénévole ont-ils connu ? Avant d'établir une typologie de cette population, il faut prendre en considération le fait que cette recherche a été resserrée autour des dirigeants des antennes locales étudiées et des travailleurs d'un secteur en particulier, le secteur « Éducation ». Il ne peut donc être ignoré le fait que les résultats seraient peut-être très différents si un autre secteur de la Ligue de l'enseignement avait été étudié. Toutefois, ce choix se justifie dans la mesure où l'éducation est une « thématique » centrale dans ce Mouvement et que le rapport à l'école voulait être plus spécifiquement interrogé dans ce travail. En effet, l'une des caractéristiques de la Ligue de l'enseignement se situe dans sa proximité et en même temps sa distance avec l'Éducation nationale, traduisant ainsi une posture ambivalente contre et « tout-contre » l'école.

### *2.3. L'analyse du rapport à l'institution scolaire des salariés « permanents »*

Les lois Ferry de 1881-1882 obligent l'instruction mais pas la scolarisation. Les parents peuvent donc faire instruire leurs enfants en dehors de l'école et les mouvements d'éducation populaire appuient ses apprentissages extra-scolaires. Pour autant, il n'est pas question pour la Ligue de l'enseignement d'éloigner les « jeunes » de l'école mais de militer pour un « apprendre autrement », pour un « éduquer autrement ». Que faut-il entendre par « autrement » ? Il s'agit d'adopter des pratiques (professionnelles, militantes...) suivant des définitions qui pour une part les éloignent des normes attendues. Néanmoins, malgré leur volonté de s'écarter du sens commun, les individus semblent « rattrapés » par celui-ci. Dans

---

<sup>43</sup> Jérôme Camus, « Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France », *art. cit.*, p. 31.

son travail sur les banquiers solidaires, Pascale Moulévrier<sup>44</sup> montre comment les professionnels engagés et se considérant comme « différents » connaissent des situations qui les contraignent à se rapprocher des pratiques classiques du secteur bancaire, alors même qu'ils tentent de les mettre à distance. Les recherches plus récentes d'Arnaud Mège<sup>45</sup> témoignent des pratiques de militants pour la décroissance qui finissent par rejoindre un système qu'ils dénoncent. Partant de ces constats, la Ligue de l'enseignement parvient-elle véritablement à « éduquer autrement » ? À qui adresse-t-elle ses projets éducatifs ? Sous couvert de l'éducation populaire, c'est-à-dire de l'éducation pour tous les individus, l'association ne cible pas un public singulier à travers ses actions. Toutefois, celles-ci sont largement investies par des acteurs en « difficulté sociale », ceux-là même qui ont souvent connu des difficultés scolaires. La Ligue de l'enseignement tente alors de faire fructifier les ressources individuelles acquises hors de l'école. Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourd relèvent d'ailleurs dans leurs travaux qu'« en raison de leur caractère faiblement institutionnalisé, les associations continuent de fonctionner autour de personnages centraux : le plus souvent leaders charismatiques, ils sont en mesure à la fois de reconnaître les itinéraires "accidentés" qui mènent jusqu'à l'engagement associatif et en même temps de soutenir les attentes de reconnaissance identitaire, professionnelle et politique »<sup>46</sup>. En effet, dans leurs discours, les dirigeants de la Ligue de l'enseignement, qui occupent des positions de « recruteurs », insistent sur la valorisation des parcours individuels « atypiques ». L'accent serait alors mis sur le recrutement de personnels peu diplômés mais expérimentés par l'acquisition de compétences durant leurs investissements bénévoles. Toutefois, il apparaît que les salariés « permanents » enquêtés durant cette recherche sont majoritairement des individus diplômés en formation initiale. Force est de constater qu'il existe un décalage entre les discours et les pratiques de recrutement des salariés associatifs. Comment interpréter cet écart ? Pourquoi des individus « diplômés de l'école » militent en faveur d'une éducation « alternative » ? Quel rapport entretiennent-ils vraiment à l'institution scolaire ? Les diplômes ne présagent pas d'une scolarité linéaire et sans accroc. Dans les récits biographiques, les enquêtés témoignent de parcours scolaires ambivalents, marqués tantôt par des redoublements, tantôt par des échecs aux diplômes. Ils racontent également des situations

---

<sup>44</sup> Pascale Moulévrier, « Les "banquiers solidaires" ou la légitimation d'une "profession économique" », *Formation emploi*, n° 111, 2010, p. 51-65.

<sup>45</sup> Arnaud Mège, « "Faire autrement". Tensions entre idéaux et contraintes pratiques de militants pour la décroissance », *Terrains & travaux*, n° 31, 2017/2, p. 63-86.

<sup>46</sup> Bénédicte Havard Duclos, Sandrine Nicourd, *op. cit.*, p. 195.

scolaires vues ou vécues – parfois en lien avec des inégalités ou des ruptures scolaires telles que les décrivent par exemple Mathias Millet et Daniel Thin<sup>47</sup> – qui les ont interpellés ou heurtés. Ces situations sont autant d’expériences qui ont façonné des trajectoires scolaires parfois chaotiques et généré toutes sortes de conflits avec l’école et plus généralement la socialisation scolaire. Les salariés semblent alors vouloir « à tout prix » s’éloigner de cette forme scolaire et des normes qui y sont associées, mais leurs pratiques professionnelles tendent davantage à montrer qu’ils réactualisent certaines pratiques ou orientations typiquement scolaires qu’ils ont pu pourtant rejetés antérieurement. C’est progressivement et à la suite de ce genre de constats que la dimension du rapport à l’institution scolaire s’est imposée comme centrale dans la construction de l’objet de cette recherche et dans la manière d’orienter la démarche d’enquête.

Parmi le personnel diplômé interrogé figure un type de salariés spécifiques à la Ligue de l’enseignement : des enseignants en situation de détachement de la Fonction publique. Les gouvernements politiques successifs de l’État français paraissent avoir toujours été conscients des faiblesses au sein de l’institution scolaire. Ils les ont comblées par les mouvements complémentaires de l’école publique qui étaient présentés pendant les formations des maîtres à l’École normale. Qui sont les enseignants qui viennent s’investir professionnellement à la Ligue de l’enseignement ? Pourquoi quittent-ils l’Éducation nationale pour exercer un emploi dans l’éducation populaire ? Certains enseignants semblent même « faire carrière » en détachement. Aussi, cet éloignement temporaire ou définitif de leur corps d’origine serait-il la traduction d’une rupture institutionnelle ?

Dans ses recherches, Bertrand Geay<sup>48</sup> montre que depuis la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les enseignants sont moins avertis des pratiques associatives qui gravitent autour de l’école, connaissent de moins en moins l’existence de ces associations et donc ils s’y investissent moins. Comment cette évolution du profil du personnel éducatif se traduit-elle au sein de la Ligue de l’enseignement ? Si l’association s’est développée avec le soutien des instituteurs, apportant une justification historique à leur présence, les bouleversements contemporains du champ associatif nuancent leur nécessité. Serait-il alors possible qu’il n’y ait plus d’enseignants dans le Mouvement d’ici quelques années ?

---

<sup>47</sup> Mathias Millet, Daniel Thin, *op. cit.*

<sup>48</sup> Bertrand Geay, « Les néo-enseignants face à l’utilitarisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, 2010/4, p. 72-89.

#### 2.4. La nécessaire transformation de la Ligue de l'enseignement ?

Les travaux de Pascal Dauvin et Johanna Siméant<sup>49</sup> sur le « travail humanitaire » posent la question de l'engagement dans des ONG en voie de professionnalisation, ceux de Matthieu Hély analysent les « métamorphoses du monde associatif »<sup>50</sup> et sont d'excellentes illustrations des changements qui touchent ce milieu ces dernières décennies. Comment agit la Ligue de l'enseignement dans ces contextes de mutation ? Elle semble répondre aux injonctions de la professionnalisation, mais selon quelles logiques et quelles pratiques ? La professionnalisation est-elle seulement individuelle (les salariés doivent se former et être diplômés dans leur domaine d'activités), ou se situe-t-elle également au niveau institutionnel, c'est-à-dire une professionnalisation des pratiques au sein du réseau ? En effet, d'une part, les transformations que connaît le champ associatif contraignent les associations à opérer des changements dans leurs pratiques professionnelles pour faire face à la concurrence et pallier des difficultés financières. Celles-ci se traduisent notamment par des logiques d'homogénéisation afin que le local « ressemble » au national pour être mieux identifié, qu'il « rationalise » ses coûts, etc. Avec ce processus de socialisation commune, les fédérations départementales semblent perdre de plus en plus leur autonomie. De ce fait, il convient de s'interroger sur le vécu de ces situations en interne, au sein même des fédérations départementales. D'autre part, pour survivre, la Ligue de l'enseignement doit-elle également s'inscrire dans un renouvellement du profil de ses professionnels ? Et du côté des travailleurs, face aux injonctions du « nouveau » fonctionnement associatif (baisse des financements publics, mise en concurrence...) comment les salariés « permanents » parviennent-ils à articuler leur militantisme aux logiques entrepreneuriales ? Ces évolutions amènent alors à questionner les projections et les « représentations d'avenir »<sup>51</sup> de ces travailleurs associatifs.

À l'issue du travail exploratoire et de la construction de l'objet de cette recherche, la thèse défend alors l'idée que les salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement investissent cette structure associative dans un processus de « réparation » par rapport à une institution scolaire qui les a visiblement bousculés, que ces situations, juxtaposées à leur

---

<sup>49</sup> Pascal Dauvin, Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

<sup>50</sup> Matthieu Hély, *op. cit.*

<sup>51</sup> Marie-Hélène Jacques, « Quatre ans après le collège : retour sur les parcours d'aspirants apprentis », *Formation emploi*, n° 136, 2016, p. 29-54.

socialisation, constituent un ensemble de dispositions favorables à leur entrée dans le salariat associatif, et enfin qu'à travers ce rapport particulier à l'école, marqué par l'ambivalence, ils cherchent à faire « mieux » que les situations scolaires qu'ils ont connues.

### 3. L'accès au terrain d'enquête

#### 3.1. Une entrée sur le terrain simplifiée...

Si j'adopte une posture réflexive sur l'accès au terrain d'enquête, je peux repérer deux éléments privilégiés d'entrée sur le terrain. Le premier se situe dans mon positionnement éloigné de la Ligue de l'enseignement. Alicia Jacquot, lors d'un séminaire du Groupe de réflexion sur la recherche en éducation populaire<sup>52</sup>, revient sur une situation récurrente durant ses entretiens avec les acteurs d'une association d'éducation populaire. Alors qu'elle est elle-même investie dans la structure où elle réalise une partie de son terrain d'enquête, elle se retrouve confrontée à des ellipses, qui se traduisent par des phrases du type : « Vous voyez ce que je veux dire » ou « Vous comprenez, je n'ai pas besoin de vous expliquer », pour expliciter une situation ou un concept. Pour ma part, n'ayant aucun lien avec la Ligue de l'enseignement et ne dévoilant pas mes proximités au milieu associatif à travers les investissements de mes proches et les miens au début des échanges, les entretiens avec les « ligueurs » ont toujours été très riches et très descriptifs. Ceux-ci ont sans cesse pris le soin de me donner beaucoup de détails pour favoriser ma compréhension.

Le second va de pair avec l'étude, réalisée par le GRESCO, sur la valorisation de l'engagement associatif des jeunes pour le FEJ. L'entrée sur le terrain s'est déroulée sans encombre. Nous<sup>53</sup> n'avons essuyé aucun refus pour répondre à nos questions de la part des acteurs en lien avec ce projet. En effet, ces derniers connaissaient le caractère obligatoire de l'évaluation de leurs actions et, par conséquent, ont « joué le jeu ». Il n'y a donc pas eu de problèmes de négociation<sup>54</sup> que peuvent rencontrer certains chercheurs pour investir leur

---

<sup>52</sup> Alicia Jacquot, « L'éducation populaire et la lutte contre le décrochage scolaire », séminaire du GRREP, 13 novembre 2017 : <https://grrep.wordpress.com/2018/01/26/seance-leducation-populaire-et-la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-podcast/>

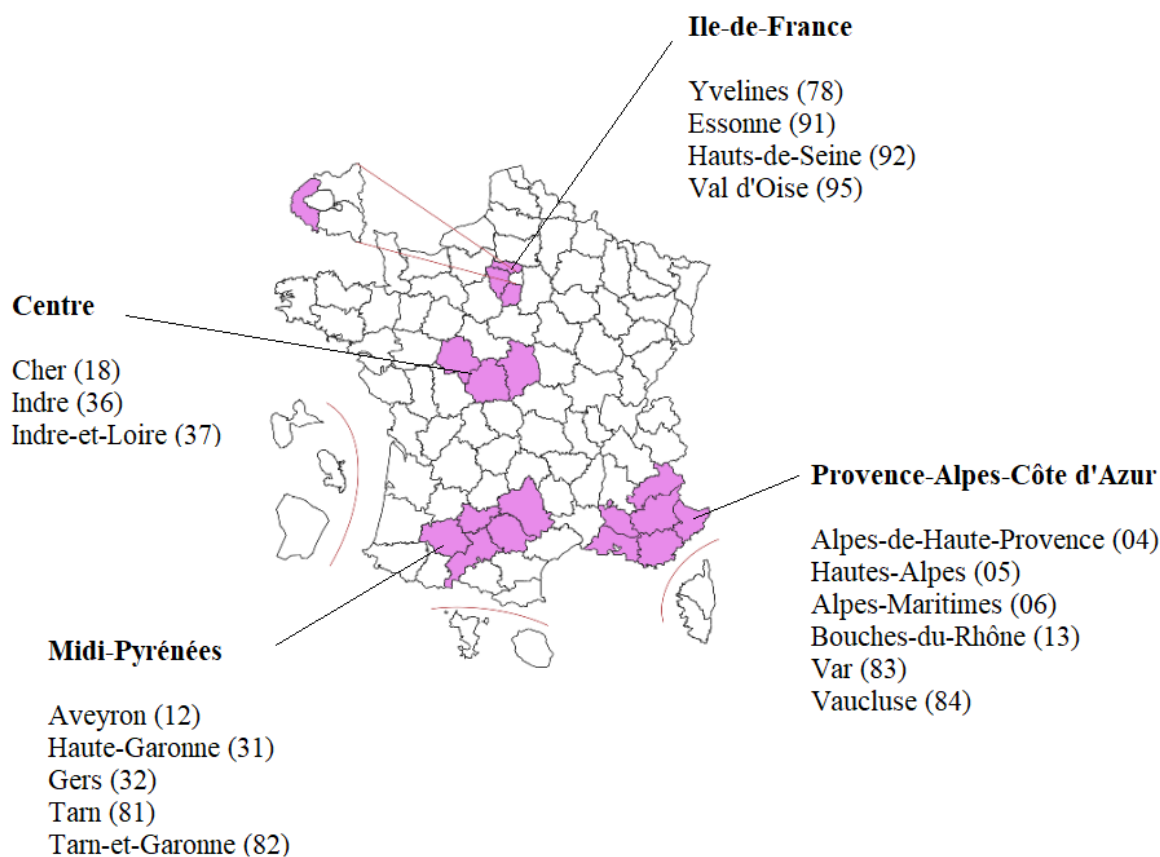
<sup>53</sup> Le « nous » fait ici référence aux chercheurs associés à cette recherche-action : Étienne Douat, Gilles Moreau, Sophie Orange et Laurent Willemez.

<sup>54</sup> Par exemple « négocier des entretiens par courrier ou par téléphone » : Hélène Chamboredon, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, Laurent Willemez, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16, 1994, p. 117.



terrain d'enquête. Au total, 16 fédérations départementales<sup>55</sup> ont été visitées et 54 entretiens avec 43 salariés et 11 bénévoles<sup>56</sup> de 19 antennes locales<sup>57</sup> du réseau (Carte 1) ont été réalisés.

**Carte 1. Origine géographique des salariés enquêtés selon la fédération départementale « employeur »<sup>58</sup>**



Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

On peut toutefois redouter un biais. Si les régions participant à l'expérimentation ont été désignées par le centre confédéral, il est à noter que l'ensemble des départements de ces régions ne se voient pas imposer de proposer un projet à expérimenter. De ce fait, est-ce que

<sup>55</sup> Il faut à ces 16 fédérations départementales ajouter les locaux du centre confédéral parisien.

<sup>56</sup> Si les entretiens réalisés avec les bénévoles n'ont pas été mobilisés dans ce travail, ils ont constitué une source d'information importante pour comprendre le fonctionnement de chaque fédération départementale du réseau.

<sup>57</sup> Tous les entretiens ont été réalisés au sein des locaux de fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement. Certains salariés ont été interviewés dans des fédérations autres que celle pour laquelle ils sont salariés, ce qui explique le delta avec le nombre de fédérations dans lesquelles je me suis rendue sur place.

<sup>58</sup> Seuls 18 départements sont révélés sur cette carte afin de garantir l'anonymat de l'unique salarié issu du département situé en dehors des 4 régions participant à l'expérimentation (voir Tableau 1).

seules les antennes locales, qui entretiennent des relations « courtoises » avec le centre confédéral, ont répondu favorablement à cette démarche ? Je décide alors de solliciter, lors de regroupements nationaux (assemblée générale, congrès, journée d'études des responsables fédéraux, etc.), des salariés d'antennes locales de la Ligue de l'enseignement, dans d'autres régions. Rapidement, les premiers échanges avec ces nouveaux contacts sont synonymes de nouvelles spécifications territoriales. Par ailleurs, avançant dans l'analyse des caractéristiques des fédérations départementales qui m'ont accueillie, le constat d'une grande diversité de terrains peut être établi. En effet, les antennes locales ont des tailles différentes (certaines n'emploient que quelques salariés, d'autres plusieurs centaines), sont situées sur des territoires hétérogènes (milieux urbains et ruraux, fortement et faiblement peuplés, gouvernés par des élus politiques de droite et de gauche, avec des problématiques diverses en matière d'immigration, de chômage, de déscolarisation, etc.), ou encore vivent des situations financières disparates (en « bonne santé » ou en redressement). De plus, des fédérations départementales « en rupture » avec le siège parisien se sont également saisies de cette expérimentation, rendant ainsi possible l'étude des relations contestataires entre le niveau local et le niveau national.

Tous ces éléments ont donc conforté le choix de ne pas étendre le terrain d'enquête à d'autres fédérations départementales que celles participant à l'expérimentation pour le FEJ. Toutefois, si l'entrée sur le terrain a été facilitée par cette recherche-action, quelques obstacles ont tout de même été rencontrés.

### *3.2. ... mais pas exempte de difficultés*

En lien avec l'étude pour le FEJ, des phases d'observations des projets expérimentaux ont par ailleurs été nécessaires pour l'évaluation. Dès lors, il ne s'agissait plus simplement de répondre à mes questions, de me raconter leur vie personnelle et professionnelle mais de m'accueillir sur des temps d'échanges et de formation, c'est-à-dire des temps pendant lesquelles j'étais amenée à considérer leurs pratiques professionnelles. Certains salariés ont alors vécu ma présence comme une forme d'évaluation de leur travail et j'ai souvent dû ranger mon carnet de notes que ces derniers convoitaient dès qu'une pause s'annonçait. Par ailleurs, le terme d'évaluation a été largement galvaudé puisque j'étais présentée en tant qu'« évaluatrice » dans le cadre d'une évaluation de politiques publiques, qui devait aboutir à l'écriture d'un rapport. L'avantage de ma position d'étudiante, qui aurait pu « amenuiser les

craintes de l'interviewé devant une éventuelle publication de ses propos »<sup>59</sup>, était alors compromis.

Ma « double » posture académique a contribué à construire leurs représentations et à mettre une distance entre eux et moi. D'une part, je suis salariée de l'université, et donc d'une institution (scolaire) à laquelle certains enquêtés adressent des critiques plus ou moins vives. D'autre part, je suis doctorante et mon parcours scolaire – que d'autres imaginent « brillant » (comme ils me le diront) – les renvoie à des situations d'échecs scolaires. Je me retrouve, bien malgré moi, dans une position « dominante ». Ainsi, lors du stage théorique d'une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), mon interlocuteur m'a demandé de ne pas venir dès le premier jour du stage afin que ma présence soit « introduite auprès des jeunes venus assister à cette formation ». Cette justification ne servirait-elle pas de prétexte ? En réalité, l'explication n'est-elle pas qu'il s'avère « nécessaire » de préparer ma visite avec les autres salariés de la Ligue de l'enseignement ? À mon arrivée, je suis installée dans une chambre seule, isolée de toutes les autres chambres : « la chambre de la sociologue ». Cette situation est embarrassante dans la mesure où j'envisageais, dans une posture ethnographique, de faire des observations participantes, c'est-à-dire de réaliser avec les « jeunes » les temps de formation (activités, jeux, débats...) afin de saisir leurs représentations de l'engagement de manière fortuite, en dehors d'éventuels entretiens individuels enregistrés. Au fil des semaines passées ensemble et après une « mise à nue » – découvrant que je suis une fille de « petits fonctionnaires »<sup>60</sup>, présentant des formes d'investissements actuels et passés, ayant finalement quelques caractéristiques communes – je finis par partager la même chambre que trois animatrices dans le dortoir des filles lors de la dernière semaine de formation BAFA pour le stage d'approfondissement.

Il m'a fallu également insister auprès des dirigeants de la Ligue de l'enseignement pour investiguer davantage après la période d'enquête liée à l'expérimentation menée dans le cadre du FEJ. En effet, l'intérêt particulier que je portais aux personnels détachés au sein de la Ligue de l'enseignement m'a conduit à découvrir que – contrairement aux « autres » salariés dont les contrats sont gérés au sein de chaque fédération départementale – les contrats des détachés de la Fonction publique salariés par l'association sont centralisés au siège national

---

<sup>59</sup> Hélène Chamboredon, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, Laurent Willemez, « S'imposer aux imposants... », *art. cit.*, p. 118.

<sup>60</sup> Il faut entendre « petits fonctionnaires » tels que ceux décrits par Marie Cartier : Marie Cartier, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003. Il convient également de préciser que les salariés imaginaient plutôt que j'étais issue des classes supérieures.

du Mouvement. J'ai alors demandé à pouvoir consulter ces dossiers. Malgré un accord obtenu rapidement de la part du personnel encadrant du centre confédéral, il m'aura fallu de nombreux mois avant d'y avoir accès, et le jour où enfin j'accède au bureau où sont conservés les dossiers, quelques-uns – ceux de certains dirigeants<sup>61</sup> – sont retirés du placard. Pour autant, le retrait de ces documents n'a pas constitué un obstacle dans ma recherche dans la mesure où j'ai recueilli par ailleurs les caractéristiques sociales de ces individus.

Enfin, durant les entretiens avec les salariés associatifs, j'ai dû faire face à la méfiance de certains d'entre eux quant à l'enregistrement de nos échanges. Pour ne prendre qu'un seul exemple, Olivier<sup>62</sup> est mal à l'aise par rapport aux questions qui portent sur son avenir professionnel. Il rétorque : « Je ne sais pas ce que vous allez en faire ». Puis, quelques minutes plus tard, il demande : « On aura un compte rendu d'enquête ? ». Ou encore, Pascal, lorsqu'il évoque le fonctionnement et les difficultés de certaines fédérations départementales du réseau de la Ligue de l'enseignement, cherche davantage ses mots, alors que l'entretien était jusqu'à ce moment précis fluide. Il appuie des silences, ne participe plus à la discussion – je me retrouve d'ailleurs à ne plus trop savoir quoi dire – et lance plusieurs regards vers le dictaphone. Je comprends que l'enregistrement le gêne et lui propose de l'interrompre. Il accepte cette proposition et continuera de développer son propos hors enregistrement.

Y a des fédérations qui sont énormes. Toulouse. Nantes. C'est *business* (silence) Mais c'est un des gros dangers de ces fédérations, c'est qu'à un moment donné ils gèrent énormément de choses. Ils ont une économie développée comme c'est pas possible et la dimension éducative, la dimension éducation populaire, elle est moins visible. Elle existe mais elle est moins visible. Comment euh... je pense qu'il y a des points d'équilibre euh... La fédération du Var aussi euh...

*Oui. Qui est mutualisée un peu avec les Bouches-du-Rhône.*

Oui pour des raisons de faillite. De difficultés financières (voix basse).

*Pour l'expérimentation justement je suis allée en PACA et c'est là que j'ai vu que les Bouches-du-Rhône et le Var, ils sont dans ce processus (silence) Oui c'est compliqué.*

---

<sup>61</sup> Au total quatre dossiers sont retirés, ou plus exactement deux dossiers sont déjà absents du placard et deux autres sont retirés.

<sup>62</sup> Les données synthétiques du corpus anonymisé de salariés interrogés sont présentées dans le tableau 1. En effet, ce travail d'écriture porte une vigilance particulière sur l'anonymat des personnes, des structures et des lieux. Ainsi, tous les noms et prénoms individuels, ainsi que le nom des associations et des communes ont été modifiés. Seules les données factuelles et accessibles dans le domaine public conservent leurs identifications initiales.

Si on va en Bourgogne il n'a plus qu'une fédération régionale (il tousse) Oui c'est une vigilance particulière à ce que la Ligue soit présente sur tous les territoires (il arrête de parler et regarde le dictaphone).

*Je peux le couper si vous voulez ?* (Fin de l'enregistrement)

Une nouvelle fois, ces « aléas » advenus durant les entretiens n'ont pas pénalisé la qualité des échanges dans la mesure où, dès l'enregistrement interrompu, les salariés ont continué de se livrer. L'analyse de ces situations d'enquête fait apparaître différentes sources de matériaux recueillis pour ce travail de recherche dont la méthodologie va, à présent, être présentée.

## **4. La méthodologie d'enquête**

### *4.1. Mener des entretiens biographiques, du contexte d'entretien au corpus de salariés interrogés*

Les entretiens semi-directifs, d'une durée comprise entre 57 minutes et 2h44 (pour le plus long), ont toujours débuté avec la même demande : « Racontez-moi comment vous êtes arrivé.e à la Ligue de l'enseignement » et interrogent les salariés sur leurs parcours scolaire, professionnel et bénévole ; la profession et l'investissement dans la vie politique (au sens large) de leurs parents ; leurs pratiques et leur projection professionnelles au sein du Mouvement. À la manière d'Howard S. Becker<sup>63</sup>, c'est le « comment », c'est-à-dire la manière dont les salariés intègrent l'association, et non le « pourquoi » qui a été interrogé. Mais malgré la richesse des entretiens, une limite peut être pointée dans la mesure où recueillir des récits de vie et de pratiques implique de mobiliser la mémoire individuelle et il convient de ne pas ignorer le fait que les réminiscences de l'enfance et de la jeunesse peuvent parfois être plus floues pour les salariés nés dans les années 1950 par rapport à ceux nés dans les années 1980. En outre, les données manquantes résultent d'une sélection opérée par l'individu durant l'entretien, où il raconte des événements qui l'ont particulièrement marqué, où il choisit ses souvenirs.

---

<sup>63</sup> Howard S. Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.

Par ailleurs, le lieu de la tenue de l'entretien constitue un autre élément majeur. En dehors des échanges avec Elodie, Véronique, Julien et Michel (Tableau 1), tous les entretiens se sont déroulés au sein des locaux des antennes locales de la Ligue de l'enseignement, durant les heures de travail des salariés. Pour autant, tous ne se sont pas tenus dans des bureaux individuels où nous étions seuls dans ce « colloque singulier » entre enquêté et enquêteur. Certains échanges ont au contraire eu lieu dans des salles de réunions, rendant un peu plus impersonnelles certaines discussions. En effet, lors d'entretiens menés au sein même du bureau du salarié, des informations supplémentaires ont pu être collectées parce que l'enquêté montre une affiche, fournit un document interne, etc. Ces situations sont simplement impossibles en dehors de l'espace de travail du salarié.

Dernier élément de contexte dont il n'est pas possible de faire abstraction : la période de l'entretien. Olivier Fillieule précise que « quiconque aura réalisé quelques entretiens auprès de militants en sera définitivement convaincu. Les raisons d'agir qui s'y expriment mêlent toujours, à des degrés évidemment variables selon le moment et la situation d'entretien, des mobiles désintéressés à l'évocation des rétributions »<sup>64</sup>. Ces fluctuations à l'engagement par rapport à la temporalité de l'échange se retrouvent dans les trajectoires professionnelles des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement. Les entretiens se sont déroulés sur 17 mois, entre février 2011 et juillet 2012, dans un contexte socio-politique incertain<sup>65</sup> modifiant – au moins en partie – les réponses à certaines questions, notamment sur leurs « représentations d'avenir »<sup>66</sup>.

Au-delà des contextes d'entretien, la constitution du corpus de salariés interrogés doit également être analysée. Les premiers à avoir livré leur récit de vie sont ceux qui étaient directement impliqués dans l'expérimentation menée auprès des « jeunes ». Puis, une méthode de « boule de neige »<sup>67</sup> a été utilisée, c'est-à-dire que les contacts avec les « autres » salariés – ceux qui ne participaient pas à l'étude du FEJ – ont été établis par l'intermédiaire du contact initial. Cette méthode est critiquable dans la mesure où les individus risquent de communiquer les coordonnées des salariés les plus « proches » d'eux. Toutefois, cette limite a été appréhendée par des demandes spécifiques en lien avec l'objet de cette recherche :

---

<sup>64</sup> Olivier Fillieule, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant, op. cit.*, p. 44.

<sup>65</sup> Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu durant cette période.

<sup>66</sup> Marie-Hélène Jacques, « Quatre ans après le collège... », *art. cit.*

<sup>67</sup> Jean-Marie Firdion, « Construire un échantillon », in Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 71-92.

rencontrer le délégué général (pour saisir les processus de recrutement), s'entretenir avec un enseignant détaché de la fédération départementale (pour questionner les logiques au départ de l'Éducation nationale), ou encore interroger des responsables de service qui gèrent des secteurs autres que le secteur « Éducation » (pour étudier leurs trajectoires et distinguer des similitudes ou des différences dans leurs caractéristiques par rapport aux salariés des services « Éducation »). Le corpus d'enquêtés réunit 43 salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement (Tableau 1) qui se décompose en 13 individus exerçant la fonction de délégué général, 30 celle de « responsable de service » ou « animateur / coordinateur ». La moitié de ces derniers (n=15) est salariée dans un secteur *en lien*<sup>68</sup> avec le secteur « Éducation ».

**Tableau 1. Données synthétiques des salariés interrogés**

| Région        | Prénom      | Age | Fonction occupée à la Ligue de l'enseignement | Dernier diplôme obtenu ou Niveau de diplôme en <u>formation initiale</u> | Ancienneté (en années) | Origine sociale du père | Origine sociale de la mère    |
|---------------|-------------|-----|---|--|------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Ile-de-France | Bruno       | 35  | Délégué général                               | Maitrise en sociologie   | 8                      | Classe supérieure       | Classe supérieure             |
|               | Alexis      | 33  | Responsable de service                        | Niveau baccalauréat (série inconnue)                                     | 2                      | Classe populaire        | Sans activité professionnelle |
|               | Didier      | 36  | Animateur/Coordinateur                        | Niveau BEP tourneur fraiseur   | 12                     | Classe intermédiaire    | Classe populaire              |
|               | Vincent     | 33  | Animateur/Coordinateur                        | Niveau baccalauréat (série inconnue)                                     | 11                     | Classe supérieure       | Classe intermédiaire          |
|               | Faustine    | 32  | Animateur/Coordinateur                        | Master en psychologie  | 6                      | Classe intermédiaire    | Classe intermédiaire          |
|               | Laurent (*) | 51  | Responsable de service                        | DEUG en sciences de l'éducation  | 21                     | Classe intermédiaire    | Classe populaire              |
|               | Albert      | 55  | Délégué général                               | Niveau BTS métreur   | 22                     | Classe populaire        | Sans activité professionnelle |
|               | Christophe  | 47  | Responsable de service                        | BEPC   | 8                      | Classe intermédiaire    | Classe intermédiaire          |
|               | Héloïse     | 30  | Animateur/Coordinateur                        | Baccalauréat L   | 2                      | Classe intermédiaire    | Classe supérieure             |
|               | Fanny       | 30  | Responsable de service                        | DEUG en psychologie  | 5                      | Classe populaire        | Classe populaire              |
|               | Fabienne    | 45  | Délégué général                               | Licence de langues   | 11                     | Classe supérieure       | Classe intermédiaire          |
|               | Pierre (*)  | 55  | Délégué général                               | Baccalauréat S   | 12                     | Classe intermédiaire    | Sans activité professionnelle |
| Centre        | Gwenaëlle   | 29  | Animateur/Coordinateur                        | DUT en carrières sociales  | 4                      | Classe populaire        | Sans activité professionnelle |
|               | Yannick     | 47  | Délégué général                               | Niveau licence en biologie   | 11                     | Non définie             | Non définie                   |
|               | Marc        | 27  | Animateur/Coordinateur                        | DUT en carrières sociales  | 1                      | Classe populaire        | Classe populaire              |
|               | Eric        | 36  | Responsable de service                        | Niveau DUT en gestion des entreprises et administrations                 | 3                      | Classe populaire        | Non définie                   |
|               | Béatrice    | 42  | Animateur/Coordinateur                        | Niveau DUT en carrières juridiques et judiciaires                        | 6                      | Non définie             | Non définie                   |
|               | Sylvie      | 34  | Animateur/Coordinateur                        | Master en Beaux Arts   | 3                      | Classe intermédiaire    | Classe supérieure             |
|               | Martin      | 42  | Délégué général                               | Niveau licence en sciences humaines                                      | 7                      | Classe intermédiaire    | Classe intermédiaire          |

<sup>68</sup> Nous insistons sur le terme « en lien » car une partie des salariés est attachée à plusieurs secteurs d'activités au sein de l'antenne locale qui l'emploie. Les combinaisons semblent infinies : « Culture, Éducation » ; « Éducation, Citoyenneté » ; « Formation, Animation, Éducation » ; « Jeunesse, Éducation, Formation » ; « Vie associative, Jeunesse, Éducation » ; etc. Ce constat interroge la « flexibilité » des travailleurs de la Ligue de l'enseignement, qui est développée au chapitre 7.

|                            |            |                 |                        |   |                      |                      |                               |
|----------------------------|------------|-----------------|------------------------|---|----------------------|----------------------|-------------------------------|
| Midi-Pyrénées              | Catherine  | 38              | Animateur/Coordinateur | Niveau BTS communication publicité  | 13                   | Classe populaire     | Classe populaire              |
|                            | Patrick    | 41              | Responsable de service | DEUG en sociologie / Diplôme de journalisme   | 11                   | Classe intermédiaire | Classe supérieure             |
|                            | Joël       | 58              | Délégué général        | Licence en géographie   | 33                   | Classe intermédiaire | Classe intermédiaire          |
|                            | Chantal    | 53              | Animateur/Coordinateur | Niveau BEP en comptabilité  | 16                   | Classe populaire     | Sans activité professionnelle |
|                            | Renaud     | 49              | Délégué général        | DUT en carrières sociales   | 8                    | Classe intermédiaire | Sans activité professionnelle |
|                            | Hervé (*)  | 47              | Responsable de service | Licence en langues étrangères appliquées  | 9                    | Classe populaire     | Classe populaire              |
|                            | Alice      | 26              | Animateur/Coordinateur | DUT en animation socioculturelle  | 1                    | Classe populaire     | Classe intermédiaire          |
|                            | André (*)  | 59              | Responsable de service | Diplôme en comptabilité   | 23                   | Classe intermédiaire | Classe intermédiaire          |
|                            | Hugo       | 41              | Responsable de service | Maîtrise en sciences économiques  | 4                    | Classe intermédiaire | Classe intermédiaire          |
|                            | Mathilde   | 37              | Responsable de service | Maîtrise en conception et mise en œuvre de projets culturels  | 8                    | Classe populaire     | Classe supérieure             |
|                            | Louise     | 26              | Animateur/Coordinateur | Licence en histoire / Licence professionnelle en développement et protection du patrimoine culturel | 2                    | Classe populaire     | Classe intermédiaire          |
| Julien (*)                 | 44         | Délégué général | Diplôme de l'UFM       | 15  | Classe intermédiaire | Classe intermédiaire |                               |
| Provence-Alpes-Côte D'azur | Louis (*)  | 44              | Délégué général        | Licence en sciences de l'éducation  | 5                    | Classe populaire     | Classe intermédiaire          |
|                            | Michel (*) | 41              | Responsable de service | Diplôme de l'UFM  | 2                    | Classe intermédiaire | Classe intermédiaire          |
|                            | Elodie     | 23              | Animateur/Coordinateur | Licence en histoire des arts et communication   | < 1                  | Classe populaire     | Classe populaire              |
|                            | Hubert     | 55              | Délégué général        | Licence en animation socioculturelle et de gestion  | 8                    | Classe supérieure    | Classe intermédiaire          |
|                            | Gilles     | 35              | Animateur/Coordinateur | DEA en histoire de l'art  | 3                    | Classe supérieure    | Classe populaire              |
|                            | Véronique  | 29              | Animateur/Coordinateur | Master en anthropologie sociale   | < 1                  | Classe supérieure    | Classe populaire              |
|                            | Hadrien    | 49              | Délégué général        | DESS en aménagement territorial décentralisé en droit public  | 18                   | Classe populaire     | Sans activité professionnelle |
|                            | Charlotte  | 37              | Animateur/Coordinateur | Baccalauréat L  | 17                   | Classe intermédiaire | Classe populaire              |
|                            | Oscar      | 37              | Responsable de service | Baccalauréat (série inconnue)   | 12                   | Classe supérieure    | Classe populaire              |
|                            | Irène      | 46              | Responsable de service | Baccalauréat G2   | 5                    | Classe supérieure    | Classe populaire              |
|                            | Edwige     | 26              | Animateur/Coordinateur | Niveau licence en sciences de la communication et de l'information                                  | 2                    | Classe intermédiaire | Sans activité professionnelle |
| Autres                     | Pascal (*) | 54              | Délégué général        | Diplôme de l'Ecole normale  | 12                   | Classe populaire     | Sans activité professionnelle |

(\*) Personnel détaché de la Fonction publique

Les informations consignées dans ce tableau reflètent la situation du salarié au moment de l'entretien.

Source : *Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

#### 4.2. Passer des questionnaires, analyse d'une méthodologie avortée

Lors de la phase exploratoire de ce travail, il n'a pas été possible de connaître, en interne, le nombre précis de salariés « permanents »<sup>69</sup> au sein de la Ligue de l'enseignement. C'est pourquoi une méthode quantitative avec la passation d'un questionnaire<sup>70</sup> à ces salariés

<sup>69</sup> Lorsque la Ligue de l'enseignement déclare salarié 40 000 individus, elle ne distingue pas les salariés « permanents » des salariés « occasionnels », et ces derniers n'entrent pas dans le cadre de cette recherche.

<sup>70</sup> Le questionnaire interrogeait les parcours (scolaires, bénévoles et professionnels) des salariés, regroupait une série de questions sur les parents (profession, diplôme, investissement bénévole) et demandait un ensemble d'informations sur leurs caractéristiques sociales de l'individu et ses pratiques culturelles, politiques, religieuses, etc.



spécifiques apparaissait utile pour approcher – non pas l'exhaustivité mais – une meilleure représentation du réseau et obtenir une image fine du Mouvement dans son ensemble. L'objectif du questionnaire visait à réaliser une « analyse statistique [qui] contribue à rendre possible la construction de relations nouvelles, capables, par leur caractère insolite, d'imposer la recherche de relations d'un ordre supérieur qui en rendraient raison »<sup>71</sup> afin de tenter d'établir des profils-types de ces salariés « permanents ». Aussi, passer un questionnaire auprès des salariés présentait, au moins, deux avantages. D'une part, les résultats statistiques auraient pu être mis en parallèle avec les propos tenus lors des entretiens biographiques. En effet, l'opposition longtemps existante entre les méthodes qualitative et quantitative d'analyse de données tend aujourd'hui vers une articulation et une complémentarité plus qu'un antagonisme, et « utilisées de manière complémentaire, [ces deux méthodes] se nourrissent l'une l'autre et apportent une plus-value scientifique au travail de recherche, chacune répondant alors à un questionnement précis, sans qu'aucune d'elles ne soit subordonnée à la réalisation ou aux résultats de l'autre »<sup>72</sup>. D'autre part, la typologie des salariés aurait été plus précise dans la mesure où, interrogé par le biais d'un questionnaire, l'individu aurait été confronté à l'exhaustivité des questions. Cette méthode n'aurait pas évité la « non réponse » mais des informations telles que la situation matrimoniale – qui est l'une des questions qui n'a pas toujours été posée durant l'entretien – auraient été mieux renseignées. De même, les questions auraient, de fait, été formulées exactement de la même manière « sur papier », tandis que lors des échanges, les interactions font que nous réagissions aux événements ou pratiques décrits par le salarié et, par conséquent, les questions ne sont exprimées ni de la même manière, ni dans le même ordre. Enfin, le contexte de passation du questionnaire aurait globalement été équivalent pour l'ensemble des répondants (la collecte était prévue sur deux mois) alors que les entretiens se sont déroulés sur un temps beaucoup plus long, selon des contextes variés, comme évoqué précédemment.

Toutefois, une première limite dans cette démarche quantitative s'est rapidement imposée : comment réaliser la passation des questionnaires ? Trois pistes ont été suivies avant d'être abandonnées. Tout d'abord, il était envisagé de demander au service « Vie, développement et qualification du réseau » de l'échelon national de diffuser le questionnaire en interne, *via* l'intranet par exemple, mais cette option aurait « estampillé » le questionnaire

---

<sup>71</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 [5<sup>e</sup> édition], p. 29.

<sup>72</sup> Pascale Dietrich, Marie Loison, Manuella Roupnel, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *in* Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique, op. cit.*, p. 209.

d'un lien éventuel avec le centre confédéral. Ainsi, si certains individus émettaient la crainte d'une « surveillance » de la part de leur hiérarchie à travers ce questionnaire – sachant que je faisais régulièrement l'expérience de devoir expliquer aux salariés mon indépendance vis-à-vis de la structure parisienne durant les entretiens – et malgré la présence de mes coordonnées sur la page d'accueil du formulaire, auraient-ils cherché à me contacter pour obtenir des détails complémentaires sur ma démarche ? Cette confusion semblait introduire un biais important dans la passation du questionnaire ; j'ai alors réfléchi à un envoi par voie postale. Ce canal de diffusion comportait une contrainte technique, qui était de savoir combien imprimer de questionnaires ? Ne possédant aucune information sur les effectifs, il aurait fallu contacter, en amont de cet envoi, les fédérations départementales pour connaître le nombre de salariés potentiellement susceptibles de répondre à cette enquête afin de leur faire parvenir le nombre suffisant de questionnaires. Mais cette démarche avait un coût : *a minima* 102 individus à contacter, soit un contact par antenne locale. Et comment les contacter ? Je récupère alors au centre confédéral un « annuaire » qui liste l'ensemble des coordonnées des fédérations départementales du réseau. De ce fait, pourquoi ne pas envoyer le questionnaire directement par internet ? Un nouvel obstacle se dresse : les adresses électroniques de contact des antennes locales sont des adresses « génériques », du type `accueil@laligue00.org`<sup>73</sup> ou `contact@laligue00.org`. Mes demandes reçues (probablement) par le secrétariat dans un premier auraient été par la suite réorientées – pour les antennes qui auraient donné suite à ma sollicitation – auprès du délégué général. Ce dernier aurait-il relayé ma demande à l'ensemble des salariés de sa fédération départementale ? Aurait-il opéré un « tri » pour n'envoyer le questionnaire qu'aux salariés qu'ils jugent comme « correspondants » aux profils que je cherche à interroger ? M'aurait-il fourni une liste (et sur quelle base ?) de coordonnées de salariés ? Un entretien préalable, par téléphone par exemple, semblait incontournable et, par conséquent, je faisais de nouveau face à la même problématique du coût d'entrée dans les fédérations départementales que celle décrite pour l'envoi par courrier.

Enfin, force est de constater que quel que soit le canal de diffusion du questionnaire, la consigne de ne remplir celui-ci que si le salarié est employé de manière « permanente » par le siège de l'antenne locale – les salariés « permanents » des structures affiliées au Mouvement ne font pas partie de l'échantillon visé – aurait été compliquée à vérifier. Pour toutes ces raisons, la méthode d'enquête par questionnaire n'a pas abouti.

---

<sup>73</sup> Le « 00 » représente le numéro du département de l'antenne locale.

#### 4.3. Fouiller les archives pour une mise en perspective historique des discours

Ce travail a été réalisé à deux niveaux : aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine pour le recueil de documents divers (statuts de l'association, bilans financiers, échanges de courriers, photographies, coupures de presse, etc.) et au centre confédéral pour la consultation des dossiers des enseignants détachés à la Ligue de l'enseignement.

Dès le commencement de cette démarche, le caractère ambivalent du positionnement de la Ligue de l'enseignement dans le champ institutionnel est apparu. En effet, pourquoi faut-il se rendre aux Archives nationales et non au Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) pour consulter les archives de la Ligue de l'enseignement ? Ce pôle, qui accueille uniquement des archives privées, a considéré que les archives de la Ligue de l'enseignement ne sont pas « réellement » des archives privées de par sa délégation de service public. De ce fait, elles sont conservées aux Archives nationales, au même titre que les archives du ministère de l'Éducation nationale. Au-delà de cette spécificité, entrer dans le moteur de recherche du site internet des Archives nationales<sup>74</sup> le terme « Ligue de l'enseignement » renvoie à un nombre de résultats trop important et il est conseillé de « consulte[r] l'instrument de recherche ». Suivant ces consignes, ce sont 978 références<sup>75</sup> de cartons archivés (sachant qu'un carton contient plusieurs dossiers) qui apparaissent. Au même titre que les archives « sont toujours la résultante d'un geste de tri, d'une sélection, d'une volonté de conservation entre l'"intéressant" et ce qui ne l'est pas, ce qui peut être rendu public et ce qui doit rester secret, ce qui doit rester et ce qui doit disparaître »<sup>76</sup>, une sélection dans la consultation des archives a été opérée. Ainsi, entre septembre 2016 et septembre 2017, j'ai inspecté 55 cartons de documents manuscrits aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, c'est-à-dire à peine 6 % des archives écrites.

En amont de ces recherches dans les archives publiques, la Ligue de l'enseignement a autorisé l'examen, sur place uniquement, des dossiers individuels des personnels détachés au sein de l'association. Les chemises cartonnées nominatives, conservées dans les locaux du siège national, ont été dépouillées entre juillet 2014 et janvier 2015. Les demandes de détachement doivent être réitérées chaque année, et globalement, elles sont réalisées par les

---

<sup>74</sup> <http://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>

<sup>75</sup> Aux 978 cartons d'archives manuscrites de la Ligue de l'enseignement s'ajoutent 171 cartons d'archives avec d'autres formats de supports (photographies, archives électroniques et audiovisuelles).

<sup>76</sup> Liora Israël, « L'usage des archives en sociologie », in Serge Paugam, *L'enquête sociologique*, op.cit., p. 170.

salariés durant l'été afin de prendre effet au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours. Durant ce travail de consultation, une pile de feuilles volantes (en attente de classement) avec les demandes de détachement et de réintégration du personnel de la Fonction publique s'est formée. Ainsi, une photographie du Mouvement au 1<sup>er</sup> septembre 2014<sup>77</sup> a pu être élaborée.

Les dossiers individuels comportent une fiche de renseignements complétée par le fonctionnaire au moment de sa première demande de mise à disposition ou de détachement dans laquelle il indique sa date de naissance, son lieu de naissance, sa situation matrimoniale (avec, le cas échéant, la profession de son conjoint), le nombre d'enfants et le dernier diplôme obtenu. Ils contiennent également le(s) contrat(s) de travail permettant de recueillir des informations sur la date et le lieu d'exercice du détachement, la fonction occupée ainsi que le secteur d'activités, le statut et l'échelon au sein de la Fonction publique, et le salaire. Au total, 173 dossiers de salariés ont été examinés, à partir desquels une base de données a été constituée et utilisée pour étudier les trajectoires des salariés en situation de détachement.

Ce travail de recueil d'archives a donc permis de mettre en perspective les discours des acteurs. En effet, durant les entretiens, les salariés ont régulièrement fait référence au passé pour expliquer des situations, des évolutions, des changements, des mutations qui ont pu être analysés au prisme des données recueillies dans les archives.

#### 4.4. Des matériaux qualitatifs et quantitatifs complémentaires

À l'ensemble des matériaux décrits s'ajoutent des données qualitatives à travers quelques observations (parfois participantes). Celles-ci ne constituent pas un matériau central dans ce travail de recherche, de par leur faible nombre, mais elles ne peuvent pour autant être négligées dans la mesure où il s'agit du seul point d'entrée pour l'analyse des pratiques professionnelles *in situ* des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement. Enfin, pour compléter l'analyse et situer le propos, notamment sur les champs associatif et éducatif, des statistiques produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ont été

---

<sup>77</sup> L'année scolaire 2014-2015 est prise comme période de référence pour présenter les données sur les enseignants et les détachements sur l'ensemble du chapitre 6. Plus largement, et malgré quelques références à l'année 2016, ce travail de recherche s'achève en 2015. Dès lors, la période « contemporaine » évoquée au cours de ce manuscrit prend fin cette même année.

mobilisées. Des précisions seront apportées directement lors du développement de certains chapitres dans le but d'explicitier l'utilisation de ces données.

\*  
\* \*

Cette thèse s'organise en deux parties.

La première partie, scindée en trois chapitres, expose la sociohistoire, la structuration et le fonctionnement de la Ligue de l'enseignement. L'étude historique, réalisée dans le chapitre 1, cherche à mettre en évidence le lien avec le milieu éducatif que l'association crée et entretient lors de sa (re)construction. Le chapitre 2, quant à lui, examine plus précisément la structuration du Mouvement et interroge les relations existantes à l'intérieur du réseau. Enfin, dans une « étude de cas », les situations locales sont appréhendées. Ces trois chapitres constituent alors un préalable institutionnel qui permet, dans un deuxième temps, d'étudier une partie des acteurs qui font vivre cette association d'éducation populaire.

La seconde partie, divisée en quatre chapitres, est donc consacrée aux salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement. L'analyse de leurs caractéristiques sociales aboutit à une typologie présentée dans le chapitre 4, qui est ensuite mobilisée dans le chapitre 5 pour étudier le rapport que les individus entretiennent avec l'institution scolaire. L'analyse statistique fait ressortir un type de salariés singuliers – les enseignants détachés – dont les logiques d'arrivée (et de départ) au sein de la Ligue de l'enseignement sont interrogées dans le chapitre 6. Enfin, les dispositions à entrer dans le salariat associatif sont plus largement développées dans le chapitre 7 qui mêle l'étude des trajectoires scolaire, bénévole et professionnelle de ces travailleurs « permanents » et celle de leurs projections dans un contexte de transformations économique, sociale et politique vécues par l'association qui les emploie.

# PREMIÈRE PARTIE

\*\*\*

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, STRUCTURATION D'UNE  
ORGANISATION D'ÉDUCATION POPULAIRE



## Première partie. Introduction

Si défendre « l'éducation pour tous » constitue l'une des batailles de la Ligue de l'enseignement, les membres fondateurs de l'association ont tenu à l'écart de leur organisation le milieu scolaire les premières années de son existence. Aussi, l'analyse du contexte de la naissance de la Ligue de l'enseignement, ainsi que celle des caractéristiques sociales des principaux acteurs de sa création, semblent indispensables pour comprendre comment le champ éducatif fait pleinement son « apparition » dans le Mouvement (chapitre 1). Un intérêt spécifique est porté sur les thématiques des questions de congrès afin de mesurer la dimension scolaire dans les débats. De même, la présentation de l'ensemble des structures associatives qui sont « nées » de la Ligue de l'enseignement permet de montrer comment elle a su s'imposer dans le champ associatif malgré les difficultés traversées et sa discrétion. Par ailleurs, l'étude de deux « grandes valeurs » de la Ligue de l'enseignement (l'éducation et la laïcité) apparaît également nécessaire afin de contextualiser des processus de socialisation commune mis en œuvre par l'échelon national à destination de l'ensemble du réseau (chapitre 2). En effet, il s'agit – après avoir explicité l'organisation et le fonctionnement de la Ligue de l'enseignement, de la mise en place de la confédération à sa structuration contemporaine – de questionner les logiques d'homogénéisation des pratiques professionnelles pensées par l'instance nationale. Dans quel but cherche-t-elle à fabriquer du commun ? Comment réagissent les antennes locales aux « normalisations » de leurs activités, de leur dénomination, de leurs projets, etc. Les relations entre les différents acteurs liés à ces processus sont alors analysées sous deux angles. D'une part, l'étude des attentes réciproques entre le national et le local permet de saisir les formes de domination qui se jouent entre ces deux instances. D'autre part, l'analyse des stratégies locales permet de mettre en lumière les logiques territoriales pour maintenir leurs spécificités.

Par ailleurs, l'étude des principales sources de financement de la confédération met en perspective les processus d'homogénéisation par rapport aux transformations vécues dans l'attribution des aides financière de l'État auprès des associations. Elle témoigne des spécificités des antennes locales et permet d'appréhender les logiques internes pour résister aux injonctions d'un monde associatif « mouvant » depuis plusieurs décennies qui fragilisent, notamment financièrement, les structures associatives (chapitre 3). Comment les fédérations vivent-elles « de l'intérieur » toutes ces transformations ? « À rebours de la tendance des études locales à reposer sur un seul terrain, on cherche à analyser le même phénomène, au même moment, dans des contextes sociaux variés, contextes qui ont des liens entre eux. On se



donne ainsi les moyens d'adopter une perspective comparative et d'éclairer des processus nationaux, en s'affranchissant des limites d'une étude de cas. »<sup>1</sup>. C'est sous l'angle d'études de cas que les logiques locales sont donc approchées. La comparaison des fédérations départementales fait ressortir les similitudes et les spécificités. De même, un intérêt particulier sur le budget des antennes locales permet de saisir leurs sources de financement (dans un contexte de mutation du monde associatif), d'analyser les variations budgétaires et de considérer l'impact de ces fluctuations financières sur les logiques qu'elles mettent en œuvre pour faire cohabiter les « valeurs » qu'elles défendent et leur survie.

---

<sup>1</sup> Julian Misch, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010, p. 25.

# CHAPITRE 1. LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, UNE PLACE MAJEURE ET FEUTRÉE DANS LE CHAMP ASSOCIATIF

---

## Introduction

Portant un intérêt sur une association singulière, il ne paraissait pas permis ni de faire l'impasse sur l'histoire d'une institution née il y a 150 ans, ni de commencer autrement qu'en la présentant. L'histoire de la Ligue de l'enseignement a été étudiée longuement par deux historiens : des origines à 1914 par Jean-Paul Martin<sup>1</sup> et de 1919 à 1939 par Nathalie Sévilla<sup>2</sup>, dans leurs travaux de thèse respectifs. Si ces travaux se révèlent être une base solide pour comprendre les circonstances de la création de l'association, les évolutions rencontrées, les événements qui ont bouleversé son développement et qui ont contribué à l'élaboration du Mouvement tel qu'il est connu aujourd'hui, ils ne constituent qu'un bref aperçu de la littérature disponible sur la Ligue de l'enseignement. L'abondance d'informations recueillies représente incontestablement une richesse, mais rend néanmoins le travail de synthèse difficile et contraint à opérer des choix étant donné la multitude de champs d'action de la Ligue de l'enseignement.

Aussi, ce premier chapitre vise à expliciter l'objet de cette étude – présenter la Ligue de l'enseignement – au prisme de son rapport à l'école, et se décompose en trois parties. La première tente de reconstituer l'histoire de l'association et s'intéresse succinctement aux évolutions majeures qu'elle a connues de ses origines jusqu'à la période contemporaine, où elle devient une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Elle s'appuie principalement sur les études réalisées par les deux historiens cités précédemment et celles conduites par des dirigeants<sup>3</sup> du Mouvement. La partie suivante s'intéresse à deux « grandes valeurs » défendues par l'association : l'éducation et la laïcité. Elle étudie son positionnement, ainsi que les actions que la Ligue de l'enseignement a mises en place, notamment en matière d'éducation, pour « rayonner » sur le territoire français. Enfin, une troisième partie souligne –

---

<sup>1</sup> Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 1992.

<sup>2</sup> Nathalie Sévilla, *La Ligue de l'enseignement – Confédération générale des œuvres laïques 1919 – 1939*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 2004.

<sup>3</sup> Pierre Tournemire, secrétaire général adjoint de 1992 à 2009 et vice-président de la Ligue depuis 2009, Jean-Michel Ducomte, président de 2004 à 2017, et Jean-Marc Roirant, secrétaire général adjoint de 1994 à 2016, ont publié plusieurs ouvrages sur la Ligue de l'enseignement.

après avoir établi le constat de l'importance de l'association et de ses activités – les difficultés rencontrées pour faire connaître le Mouvement au sein même de son réseau, et en dehors de celui-ci.

## 1. De l'association d'éducation populaire à l'entreprise d'économie sociale et solidaire

La Ligue de l'enseignement a traversé les époques. Née sous le Second Empire, par « des républicains marqués par l'échec de la seconde République et le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte »<sup>4</sup>, elle s'organise dans un premier temps principalement en cercles locaux (cercles de pensée ou cercles de réflexion) afin de « se consacrer au but unique pour lequel [les citoyens] se sont rassemblés : l'éducation du peuple »<sup>5</sup> et se compose de « sociétés d'instruction populaire »<sup>6</sup>. Ce rassemblement découle d'un appel de Jean Macé publié dans un article du journal *L'Opinion nationale* en 1866. Ce dernier aspire, en créant une Ligue de l'enseignement imaginée à partir de celle créée deux ans auparavant en Belgique, à éduquer les citoyens au suffrage universel pour que ne soit plus élu un « dictateur »<sup>7</sup>.

Si tous les historiens s'accordent à attribuer la naissance de la Ligue de l'enseignement cette même année, elle n'obtient une existence juridique qu'à partir de 1881<sup>8</sup> avant de devenir une association loi 1901, c'est-à-dire sans but lucratif, et d'obtenir une reconnaissance d'utilité publique par décret en 1930<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> Propos tenus par Pierre Tournemire lors de son audition au Sénat le 10 mars 1999.

<sup>5</sup> Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 32.

<sup>6</sup> On retrouve sous l'appellation de « sociétés d'instruction populaire » des sociétés républicaines d'instruction, des bibliothèques, des comités du Sou des écoles, des sociétés de gymnastique ou de tir, des loges maçonniques, des caisses des écoles, des cercles (républicains, pédagogiques), des sociétés savantes, etc. Pour donner un ordre d'idée et montrer le développement rapide du Mouvement, celui-ci passe de 373 sociétés en 1881 à 1 200 sociétés en 1886. Voir Jean-Paul Martin, *op.cit.*, p. 69.

<sup>7</sup> En référence à Louis-Napoléon Bonaparte.

<sup>8</sup> Le congrès de création – où se tient le projet d'organisation nationale de la Ligue de l'enseignement – a lieu dans les locaux du Grand Orient de France. Les liens avec la Franc-maçonnerie sont indéniables : Jean Macé ayant lui-même été initié en juin 1866 à la loge « La parfaite harmonie » de Mulhouse ; et les autres principaux fondateurs sont également francs-maçons. Toutefois, la Ligue de l'enseignement se veut indépendante de cette Obédience. « En réponse à certaines attaques [Jean Macé] revendique hautement pour la Ligue l'appellation d'"œuvre maçonnique" ou encore de "maçonnerie extérieure", tout en insistant sur son "indépendance" ». Voir Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 81 et suivantes.

<sup>9</sup> Le cercle parisien de la Ligue avait obtenu cette reconnaissance lors d'un premier décret en 1880.

« Simple » association au début du XXe siècle, la Ligue de l'enseignement se présente aujourd'hui « comme une tête de réseau associative, une confédération représentative de l'éducation populaire, un mouvement complémentaire de l'école, mais [...] elle ne se réduit pas à cela. Certes, elle n'est ni un parti, ni un syndicat, ni une société de pensée, mais elle tient un peu de ces catégories aussi – et sans doute d'autres encore, puisqu'elle est également de plus en plus une entreprise d'économie sociale »<sup>10</sup>. Il ne s'agit donc pas d'une entreprise de sens commun, c'est-à-dire une entreprise à but lucratif qui évolue dans le monde marchand mais d'une entreprise sociale qui peut être définie comme « une activité commerciale (*business*) ayant essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont principalement réinvestis en fonction de ces finalités dans cette activité ou dans la communauté, plutôt que d'être guidés par le besoin de maximiser les profits pour des actionnaires ou des propriétaires »<sup>11</sup>.

Dans un premier temps, deux processus de développement de la Ligue de l'enseignement sont présentés : d'une part, la naissance et la croissance d'une association d'éducation populaire et, d'autre part, la transformation d'une association sans but lucratif vers une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, ce développement permet d'observer comment ces processus se lient ou, au contraire, s'éloignent et renseigne sur le positionnement de la Ligue de l'enseignement dans la nébuleuse associative.

### *1.1. La création d'une association d'éducation populaire*

Avant de décrire les processus qui aboutissent à la naissance de cette association d'éducation populaire et les valeurs qu'elle défend, il convient de présenter les fondateurs de la Ligue de l'enseignement, et ainsi montrer les liens qu'ils entretiennent avec l'école. Si l'histoire et les historiens rattachent la création de la Ligue de l'enseignement à Jean Macé, ce dernier est épaulé et soutenu, notamment par Léon Bourgeois et Ferdinand Buisson, dans sa démarche.

---

<sup>10</sup> Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016, p. 25.

<sup>11</sup> Définition de Patricia Hewitt, secrétaire au Commerce et à l'Industrie reprise par Jacques Defourny : Jacques Defourny, « L'émergence du concept d'entreprise sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLIII, 2004/3, p. 15.

### 1.1.1. Des fondateurs « proches » de l'école

Jean Macé, issu d'une famille ouvrière, reçoit une éducation religieuse après le décès de son père. Boursier, il fait des études au collège Stanislas de Paris avant de consacrer sa vie à l'enseignement et au journalisme politique. « Convaincu de la nécessité de l'instruction pour tous, il lutte toute sa vie pour le développement des bibliothèques et la mise en place d'une école publique, laïque, obligatoire »<sup>12</sup> en créant dans un premier temps des bibliothèques populaires puis la Ligue de l'enseignement depuis sa province alsacienne où il a été contraint à l'exil à la suite du coup d'état du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte.

Fils d'artisan, Léon Bourgeois étudie le droit avant de devenir avocat. Il entame une carrière politique et devient rapidement préfet du Tarn alors qu'il est tout juste âgé de 31 ans. « Franc-maçon et anticlérical mais de façon modéré »<sup>13</sup> il rejoint la Ligue de l'enseignement en 1889 et accède à la présidence du Mouvement après la mort de Jean Macé où il défend avec ferveur les cours d'adultes, les patronages laïques et les mutualités scolaires. Il est, par ailleurs, investi dans d'autres associations d'éducation populaire.

Ferdinand Buisson est, quant à lui, fils de magistrat et issu d'une famille de protestants. « Admissible à l'ENS, agrégé de philosophie [...] [il] refuse de prêter serment sous l'Empire »<sup>14</sup> et part enseigner en Suisse. Il se détache de la religion en créant notamment dans les années 1870 un orphelinat laïque. Franc-maçon, nommé en 1878 inspecteur général de l'Instruction publique<sup>15</sup> puis directeur de l'Enseignement primaire l'année suivante, « il est le principal inspirateur des grandes réformes scolaires républicaines, rédigeant tous les projets de lois, règlements et circulaires qui ont fondé l'école laïque »<sup>16</sup> en 1881-1882. Ferdinand Buisson encourage toutes les formes d'éducation péri ou post-scolaire et soutient les œuvres complémentaires de l'école publique. Il intervient en ce sens lors du congrès de la Ligue de l'enseignement de Nantes en 1894 et devient, par ailleurs, président de ce Mouvement de 1902 à 1906.

---

<sup>12</sup> Notice biographique de Jean Macé dans Geneviève Poujol, Madeleine Romer, *Dictionnaire biographique des militants, XIXe-XXe siècles, De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 251.

<sup>13</sup> Notice biographique de Léon Bourgeois. *Ibid.*, p. 57.

<sup>14</sup> Notice biographique de Ferdinand Buisson. *Ibid.*, p. 63.

<sup>15</sup> Le ministère de l'Instruction publique est l'ancienne dénomination de l'actuel ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier fait son apparition en 1932.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 64.

À ces trois hommes s'ajoutent d'autres acteurs – présidents, secrétaires généraux, trésoriers – dont il ne sera fait ni une liste exhaustive ni une biographie complète ici<sup>17</sup>. Le constat que la Ligue de l'enseignement se développe tout au long de son histoire avec l'aide de personnalités dont la proximité avec l'école est fortement marquée, peut néanmoins être établi. Parmi ces acteurs, sont dénombrés un ministre de l'Instruction Publique (Arthur Dessoie), des normaliens agrégés en lettres (François Albert, Albert Bayet), un agrégé en sciences mathématiques (Henry Fauré), un agrégé en philosophie (Ferdinand Buisson), un ancien élève de l'École polytechnique (Adrien Levylier), des professeurs de disciplines diverses (Ferdinand Buisson, Jean Debiesse, Pierre Delfaud), des instituteurs ou enseignants (Jean Macé, Joseph Dyart, Emile Glay<sup>18</sup>, Adrien Lavergne, Robert Dader, Paul Fahy, Jean Darroy, Jean-Louis Rollot, Jean-Marc Roirant). Un directeur de l'enseignement supérieur et un directeur de l'enseignement primaire peuvent également être ajoutés à cette énumération.

Avec des créateurs proches du milieu scolaire, il apparaît peu étonnant que la Ligue de l'enseignement se positionne dans le « grand combat » des lois Ferry en 1881-1882 en vue d'obtenir une école publique, laïque, gratuite, obligatoire. Après cette « victoire », elle s'engage dans de nombreuses autres luttes dont les plus connues – et qui caractérisent les valeurs défendues – sont la loi sur les associations de 1901 et le combat de 1905 afin de lutter pour la séparation des Églises et de l'État.

### 1.1.2. Réussites et échecs des premières luttes

À la fin du XIXe siècle, la Ligue de l'enseignement – dans son combat en faveur de l'école – veut aider à la création de bibliothèques, à l'acheminement de manuels scolaires en zones rurales, à la mise en place des universités populaires. Si les républicains s'opposent à toute forme d'instances entre l'État et le peuple, les radicaux, lorsqu'ils arrivent au pouvoir à cette époque, sont convaincus que la République ne peut être pérenne sans la présence de corps intermédiaires pour faire le lien entre la société civile et la sphère politique. C'est dans ce contexte que « ce rôle est confié aux associations, à condition qu'elles soient authentiquement républicaines et éducatives »<sup>19</sup>. La Ligue de l'enseignement semble remplir parfaitement ces

---

<sup>17</sup> La biographie de l'ensemble des présidents, secrétaires généraux et trésoriers de la Ligue des origines à 1914 a été faite par Jean-Paul Martin : Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, op. cit., p. 217 et suivantes. Par ailleurs, l'historique des congrès de la Ligue de l'enseignement (Annexe 1) permet de retrouver l'ensemble des figures dirigeantes qui ont marqué le Mouvement de 1881 à 2016.

<sup>18</sup> Cofondateur du Syndicat national des instituteurs (SNI).

<sup>19</sup> Pierre Tournemire, *La Ligue de l'enseignement*, Toulouse, Milan, 2015, p. 14.

conditions et ses fondateurs décident, afin que les lois Ferry soient promulguées, de lancer une pétition en faveur de l'instruction. Près de 1,3 million de signatures, réparties sur 115 paquets de feuilles transportés dans un chariot, sont ainsi acheminées à l'Assemblée nationale<sup>20</sup>.

Mais pour parvenir à ses fins la Ligue de l'enseignement a besoin de jouir de la « liberté de s'associer »<sup>21</sup> pour pouvoir se réunir en toute indépendance. Il paraît donc nécessaire de mieux délimiter les contours du milieu associatif. Le Mouvement joue alors un rôle prépondérant dans la loi relative au contrat d'association, dans un contexte où l'État est hostile à l'égard des corps intermédiaires qui rappellent le souvenir des clubs politiques du début de la Révolution. Cette loi<sup>22</sup>, promulguée le 1<sup>er</sup> juillet 1901, stipule que l'association ne doit pas « porter atteinte à l'intégrité du territoire national [ni] à la forme républicaine du gouvernement » (article 3) et qu'elle « est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices » (article 1). Par ailleurs, cette loi représente une réelle avancée pour le Mouvement et la Ligue de l'enseignement s'en félicite dans la mesure où il s'agit d'une étape décisive dans la lutte anticléricale. En effet, à compter de la promulgation de cette loi, les mouvements religieux deviennent plus clairement identifiés et identifiables.

Dorénavant constituée en association sans but lucratif, la Ligue de l'enseignement va continuer de se développer et de s'étendre sur l'ensemble du territoire français en devenant, à la suite du congrès de Saint-Etienne en 1925, une confédération d'associations<sup>23</sup>. L'année suivante, alors que quelques<sup>24</sup> fédérations départementales ont déjà vu le jour, il est décidé lors du congrès – qui se tient à nouveau à Saint-Etienne – de créer une fédération par département. Néanmoins, l'histoire de la Ligue de l'enseignement n'est pas linéaire : l'association connaît des heures de gloire mais vit également des moments de turbulence. Avant de se déployer localement, elle est affaiblie lors des deux guerres mondiales qui marquent la première moitié du XXe siècle. À la suite du conflit de 1914-1918, le Mouvement

---

<sup>20</sup> Historiens et salariés nous apportent les mêmes précisions : Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 65 ; Pierre Tournemire, *op.cit.*, p. 6.

<sup>21</sup> Jean-Michel Ducomte, Jean-Marc Roirant, *La liberté de s'associer*, Toulouse, Privat, 2011.

<sup>22</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570>, consulté le 15 décembre 2016.

<sup>23</sup> Ce point est développé dans le chapitre 2.

<sup>24</sup> Selon les documents historiques, le nombre de fédérations constituées en 1926 varie de 21 à 32.

se reconstruit une première fois en réalisant une refonte des statuts de l'institution dans les années 1920<sup>25</sup> avant de subir des « années noires »<sup>26</sup> et d'être dissout lors de la Seconde Guerre mondiale. Pour autant il continue de vivre dans la clandestinité et « renaît » en 1945, en étroite collaboration avec le Syndicat national des instituteurs (SNI) qui, par ailleurs, participe à la reconstitution des fédérations départementales, souvent présidées par un inspecteur d'académie. Toutefois, la forte présence de représentants de ce syndicat, ainsi que celle de francs-maçons au sein de la Ligue de l'enseignement, est remise en cause à la fin des années 1950.

Si les premières luttes de la Ligue de l'enseignement sont couronnées de réussites, le Mouvement a néanmoins essuyé des échecs. Parmi les plus marquants, la mise en œuvre de la loi Debré en 1959, qui accordent des subventions aux établissements privés, peut être retenue. La Ligue de l'enseignement lance une pétition et organise des manifestations mais cela n'y change rien, la loi est appliquée pour une durée de 10 ans. C'est un moment délicat que l'association doit affronter et ses dirigeants constatent que « les ministères réservent l'essentiel des moyens aux associations qui acceptent d'être les relais de cette politique pour faire bouger les structures en place et les élus des collectivités locales. Pour la Ligue de l'enseignement s'ouvre une longue période de relations difficiles avec les pouvoirs publics. L'État, soumis aux pressantes demandes de l'enseignement privé, doit aussi faire face à l'augmentation des effectifs scolaires due au "baby-boom" et à la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans »<sup>27</sup>. De plus, à la suite de l'élection présidentielle de 1981 et l'arrivée de la Gauche au pouvoir, la Ligue de l'enseignement met des espoirs importants sur le gouvernement nouvellement nommé pour appuyer un projet qui lui tient à cœur – mais qui ne voit pas le jour – et qui consiste à créer un Service public unifié et laïque de l'éducation nationale (SPULEN). L'idée de ce projet Savary<sup>28</sup> est d'intégrer l'enseignement privé dans un grand service public, ou tout du moins de rapprocher l'enseignement public et l'enseignement privé, mais ce dernier est abandonné en 1984.

---

<sup>25</sup> Pour un historique de la Ligue de l'enseignement dans l'entre-deux-guerres, voir les travaux de thèse de Nathalie Sévilla : Nathalie Sévilla, *op.cit.*

<sup>26</sup> Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 214 et suivantes.

<sup>27</sup> Pierre Tournemire, *op. cit.*, p. 37.

<sup>28</sup> Les projets de lois, de manière générale, portent le nom du ministre qui l'initie.



En plus de ces actions qui n'aboutissent pas, la Ligue de l'enseignement se trouve, dans les années 1960-1970, face à un tournant dans le champ de l'éducation populaire<sup>29</sup> et dans le champ associatif de manière plus générale.

### 1.1.3. Les multiples définitions de l'« éducation populaire »

Dès la création de la Ligue de l'enseignement les fondateurs militent en faveur de l'instruction du peuple. En creux de cet objectif se dessine la volonté d'éduquer l'ensemble des citoyens par l'école mais pas uniquement, c'est-à-dire de développer l'éducation populaire. Ce concept, dont les prémices datent de plus de deux siècles, peut être traduit comme étant « un projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le but de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyens »<sup>30</sup> mais il ne s'agit que d'une définition possible. Frédéric Chateigner, dont le titre de sa thèse soutenu en science politique, souligne sans équivoque la difficulté de cerner « les deux ou trois vies d'une formule »<sup>31</sup>. De même, Jean-Claude Richez résume la proposition de Françoise Tétard de la manière suivante : « Relèvent de l'éducation populaire tous ceux qui s'en réclament » et ajoute qu'« il y a à peu près autant de définitions que de mouvements et la controverse autour de ces définitions est souvent acharnée »<sup>32</sup>. Les salariés interrogés fournissent eux aussi de nombreuses définitions de ce champ : parfois rattaché à l'école, même s'ils se reprennent rapidement, à l'instar d'Edwige, pour ajouter qu'il s'agit plus d'éducation que d'école ; parfois relevant d'une éducation matérielle dans la mesure où elle passe par les loisirs, le sport, les vacances ; d'autres fois relevant d'une éducation immatérielle comme l'émancipation, le développement de l'esprit critique ou la transmission de savoirs. Cependant, ils s'accordent sur le fait que cette éducation s'inscrit en dehors d'un cadre formel et institutionnel.

Le droit à l'école, le droit à l'éducation mais l'éducation ce n'est pas que l'école.

Edwige, 26 ans, coordinatrice

---

<sup>29</sup> Geneviève Poujol (dir.), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>30</sup> Geneviève Poujol, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? », in Geneviève Poujol (dir.), *op. cit.*, p. 20.

<sup>31</sup> Frédéric Chateigner, *Éducation populaire : les deux ou trois vies d'une formule*, Thèse de doctorat en science politique, université de Strasbourg, 2012.

<sup>32</sup> Jean-Claude Richez, « L'éducation populaire : une affaire d'État ? Perspectives actuelles », in Francis Lebon, Emmanuel de Lescure (dir.), *L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 30.

Pour moi l'éducation populaire c'est donner accès à des choses dont les gens n'ont pas forcément accès d'habitude. Donc de l'éducation non formelle, des vacances, du sport, enfin... toutes ces choses-là !

Louise, 26 ans, coordinatrice

On doit avoir des actions qui permettent à des gens de mieux réfléchir, enfin en tout cas de leur permettre de réfléchir, donc l'esprit critique, de s'émanciper comme on dit.

Renaud, 49 ans, délégué général

L'éducation populaire c'est la transmission des savoirs.

Charlotte, 37 ans, coordinatrice

Qu'est-ce que l'éducation populaire ? Enfin on a cinquante mille définitions mais globalement c'est tous les modes d'éducation informelle et non institutionnalisée qui peuvent concourir à la mise en œuvre d'une société juste et efficace. Ça fait un peu définition de dictionnaire mais c'est cette notion de mouvement, de changement, d'inventivité et donc de création dans les interstices, dans les sillons qu'on arrive jamais à labourer parce qu'ils sont géographiquement toujours à la marge d'un champ.

Martin, 42 ans, délégué général

Comme il n'est pas toujours aisé de repérer ce qui relève de ce qui ne relève pas de l'éducation populaire, un agrément « jeunesse et éducation populaire » (Encadré 1) a vu le jour à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour autant, la définition n'apparaît pas plus explicite de l'éducation populaire dont le « champ d'action n'est pas strictement délimité et peut être très divers ».

### **Encadré 1. Agrément « jeunesse et éducation populaire »**

Cet agrément est créé avec l'Ordonnance du 2 octobre 1943, rendue applicable par l'Ordonnance du 9 août 1944.

« Au travers de cet agrément, le ministère reconnaît comme partenaire particulier et privilégié les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères précisés ci-dessous. L'agrément revêt par ailleurs un caractère valorisant : c'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association. [...]

[Les] critères, applicables à toutes les associations qui sollicitent un agrément "jeunesse et éducation populaire" (agrément national ou départemental), sont fixés par l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 "portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel" (JO du 18 juillet) :

- l'existence et le respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience,
- le respect du principe de non-discrimination,
- un fonctionnement démocratique,
- la transparence de leur gestion,
- l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes [...]

Les associations, pour être agréées, devront donc, notamment, être ouvertes à tous, être gérées démocratiquement (renouvellement régulier des membres qui composent les instances dirigeantes), s'adresser aux jeunes et/ou concerner le domaine de l'éducation populaire. Pour l'appréciation de ce dernier critère, on considère que, si le domaine de la jeunesse peut être délimité en fonction du public concerné, le domaine de l'éducation populaire recouvre tout ce qui touche à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilités dans la Nation comme dans leur vie personnelle : ce champ d'action n'est pas strictement délimité et peut être très divers (formation professionnelle, formation du citoyen, formation à la responsabilité...) ».

Source : <http://www.associations.gouv.fr/agrementJEP.html>, consulté le 1<sup>er</sup> avril 2017

Malgré les tentatives pour définir et clarifier le concept d'éducation populaire, les résultats d'une étude, commandée par les Francs et franches camarades (FRANCAS) et présentée par Francis Lebon et Emmanuel de Lescure, sur l'importance accordée à l'éducation montrent que l'éducation populaire n'évoque rien aux deux tiers des Français interrogés<sup>33</sup> : « Expression toute faite, l'"éducation populaire" est une catégorie discursive littéralement extraordinaire et donc largement ignorée des publics et des salariés ». Mathilde constate effectivement qu'elle a fait de l'éducation populaire sans le savoir, notamment lorsqu'elle était salariée d'une Association régionale d'œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale<sup>34</sup> (AROÉVEN).

[Lors des entretiens d'embauche] on m'a jamais posé de questions à la con, pas plus à Millepuits qu'ici, du genre « qu'est-ce que l'éducation populaire ? » et heureusement d'ailleurs car à Millepuits quand je suis arrivée, on m'aurait demandé ça... je ne sais même pas si j'avais entendu le mot. J'en avais fait de l'éducation populaire. J'en avais même fait beaucoup mais je n'avais pas de BPJEPS ni de machin comme ça donc pas de formation qui théorise la question. Donc j'en faisais dans mon association. J'en faisais en tant qu'animatrice. J'en avais fait à plein de niveaux différents.

Mathilde, 37 ans, responsable de service

Si Jean-Claude Richez, chargé de recherche honoraire de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) évoque aujourd'hui le chiffre de 430 000 associations se déclarant de l'éducation populaire, il semble qu'environ 370 associations possèdent l'agrément<sup>35</sup>. Comment expliquer cette différence dans la mesure où, selon certaines définitions, tout le monde peut se revendiquer de l'éducation populaire ? L'une des interprétations possibles se situe dans le fait que certaines associations ne remplissent pas l'ensemble des conditions attendues pour obtenir officiellement l'agrément mais se déclarent de cette mouvance. Néanmoins, il semble que cette différence mette surtout en exergue la difficulté à cerner ce champ.

---

<sup>33</sup> Étude réalisée par Mediaprism en 2012 et reprise par les deux chercheurs : Francis Lebon, Emmanuel de Lescure, « L'éducation populaire, entre réalisme et nominalisme », in Francis Lebon, Emmanuel de Lescure (dir.), *op. cit.*, p. 11 et suivantes.

<sup>34</sup> La fédération des AROÉVEN est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui regroupe 22 associations. Association éducative complémentaire de l'école publique, mouvement d'éducation populaire, mouvement laïque, mouvement d'action et de recherche pédagogiques, elle « milite pour une éducation permanente et globale » : <http://www.vacances-aroeven.fr>, consulté le 31 mars 2017.

<sup>35</sup> Francis Lebon, Emmanuel de Lescure, « L'éducation populaire, entre réalisme et nominalisme », in Francis Lebon, Emmanuel de Lescure (dir.), *op. cit.*, p. 10.

Avec l'apparition de « nouveaux » problèmes sociaux (échec scolaire, précarité, chômage) et des changements sociétaux (société de consommation, essor des loisirs), « les associations se renforcent parce qu'elles sont parfois les seules à connaître les populations et à pouvoir établir un contact avec celles-ci au-delà de la seule relation de "guichet" »<sup>36</sup>. Ces « métamorphoses du monde associatif »<sup>37</sup> s'accompagnent de transformations dans le fonctionnement des associations – et la Ligue de l'enseignement n'y échappe pas – notamment par des phénomènes de professionnalisation des pratiques jusqu'ici bénévoles, et se traduisent également par un recours de plus en plus massif à la subvention, ce qui remet en cause l'éducation populaire selon Geneviève Poujol. Mais pour Francis Lebon et Emmanuel de Lescure, « le label "éducation populaire" ne [leur] paraît pas avoir disparu »<sup>38</sup>, il se juxtapose à présent à d'autres termes tels que l'économie sociale, l'éducation non formelle, la formation tout au long de la vie, la démocratie participative ou encore l'intervention sociale<sup>39</sup>. Nous les rejoignons lorsqu'ils évoquent un renouveau et non une disparition de l'éducation populaire. De même, par l'étude de cinq quotidiens de la presse nationale, Frédéric Chateigner<sup>40</sup> comptabilise les articles contenant le terme explicite d'éducation populaire et convient qu'il faudrait, dans l'absolu, prendre en compte des termes concurrentiels mais qui recourent les mêmes pratiques d'éducation tels que l'animation socio-culturelle, l'éducation permanente, l'action culturelle, le développement culturel mais aussi le développement local. Si l'auteur constate des « pics » d'utilisation au moment de changements politiques importants (élection, changement de gouvernement), il remarque que l'emploi du terme d'éducation populaire a presque doublé entre 1997 et 2006. Ce champ reste d'actualité dans le domaine de la recherche – plusieurs colloques ont été tenus et de nombreux ouvrages<sup>41</sup> ont été publiés depuis cette période – mais également au sein de la Ligue de l'enseignement, à l'image du congrès qui s'est tenu à Nantes en 2013 et qui aborde largement la question d'« un

---

<sup>36</sup> Sandrine Nicourd, « Éducation populaire : organisation du travail associatif et action publique », *Entreprises et histoire*, 2009/3, n° 56, p. 64.

<sup>37</sup> Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 2009.

<sup>38</sup> Francis Lebon, Emmanuel de Lescure, « L'éducation populaire, entre réalisme et nominalisme », in Francis Lebon, Emmanuel de Lescure (dir.), *op. cit.*, p. 9.

<sup>39</sup> Pour une analyse plus fine de ces concepts, voir le numéro spécial de la revue des Presses de Sciences Po : « Éducation populaire et intervention sociale », *Agora débats/jeunesses*, n° 58, 2011.

<sup>40</sup> Frédéric Chateigner, « L'"éducation populaire", combien de citations ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 44, 2007, p. 62-72.

<sup>41</sup> Nous ne pouvons ici dresser une liste exhaustive tant ils sont nombreux, issus de disciplines diverses (histoire, sociologie, sciences politiques, sciences de l'éducation...) et rédigés par des acteurs au profil hétérogène (enseignants chercheurs, professionnels de l'animation, dirigeants associatifs...).

avenir par l'éducation populaire »<sup>42</sup>. En effet, le Mouvement interroge ce concept, ainsi que ses salariés, dans la mesure où le désengagement de l'État dans son investissement en termes de moyens d'action (fin du personnel de la Fonction publique mis à disposition<sup>43</sup>, baisses des subventions), depuis les années 1980, les contraint à travailler « autrement ». Cela se traduit notamment par la vente de services qui conduit les salariés à se penser comme des employés d'association de prestations de services.

L'éducation populaire, on est devenu au fil du temps un prestataire. Alors un prestataire de service, dans le sens où on est une association d'intérêt général, mais on travaille pour les services décentralisés de l'État. Pour beaucoup hein ! Parce que beaucoup de subventions viennent des services décentralisés de l'État. On est un prestataire pour les collectivités territoriales, quelles que soient les collectivités territoriales.

Pierre, 55 ans, délégué général

Loin des 5 000 membres répartis dans 72 départements dans les années qui suivent la création de la Ligue de l'enseignement et des 1 200 sociétés d'instruction populaire qui composent son réseau, aujourd'hui le Mouvement compte plus de 1,6 million d'adhérents, près de 30 000 associations affiliées<sup>44</sup> et investit la totalité du territoire français en métropole et en outre-mer (Encadré 2). Ces mutations et le développement de la Ligue de l'enseignement ont conduit l'association d'éducation populaire à manœuvrer comme une entreprise gérant des activités financières (budget, subventions, ressources humaines...).

---

<sup>42</sup> Ce slogan a été adopté par le Mouvement en 2013.

<sup>43</sup> Ce sujet est traité dans le chapitre 6.

<sup>44</sup> Sachant qu'en 2013 1 302 200 associations sont comptabilisées en France (Tableau 2) cela signifierait que la Ligue de l'enseignement affilié environ 2,3 % des associations actives.

**Encadré 2. La Ligue de l'enseignement en quelques chiffres<sup>45</sup>**

- Un réseau de près de 30 000 associations, présentes partout en France
- 23 840 communes concernées sur 36 382
- 102 fédérations départementales
- 22 unions régionales
- Plus de 18 000 salariés (équivalents temps plein)
- 28 000 volontaires en contrat d'engagement éducatif (CEE)
- 2 000 volontaires en service civique
- 500 000 bénévoles
- Plus de 1,6 million d'adhérents dont : 43 % ont de moins de 18 ans ; 11 % sont âgés de 18 à 30 ans ; 34 % ont entre 30 et 60 ans ; et 12 % plus de 60 ans
- 30 000 associations dont 10 000 associations d'école USEP en France qui représentent 860 000 adhérents (dont 50 000 adultes) sur les 1,6 million d'adhérents
- 500 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 160 centres de vacances
- 75 salles permanentes de cinéma ; 500 écrans itinérants
- 32 instituts nationaux de formation et de recherche pour l'éducation permanente (INFREP)

*Source : L'essentiel de la Ligue de l'enseignement, « S'associer est une force », 2013*

---

<sup>45</sup> Dans cet encadré sont repris les chiffres présentés par la Ligue de l'enseignement elle-même. Il convient de spécifier que le réseau n'est pas homogène. Des particularités sur le fonctionnement et la structuration du Mouvement sont développées dans les deux chapitres suivants.

## 1.2. La Ligue de l'enseignement, une entreprise associative (pas) comme les autres ?

Le secteur associatif se distingue en deux grandes catégories d'associations : celles qui n'ont pas recours à l'emploi salarié – les plus nombreuses – et celles qui emploient du personnel. Par ailleurs, il regroupe différents champs d'intervention, dont celui de l'économie sociale et solidaire. Autant de notions qu'il est nécessaire de clarifier, définir et caractériser pour pouvoir situer la Ligue de l'enseignement au sein de ce secteur.

### 1.2.1. Une association employeuse aux milliers de salariés

Tout d'abord, il convient de préciser que les chiffres énoncés ci-dessous servent surtout à donner des tendances puisque le secteur associatif échappe au domaine de la statistique comme le signale Viviane Tchernonog : « les cadrages statistiques du champ associatif qui peuvent être conduits à partir d'enquêtes se heurtent aux difficultés qui sont liées à l'absence de recensement des associations vivantes »<sup>46</sup>. La difficulté réside bel et bien dans le fait de comptabiliser les associations avec une existence réelle dans la mesure où les associations doivent se déclarer en préfecture pour être officiellement créées mais n'ont pas l'obligation de signaler leur cessation. Cet obstacle se réduit avec les associations employeuses. En effet, en recoupant les informations issues du traitement de bases de données<sup>47</sup>, si une association – qui emploie régulièrement du personnel – ne déclare plus de salariés, l'hypothèse qu'elle a cessé d'exister ou qu'elle est mise en sommeil peut être posée. Par ailleurs, les « disparitions » d'associations sont davantage visibles lorsque celles-ci fusionnent. Cette précaution faite, comment se répartissent ces associations en France ? L'enquête CNRS Matisse dénombre 1,1 million d'associations actives en 2005, dont 172 000 emploient régulièrement du personnel. L'enquête « Associations » conduite par l'INSEE<sup>48</sup> montre, quant à elle, qu'en 2013 les associations actives sont au nombre de 1,3 million dont 183 000 avec au moins un salarié. Si les chiffres augmentent en valeur absolue, la part des associations employeuses dans le champ associatif diminue : celle-ci passe de 16 % en 2005 à 12 % en 2013.

---

<sup>46</sup> Viviane Tchernonog, « Le paysage associatif français », *Stat info*, n° 07-04, Novembre 2007.

<sup>47</sup> Notamment les bases de données issues du répertoire SIRENE de l'INSEE.

<sup>48</sup> Cette enquête a donné lieu à une publication : *Insee Première*, n° 1587, mars 2016.



Le paysage associatif français<sup>49</sup> se compose globalement de petites associations dont près d'un sixième des associations fonctionnent avec un budget annuel inférieur à 1 000 euros. Des disparités importantes apparaissent entre les associations sans salarié et celles qui emploient du personnel : 71 % des associations sans salarié fonctionnent avec un budget annuel inférieur ou égal à 10 000 euros, tandis que la part des associations employeuses avec le même budget annuel est de 15 %. Plus d'un dixième des associations avec du personnel – et la plupart des fédérations départementales de Ligue de l'enseignement qui ont été étudiées en font partie – gèrent un budget annuel supérieur à 500 000 euros. Le budget annuel moyen d'une association employeuse s'élève à 282 000 euros, quant à celui d'une association sans salarié il atteint 11 700 euros. Les budgets semblent fortement concentrés dans les grandes associations : « les quelques 2 % d'associations dont les ressources courantes annuelles sont supérieures à 500 000 euros réalisent à elles seules 55 % du budget cumulé du secteur associatif »<sup>50</sup>. Le budget des associations combine plusieurs types de ressources : en 2005, près de la moitié des ressources est issue des recettes d'activités publiques ou privées, un tiers découle des subventions publiques, 12 % des cotisations et 5 % des dons et mécénat. En 2013, les parts atteignent respectivement (et dans le même ordre de présentation) : 61 %, 25 %, 11 % et 4 %. Les principaux changements se situent dans les deux premières sources de recettes, à savoir l'augmentation des recettes d'activités (vente de produits et de marchandises) et la diminution des subventions publiques<sup>51</sup>.

Viviane Tchernonog précise que près de la moitié des associations employeuses ne possède qu'un ou deux salariés et que l'emploi associatif se concentre dans les grandes associations : « 60 % des associations employeurs emploient moins de 5 salariés qui représentent au total moins du dixième des salariés alors que, à l'inverse, les quelque 3 000 plus grandes associations – qui emploient au moins 100 salariés – concentrent près du tiers de l'emploi total »<sup>52</sup>. L'auteure constate également des distinctions dans le types de contrats de travail : les contrats à durée indéterminée, même s'ils restent majoritaires (53 % des contrats en 2005), sont moins répandus dans les associations que dans le reste de l'économie ; tandis

---

<sup>49</sup> Nous reprenons la formulation de Viviane Tchernonog : Viviane Tchernonog dans *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*, Paris, Dalloz, 2013 [2<sup>e</sup> édition]. Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de l'enquête CNRS Matisse citée précédemment.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>51</sup> Ce point est développé dans le chapitre 2.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 6.

que les contrats à durée déterminée sont sur-représentés et que la part des emplois aidés reste importante. Les informations sur les types de contrats pour la Ligue de l'enseignement n'ont pas été recueillies de manière précise dans cette étude. Toutefois, grâce aux recherches réalisées dans le répertoire SIRENE<sup>53</sup>, un écart – parfois important – entre l'effectif moyen et le nombre de salariés au 31 décembre de l'année étudiée est à noter à la Ligue de l'enseignement : 39 fédérations départementales sur 102 présentent un différentiel de plus ou moins 10 % de l'effectif moyen au 31 décembre 2015. Ce constat témoigne d'un recours régulier aux contrats courts (notamment par l'embauche d'animateurs dans les centres de colonies de vacances) au sein des antennes locales. Enfin, selon le domaine d'activités principal de l'association, des disparités au niveau de l'emploi (ou non) de personnel existent (Tableau 2) : moins de 10 % d'associations employeuses dans les domaines tels que les « loisirs, divertissements, vie sociale » et « défense de causes, de droits, d'intérêts » ; plus de 80 % dans le domaine « hébergement social ou médico-social »<sup>54</sup>.

**Tableau 2. Nombre d'associations en 2013 selon le domaine d'activités principal**

|  | Nombre d'associations | Proportion d'associations employeuses* (en %) |
|--|-----------------------|---|
| Sports   | 307 500               | 12  |
| Loisirs, divertissements, vie sociale                  | 281 300               | 4   |
| Culture, spectacles et activités artistiques           | 237 100               | 14  |
| Défense de causes, de droits, d'intérêts               | 217 100               | 6   |
| Gestion de services économiques et développement local | 36 000                | 30  |
| Enseignement, formation et recherche non médicale      | 78 200                | 27  |
| Santé  | 42 800                | 14  |
| Hébergement social ou médico-social                    | 5 100                 | 83  |
| Action sociale, action humanitaire ou caritative       | 97 100                | 24  |
| Ensemble   | 1 302 200             | 12  |

\* Ayant eu une masse salariale non nulle en 2013.

*Lecture : En 2013, on compte 307 500 associations dont le domaine d'activité principal est le sport. Parmi ces associations sportives, 12 % emploient des salariés.*

*Champ : Associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013 en France.*

*Source : INSEE, enquête « Associations 2014 »*

<sup>53</sup> La méthodologie d'enquête est présentée dans l'encadré 4.

<sup>54</sup> Ces domaines ont été définis par l'enquête « Associations », réalisée par l'INSEE fin 2014 par questionnaire auprès de 34 400 associations implantées en France : la moitié de l'échantillon est composé d'associations dites employeuses, c'est-à-dire ayant eu une masse salariale non nulle en 2013 ; l'autre moitié regroupe des associations non employeuses. Les deux types d'associations devaient définir l'activité les représentant le mieux parmi une liste de près de 70 possibilités, regroupées en 9 domaines qui ont été définis en combinant la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), celle du Répertoire national des associations (RNA) et celle proposée par Viviane Tchernonog, *op. cit.*

### 1.2.2. Une entreprise d'économie sociale et solidaire pour « entreprendre autrement »

En plus d'être une association employeuse la Ligue de l'enseignement fait partie du champ des entreprises de l'économie sociale et solidaire, connu également sous l'acronyme « ESS », qui se distinguent des autres entreprises, notamment par un fonctionnement selon « une "autre économie" qui permettrait de dépasser les conséquences négatives du capitalisme »<sup>55</sup>. Ces dernières sont définies selon la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (Encadré 3).

#### **Encadré 3. Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**

Chapitre Ier : Principes et champ de l'économie sociale et solidaire

Article 1

I. - L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;

b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

[...]

<sup>55</sup> Matthieu Hély, Pascale Moulévrier, « "Économie sociale et solidaire" : quand les sciences sociales enchantent le travail », *Idées économiques et sociales*, n° 158, 2009, p. 30.

II. - L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre :

1° Par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou, le cas échéant, par le code civil local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

2° Par les sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent les conditions suivantes :

a) Elles respectent les conditions fixées au I du présent article ;

b) Elles recherchent une utilité sociale au sens de l'article 2 de la présente loi ;

[...]

#### Article 2

Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2° Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

[...]

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&dateTexte=20161213>, consulté le 19 décembre 2016

L'économie sociale et solidaire est ainsi composée de cinq grandes « familles de l'économie sociale »<sup>56</sup> : les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les sociétés commerciales qui doivent respecter plusieurs conditions telles que la recherche d'une utilité sociale. Ces entreprises reflètent un visage moins commun dans l'économie française non seulement dans leur fonctionnement interne (coopération, démocratie d'entreprise, présence moindre d'actionnaires extérieurs), mais également dans leur finalité, dirigée vers l'intérêt général. En 2014, les quatre premières familles<sup>57</sup> citées précédemment comptent un peu plus de 221 000 établissements employeurs et emploient près de 2,37 millions d'individus (2,02 millions d'équivalent temps plein), dont plus des deux tiers sont des femmes (68 %). Le poids de l'ESS de l'économie française est en progression constante depuis 2005 : les salariés de l'économie sociale – qui représentent 9,6 % de l'effectif total du nombre de salariés en France en 2005 – sont, en 2014, 10,5 %. Enfin, les salariés de l'économie sociale appartiennent principalement à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires et des employés<sup>58</sup> (Graphique 1).

Même si le Mouvement se revendique comme appartenant aux entreprises de l'économie sociale, toutes les antennes locales n'approuvent pas cette qualification. C'est ainsi que dans la rubrique « nos valeurs » sur le site internet<sup>59</sup> de la fédération de Haute-Garonne le terme d'« organisation de l'économie sociale » et celui de « mouvement de transformation sociale » sont privilégiés à celui d'entreprise de l'économie sociale et solidaire. Tous les éléments contextuels, présentés au fil de ces deux premières parties, servent de données de cadrage afin de positionner la Ligue de l'enseignement dans le champ associatif. Toutefois, ils restent succincts et il apparaît nécessaire de développer davantage les caractéristiques du Mouvement étudié en termes d'activités et de salariat.

---

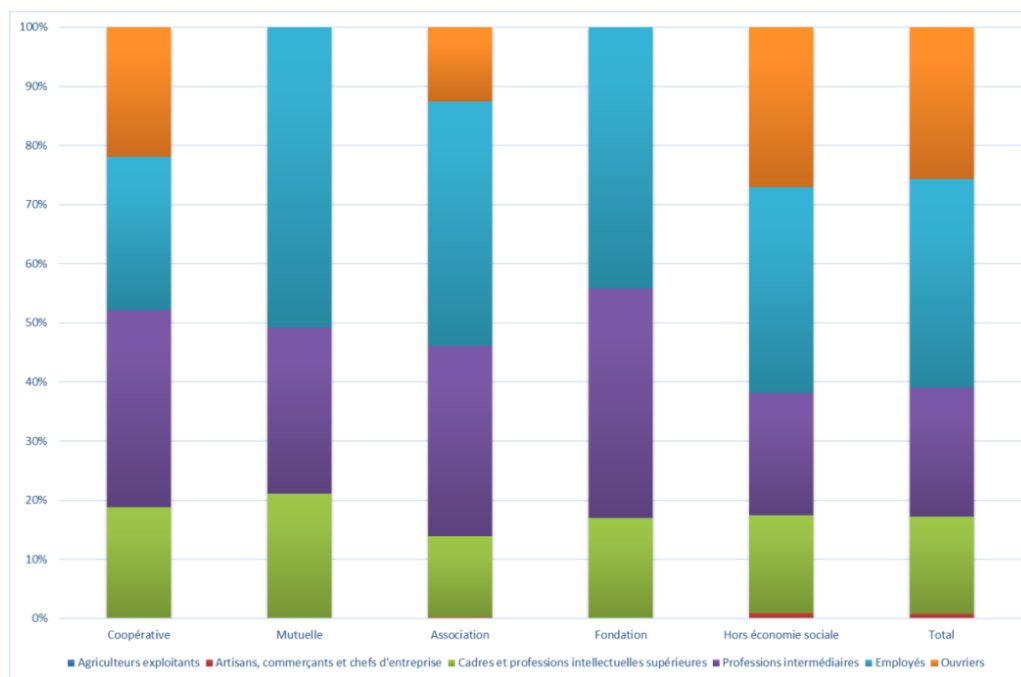
<sup>56</sup> L'INSEE utilise ce terme dans les tableaux statistiques réalisés sur la Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP). Il s'agit d'un système d'information qui met en cohérence des informations issues de l'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS), des cotisations de l'Union pour le recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et les allocations familiales (URSSAF), des données de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du système d'information sur les agents de l'État.

<sup>57</sup> Les données CLAP ne renseignent pas les données sur les sociétés commerciales appartenant à l'ESS.

<sup>58</sup> Nous avons collecté les données CLAP de 2005 à 2014 mais nous présentons ici les données 2010 puisque le tableau de répartition des effectifs salariés par catégorie socioprofessionnelle pour les familles de l'économie sociale n'est plus disponible après cette date. De plus, il convient de préciser que les agriculteurs exploitants et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ne sont pas réellement absents des coopératives, des mutuelles et des fondations ; de même qu'il y a des ouvriers au sein des deux dernières familles citées. Ces trois catégories n'apparaissent pas sur le graphique à cause du secret statistique qui oblige l'INSEE à masquer ces données qui permettraient d'identifier les personnes interrogées.

<sup>59</sup> <http://www.ligue31.net/qui-sommes-nous/nos-valeurs>, consulté le 9 janvier 2017.

**Graphique 1. Répartition des effectifs salariés par catégorie socioprofessionnelle pour les familles de l'économie sociale en 2010**



Champ : Postes de travail au 31 décembre (hors intérim et postes annexes)

Source : INSEE, CLAP 2010

### 1.2.3. Des activités et des effectifs salariés hétérogènes selon les fédérations départementales

En 2014, le champ associatif compte un peu plus de 1,8 million de salariés (1,5 million en équivalent temps plein), ce qui représente 8 % de l'emploi en France. Dans le champ de l'ESS les associations sont les employeurs principaux : près de 78 % des emplois de ce secteur de l'économie. Parmi ces emplois, les trois quarts se trouvent dans le secteur « administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale ». Le quart restant se répartit dans les autres secteurs que sont « agriculture, sylviculture et pêche »<sup>60</sup>, « industrie et construction », « commerce, transport, hébergement et restauration », « activités financières et d'assurance », « information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises » et « autres services ». De par ses multiples activités, les salariés de la Ligue de l'enseignement sont

<sup>60</sup> Les données de ce secteur, disponibles depuis les données CLAP 2007, apparaissent en données confidentielles. Leur part dans la famille des associations est donc inconnue. En revanche, les autres secteurs sont détaillés depuis 2005.

répartis dans plusieurs secteurs. Grâce au répertoire SIRENE de l'INSEE, la classification des fédérations départementales du réseau selon la Nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008) a pu être établie (Encadré 4). La Ligue de l'enseignement est ainsi répertoriée dans cinq activités principales : Hébergement et restauration ; Enseignement ; Santé humaine et action sociale ; Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services.

C'est à cette dernière activité principale (Autres activités de services) que les fédérations départementales sont le plus souvent associées au 31 décembre 2015 (Carte 2). Plus précisément, 59 des 102 fédérations qui composent le Mouvement appartiennent à la sous-classe des « autres organisations associatives fonctionnant par adhésion volontaire » (codée 9499Z). Il est difficile de savoir ce que recouvre cette sous-classe au vu du manque de précision de cet intitulé. C'est par déduction des intitulés des autres sous-classes de cette activité qu'il convient de comprendre que ce sont des activités autres que les « activités des organisations patronales et consulaires », autres que les « activités professionnelles », celles des « syndicats de salariés », des « organisations religieuses » ou encore des « organisations politiques ». Néanmoins, les activités regroupées dans cette sous-classe restent très floues et cela montre, une nouvelle fois, la difficulté à établir la Ligue de l'enseignement dans un champ, un domaine ou même une activité principale bien particulière.

Les autres fédérations départementales<sup>61</sup> sont réparties de la manière suivante : 19 relèvent de la division « Activités récréatives et de loisirs » et gèrent notamment des centres de loisirs ; 11 sont classées dans la division « Hébergement », c'est-à-dire des hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée (centres de vacances) ; 9 interviennent dans le domaine « Santé humaine et action sociale ». Si globalement il s'agit d'action sociale sans hébergement du type hébergement médicalisé pour adultes ou enfants handicapés : gestion d'établissement et service d'aide par le travail (ESAT), de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou encore gestion d'instituts médico-éducatif (IME), certaines antennes locales s'occupent d'hébergement social pour adultes et familles en « difficulté sociale » comme des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Les deux dernières fédérations départementales s'inscrivent dans des activités d'« Enseignement » (formation continue d'adultes et activités de soutien à l'enseignement).

---

<sup>61</sup> L'activité principale au 31 décembre 2015 n'est pas connue pour la Guyane, ni pour la Nouvelle-Calédonie. De manière plus générale, aucune donnée n'est enregistrée pour la Nouvelle-Calédonie, c'est pourquoi ce territoire n'apparaît pas sur les cartes présentées.

**Encadré 4. À la recherche des fédérations départementales, méthodologie d'une enquête minutieuse**

Alors que mes recherches se portent sur les subventions versées par l'État aux associations je parcours un document intitulé « PLF 2013 – Jaune "Effort financier de l'État en faveur des associations" »<sup>62</sup> et découvre parmi la liste des associations financées de nombreuses fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement. Elles apparaissent souvent sous la combinaison sigle – nom (FOL – Fédération des œuvres laïques), avec parfois la précision du nom du département mais surtout avec le numéro Siren. Ce numéro unique permet d'identifier les entreprises françaises. Je dresse alors la liste des numéros dans un fichier Excel – pour les fédérations absentes du document cité ci-dessus, les numéros Siren ont été trouvés à partir du site du Journal officiel des associations<sup>63</sup> – puis prenant le soin de saisir chacun des numéros sur le site de l'INSEE<sup>64</sup> j'obtiens un avis de situation à partir du répertoire SIRENE<sup>65</sup>. Celui-ci indique des données quantitatives (effectif salarié moyen, effectif salarié au 31 décembre, chiffre d'affaire moyen, nombre d'établissements rattachés, fermés et actifs) et des données qualitatives (catégorie juridique, activité principale exercée). Je recueille ces données pour les années 2005, 2011, 2013 et 2015 afin d'avoir les informations sur la période pendant laquelle je réalise mon terrain d'enquête et dans le but d'observer les évolutions éventuelles<sup>66</sup> de ces indicateurs sur une dizaine d'années. Une fois la base de données constituée et des fonds de carte IGN récupérés je réalise une jointure entre ces deux éléments à l'aide du logiciel QGIS<sup>67</sup> et j'obtiens des cartes à l'échelon départemental selon le mode de représentation choisi : représentation par catégorie pour observer la répartition selon les activités des fédérations départementales (Carte 2) ; représentation par rond proportionnel pour les effectifs salariés pour comparer la taille des antennes locales de la Ligue de l'enseignement (Carte 3).

<sup>62</sup> Il s'agit d'une annexe au projet de loi de finances qui dresse la liste des associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ayant reçu, au cours de l'année 2013, une subvention à quelque titre que ce soit.

<sup>63</sup> <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association>

<sup>64</sup> <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>

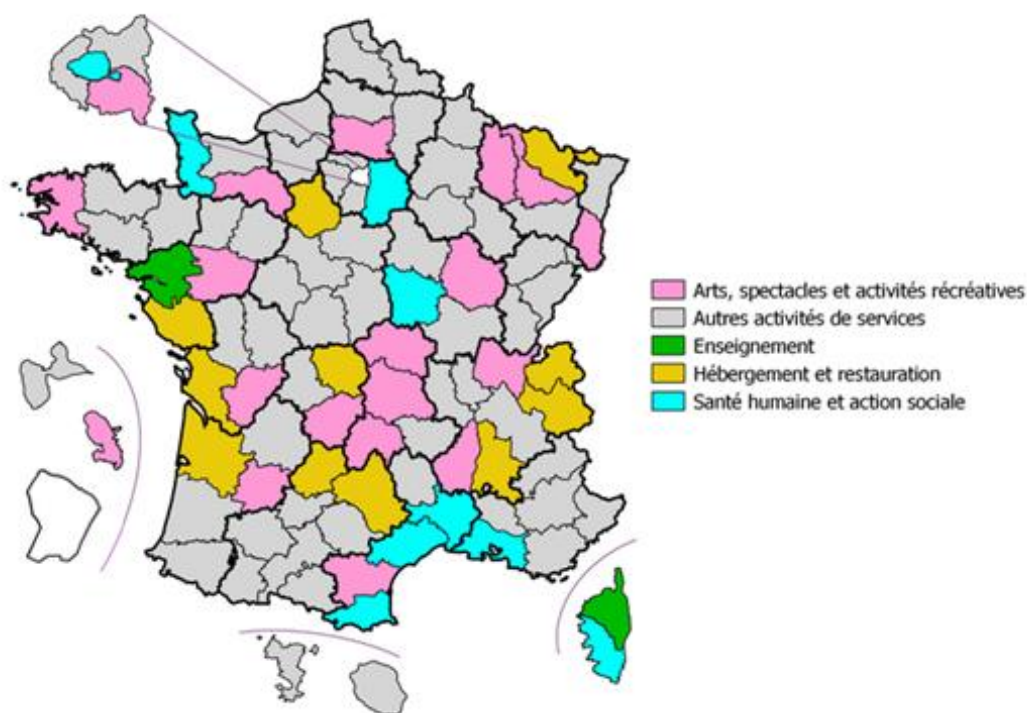
<sup>65</sup> Le répertoire enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte. Ainsi, dans ce répertoire, l'ensemble du réseau de la Ligue de l'enseignement est considéré comme un ensemble d'entreprises.

<sup>66</sup> L'évolution de l'effectif annuel moyen des salariés est présentée dans le chapitre 4.

<sup>67</sup> Ce logiciel permet de réaliser des projections géographiques à partir de bases de données.



**Carte 2. Répartition des activités principales des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement au 31/12/2015**



Source : Carte élaborée à partir du logiciel QGIS selon les données recueillies dans la base INSEE, SIRENE 2016. Fonds de carte IGN.

Alors que la majorité des salariés de l'ESS se situent dans cinq secteurs d'activités principaux (« Action sociale », « Sport et loisirs », « Activités financières et d'assurances », « Arts et spectacles » et « Enseignement »)<sup>68</sup> aucune fédération départementale de la Ligue de l'enseignement – qui pourtant possède un secteur sportif important à travers l'USEP et l'UFOLEP – n'apparaît sous la classification « Sport et loisirs » dans le répertoire SIRENE. L'hypothèse, vérifiée par la suite, de l'autonomie acquise des deux sections par rapport au Mouvement fait que les unions sportives sont enregistrées indépendamment, c'est-à-dire sous un autre numéro Siren.

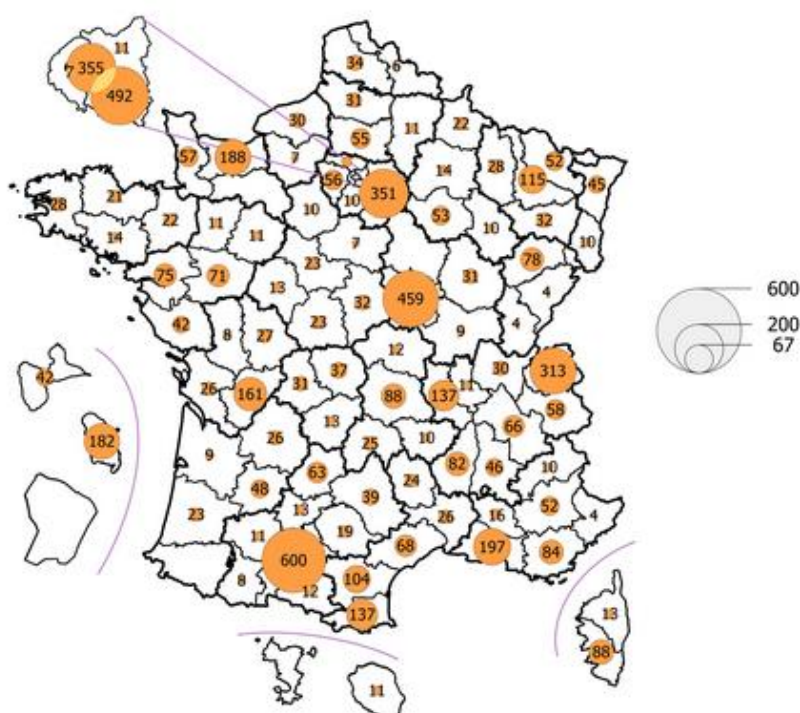
Dans son panorama de l'économie sociale et solidaire en France pour l'édition 2015<sup>69</sup>, le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) constate que « les trois quarts des établissements de l'ESS comptent moins de 10 salariés, ce qui peut

<sup>68</sup> CNCRES, *Panorama de l'économie sociale et solidaire en France*, édition 2015, p. 6.

<sup>69</sup> Les chiffres sont issus des données INSEE CLAP 2013.

donner l'image d'une économie exclusivement constituée de petites structures de proximité. Or, ce sont les établissements de plus de 10 salariés qui concentrent près de 85 % des emplois. [...] Les établissements comptant plus de 250 salariés (coopératives et associations, notamment du médico-social et de l'éducation populaire) sont relativement peu nombreux, mais emploient plus de 12 % des salariés de l'ESS »<sup>70</sup>. Au sein de la Ligue de l'enseignement, les fédérations départementales sont de taille hétérogène : quelques salariés (parfois moins de cinq) pour certaines ; plusieurs centaines (parfois même près de 1 000 sur une année calendaire) pour d'autres. L'effectif moyen, en 2015, sur l'ensemble des départements pour lesquels cet indicateur est connu, est de 65 salariés<sup>71</sup>. Toutefois, les « petites » fédérations restent plus représentatives dans le réseau (Carte 3) : 35 fédérations ont employé, en moyenne, moins de 20 salariés ; alors que 15 fédérations comptent au moins 100 salariés sur cette même année. La médiane se situe à 28 salariés.

**Carte 3. Effectif moyen de salariés des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement en 2015**



Source : Carte élaborée à partir du logiciel QGIS selon les données recueillies dans la base INSEE, SIRENE 2016. Fonds de carte IGN.

<sup>70</sup> CNCRES, *op. cit.*, p. 4.

<sup>71</sup> En incluant l'effectif moyen du centre confédéral (n=440) en 2015, nous atteignons le chiffre de 69 salariés en moyenne sur l'ensemble du réseau.

Cette première partie brosse rapidement l'histoire de la Ligue de l'enseignement : les étapes importantes de sa création, ses premières luttes, ainsi que sa volonté d'éduquer l'ensemble du peuple au-delà de l'instruction scolaire obligatoire. Au fil du temps la Ligue de l'enseignement est restée une association d'éducation populaire, avec un fonctionnement associatif sans but lucratif, mais elle est devenue une entreprise de l'économie sociale et solidaire, à travers son fonctionnement managérial imposé par les changements sociétaux des dernières années<sup>72</sup>. Ainsi, si les salariés ont subi des mutations – notamment dans leurs pratiques professionnelles – qu'ils n'acceptent pas toujours voire qu'ils refusent pour certains, ils se retrouvent autour de valeurs communes.

## 2. Éducation et laïcité, deux valeurs phares de la Ligue de l'enseignement

L'association défend trois « grandes valeurs », martelées à chaque regroupement de salariés et bénévoles, soulignées dans chaque action : éducation, laïcité et république. À l'image des ouvrages exposés dans l'espace librairie proposé lors du congrès des 150 ans de la Ligue de l'enseignement qui s'est tenu en juin 2016 à Strasbourg (Figure 1), les valeurs s'exposent les unes à côté des autres, mais la frontière reste mince, et elles se mêlent parfois.

Figure 1. Espace « librairie » du congrès des 150 ans de la Ligue de l'enseignement



Sources : Photographies personnelles, juin 2016

<sup>72</sup> Ces transformations sont développées dans le chapitre 7.

Les valeurs défendues par le Mouvement vont évoluer avec le temps. Les combats menés en faveur de l'éducation ou encore de la laïcité prennent des formes différentes au moment de la fondation de l'association par Jean Macé et au XXI<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas question d'oublier les luttes d'hier, néanmoins il faut les repenser et les recontextualiser au fil des époques traversées, des politiques menées, des problématiques rencontrées. Après la Seconde Guerre mondiale, la société française vit de profondes transformations : augmentation du pouvoir d'achat, surcroît de jours de congés payés, développement de pratiques consuméristes, essor des loisirs, etc. Par ailleurs, le déplacement de populations rurales vers la périphérie des villes entraîne de nouveaux besoins. Comment, dans ce contexte, la Ligue de l'enseignement, devenue une « organisation para-administrative [puisqu'elle vise] à faire prendre en charge ses activités dans le cadre d'un service public »<sup>73</sup>, continue-t-elle à faire vivre ses valeurs ?

### 2.1. La Ligue pour l'éducation<sup>74</sup>

Bien avant les études sociologiques de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron<sup>75</sup> qui mettent en évidence le rôle de sélection sociale exercé par le système scolaire, des mouvements associatifs – tels que la Ligue de l'enseignement – ont repéré ces inégalités de traitement entre les élèves et ont fait de l'éducation une valeur centrale à défendre en toutes circonstances, c'est-à-dire quel que soit le contexte social et politique.

#### 2.1.1. L'éducation, un thème central dans les questions de congrès de la Ligue de l'enseignement

Entre 1878 et 1889, la Ligue de l'enseignement, qui tend « à correspondre le plus exactement possible à l'image d'un mouvement *spécialisé* sur le terrain scolaire [et à] investir l'école par les deux bouts : en cherchant à y prendre pied de l'intérieur, et en devenant un groupe de pression tant au Parlement que dans le pays pour promouvoir une législation laïque et la faire

---

<sup>73</sup> Pierre Tournemire, *op.cit.*, p. 27.

<sup>74</sup> Cette formule s'inspire de la première phrase de présentation de la Ligue de l'enseignement dans l'ouvrage éponyme : « Créée en 1866 par Jean Macé, la Ligue de l'enseignement est une ligue "pour" l'éducation ». *Ibid.*, p. 4.

<sup>75</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964 ; Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

appliquer »<sup>76</sup>, ne parvient pas à agir comme elle l'entend. Il semble au contraire qu'elle soit plutôt discrète et ne prenne pas part aux débats parlementaires sur les lois scolaires dans un premier temps. Elle souhaite faire de l'éducation une priorité en intervenant, certes, au sein de l'école mais ne veut pas s'y restreindre. Cette position apparaît distinctement lors de l'appel du 22 novembre 1892 repris par Jean-Paul Martin<sup>77</sup> dans ses travaux de thèse : les fondateurs reconnaissent que le Mouvement écartait volontairement le monde scolaire de ses actions jusqu'à présent mais que « le moment semble venu pour elle d'aborder un terrain qu'elle avait dû s'interdire à son début, alors qu'elle s'essayait à vivre, condamnée à la modestie, et sur lequel elle hésitait depuis à s'engager, s'étant donné pour but l'enseignement hors de l'école ». Cet investissement dans le milieu scolaire se traduit lors du 14<sup>ème</sup> congrès de la Ligue de l'enseignement – qui se tient à Nantes en août 1894 après une période d'incertitude de l'association – par un changement important puisqu'à compter de cette date la population locale, et notamment les instituteurs<sup>78</sup>, accède librement aux congrès de l'association dans le but d'asseoir davantage la notoriété de la Ligue de l'enseignement et de diffuser auprès du plus grand nombre ses idées.

Jean Macé va jusqu'à présenter Léon Bourgeois – ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de 1890 à 1892, vice-président de la Ligue de l'enseignement depuis 1889 et successeur à la présidence du Mouvement après la mort du « professeur de demoiselles »<sup>79</sup> – comme un dirigeant du corps enseignant qui s'inspire du fonctionnement de l'école, qu'il qualifie « sœur de la nôtre ». D'ailleurs, dans les premiers congrès de la Ligue de l'enseignement, le Ministre de l'Instruction Publique de l'époque ou son représentant figure régulièrement<sup>80</sup> parmi les présents sur ces temps de rassemblement. Ces congrès permettent de veiller à l'application des lois sur l'instruction obligatoire, gratuite et laïque (1883), de porter un intérêt sur les enseignements : enseignement manuel et scientifique à l'école primaire (1890), sciences physiques et naturelles (1893), enseignement de langues étrangères

---

<sup>76</sup> Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 39. Le terme « spécialisé » est écrit en italique par l'auteur.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 66 et suivantes.

<sup>78</sup> Avant 1894 les instituteurs étaient plutôt absents du Mouvement. Cette population est plus spécifiquement étudiée dans le chapitre 6.

<sup>79</sup> Jean Macé est ainsi nommé à la suite de son exil en Alsace où il se réfugie dans un pensionnat pour jeunes filles et enseigne les sciences naturelles et diverses disciplines.

<sup>80</sup> Le Ministre de l'Instruction Publique ou son représentant a participé au congrès de 1887, 1893, 1896, chaque année entre 1902 et 1913 – il n'y a pas eu de congrès de 1914 à 1918 à cause de la Première Guerre mondiale –, en 1919, 1920, 1925, 1926, 1928, 1929, 1930 puis chaque année entre 1934 et 1939. Il n'y aura pas non plus de congrès pendant la Seconde Guerre mondiale puisque le gouvernement de Vichy dissout la Ligue de l'enseignement. La renaissance de l'association en 1945 voit son congrès accueillir le Président de la République et son Ministre de l'Éducation nationale de l'époque.

(1893). Certains sujets y sont récurrents comme les questions portant sur la fréquentation scolaire (1895, 1898, 1904, 1913, 1920, 1921, 1926, 1928), l'école unique (1919, 1922, 1924, 1925, 1929, 1934) ou encore la préparation de réformes de méthodes et de programmes (1893, 1926, 1936, 1945, 1948, 1956).

Dès la fin des années 1950, et surtout après les événements de mai 1968, les mouvements contestataires remettent en question la défense de l'école publique. Même si du côté de la Ligue de l'enseignement, Pierre Tournemire – faisant le constat de la mise à mal des louanges vouées à l'école puisque cette institution reproduit les inégalités sociales – estime qu'elle doit être transformée plus que défendue. Face à une société marquée par les inégalités, il remarque également que les militants s'interrogent : « faut-il rendre supportable l'intolérable par des activités éducatives et culturelles, ou bien refuser cette société ? »<sup>81</sup>. Ainsi, pour combler les faiblesses institutionnelles, la plupart des fédérations départementales réclament des moyens supplémentaires, notamment des moyens humains par le biais d'enseignants mis à leur disposition : la Ligue de l'enseignement n'a donc « pas déserté l'école »<sup>82</sup> et propose même, régulièrement, de « refonder l'école »<sup>83</sup>.

Si depuis cette période la question de l'éducation par l'école semble moins abordée dans les questions de congrès, la Ligue de l'enseignement (ré)interroge perpétuellement cette thématique lors des Rencontres nationales de l'éducation qui ont lieu à Rennes depuis 1998. Elle organise également depuis 1999, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, le salon européen de l'éducation.

### 2.1.2. L'éducation hors l'école : militer pour « apprendre autrement »

Contrairement à l'attitude adoptée envers le milieu scolaire, la Ligue de l'enseignement ne tarde pas à investir les temps annexes à l'école. Dès la fin du XIXe siècle, Léon Bourgeois affirmait que l'enseignement primaire doit avoir pour objectif d'« apprendre à apprendre » et ne pas se contenter de l'enseignement de « savoir encyclopédique ». Les contours de

---

<sup>81</sup> Pierre Tournemire, *op.cit.*, p. 41.

<sup>82</sup> *Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?*, Paris, L'Archipel, 2006.

<sup>83</sup> Pour ne donner que quelques exemples : le congrès de Caen, en 1977, a pour thématique « Pour l'éducation par l'école de demain » ; « Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous. Pour que la République laïque, démocratique et sociale tienne ses promesses ! », *Les idées en mouvement*, Hors-série n° 7, novembre 2005 ; « Redonner un souffle à notre école », *Les idées en mouvement*, n° 197, mars 2012 ; « Investir dans l'éducation et refonder l'école. Pour un avenir solidaire », plaquette présente dans les fédérations départementales dans le cadre de la campagne présidentielle sous le « slogan » : « 2012, la Ligue fait sa campagne ».

l'éducation populaire, telle qu'elle est définie aujourd'hui, se retrouvent et l'éducation hors l'école se situe au cœur des thèmes des congrès de la Ligue de l'enseignement depuis 1881. Même si le terme d'éducation populaire n'apparaît clairement que lors du « Bilan de l'Éducation Populaire » du congrès d'Angers en 1906, il s'agit bien de formes d'éducation du peuple, notamment lors du congrès de Paris en 1889 où il est fait état des « cours d'instruction populaire ».

Par ailleurs, avec la succession des guerres impliquant l'État français, il est régulièrement abordé le sujet de l'éducation gymnastique et militaire de la jeunesse, de l'éducation civique ou encore de l'éducation militaire. La Ligue de l'enseignement s'est fortement investie dans les « bataillons scolaires », en créant par exemple des bibliothèques régimentaires, et adopte – pour un temps – la devise « Pour la patrie, par le livre et par l'épée ». Néanmoins, elle finit par renoncer à l'éducation militaire en 1889-1890 après avoir longuement débattu de la question de l'éducation civique et militaire<sup>84</sup>. La Ligue de l'enseignement n'approuve donc pas toutes les formes d'éducation mais ce n'est pas tant l'aspect « éducation » que l'aspect « militaire » qui dérange : c'est ainsi que le Mouvement accueille par la suite bon nombre d'objecteurs de conscience<sup>85</sup> au sein des associations de son réseau.

Les ligueurs abordent de nombreuses autres formes d'éducation sur les temps de congrès : éducation physique, éducation du citoyen, éducation de la femme, éducation sociale, etc. et évoquent également l'organisation de l'éducation postscolaire et des œuvres complémentaires de l'école, notamment avec les enseignants. L'ouverture de la Ligue de l'enseignement aux instituteurs est-elle la conséquence d'un renouveau ? Ou alors les instituteurs sont-ils perçus comme un nouveau souffle ? Ce qui est sûr c'est que l'ampleur des liens tissés avec de nombreux administrateurs de l'Instruction Publique et « en s'immergeant dans [la] mouvance périscolaire, la Ligue cherche donc aussi à investir une institution »<sup>86</sup>. Elle œuvre dans ce champ en s'intéressant, notamment, à la question des cantines scolaires, et joue également un rôle dans la vulgarisation de l'hygiène : « lutte contre l'alcoolisme », « lutte contre la tuberculose », « lutte contre les maladies sociales » ou encore « hygiène

---

<sup>84</sup> Cette question était à l'ordre du jour des congrès de Reims (1883), Tours (1884), Lille (1885) et Lyon (1888).

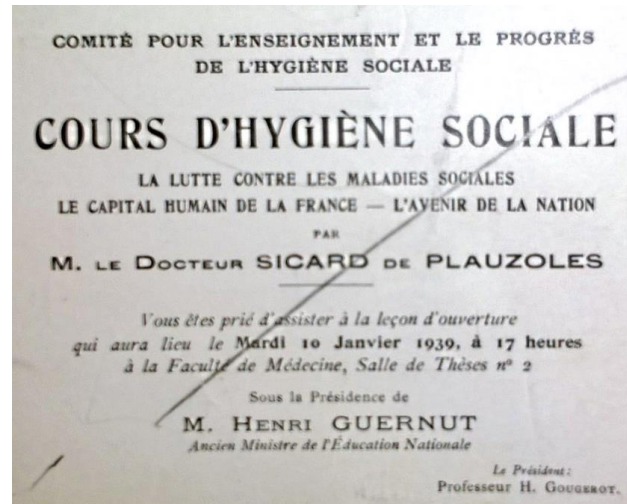
<sup>85</sup> Ce statut est attribué aux citoyens qui refusent d'accomplir les « obligations militaires ». Voir Pierre Arcq, « L'évolution législative du statut des objecteurs de conscience 1964-1984 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1044, 1984, p. 1-32.

<sup>86</sup> Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 68.



scolaire » (Figure 2) comme en atteste cette convocation retrouvée dans les archives de l'association.

**Figure 2. Convocation au cours d'hygiène sociale en 1939**



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/19

À travers les thématiques questionnées durant les congrès, les ligueurs militent pour l'éducation pour tous mais aussi (et surtout) pour un « apprendre autrement », c'est-à-dire autrement qu'à l'école. De ce fait, que propose la Ligue de l'enseignement pour mettre en action les idées qu'elle défend ?

### 2.1.3. La Ligue de l'enseignement, mère de structures associatives d'éducation « alternative »

C'est dans les années 1930 que la Ligue de l'enseignement développe des « associations spécifiques par secteur d'activité matérialisant l'extension de ses champs d'activité »<sup>87</sup> et se décline en une multitude d'unions où apparaît distinctement cette notion d'éducation : l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) voit le jour en 1928, l'Union française des œuvres laïques d'éducation artistique (UFOLEA) en 1933 ; il existe également d'autres union et centre tels que l'Union française des offices du cinéma éducateur laïque (UFOCEL) – créée la même année et qui devient par la suite l'Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son (UFOLEIS) – qui « a permis de rassembler les

<sup>87</sup> Jean-Claude Richez, « L'éducation populaire à l'épreuve du service social : les rendez-vous manqués (1930-1950). Gisèle de Failly et Nicole Lefort des Ylouses », *Agora débats/jeunesses*, n° 58, 2011, p. 57.



éducateurs, les groupements, les offices départementaux et régionaux laïques qui s'intéressent à l'utilisation du cinéma comme un moyen d'enseignement et d'éducation »<sup>88</sup> ou encore le Centre laïque d'aviation populaire (CLAP) né en 1938 et qui regroupe notamment les cercles d'éducation pré-aérienne ou de vol à voile comme le précise un article du journal *Le Populaire* publié en 1939.

D'autres secteurs – où le terme d'éducation n'apparaît pas spécifiquement dans le nom mais dont les buts et objectifs sont similaires à ceux cités précédemment – ont vu le jour pendant cette période de multiplication des unions spécialisées, plus connues sous le nom de « UFO »<sup>89</sup>. En 1934, dans le cadre de l'Union française des œuvres de vacances laïques (UFOVAL) et pour permettre notamment aux enfants et aux adolescents de quitter leur quotidien, la Ligue de l'enseignement développe les colonies de vacances et les centres d'adolescents. Cinq ans plus tard, elle étend son action aux activités sportives dans le primaire en créant l'Union sportive de l'enseignement primaire (USEP). À côté de ces grandes unions spécialisées « ont été créées dans le même esprit que la Confédération, en liaison avec elle et souvent sur son initiative, des groupements tels l'Office central de la coopération à l'école [OCCE], la Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents [(FNOLVEA) qui devient, après la Seconde Guerre mondiale, la Jeunesse au plein air (JPA)], "Tourisme – Vacances pour tous", [et] le Centre Laïque des Auberges de Jeunesse »<sup>90</sup>, auxquels il faut ajouter le Centre laïque de tourisme culturel (CLTC), la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), le Centre laïque de lecture publique (CLLP), l'Association démocratique et laïque des femmes (ADLF). Il apparaît difficile de dresser une liste exhaustive des unions, centres ou associations que la Ligue de l'enseignement crée au cours de son histoire. En revanche, le constat d'un processus permanent de création d'organismes en faveur de l'éducation, dès lors que le Mouvement constate des lacunes institutionnelles, peut être établi. C'est ainsi, par exemple, que l'institut national de formation et de recherche pour l'éducation permanente (INFREP) voit le jour en 1980 en réponse à l'insuffisance du service public en matière de formation professionnelle.

---

<sup>88</sup> Article publié dans le journal *Le Populaire* le 9 mars 1939. Propos recueillis par Pierre Bidet à la suite d'un entretien avec Messieurs Brenier et Bellanger, respectivement président et secrétaire général de la Ligue de l'enseignement à cette époque.

<sup>89</sup> Voir la contribution de Frédéric Chateigner in Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, op. cit., p. 325 et suivantes.

<sup>90</sup> Article publié dans *Le Populaire* le 9 mars 1939.

Toutes ces activités hors l'école, « animées par les amicales laïques [qui] visent avant tout au rayonnement de l'école publique »<sup>91</sup> s'imbriquent dans le monde des instituteurs dans la mesure où ces derniers assurent souvent le fonctionnement de ces unions<sup>92</sup>. Même si celles-ci n'existent plus – en dehors de l'USEP et l'UFOLEP – aujourd'hui, la Ligue de l'enseignement continue d'investir le milieu scolaire. Des actions plus récentes comme « Pas d'éducation, Pas d'avenir ! Quinzaine de l'école publique »<sup>93</sup> laissent paraître que les projets se déroulent dans et en faveur de l'école puisque des élèves sont mobilisés pour leur réalisation. Le rapport du commissaire aux comptes du centre confédéral de 2015 indique que la campagne 2014 vise à l'éducation d'enfants à l'étranger et a permis notamment de construire et d'équiper des classes. La Ligue de l'enseignement considère-t-elle que l'école demeure l'étape numéro un de l'éducation, surtout dans les pays en développement ? L'éducation est-elle prisonnière de la forme scolaire<sup>94</sup> ? Les précédents exemples ne reflètent pas ce positionnement au sein de l'association mais, au contraire, incitent à l'émancipation et à l'éducation « hors les murs »<sup>95</sup>, particulièrement lorsque les rapports à l'école se complexifient. Et c'est bien dans le but de permettre l'« épanouissement » des élèves, de favoriser une meilleure « réussite scolaire » ou de soutenir des élèves en situation de « décrochage scolaire » que des actions telles que les classes de découverte, les voyages éducatifs et les « ateliers relais » se déroulent en dehors de l'école.

Enfin, en plus du développement de tous ces secteurs d'activités, la Ligue de l'enseignement revendique la maternité – exclusive ou associée – de plusieurs mouvements : les Éclaireurs de France<sup>96</sup>, le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), Civisme et démocratie (CIDEM), le réseau d'associations étudiantes Animafac ou

---

<sup>91</sup> Pierre Tournemire, *op.cit.*, p. 35.

<sup>92</sup> Le congrès de Clermont-Ferrand en 1930 stipule notamment dans les questions à l'ordre du jour « le personnel enseignant et les œuvres complémentaires de l'école ». Nous pouvons imaginer qu'il s'agit là d'un questionnement autour du lien entre ces deux entités.

<sup>93</sup> La première collecte pour le financement de la Quinzaine de l'école publique a lieu en 1947. Le but est que cette action soit prise en charge par un service public – le ministère de l'Éducation nationale – au même titre qu'un autre enseignement. L'organisation de cette campagne est donc confiée par le ministère de l'Éducation nationale à la Ligue de l'enseignement.

<sup>94</sup> Nous reprenons ici la question posée dans l'ouvrage collectif dirigé par Guy Vincent : Guy Vincent (dir.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, 1994.

<sup>95</sup> Il faut entendre cette expression au sens d'Erving Goffman c'est-à-dire en dehors de l'institution dans sa totalité. Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.

<sup>96</sup> Le créateur des Éclaireurs de France, Pierre Deschamps, était militant de la Ligue de l'enseignement.

encore le Réseau national des juniors associations (RNJA) qui participent également à la diffusion d'une forme d'éducation alternative.

Contrairement aux premiers congrès de la Ligue de l'enseignement, dont les thématiques se révèlent particulièrement centrées sur les questions d'éducation par l'école, à partir de 1947 le représentant de l'État en matière d'enseignement scolaire se déplace plus rarement<sup>97</sup> et les ligueurs abordent davantage des sujets en lien avec l'éducation permanente, la jeunesse, l'éducation civique, la laïcité ; et plus récemment encore l'Europe, la société, l'avenir<sup>98</sup>. Le Mouvement s'est fortement investi dans les combats en faveur de l'éducation (au sens large) notamment en créant les « UFO » mais elle milite également pour que les actions respectent une seconde valeur : celle de la laïcité.

## 2.2. De la neutralité scolaire à la « religion laïque »

« S'il fallait donner un seul exemple de [la] capacité [de la Ligue de l'enseignement] à penser le monde tel qu'il est tout en restant fidèle aux principes qui n'ont cessé de gouverner son action, celui de la laïcité devrait être cité tant il en est l'illustration »<sup>99</sup>. C'est en ces termes que le président de la Ligue de l'enseignement évoque l'association qu'il dirige. La laïcité est une seconde valeur<sup>100</sup> forte de la Ligue de l'enseignement qui n'a jamais cessé d'être menacée selon le début d'un article publié en 1939 et qui interpelle le lecteur sur : « Comment réagissent les laïques devant la nouvelle offensive cléricale ? Interrogeons-nous en sonnant l'alarme pour attirer l'attention de nos amis sur la nécessité de défendre la laïcité en danger. »<sup>101</sup>. À cette époque, la laïcité se centre sur l'éducation et la religion puisque la Ligue

---

<sup>97</sup> Après 1947 le Ministre de l'Éducation nationale ou son représentant se déplace en 1956, 1966 – année du centenaire de la Ligue – puis en 1971, 1989, 2007, 2013, 2016. Il faut néanmoins noter qu'à partir de 1967 les congrès ont lieu tous les deux ans, puis tous les trois ans à compter de 1977.

<sup>98</sup> À l'issue du congrès de Toulouse en 2010 la Ligue de l'enseignement adopte le slogan « Faire société » qu'elle abandonne en 2013 lors du congrès de Nantes au profit d'« Un avenir par l'éducation populaire ».

<sup>99</sup> Jean-Michel Ducomte dans la préface de l'ouvrage : Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, op. cit., p. 18.

<sup>100</sup> Nous insistons sur **une** seconde valeur et non **la** seconde valeur de la Ligue de l'enseignement puisqu'elle ne peut être dissociée de la première et qu'il ne semble pas y avoir « d'échelle » justifiant qu'une valeur prenne le pas sur une autre.

<sup>101</sup> Voici comment commence l'article « À la Ligue de l'enseignement Confédération Générale des Œuvres Laïques » publié dans *Le Populaire* le 9 mars 1939. Consulté le 20 juin 2016 sur <http://150ans-laligue.org> et disponible sur <http://gallica.bnf.fr>

de l'enseignement, dès sa création, cherche à s'opposer à l'influence de l'Église sur la jeunesse. Le terme de laïcité apparaît dans les textes en 1872, et notamment lors de la pétition en faveur de l'école obligatoire, gratuite et laïque, pour autant Jean Macé semble préférer le terme de « neutralité » à celui de laïcité. Il parle « d'enseignement scientifique » et non « d'enseignement laïque » considérant que « "la science n'est ni laïque, ni cléricale, elle est la science" »<sup>102</sup>. Les publications du Mouvement l'attestent : l'association défend le principe que l'État ne doit pas interférer dans les convictions individuelles, il doit au contraire assurer et permettre la liberté de conscience, la liberté d'expression, la liberté religieuse et l'égalité des cultes. C'est dans cette optique que les ligueurs prennent part pour la séparation des Églises et de l'État lors de la loi de 1905 – afin que l'Église renonce à revendiquer le monopole de l'éducation – et se positionnent en faveur de la laïcisation du personnel enseignant<sup>103</sup>. Après avoir tenté de définir le concept de laïcité, l'accent est mis sur les évolutions qu'il connaît au cours des dernières décennies, avant d'étudier les discours et les pratiques associatives.

### 2.2.1. La laïcité, un concept mouvant

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État précise que la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes (article 1) et ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte (article 2)<sup>104</sup>. C'est principalement en se basant sur ces deux articles de loi que sociologues et historiens<sup>105</sup> proposent plusieurs définitions et modèles de laïcité à travers différents pays du monde. Émile Poulat estime que la laïcité n'appartient pas aux français et même qu'« on pourrait objecter que l'Europe est constituée de vingt-sept exceptions offrant autant de modèles »<sup>106</sup>. Cette absence de spécificité française est également partagée par Jean Baubérot qui va jusqu'à dénombrer « sept laïcités françaises »<sup>107</sup>. La tâche se révèle ardue pour définir facilement et brièvement un concept qui

---

<sup>102</sup> Propos de Jean Macé repris par Jean-Paul Martin : Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, op. cit., p. 36.

<sup>103</sup> La loi sur la laïcisation du personnel enseignant intervient le 30 octobre 1886.

<sup>104</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000508749>, consulté le 19 août 2017.

<sup>105</sup> Nous pensons notamment aux travaux d'Émile Poulat, de Jean Baubérot ou encore ceux de Jean-Paul Willaime, chercheurs reconnus en sociologie des religions. Des philosophes, tel Henri Peña-Ruiz, se sont également intéressés au concept de laïcité.

<sup>106</sup> Émile Poulat, « Laïcité : de quoi parlons-nous ? Confusions et obscurités », *Transversalités*, n° 108, 2008, p. 11.

<sup>107</sup> Jean Baubérot, *Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015.

« a longtemps cheminé non pas masqué, mais non identifié, ni dénommé »<sup>108</sup> et qui a, longuement et largement, été étudié depuis<sup>109</sup>. Ainsi, en fonction de l'angle sous lequel le concept de laïcité est approché, celui-ci peut revêtir le sens d'une « prohibition du prosélytisme »<sup>110</sup>, celui d'une « liberté publique de conscience pour tous et pour toutes [selon le principe de] l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 : "Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses" »<sup>111</sup> ou encore faire l'objet d'un processus de laïcisation – qu'il faut distinguer de celui de la sécularisation mais il n'est pas question ici d'entrer dans ce débat – qui consiste à l'« organisation politique et juridique de la séparation entre l'État, les institutions ou services publics et les religions »<sup>112</sup>. Si la liste des définitions pourrait être allongée, il convient de s'intéresser de plus près à la (aux) signification(s) entendue(s) par la Ligue de l'enseignement.

Jean-Paul Martin, par l'étude du Bulletin du cercle parisien (BCP) – périodique du réseau associatif –, renseigne une définition de la laïcité proposée par Emmanuel Vauchez, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement de sa création à 1892 : « Par laïcité, j'entends la science à l'école et l'instruction religieuse à l'église, c'est-à-dire la neutralité de l'école publique »<sup>113</sup>. L'idée n'est pas de porter préjudice, de brimer ou encore d'interdire les croyances religieuses mais de segmenter les domaines afin que la religion appartienne exclusivement à la sphère privée. Si dans les discours et les pratiques, la laïcité des années 1870 constitue, dans un premier temps, une sorte de lutte entre, d'un côté, ce qui appartient au champ laïque et, de l'autre, ce qui appartient au champ confessionnel, certains ligueurs – et notamment Henri Belliot, secrétaire général de 1936 à 1950 – revoient leur position sur la laïcité et s'écartent de la religion en affirmant que même si l'individu est croyant il peut s'investir à la Ligue de l'enseignement tant qu'il ne manifeste pas de « prosélytisme

---

<sup>108</sup> Émile Poulat, « Laïcité : de quoi parlons-nous ? Confusions et obscurités », *art. cit.*, p. 14.

<sup>109</sup> Ne pouvant prétendre – comme pour l'éducation populaire – à l'exhaustivité en matière de littérature et ne voulant pas alourdir le propos, le choix de ne pas citer de références supplémentaires sur le concept de laïcité a été fait. Néanmoins nous souhaitons préciser que nos recherches sur le portail internet du site CAIRN retournent plus de 6 000 résultats lorsque le terme « laïcité » est saisi dans le moteur de recherche (6 107 en août 2017).

<sup>110</sup> Philippe Greiner, « Genèse de la laïcité et prohibition du prosélytisme », *Transversalités*, n° 108, 2008, p. 21-37.

<sup>111</sup> Émile Poulat, « Laïcité : de quoi parlons-nous ? Confusions et obscurités », *art. cit.*, p. 13.

<sup>112</sup> Jean-Paul Martin, « Des catholiques hier aux musulmans, aujourd'hui. La laïcité et les identités religieuses », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 54, 2012, p. 91. L'historien apporte, dans cet article, des éléments de compréhension sur les distinctions dans le processus de sécularisation et celui de laïcisation.

<sup>113</sup> Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, *op. cit.*, p. 66.

clérical »<sup>114</sup>. Les questions de congrès abordent régulièrement la question d'une « école laïque », d'une « morale laïque », d'un « idéal laïque » sans jamais prononcer le terme de « laïcité », qui apparaît pour la première fois lors du congrès de Lens en 1935. Par la suite, le congrès de Lyon de 1949 étudie « la renaissance de la laïcité et [du] véritable esprit laïque » ; quant aux congrès de 1986 et 1989, ils axent leur réflexion autour de la laïcité mais d'une laïcité conjuguant solidarité et citoyenneté. La Ligue de l'enseignement se positionne alors dans les luttes contre les inégalités, contre les discriminations, contre les exclusions qu'elle qualifie d'intolérables, qui touchent notamment les populations les plus démunies à la périphérie des grandes agglomérations, à la suite du développement des banlieues dans un contexte de crise économique et de chômage, et qui émergent avec un pluralisme des cultures. C'est à cette époque qu'éclate « l'affaire du foulard islamique »<sup>115</sup>. Du côté de la Ligue de l'enseignement un « vigoureux rebond »<sup>116</sup> s'observe : la laïcité s'entend dans une définition approchant la diversité, et non plus le pluralisme. Il est important de le souligner car l'association évoque un temps la « laïcité plurielle » mais ce concept est fortement critiqué et rejeté par une partie des ligueurs.

Un siècle et demi plus tard les combats des fondateurs ne demeurent plus complètement d'actualité sans être oubliés bien évidemment. Aujourd'hui la laïcité, au sens de la Ligue de l'enseignement, va au-delà de la religion et les formes d'anticléricalisme radical existantes à la création de l'association sont à nuancer. Elles paraissent même dépassées voire rattachées au passé.

La Ligue est un milieu laïc mais rarement anticlérical. Elle a des militants anticléricaux dans ses vieux militants (rires).

Mathilde, 37 ans, responsable de service

---

<sup>114</sup> Jean-Paul Martin cite Henri Belliot : *Ibid.*, p. 272.

<sup>115</sup> Deux jeunes filles n'acceptent pas de retirer leurs foulards pour entrer dans l'école publique où elles sont scolarisées et créent la polémique en 1989. Elles « ne sont pas exclues du collège mais l'accès leur en est refusé tant qu'elles porteront le foulard pendant les cours. Principe de laïcité oblige » : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01136/l-affaire-du-foulard-islamique-en-1989.html>, consulté le 20 août 2017.

<sup>116</sup> Pierre Tournemire, « Du conflit au dialogue : la longue histoire des relations entre la Ligue de l'enseignement et les Églises », in « Laïcité. J'écris ton nom... dans toutes les langues d'Europe », *Diasporiques/Cultures en mouvement*, n° 25, mars 2014, p. 20 : à la suite de l'échec du SPULEN, « l'amertume, mêlée à la colère, va en fin de compte induire une large réflexion sur la laïcité [...] [avec] la volonté de se remettre en cause et de dépoussiérer quelque peu un concept qui avait été jusque-là occulté au cours du XXe siècle ».

La question de la laïcité a évolué au fil des années, devenant même un sujet « brûlant » dont la Ligue de l'enseignement s'est saisie ces dernières années notamment à travers l'écriture d'un ouvrage en 2012, signé par le président de l'association, intitulé *Laïcité, laïcité(s) ?*<sup>117</sup>, la publication d'un numéro exclusivement sur la laïcité dans la revue *Diasporiques/Cultures en mouvement*<sup>118</sup> en 2014 ou encore en organisant une « commission nationale laïcité » qui se réunit régulièrement au siège parisien. Autant de supports dans lesquels bénévoles et salariés s'indignent et critiquent l'instrumentalisation faite autour de la laïcité. Laurent, par exemple, regrette les amalgames établis entre cette notion et la religion.

Je suis laïc. D'accord. Athée. Convaincu et depuis très longtemps et ça c'est important. C'est-à-dire que la notion de laïcité est très importante pour moi. Mixité c'est très important. C'est des termes qui aujourd'hui sont galvaudés par pas mal de gens et... surtout par des gens des fois qui sont pas recommandables. (Silence) Des politiques. Des politiques entre autres. Les gens du gouvernement. C'est clair. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, et on est en plein dedans, la fameuse... là ils veulent faire le fameux colloque sur l'islam, et cetera, et cetera, pour essayer tout simplement de récupérer des voix du Front National et de montrer que ça va être intransigeant. Et donc d'un seul coup, on relance l'islamophobie et... et c'est gravissime. Ça a un impact sur les gens... sur lequel au départ c'est juste un effet de com' parce que y aura rien derrière, mais qui aujourd'hui a une réelle incidence dans le quotidien des gens. Parce que du coup on exacerbe la haine et ça c'est insupportable. Pour moi c'est insupportable.

Laurent, 51 ans, responsable de service

La laïcité, intimement liée à l'éducation lorsqu'elle est défendue par les précurseurs du Mouvement, a glissé peu à peu vers des problématiques associées aux pratiques religieuses. La Ligue de l'enseignement soutient alors l'idée d'un « vivre ensemble avec ses différences »<sup>119</sup>. C'est au prisme de ce rapport à la religion que vont être étudiés l'idéologie et les pratiques de l'association en matière de laïcité.

---

<sup>117</sup> Jean-Michel Ducomte, *Laïcité, laïcité(s) ?*, Toulouse, Privat, 2012.

<sup>118</sup> L'association Diasporiques et la Ligue de l'enseignement coéditent, avec le soutien de Centre national du livre, cette revue trimestrielle interculturelle. Nous faisons ici référence à numéro 25 du mois de mars 2014 cité précédemment.

<sup>119</sup> Manifeste *La laïcité pour « faire société »*, avril 2012, p. 15 : « On n'est pas obligé d'être tous pareils pour vivre ensemble ». En ligne sur <https://laligue.org/laicite>, consulté le 12 mai 2019.

### 2.2.2. La Ligue, la laïcité et la religion : cohabitation et tension

Les pratiques religieuses – anciennes ou actuelles – ne constituent pas un obstacle pour être recruté à la Ligue de l'enseignement. Henri Belliot y faisait référence dans la première moitié du XXe siècle et ce constat perdure au moment de cette recherche. Issu d'une « famille catholique, très croyante, pratiquante », Yannick réalise sa scolarité en école privée et fut permanent à mi-temps pour le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) durant trois ans, de 19 à 22 ans, de son département. Objecteur de conscience, il effectue son « refus d'obligations militaires » dans une association affiliée à la Fédération des œuvres laïques (FOL) – selon la dénomination de l'époque – et côtoie alors des salariés d'une antenne locale avant d'y être recruté comme délégué culturel. Aujourd'hui délégué général, son équipe se compose notamment de Gwenaëlle, Carole et Sylvain, animateurs et responsables de service, anciens salariés et/ou militants du MRJC. Le constat d'une proximité évidente s'impose puisque ces quatre individus s'investissent dans le même mouvement associatif. Toutefois, il semble que ce qui les anime et les fait se rejoindre se situe aussi dans leur prise de distance avec la religion. Yannick se qualifie d'agnostique dans un premier temps avant de se revendiquer athée. Quant à Gwenaëlle, bien qu'ayant des parents non pratiquants, elle réalise deux des trois sacrements de l'initiation chrétienne mais reconnaît qu'aujourd'hui elle ne se voit plus être confrontée à un homme d'Église.

Non [mes parents ne sont pas catholiques pratiquants], c'est vraiment moi qui ai choisi tout le temps et puis... pfff ben c'est bête mais c'est aussi une question d'affinité finalement. Au départ, quand on a 12-14 ans, c'est d'abord se retrouver avec les copains et puis voilà. Moi j'avais des parents qui jouaient le jeu de m'emmener pour les réunions et tout ça. Après non ils sont pas du tout... J'ai une petite sœur qui a jamais mis les pieds [dans une église], qui n'a jamais fait sa communion, tout ça. Qui participe quand même à des trucs du MRJC, mais par contre elle ne se mettra jamais en face d'un curé, ça c'est sûr (rires). Moi plus trop maintenant non plus mais voilà j'ai mis plus de temps avant de réagir (rires).

Gwenaëlle, 29 ans, animatrice

Cet éloignement vis-à-vis des doctrines et des pratiques religieuses n'induit pas un rejet de la religion mais témoigne davantage cette volonté de « vivre ensemble » – concept qu'il faut comprendre au sens de la tolérance, de l'acceptation des différences singulières – en faisant appartenir le religieux au domaine individuel. Comme le signale Jean Macé lors du congrès de Tours en 1884 à propos des différences d'appréciations personnelles : « il faut les



laisser en entrant dans la Ligue au bureau des cannes et des parapluies »<sup>120</sup>. Mais comment faire cohabiter aujourd'hui les discours avec les pratiques ? La question de la laïcité – socialement construite et reformulée sur la scène politique et médiatique – a pris une telle ampleur que la Ligue de l'enseignement, conjointement avec deux autres mouvements d'éducation populaire, a mis en place un site internet<sup>121</sup> ressource, à destination de son personnel et de ses bénévoles. Ce dernier présente des cas concrets et donne aux acteurs de terrain des clés de compréhension et de positionnement<sup>122</sup> face à des situations jugées délicates. Pour lutter également contre l'instrumentalisation des valeurs que l'association défend, certaines fédérations départementales mettent en place des « formations aux valeurs de la République »<sup>123</sup>, c'est-à-dire des valeurs qui recouvrent à la fois le « vivre ensemble », la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et la laïcité. Ces formations, adressées aux éducateurs sportifs, aux médiateurs ou encore aux animateurs socio-culturels, doivent permettre à ces professionnels d'avoir des éléments de réponse pour mieux faire face aux problématiques de terrain rencontrées. Si le positionnement de la Ligue de l'enseignement sur le rapport à la religion semble sans équivoque quel que soit la période historique, il demeure manifestement plus complexe à articuler aux pratiques territoriales<sup>124</sup>.

Dans cette seconde partie « éducation » et « laïcité » ont été distinguées afin de définir ces deux valeurs phares de la Ligue de l'enseignement, mais en réalité elles sont consubstantielles<sup>125</sup>. En outre, elles s'imbriquent avec d'autres valeurs – la solidarité, la citoyenneté, la tolérance, la lutte contre les exclusions, etc. – aussi bien dans les discours généraux de l'association que dans ceux de ses salariés. Même si la mise en pratique de certaines « grandes » valeurs n'apparaît pas toujours aisée selon les contextes politiques, leur défense a vu naître et se développer la Ligue de l'enseignement. Elle a su les faire vivre et les faire perdurer en se positionnant au travers de communiqués de presse, de revues, de livrets

---

<sup>120</sup> Expression de Jean Macé reprise par Jean-Paul Martin : Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, op. cit., 1992, p. 77.

<sup>121</sup> <http://www.laicite-laligue.org>

<sup>122</sup> Des salariés (et bénévoles) attendent parfois des prises de position plus tranchées de la part des dirigeants du Mouvement qui sont développées dans le chapitre 2.

<sup>123</sup> Newsletter d'une fédération d'Ile-de-France, octobre 2016.

<sup>124</sup> Les dissensions entre les idées politiques de la Ligue de l'enseignement et leur mise en œuvre sont présentées dans le chapitre 2.

<sup>125</sup> Émile Durkheim va jusqu'à dire que « l'éducation se laïcise » : Émile Durkheim, *L'éducation morale*, Paris, PUF, 1992, p. 5.

ou de manifestes. Toutefois, ces formes de communication sont globalement internes<sup>126</sup> et, par conséquent, peu visibles en dehors de l'association et de son proche réseau.

### 3. L'omniprésence discrète de la Ligue de l'enseignement

Un matin, rejoignant mon bureau à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), alors que je traverse la gare Montparnasse en période de vacances scolaires, une jeune fille me précède dans un escalier mécanique munie d'une imposante valise sur laquelle se trouve une étiquette avec son nom et son prénom. Le support de l'étiquette est siglé « Ligue de l'enseignement », je me demande alors quelle est la probabilité pour que cette jeune fille me réponde par la négative si je lui tape sur l'épaule pour lui demander si elle connaît l'association avec laquelle elle part visiblement pour les vacances d'hiver ? En effet, d'une part, la Ligue de l'enseignement est très présente – elle affiche fièrement un réseau de près de 30 000 associations affiliées sur l'ensemble du territoire, avec 1,6 millions d'adhérents – et très absente dans la mesure où elle est mal connue en dehors du milieu associatif, sportif et d'éducation populaire. C'est ce paradoxe que cette dernière partie vise à étudier.

#### 3.1. Une méconnaissance généralisée du réseau

La Ligue de l'enseignement s'affaire dans chaque département, pourtant elle reste peu visible pour qui ne la connaît pas et ceux qui déclaraient la connaître s'aperçoivent qu'ils étaient loin de tout savoir sur cette association. Le qualificatif de « généralisé » est ici utilisé dans la mesure où cette méconnaissance intervient à plusieurs niveaux : au niveau institutionnel (les associations ne s'identifient pas les unes des autres), au niveau individuel (les acteurs ne s'identifient pas les uns des autres)

##### 3.1.1. De la diversité des noms à la diversité des champs d'action

Au fil des années et de ses positions politiques le Mouvement prend plusieurs noms<sup>127</sup> : Ligue de l'enseignement lors de sa création, Confédération générale des œuvres laïques scolaires,

---

<sup>126</sup> Il est important de nuancer ce terme puisqu'il est possible de s'abonner aux revues publiées par la Ligue.

postsecondaires, d'éducation et de solidarité sociale en 1925, Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEEP) en 1966 lors de son centenaire, pour revenir, en 2002, à sa dénomination initiale : Ligue de l'enseignement<sup>128</sup>. Au niveau local, la difficulté pour repérer les antennes déconcentrées de la Ligue de l'enseignement se situe dans la multiplication des noms des fédérations départementales. Principalement connues sous le nom de Fédération des œuvres laïques (FOL), Fédération des associations laïques (FAL) ou, plus rarement, Fédération des associations laïques et d'éducation populaire (FALEP), les antennes locales connaissent également d'autres appellations, spécifiques au territoire sur lequel elles sont implantées : FCOL, FAIL, FOCEL, FLASEN, FOLAM, ADELHA... À l'origine, et avant la création des fédérations départementales, rappelons que le Mouvement se compose principalement de « sociétés d'instruction populaire » : une « structure en toile d'araignée » selon Jean-Paul Martin, et dont « il est d'ailleurs assez difficile de dire ce que recouvrent exactement [ces] dénominations très changeantes, et dont la signification peut varier localement »<sup>129</sup>.

En plus de ces multiples dénominations, La Ligue de l'enseignement est une structure protéiforme qui (inter)agit dans de nombreux domaines : l'éducation, « son cheval de bataille », mais elle s'affirme également dans des activités culturelles, sociales et de loisirs. En 2015, le centre confédéral est découpé en dix « grands » domaines ainsi répartis : « Vie associative et économie sociale et solidaire » ; « Éducation et formation » ; « Jeunesse » ; « Vacances et loisirs éducatifs » ; « Laïcité » ; « Sport » ; « Culture et société de l'information » ; « Environnement de développement durable ; Europe et solidarité internationale » ; « Action sociale ». Les désignations changent selon les départements et l'ensemble de ces domaines n'est pas représenté dans toutes les antennes locales<sup>130</sup> puisque celles-ci sont créées et se sont développées en fonction des politiques locales et des besoins territoriaux. Entre la diversité des appellations et la diversité des actions il y a de quoi se perdre dans la « ruche »<sup>131</sup> de la Ligue de l'enseignement.

---

<sup>127</sup> Seules les dénominations les plus connues sont présentées ici. Pour plus de détails, voir Nathalie Sévilla, *op. cit.*, p. 125.

<sup>128</sup> À la suite de l'assemblée générale de 2004 il est demandé à l'ensemble des fédérations locales d'adopter cette dénomination commune dans un souci de « transparence ».

<sup>129</sup> Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 69.

<sup>130</sup> Les chapitres 2 et 3 précisent le découpage spécifique dans les antennes déconcentrées de l'association.

<sup>131</sup> Pierre Bidet écrit : « Une véritable ruche que la Maison de la Ligue », article publié dans *Le Populaire* le 9 mars 1939.

Par ailleurs, cette multitude de champs d'actions est renforcée par les associations affiliées, c'est-à-dire des structures associatives qui entretiennent des liens institutionnels et idéologiques particuliers avec la Ligue de l'enseignement. Toutefois, une mise à distance entre les deux entités peut être repérée. En effet, les associations affiliées cherchent à conserver leur autonomie et leur indépendance en gommant les interconnexions avec la Ligue de l'enseignement, contribuant ainsi à l'entretien de la méconnaissance du réseau, y compris auprès des salariés associatifs. Salariée au secteur « Vie fédérative », Mathilde pointe clairement un manque de communication entre les deux structures. D'une part, les associations affiliées reprochent à la Ligue de l'enseignement de ne pas être suffisamment transparente sur leurs pratiques territoriales et de trop rester dans la défense de « grandes » valeurs, de rester dans une approche immatérielle. D'autre part, les salariés des antennes déconcentrées du Mouvement – en dehors de ceux qui gèrent les affiliations – appréhendent difficilement les associations qui lui sont associées.

[Elle raconte un échange entre une association et elle] « Alors pourquoi vous êtes à la Ligue ? ». Une fois sur deux c'était « Parce qu'on est assurés ». Non justement ils ne commençaient pas par ça ! Ils disaient « À cause des valeurs ». C'était la première réponse : « À cause des valeurs ». Après : « Mais concrètement qu'est-ce que vous faites avec la Ligue ? ». « Ben l'assurance ». Donc c'était à cause des valeurs mais au final ça se résumait à l'assurance. [...] Mais du coup les valeurs ça revenait beaucoup. Ce qui revenait aussi beaucoup c'était « Oui mais bon les valeurs, enfin c'est sûr... on a adhéré pour les valeurs mais on ne sait pas trop ce que vous en faites à la Ligue des valeurs ». Et puis il y avait globalement un déficit en communication qui semblait ressortir. [...] Et il y avait aussi le fait qu'à la fédération ils connaissaient les collègues qui s'occupent des affiliés de l'APAC<sup>132</sup> mais c'est tout. [...] En gros pour les associations il y avait deux personnes à la fédé[r]ation qui s'occupent de l'APAC et des affiliations. Point. Donc le travail consistait à améliorer la communication avec les associations. Ça ne voulait pas dire communiquer plus mais en tout cas augmenter la présence de la fédération auprès des asso[ciations]. Les aider à repérer le réseau parce que les asso[ciations] affiliées, entre elles, ne se connaissent pas. Avant quand on s'appelait « Amicales laïques » on était forcément à la FOL. Maintenant les asso[ciation] de la FOL elles s'appellent « Landes d'Afrique », elles s'appellent « Toutes ouïes », elles s'appellent « Couleur Bergamote ». Voilà. Donc bon courage pour savoir... et ce sont des associations qui revendiquent beaucoup leur autonomie. Une MJC ça ne lui pose pas de problème de s'appeler MJC et d'être affiliée à une MJC. Une association de la Ligue elle est pas du tout... enfin la plupart du temps elle n'est pas dans cet esprit-là. C'est, au contraire :

---

<sup>132</sup> L'APAC est un service d'assurance de la Ligue de l'enseignement.

« On ne veut pas être récupérés » et j'ai l'impression qu'il y en a qui, rien que de mettre le logo de la Ligue sur leurs affiches presque ça les décoifferait quoi ! Sauf qu'on ne s'est jamais, par exemple, typiquement inquiété de leur envoyer le logo de la fédé[ration], sauf s'ils le réclamaient. C'est un truc ça va dans les deux sens quoi ! [...] Quand j'ai fait le tour de mes collègues ici, des chefs de services quand je suis arrivée, ils m'ont cité, en tout et pour tout, trois noms d'associations affiliées avec lesquelles ils avaient des liens. Trois asso[ciations] affiliées sur plus de 300. C'était atterrant. Catastrophique.

Mathilde, 37 ans, responsable de service

Ce manque de visibilité et de communication, au sein du réseau interne de l'association, mais également dans le tissu associatif local de manière plus générale, ne date pas d'hier. Lors d'une enquête sur les organismes para-administratifs de la Ligue de l'enseignement en 1984-1985<sup>133</sup> les fédérations départementales et les unions régionales semblent rencontrer des difficultés pour répondre aux questions. Les résultats mentionnent que « des FOL n'ont pas pu indiquer de nombre précis [d'organismes para-administratifs] maîtrisant mal l'ensemble du phénomène sur le plan de leur département », qu'elles ne sont pas toujours en mesure de transmettre des renseignements notamment sur l'origine des aides publiques n'étant pas dans le « secret ». Des annotations comme « non communiqués, confidentiel, impossible à connaître » inscrites sur les questionnaires retournés, ou encore l'utilisation du conditionnel dans l'écriture des réponses (« il existerait », « il servirait ») montrent la méconnaissance du réseau auprès de ses acteurs.

### 3.1.2. « On connaît tous la FOL même si on ne sait pas que c'est la FOL »<sup>134</sup>

C'est parfois en spécifiant le sport à l'école ou des festivals co-organisés par la Ligue de l'enseignement au cours de diverses discussions que des protagonistes se remémorent l'existence de cette association. Les salariés de l'association peuvent également avoir croisé le chemin de la Ligue de l'enseignement de façon inaperçue. Lors d'échanges informels, certains précisent avoir obtenu des diplômes de l'animation volontaire avec le Mouvement d'éducation populaire qui les emploie actuellement sans jamais s'être souciés du nom de

---

<sup>133</sup> 40 % de fédérations départementales et 20 % d'unions régionales ont retourné un questionnaire complété. L'ensemble des résultats d'enquête est consultable aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/543.

<sup>134</sup> Pour paraphraser Julien, 44 ans, délégué général : « On a tous connu la FOL même si on ne sait pas que c'est la FOL ».

l'organisme avec lequel ils réalisaient cette formation. D'autres, comme Hadrien, ont obtenu des brevets sportifs en milieu scolaire via l'USEP sans avoir connaissance de cette précision. Si ces exemples font référence à l'enfance des salariés, qui peut être une période où l'individu attache moins d'importance à ce type de détails, Hadrien s'étonne encore aujourd'hui de ne pas avoir eu connaissance de la Ligue de l'enseignement lorsque, étudiant, il était fortement investi dans une association de musiques actuelles.

*Vous connaissiez déjà la Ligue auparavant [avant d'y être salarié] ?*

Non, non. J'ai mon brevet de 25 mètres USEP mais non, non. Non, non. Mais c'est d'ailleurs le premier truc que je leur ai dit. À l'époque ça me paraissait dingue parce que notre association était d'ampleur. C'était une association importante qui recevait 800 personnes à chaque concert et qui était vraiment un interlocuteur culturel. Et le premier truc que je leur ai dit c'est : « vous vous rendez compte qu'on ne vous connaît pas ! »

Hadrien, 49 ans, délégué général

Les salariés, qui déclarent appréhender la Ligue de l'enseignement – ou plus généralement la FOL – avant leur embauche, admettent une connaissance très partielle du Mouvement. Certains, à l'instar de Sylvie et d'Edwige, en ont entendu parler mais ne sauraient décrire avec exactitude les pratiques du Mouvement.

Si. Je connaissais déjà la FOL. Y a une amie de mes parents qui y bossait. Je savais pas exactement ce que c'était mais quand je suis arrivée ici : « Oui la FOL bien sûr quoi ! » Donc je peux pas dire ce qu'elle faisait dans mon département... des choses (rires) pas mal de choses mais exactement quoi j'en sais rien.

Sylvie, 34 ans, animatrice

Je connaissais de nom, vite fait les actions mais j'ai découvert vraiment en arrivant.

Edwige, 26 ans, coordinatrice

D'autres ont « croisé » des salariés ou des bénévoles de la Ligue de l'enseignement, ont même pu travailler sur des projets communs sans identifier la structure dans laquelle évoluaient leurs partenaires. En effet, lorsque Mathilde, après un congé maternité, cherche du travail, elle souhaite changer de voie professionnelle et commence à mobiliser son réseau pour trouver un nouvel emploi. Un voisin lui indique que « Gérard cherche quelqu'un à la

FOL » et Mathilde envoie un Curriculum Vitae (CV) parce qu'elle connaît Gérard, le secrétaire général de la fédération, mais ignore ses fonctions. Elle l'a rencontré sur son emploi précédent quand ce dernier occupait le poste de directeur de salle de spectacle.

Je n'y allais pas en me disant « je veux absolument ce boulot, c'est le boulot de mes rêves ». Je suis arrivée en entretien avec [le délégué général], je ne savais même pas de quoi il allait me parler. Je ne savais pas que j'allais bosser à la Ligue de l'enseignement. Je ne connaissais pas la Ligue de l'enseignement. Je ne suis même pas allée préparer mon entretien en me disant : « faut que je trouve sur internet qu'est-ce que c'est que la FOL ». Non. Rien. La goule enfarinée je suis arrivée à la Ligue moi.

Mathilde, 37 ans, responsable de service

Mathilde est pourtant fortement investie dans le champ associatif puisqu'elle est présidente de deux associations : une association culturelle dans son village et un collectif important qui militait contre un projet d'aéroport. Malgré ses engagements et sa proximité au milieu associatif Mathilde ne connaît pas la Ligue de l'enseignement et quand bien même, enfant, elle dégustait la galette des rois à l'amicale laïque de son village, elle n'a jamais établi le lien entre cette association et le Mouvement d'éducation populaire pour lequel elle travaille aujourd'hui.

À une échelle différente – et même si l'exemple peut paraître cocasse – cette opacité se traduit parfois physiquement. En effet, les bâtiments qui accueillent les bureaux des fédérations départementales ne sont pas toujours clairement visibles et identifiables, à l'image de la fédération des Alpes-Maritimes et de sa petite plaque noire située à près de deux mètres du sol (Figure 3) pour annoncer les locaux. Lors des échanges avec le délégué général, ce dernier précise : « les gens peuvent passer devant tous les jours pendant des années sans jamais nous voir ».

Si la Ligue de l'enseignement se cache derrière une multitude de noms et de domaines d'activité, si les associations affiliées perçoivent péniblement ce que leur structure de « rattachement » propose (et inversement), si les salariés, malgré leurs divers investissements associatifs, ne connaissent pas ou peu la Ligue de l'enseignement avant d'y être employés, quelles stratégies l'association met-elle en œuvre pour qu'on la remarque ?

**Figure 3. Porte d'entrée de la fédération des Alpes-Maritimes**



Sources : Photographies personnelles, juin 2012

### 3.2. Une communication timide

La Ligue de l'enseignement intervient dans de nombreux domaines (éducation, culture, vacances, sport, vie associative, etc.) et suscite l'intérêt des chercheurs de disciplines diverses. Elle organise des événements à l'échelle nationale, sans parvenir à se « mettre en avant » auprès des publics éloignés du monde associatif.

#### 3.2.1. Des écrits pour « se souvenir » de la Ligue de l'enseignement

Au fil de ce premier chapitre plusieurs ouvrages publiés dans la collection *Le comptoir des idées* aux éditions toulousaines Privat – collection dirigée par la Ligue de l'enseignement – ont été évoqués. Si la « filiation » entre le Mouvement et la maison d'édition figure dans les premières pages des ouvrages, elle demeure invisible en dehors du réseau de l'association puisque cette collection n'est, par exemple, pas mentionnée sur le site internet de l'éditeur. Ces travaux rédigés par les dirigeants du Mouvement – élaboré au niveau national – servent de point d'appui pour développer les valeurs défendues et pour affirmer des prises de position sur des problématiques qui touchent la société. Néanmoins, les structures locales produisent également des écrits : des témoignages militants non publiés par des maisons d'édition mais qui ont – pour certains – été mis en ligne sur le site internet<sup>135</sup> dédié à la célébration des 150 ans du Mouvement ou qui ont été imprimés dans des brochures de fédérations départementales.

---

<sup>135</sup> <http://150ans-laligue.org>



Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement intéresse des chercheurs de disciplines diverses et se trouve riche en publications plus « académiques » : des articles, des ouvrages, des actes de colloque, des communications sur des journées d'études dans et en dehors de son réseau. À la suite de la parution du livre de Jean-Paul Martin *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, la bibliographie de l'ouvrage référence 89 publications qui comportent le nom de l'association<sup>136</sup> issues de recherches d'une soixantaine d'auteurs (Tableau 3). Le principal constat établi concerne le nombre croissant de publications depuis une quinzaine d'années qui peut trouver, entre autres, deux explications. D'une part, de nombreux chercheurs, salariés et bénévoles se sont mobilisés dans le cadre des 150 ans de la Ligue de l'enseignement<sup>137</sup> et ont publié des écrits. D'autre part, l'accès aux archives du centre confédéral<sup>138</sup> est facilité depuis que celles-ci ont été versées – en grande partie – aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine en 2014 et surtout depuis que la part des archives déplacées en URSS pendant la Seconde Guerre mondiale a été remise au siège parisien en 2000.

**Tableau 3. Nombre de publications explicitement sur la Ligue de l'enseignement par décennie, d'avant 1970 aux années 2010**

| Période                          | Avant 1970 | Années 1970 | Années 1980 | Années 1990 | Années 2000 | Années 2010 |
|----------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de publications recensées | 9          | 5           | 10          | 11          | 24          | 30          |

Source : Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, 2016, *Bibliographie*, p. 577-584.

Si l'hypothèse d'un biais, du fait de l'analyse d'une publication récente, peut être posée, elle est rapidement écartée. En effet, les travaux plus anciens de l'historien, comme sa

<sup>136</sup> À la manière de Frédéric Chateigner à propos de l'éducation populaire, nous avons comptabilisé l'ensemble des publications pour lesquelles les dénominations (Ligue de l'enseignement, FOL, FAL...) évoquées au début de cette partie apparaissent distinctement dans le titre. Les publications sur des thématiques diverses – qui touchent de près ou de loin le Mouvement – telles que la morale laïque, le patronage laïque, le cercle parisien, la laïcité, le sport, le cinéma, les colonies de vacances, etc. mais dont le nom de l'association n'est pas clairement mentionné dans le titre n'ont pas été retenues.

<sup>137</sup> Des journées d'études ont été régulièrement organisées par la Ligue de l'enseignement depuis 2012 et ont donné lieu à publications. Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement finance des formations diplômantes de master dans le cadre de la formation continue de ses salariés et contribue pour partie aux financements de contrats doctoraux sous forme de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Les recherches issues de ces formations aboutissent également à des publications.

<sup>138</sup> Les fédérations départementales conservent généralement leurs archives localement, ce qui n'est pas sans complexifier les recherches monographiques.

thèse soutenue en 1992, ne laissent pas entrevoir davantage d'ouvrages publiés avant les années 1990 que ceux qu'il cite dans sa dernière publication. Certaines périodes de l'histoire de la Ligue de l'enseignement ont été moins étudiées – conséquence de la privation d'archives pendant près de soixante ans ? – cependant, il n'en reste pas moins que, dans la bibliographie étudiée, près d'un tiers des ouvrages est issu de recherches historiques. Les travaux plus contemporains se font plus rares.

Toutes ces formes de communication permettent de dresser le bilan d'une époque révolue, de converser et faire perdurer la mémoire de l'association, mais pas véritablement de la faire connaître, dans la mesure où ces écrits sont généralement lus par des individus aux affinités marquées avec les thématiques développées. Si elle veut s'exposer « au grand public » la Ligue de l'enseignement doit utiliser d'autres types d'annonces.

### 3.2.2. Des apparitions furtives à la vue de tous

La Ligue de l'enseignement diffuse son premier spot « publicitaire »<sup>139</sup> sur l'ensemble des chaînes du groupe France télévisions – partenaire des 150 ans de la Ligue de l'enseignement – du 13 au 25 juin 2016. Ce message de douze secondes pour inviter les citoyens à rejoindre le Mouvement a-t-il l'impact escompté ? La Ligue de l'enseignement et son réseau peuvent-ils être identifiés en quelques secondes ? Béatrice serait probablement sceptique, elle qui trouve difficile « en deux phrases [d']expliquer ce qu'on fait » au sein de l'association.

Je connaissais pas la Ligue avant d'y travailler. Et j'avoue que quand j'en parle autour de moi, quand je commence à dire que je travaille pour la Ligue de l'Enseignement, Fédération des œuvres laïques... et même pour expliquer aux gens, enfin c'est pas évident (rires). En deux phrases on peut pas expliquer ce qu'on fait, c'est assez compliqué mine de rien, y a beaucoup de branches, et puis les gens cernent pas forcément très bien, je trouve. Je suis pas persuadée que même sur le département on est identifié dans un certain secteur parce qu'on est membre actif, mais dans la population générale c'est pas très connu. En tout cas j'ai l'impression.

Béatrice, 42 ans, animatrice

Yannick partage cet avis et reconnaît que les lacunes en explication, les faiblesses en communication peuvent être endogènes. De ce fait, il exprime des doutes sur les connexions

---

<sup>139</sup> <http://www.laligue.org/decouvrez-le-spot-de-la-ligue-sur-francetv/>, consulté le 19 février 2017.

que les individus extérieurs au réseau établissent entre les différentes actions auxquelles ils participent, entre les différents services dont ils bénéficient.

On sait pas bien se vendre. Bon ça on n'arrête pas de le dire et c'est vrai. Mais c'est aussi que c'est vachement difficile pour nous d'expliquer. [...] Expliquer ce qu'on fait nous-mêmes à la fédé[rat]ion, je parle même pas de la Ligue en général, sur la fédé[rat]ion, je veux dire toutes les actions qu'on a, c'est pas lisible pour les gens. Les gens qui bénéficient du service « accueil de loisirs » [dans la ville voisine], ils n'ont pas idée que c'est la même boîte qui s'occupe de culture en milieu carcéral quoi.

Yannick, 47 ans, délégué général

À l'instar de ce spot sur la Ligue de l'enseignement, visible un nombre restreint de jours sur le petit écran, deux publicités pourtant photographiées à quelques jours d'intervalle dans les wagons du métro parisien (Figure 4) n'ont jamais été ré-aperçues pour réaliser de meilleurs clichés. L'une des deux affiches promeut le secteur « Vacances pour tous » de la Ligue de l'enseignement, or le logo de l'association n'apparaît pas sur la réclame. Qui pourrait alors faire la connexion entre ces deux entités ? Sauf à connaître leurs liens étroits, les citoyens, qui verraient ces deux affiches côte-à-côte, penseraient qu'il s'agit d'associations distinctes.

**Figure 4. Affiches publicitaires d'actions menées par la Ligue de l'enseignement**



Sources : Photographies personnelles, avril 2016

En outre, depuis 1999, la Ligue de l'enseignement organise le salon européen de l'éducation. Yannick force le trait quand il dit que le nom de l'association est absent des affiches, néanmoins cette indication reste très discrète.

La Ligue de l'enseignement organise le salon de l'éducation depuis je sais pas combien d'années, tu as des affiches comme ça (il montre des dimensions importantes en écartant les bras) dans le métro au moment du salon de l'éducation, tu as pas un logo de la Ligue dessus. Et t'as pas mentionné la Ligue de l'enseignement. (Yannick)

Sur les affiches récupérées de la manifestation (Figure 5) la mention « Un événement de la Ligue de l'enseignement » apparaît au-dessous de l'encadré noir de présentation du salon, mais est à peine visible. Avant l'édition 2016, le logo de l'association était même absent des imprimés publicitaires.

Figure 5. Affiches du salon de l'éducation en 2010, 2011, 2012, 2014 et 2016<sup>140</sup>



Sources : <http://www.defense.gouv.fr> et <http://www.parisetudiant.com>

La Ligue de l'enseignement communique sur ses actions et suscite également la curiosité des chercheurs. Toutefois, cette faible diffusion au monde extérieur à son réseau contribue à un moindre rayonnement de l'association et cultive la méconnaissance d'un Mouvement qui a traversé les époques.

<sup>140</sup> Les affiches des années 2013 et 2015 ont été également trouvées mais n'apparaissent pas ici pour ne pas alourdir l'illustration. Ces deux posters sont identiques aux années 2012, 2014 et 2016 – et l'année 2017 aborde le même *design* – ce qui laisse à penser que la Ligue de l'enseignement tente d'homogénéiser ces pratiques depuis plusieurs années. Ce sujet est traité dans le chapitre 2.

## Conclusion

Ce premier chapitre doit être compris comme un point de départ dans ce travail de recherche. Il pose les bases de la création de la Ligue de l'enseignement et explicite le contexte dans lequel elle s'édifie. La présentation de trois des fondateurs de l'association pointe la grande proximité entre une association naissante et le milieu scolaire, qu'elle remet en cause à travers l'absence d'obligation de scolarité des enfants et la nécessaire neutralité politique et religieuse du personnel enseignant. Ce combat conduit à exposer deux « grandes valeurs » défendues par le Mouvement (éducation et laïcité) ainsi que les moyens mis en œuvre pour les faire vivre, les véhiculer, les transmettre, les partager. Par ailleurs, l'examen de l'historique des questions de congrès de la Ligue de l'enseignement de 1881 à 2016 témoigne des liens marqués avec l'institution scolaire (l'éducation est souvent au cœur des débats) et permet de noter une forme de délitement des instances gouvernementales, qui viennent moins régulièrement sur ce types d'événements. Ce constat « symbolique » ne traduirait-il pas le désengagement de l'État que dénonce le monde associatif ? Pour autant, la Ligue de l'enseignement intervient dans des champs aussi nombreux que divers et mène toujours les combats qui l'ont vu naître.

Pour chacune des trois parties qui composent ce chapitre, le choix de suivre une présentation chronologique a été opéré. En partant du volet historique, incluant des éléments de définitions pour pouvoir situer l'objet d'étude, les étapes importantes d'évolutions subies ou provoquées par la Ligue de l'enseignement ont été présentées. Que ce soit l'éducation populaire ou la laïcité, ces concepts ne sont pas figés et se métamorphosent avec une société perpétuellement en mouvement dans laquelle ils existent. Émile Durkheim, de la construction de sa « morale laïque », constatait déjà que « pour laïciser, pour rationaliser l'éducation [...] il ne suffisait pas de procéder à une simple élimination [de tout ce qui était d'origine extra-laïque] pour atteindre le but qu'on se proposait ; mais [qu']une transformation profonde était nécessaire »<sup>141</sup>. La Ligue de l'enseignement a en effet, sans cesse, adapté son organisation et son fonctionnement pour répondre aux besoins des populations, notamment les plus démunies, et affronter les profondes mutations de la société française. Cette association, malgré sa discrétion, a su s'imposer dans le milieu associatif.

---

<sup>141</sup> Émile Durkheim, *op. cit.*, p. 7.

## CHAPITRE 2. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. DES LOGIQUES D'HOMOGENÉISATION AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES

---

### Introduction

L'historien Laurent Besse, lors d'un séminaire du Groupe de réflexion sur la recherche en éducation populaire<sup>1</sup> (GRREP), précisait qu'aujourd'hui la Ligue de l'enseignement est « la première coordination associative d'éducation populaire et la première en termes de subventions publiques ». Elle a donc su s'imposer dans le champ associatif. Ce chapitre cherche alors à appréhender le fonctionnement du réseau de la Ligue de l'enseignement et à mettre en exergue les éléments qui le caractérisent, notamment en étudiant son organisation interne (secteurs d'activités, conseil d'administration et financements). Dans une première partie, la genèse de cette coordination d'associations est exposée. En faisant dialoguer les matériaux d'enquêtes – documents internes aux structures locales et au centre confédéral, cartons déposés aux Archives nationales, travaux de recherche<sup>2</sup> et entretiens semi-directifs – les évolutions structurelles du réseau ont été suivies et analysées afin de saisir le fonctionnement contemporain de la Ligue de l'enseignement.

Si, comme le signalent Jacques Lagroye et Michel Offerlé, les institutions « ne sont pas *a priori* des facteurs de résistance au changement, de stabilisation et de conservation [et] sont une des scènes, et pas la moindre, où se joue la transformation sociale »<sup>3</sup>, il semble que certaines d'entre elles soient parfois frileuses aux transformations. Les résultats des travaux de Martine Bernard-Roigt sur la Confédération générale du travail (CGT) montrent qu'« entre respect des valeurs fondatrices et besoin d'évolution, la démarche de la confédération oscille depuis sa création entre volonté d'agir et immobilisme ; avancées, limites et contradictions

---

<sup>1</sup> Séminaire du 12 juin 2017.

<sup>2</sup> Nous pensons notamment aux travaux de Nathalie Sévilla sur « la seconde naissance de la Ligue », période pendant laquelle l'association se structure en confédération. Nathalie Sévilla, *La Ligue de l'enseignement – Confédération générale des œuvres laïques 1919 – 1939*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 2004, p. 90-127.

<sup>3</sup> Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 19.

jalonnent aujourd'hui encore son action en territoire »<sup>4</sup>. Ce constat effectif au syndicalisme peut être réalisé à la Ligue de l'enseignement. Pourtant, l'association – qualifiée de « mastodonte » dans la mesure où les processus de changements sont longs – doit présenter une forte capacité d'adaptation. À l'heure où les financements publics se raréfient, où un certain nombre de « valeurs » font l'objet de remises en cause, la Ligue de l'enseignement pense œuvrer pour une socialisation commune. Il apparaît essentiel d'être visible, uni et d'avoir une communication claire sur les idées défendues et les pratiques de l'association. À l'image des résultats d'enquête de Julian Mischi sur le Parti communiste qui précisent comment les divergences internes sont voilées autour de commémorations et de célébrations unifiantes<sup>5</sup>, la Ligue de l'enseignement tente de rassembler son réseau autour de rencontres nationales pour réfléchir à la mise en œuvre commune des valeurs défendues. Mais ces logiques d'homogénéisation des pratiques gommant les spécificités locales et provoquent des formes de résistance de la part des fédérations départementales. D'une part, les conflits peuvent intervenir entre les fédérations départementales lorsqu'elles doivent travailler ensemble (et que les unes tentent de prendre le pas sur les autres). D'autre part, des tensions endogènes aux antennes locales peuvent se situer entre les élus au conseil d'administration et les salariés, notamment lorsque les administrateurs ne suivent pas les directives de l'instance nationale ou ne se positionnent pas clairement sur des sujets politiques mettant en difficulté les professionnels sur le terrain. Dans une seconde partie, il s'agit donc d'étudier les interactions sociales entretenues dans le réseau à trois niveaux – entre le national et le local, entre les fédérations départementales et au sein des antennes déconcentrées de la Ligue de l'enseignement – afin de distinguer les logiques menées par chacun des acteurs.

## 1. Histoire, structuration et financement du réseau

De nouveau, il ne semble pas permis d'entamer ce chapitre sans proposer une vision rétrospective permettant de décrire et d'analyser la naissance de la confédération. Il convient de regarder comment s'est constitué le réseau pour tenter d'observer et de comprendre les évolutions qu'il a connu avant de le présenter dans sa forme actuelle.

---

<sup>4</sup> Martine Bernard-Roigt, « Territoire et syndicalisme, entre respect des valeurs et besoins d'évolution, la démarche CGT », *La revue de l'Ires*, 2014/3, n° 82, p. 90.

<sup>5</sup> Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010, p. 251 et suivantes.

### 1.1. La Ligue de l'enseignement, une confédération d'associations

Après soixante années d'existence et un conflit mondial, la « rénovation de "la vieille Ligue Française de l'Enseignement" en Confédération [semble indispensable mais] ne s'est pas faite sans difficultés ni résistances »<sup>6</sup> souligne Nathalie Sévilla. Dans son travail de thèse, le vocabulaire utilisé comme « frictions », « heurts », « défiance », « résistance » suggère que cette structuration a connu des situations tumultueuses.

#### 1.1.1. Un contexte de création marqué par la confusion et les tensions

Comme précisé au chapitre précédent, la Ligue de l'enseignement se crée d'abord en cercles et sociétés provinciales d'instruction dont les actions s'effectuent au niveau local. Mais, très rapidement, dès 1870, le succès de la pétition du comité de Strasbourg en faveur de l'école gratuite et obligatoire, ainsi que « les liens qui s'établissent à cette occasion avec les autres structures de la Ligue montrent qu'un problème de "gouvernance" de cet ensemble est désormais posé. Macé peut-il jouer indéfiniment à lui seul le rôle d'"agence centrale" ? »<sup>7</sup>. Le cercle parisien prend alors une place de plus en plus importante notamment dans le réseau des bibliothèques (gestion des dons et achats de livres, distribution de livres) et exerce « une position virtuellement dominante »<sup>8</sup>. Ainsi, des membres associés à la Ligue de l'enseignement investissent l'école et des milieux proches de l'institution scolaire comme des musées pédagogiques, des bibliothèques communales ou scolaires, surtout depuis la nomination de Jules Ferry comme ministre de l'Instruction publique en 1879, si bien que Jean-Paul Martin évoque « un début d'institutionnalisation étatique »<sup>9</sup>. Pendant cette décennie, une confusion entre les deux entités – le cercle parisien d'une part, la Ligue de l'enseignement d'autre part – s'installe. Jean Macé étudie alors la phase de mutation où la Ligue de l'enseignement passe d'un mouvement d'opinion à une structure organisée et propose le premier congrès national en 1881.

Deux mois après cet événement, 30 membres sont élus et donnent naissance au conseil général de la Ligue de l'enseignement dont la mission consiste à ordonner ce réseau associatif. Mais les premières tensions avec le local ne tardent pas à apparaître : lors de la

---

<sup>6</sup> Nathalie Sévilla, *op. cit.*, p. 90 et suivantes.

<sup>7</sup> Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016, p. 58.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 73.



lecture du projet de statut pour l'association il est fait référence à une contribution (2 % du chiffre des recettes) que les sociétés adhérentes – dont les recettes effectives s'élèvent à 300 francs au minimum – doivent reverser à la Ligue de l'enseignement. Ces dernières s'y opposent. Par ailleurs, d'autres revendications se déclenchent telles que la critique du « monopole » parisien puisque les deux premiers congrès du Mouvement se déroulent à Paris. À partir de 1883, ces rassemblements annuels se délocalisent en province, cependant Paris demeure la ville qui a accueilli le plus de congrès ou assemblées générales<sup>10</sup> à ce jour.

Petit à petit, et jusqu'en 1914, un écart se creuse entre la direction de la Ligue de l'enseignement et les œuvres postsecondaires locales qui tendent plutôt à se regrouper selon leur proximité géographique et par secteurs spécialisés. Ce processus s'interrompt avec la Première Guerre mondiale qui affaiblit la Ligue de l'enseignement et la prive de nombreux membres. Elle « ressemble de plus en plus à un état-major sans troupes »<sup>11</sup> pour reprendre la métaphore militaire de Jean-Paul Martin. Ainsi, au sortir du conflit mondial, et dans un contexte où « la survivance même de l'institution [est] remise en cause »<sup>12</sup>, la Ligue de l'enseignement se rapproche d'organisations syndicales (SNI, CGT) et attribue plus de pouvoir à ses fédérations départementales afin de se regrouper et d'éviter « une mort certaine »<sup>13</sup>. L'année 1923 marque alors un tournant. À l'initiative de la fédération du département de la Loire, suivi de près par le Rhône et l'Isère – trois territoires industriels et ouvriers – le projet d'une fédération nationale est lancé. En réalité, ce n'est pas un mais deux projets qui sont présentés lors du congrès départemental de 1924 : le premier envisage une fédération nationale indépendante du réseau, le second vise une intégration de l'échelon national au sein de la Ligue de l'enseignement. Les acteurs favorables au projet d'indépendance estiment que cette structuration permettrait de conserver la personnalité et les initiatives locales, tandis que les autres – ceux qui prônent l'intégration – imaginent cette organisation comme une institution au service des fédérations autochtones, avec une influence et une autorité morale, et utile sur l'aspect financier. Une nouvelle fois, des divisions au sein du réseau se font sentir.

---

<sup>10</sup> En 150 ans, la Ligue de l'enseignement s'est réunie 128 fois dans 72 villes différentes, dont 19 fois à Paris.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>12</sup> Nathalie Sévilla, *op. cit.*, p. 12.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 89.

À la suite de nombreux et houleux débats<sup>14</sup>, un projet à mi-chemin – dans la mesure où la fédération nationale serait constituée autour d'un conseil général au sein duquel les groupements départementaux auraient une représentation légitime tout en conservant leur autonomie – voit le jour. La question concernant la révision des statuts de la Ligue de l'enseignement est alors inscrite à l'ordre du jour lors du congrès de Paris ; ces derniers sont modifiés et adoptés. En construction depuis 1925, la naissance officielle de la confédération<sup>15</sup> générale des œuvres laïques (scolaires, post-scolaires, d'éducation et de solidarités sociales) date de 1929. Il s'agit dès lors d'« une association de fédérations qui, par essence, sont souveraines et délèguent l'exercice de certaines compétences à un pouvoir central, ici le centre confédéral, pour accroître leur solidarité tout en préservant leur particularisme »<sup>16</sup>. La confédération se crée donc par le bas (par le local). Les fédérations départementales représentent « les échelons intermédiaires qui faisaient défaut à l'ancienne Ligue »<sup>17</sup>, « sa force vive »<sup>18</sup>. Toutefois, ce contexte de défiance a entraîné des restructurations successives qu'il convient d'analyser pour appréhender le réseau contemporain de la Ligue de l'enseignement.

### 1.1.2. De la difficile structuration du local à la première organisation associative

À l'issue de la modification de ses statuts, la « nouvelle » Ligue de l'enseignement insiste sur la nécessité qu'il n'y ait qu'une (et une seule) fédération par département afin de rassembler « l'ensemble des forces laïques et [...] défendre l'école publique face aux forces cléricales »<sup>19</sup>. Cette structuration contraint les anciens ligueurs et les membres du cercle parisien à s'allier, or cette union ne se fait pas sans opposition. Les débuts de la confédération

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 101 et suivantes.

<sup>15</sup> Les historiens qui ont étudié la Ligue de l'enseignement supposent que cette dénomination fait référence à la CGT.

<sup>16</sup> Nathalie Sévilla, « Mutation démocratique à la ligue (1925-1940) », *Agora débats/jeunesse*, n° 40, 2006, p. 13.

<sup>17</sup> Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 203.

<sup>18</sup> Nathalie Sévilla, *La Ligue de l'enseignement – Confédération générale des œuvres laïques 1919 – 1939*, *op. cit.*, p. 107. Nathalie Sévilla cite également *L'action laïque* de février 1926 : « Les fédérations départementales sont admises au sein du Conseil général. Ce sont elles qui désormais forment la Ligue de l'enseignement » (*Ibid.*, p. 125).

<sup>19</sup> « Histoire de la Ligue », cahier n° 1, p. 10, Livret imprimé par la Ligue de l'enseignement et interne au réseau, visiblement remis dans le cadre de la « formation politique des militants ». Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/531. La publication n'est pas datée mais nous pouvons la situer à la fin des années 1990 ou au début des années 2000 dans la mesure où le livret fait référence au congrès de Nancy de 1998 et comporte l'ancien logo de la Ligue (celui adopté avant 2003).

semblent donc difficiles et cette dernière est confrontée à des difficultés internes<sup>20</sup> : certaines antennes locales dénoncent son « inaction persistante » ainsi que sa proximité avec le cercle parisien. De ce fait, les deux entités se dissocient en 1927 et la Ligue de l'enseignement (confédération et fédérations départementales) doit à présent « obtenir rapidement la reconnaissance d'utilité publique pour percevoir dons et legs, et être considérées comme collectivités aptes à recevoir [des] subventions »<sup>21</sup>.

Dans le même temps, les fédérations départementales se reconstruisent mais les processus de création, qui s'appuient largement sur les élus républicains et sur les inspecteurs d'académie, diffèrent selon les territoires et les acteurs locaux. Elles partagent cependant le même objectif : se positionner comme des structures intermédiaires entre la Ligue de l'enseignement et les sociétés adhérant directement auprès de l'organisation nationale. Si le nombre d'antennes locales constituées à la fin des années 1920 et au début des années 1930 fluctue entre 45 et 50, il connaît une forte croissance pour atteindre 84 à la veille de la Seconde Guerre mondiale, soit quasiment une fédération par département en Europe occidentale<sup>22</sup>. Ce développement local se réalise grâce à la création des Unions françaises des œuvres<sup>23</sup> (UFO) qui marque la première structuration des secteurs d'activités de la confédération et a permis un maillage territorial rapide. La Ligue de l'enseignement devient alors une institution plus administrative et poursuit une transformation qui la conduit à une réforme majeure de ses statuts en 1966.

La confédération profite de la célébration de son centenaire pour remanier son organisation et décroiser un fonctionnement jugé trop vertical<sup>24</sup> : les UFO (à l'exception de l'USEP et l'UFOLEP) disparaissent au profit des services ; le conseil général se transforme en conseil d'administration, passant par la même occasion de 45 à 36 membres élus. Elle change également de dénomination et affirme sa position face à l'éducation permanente en devenant la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente. C'est alors « une organisation mieux structurée mais affaiblie dans sa composition qui va avoir à affronter une

---

<sup>20</sup> Nathalie Sévilla, *op. cit.*, p. 114 et suivantes.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>22</sup> Il s'agit du nombre de fédérations constituées sur le territoire français « métropolitain » ; ce dernier étant lui-même composé de 94 départements, dont 90 en Europe occidentale (selon la dénomination de l'époque) entre 1922 et 1940.

<sup>23</sup> Ces unions sont présentées dans le chapitre 1.

<sup>24</sup> Jean-Paul Martin évoque – à propos des UFO – une organisation verticale qui se superpose à une organisation horizontale qui est celle de l'organisation en fédération départementale. Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 201.

situation nouvelle marquée par le développement de la contestation sociale »<sup>25</sup> à la fin des années 1960. Toutefois, malgré des périodes délicates, elle a continué de développer son tissu associatif local : le réseau fédératif a suivi l'évolution de la carte des départements français, ainsi au fil des (dé)colonisations de l'État français, la Ligue de l'enseignement assoit son autorité sur un plus ou moins grand nombre de territoires<sup>26</sup> et atteint le nombre de 102 fédérations départementales (dont six hors métropole) au début du XXI<sup>e</sup> siècle, s'affichant ainsi comme la première organisation associative en France.

### 1.2. L'éducation (nationale) au cœur de la confédération

Historiquement, les œuvres postsecondaires dans le cinéma, le sport ou encore l'art ont été imaginées et créées pour véhiculer les valeurs de la Ligue de l'enseignement et s'assurer de la pratique constante des lois, notamment celle des lois scolaires. En théorie, dans la mesure où chacune se matérialise par une entité à part entière au sein de la confédération, elles devaient toutes être représentées dans les antennes locales. Cette caractéristique se retrouve-t-elle encore aujourd'hui dans le réseau ? L'étude de la confédération est alors réalisée sous deux angles. D'une part, le volet « opérationnel », c'est-à-dire la structuration par « secteurs d'activités », est analysé afin d'appréhender l'organisation du Mouvement et ses éventuels conflits internes. D'autre part, un intérêt plus spécifique est porté au volet « politique » des fédérations à travers l'étude des acteurs qui décident des orientations politiques (et financières) : les membres élus au conseil d'administration.

#### 1.2.1. Une organisation nébuleuse structurée autour de secteurs d'activités

En juxtaposant l'organigramme du centre confédéral de 1985 et celui de l'année 2015 (Figure 6), des distinctions peuvent être saisies. En 1985, l'instance nationale se structure par « bulle » de services, comme si ces derniers évoluent indépendamment les uns des autres. En revanche, l'organisation en 2015 suggère des liens entre certains services (appelés aussi

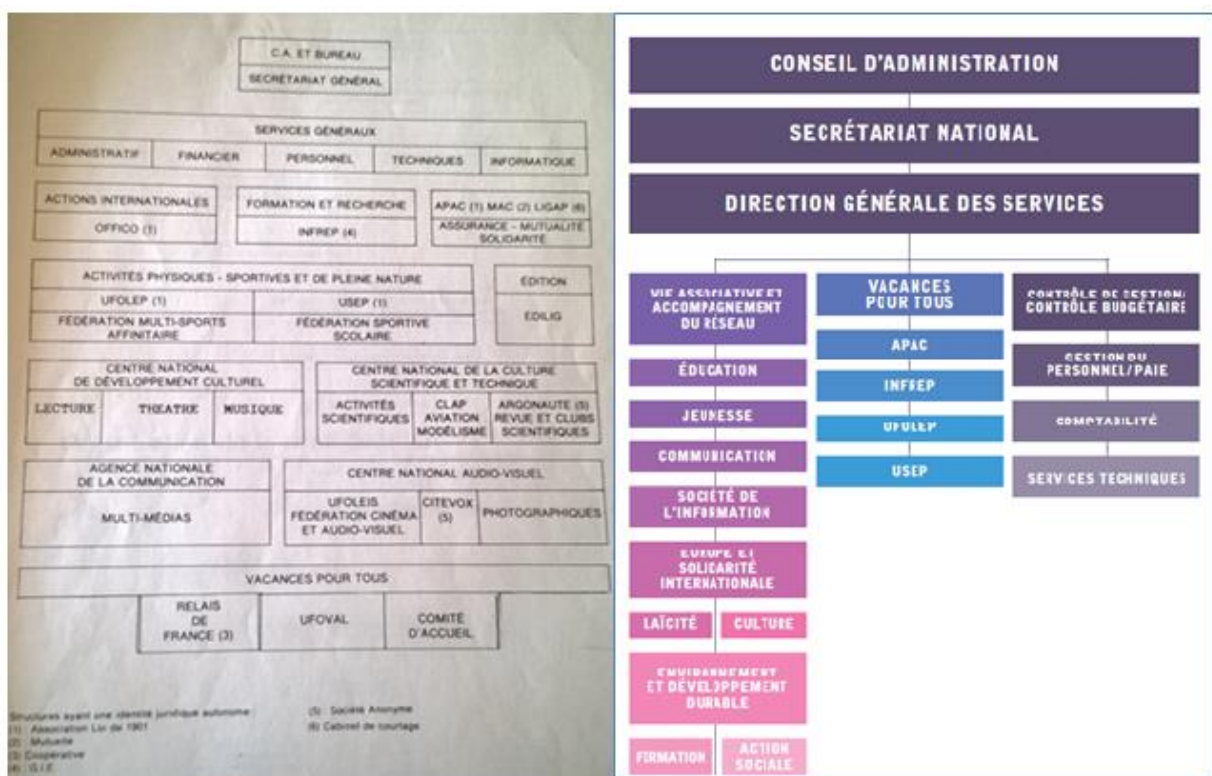
---

<sup>25</sup> « Histoire de la Ligue », *op. cit.*, p. 18.

<sup>26</sup> Aujourd'hui, dans ces anciens départements français ayant obtenu leur indépendance – nous pensons notamment à l'Algérie – l'association demeure présente à travers la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire (LIEECP). Il s'agit d'un réseau d'associations présent dans 16 pays. « La Ligue agit dans le champ de l'éducation formelle et informelle et [...] souhaite mettre en avant et défendre la laïcité, entendue comme liberté de conscience et de parole ainsi que comme la neutralité des institutions » : <http://ligue-internationale.laligue.org/>, consulté le 3 août 2017.

secteurs d'activités). La Ligue de l'enseignement apparaît « divisée » en trois grands domaines, qui regroupent différents services : un domaine politique (à gauche), un domaine économique (au centre) et un domaine administratif (à droite). À l'exception de l'USEP et l'UFOLEP, les secteurs sont séparés physiquement au sein du siège parisien. Les services du domaine politique trouvent leurs bureaux dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris tandis que ceux des domaines économique et administratif se situent dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de la capitale. En interne, cette distinction entraîne des qualificatifs différents entre ces deux lieux : l'idéologie est pensée au « château », le budget géré à l'« usine ».

Figure 6. Secteurs d'activités du centre confédéral en 1985 et en 2015



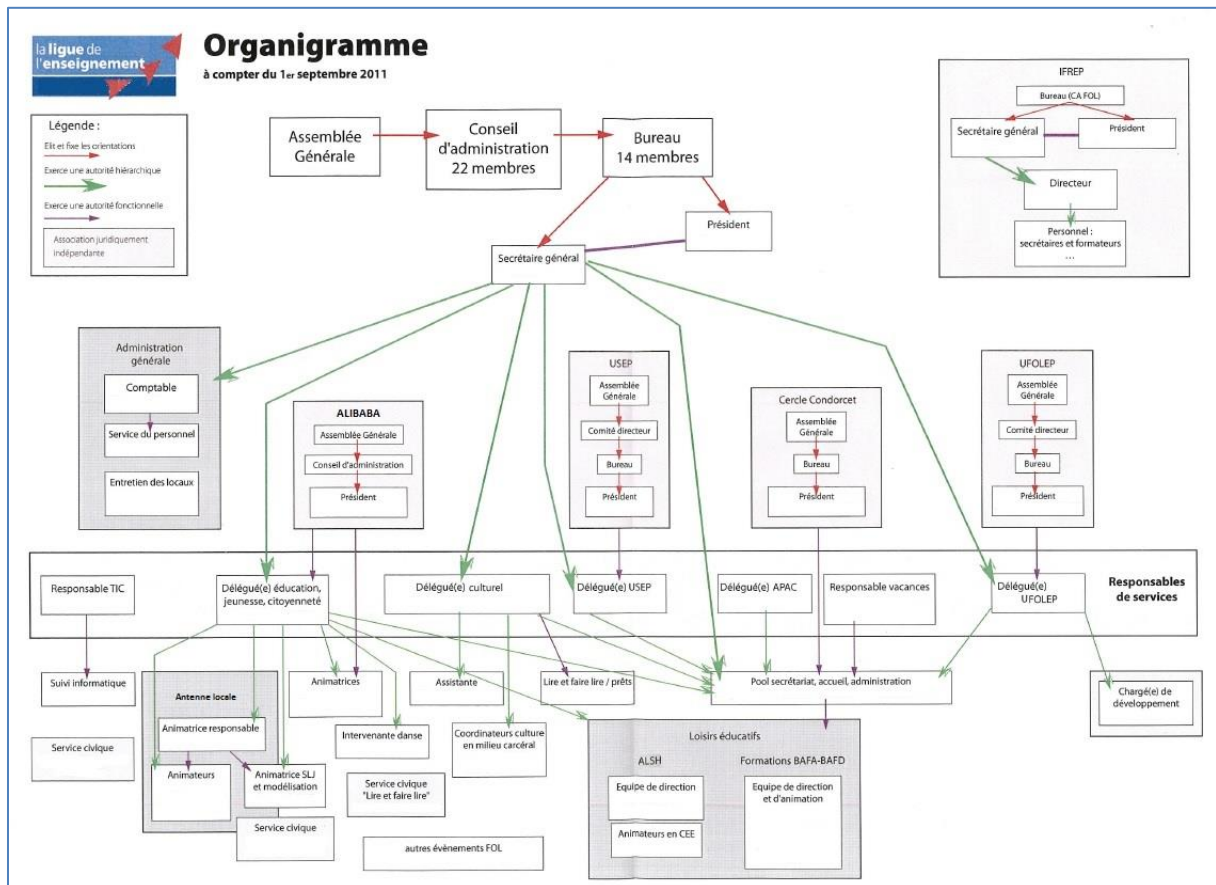
Sources : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/426-427 (pour l'organisation du centre confédéral en 1985, illustration de gauche) ; Rapport d'activité 2015 de la Ligue de l'enseignement (illustration de droite)

L'examen de ces deux organigrammes montre qu'en trente années les services sont restés globalement identiques. La dimension culturelle très présente en 1985 – avec un centre national de développement culturel et un centre national de la culture scientifique et technique – devient plus discrète en 2015, et des services tels le service « Éducation », « Jeunesse » ou encore « Laïcité » semblent faire leur apparition. Dans l'organisation des années 1980 ces

thématiques n'étaient pas absentes, elles ont été mises en lumière, à travers des services spécifiques, au cours de restructuration.

Le schéma présente donc les « grands » secteurs d'activités que la Ligue de l'enseignement investit, pour autant ces derniers ne figurent pas tous parmi les activités des fédérations départementales (Figure 7). Dans cet exemple, la structure locale gère (comme au niveau national) un service « Culture », « APAC », « USEP », « UFOLEP » ; en revanche elle ne développe pas *a priori* de secteurs « Europe et solidarité internationale », « Environnement et développement durable », « Formation » ou encore « Action sociale ». Par ailleurs, certains services sont regroupés au sein d'une même entité. C'est le cas du service « Éducation, jeunesse, citoyenneté ».

Figure 7. Organigramme d'une fédération départementale



Source : Document interne d'une fédération départementale de la Ligue de l'enseignement, 2011.

Il peut être imaginé que les services évoluent séparément dans la mesure où il n'y a pas de « connexions » entre eux. En revanche, des rapports de subordination – la légende

indique « Exerce une autorité hiérarchique » (*via* une flèche verte) – ne peuvent être niés. Aussi, le secrétaire général occupe une place centrale au sein de la fédération départementale.

L'étude de la structuration des instances associatives au niveau national et local témoigne des similitudes. Le conseil d'administration (CA) interagit avec le secrétariat général (appelé « secrétariat national » pour le centre confédéral). Ce dernier, quant à lui, dialogue avec l'ensemble des services. Les membres du CA, ainsi que le secrétaire général, sont des élus et, par conséquent, ont un positionnement politique au sein des fédérations. Même si l'information n'a pas été recueillie pour ce travail de thèse, il semble qu'une part (probablement non négligeable) des secrétaires généraux occupe également le poste de directeur général<sup>27</sup>. Possédant alors une « double casquette », ces derniers constituent un pivot stratégique entre les élus (bénévoles) et les salariés au sein des fédérations.

Si cette recherche se centre sur les salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement, il convient de s'arrêter plus longuement sur ces bénévoles spécifiques et essentiels aux associations : les élus au conseil d'administration.

### 1.2.2. Le CA : une instance vitale, proche du milieu éducatif et difficilement renouvelable

De par sa reconnaissance d'utilité publique<sup>28</sup>, la Ligue de l'enseignement doit justifier d'une solidité financière en établissant des comptes annuels et se soumettre aux contrôles que peut lui imposer l'État. Pour se faire, l'association s'organise autour d'un conseil d'administration avec des membres élus pour trois ans et renouvelable par tiers chaque année<sup>29</sup>, dont il convient de s'intéresser aux caractéristiques sociales.

Bien qu'il ne soit pas interdit que les salariés soient désignés par le vote dans cette instance, ces derniers – en dehors du délégué général – sont rarement élus. À l'image de Christophe, ils ne participent pas au conseil d'administration et semblent vouloir cloisonner ce qui incombe aux salariés et ce qui incombe aux élus.

---

<sup>27</sup> Dans l'échantillon interrogé, parmi les 13 délégués généraux, 9 occupent également le poste de secrétaire général. Par ailleurs, un peu plus du tiers des fédérations départementales est dirigée par du personnel enseignant en situation de détachement (voir Chapitre 6). Ce constat révèle donc une présence importante des « enseignants » à la direction « politique » des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement.

<sup>28</sup> La Ligue de l'enseignement fait partie des 1 891 associations reconnues d'utilité publique en France au 6 janvier 2017 : <http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/associations-reconnues-d-utilite-publique/>

<sup>29</sup> Article 5 des statuts de la Ligue de l'enseignement adoptés par l'assemblée générale du 11 juillet 1967 et approuvés par décret du 29 mai 1968, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/113.

[La] politique « à proprement parlé », je laisse ça aux élus puisque c'est une association. Moi le niveau politique de l'association c'est au niveau de leurs représentants. Ça veut dire des membres de l'association qui siègent au conseil d'administration et il me semble que ça leur appartient donc de définir les orientations politiques de la fédération. Ça m'appartient pas à moi. Je rentre dans le débat si on me demande mon avis, c'est bien volontiers quoi. Je le dis. Mais au final c'est à eux de se positionner, de représenter la Ligue de l'enseignement. Moi je suis employé.

Christophe, 47 ans, responsable de service

Siègent donc au conseil d'administration principalement des personnes extérieures au Mouvement, dont une part importante exerce (ou a exercé) un emploi dans le domaine professionnel de l'enseignement. C'est le cas des administrateurs du centre confédéral : en 2004 sur les 36 membres du conseil d'administration, 25 occupaient un poste en lien avec le milieu éducatif, ce qui représente sept membres sur dix. Il faut effectivement préciser la profession actuelle ou antérieure puisque les retraités représentent une autre part importante des administrateurs. Au niveau départemental, cette caractéristique se retrouve et les salariés interrogés expriment une vraie difficulté à diversifier cette instance. Si de jeunes adultes comme Gwenaëlle ou Marc entrent au conseil d'administration de la fédération départementale avant d'y être employés et alors qu'ils n'ont qu'une vingtaine d'années, les membres des conseils d'administration investissent généralement plus tardivement ces fonctions. Au centre confédéral, la moyenne d'âge est de 53,8 ans. Tous ne sont pas inactifs mais il n'est pas rare qu'un salarié intègre le conseil d'administration de l'association après une fin de contrat volontaire ou un départ en retraite<sup>30</sup>. Albert explique clairement sa volonté de rester en lien avec la fédération par ce biais-là une fois retraité.

Je serai peut-être élu s'ils veulent de moi ici, au conseil d'administration, oui. Par exemple en tant que trésorier ou autre chose, à une autre fonction (silence). Ah oui je vais pas m'arrêter du jour au lendemain.

Albert, 55 ans, délégué général

« Le principe de mixité étant la règle dans la Ligue depuis l'origine, il est assez vite convenu que toutes les femmes pourront être désignées, avec comme seule condition de faire

---

<sup>30</sup> Cette pratique tend à entretenir une forme d'entre-soi, concept développé dans le chapitre 7.



partie d'une société de la Ligue »<sup>31</sup>. Néanmoins, il s'agit bien de mixité et non de parité : les femmes sont présentes mais en effectif réduit. Par exemple, dans le compte-rendu<sup>32</sup> du conseil général du 30 décembre 1947, parmi les élus présents et excusés – au nombre de 33 – cinq noms de femmes sont comptabilisés. Petit à petit, l'instance se féminise. En 2004, le conseil d'administration du centre confédéral se compose de 36 membres dont 10 femmes ; il atteint presque l'égalité 10 ans plus tard en accueillant 15 femmes parmi ses membres.

Les fédérations départementales présentent donc des caractéristiques similaires à celles décrites pour l'échelon national, néanmoins comment les faire évoluer ? Yannick souhaite renouveler son conseil d'administration, avoir de nouveaux profils mais il semble « enfermé » dans un type de profils. En effet, malgré ses efforts pour diversifier son CA, il ne parvient pas à faire élire des individus actifs, de sexe féminin et éloignés de l'école professionnellement.

*Quand je vous entends parler j'ai le sentiment qu'il y a plein [d'administrateurs] qui sont là depuis quand même assez longtemps, que ce soit... Jean ou Jean-Claude.*

Oui, oui effectivement. Ça par contre au sein du CA ça a tendance à évoluer un petit peu mais pendant un moment y avait énormément de gens qui étaient au CA, qui étaient des anciens permanents en fait. Qui étaient à la retraite. [...] Moi j'essaie de féminiser et de rajeunir le CA et de l'ouvrir sur des gens qui viennent d'horizons un peu différents. Mais bon ça se fait petit à petit. Ça se fait petit à petit. Là j'ai fait rentrer cette année au CA, on avait deux places vacantes, alors y a une place, bon c'est un retraité. [...] C'est un retraité de la gendarmerie qui est marié avec une enseignante. [...] C'est pas un jeune. Et c'est pas une femme. Et par contre, donc je vous le disais, y a une deuxième place, moi je veux absolument une femme. Alors c'est pas une très jeune non plus, mais c'est une jeune retraitée aussi de l'Éducation nationale. [...] C'est une militante, elle est vraiment bien. Mais c'est vrai que petit à petit, moi je vais essayer de... mais bon on fout pas les gens dehors non plus. Donc si les gens veulent rester, et y en a certains qui s'accrochent quoi. Je vais pas citer de noms mais y en a quelques-uns qui s'accrochent et au fond ce serait bien qu'ils passent la main quoi. Au CA je parle.

Yannick, 47 ans, délégué général

Sans pouvoir généraliser les propos de Yannick – les données chiffrées sur l'ensemble du réseau faisant défaut dans cette recherche – ce dernier soulève des problématiques rencontrées par de nombreuses antennes locales rencontrées. Il se trouve dans une situation

---

<sup>31</sup> Jean-Paul Martin, *op. cit.*, p. 81.

<sup>32</sup> Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/143.

délicate puisque, même si le conseil d'administration de sa fédération est vieillissant, il n'envisage pas de demander aux administrateurs de partir. Cette instance doit être composée d'un nombre précis de membres et il est essentiel que les postes soient pourvus afin que l'association existe et perdure. Aussi, les élus en poste conservent leurs fonctions sur des temps longs et ces situations peuvent parfois fragiliser l'équilibre de l'antenne locale<sup>33</sup>.

Parmi les missions principales du CA figure le vote des dépenses engagées par la structure, c'est pourquoi un intérêt particulier se porte à présent sur les sources de financement du réseau.

### *1.3. Les principales sources de financement de la Ligue de l'enseignement*

Dans un souci de transparence, et dès lors que le montant total des subventions atteint 153 000 euros au cours d'une même année, les associations sont soumises à l'obligation de publier leurs comptes annuels d'exploitation, qui sont alors accessibles sur le site internet du Journal officiel des associations<sup>34</sup>. Grâce aux numéros Siren<sup>35</sup> les comptes des fédérations départementales mobilisées pour ce terrain d'enquête<sup>36</sup>, ainsi que ceux du centre confédéral, ont été recueillis afin d'analyser les recettes qu'ils perçoivent. Celles-ci proviennent de deux sources principales de financement<sup>37</sup> : les subventions d'exploitation et la vente de production de biens ou services ou de prestations de services<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> Les fragilités peuvent être le résultat de tensions entre les élus et les salariés qui seront présentées plus loin dans ce chapitre (voir la partie 2.2.3.).

<sup>34</sup> <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>

<sup>35</sup> Pour la méthodologie d'enquête, voir l'encadré 4.

<sup>36</sup> Les comptes annuels de la fédération des Alpes-Maritimes n'ont pas été trouvés, c'est pourquoi cette antenne ne figure pas dans les tableaux présentés ci-après. Cette absence suggère que cette antenne locale n'atteint pas le plafond du montant total de subventions, ce qui ne la soumet pas à l'obligation de publication.

<sup>37</sup> Quelques fédérations (sept dans cet échantillon) perçoivent, dans une moindre mesure, des cotisations dont la part est inférieure ou égale à 5 % du budget total des produits pour quatre d'entre elles.

<sup>38</sup> Le tableau des comptes annuels dissocie les ventes de production de celles de prestations de services. Toutefois, certaines fédérations déclarent des ventes uniquement sur l'une des deux catégories, c'est pourquoi le choix de les regrouper et de les distinguer en utilisant deux couleurs de police de caractères dans le tableau 5 a été opéré.

### 1.3.1. Les subventions : des variations importantes selon les territoires

La Ligue de l'enseignement bénéficie de la reconnaissance d'utilité publique depuis 1930, mais elle possède également d'autres agréments obtenus auprès de différents ministères au fil de son histoire : l'agrément « Jeunesse et Sports » en 1966 et « Éducation populaire » en 2004 auprès du Ministère Jeunesse et Sports ; l'agrément « Concession Service Public » en 1985 et celui du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public en 2001 auprès du Ministère de l'Éducation nationale ; l'agrément « Tourisme Social et Familial » en 2004 auprès du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer. Tous ces agréments permettent à la Ligue de l'enseignement de percevoir des subventions : « L'agrément n'est pas inscrit dans les textes de 1901. Propre à certains ministères, il résulte de textes législatifs et réglementaires plus récents et constitue une forme de relations privilégiées qu'un ministère souhaite entretenir avec telle ou telle association. Certains agréments sont la condition d'accès aux subventions »<sup>39</sup>. De ce fait, posséder des agréments augmente les possibilités d'actions territoriales.

Les subventions d'exploitation découlent de financements publics émanant de différents ministères dont le ministère de l'Éducation nationale demeure à ce jour le ministère qui subventionne le plus la Ligue de l'enseignement. L'analyse des documents financiers déposés aux Archives nationales montre qu'en 1999 la part des subventions publiques couvre 24,3 % du budget total des produits de la confédération (dont 22,6 % de subventions provenant du ministère de l'Éducation nationale). Le montant des subventions de ce ministère reste globalement à l'équilibre sur une période de sept ans<sup>40</sup>. Même s'il n'est pas possible de comparer la part de cette subvention dans le budget de la Ligue de l'enseignement, dans la mesure où le total des produits de l'association sur cette période n'est pas connu, une certaine stabilité peut être supposée puisque dans les années 1950, la part des subventions provenant du ministère de l'Éducation nationale représentait déjà 23 % du budget du centre confédéral<sup>41</sup>.

Les recherches de comptes annuels sur le Journal officiel des associations ont permis de recenser les montants des subventions d'exploitation sur une période de 10 ans, de 2005 à

---

<sup>39</sup> <http://www.associations.gouv.fr/association-agree.html>, consulté le 4 août 2017.

<sup>40</sup> Le montant des subventions accordées par le ministère de l'Éducation nationale à la Ligue de l'enseignement s'élève à 106 247 195 francs en 1993 ; 99 450 495 francs en 1994 ; 98 561 608 francs en 1995 ; 101 400 000 francs en 1996 ; 98 700 000 francs en 1997 ; 93 765 000 francs en 1998 ; 106 331 800 francs en 1999.

<sup>41</sup> Cette information figure dans le compte-rendu du conseil général des 8 et 9 décembre 1951. Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/105.

2015, et calculer la part de celles-ci dans le budget total des produits des fédérations départementales visitées (Tableau 4). Ainsi, des disparités fortes entre les antennes locales peuvent être constatées : la part des subventions d'exploitation varie de 5 % à 66 % en 2014. De même, celle-ci s'amenuise dans les budgets. En effet, sur les 16 structures présentées, 12 témoignaient en 2012 d'une part de subventions supérieure ou égale à un tiers de son budget total des produits ; en 2015 c'est la moitié (n=8) qui présente cette proportion.

Par ailleurs, l'activité exercée et l'effectif moyen de salariés<sup>42</sup> sont deux caractéristiques connues pour les fédérations départementales étudiées, ainsi une étude des profils a été réalisée afin de repérer des liens éventuels selon que la part de subventions soit forte ou faible dans le budget de l'antenne locale. Les résultats présentent qu'en dehors de la fédération des Bouches-du-Rhône, toutes les autres fédérations, y compris le centre confédéral, sont classées dans les « autres organisations associatives fonctionnant par adhésion volontaire », aucune corrélation entre ces deux variables ne peut donc être établie. En classant les 16 structures en fonction de leur nombre de salariés<sup>43</sup> il ne semble pas non plus se dessiner de profils. Par exemple, les fédérations des départements des Hautes-Alpes, du Gers et de l'Essonne ont un effectif moyen en 2015, respectivement, de 10, 11 et 10 salariés ; et une part de subventions de 64 %, 50 % et 11 %. Du côté des « grandes » fédérations, la fédération des Alpes-de-Haute-Provence – avec 52 salariés en moyenne en 2015 et une part de subvention de 27 % – ne semble pas fonctionner de la même manière que la fédération des Yvelines, 56 salariés en moyenne et 59 % de subventions d'exploitation dans son budget total de produits. Ni la taille de la fédération, ni l'activité principale exercée ne semblent avoir d'incidence dans la part de la contribution financière de l'État.

Un autre constat peut être formulé : certains territoires ont vu la part des subventions publiques varier fortement sur la période étudiée. Elle diminue pour la fédération des Alpes-de-Haute-Provence en passant de 72 % à 27 % en 10 ans ; inversement elle s'accroît dans d'autres départements comme dans les Bouches-du-Rhône ou le Cher par exemple. Si ces écarts ne trouvent pas d'explication précise dans cette recherche, l'hypothèse de stratégies locales singulières, surtout depuis les politiques de décentralisation des années 1980, peut être posée. Certaines fédérations préfèrent-elles ne pas dépendre d'acteurs publics qui peuvent se désengager d'une année sur l'autre ? Ou alors, certaines politiques territoriales distribuent-

---

<sup>42</sup> Ces caractéristiques sont développées dans le chapitre 1.

<sup>43</sup> Parmi les 15 fédérations présentées ici, 8 ont un effectif inférieur à la médiane, qui se situe à 28 salariés (voir Chapitre 1).

elles moins d'argent public aux associations autochtones ? Aussi, si le facteur de « désengagement financier de l'État » ne paraît pas toujours justifié dans la mesure où le montant total des subventions ne diminue pas chaque année pour toutes les antennes locales, il apparaît en revanche des logiques territoriales. À partir des comptes annuels recueillis pour les fédérations départementales étudiées, ainsi que ceux du centre confédéral<sup>44</sup>, une série de graphiques a été établie – seuls deux sont présentés ici (Graphique 2) – à partir des données de 2011 à 2015<sup>45</sup>. En partant d'une base 100 en 2011 et pour chaque département le montant de chacune des années est ensuite rapporté au montant de cette année de référence. Le résultat des variations du montant des subventions accordées localement montre qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur les financements publics paraissent globalement à la hausse, alors qu'ils tendent davantage à décroître pour les fédérations étudiées en Ile-de-France.

**Tableau 4. Évolution de la part des subventions d'exploitation de 2005 à 2015**

|                             |    | Subventions d'exploitation |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|-----------------------------|----|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Numéro de département       |    | 2005                       | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Fédérations départementales | 04 | 72%                        | 70%  | 70%  | 68%  | 73%  | 68%  | 32%  | 36%  | 31%  | 32%  | 27%  |
|                             | 05 | -                          | -    | 49%  | 55%  | -    | -    | 57%  | 52%  | 52%  | 66%  | 64%  |
|                             | 13 | -                          | -    | -    | 25%  | 37%  | 38%  | 36%  | 40%  | 41%  | 47%  | 52%  |
|                             | 83 | 17%                        | 20%  | 20%  | 18%  | 17%  | 14%  | 14%  | 17%  | 15%  | 13%  | 16%  |
|                             | 84 | -                          | -    | -    | -    | 38%  | 39%  | 42%  | 46%  | 47%  | 47%  | 52%  |
|                             | 18 | -                          | -    | -    | -    | -    | -    | 16%  | 45%  | 43%  | 51%  | 51%  |
|                             | 36 | -                          | -    | -    | -    | -    | -    | 36%  | 34%  | 33%  | 31%  | 32%  |
|                             | 37 | 32%                        | 29%  | 24%  | 28%  | 32%  | 40%  | 36%  | 39%  | 43%  | 40%  | 40%  |
|                             | 31 | -                          | -    | -    | -    | 9%   | 9%   | 7%   | 6%   | 7%   | 5%   | -    |
|                             | 32 | -                          | -    | 59%  | 65%  | -    | -    | 63%  | 64%  | 60%  | 52%  | 50%  |
|                             | 82 | -                          | -    | -    | -    | 35%  | 36%  | 35%  | 36%  | 28%  | 24%  | 28%  |
|                             | 78 | 56%                        | 56%  | -    | -    | -    | -    | 57%  | 56%  | 62%  | 63%  | 59%  |
|                             | 91 | -                          | -    | -    | 19%  | 17%  | 13%  | 16%  | 18%  | 17%  | 19%  | 11%  |
|                             | 92 | -                          | -    | -    | -    | 32%  | 34%  | 43%  | 45%  | 49%  | 39%  | 45%  |
|                             | 95 | -                          | -    | -    | -    | -    | -    | 41%  | 42%  | 35%  | 37%  | 32%  |
| Centre confédéral           |    | 19%                        | 20%  | 25%  | 21%  | 25%  | 25%  | 25%  | 27%  | 25%  | 26%  | 29%  |

Le tiret (-) signifie que les données ne sont disponibles

Lecture : En 2005, parmi le total des produits de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence, 72 % des produits proviennent de subventions d'exploitation perçues.

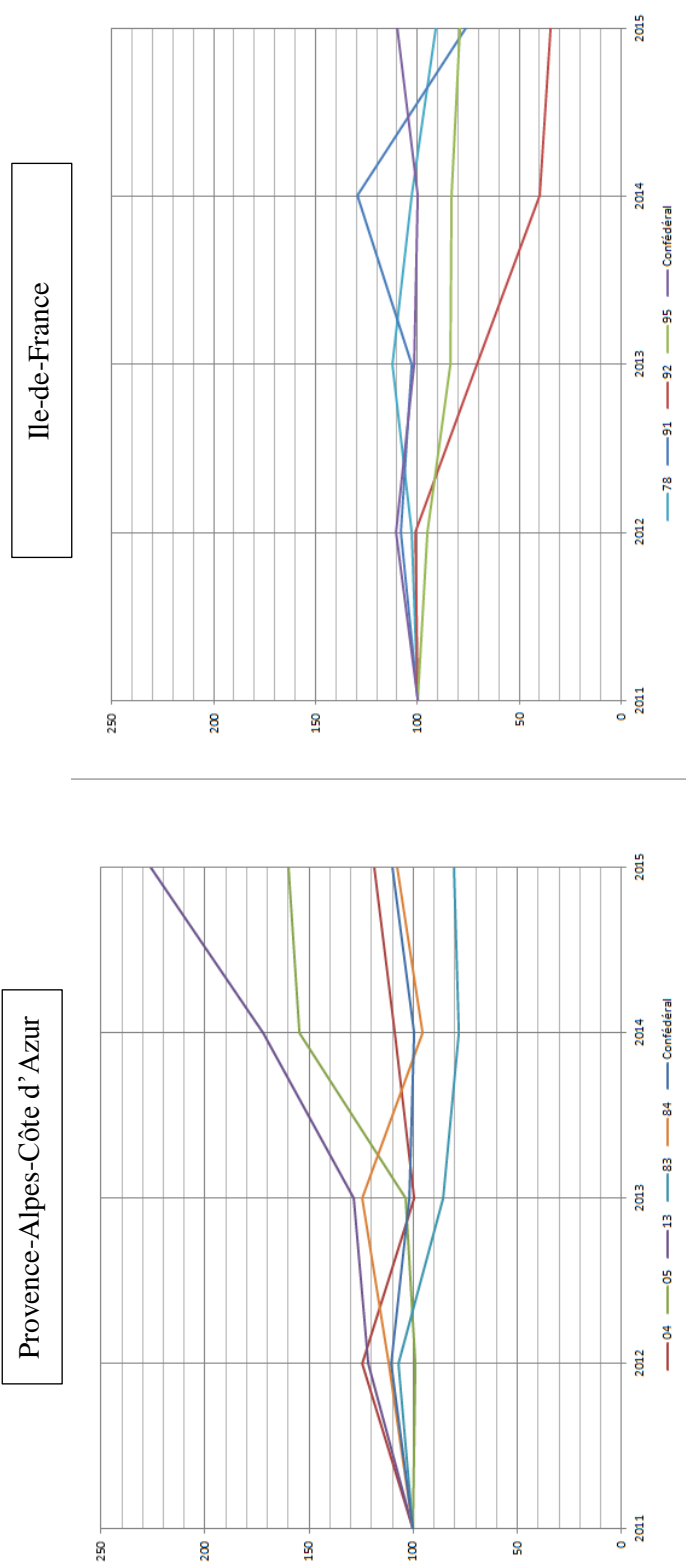
Champ : Fédérations départementales visitées (sauf Alpes-Maritimes) et centre confédéral

Source : Tableau constitué à partir des comptes annuels publiés au Journal officiel des associations

<sup>44</sup> Les données sur le centre confédéral servent ici de « point de comparaison ». La faible variation du montant des subventions allouées au siège parisien témoigne d'une certaine stabilité, que ne semble pas connaître les fédérations départementales.

<sup>45</sup> Avant 2011, les données sont trop disparates pour pouvoir suivre les évolutions, c'est pourquoi le choix de ces cinq années a été opéré pour comparer les montants de subventions.

**Graphique 2. Évolution des subventions d'exploitation du centre confédéral et de fédérations départementales en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Ile-de-France entre 2011 et 2015**



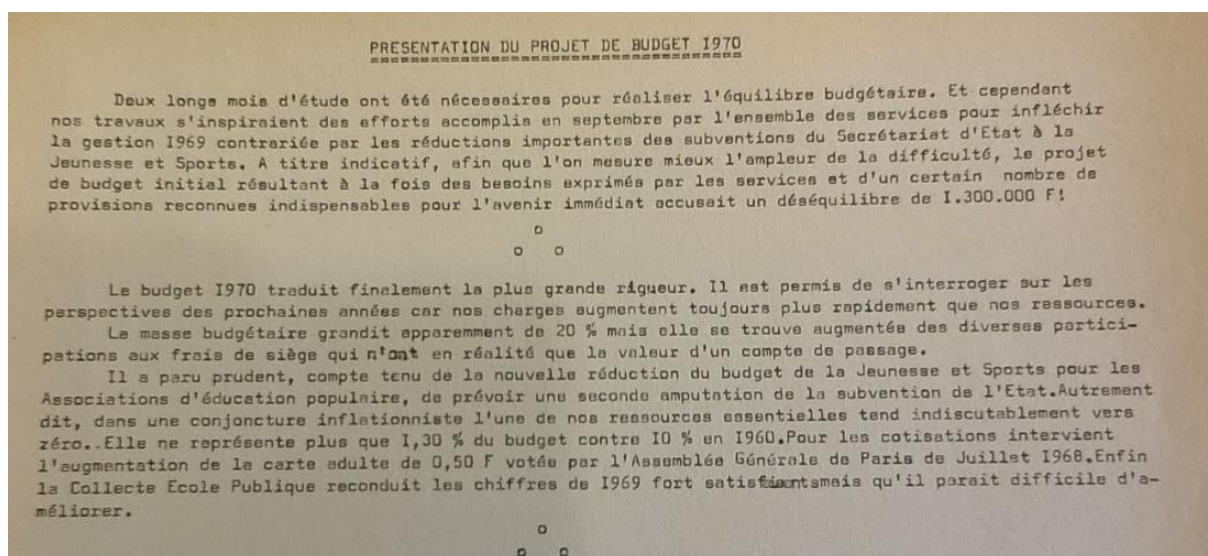
Source : Graphiques constitués à partir des comptes annuels publiés au Journal officiel des associations

Toutefois, ces montants de subventions ne laissent pas transparaître le fait que les logiques de financements ont évolué sur cette même période, glissant d'une dotation globale vers des subventions par projet ou des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et justifiant, au moins en partie, des variations.

### 1.3.2. La vente de produits, de biens et de services pour pallier les baisses de subventions ?

Les documents conservés aux Archives nationales attestent que la Ligue de l'enseignement dénonce la baisse des subventions depuis plusieurs décennies. Dans la présentation de son projet du budget pour l'année 1970 (Figure 8), le trésorier fait état d'une « gestion contrariée par les réductions importantes des subventions du Secrétariat d'État à la Jeunesse et Sports » et constate que la part de cette aide financière, qui représentait de 10 % du budget en 1960, est de 1,3 % dix ans plus tard.

**Figure 8. Présentation du projet de budget de la Ligue de l'enseignement, année 1970**



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/313

Des alternatives financières à long terme doivent être trouvées. Dans ses résultats d'enquête, Sandrine Nicourd relève que « les relations se sont territorialisées en multipliant les interlocuteurs publics et les dispositifs de financement »<sup>46</sup> et que « dans les associations

<sup>46</sup> Sandrine Nicourd, « Éducation populaire : organisation du travail associatif et action publique », *Entreprises et histoire*, n° 56, 2009, p. 64.

locales, le "nouveau management public" s'inspir[e] directement de la rationalité d'entreprise et encourag[e] aux financements privés »<sup>47</sup>. Aussi, la Ligue de l'enseignement opte pour la vente de biens ou services<sup>48</sup>, ou encore de prestations de services. En suivant l'évolution de cette source de financement sur la même période que les subventions d'exploitation, il convient de constater que la part de ces deux sources de financement évolue globalement de façon inverse. Par ailleurs, sur la période 2011-2013, il faut observer que 9 des 16 structures analysées présentent une part de vente de production ou prestation de services supérieure à celle des subventions publiques allouées (Tableau 5). L'apport financier principal pour les antennes locales, ainsi que le centre confédéral, se révèle donc être la vente de produits ou de services.

**Tableau 5. Évolution de la part des ventes de production et/ou de prestations de services de 2005 à 2015**

| Numéro de département       | Vente de production et/ou prestations de services |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |     |
|-----------------------------|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|
|                             | 2005  | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |     |
| Fédérations départementales | 04  | 21%  | 23%  | 23%  | 23%  | 18%  | 23%  | 61%  | 57%  | 60%  | 59%  | 60% |
|                             | 05  | -    | -    | 17%  | 18%  | -    | -    | 11%  | 12%  | 17%  | 10%  | 12% |
|                             | 13  | -    | -    | -    | 66%  | 57%  | 57%  | 59%  | 56%  | 55%  | 50%  | 45% |
|                             | 83  | 72%  | 64%  | 65%  | 67%  | 65%  | 66%  | 65%  | 60%  | 61%  | 59%  | 57% |
|                             | 84  | -    | -    | -    | -    | 41%  | 37%  | 35%  | 32%  | 36%  | 32%  | 30% |
|                             | 18  | -    | -    | -    | -    | -    | -    | 77%  | 47%  | 48%  | 41%  | 41% |
|                             | 36  | -    | -    | -    | -    | -    | -    | 64%  | 65%  | 67%  | 64%  | 62% |
|                             | 37  | 49%  | 50%  | 67%  | 61%  | 58%  | 52%  | 55%  | 51%  | 46%  | 47%  | 49% |
|                             | 31  | -    | -    | -    | -    | 84%  | 84%  | 88%  | 89%  | 87%  | 87%  | -   |
|                             | 32  | -    | -    | 33%  | 30%  | -    | -    | 30%  | 26%  | 33%  | 44%  | 47% |
|                             | 82  | -    | -    | -    | -    | 51%  | 51%  | 56%  | 52%  | 65%  | 70%  | 66% |
|                             | 78  | 30%  | 30%  | -    | -    | -    | -    | 32%  | 34%  | 34%  | 32%  | 33% |
|                             | 91  | -    | -    | -    | 72%  | 74%  | 77%  | 69%  | 70%  | 76%  | 75%  | 68% |
|                             | 92  | -    | -    | -    | -    | 49%  | 47%  | 31%  | 34%  | 24%  | 50%  | 43% |
|                             | 95  | -    | -    | -    | -    | -    | -    | 49%  | 46%  | 54%  | 52%  | 56% |
|                             | Centre confédéral                                 | 70%  | 69%  | 65%  | 63%  | 63%  | 63%  | 63%  | 63%  | 63%  | 63%  | 60% |

Le tiret (-) signifie que les données ne sont disponibles

21 % : Part des produits provenant de la vente de prestations de services

17 % : Part des produits provenant de la vente de production de biens ou services

Lecture : En 2005, parmi le total des produits de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence, 21 % des produits proviennent de la vente de prestations de services.

Champ : Fédérations départementales étudiées (sauf Alpes-Maritimes) et centre confédéral

Source : Tableau constitué à partir des comptes annuels publiés au Journal officiel des associations

<sup>47</sup> Ibidem.

<sup>48</sup> Dans les comptes annuels il est précisé « Production vendue de biens et services auprès de clients publics ou privés ». Certaines fédérations font la distinction entre ces deux productions, d'autres ne la font pas ; par conséquent tout a été regroupé en une seule catégorie pour la réalisation du tableau 5.



Particulièrement descriptive, cette première partie – qui présente la structuration du réseau, insiste sur la présence d'acteurs du monde enseignant au cœur de son fonctionnement et témoigne de financements publics qui se raréfient – constitue le préalable nécessaire pour analyser les relations qui se jouent entre l'échelon national les fédérations départementales.

## **2. La confédération : entre union et résistance**

Au moment de la naissance de la confédération le constat est déjà établi : « la Ligue n'entretient que des rapports très éloignés avec ses sociétés et avec les associations fédérées. Ces deux mondes parallèles paraissent s'ignorer »<sup>49</sup>. L'objectif de cette confédération consiste donc à rapprocher toutes les structures associatives du réseau entre elles. Cette volonté de proximité présente au moins deux types de relations : des liens interfédéraux lorsqu'ils se jouent entre le centre confédéral et les antennes déconcentrées ou directement entre les fédérations départementales ; et des liens intra-fédéraux dès lors qu'ils interviennent au sein d'une même instance (locale ou nationale). Comment ces différents acteurs interagissent ? L'un prend-il le dessus sur l'autre ? Y-a-t-il des relations dominants/dominés au sein de la Ligue de l'enseignement ? Ces questions sont étudiées dans cette seconde partie afin de déterminer les attentes de chacun et d'observer leurs pratiques, c'est-à-dire la manière dont ces attentes se traduisent dans les faits.

### *2.1. Des logiques de subordination au niveau national ?*

Dans le rapport d'activité de l'année 2003, le centre confédéral y est décrit comme « un centre de ressources au service de la politique de la Ligue de l'enseignement, au service de la confédération et, en premier lieu, des fédérations »<sup>50</sup>. Ainsi, cette instance agit donc comme une « boîte à outils » mis à la disposition des antennes locales. Toutefois, elle occupe également une place politique importante dans le réseau, faisant le lien entre les acteurs politiques (gouvernement, ministères) et ceux de terrain (fédérations départementales). Cette position centrale dans le réseau lui permet alors de répondre aux attentes de ces interlocuteurs mais aussi d'exercer des formes de contrôle et de domination sur les structures locales.

---

<sup>49</sup> Nathalie Sévilla, *op. cit.*, p. 89.

<sup>50</sup> Rapport d'activité 2003 du centre confédéral, p. 105. Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/531.

### 2.1.1. L'État, la confédération et les fédérations départementales : entre attentes et formes de contrôle

Martine Bernard-Roigt fait le constat d'instances locales autonomes mais parfois isolées<sup>51</sup>. Ce sentiment de solitude se retrouve à la Ligue de l'enseignement dans la mesure où les fédérations départementales attendent des prises de position intelligibles de la part du national sur des questions plus ou moins délicates, ou qui provoquent des tensions. En analysant le discours des salariés interrogés, il semble surtout que tous ne vivent pas les relations avec le centre confédéral de la même manière. Certains, comme Yannick<sup>52</sup>, partagent une représentation positive de l'instance parisienne et estiment qu'il n'est plus possible de condamner son absence de prise de décisions.

Je reprochais y a quelques années que justement la Ligue prenne pas assez position sur des faits de sociétés, des trucs, mais ça je peux plus le dire parce que justement je trouve que ça s'est vachement amélioré. Au niveau du confédéral hein.

Yannick, 47 ans, délégué général

En revanche, d'autres, à l'instar d'Albert, considèrent que c'est « clair sans être clair » dans la mesure où il perdure des formes d'ambiguïté dans le positionnement national.

Rien que pour le port du voile, on a quelques soucis pour avoir une position Ligue nationale. Parce qu'elle est clair sans être clair, elle peut être interprétée, c'est un peu le problème de l'interprétation de la loi et jusqu'où on l'applique ? Parce que si on prend la loi pure et simple : aujourd'hui elle est pas appliquée. Une femme voilée peut pas aller dans une grande surface, normalement elle est passible d'amende, 150 euros, etc., etc. C'est pas le cas aujourd'hui. C'est pas appliqué alors qu'est-ce qu'on fait, nous, quand un stagiaire qu'on connaît pas, vient voilé le jour du stage BAFA?

Albert, 55 ans, délégué général

Si l'on poursuit avec l'exemple des formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) alors les attentes se jouent à trois niveaux. D'un côté, et dans la mesure où elles sont responsables des sessions qu'elles organisent, les fédérations départementales

---

<sup>51</sup> Martine Bernard-Roigt, « Territoire et syndicalisme... », *art. cit.*, p. 96.

<sup>52</sup> Il est important de noter que Yannick exerce, ce que les salariés appellent au sein de la Ligue de l'enseignement, une « mission nationale », c'est-à-dire qu'un salarié d'une antenne locale est en charge d'un dossier (une action, une thématique...) à l'échelon national.

attendent des positionnements bien définis de la part de la confédération sur les contenus et les modalités de la formation. D'un autre côté, ces éléments, n'ayant pas été clairement établis au niveau ministériel durant de nombreuses années, laissent les associations proposer ce type de formation sans directive précise. C'est donc la confédération qui était en attente de décisions ministérielles. En effet, Vincent souligne le lien para-administratif existant à la Ligue de l'enseignement et montre comment l'association tente de conjuguer les impératifs ministériels et les valeurs qu'elle défend.

Sur la partie cœur du métier, la partie formation, voir comment on peut organiser tout ça à partir des impératifs ministériels, de ce qui est attendu de manière institutionnelle et puis la patte qu'on peut y greffer au niveau de la Ligue, en termes de valeurs et compagnie.

*C'est quoi ce parallèle entre le côté institutionnel et les valeurs de la Ligue ?*

Concrètement, au niveau institutionnel, il y avait un flou artistique jusqu'en 2007. En 2007, il y a un arrêté qui est sorti sur le BAFA et le BAFD, qui précise un certain nombre de fonctions qui sont attendues à la fin de ces brevets, puisque c'est pas des diplômes c'est des brevets. Donc voilà c'est listé. Il y a un certain nombre de fonctions, à la fin des trois stages, puisque c'est réparti en plusieurs stages, on doit arriver à ces fonctions-là. Ça a été un petit peu plus précis mais c'est globalement, dans cet arrêté, on parle de l'organisation, comment se monte le nombre de jours et cetera, et cetera. Maintenant les modules sont pas décrits, ça c'est chaque organisme qui met les modules. Alors on sait très bien qu'il y a des modules qui sont un peu obligatoires, qu'on va retrouver de manière parallèle dans tous les organismes. Les trucs classiques sur le développement de l'enfant, le rôle d'un animateur, la posture et compagnie, la réglementation des accueils collectifs de mineurs, tout ce qui est responsabilité civile, pénale, ce genre de trucs. Et puis après y a des temps qu'on a en plus, par exemple des temps sur la laïcité qu'on aborde ou des débats un petit peu sur ces thématiques-là, qui sont pas forcément mis en place partout. Et après c'est aussi au niveau des méthodes de travail qu'on essaie beaucoup de travailler justement, pour voir comment faire passer toutes ces valeurs.

Vincent, 33 ans, coordinateur

L'État rédige dorénavant des arrêtés, qui précisent les objectifs attendus durant les formations qu'il subventionne. Dès lors, l'article 17 des statuts de l'association signale qu'« il est justifié chaque année auprès des Ministres de l'Intérieur, de l'Éducation nationale et, en général, de tous les Ministres concernés, de l'emploi des fonds provenant de toutes les

subventions accordées au cours de l'exercice écoulé »<sup>53</sup>. Ce troisième niveau d'attente correspond également à une forme de contrôle de l'État sur la Ligue de l'enseignement. Par ailleurs, cette position de « vérification » entre les deux instances apparaît dans l'article 7 qui souligne que « la nomination aux emplois de directeurs (un poste), chefs de service (six postes), sous-chefs de services et rédacteurs (sept postes) est prononcée avec l'approbation du Gouvernement »<sup>54</sup>. Le recrutement des dirigeants du Mouvement (à l'échelon national) est soumis à l'accord des représentants de l'État.

De son côté, le centre confédéral exerce également des formes de contrôle sur ses antennes locales. En effet, les résultats d'une enquête adressée aux fédérations départementales sur les associations para-administratives de leur territoire mentionnent leur manque d'intérêt pour ces institutions. Un dirigeant national réagit : « "Les FOL ne se sentent pas concernés". C'est bien ce que je disais mais elles sont des fédérations d'associations volontaires qu'elles doivent défendre et valoriser : si elles laissent tomber sur le para-administratif elles faillissent à leurs engagements »<sup>55</sup>. Cette « anecdote » n'est pas si anodine dans la mesure où l'instance parisienne attend de son réseau une connaissance de la vie associative locale afin d'optimiser les actions sur le terrain, mais aussi – et entre autres – une vigilance particulière sur les coûts engagés. Pour atteindre ce dernier objectif le centre confédéral insiste de plus en plus sur la mutualisation de services<sup>56</sup>, c'est-à-dire des services gérés en région ou entre fédérations – comme les formations, les séjours de vacances ou encore des services administratifs – afin de diminuer les frais de gestion. Dès lors, comment ces attentes nationales se traduisent-elles dans les pratiques professionnelles.

### 2.1.2. Homogénéiser les pratiques professionnelles pour tendre vers une socialisation commune

L'éducation, la laïcité ou encore la citoyenneté à travers les valeurs républicaines constituent les fondements historiques du Mouvement. Les représentants de la Ligue de l'enseignement émettent régulièrement le souhait de les réactualiser, de les faire revivre, d'autant que ces grands repères ont été quelque peu bousculés depuis les années 1980-1990. C'est en

---

<sup>53</sup> Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/113.

<sup>54</sup> Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/113.

<sup>55</sup> Notes du 17 janvier 1985, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/543. Les deux mots soulignés dans le texte le sont également dans les notes.

<sup>56</sup> Les processus de mutualisation sont davantage développés dans le chapitre 3.

particulier le cas de la question de la laïcité, qui a fait l'objet de thématisations diverses, d'instrumentalisations dans nombre de discours politiques et médiatiques. Dans ces conditions, les responsables nationaux expriment la volonté de les repenser afin que le Mouvement apparaisse plus uni, plus solidaire, plus crédible. Les fédérations départementales sont ainsi supposées se fédérer autour de ces valeurs et c'est cette union qui crée et impose la force du Mouvement. La tentative d'homogénéisation a pour but de rendre le mouvement plus lisible, mais également d'assurer sa conservation.

Pour redéfinir ou réaffirmer ces valeurs, la Ligue de l'enseignement organise des rencontres nationales (rassemblements nationaux, universités d'automne, journées d'études des responsables fédéraux) dans lesquelles elle intègre ses salariés et ses bénévoles élus dans les conseils d'administration. Pendant ces rencontres, les représentants associatifs tentent de construire un référentiel commun pour la formation des militants et des salariés, sachant que cette formation – ou plus largement cette socialisation – est un enjeu central dans le Mouvement. Ceux-ci sont alors amenés à exposer les spécificités de leur territoire dans des groupes de travail, puis ils font la synthèse de leur réflexion. Les logiques cognitives propres à ce travail de production de synthèses conduisent mécaniquement leurs auteurs à minimiser les caractéristiques locales et finalement il n'y a pas de réel processus de socialisation collective.

Plus concrètement, les journées d'études portent à chaque fois sur un thème précis : l'éducation, la culture, la vie associative... Elles sont organisées au minimum sur deux jours et toutes ont sensiblement la même forme de programmation. Sont d'abord organisées des séances plénières où interviennent, selon le thème de la journée, des chercheurs, des philosophes, des sociologues, à la suite de quoi s'établit un temps d'échange. Dans un deuxième temps, les salariés et les bénévoles participent à des séances en ateliers. Plusieurs ateliers sont proposés : « libres », au sens où chacun va où il veut et travaille en groupe plus restreint, ces ateliers prennent pour titre des questions qui interrogent le sens de l'activité des différentes fédérations : « Quels constats faisons-nous ? Que voulons-nous faire ? Quelles propositions faisons-nous et comment les mettre en œuvre ? ». Chaque participant raconte alors ses expériences, ce qu'il vit au quotidien, les problèmes qu'il rencontre, éventuellement les solutions apportées. Les organisateurs et animateurs des ateliers leur demandent ensuite de synthétiser les discussions et les réponses aux questions. Au dernier jour de la rencontre est réalisée une conclusion générale dans laquelle les points majeurs sont mis en exergue. Aussi, la synthèse des réflexions se traduit par le choix d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique en 2003, ou plus récemment par la production de chartes et de guides, comme en

2010 par exemple où un Manifeste intitulé « Faire société » est imprimé et distribué à l'ensemble du réseau, afin de communiquer sur la société souhaitée ou espérée et les moyens possibles pour y arriver. Ce document, devenu la carte de visite de l'organisation<sup>57</sup>, présente de manière homogène les valeurs portées par la Ligue de l'enseignement, si bien que certains salariés, à l'image de Louis, appuient tellement leurs propos sur cette production que leur discours en devient impersonnel et que le sentiment qu'ils récitent une leçon, lorsqu'ils donnent des définitions de la laïcité, de la citoyenneté, ou encore de l'éducation populaire, peut être ressenti.

Sur la question de la laïcité (silence) c'est réaffirmé la loi de 1905, séparation des Églises et de l'État. [...] Citoyenneté c'est par exemple former les délégués élèves du collège. Pourquoi ? Ben parce que c'est un acte citoyen d'être représentant d'un collectif auprès de son établissement. C'est un premier acte d'engagement dans la cité.

Louis, 44 ans, délégué général

Certains projets fédéraux, à l'instar de celui d'une antenne locale du Sud de la France (Figure 9), se basent sur les décisions et les orientations prises lors du congrès qui a entériné ce Manifeste et restent dans des dimensions très générales. Dans cette illustration, le document d'une trentaine de page s'achève par un tableau reprenant point par point les axes du Manifeste et expliquant pour chacun les objectifs généraux et opérationnels, ainsi que les indicateurs et évaluateurs : 18 pages qui détaillent « pôle par pôle » les « bonnes » pratiques à adopter.

La Ligue de l'enseignement procède périodiquement à des « piqûres de rappel » par la diffusion de newsletters, ou encore d'articles dans la revue d'opinion interne à l'association *Les idées en mouvement*. L'influence de la pensée politique du centre confédéral se retrouve dans les entretiens avec des salariés qui semblent apprécier globalement ces publications, même s'ils n'y retrouvent pas leurs problématiques locales.

Quand tu vois la position du confédéral au niveau national, des communiqués de presse, tu en as toutes les semaines sur des sujets. Et c'est bien fait : c'est accusatoire, mais bien fait. Tu vois, c'est plutôt des questionnements et rappels à du sens.

Éric, 36 ans, responsable de service

---

<sup>57</sup> Il est distribué « systématiquement » aux visiteurs, chercheurs ou politiques. Yannick s'assure au cours de l'entretien que nous possédons effectivement le document : « Vous l'avez au moins le Manifeste ? », tandis que Louis conçoit mal que nous ne le connaissions pas : « Vous en avez entendu parler certainement ? ».

**Figure 9. Projet fédéral d'une fédération départementale de la Ligue**

La FOL s'organise autour de services, de pôles, dont chacun mène une action bien précise sur le terrain. Afin de clairement identifier le rôle de chacun et de voir comment il intègre le projet fédéral dans sa dynamique, une présentation complète va être faite des différents pôles dans ce chapitre. Sous forme de tableau, elle permettra de rentrer plus avant dans les détails.

**PÔLE DÉVELOPPEMENT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

| AXES DU MANIFESTE   | OBJECTIFS GÉNÉRAUX   | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS  | INDICATEURS ET ÉVALUATIONS  |
|---|--|--|---|
| <b>RENOUVELER LES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES</b>                 | <b>Favoriser la promotion du projet associatif de la Ligue de l'Enseignement.</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire vivre la diffusion du manifeste Faire Société.</li> <li>- Former aux valeurs d'éducation populaire et de laïcité.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Siéger dans les instances départementales et régionales.</li> <li>- Organisation de débats locaux</li> <li>- Organisation de modules de formation locaux</li> <li>- Diffusion du projet fédéral</li> </ul>   |
|   | <b>Développer une politique et des pratiques permettant l'engagement citoyen.</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualifier les acteurs adhérents de la Ligue de l'Enseignement FOL 83 en organisant des formations politiques et militantes.</li> <li>- Développer activement une politique aux dimensions de la vie locale.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Susciter la création d'associations.</li> <li>- Développer les espaces et les occasions de rassemblements militants.</li> </ul>  |
| <b>REPENSER LES SOLIDARITÉS DANS LA SOCIÉTÉ DES INDIVIDUS</b> | <b>Promouvoir un projet d'Economie Sociale et Solidaire comme espace alternatif à l'omnipotence de l'économie ultra capitaliste.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider la fédération départementale comme entreprise associative de l'économie sociale et solidaire.</li> <li>- Mutualiser et coordonner les outils fédérant la région PACA.</li> <li>- Approfondir des dispositifs / programmes autour du développement durable</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et renforcer la mise en place de l'agenda 21 de la fédération.</li> <li>- Développer les agendas 21 associatifs locaux</li> <li>- Articuler le projet fédéral, l'agenda 21, la norme ISO 9001 et la démarche de responsabilité sociale (ISO 26000)</li> </ul> |

18

PROJET FÉDÉRAL 2011 / 2015 - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL

Source : Document interne d'une fédération départementale, 2011

Cette volonté de gommer les spécificités se manifeste déjà en 1993 lorsque la Ligue de l'enseignement adopte une « charte » pour préciser ses actions, son organisation et son fonctionnement. En 2003, elle renouvelle son logo et sa charte graphique dans le but « d'afficher une véritable identité "réseau" »<sup>58</sup> et va plus loin en établissant l'AlphaLigue. Cet alphabet de la Ligue de l'enseignement est utilisé pour établir leurs plaquettes, documents, livrets ou cartes de visite (Figure 10). Ainsi, que ce soit pour son assemblée générale, faire campagne, pour présenter des projets ou se présenter, les membres du réseau se plient à l'harmonisation imposée par le Mouvement.

<sup>58</sup> Rapport d'activité 2003, centre confédéral, p. 107, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/531.

Figure 10. Documents divers rédigés avec l'AlphaLigue



Sources : Documents internes de la Ligue de l'enseignement recueillis auprès de plusieurs fédérations départementales et au centre confédéral, 2011-2012

Les rencontres nationales sont aussi l'occasion de redéfinir les « grandes » valeurs. Mais une fois réaffirmées, un travail de veille est nécessaire afin de vérifier qu'elles continuent d'être véhiculées pour ne pas être oubliées ou, pire encore, que les interprétations qu'en font les militants et les groupes locaux se modifient au cours du temps<sup>59</sup>. Mais il ne s'agit pas de faire uniquement de la surveillance, les représentants de l'institution nationale – et encore plus les salariés responsables d'une mission nationale – font également figure de « porte-parole » au sein des fédérations départementales en tentant de faire d'adopter des pratiques communes. Les pratiques professionnelles paraissent alors fortement contraintes et orientées.

<sup>59</sup> On retrouve un des principes centraux de la sociologie des institutions : le souci des responsables des institutions de produire du commun par-delà le temps qui passe, seul élément permettant leur perpétuation ; ainsi, dans son analyse des jeux d'interactions et de négociations dans un hôpital, Anselm Strauss explique qu'« à Michaël-Reese, personne ou presque ne connaît toutes les règles en vigueur ; on sait moins encore à quelles situations elles s'appliquent exactement, qui elles concernent, et quelles sanctions elles supposent.[...] Il nous apparaissait également que certaines règles promulguées à une certaine époque tombaient en désuétude ou qu'elles étaient l'objet de rappels périodiques de la part de l'administration parce que l'équipe n'en avaient pas tenu compte ou les avaient oubliées [...] Ainsi, selon nos observations, périodiquement, les mêmes règles informelles étaient arrêtées en commun pour un service, elles étaient observées pendant une courte période, puis elles tombaient dans l'oubli jusqu'à ce qu'une autre crise dans le service ne vienne imposer à nouveau leur rediscussion, voire leur transformation » : Anselm Strauss, *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 92.



## 2.2. Des logiques différenciées au niveau local ?

Les conflits au sein de la Ligue de l'enseignement se révèlent de deux ordres : internes aux fédérations départementales ou entre celles-ci, incluant également des dissonances entre les antennes locales et le centre confédéral.

### 2.1.1. Affirmer sa singularité ou être concurrents ?

La logique nationale consiste à créer du commun afin de mieux structurer son réseau et le renforcer, mais pour les fédérations départementales, gommer les spécificités locales revient à rendre moins visible l'association sur le territoire qu'elle investit. Lorsque la confédération décide d'homogénéiser sa dénomination en imposant aux antennes déconcentrées de se présenter sous le nom de « Ligue de l'enseignement, fédération de... » suivi du nom du département, toutes n'ont pas adopté ce changement.

*Je vois que vous vous appelez toujours FOL c'est ça ? C'est une revendication historique ?*

De plus en plus.

*Parce que j'ai vu que souvent c'est « Ligue de l'enseignement, Fédération de... » avec le département. Mais vous vous êtes resté FOL.*

Ouais parce qu'on est connu dans le coin comme FOL. Donc c'est un peu le choix, en 2004-2005 quand la Ligue a changé son logo, a tout changé puis a demandé à chaque fédération de s'appeler Ligue de l'enseignement de machin, [du nom du département]. Nous on n'a pas... alors moi par contre, de plus en plus, systématiquement je me présente comme fédération des organisations laïques, Ligue de l'enseignement [du département], je mets le tout. C'est long mais ça permet de... parce que le problème de pas rester FOL ou de faire apparaître Ligue de l'enseignement [...] le risque c'est que les gens, localement, ils font pas du tout la relation avec la Ligue de l'enseignement. En même temps la Ligue de l'enseignement c'est pas vraiment connu du grand public, faut bien le dire hein !

Yannick, 47 ans, délégué général

Toutefois, cette « résistance » à la désignation commune reste modérée dans la mesure où les départements sont bien identifiés sous l'appellation « Ligue de l'enseignement » mais certains ont conservé leur dénomination spécifique dans le « sous-titre ». Dans les plaquettes présentées ci-après, le caractère similaire dans la présentation de l'association paraît indéniable (Figures 11 et 12). Le logo, le slogan, la présentation du réseau, du projet de la

Ligue de l'enseignement, les mêmes grandes thématiques reprenant les valeurs défendues y figurent, toutefois l'alphabet du Mouvement n'a pas été utilisé. Cet inemploi de l'AlphaLigue ne permet pas de conclure à une forme de résistance, de la part des antennes locales mais interroge sur la logique adoptée par les fédérations : utilisent-elles l'alphabet commun uniquement lorsque les publications sont envoyées au centre confédéral et pas lorsqu'elles circulent en interne ?

Figure 11. Recto de plaquettes de présentation de fédérations départementales



Sources : Fédération des Yvelines, Fédération des Hautes-Alpes, 2012

Figure 12. Verso de plaquettes de présentation de fédérations départementales



Sources : Fédération des Yvelines, Fédération des Hautes-Alpes, 2012

La socialisation commune ne se traduit pas uniquement visuellement, elle se manifeste aussi par les pratiques professionnelles analogues. La Ligue de l'enseignement se décompose en services et tend à homogénéiser leurs actions. Par exemple, au sein du service « Vacances », l'association souhaite standardiser les séjours proposés et demande aux fédérations départementales d'indiquer leurs offres dans un catalogue commun à l'ensemble du réseau. Irène dénonce l'uniformisation de ces pratiques dans la mesure où certains séjours

spécifiques sont adressés à des publics singuliers et qu'il lui semble peu concevable de les faire apparaître au même titre que les autres dans le catalogue de la confédération.

Les grands axes de la Ligue, pour moi, c'est pas une contrainte. C'est à appliquer parce que c'est le projet Ligue. Après en contrainte, sur le secteur « Vacances », oui on a quelques contraintes parce que la Ligue souhaite un peu mettre des procédures communes sur chaque organisation, notamment sur les vacances. Et le risque c'est de se voir englobés dans quelque chose, vidés du sens, du terrain. [...] sur les « Vacances » il y en a qui ont pris l'option du tout commercial et qui sont déjà dans une dynamique commerciale. Et vous vous demandez s'ils sont un peu... si ce sont des commerciaux de vente de séjours. Et on a l'impression, alors je prends des pincettes, mais qu'ils sont dans une dynamique de vente de séjours et de produits sur certains secteurs. Alors que bon... nous sur le [département] on n'a pas du tout cette approche-là. Alors effectivement ça crée des tensions. On nous demande, au niveau du national, de mettre tous nos produits en catalogue, sur le catalogue Vacances. On a un catalogue Vacances. Il faut y insérer tous nos produits. Moi je suis désolée : on a des séjours qui sont hyper basés sur du social, sur... enfin voilà, c'est hyper ciblé. C'est pas des produits standards qu'on peut mettre en catalogue. Ils sont faits sur-mesure. Voilà ! Donc la dérive c'est d'arriver à standardiser, à tout mettre en catalogue. Alors des fois effectivement il y a des petites complications *via* l'antenne régionale, et surtout que là le national a une antenne régionale « Vacances ». Et eux sont dans de la vente catalogue pure et quelque fois on est en concurrence directe, enfin il y a un problème d'organisation à ce niveau-là. Ça c'est problématique aussi. C'est une contrainte. Eux ils vendent des classes [de découverte], nous on en vend mais on n'a pas la même approche. »

Irène, 46 ans, responsable de service

Irène soulève une autre problématique dans l'entretien qui est celle de la concurrence entre les antennes locales et le centre confédéral, ou encore entre les fédérations départementales elles-mêmes. C'est ce que dénonce Edwige lorsqu'elle explique que depuis la fin de contrat de la salariée en charge du service « Vacances » de la fédération, la charge de travail de cette dernière a été répartie sur les autres salariés, mais surtout qu'elle a été déléguée à une fédération voisine qui avait déjà pour habitude de contacter les structures locales du département.

Le secteur « Vacances » jusqu'à l'année dernière, jusqu'en juin dernier, on s'en occupait. Vacances pour tous, classes de découverte. Parce qu'on avait une personne à l'accueil qui s'en occupait mais elle n'est plus là, on n'a pas pu renouveler son poste. Donc depuis juin on n'en a

plus. On s'est répartis les différentes tâches en ralentissant ou en faisant appel [au département voisin] pour prendre le reste puisque que nous on avait une problématique. On construisait des projets avec les écoles du [département] et les écoles nous rappelaient en disant : « Ah bah non, en fait, y a quelqu'un de la Ligue [du département voisin] qui est venu nous voir, qui nous a démarché et on ne passe plus par vous, on passe par eux ». Donc on était en concurrence direct avec la Ligue.

Edwige, 26 ans, coordinatrice

Serait-ce un effet pervers de l'homogénéisation des pratiques ? Il peut être supposé que, dès lors que les associations locales de la Ligue de l'enseignement ne listent pas la totalité de leurs actions, elles se trouvent lésées par rapport à celles qui répondent parfaitement aux attentes nationales. Il en est de même lorsqu'elles ne disposent pas de ressources humaines suffisantes pour faire vivre un service. De plus, en faisant figurer dans ce catalogue les séjours proposés, ainsi que des données comme les tarifs, les fédérations se trouvent forcément mises en concurrence.

### 2.2.2. Mener des projets interfédéraux, une source de conflits

Le centre confédéral, en répondant à l'appel à projet sur « l'engagement associatif des jeunes »<sup>60</sup>, marque sa volonté de faire travailler conjointement les antennes déconcentrées d'une même région, sans imposer le format ni les thématiques des projets expérimentaux en région. L'instance nationale laisse une part importante d'autonomie aux acteurs locaux : ces derniers choisissent de se saisir (ou non) de l'expérimentation ; et pour les participants, ils définissent le(s) public(s) impliqué(s) dans le projet, ainsi que l'action menée pour valoriser l'investissement associatif des jeunes. Les moyens accordés sont distribués sans distinction entre les fédérations départementales investies. Cependant toutes ne s'impliquent pas de la même manière, ce qui provoque des tensions interfédérales quant à la redistribution de la subvention. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le budget consacré à l'expérimentation se répartit également entre les six antennes locales qui composent cette région, mais cette décision n'est pas acceptée par l'ensemble des acteurs. Les notes du terrain rédigées à l'occasion d'une réunion sur l'avancement des projets locaux (Encadré 5) témoignent de vives

---

<sup>60</sup> Les détails de cet appel à projet sont précisés en introduction générale.

critiques adressées aux antennes moins investies dans le projet (sorte de « passager clandestin ») notamment sur le sujet financier.

**Encadré 5. Réunion d'avancement des projets expérimentaux  
en région PACA, mars 2012**

Arrivée sur le lieu de réunion à 10h30 (nous avions initialement rendez-vous à 10h) Hubert, accompagné d'Hadrien, viennent nous (une salariée du centre confédéral et moi) chercher à la gare TGV. La réunion a lieu dans une salle située dans « la fabrique violette », un restaurant d'insertion. La matinée est consacrée au bilan de l'avancée de l'expérimentation dans chacune des fédérations participantes. Nous commençons par un temps sur les projets des fédérations alpines car l'un des participants doit partir à 14h pour assister à une réunion avec le conseil général. Après le déjeuner, Gilles et Louis devaient nous rejoindre. Louis s'est finalement fait excuser et Gilles ne viendra pas non plus. Arrivé dans la ville, Gilles s'est trompé de lieu de rendez-vous et ne parvient pas à rejoindre Ingrid qui a éteint son téléphone portable pendant la réunion. Lorsqu'elle découvre le message de Gilles, elle le rappelle mais ce dernier est déjà retourné à son bureau et refuse de revenir. Les salariés me font remarquer qu'il y a 30 km entre le lieu de la réunion et son bureau mais précise que la route est ennuyeuse à cause du trafic automobile dense. Michel précise que Gilles a son numéro de téléphone et que ce dernier n'a pas essayé de le joindre pour connaître le lieu de rendez-vous. Je perçois des formes d'agacement de la part des salariés présents vis-à-vis du comportement de ces deux collègues : Edwige fait part du fait que cela fait 4 fois qu'elle a rendez-vous avec Louis et que ce dernier annule à chaque fois (la dernière fois 15 minutes avant l'heure du rendez-vous). Il fait appeler une secrétaire pour la prévenir de l'annulation. Hadrien est également assez critique.

Antoine (union régionale) fait de nombreuses « blagues » sur, par exemple, la non réponse d'une des fédérations par rapport à cette réunion : « on garde un siège libre au cas où ? ». Tout au long de la réunion des petites phrases sont adressées aux absents. On sent des tensions entre les acteurs présents et la fédération absente. Visiblement les conflits ne sont pas récents : « ce n'est pas nouveau » « comme d'habitude ». Des remarques sont également adressées à Nathan (délégué général) sur le fait que pour les échanges de courriels le message serait systématiquement envoyé à la personne concernée avec mise en copie pour Louis et Nathan. Antoine précise : « oui si on veut éviter l'incident diplomatique ».

[...]

Dernier point évoqué lors de cette réunion : le budget. Les crispations se font à nouveau sentir. Hadrien hausse le ton et conteste que le budget régional soit divisé équitablement entre toutes les fédérations départementales de la région puisqu'une fédération ne participe pas à l'expérimentation et une autre très peu. [...] Il fait également remarquer que l'éloignement des fédérations alpines constitue un vrai handicap dans la mesure où chaque déplacement coûte cher en transport et en temps.

Travailler ensemble pose donc un certain nombre de problèmes, notamment de nature financière, puisque tantôt les acteurs refusent une division égalitaire de la subvention attribuée pour une expérimentation à laquelle toutes les fédérations départementales ne participent pas ; tantôt ils revendiquent une répartition plus juste entre les « vrais » participants en fonction des coûts engagés<sup>61</sup>.

Depuis que la Ligue de l'enseignement est constituée en confédération, les salariés attendent de l'échelon national qu'il constitue une instance décisionnelle, qu'il réponde aux problématiques rencontrées, qu'il statue sur les « valeurs » défendues. Et si les réponses aux questions posées lors des congrès restent trop consensuelles, elles peuvent provoquer des tensions entre l'instance politique et les antennes locales, voire elles occasionnent des dissensions interdépartementales. En effet, les relations se tendent entre les fédérations départementales lorsque, malgré le respect de valeurs communes, elles ne conçoivent pas leurs implémentations de façon homogène. La laïcité représente une valeur qui suscite des débats au sein des antennes déconcentrées du réseau ces dernières décennies. En Ile-de-France, il n'est pas rare que les salariés de différentes fédérations se contactent mutuellement afin de procéder à l'inscription de stagiaires en formation BAFA. En effet, si l'individu préfère suivre la formation en internat, ou en externat, ou à une autre période que celle que propose la fédération dans laquelle il prend les renseignements, alors les salariés n'hésitent pas à l'orienter vers une autre antenne du réseau régional. C'est ce que Vincent fait pour une jeune femme qu'il inscrit pour participer au stage théorique au sein de la fédération d'Héloïse. Les deux antennes de la Ligue de l'enseignement concernées ne répondent pas de manière

---

<sup>61</sup> Il faut rappeler que l'évolution des subventions en région PACA est hétérogène (voir Graphique 2).

identique sur la question du port du voile pendant les formations BAFA et cette divergence de pratiques provoque visiblement une discussion musclée qu'explique Héloïse.

Entre féd[ération] on s'inscrit des stagiaires, c'est-à-dire que la [fédération 99] par exemple peut m'appeler et me dire : « Oui t'as une place pour telle ou telle personne pour ton stage ? ». Ce qui s'est passé pour une jeune femme, donc inscrite sur mon stage par la [fédération 99], elle m'a appelée une fois pour me demander si c'était bon, si elle pouvait porter le voile lors de nos formations BAFA. Or pour nous... laïcité a tout son sens si justement on met en place un mode de fonctionnement qui permet de la respecter cette valeur-là. Et pour nous, porter le voile permet pas de respecter cette valeur-là. [Quand elle raconte cette histoire elle est très hésitante et cherche ses mots]

*Donc pour vous c'était non si je comprends bien ?*

Pour nous y a pas de voile ici. Y a pas de port de voile autorisé. Donc cette personne-là m'a appelée, bon y avait d'autres choses, je pense que c'était aussi une excuse le voile mais bon... parce qu'elle m'a dit : « Oui peut-être que je serai à même de le porter, je verrai ». Alors je lui ai gentiment fait comprendre que ce serait mieux qu'elle ne le porte pas. Surtout que c'est 8 jours. Si elle n'a pas l'habitude de le porter, pourquoi le porter là, justement ces 8 jours-là et elle n'a pas voulu. Elle s'est désinscrite donc j'ai dû prévenir la [fédération 99] puisque c'est cette fédération qui s'occupait de son dossier. Et j'ai eu Vincent, conseiller BAFA BAFD, au téléphone, qui m'a dit : Comment ça ? Vous acceptez pas les stagiaires avec le voile pendant vos formations ?

*Parce que eux l'acceptent ?*

Parce que eux l'acceptent.

Héloïse, 30 ans, coordinatrice

Cet exemple constitue typiquement un cas, une situation où les salariés souhaitent que le national se positionne sur une problématique et leur donne des consignes précises. Lors d'une formation BAFA, des pratiques divergentes concernant les repas servis ont pu être observées (Encadré 6). Au nom de la laïcité, certaines fédérations départementales refusent de faire des repas dits « halal », c'est-à-dire respectant les pratiques autorisées de la religion musulmane en matière d'alimentation, quand d'autres acceptent privilégiant des dimensions sociales telles la réadaptation à l'emploi de chômeurs de longue durée lorsque ces repas « halal » sont préparés par une association de réinsertion. Alexis, l'un des animateurs du groupe, insiste sur le fait que la fédération départementale qui le salarie priorise la solidarité peu importe la



religion. Il assure que la même association sans repas « halal » aurait constitué le même intérêt de la part de la fédération départementale.

**Encadré 6. Repas lors d'un stage de formation BAFA en région Ile-de-France, février 2012**

Temps de repas en formation BAFA : Plusieurs jeunes de confession musulmane demandent si la viande servie est « halal » [à l'occasion de ce repas il s'agit de viande de poulet]. L'animateur insiste longuement sur le fait que les repas sont élaborés par des individus en réinsertion professionnelle, que la fédération a fait le choix de passer un contrat avec cette « société » – en réalité une association – pour soutenir des adultes souvent des chômeurs de longue durée avant de répondre par la négative. Certains jeunes décident d'en manger ; d'autres non. Le lendemain, alors qu'il reste une quantité importante de viande, l'animateur décide de révéler que la viande est « halal » afin de limiter le gaspillage alimentaire.

Les fédérations départementales ne parviennent pas toujours à harmoniser leurs pratiques professionnelles ni à travailler côte à côte sans résistance. Martin, même s'il fait le constat d'une organisation confédérale imparfaite, critique les fédérations récalcitrantes. Il considère que le centre confédéral doit imposer des directives, voire obliger les fédérations à s'entendre afin que les inégalités territoriales s'amenuisent et que le réseau perdure dans son ensemble.

Je fais pas mon lèche-cul mais ça me plaît d'avoir un siège national, même si je trouve parfois des travers qui sont assez classiques entre une unité départementale et un siège national. Y a des formes de jalousies, de choses comme ça mais quand même extrêmement efficace, extrêmement réactif, et je trouve assez respectueux du réseau. Je l'ai pas vu partout hein. Et du coup je trouve qu'ils nous responsabilisent plutôt bien sur pas mal de sujets. Y a des sujets sur lesquels je trouve que ça déconne mais les sujets dont on parle depuis tout à l'heure c'est-à-dire l'éducation populaire, la citoyenneté, la jeunesse et tout ça, à chaque fois que j'ai eu à ouvrir ma gueule ou... qu'on m'a demandé mon avis, ou qu'il fallait trouver des choses pour travailler, des groupes de travail, des choses comme ça, que ce soit avec Nadine, Aurélien et compagnie je veux dire, je travaille vraiment, j'apprécie beaucoup cette équipe, la façon dont on bosse. Ce

qui me plaît moins, alors du point de vue de la Ligue c'est que la Ligue est un grand mouvement consensuel et je pense qu'aujourd'hui notre organisation n'est pas à la hauteur de nos défis c'est-à-dire qu'on laisse les régions, les UFOL s'organiser comme elles veulent, on devrait pas ! On devrait vraiment y aller au pas de course, au pas de charge et imposer quelque chose qui soit vite, vite, vite en phase avec les pouvoirs publics et les ambitions de gestion qu'on a. Et du coup on a une inégalité dans les territoires qui est surprenante. Si une région se bouffe le nez entre départements et n'a pas envie de se constituer, ben elle se constituera pas, et puis dans un an, dans deux... ça a quand même déjà commencé : vous avez des fédérations qui tombaient une à une, à coup de centaine de personnels foutus dehors et tout. Ça c'est une forme d'irresponsabilité politique qui me chagrine. Même si je conçois que c'est très difficile puisque... là c'est un peu donneur de leçons aux politiques mais une fois qu'on est aux manettes, je suis bien placé pour le savoir, c'est moins simple. Mais enfin je trouve que ça déconne quand même, on est trop dans le consensus là-dessus sur notre organisation qui a pas toujours les moyens de nos ambitions.

Martin, 42 ans, délégué général

Ces tentatives d'homogénéisation des pratiques restent vaines d'autant plus que chaque fédération – de même que le centre confédéral – est unique et possède ses spécificités propres et ses rivalités internes.

### 2.2.3. Des relations intra-fédérales parfois conflictuelles

Si les valeurs qui habitent la Ligue de l'enseignement soulèvent des tensions interfédérales, elles suscitent également des crispations endogènes. Localement ou nationalement, le réseau fonctionne en faisant cohabiter des élus au conseil d'administration et des salariés. Ces administrateurs peuvent être d'anciens salariés du Mouvement. Dès lors restent-ils sur des modèles de fonctionnement datés qui empêche l'adaptabilité des travailleurs à la société à laquelle ils sont confrontés ? Cet obstacle, suggéré dans les propos de Yannick précédemment, se retrouve dans le discours d'Éric qui dénonce un décalage entre ces deux types d'acteurs associatifs. Le manque de souplesse et l'absence de prise de positionnement politique de la part des représentants bénévoles représentent deux facteurs de désaccords. Pour Éric, le centre confédéral répond aux attentes des antennes locales et la carence dans la mise en application locale se situe dans les comportements frileux des membres élus de la fédération où il travaille.

Je parle d'ici, pas du national mais d'ici. On est plutôt sur un champ, des gens, alors des administrateurs qui sont, c'est très paradoxal mais, des anciens délégués généraux ici ou des anciens salariés, alors c'est jamais facile parce qu'on les renvoie toujours à : « Oui mais moi, avant je faisais ça ». Et donc c'est sclérosant au bout d'un moment et donc des fois y a des prises de positionnement où... le fait d'aller en avant, ils y vont pas, voilà c'est très... « Ah non on peut pas faire ça, tu te rends compte ». Mais si, tu peux. Mais si, tu peux gueuler pour ce qui se passe. Tu peux animer un débat public. Tu peux prendre position publiquement en disant que : « Mais non, on peut pas faire ça ». Voilà donc ça des fois ça me titille quoi, en me disant : « Merde quoi enfin si nous on le fait pas, qui le fera ? » Voilà. [...] La Ligue nationale elle [se positionne] et justement on s'appuie là-dessus tu vois parce que nous on est en défaut là-dessus et moi ça c'est un des reproches en tant que militant c'est le positionnement politique de la fédération. Ça veut pas dire se marquer à gauche, droite, je m'en fous, mais sur un sujet comme ça enfin... c'est notre projet en plus la Ligue, la laïcité c'est vraiment, on est collé à ça quoi. Et on n'a pas réagi, tu vois. On n'a pas réagi au fameux débat sur la laïcité et l'immigration. Merde quoi ! Merde ! [...] Donc on a pris le communiqué de presse du national, pour le diffuser. Alors très bien parce que y a des gens qui pensent très bien, avec qui on bosse souvent ici sur Paris à la Ligue mais tu vois nos élus ici ils ont pas mis leurs petites pattes [...] Moi je les trouve pas assez mordants enfin sur des trucs mais pour certains c'est pas leur culture.

Éric, 36 ans, responsable de service

D'autres salariés expliquent que même si les positions sont clairement définies au centre confédéral, il n'est pas toujours aisé de mettre en œuvre la politique de la confédération. Aussi, Alexis<sup>62</sup> estime qu'il « faut passer à l'action » reprochant aux dirigeants politiques de sa fédération de rester dans le constat et le diagnostic. De même, Albert évoque la laïcité, et plus précisément la problématique du port du voile pendant les temps de formation BAFA, et exprime des difficultés à mettre les instructions nationales en actes.

C'est eux [le centre confédéral] qui vont nous orienter un petit peu avec des positions, des choses, des articles voilà. Enfin ils ont une position on va dire claire mais bon après dans la pratique c'est pas toujours facile. Parce que, entre les discours, le positionnement de la Ligue et la réalité du terrain, c'est pas toujours applicable.

Albert, 55 ans, délégué général

---

<sup>62</sup> Alexis, 33 ans, responsable de service.

Ce décalage entre les définitions politiques et les contraintes territoriales est également perçu par Edwige. Elle fait part pendant l'entretien des difficultés rencontrées avec les élus « vieillissants » qui siègent au conseil d'administration de sa fédération et qui semblent, selon elle, éloignés des problématiques macro-sociales contemporaines.

Je pense qu'à la Ligue ce qui est le plus dur c'est le relationnel avec les élus parce qu'on se croise mais, et c'est quelque chose que j'ai mal vécu au départ, je pense que les élus ne comprennent pas trop la place des salariés. Certains manquent d'implication. [...] Certains sont à la fédé depuis (elle siffle) très, très longtemps et étant à la retraite ou autre ils ne sont pas toujours en phase avec nos réalités de terrain. Donc c'est aussi essayer de leur faire entendre nos réalités de terrain parce que c'est eux qui prennent les décisions et c'est pas toujours évident.

Edwige, 26 ans, coordinatrice

Quant à Gilles, il constate des faiblesses dans la communication au sein de sa fédération et évoque des directives discordantes de la part des élus. Bien qu'il se résigne à ce fonctionnement associatif, ses propos marquent les contradictions existantes entre les administrateurs et les travailleurs.

Je pense qu'on manque de concertation en interne, sur la prise de décision. Mais ça c'est des choix politiques je pense. Donc on applique ce qu'on nous dit de faire. Y a de l'information descendante et parfois contradictoire. Mais ça c'est des choix de hiérarchie sur lesquels on ne peut pas lutter. (Gilles)

Les dissonances internes ne concernent pas uniquement les relations entre les élus et le personnel salarié, elles interviennent aussi entre les travailleurs. Les désaccords se situent alors entre les services qui composent la fédération départementale : ils opposent généralement les services bénéficiaires (secteurs « Vacances », « Formations », « Sport », « Assurances ») à ceux qui sont plutôt déficitaires (« Jeunesse », « Culture »). Cette dichotomie résonne avec celle, évoquée plus haut dans ce chapitre, entre le château et l'usine qui organise le centre confédéral. Ces tensions entre les services se révèlent au niveau local et sont davantage appuyées au sein des services qui jouissent d'une certaine autonomie vis-à-vis de la Ligue de l'enseignement, tels que les secteurs sportifs (USEP, UFOLEP). Ces deux services sont juridiquement indépendants de la Ligue de l'enseignement (Figure 7), toutefois les responsables de ces services sportifs (appelés « délégués ») interviennent au même titre

que ceux des autres services dans l'association : il n'y a pas de distinction. Pourtant, les discours marquent parfois une distance entre les deux entités. Lors de la visite des locaux de la fédération où Edwige travaille, elle évoque des tensions existantes entre les services « Ligue » et l'USEP-UFOLEP. Pour Edwige, même si le secteur sportif ne souhaite pas être identifié à la Ligue de l'enseignement, il y est associé et aucune distinction ne doit être faite. Pourtant, au détour d'un couloir de la fédération, elle distingue elle-même ces deux secteurs associatifs en précisant que la fédération locale possède quatre véhicules : une pour la Ligue de l'enseignement et trois pour l'UFOLEP. Ainsi, cette différenciation demeure ancrée localement.

Les dissensions au sein de la confédération semblent être, d'une part, structurelles dès lors qu'elles résultent de critiques visant le fonctionnement associatif, c'est-à-dire l'articulation entre les membres élus au conseil d'administration et le personnel salarié ; ou qu'elles engendrent des crispations à la suite de modifications de l'organisation de la Ligue de l'enseignement (division en secteurs d'activités). D'autre part, des conflits d'ordre plus conjoncturels, lorsqu'ils concernent des divergences sur la déclinaison des valeurs dans les pratiques professionnelles par exemple, peuvent être relevés. Ainsi, au-delà des formes de résistances – au sens d'une opposition ferme – il apparaît que les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement agissent davantage selon des logiques locales différenciées en fonction de problématiques territoriales singulières, qui vont parfois à l'encontre de la socialisation commune souhaitée par le centre confédéral.

## **Conclusion**

La création de la confédération paraît inévitable pour mieux structurer un réseau qui se reconstruit après le premier conflit mondial. Elle se constitue, non sans heurt, grâce aux acteurs présents au sein des fédérations départementales. Ces structures locales se sont construites et évoluent avec une autonomie forte dans leurs choix de projets, qu'elles définissent en fonction des problématiques territoriales, mais également en fonction des financements perçus. Elles vivent principalement de la vente de production de biens et services ou de prestations de services et de subventions d'exploitation. Ces sources de financements se révèlent très hétérogènes selon les territoires et les aides financières se raréfient. La Ligue de l'enseignement doit alors se positionner sur un marché concurrentiel dans le domaine de l'animation, de la formation, des vacances, etc. et trouver des logiques

pour « survivre ». Dans les faits, les processus d'homogénéisation des pratiques décrits dans la seconde partie de ce chapitre ont été initiés dès les années 1920 – lors de la création de la confédération – pour limiter la dispersion des mouvements laïques, toutefois ils semblent s'intensifier ces dernières décennies. Aussi, les salariés et les élus, qui évoluent dans les antennes de la Ligue de l'enseignement, attendent des positionnements clairs de l'instance nationale sur des sujets d'actualité et en lien avec les valeurs défendues. En ce sens, le siège parisien fait bien figure de « tête politique », dans la mesure où il traite avec les ministères et le gouvernement des problématiques contemporaines afin d'articuler les valeurs de la Ligue de l'enseignement aux impératifs ministériels. En retour, le centre confédéral exige que les fédérations départementales adoptent des pratiques professionnelles homogènes à travers une socialisation commune. Mais cette volonté d'« empire confédéral »<sup>63</sup> – cette injonction au travail interfédéral – ne se réalise pas sans accroc puisque les antennes déconcentrées souhaitent conserver leurs spécificités locales. Cette volonté de maintenir leur singularité se traduit par des formes de résistances à l'homogénéisation souhaitée par l'instance nationale, qui peuvent également aboutir à des tensions interfédérales.

Par ailleurs, le fonctionnement actuel de la Ligue de l'enseignement fait perdre de vue le fait que la confédération naît à partir du local, ainsi que sa mission initiale (être au service du réseau). Plusieurs situations rencontrées lors de la réalisation du terrain d'enquête questionnent les rapports hiérarchiques entre le centre confédéral et les antennes locales. En effet, s'il remplit bien son rôle de support, le centre confédéral occupe une position dominante dans la mesure où il possède une vision globale des antennes déconcentrées. De ce fait, le siège parisien tente d'imposer des pratiques professionnelles aux fédérations départementales qui sont, elles-mêmes, fragilisées par les transformations du monde associatif des dernières décennies (logique entrepreneuriale, désengagement de l'État, etc.). Ce sont donc des situations locales qui vont à présent être analysées.

---

<sup>63</sup> Ce terme est utilisé dans un livret imprimé par la Ligue de l'enseignement et interne au réseau, visiblement remis dans le cadre de « formation politique des militants », « Histoire de la Ligue », *op. cit.*, p. 17.



## CHAPITRE 3. LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES, DES RESSEMBLANCES AUX SPÉCIFICITÉS

---

### Introduction

Chaque fédération départementale est autonome dans ses priorités, son fonctionnement, ou sa gestion. Elle répond à des objectifs généraux et aux politiques établies par le conseil d'administration, composante décisionnaire de l'association. Si les politiques, vues d'une manière générale, sont pensées par le siège parisien et sont donc communes à l'ensemble des fédérations départementales, leur mise en œuvre, leur mise en application et leur priorisation dépendent des réalités locales et territoriales. Les contextes sociaux et politiques diffèrent d'un département à l'autre, et les projets sont portés par des individus qui, en fonction de leurs affinités, de leurs réseaux, des opportunités, etc. les développent de façon différente.

Si le précédent chapitre montre comment les spécificités locales sont gommées au profit d'une socialisation commune, celui-ci veut au contraire insister sur les particularités des fédérations départementales. Dans un premier temps, des comparaisons sont réalisées entre les antennes locales étudiées pour tenter de repérer des caractéristiques analogues selon leur taille ou leur positionnement géographique. Aussi, les antennes de la Ligue de l'enseignement situées sur des territoires ruraux ont-elles les mêmes orientations que les antennes plus urbaines ? Fonctionnent-elles de façon similaire lorsqu'elles salarient quelques dizaines d'individus ou plusieurs centaines ? Les premiers résultats ne montrent pas de corrélations « parfaites » entre ces indicateurs. Par conséquent, opter pour une analyse « groupée » d'un échantillon de fédérations selon leur situation géographique (les fédérations en zone rurale d'une part et celles en zone urbaine d'autre part) ou encore selon le nombre de salariés employés (les « petites »<sup>1</sup> fédérations d'un côté, les « grandes » de l'autre) allait, de nouveau, effacer les spécificités locales. La situation de chaque antenne locale est donc appréhendée de manière singulière. Pour autant, au cours des échanges – formels et informels – avec les salariés<sup>2</sup> des fédérations départementales étudiées sur le fonctionnement de la structure qui les

---

<sup>1</sup> La taille des fédérations départementales selon le nombre de salariés employés est présentée dans le chapitre 4.

<sup>2</sup> Dans ce chapitre, seuls la fonction occupée et le département de la fédération citée sont communiqués. Les prénoms sont absents afin de garantir l'anonymat des salariés lors des citations mobilisées dans les autres chapitres de ce travail. Pour les mêmes raisons, le sexe de l'individu n'est pas dévoilé dans la mesure où les



emploi, revenaient régulièrement les difficultés financières rencontrées au cours des dernières décennies. Viviane Tchernonog<sup>3</sup> dans ses travaux sur le « paysage associatif » montre comment la part des financements publics, après avoir connu un essoufflement puis une stagnation, a diminué dans un contexte de crise économique en 2009. Selon cette économiste, « la transformation des modes de financement des associations n'est pas neutre, à un double niveau : elle a un impact, d'une part, sur les types de projets qui sont développés par les associations et, d'autre part, sur les publics cibles des associations »<sup>4</sup>. L'analyse des comptes de résultat des antennes locales étudiées révèle des similitudes sur leur « santé » financière. En outre, l'étude des rapports d'activité<sup>5</sup> – année 2010 ou 2011 – de six fédérations départementales<sup>6</sup>, ainsi que l'analyse d'entretiens avec les dirigeants des antennes locales, permettent de cerner les stratégies mises en place par les structures associatives pour maintenir leur existence au sein du réseau de la Ligue de l'enseignement.

Les fédérations départementales interviennent fréquemment auprès de publics en « difficulté sociale ». Aussi, les activités présentées dans les rapports d'activités ont été analysées au prisme de quelques indicateurs nationaux<sup>7</sup> afin de déceler d'éventuelles corrélations : la part des étrangers (9,2 % en 2010 pour l'ensemble de la France), la part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories A, B et C<sup>8</sup> (16,7 % en 2011), la part des 20-24 ans sans diplôme (12,7 % en 2010), la part des jeunes non insérés, c'est-à-dire les jeunes ni en emploi, ni scolarisés (15,6 % en 2010). Les indicateurs auraient pu être multipliés et leur choix se justifie par un ensemble d'hypothèses, qui sont analysées dans l'étude de cas de deux antennes locales dans la seconde partie de ce chapitre. En effet, si la part des jeunes non insérés est plus élevée dans le département par rapport à la

---

femmes sont peu nombreuses à occuper des fonctions à responsabilités (une seule femme « déléguée générale » parmi les enquêtés).

<sup>3</sup> Viviane Tchernonog, « Le secteur associatif et son financement », *Informations sociales*, n° 172, 2012/4, p. 11-18.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>5</sup> Dès la lecture des rapports d'activité, des similitudes et des différences peuvent être notées. Le point commun tient dans le fait que chaque fédération rédige ce document. Les distinctions, elles, se situent dans le format (souvent au format A4 mais parfois sous la forme d'un petit livret), dans la présentation (portrait ou en paysage), dans la police de caractères (rares sont les antennes locales qui utilisent la charte graphique du Mouvement).

<sup>6</sup> Ce document n'a pas été recueilli sur l'ensemble des fédérations départementales visitées.

<sup>7</sup> Les indicateurs présentés ont été recueillis sur le site de l'observatoire des territoires : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=home>, consulté le 18 juin 2019.

<sup>8</sup> Il s'agit des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité. Source : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2010>, consulté le 16 septembre 2019.

moyenne française, l'antenne locale axe-t-elle ses priorités sur l'insertion ? Si la part des 20-24 ans sans diplôme est plus élevée sur un territoire par rapport à la moyenne nationale, la fédération départementale propose-t-elle plus de formations qualifiantes ?

## 1. Les similitudes partagées des fédérations départementales

Les premières pages des rapports d'activité rappellent les valeurs du Mouvement. Malgré l'absence de format spécifique pour établir ce document, certains éléments se répètent dans chacun d'eux. Un retour sur la vie de la fédération, puis sur celle de la région et du national débute le document. Les « grandes valeurs » défendues par la Ligue de l'enseignement se retrouvent ainsi dans chacun des rapports étudiés. Elles sont également affichées dans certaines fédérations locales à travers le texte fondamental des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme par exemple au sein des fédérations du Tarn-et-Garonne et du Var. D'autres, à l'image de la fédération des Alpes-Maritimes, marquent leur militantisme éducatif à travers un portrait de Victor Hugo et sa célèbre citation « Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison ». Toutefois, les antennes déconcentrées de la Ligue de l'enseignement ne se rejoignent pas uniquement sur les mêmes idées, elles partagent également des difficultés – principalement financières – qui les contraignent à s'adapter et à mettre en place des stratégies pour que le Mouvement perdure localement.

### 1.1. Un réseau marqué par les difficultés

Dans cette première partie, les difficultés sont étudiées sous plusieurs angles. Tout d'abord, les difficultés financières importantes que connaissent les fédérations départementales au cours des années 2000 et 2010 sont mises en avant par les comptes de résultats publiés au sein du *Journal des associations*. Ces problèmes budgétaires semblent s'expliquer en partie par la transformation du système d'aides par subventions auxquelles se heurtent les antennes locales depuis quelques décennies. Aussi, cette source de financement, ainsi que la relation entre les financeurs et les financés, sont également étudiées afin de saisir les enjeux pour le réseau de la Ligue de l'enseignement.

### 1.1.1. Des antennes locales au bord de la faillite

Les échanges avec le personnel de direction de fédérations départementales ainsi que l'analyse des comptes de résultats montrent que de nombreuses antennes de la Ligue de l'enseignement présentent des formes d'asphyxie financière. Le rapport d'activité de la fédération des Hautes-Alpes mentionne la « reconstruction d'une nouvelle fédération en 1998 ». Cette même année, la fédération de l'Aveyron connaît des difficultés importantes et, en 2005, un audit conclut à une situation financière alarmante de l'antenne locale. Un premier plan de licenciement économique « collectif » – 17 salariés sont licenciés sur une période de deux ans – est établi. En 2008, la santé financière de la fédération départementale ne s'est pas améliorée. La direction se voit contraint de vendre un centre de vacances et de procéder à une nouvelle vague de licenciements. Le sentiment de « se conduire comme un liquidateur », évoqué par le président de la fédération départementale de l'Indre dans un article de la presse locale (Figure 15), se retrouve dans les propos du délégué général de la fédération d'Indre-et-Loire. En effet, directeur d'une « petite » fédération départementale – 13 salariés en 2011 – il a dû faire face à deux licenciements économiques et vit mal ce positionnement.

Je suis un peu traumatisé parce que c'est une chose de parler de licenciements économiques mais de filer la lettre de licenciement à quelqu'un de 55 ans s'en est une autre ! Quand vous avez bouffé avec elle pendant trois ans c'est quand même compliqué.

Délégué général, Indre-et-Loire

Cette antenne locale de la région Centre atteint un « déficit record » en 2008 dans un contexte socioéconomique de « crise », après une longue période de difficultés financières. Le résultat de l'exercice de l'année 2008 présente un solde négatif (Tableau 6). Il en est de même pour les trois années précédentes, ainsi que l'année suivante (2009). Et comme le signale le délégué général, l'année 2010 marque un tournant au niveau budgétaire.

En 2008 si vous voulez cette fédération – comme d'autres – connaît un déficit record, créé par la baisse de produits liée à nos activités vacances : la crise quoi ! Vous savez : c'est toujours le symptôme qui témoigne d'une maladie plus profonde. Et c'est ce que je ne savais pas forcément ou que je n'avais pas été regardé très sérieusement avant de prendre le poste, d'un problème de gestion beaucoup plus ancien. Probablement 20 ans... oui 20 ans parce qu'aussi

loin que je suis reparti je crois qu'y avait pas eu de vrais résultats excédentaires de cette fédération, moi j'ai eu les chiffres depuis 1990. Depuis 1990 y a pas un résultat excédentaire. En 2010 vous voyez on a fait notre premier excédent.

Délégué général, Indre-et-Loire

En 2012, les comptes de la fédération d'Indre-et-Loire font état d'un excédent de plus de 725 000 euros, qui se justifie pour la vente des locaux de l'antenne locale, qui, jusqu'à cette date, occupait un immeuble particulier en plein centre de Tours. Cette relative aisance financière apparaît donc fragile. Deux autres fédérations départementales – celle du Var et celle des Yvelines – présentent des résultats d'exercice qui semblent « meilleurs » que les homologues, mais une nouvelle fois, cette prospérité semble illusoire<sup>9</sup>. Ainsi, le rapport d'activité 2010 de la fédération des Yvelines (Encadré 7) précise que la direction a eu recours à des licenciements pour maintenir un « équilibre financier ». Ce sont également les pratiques utilisées par la fédération du Var, qui va se séparer d'une trentaine de salariés – presque tout le service « Cinéma itinérant » (licenciements des projectionnistes, des secrétaires) – dans les années 2010.

**Encadré 7. Extrait du rapport d'activité de la fédération des Yvelines**

L'année 2010 a été l'année des efforts suite à deux années très difficiles financièrement, puisque deux déficits importants : il nous a fallu prendre des décisions amenant le licenciement de six personnes en un an et demi. Nous avons réduit les frais de structures de façon drastique pour arriver à un équilibre financier qui reste, malgré tout, très précaire. Nous avons réussi à maintenir l'ensemble de nos actions sur le territoire des Yvelines, malgré les baisses de subventions (environ 15 %). [...] Notre passage du déficit au bénéfice ne s'est fait que dans la dernière semaine avant la fin de l'année.

Source : *Rapport d'activité 2010, fédération des Yvelines, p. 3.*

<sup>9</sup> Dans les années 1990 la fédération des Yvelines est déficitaire. En 2000, le commissaire aux comptes refusent de signer (et valider) le bilan financier, ce qui conduit à la démission du président et du délégué général.

Si le résultat de l'exercice prend en compte les produits et les charges ainsi que les « exceptionnels » (vente de biens immobiliers par exemple), l'amortissement, etc., il convient d'analyser le ratio produits – charges (Tableau 7) pour voir si les fédérations départementales « vivent au-dessus de leurs moyens ». L'étude de celui-ci montre que de nombreuses fédérations étudiées présentent un montant de dépenses supérieur à celui des recettes. Il y a parfois plus de 10 % d'écart entre les produits et les charges et pour quelques fédérations, cette situation est récurrente.

Parmi leurs recettes, les fédérations départementales évoquent des subventions d'exploitation. Sources de financement plus ou moins importantes selon les antennes locales, toutefois elles n'apparaissent pas de manière pérenne dans leur budget.

**Tableau 6. Résultat de l'exercice<sup>10</sup> des fédérations départementales enquêtées et du centre confédéral de 2005 à 2015**

|      | FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES (numéro de département) |         |           |         |          |         |          |         |            |         |         |         |          |          |         |   |   | CONFÉDÉRAL |
|------|---|---------|-----------|---------|----------|---------|----------|---------|------------|---------|---------|---------|----------|----------|---------|---|---|------------|
|      | 04  | 05      | 13        | 83      | 84       | 18      | 36       | 37      | 31         | 32      | 82      | 78      | 91       | 92       | 95      |   |   |            |
| 2005 | -79 430   | -       | -         | 271 848 | -        | -26 254 | -        | -27 775 | -          | -       | -       | 13 735  | -        | -        | -       | - | - | 89 923     |
| 2006 | 19 571  | -       | -         | 348 663 | -        | -13 920 | -        | -20 110 | -          | -       | -       | 41 904  | -        | -        | -       | - | - | 85 854     |
| 2007 | 17 382  | -20 763 | -         | 388 808 | -        | 6 650   | -        | -4 782  | -          | -57 657 | -       | -       | -        | -        | -       | - | - | 98 690     |
| 2008 | -15 875   | -4 844  | -959 374  | 348 239 | -        | 1 945   | -        | -82 345 | -          | -8 482  | -       | -       | -        | -        | -       | - | - | 43 433     |
| 2009 | 3 748   | -       | -693 711  | 20 300  | -89 149  | -12 855 | -        | -57 584 | 34 063     | -       | -38 380 | -35 381 | 68 930   | -372 070 | -       | - | - | 46 948     |
| 2010 | 93 121  | -       | 1 536 376 | 31 956  | -92 014  | -       | -        | 22 761  | -126 363   | -       | 6 276   | 40 322  | 50 583   | -211 252 | -       | - | - | 47 738     |
| 2011 | 38 589  | -24 026 | -397 538  | 13 000  | -105 331 | -29 992 | -65 258  | 17 337  | -466 939   | 5 582   | -32 388 | 10 827  | 12 554   | -356 535 | 9 023   | - | - | 39 064     |
| 2012 | 227 170   | -21 879 | -509 308  | 508     | 23 021   | -30 364 | -38 130  | 725 495 | 1 704 252  | -3 422  | 10 493  | 169 711 | -39 394  | -197 266 | -3 500  | - | - | 37 512     |
| 2013 | -49 823   | -8 606  | 637 450   | -74 624 | -5 177   | 336     | 15 738   | -67 159 | -1 374 105 | -9 300  | -1 516  | 60 117  | -135 132 | -46 707  | -19 539 | - | - | 40 436     |
| 2014 | -89 860   | -6 299  | 844 942   | 78 142  | -110 252 | -10 965 | 24 693   | -88 984 | -1 334 007 | 17 171  | -6 299  | 14 066  | -32 469  | -5 588   | -89 344 | - | - | 40 471     |
| 2015 | 209 537   | 3 281   | 14 896    | 366 227 | -2 837   | -1 824  | -239 324 | -23 376 | -          | 1 972   | 21 029  | 3 428   | -28 104  | 354 327  | -26 667 | - | - | 43 736     |

Source : Données obtenues à partir des comptes publiés au journal officiel des associations

<sup>10</sup> Le résultat de l'exercice prend en compte les produits et les charges ainsi que les « exceptionnels » (produits ou charges), l'amortissement, etc.


**Tableau 7. Ratio entre les charges et les produits des fédérations départementales enquêtées et du centre confédéral de 2005 à 2015**

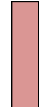
|      | FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES (numéro de département) |        |         |        |         |        |        |         |        |        |        |        |         |         |        | CONFÉDÉRAL |
|------|---|--------|---------|--------|---------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|--------|------------|
|      | 04  | 05     | 13      | 83     | 84      | 18     | 36     | 37      | 31     | 32     | 82     | 78     | 91      | 92      | 95     |            |
| 2005 | 5,37%   | -      | -       | 4,48%  | -       | -1,74% | -      | -4,12%  | -      | -      | -      | 1,30%  | -       | -       | -      | 0,27%      |
| 2006 | 10,75%  | -      | -       | 10,19% | -       | 0,76%  | -      | -1,79%  | -      | -      | -      | 3,29%  | -       | -       | -      | 0,18%      |
| 2007 | 4,51%   | -7,11% | -       | 5,13%  | -       | 0,40%  | -      | 0,23%   | -      | -7,96% | -      | -      | -       | -       | -      | 0,15%      |
| 2008 | -0,61%  | 4,22%  | -9,07%  | 4,19%  | -       | 0,59%  | -      | -8,86%  | -      | -0,64% | -      | -      | 7,70%   | -       | -      | 0,03%      |
| 2009 | 4,56%   | -      | -11,71% | -0,17% | -6,79%  | -1,91% | -      | -5,18%  | -0,07% | -      | 2,48%  | -4,47% | 7,45%   | -16,27% | -      | 0,23%      |
| 2010 | 6,12%   | -      | -7,15%  | 1,64%  | -3,80%  | -      | -      | 7,20%   | -0,72% | -      | -1,22% | 1,72%  | 2,58%   | -7,79%  | -      | 0,17%      |
| 2011 | 3,45%   | -4,32% | -6,59%  | 1,77%  | 1,78%   | -2,22% | -7,05% | 0,42%   | -2,57% | 1,67%  | -5,81% | 2,17%  | 1,19%   | -15,29% | 0,44%  | 0,03%      |
| 2012 | 4,82%   | -5,55% | -6,16%  | -0,93% | 0,62%   | -3,26% | -3,91% | -11,70% | -6,33% | -0,31% | -0,37% | 2,31%  | -4,52%  | -13,42% | 0,52%  | 0,04%      |
| 2013 | -5,79%  | 0,56%  | -1,13%  | -1,34% | -2,32%  | -2,08% | 0,13%  | -6,44%  | -6,67% | 0,14%  | -1,49% | 2,55%  | -10,67% | -4,19%  | -0,84% | 0,04%      |
| 2014 | -5,04%  | 6,08%  | 4,37%   | 2,48%  | -17,56% | -0,44% | -0,94% | -7,60%  | -6,32% | 0,00%  | -1,60% | 0,35%  | -2,64%  | -4,00%  | -4,14% | 0,03%      |
| 2015 | 13,97%  | 2,26%  | 2,11%   | 6,53%  | -2,44%  | -0,01% | -0,10% | 3,00%   | -      | 0,26%  | 2,13%  | -1,03% | -0,82%  | -15,90% | -0,84% | 0,02%      |

Lecture : En 2005 le montant des produits est supérieur de 5,37 % à celui des charges pour la fédération des Alpes-de-Haute-Provence (04).

Le tiret (-) signifie que la donnée est manquante

 entre 0 et < - 1 %

 entre - 1 % et < - 5 %

 entre - 5 % et < - 10 %

 > - 10 %

Source : Données calculées à partir des comptes publiés au journal officiel des associations

### 1.1.2. Les subventions, une source de financement spécifique et précaire

Dans le chapitre précédent<sup>11</sup>, les sources de financement des antennes locales étudiées ont été étudiées en fonction de leur part dans le budget global de la fédération. Dans cette partie, l'accent est plutôt mis sur les subventions d'exploitation uniquement. Si elles proviennent généralement de l'État, du conseil régional, du conseil général<sup>12</sup> et des municipalités, les fédérations départementales bénéficient également de subventions singulières selon les actions qu'elles mènent sur leur territoire. Par ailleurs, le nouveau système d'attribution des subventions – par actions ou par convention pluriannuelle d'objectifs – apparaît explicitement et l'absence de pérennité des aides financières apparaît ostensiblement. Ces dernières apparaissent et disparaissent au grès des actions menées, ou connaissent d'importantes variations d'une année sur l'autre. C'est ainsi, par exemple, que la fédération des Hauts-de-Seine (Figure 13) perçoit une aide de la préfecture pour intervenir en milieu carcéral<sup>13</sup> – subvention qui reste stable entre 2010 et 2011 – ainsi qu'une aide importante, malgré une sensible diminution par rapport à l'année précédente, de la part du conseil général pour la gestion des auxiliaires de vie scolaire (AVS). Cette antenne francilienne perd sa subvention avec l'université, et dans le même temps récupère quelques milliers d'euros par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

**Figure 13. Compte de résultats de la fédération des Hauts-de-Seine, année 2011**

|                                       | Année   | %     | Année N-1 | %     | Ecart   | Variation |
|---------------------------------------|---------|-------|-----------|-------|---------|-----------|
| <b>SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>      |         |       |           |       |         |           |
| 74110200 - ETAT. LFEEP CONVENTION MO  | 266 071 | 16,45 | 331 315   | 13,74 | -65 244 | -19,69    |
| 74130000 - SUBVENTION DEPARTEMENTALE  | 12 010  | 0,74  | 15 013    | 0,62  | -3 003  | -20,00    |
| 74130100 - DEPT.PREFECTURE (SPIP)     |         |       | 10 000    | 0,41  | -10 000 | -100,00   |
| 74130200 - SUBVENTION FRAIS DIFFUS.L  | 62 878  | 3,89  | 74 416    | 3,09  | -11 538 | -15,50    |
| 74130600 - AVS FONCTIONNEMENT/ COORD  | 177 985 | 11,01 | 189 331   | 7,85  | -11 346 | -5,99     |
| 74130700 - SUBVENTION/SALAIRES AVS C  | 190 840 | 11,80 | 179 843   | 7,46  | 10 996  | 6,11      |
| 74130800 - AVS CG FORMATION           | 56 175  | 3,47  | 60 060    | 2,49  | -3 885  | -6,47     |
| 74130900 - SUBVENTION AVU UNIVERSITE  |         |       | 18 480    | 0,77  | -18 480 | -100,00   |
| 74131000 - SUBVENTION DISPIP          | 65 500  | 4,05  | 58 000    | 2,40  | 7 500   | 12,93     |
| 74140100 - SUBVENT* MAIRIE NANTERRE   | 1 850   | 0,11  | 1 000     | 0,04  | 850     | 85,00     |
| 74140200 - SUBVENTION MAIRIE ST OUEN  | 20 000  | 1,24  | 20 000    | 0,83  |         | 0,00      |
| 74150000 - SUB.AUT.COLLE.PUB. CDVA BE | 15 830  | 0,98  | 15 500    | 0,64  | 330     | 2,13      |
| 74150100 - SUBV.AUTRES.PUBLIQUE.ACSE  | 4 000   | 0,25  |           |       | 4 000   | NS        |
| 74150200 - SUBVENTION CAF ST OUEN     | 10 794  | 0,67  | 13 052    | 0,54  | -2 258  | -17,30    |
| 74150400 - SUBV. AUT.COLL.D.D.J.S./D  | 26 500  | 1,64  | 12 000    | 0,50  | 14 500  | 120,83    |
| 74150700 - SUBV.AUT.COLL.PUBL.FONJEP  | 14 526  | 0,90  | 7 263     | 0,30  | 7 263   | 100,00    |

Source : *Journal officiel des associations*

<sup>11</sup> Voir la partie 1.3 du chapitre 2.

<sup>12</sup> En 2015, le conseil général change de dénomination ; il s'agit à présent d'aides du conseil départemental.

<sup>13</sup> Cette aide apparaît sous les codes 74130100 – DEPT.PREFECTURE (SPIP) et 74131000 – SUBVENTION DISPIP dans les comptes de résultats.



L'étude de la situation de la fédération de Haute-Garonne (Figure 14) étai ces constats. Cette antenne locale se voit attribuer un montant pour mettre en place des actions pour le Temps libre prévention jeunes (TLPJ), qui triple entre 2013 et 2014. Et, sur cette même période, la subvention perçue pour des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) passe de 19 000 euros à 800 euros. Des aides du conseil régional inexistantes en 2013 apparaissent l'année suivante, tandis que celles pour les contrats éducatifs locaux (CEL) sont suspendues en 2014.

**Figure 14. Compte de résultats de la fédération de Haute-Garonne, année 2014**

|   | du 01/01/14<br>au 31/12/14<br>12 mois | %    | du 01/01/13<br>au 31/12/13<br>12 mois | %    | Variation<br>absolue<br>(montant) | Var.<br>abs.<br>(%) |
|---|---------------------------------------|------|---------------------------------------|------|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Subventions d'exploitation</b>       |                                       |      |                                       |      |                                   |                     |
| 74100000 - SUBV.FONCT.ETAT.EDUCATION    | 263 964,00                            | 1,49 | 170 179,00                            | 0,92 | 93 785,00                         | 55,11               |
| 74111000 - SUBV.FONCT.ETAT.EMPLAIDES(X  | 114 115,29                            | 0,65 | 77 103,63                             | 0,42 | 37 011,66                         | 48,00               |
| 74120000 - SUBV.FONCT.ETAT.FONJEP       | 17 129,00                             | 0,10 | 17 132,00                             | 0,09 | -3,00                             | -0,02               |
| 74150000 - SUBV.FONCT.ETAT.FNDVA        |                                       |      | 4 200,00                              | 0,02 | -4 200,00                         | -100,00             |
| 74199000 - SUBV.FONCT.ETAT.AUTRES       | 14 500,00                             | 0,08 | 51 546,26                             | 0,28 | -37 046,26                        | -71,87              |
| 74210000 - SUBV.FONCT.REGION.POLITIQUE  | 8 500,00                              | 0,05 |                                       |      | 8 500,00                          |                     |
| 74299000 - SUBV.FONCT.REGION.AUTRES     | 5 200,00                              | 0,03 |                                       |      | 5 200,00                          |                     |
| 74300000 - SUBV.FONCT.DEPART.CG.GLOB    | 275 000,00                            | 1,56 | 275 000,00                            | 1,49 |                                   |                     |
| 74320000 - SUBV.FONCT.DEPART.CG.DSD-R   | 157 700,00                            | 0,89 | 157 700,00                            | 0,86 |                                   |                     |
| 74399000 - SUBV.FONCT.DEPART.CG.AUTR    | 22 215,00                             | 0,13 | 24 750,00                             | 0,13 | -2 535,00                         | -10,24              |
| 74500000 - SUBV.FONCT.COMMUNE.TSE-PO    | 21 000,00                             | 0,12 | 10 000,00                             | 0,05 | 11 000,00                         | 110,00              |
| 74510000 - SUBV.FONCT.COMMUNE.TSE-AU    |                                       |      | 6 500,00                              | 0,04 | -6 500,00                         | -100,00             |
| 74599000 - SUBV.FONCT.COMMUNE.AUTRE     | 14 500,00                             | 0,08 | 14 000,00                             | 0,08 | 500,00                            | 3,57                |
| 74800000 - SUBV.FONCT.AUTRES.LFEFP      |                                       |      | 105 400,00                            | 0,57 | -105 400,00                       | -100,00             |
| 74820000 - SUBV.FONCT.AUTRES.FONDS S    | 20 288,80                             | 0,11 | 128 347,76                            | 0,70 | -108 058,96                       | -84,19              |
| 74851000 - SUBVENTION VVV (SERVICE A.T) | 400,00                                |      | 3 200,00                              | 0,02 | -2 800,00                         | -87,50              |
| 74852000 - SUBVENTION TLPJ (SERVICE A.T | 14 950,00                             | 0,08 | 4 930,00                              | 0,03 | 10 020,00                         | 203,25              |
| 74853000 - SUBVENTION CLAS (SERVICE A.  | 800,00                                |      | 19 129,74                             | 0,10 | -18 329,74                        | -95,82              |
| 74854000 - SUBVENTION CEL (SERVICE A.T) |                                       |      | 4 500,00                              | 0,02 | -4 500,00                         | -100,00             |
| 74858000 - SUBVENTION DIVERSE (SERVIC   | 2 000,00                              | 0,01 | 46 361,00                             | 0,25 | -44 361,00                        | -95,69              |
| 74899000 - SUBV.FONCT.AUTRES.DIVERS     | 7 000,00                              | 0,04 | 194 047,80                            | 1,05 | -187 047,80                       | -96,39              |
|   | 959 262,09                            | 5,43 | 1 314 027,19                          | 7,14 | -354 765,10                       | -27,00              |

Source : Journal officiel des associations

Pour ces deux fédérations, le montant total des subventions diminue entre l'année en cours (année N) et l'année précédente (année N-1). L'antenne des Hauts-de-Seine connaît une baisse de 9 %, tandis que celle de Haute-Garonne atteint 37 %. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la fédération des Bouches-du-Rhône dénonce également cette restriction des aides financières dans son rapport d'activité : « Cette année fut difficile car les réductions budgétaires des moyens alloués à l'école en général, aux associations éducatives complémentaires de l'école en particulier, pèsent de plus en plus lourd dans nos fonctionnements. D'ailleurs, en 2011, une amputation supplémentaire de 15 % est d'ores et

déjà constatée. Que dire de la baisse de 50 % de nos financements sur les formations des bénévoles associatifs ou de la suppression quasi complète des contrats aidés en direction de nos concitoyens le plus éloignés de l'emploi ?!! Incompréhensible »<sup>14</sup>. La ponction et le dernier terme utilisé dans ce rapport d'activité laisse entrevoir des liens compliqués entre les entités qui financent et les antennes locales de la Ligue de l'enseignement qui perçoivent les subventions.

### 1.1.3. Financeurs-financés, des relations souvent épineuses

Les comptes de résultat des deux fédérations présentées précédemment indiquent que le conseil général constitue leur financeur principal : 46 % des subventions pour la fédération des Hauts-de-Seine ; 47 % pour la fédération de Haute-Garonne. Si la part de la subvention départementale de l'antenne francilienne augmente entre 2010 et 2011, passant de 43 % à 46 %, il s'avère que le montant alloué, lui, diminue pour atteindre 425 000 euros en 2011 contre près de 430 000 euros en 2010. En parallèle de cette baisse des aides du conseil général, le délégué général de la fédération des Hauts-de-Seine dénonce le désengagement de l'État face à son personnel au sein du milieu éducatif que sont les auxiliaires de vie scolaire (AVS). Celui-ci se traduit par un amoindrissement des financements – 266 000 euros en 2011 contre 331 000 euros en 2010 – mais aussi par la demande de prises en charge des AVS en contrat à durée indéterminée au sein de la fédération départementale, sous couvert du versement d'une allocation supplémentaire.

On se bat contre des moulins. C'est-à-dire qu'on fait vivre au monde associatif des mutations qui sont énormes, où on confie des missions et après on retire les moyens. [...] On gère 50 AVS qui sont en plus de ceux de l'Éducation nationale. Nous c'est le conseil général qui nous finance pour ça. L'Éducation nationale, ils en ont 330 et Chatel et Darcos avant étaient passés par là en disant (il siffle) : « On réduit les effectifs de l'Éducation nationale, les AVS qui sont en poste depuis plus de 6 ans vous êtes soit obligés de les titulariser, donc ça c'était non d'office, soit voilà vous les refourgez à nos gentilles associations agréées Éducation nationale ». La Ligue notamment. On est huit associations. Ils ont voulu faire ça et nous, ils nous finançaient. Donc une ligne de subventions et, depuis des années, leurs subventions baissent. Là on s'est pris 15 %. On se reprend 15 % l'année prochaine, enfin voilà. Mais par contre ils nous transfèrent les postes dont on a obligation de prendre en CDI et donc, si y a le moindre problème, les indemnités de licenciement, les machins et tout ça, c'est pour nous. Et

---

<sup>14</sup> Rapport d'activité 2010, fédération des Bouches-du-Rhône, p. 2.

c'est pas compris dans la subvention, bien sûr. Donc voilà, en ce moment, c'est ça qu'on nous demande de faire. Donc c'est de la sous-traitance du service public d'éducation, qui encourage au démantèlement du service public d'éducation. Donc jusqu'à présent on a refusé. (Silence) Mais jusqu'à quand on aura les moyens de refuser ? Ça c'est la question.

Délégué général, Hauts-de-Seine

En outre, l'appartenance politique de ces acteurs (État, conseil régional, conseil général) constitue un autre obstacle qui doit être pris en compte dans les relations institutionnelles. En effet, travailler avec des élus de droite ou des élus de gauche n'influence pas de façon homogène les subventions accordées. Si la Ligue de l'enseignement apparaît comme étant un Mouvement apolitique, elle reste attachée à des valeurs de gauche, ce qui contribue à complexifier les liens avec les élus de droite, comme le raconte le délégué général de la fédération de l'Aveyron.

L'ancien président [du conseil général de l'Aveyron] Jean Puech, qui était ministre de l'agriculture fût un temps, a dit : « De toute façon il est hors de question qu'on vous aide puisque vous êtes aidés par le ministère. Vous avez des instits mis à disposition. Au contraire on va rétablir l'équilibre puisque vous vous avez des aides de l'État, ben nous on va en donner à vos concurrents de façon à rétablir l'équilibre. Pour que la République soit juste. ». C'est vachement fort quand même.

Délégué général, Aveyron

Les problématiques liées aux politiques publiques rencontrées à l'échelle départementale se retrouvent également à l'échelon municipal. Certaines antennes locales connaissent des difficultés à obtenir des financements, à mettre en place des projets dans des communes où les municipalités sont tenues par des hommes politiques de droite. C'est le récit qu'expose un responsable de service de la fédération de Haute-Garonne, précisant que lors du changement de l'équipe municipale en 2008, et donc l'arrivée de la gauche au pouvoir à Toulouse, il a été plus simple pour les salariés du secteur sportif d'intervenir sur le territoire.

En 2008 la municipalité a changé ici [à Toulouse]. C'était une municipalité de droite et la Ligue et l'USEP en particulier ne fonctionnaient pas très bien avec la mairie de Toulouse. Quand Pierre Cohen est arrivé ici, ça a été beaucoup plus facile et maintenant on a beaucoup plus d'actions, de partenariats avec la mairie de Toulouse.

Responsable de service, Haute-Garonne

Toujours en région Midi-Pyrénées, la fédération du Tarn-et-Garonne a également connu des « déboires » avec la municipalité de Montauban au début des années 2000. Auparavant, l'antenne locale occupait des locaux appartenant à la ville et bénéficiait des trois animateurs que la communauté de communes mettait à la disposition de la fédération départementale. En 2001, lorsque la municipalité bascule à droite, celle-ci se voit retirer, en quelques mois, animateurs, subventions et locaux.

Cette situation se retrouve dans d'autres régions métropolitaines. Un article publié dans le journal local *La Nouvelle République* du 22 juin 2010 (Figure 15), et qui accompagne le rapport d'activité de la fédération de l'Indre, fait état de la dégradation de la situation financière de cette antenne locale de la région Centre. Dès les premières lignes, il est question de la « suppression du partenariat entre la Ville de Châteauroux et la Fol ». Vient ensuite une précision sur la diminution des subventions municipales<sup>15</sup>.

Figure 15. Article de presse sur la fédération départementale de l'Indre, juin 2010

**La Fol ne relâche pas ses efforts**

Après la suppression du partenariat entre la Ville de Châteauroux et la Fol pour la gestion du centre de loisirs du Moulin de la Valla, l'année précédente, puis l'intégration du Salon du livre de jeunesse au sein L'Envolée des livres, avec une subvention diminuée de 4.000 €, la Fédération des organisations laïques a reçu un nouveau coup de massue en 2009 avec l'arrêt de sa mission au Forum Saint-Jean. « Nous sommes en droit de nous poser une question : la Ville de Châteauroux souhaite-t-elle continuer à travailler à nous ? » s'interrogeait Jean-Claude Saladin, le président lors de l'assemblée générale, vendredi.

La Fol n'a pourtant failli dans ses missions et il lui semblait que ses propositions pour le quartier Saint-Jean étaient pertinentes. La municipalité en a décidé autrement, en basculant la gestion du Forum dans l'Association de gestion des maisons de quartiers. Président depuis 2002, (il ne se représente pas cette année), Jean-Claude Sajadin a donc eu « la désagréable impression d'avoir eu à se conduire comme un liquidateur » durant son mandat.

Malgré ces difficultés auxquelles s'ajoute la diminution du soutien public aux missions de la fédération qui sont pourtant, en cette période de crise, tournées vers les plus vulnérables, la Fol n'a pas eu à procéder à des licenciements. Elle a même réussi à présenter un compte de résultat consolidé positif. « Nous ne relâcherons pas nos efforts », a-t-il poursuivi.

Impossible en quelques lignes d'énumérer toutes les actions de la Fol, mais Yves Champigny, le nouveau secrétaire général, a tenu à rappeler les quatre piliers sur lesquels l'association s'appuie pour poursuivre ses missions : « La Fol est une fédération d'éducation populaire, une association complémentaire de l'école publique, une entreprise d'économie solidaire, mais aussi un mouvement d'idées. » D'ailleurs à ce titre, toute personne qui souhaite en défendre les valeurs,



**La Fol va poursuivre ses missions dans tout le département tout en contenant ses finances.**

peut individuellement adhérer à la Fol. Seules bonnes nouvelles, serait-on tenté de dire, durant cette assemblée, l'annonce faite par Fabienne Favreau, inspectrice d'académie, d'associer pleinement la Fol à la lutte contre l'illettrisme, mission qu'elle vient de se voir confier par le rectorat ; et la signature d'une convention quadri-annuelle avec le ministère de l'Éducation nationale qui assure le financement de ses actions sur la base de 2009.

Catherine Pelletier

Le conseil d'administration devrait se réunir prochainement pour fixer les grands axes de l'année à venir.

La Nouvelle République  
Mardi 22 juin 2010

Source : Rapport d'activité 2010, fédération de l'Indre, p. 2

<sup>15</sup> L'équipe municipale est conduite par un élu de droite, Jean-François Mayet.

Il convient néanmoins de nuancer cette « fracture » avec les élus de droite, dans la mesure où certaines fédérations départementales – à l’instar de la fédération des Yvelines – précisent que l’association parvient parfois à travailler avec des municipalités gouvernées par des hommes politiques appartenant à des mouvements de droite.

Après bon, on arrive, on travaille beaucoup avec des communes de droite ça se passe très, très bien.

Délégué général, Yvelines

Par ailleurs, si la fédération des Hauts-de-Seine essuie une diminution du montant de sa subvention allouée par l’État, il n’en est pas de même pour le département de la Haute-Garonne, qui passe d’une aide de 320 000 euros à près de 410 000 euros entre 2013 et 2014. De même, l’article concernant la fédération de l’Indre se termine sur une note positive, une « bonne nouvelle », dans la mesure où la fédération départementale annonce qu’elle vient de signer une « convention quadri annuelle avec le ministère de l’Éducation nationale qui assure le financement [d’actions contre l’illettrisme] ». Toutefois, les contributions financières institutionnelles demeurent fluctuantes et maintiennent les antennes locales dans un climat budgétaire inconfortable avec le sentiment fréquent d’être tout prêt du « dépôt de bilan ». Par conséquent, les antennes locales doivent faire preuve d’une adaptabilité constante afin de poursuivre les actions mises en place sur leur territoire.

On n’a pas le choix. Si on se développe pas, de toute façon la structure meurt donc on est un peu obligé de développer des nouveaux projets. Pas de faire des usines à gaz mais de faire marcher un petit peu comme une petite entreprise. Mais ça c’est pas un reproche, c’est une évolution, c’est un constat. Ce qui est compliqué c’est que parfois on a beaucoup de coups d’épée dans l’eau c’est-à-dire qu’on peut travailler énormément on n’aura pas toujours les résultats qu’on attend parce que c’est beaucoup lié aux politiques. Aux politiques publiques donc on peut faire beaucoup de projets, des choses sur lesquelles on va travailler énormément et ça donnera rien. Et d’autres bon... on va presque pas travailler dessus puis ça va fonctionner. Ce qui est normal parce qu’on est dépendant des politiques et les politiques locales elles sont faites par des élus. Du coup on est un peu en attente, puis les élus changent, les équipes changent. Mais ça, on s’adapte. Ça c’est vraiment pas un problème (sourire) heureusement parce que sinon on serait plus là quoi.

Délégué général, Yvelines

## 1.2. Des fédérations départementales en adaptation permanente

Les années 2000 marquent un tournant dans les manières de financer le milieu associatif. En effet, l'absence de pérennité dans les financements, conjuguée aux diverses modifications d'attributions des aides, contraignent les fédérations départementales à opérer des choix dans leurs actions afin de maintenir une certaine rentabilité.

### 1.2.1. Changer le fonctionnement budgétaire des antennes locales

Les transformations dans le système de subventions perturbent fortement et fragilisent le fonctionnement des fédérations départementales. Ainsi, dans les années 1980, la fédération de l'Aveyron déclare avoir une autonomie financière à hauteur de 95 % et semble se féliciter d'employer près de 50 salariés « permanents » et 250 « occasionnels » (saisonniers). Cette période de bonne santé économique va durer jusqu'en 2000, c'est-à-dire jusqu'au moment où les mutations du tourisme social, le renforcement des concurrences et la mise en application de normes toujours plus contraignantes exigent de nouveaux investissements lourds et une orientation professionnelle des fonctions internes éloignée de la « culture maison » originelle<sup>16</sup>. De même, le délégué général de la fédération d'Indre-et-Loire rejoint le tableau dépeint par l'antenne aveyronnaise en exprimant des regrets sur les années où les financements étaient plus facilement « accessibles ». Par ailleurs, il remet en question les sources contemporaines de financement.

Quelle que soit 2012 [i.e. les résultats des élections présidentielles], on reviendra pas à des mannes financières qu'on a connues dans les années [19]80, donc la question des fondations est quand même un peu importante et ça pose des questions éthiques.

Délégué général, Indre-et-Loire

La fédération du Val d'Oise partage également cette aisance financière d'avant les années 2000. Néanmoins, un responsable de service déplore le manque de transparence dans l'attribution des subventions, ce qui contraint la fédération départementale à naviguer « en aveugle » financièrement.

---

<sup>16</sup> <http://ligueenseignement12.org/qui-sommes-nous/historique/>

Jusque dans les années 2000, ce qui était beaucoup plus propice c'est qu'on savait à peu près de quoi allait être fait demain. Par exemple sur les postes de détachés, on savait qu'on touchait tant par an, par détaché. C'était réglé, c'était comme ça. Là aujourd'hui c'est pas du tout vrai, c'est-à-dire qu'on touche en fonction en fait des actions évaluées entre guillemets par le ministère, du moins par le rectorat, de façon complètement... virtuelle pour moi et qui aujourd'hui t'alloue une somme. Mais cette somme est jamais la même. ».

Responsable de service, Val d'Oise

Plus loin dans l'entretien, ce même salarié exprime la difficulté à se projeter dans les actions dans la mesure où les budgets alloués sont connus alors que l'année sur laquelle porte la subvention a déjà débuté. Les fédérations départementales doivent alors anticiper ce délai et prévoir une trésorerie suffisante pour pouvoir avancer les frais liés aux différents projets mis en place. Toutes ces transformations conduisent les dirigeants à ne plus pouvoir piloter les antennes locales comme ils le faisaient auparavant. Par ailleurs, les antennes locales n'apparaissent plus en capacité de conduire de nombreux projets qui aboutissent à un apport financier et doivent opérer une mutation. C'est ainsi qu'un des responsables de service de la fédération du Var signale que les structures du réseau de la Ligue de l'enseignement ne peuvent plus mener uniquement des actions qui nécessitent d'injecter des financements.

Disons que l'éducation et la culture aujourd'hui on ne peut plus la porter comme il y a 20 ans ou 30 ans en partant du postulat que ça coûte de l'argent et que c'est comme ça. Ça suffit pas ou alors on n'existe plus.

Responsable de service, Var

Par conséquent, si un projet n'est pas économiquement avantageux, ce dernier n'est généralement pas reconduit l'année suivante. En effet, les antennes de la Ligue de l'enseignement doivent maintenir un aspect « lucratif » dans leurs actions.

### 1.2.2. L'injonction à devenir rentable

Les choix réalisés par les fédérations départementales pour gagner en rentabilité sont parfois marqués par des licenciements, comme cela a été évoqué au début de ce chapitre. Et lorsqu'ils ne se traduisent pas par une « amputation » de salariés, l'analyse des entretiens montrent qu'il peut y avoir une succession vertigineuse de mutations. Durant un échange, le délégué général

de la fédération de l'Indre évoque le centre de loisirs, le Moulin de la Valla, dont il est question dans l'article de presse présenté (Figure 15) et liste tout un ensemble de transformations subies (fermeture, liquidation, création...) par l'antenne locale au cours des dernières années.

Depuis que je suis arrivé, on a fermé la SOCOFOL, la librairie. On a liquidé le CLDLP, qui était anciennement le Bibliobus. On l'a réintégré dans la FOL puis on a changé le fonctionnement. Mais on a liquidé une association quand même. Là on s'est bagarré avec le conseil général parce qu'on voulait vraiment qu'il reprenne une partie du déficit. Parce que c'était déficitaire, c'est pour ça qu'on a arrêté. Et que normalement c'était payé par le conseil général ça. Enfin bon. Y a eu la création du forum. La fin du forum. La fin du moulin de la Valla, le gros centre de loisirs. La création du Relais Brenne initiatives jeunes. Le nouveau partenariat avec le SPIP sur la culture en milieu carcéral.

Délégué général, Indre

Le constat établi par le trésorier de la fédération des Yvelines dans le rapport d'activité appuie également cette nécessité d'être bénéficiaire, d'être toujours dans une démarche de « recherche d'activité nouvelle afin de répartir nos charges fixes sur un plus grand nombre d'actions ». Il dénonce, par ailleurs, des injonctions qui modifient leurs pratiques professionnelles, mais pas leurs valeurs : « Obligation nous est faite de nous professionnaliser dans nos actions, quitte à avoir une démarche quasi entrepreneuriale nous obligeant à trouver de nouveaux champs d'investigations, au risque de disparaître mais toujours dans le respect de nos valeurs afin de protéger les plus démunis »<sup>17</sup>. En outre, les propos du délégué général de cette fédération francilienne confirment ce sentiment d'insécurité budgétaire, qui oblige à répartir chaque année, « chaque fois à zéro », à trouver des alternatives et à se restructurer autant de fois qu'il est nécessaire.

Les associations on a jamais aucun projet qui sont pérennes donc chaque année on ne sait pas ce qu'on aura l'année prochaine donc on, pratiquement on repart à chaque fois à zéro. On sait qu'on arrive à avoir quelques conventions triennales donc tous les trois ans mais sinon si on n'a pas cette capacité d'adaptation c'est même pas la peine. On est obligé chaque année d'imaginer que peut-être l'année d'après on n'aura pas tous les financements, qu'il faudra trouver des plans B, faudra réaménager, faudra peut-être changer le projet. Faut se situer aussi en fonction

---

<sup>17</sup> Rapport d'activité 2010, fédération des Yvelines, p. 20.



des politiques publiques, en fonction du projet politique de la structure. Enfin y a pleins de choses à prendre en compte. Mais bon, on y arrive hein. On arrive toujours à trouver (rires).

Délégué général, Yvelines

Dès lors que les financements ne sont pas pérennes, les fédérations départementales doivent opérer des choix. Aussi, lorsqu'elles ne sont pas en capacité de maintenir l'ensemble de leurs actions, elles raisonnent en fonction de leur territoire. C'est pourquoi la fédération des Hautes-Alpes a décidé de ne pas s'investir dans les séjours de vacances et assure le minimum quant à ce service (Encadré 8). De même, cette antenne alpine s'avère relativement absente du secteur culture justifiant cette défection par la présence d'une scène nationale à Gap, sur le département voisin.

**Encadré 8. Extrait du rapport d'activité de la fédération des Hautes-Alpes**

La reconstruction d'une nouvelle fédération en 1998 a nécessité un diagnostic sur l'environnement économique et social des Hautes-Alpes, il est apparu évident que ce secteur [Vacances pour tous], s'il ne devait pas être ignoré, ne constituait plus un enjeu premier. La fédération a donc fait le choix de diffuser les offres du réseau et de construire des projets spécifiques et adaptées au réseau militant (séjours arts plastiques à Turin, travail sur les refuges de montagnes).

*Source : Rapport d'activité 2010, fédération des Hautes-Alpes, p. 19.*

Face aux injonctions à l'adaptabilité, les antennes locales mettent en place des pratiques stratégiques afin de continuer à exister dans le champ associatif.

*1.3. Des stratégies de survie pour maintenir les spécificités locales*

Pour assurer la continuité de certaines actions, et plus largement leur existence, les fédérations départementales mettent en place des stratégies. Elles se traduisent de différentes manières :

des positionnements réfléchis (interne au réseau, territorial et politique), une gestion « acrobatique » du personnel et du budget, une mutualisation des services. L'effet de présentation qui suit, ne doit pas être interprété comme un isolement des tactiques les unes par rapport aux autres.

### 1.3.1. Un positionnement politique et territorial imbriqué

L'analyse des relations financeurs-financés met en exergue principalement des difficultés dans les partenariats avec des conseils généraux ou des municipalités de droite. Toutefois, certaines antennes de la Ligue de l'enseignement, comme la fédération de l'Indre, signalent des désaccords avec des municipalités de gauche. Au-delà de ce clivage droite / gauche, la mise en place de projets semble se situer dans le relationnel entre les élus politiques et les dirigeants associatifs.

Il se trouve qu'à ce moment-là [années 1990], y avait une grosse histoire au niveau de la ville de Châteauroux qui était à gauche, donc qui était administré par Jean-Yves Gateaud, un maire socialiste, qui était assez proche de Claude, qui est au PS aussi et qu'il y avait une histoire avec une structure de quartier, dans le quartier Saint Jean, où y a eu un clash en fait entre le maire et le directeur et l'équipe et donc il a coupé les vivres de l'association.

Délégué général, Indre

Aussi, le positionnement sur les territoires se réalise en grande partie à travers le délégué général de l'antenne locale. Il représente un pivot stratégique dans la mesure où il fait le lien entre les problématiques territoriales et les actions nécessaires à mettre en place. De ce fait, les directeurs de fédération départementale, à l'instar de celui des Alpes-de-Haute-Provence, tentent de s'immiscer dans les instances locales pour ensuite orienter au mieux leurs projets et leurs actions.

Il y a aussi l'investissement au niveau du Mouvement où il m'a semblé aussi important de m'investir sur l'union régionale. C'est pas forcément non plus évident au départ parce qu'on a... la région PACA est extrêmement diverses dans sa structuration et globalement on a les départements du littoral qui sont extrêmement peuplés, qui sont plutôt riches, qui ont des dynamiques, parfois contestables, mais qui ont des dynamiques. Et puis les départements de l'intérieur, surtout les deux départements alpins, qui sont déserts. Qui sont déserts et qui représentent, les Alpes-de-Haute-Provence comme les Hautes-Alpes, chacun représente 3% du PIB régional hein ! Et 3% de la population aussi (sourit). Donc on a besoin (réfléchit) on ne

peut pas exister de fait quoi ! Pour exister il faut être porteur de quelque chose de plus et donc il faut participer, il faut être présent dans tout ce qui est, tout ce qu'il se fait au niveau régional. D'où l'idée des conseils de développement puisque à l'intérieur des conseils de développement j'ai pu également ensuite être responsable de l'association des conseils de développement PACA donc ce qui me situe en interlocuteur direct du conseil régional.

Co-directeur, Alpes-de-Haute-Provence

Si la stratégie du délégué général précédent consiste à intégrer l'échelon régional, d'autres – à l'instar du dirigeant de la fédération du Tarn-et-Garonne – élaborent des tactiques à plus petite échelle (Encadré 9). Néanmoins, l'objectif reste identique, à savoir entretenir son réseau afin de maintenir ou d'instaurer des partenariats avec les fédérations départementales.

**Encadré 9. Carnet de terrain. Notes sur la fédération du Tarn-et-Garonne**

Nous partons déjeuner avec le délégué général dans un restaurant où les clients se servent directement au buffet pour les entrées. Alors que nous ne dirigeons vers ce buffet, le délégué général s'excuse pour aller saluer un homme et une femme. Il m'explique par la suite qu'il s'agit d'un médecin, maire de la commune voisine. Il n'en dira pas davantage à cet instant mais par la suite, il mentionne sa volonté d'établir des partenariats avec cette commune.

Par ailleurs, les antennes locales adoptent un comportement rationnel en termes de positionnement territorial, au sens où elles investissent des secteurs enclavés. Au sein des départements étudiés, deux situations ont été repérées. D'une part, il y a celles qui occupent des zones géographiques – comme en Ile-de-France – où il est nécessaire de mener de nombreuses actions envers un public en « difficulté sociale » forte.

La Ligue est à l'image aussi du territoire hein. Dans les Yvelines y a des territoires très, très riches et y a aussi des poches de pauvreté et des territoires plus en difficultés comme les Mureaux, Trappes, Mantes, les territoires politiques de la ville où là y a vraiment beaucoup, beaucoup de travail quoi.

*Et vous avez des actions plus spécifiques sur ces territoires-là ?*

Ah ben oui ! Ah ben c'est la moitié de l'activité de la fédé[ration] hein, sur ces territoires-là.

Délégué général, Yvelines

D'autre part, la Ligue de l'enseignement s'installe dans des territoires désertés par les associations d'éducation populaire, comme en région Centre. C'est ainsi que la fédération de l'Indre prend place à proximité de la ville de Le Blanc, sur le territoire de la Brenne<sup>18</sup> après le départ des derniers travailleurs sociaux. *A contrario* elle se tient éloignée de territoires au nord-est du département occupés historiquement par d'autres associations.

On est absent d'Issoudun. Ça c'est pour des raisons historiques. Issoudun le maire c'est André Laignel donc maire socialiste, ancien secrétaire d'État, ministre mais il fonctionne qu'avec Léo Lagrange.

Délégué général, Indre

Ce dernier exemple témoigne du lien entre le positionnement territorial – présence ou absence d'un secteur géographique – et les relations entretenues entre les élus politiques et les dirigeants associatifs. Toutefois, une fois implantée, les fédérations départementales doivent être stratégiques dans la gestion du personnel et du budget.

### 1.3.2. Une polyvalence budgétaire et salariale pour maintenir les projets

Le délégué général incarne une figure politique essentielle pour établir des partenariats nécessaires à la mise en place de projets et d'actions localement. Toutefois, les changements subis en termes de financements contraignent les fédérations départementales à réaliser une répartition budgétaire et salariale rigoureuse. Sur l'aspect financier, la ventilation peut s'opérer sur plusieurs services, c'est-à-dire que certains secteurs supportent les dépenses des autres. Dès lors cette pratique fait apparaître un éloignement des valeurs voire un rapprochement du système marchand. C'est le constat qu'établit le délégué général de la fédération des Yvelines lorsqu'il précise comment les ventes du service « Vacances » permettent de financer des actions qui coûtent de l'argent mais n'en rapportent pas.

---

<sup>18</sup> La fédération de l'Indre y développe le Relais Brenne initiatives jeunes (RBIJ).

On a peut-être des actions qui s'en éloignent un peu [des valeurs] parce que, comme dans toutes structures, il faut aussi qu'on ait un minimum de moyens pour fonctionner. Donc, des fois, par exemple, quand on fait de la vente de vacances, certaines ventes de vacances, on n'est pas... bon nos valeurs je sais pas, c'est du loisir quoi on n'est pas... Disons que les bénéfiques qu'on va dégager vont nous permettre de développer un secteur qui sera peut-être pas bénéficiaire mais pour lesquels on va peut-être plus mettre en œuvre le projet politique.

Délégué général, Yvelines

Les aides attribuées sont donc utilisées pour un événement spécifique mais également pour maintenir un équilibre au sein des antennes de la Ligue de l'enseignement. Une autre fédération francilienne, celle du Val d'Oise, a recours à des méthodes similaires qui consistent à réaliser des actions pour percevoir des recettes afin de mettre en place (ou maintenir) des projets qui ne génèrent quasiment que des dépenses.

Les vacances c'est pas des subventions, c'est de l'exploitation. C'est-à-dire qu'à un moment donné, t'as d'autres actions comme le BAFA, comme... où on n'est pas financé dessus. On s'autofinance. On essaie de dégager des excédents pour compléter. [...] On organise des séjours vacances, des classes de découverte, des formations BAFA, des formations d'animateurs, des formations tout court parce qu'on fait pas que ça. On est dirigeant associatif sur des formations comptables [...] Les subventions sont... ben c'est un mix des deux. C'est-à-dire que ça dépend des secteurs. C'est-à-dire qu'on a des subventions sur certains types d'actions par exemple sur la politique de la ville sur certaines actions dans les quartiers difficiles, d'autres sur le développement associatif chez les moins de 18 ans, donc c'est des dispositifs qui sont mis en place, etc. C'est-à-dire que nous on a des moyens humains en face qui existent donc il faut bien qu'on paie. Donc à un moment donné, on a rarement une subvention qui paie complètement l'action. C'est même pas du tout vrai ! Donc ça veut dire que c'est l'exploitation générale, donc voilà c'est un savant mélange qui fait qu'on essaie d'équilibrer les comptes. On essaie. Ça fait 2 ans que c'est dur.

Responsable de service, Val d'Oise

Le « savant mélange » évoqué par le responsable de service de la fédération du Val d'Oise se traduit ici par la compensation de projets déficitaires par des actions – de formation par exemple – bénéficiaires. Pour d'autres antennes locales, il s'agit de mobiliser le personnel salarié pour multiplier les actions sans employé supplémentaire. En 2011, la fédération des Hautes-Alpes emploie neuf salariés, dont deux individus en contrat aidé et un chargé de

mission « partagé » avec la fédération des Alpes-de-Haute-Provence. 79<sup>ème</sup> fédération<sup>19</sup> en nombre de salariés, elle fait partie des plus « petites » antennes déconcentrées de la Ligue de l'enseignement. L'analyse du rapport d'activité de la fédération gapençaise présente les actions menées par l'antenne locale selon trois grands axes et sous chaque action se trouve le nom du (ou des) salarié(s) mobilisé(s). Une vingtaine d'actions sont développées, mais en réalité elles se déclinent en une multitude de projets, qui laisse entrevoir la répétition des noms de salariés. Ainsi, la salariée, qui gère le secrétariat et les affiliations, assure également en collaboration avec le délégué général la gestion des sorties scolaires. Ce même délégué général s'affaire, en plus de ses fonctions de direction, à la gestion du centre de ressource à la vie associative et du service d'assurances (APAC). Une autre salariée encore s'occupe des actions en lien avec le service « Éducation » qu'elle combine avec celles du service « Développement durable ».

Cette minimisation des coûts en rationalisant les recettes et les dépenses, notamment en matière de personnel salarié, constitue une seconde stratégie pour gérer les antennes locales. Une troisième forme tactique pour maximiser le « rendement » des antennes locales de la Ligue de l'enseignement se situe dans la mutualisation de services.

### 1.3.3. La mutualisation, outil pour diminuer les coûts ou lutter contre la concurrence ?

Les fédérations départementales, confrontées à la baisse des financements publics, tentent de diminuer leur coût de fonctionnement. Pour se faire, elles ont recours à la mutualisation, c'est-à-dire le regroupement interdépartemental d'un ou plusieurs services. Si l'idée de combiner les ressources apparaît dans certaines antennes de la Ligue de l'enseignement, il convient de noter que les stratégies diffèrent au sein du réseau. La mutualisation de deux fédérations du littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Encadré 10) se traduit par une direction commune, une gestion des ressources humaines conjointe, ou encore par la mise en place d'actions par l'une des fédérations pour l'ensemble des deux territoires. Toutefois, l'idée de ce rapprochement interroge la volonté de limiter la concurrence entre les antennes locales, situation existante au sein du réseau et décrite par des salariés<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Cet indicateur est calculé à partir des effectifs déclarés pour l'année 2015, sur les 95 fédérations départementales dont la donnée est disponible.

<sup>20</sup> Voir la citation d'Edwige au chapitre 2, partie 2.2.1.

**Encadré 10. Extrait du rapport d'activité de la fédération du Var**

Depuis 2009, les Fédérations de la Ligue de l'Enseignement du Var et des Bouches-du-Rhône<sup>21</sup> ont décidé de mutualiser un certain nombre de leurs moyens. Direction générale partagée, ainsi que les directions financières, et de ressources humaines, les équipes de permanents travaillent en commun pour faire face aux difficultés économiques grandissantes des associations de nos champs d'activité. Pas seulement...

Véritable révolution organisationnelle, cette mutualisation interdépartementale permet de vraies avancées dans la mise en œuvre des activités dans nos organismes de formation professionnelle, dans le secteur vacances et loisirs éducatifs. Tout en gardant une indépendance juridique et statutaire départementale, cette coopération en actes permet à la Ligue de l'Enseignement de mieux rayonner sur les territoires tout en s'adaptant aux réformes des collectivités.

*Source : Rapport d'activité 2011, fédération du Var, p. 8.*

En effet, dans l'édito du rapport d'activité des Yvelines, le secrétaire général – alors qu'il annonce la nouvelle gestion d'accueil de loisirs – évoque deux formes de concurrence : celle d'autres mouvements d'éducation populaire et celle d'autres antennes locales de la Ligue de l'enseignement : « C'est une nouvelle perspective qui s'ouvre à nous : l'organisation d'accueil de loisirs sur notre département, malgré une concurrence forte entre l'IFAC et d'autres fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement. »<sup>22</sup>. Quelques pages plus loin, ce même rapport (Encadré 11) précise le partenariat entre quatre fédérations franciliennes sur des activités liées aux séjours de vacances.

---

<sup>21</sup> Cet extrait du rapport d'activité est commun aux deux fédérations départementales. Une seule différence peut être notée : elle se situe dans les dénominations *la Ligue de l'Enseignement du Var et des Bouches-du-Rhône* dans le rapport du Var ; *FOL du Var et FAIL 13* dans le rapport des Bouches-du-Rhône, p.5. Ce « détail » semble marquer la volonté pour le département des Bouches-du-Rhône de maintenir leur dénomination de FAIL.

<sup>22</sup> Rapport d'activité 2010, fédération des Yvelines, p. 3.

**Encadré 11. Extrait du rapport d'activité de la fédération des Yvelines**

Pour la 1ère fois, les services vacances des fédérations des Yvelines, d'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, ont travaillé ensemble sur la réalisation d'une brochure proposant des séjours à destination des enfants et jeunes. Complémentaire de la brochure nationale, elle propose des séjours organisés par des fédérations protectrices partenaires, ainsi que des centres pouvant accueillir des groupes constitués.

*Source : Rapport d'activité 2010, fédération des Yvelines, p. 5.*

De même, la fédération de l'Aveyron gère pour la région Midi-Pyrénées le dispositif des formations BAFA BAFD<sup>23</sup>. Si le terme de mutualisation n'est utilisé ni en Ile-de-France, ni Midi-Pyrénées, les pratiques des antennes locales montrent qu'elles travaillent conjointement<sup>24</sup> à la réalisation d'actions, de projets ou encore de formations.

Cette première partie donne à voir des similitudes au sein du réseau de la Ligue de l'enseignement. Les fédérations départementales vivent des situations proches au sens où elles se retrouvent dans les difficultés financières, elles connaissent des coupes budgétaires et sont amenées à chercher des solutions ensemble pour perdurer. Pour autant, toutes ces ressemblances demeurent singulières puisque chaque antenne de la Ligue de l'enseignement jongle avec les politiques locales et agit selon les spécificités de son territoire. La description plus fine de deux fédérations départementales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur va à présent permettre de saisir leur fonctionnement particulier.

---

<sup>23</sup> Ces formations sont également pilotées régionalement en Ile-de-France.

<sup>24</sup> Ces activités communes génèrent parfois des tensions, qui sont développées au chapitre 2, partie 2.2.2.



## 2. Deux études de cas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Si les antennes locales fonctionnent globalement selon des schémas similaires, connaissent des difficultés équivalentes, orchestrent des actions homogènes, il demeure que chaque fédération intervient sur un territoire spécifique et, par conséquent, présente des caractéristiques qui lui sont propres. Cette seconde partie veut insister sur la présentation de deux fédérations départementales – les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence – en reprenant les indicateurs nationaux mentionnés en introduction de ce chapitre. L'objectif de ces études de cas vise à considérer les pratiques des antennes locales au prisme des spécificités de leur territoire afin d'y déceler d'éventuelles corrélations. Le choix d'étudier deux antennes locales d'une même région – en maintenant une distinction dans la situation géographique (urbain/rural) et la taille de la fédération (effectif des salariés plus ou moins important) – se justifie par une volonté d'analyser deux terrains (et des acteurs) qui sont amenés à se côtoyer et qui dialoguent avec des interlocuteurs communs afin de saisir les similitudes et les disparités dans leur fonctionnement respectif. Toutefois, quelques encadrés sur d'autres fédérations départementales étudiées viennent appuyer ou, au contraire, opposer les spécificités locales détaillées.

### 2.1. La fédération des Bouches-du-Rhône, au cœur de l'action sociale

Située en milieu urbain<sup>25</sup>, la « vieille » fédération des Bouches-du-Rhône, plus connue localement sous la dénomination FAIL 13, a souhaité conserver cette ancienne appellation pour ne pas perturber les « amicales qui sont affiliées à la Ligue et qui existent depuis plus de 130 ans », selon le délégué général de cette antenne de la Ligue de l'enseignement. Avec un effectif moyen en 2011 de 166 salariés, l'antenne marseillaise se classe à la 7<sup>ème</sup> place en nombre de salariés au sein du réseau. Toutefois, le rapport d'activité 2010 fait état de près de 600 salariés pour 6 250 contrats de travail établis, suggérant un recours important au travail précaire.

Au moment de la réalisation du terrain, en 2011, la fédération connaît des difficultés financières importantes depuis plusieurs années – elle sera en redressement judiciaire l'année suivante – et doit faire face à deux plan sociaux en 5 ans. En effet, les comptes de résultat

---

<sup>25</sup> 11 % des communes sont des communes rurales, c'est-à-dire « n'appartenant pas à une unité urbaine » selon la définition de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1902>, consulté le 25 septembre 2019.

montrent un résultat de l'exercice négatif pour les années 2008 et 2009 (Tableau 6). En 2010, le résultat excédentaire résulte de la vente de locaux (Encadré 12) et ne maintient les comptes dans le positif qu'une seule année.

#### **Encadré 12. Les locaux atypiques des fédérations départementales**

La fédération des Bouches-du-Rhône a vendu ses locaux et partage, à présent, ses bureaux avec ceux de l'union régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de l'ancien Office Cinématographique de l'Enseignement (Figure 43<sup>26</sup>). Ce détail, qui peut paraître anecdotique, permet de relever que les antennes locales occupent des locaux parfois étonnants, constituant une nouvelle fois des spécificités locales, qui traduisent des histoires singulières. Ainsi, les locaux de la fédération du Tarn-et-Garonne se situent dans une rue à sens unique dans la ville haute de Montauban. Il s'agit d'une maison sans signalétique particulière hormis un discret logo, en haut à gauche du bâtiment (Figure 44). La fédération des Hautes-Alpes occupe, quant à elle, le rez-de-chaussée d'un immeuble – telle une vitrine de magasin – et apparaît sous l'appellation ADELHA (Figure 45). La fédération du Vaucluse a investi une ancienne banque. Excentrés du cœur de la ville, les locaux sont peu visibles et se situent dans une ruelle derrière de grands arbres. Aucun panneau directionnel ne signale la position du bâtiment. Si la majorité des fédérations visitées sont relativement difficile à repérer, ce n'est pas le cas de la fédération du Var (Figure 46). Les locaux, situés au carrefour de deux rues, sont particulièrement exposés par les peintures de ses murs extérieurs.

Lors d'un entretien, le délégué général détaille les difficultés de l'antenne locale et précise que celle-ci peut ne supporter de nouveaux employés que si des subventions sont allouées – indirectement – à cet effet. Il dénonce un système de fonctionnement qui met l'association dans une situation doublement précaire. Tout d'abord, une précarité dans l'emploi puisque les financements sont attribués pour une action et non pour un poste salarié, la fédération départementale ne peut donc pas embaucher en contrat en durée indéterminée. Ensuite, elle est confrontée à une précarité financière dans la mesure où la structure associative perçoit le montant de la subvention qu'après avoir réalisé l'action. L'antenne

<sup>26</sup> L'ensemble des illustrations de cet encadré se situe en Annexe 2.

locale doit, par conséquent, être en capacité de supporter ces coûts de fonctionnement. Ces situations ont conduit la direction à opter pour la mutualisation de certains services entre la fédération du Bouches-du-Rhône et le département voisin du Var.

On doit convaincre en permanence (silence) pour être financé sur des actions parce qu'aujourd'hui on est financé que sur des actions, on n'est pas financé sur des postes. C'est ce qui a changé maintenant. C'est pas la même chose. Donc en gros, lorsqu'on embauche quelqu'un maintenant, dans une association de cette ampleur, enfin employeur... un poste, en face il faut qu'il y ait la subven... enfin la somme qui va pour payer le poste. Sinon prrr ! On ne peut pas embaucher. Il y a déjà eu un plan social très lourd mais parce que la fédération a été dans une situation un peu difficile. Financièrement.

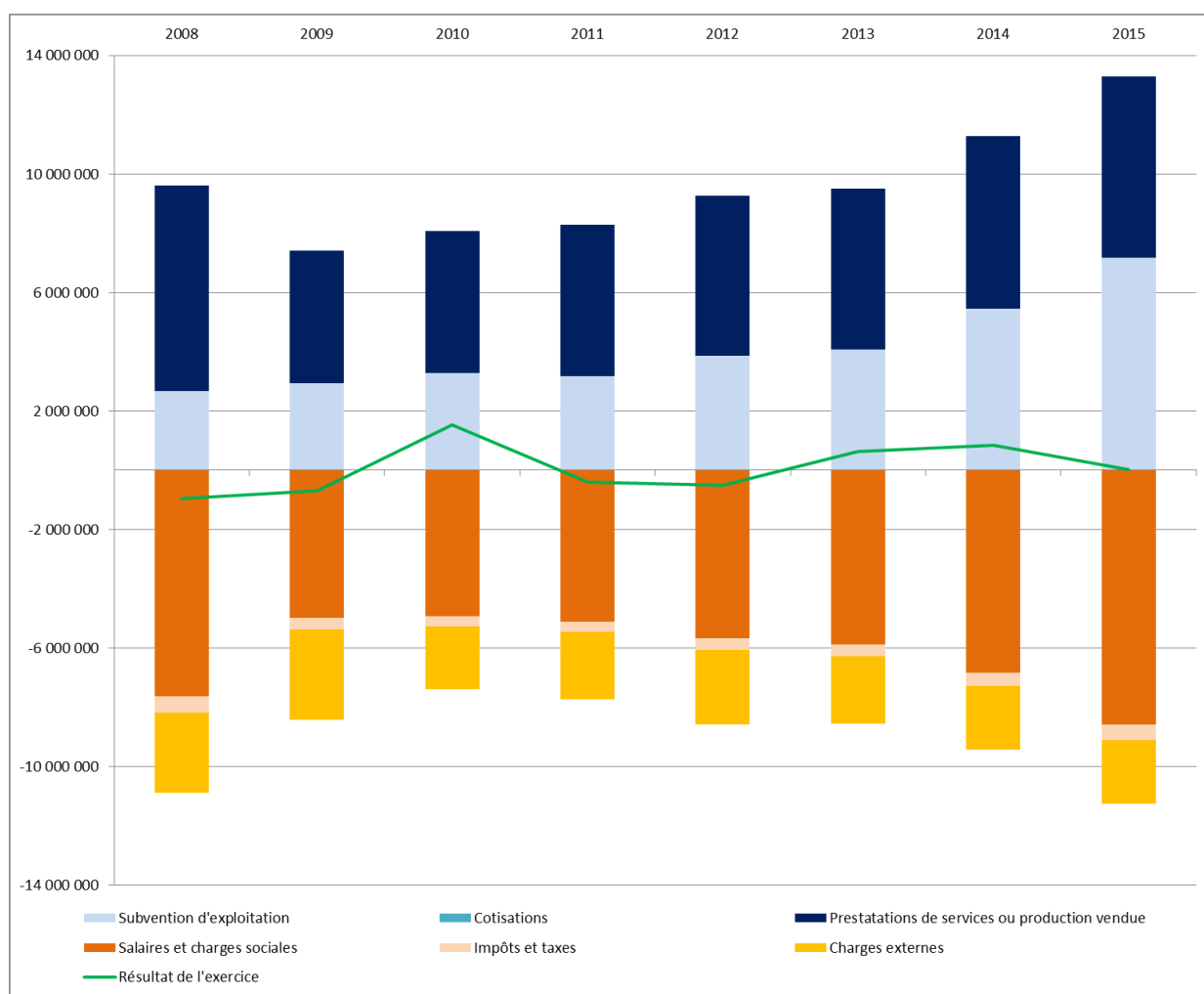
*Là, dernièrement vous voulez dire ?*

Oui, oui, oui. Depuis 2 ans et demi, on tire la langue. Donc ma venue fait aussi que, je suis un peu aussi là pour conforter le redressement, etc. Mais de fait, si on cherche à mutualiser c'est qu'effectivement les vannes sont de plus en plus coupées. C'est plus un ruisseau, c'est un ru maintenant, en termes d'argent. Donc faut faire avec. Et pour autant, faut qu'on continue d'exister, de... voilà. On rentre dans des logiques, au même titre que l'entreprise privée. Malheureusement. Bien qu'on est sur une logique de préservation de l'emploi, de professionnalisation etc., ben après on peut pas payer si on n'a pas (silence) Plus la difficulté, alors là qui est liée au fonctionnement même associatif, c'est que généralement les actions on les fait et après on touche l'argent.

Délégué général, Bouches-du-Rhône

Cependant, ce dirigeant fait état de « vannes de plus en plus coupées » concernant les subventions perçues. Or, l'étude des comptes de résultats (Graphique 3) présente une partie des recettes (bleu) et des dépenses (orange) de cette fédération littorale, et permet de constater que le montant des subventions a légèrement augmenté entre 2008 et 2011, contrairement aux propos tenus par le délégué général.

**Graphique 3. Comptes de résultats de la fédération des Bouches-du-Rhône de 2008 à 2015**



Source : Données issues des comptes de résultats publiés sur le site internet du journal des associations

Par ailleurs, ce graphique atteste que la fédération des Bouches-du-Rhône s'est fortement développée après 2013 et connaît des changements dans son fonctionnement. En effet, entre 2008 et 2014, la vente de produits et de prestations de services constitue un apport plus important au niveau des recettes que celles des subventions. En 2015, la répartition s'est inversée et les montants sont bien plus conséquents : 8 millions de recettes en 2011, près de 14 millions en 2015. Si les éléments d'explications de ce développement demeurent flous, il convient de s'intéresser aux actions menées par cette antenne de la Ligue de l'enseignement, afin de saisir ses pratiques.

Dans la description que le délégué général réalise lors de l'entretien, il revient – à la manière de la présentation des rapports d'activité<sup>27</sup> – sur les particularités territoriales, avant de prendre l'exemple d'une action nationale autour de la lecture, puis d'insister davantage sur les caractéristiques de la fédération qu'il pilote en partie.

Chaque territoire a des spécificités qui sont liées à des éléments sociologiques, à des éléments géographiques, etc., etc. Pour autant, on a un projet commun à la Ligue de l'enseignement donc comment on le décline dans les différents territoires ? En tenant compte des spécificités des territoires mais aussi en tenant compte du projet de la Ligue. Voilà. Autre chose ? (Rires) Je vais prendre un secteur, « Éducation » par exemple, on a un dispositif dans le secteur « Éducation » qui s'appelle « Lire et faire lire ». Ce sont des bénévoles généralement retraités qui interviennent, pour simplement le plaisir de la lecture, dans des centres aérés, dans des écoles, voilà. Le dispositif dans le Var c'est 400 personnes. Dans les Bouches-du-Rhône ce n'est que 100 personnes. Donc comment est-ce qu'on fait pour que cette action-là devienne une action interdépartementale, pour renforcer le réseau de bénévoles des Bouches-du-Rhône, conservé celui du Var et en même temps trouver une synergie, puisque les projets et les objectifs sont les mêmes ? Par exemple. Ça ce n'est qu'un petit exemple. Et puis avec une particularité que l'on a dans les Bouches-du-Rhône, encore une fois, ça s'est lié à l'histoire et au territoire, nous gérons des centres sociaux.

Délégué général, Bouches-du-Rhône

La fédération des Bouches-du-Rhône gère, par délégation de service public (DSP), huit centres sociaux : six sur Marseille (situés dans les quartiers Nord de la ville), deux à Arles. Cette spécificité se retrouve dès la classification de l'antenne locale dans le répertoire SIRENE<sup>28</sup>. En effet, nombreuses sont les fédérations répertoriées sous le code « 9499Z – Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » au sein du réseau<sup>29</sup>, or la fédération des Bouches-du-Rhône fait figure d'exception. Elle apparaît dans le répertoire parmi la classe « 8899B – Autre action sociale sans hébergement n.c.a<sup>30</sup> » qui « comprend les services sociaux, d'assistance, d'orientation et d'aide aux réfugiés et autres services similaires

---

<sup>27</sup> Le rapport d'activité 2010 débute avec les propos de la présidente et du délégué général de la fédération départementale. La page suivante fait état du Manifeste « Faire société ». Vient ensuite la vie statutaire (membres élus, salariés, budget, présentation des nouveaux locaux et des partenaires) sur quatre pages, avant le développement des activités de l'antenne locale.

<sup>28</sup> Ce répertoire est présenté dans l'encadré 4.

<sup>29</sup> La répartition des fédérations départementales selon leur activité principale apparaît dans la carte 2.

<sup>30</sup> L'INSEE utilise l'abréviation n.c.a pour signifier « non classé ailleurs ».

rendus aux personnes et aux familles à leur domicile ou dans d'autres lieux. »<sup>31</sup>. L'action sociale représente alors l'un des sept services de la fédération départementale.

Sachant que la part des étrangers (9,9 %) et celle des jeunes non insérés (16,9 %) se révèlent plus élevées dans les Bouches-du-Rhône par rapport à la moyenne nationale, l'antenne locale mène-t-elle davantage d'actions auprès de ces populations dans ces autres services ? L'analyse du rapport d'activité montre, dans un premier temps, que les projets menés par certains services (« Sport pour tous », « Vie associative », « Vacances et loisirs éducatifs », « Éducation et citoyenneté ») représentent la « vitrine » de la Ligue de l'enseignement, au sens où ils réalisent des actions nationales. Le service « Sport pour tous » développe les actions de l'USEP et de l'UFOLEP. Le service « Vie associative » est centré sur la vie fédérative (junior association, APAC), le service civique, Agenda 21, ou encore des actions comme la « semaine de la solidarité internationale », « Pas d'éducation pas d'avenir »<sup>32</sup>, et les clubs de réflexion (club citoyen, cercle Condorcet). Le service « Vacances et loisirs éducatifs » met en place des classes de découverte et des voyages scolaires, ainsi que des séjours de vacances<sup>33</sup> conventionnés avec la Caisse d'allocations familiales (CAF). Quant au service « Éducation et citoyenneté », ce dernier intervient sur les ateliers relais, la formation des délégués-élèves, sur des actions culturelles et éducatives (Lire et faire lire). Toutes ces actions représentent une activité importante sur la fédération départementale, néanmoins elles n'ont pas de liens spécifiques avec les données territoriales.

En revanche, les services de l'antenne marseillaise présentent des particularités et multiplient les actions réalisées à une échelle locale très restreinte (une ville, un arrondissement, un quartier, un établissement). Ainsi, le service « Éducation et citoyenneté » organise des chantiers d'écriture dans les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille et un réseau de lecture dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Il met en place également des actions en lien avec les valeurs éducatives dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, priorise des actions linguistiques dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, ou encore gère une bibliothèque dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs. En regardant les caractéristiques des arrondissements mentionnés, il convient de constater que ces actions éducatives sont centrées

---

<sup>31</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/nafr2/classe/88.99?champRecherche=false>, consulté le 3 juillet 2019.

<sup>32</sup> L'objectif de cette campagne consiste à sensibiliser les élèves à la citoyenneté et à la solidarité internationale : <https://www.pasdeducationpasdavenir.org>, consulté le 29 novembre 2018.

<sup>33</sup> Le rapport d'activité de la fédération des Bouches-du-Rhône précise que : « La Fédération a signé une convention avec la centrale de réservation, s'engageant à promouvoir la vente des séjours VPT du réseau Ligue, tout en améliorant le chiffre d'affaire réalisé », p. 32.

dans les quartiers Nord de la ville qui concentrent une proportion forte d'individus sans diplôme. Par ailleurs, elles sont limitées à des groupes réduits en termes d'effectifs (Encadré 13) par rapport à la population globale du territoire concerné.

### **Encadré 13. Des actions en « petit comité »**

Dans les Bouches-du-Rhône, environ 1 000 jeunes scolarisés de 4 à 18 ans<sup>34</sup> ont bénéficié des chantiers d'écriture ou encore 730 enfants et jeunes scolarisés ont participé au réseau de lecture. En comparaison avec les milliers d'enfants scolarisés sur le territoire, ces chiffres appuient le constat d'actions en « petit comité ». Cette caractéristique se retrouve également au sein de services d'autres régions, comme en Ile-de-France par exemple.

Le service « Territoires et développement » représente près de la moitié de l'activité de la fédération des Yvelines. Il gère le dispositif relais (neuf classes relais, quatre ateliers relais), le dispositif de Réussite éducative et deux internats d'excellence. Il réalise de nombreuses actions de médiation (médiation école-famille, médiation sociale de proximité, médiation culturelle, lieu écoute jeunes, médiation sociale avec les quartiers classés « Politique de la ville »). Il prend en charge les logements relais pour des jeunes femmes en rupture familiale), ainsi qu'une épicerie sociale. Ces actions, mises en place sur des territoires spécifiques du département, impactent quelques dizaines de personnes à chaque fois (12 places en internat d'excellence, 20 familles dans le cadre de séjour organisé en partenariat avec la médiation sociale, 58 jeunes pour le lieu écoute jeunes, 30 femmes en logements relais, etc.).

Le service « Actions culturelles » intervient davantage les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille. Enfin, des formations diplômantes telles que le BAPAAT, le BPJEPS, le CAP employé de commerce multi-spécialisés, ou encore le BEP vente action marchande sont proposés par le service « Formation tout au long de la vie ». Il réalise également de l'accompagnement à l'emploi et assure le contrat d'accueil et d'intégration (CAI).

---

<sup>34</sup> Toutes les données chiffrées sont issues des rapports d'activité des Bouches-du-Rhône (p. 18) et des Yvelines (p. 10-13).

La fédération des Bouches-du-Rhône intervient donc sur les territoires selon des spécificités locales, à l'échelle du département, mais surtout dans des zones géographiques particulièrement ciblées composées d'individus en « difficulté sociale » forte.

## *2.2. La fédération des Alpes-de-Haute-Provence, spécialiste de la formation et de l'insertion*

Avec près de quatre fois moins de salariés que dans les Bouches-du-Rhône, et loin des 8 millions de recettes comme l'antenne marseillaise en 2011, la fédération des Alpes-de-Haute-Provence déclare un montant de recettes de près de 2 millions d'euros cette même année et un effectif moyen de 46 salariés. Elle est implantée sur un territoire rural peu peuplé : 0,3 % de la population métropolitaine habite ce département et 89 % des communes sont des communes dites « rurales », selon la classification de l'INSEE.

Le rapport d'activité débute par un éditorial (écrit par le président et les deux co-directeurs) qui reprend les « grandes valeurs » de la Ligue de l'enseignement – laïcité, éducation populaire – et mêle les principes du Mouvement aux actions territoriales menées par l'antenne déconcentrée. Un retour sur « La vie du mouvement », réalisé à l'échelle nationale puis au niveau régional, marque l'attachement de la fédération départementale aux échelons « supérieurs ». Ensuite, chaque action est développée selon le même schéma<sup>35</sup> : un historique de l'action, son objectif, son descriptif, son évaluation et sa perspective, ses partenaires.

L'organigramme de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence (Figure 16) révèle que cette antenne de la Ligue de l'enseignement est composée « d'une co-direction générale et de deux grands secteurs d'intervention »<sup>36</sup> et cette structuration s'avère rare dans le réseau. Il montre également que les services sont globalement gérés par des hommes<sup>37</sup>, quand les animateurs sont plus souvent des animatrices. Par ailleurs, dans ce même document annuel, mais également dans les échanges avec les salariés de cette structure locale, il est question de « services mutualisés ». Néanmoins, il ne s'agit pas d'une mutualisation au sens de celle des

---

<sup>35</sup> Cette même présentation figure dans le rapport d'activité de la fédération des Hautes-Alpes.

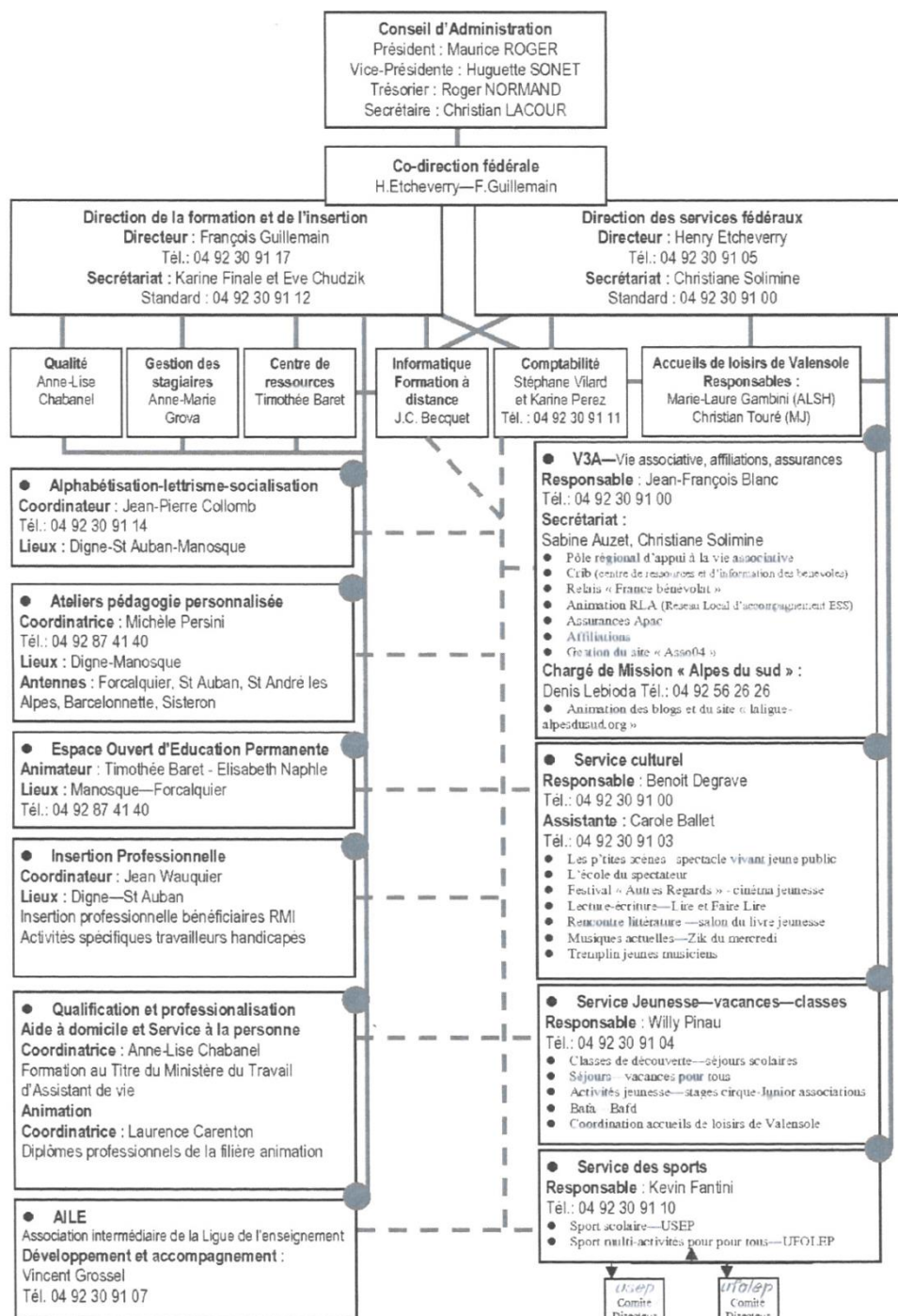
<sup>36</sup> Rapport d'activité 2011, fédération des Alpes-de-Haute-Provence, p. 4.

<sup>37</sup> Cette caractéristique se retrouve sur la plupart des fédérations départementales qui constitue le terrain de cette recherche, néanmoins il faut noter que deux antennes locales étudiées (les Hautes-Alpes et le Vaucluse) sont majoritairement encadrées par des femmes, y compris à la direction de la fédération du Vaucluse.



fédérations du Var et des Bouches-du-Rhône mais d'une mutualisation interne<sup>38</sup> des services « Comptabilité » et « Informatique Formation à distance » entre les « secteurs » de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence.

Figure 16. Organigramme de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence



Source : Rapport d'activité 2011, fédération des Alpes-de-Haute-Provence, p. 6

<sup>38</sup> Cette mutualisation se caractérise par la croix grise sur l'organigramme (Figure 16).

La fédération se décompose donc en deux directions. D'une part, la « Direction des services fédéraux » regroupe des actions proposées nationalement (Figure 17) telles que les formations BAFA BAFD, les Juniors associations, le dispositif d'accueil de « Service civique ». L'intitulé des services indique clairement qu'il ne se joue pas un découpage aussi net des services au niveau local, par rapport au centre confédéral<sup>39</sup>. Pour ne prendre qu'un exemple, les services « Jeunesse » et « Vacances » sont ici conjugués au sein d'une seule entité, quand il s'agit de deux services bien distincts au niveau national. S'agit-il d'une volonté interne qui répond à des logiques politiques territoriales ? Ou ce regroupement découle-t-il d'un processus pour rationaliser les coûts ?

Comme cela a été montré dans la partie précédente, lorsque les fédérations départementales connaissent des difficultés financières – à l'instar de la fédération des Hautes-Alpes – des services sont « sacrifiés ». Les actions culturelles, qui souvent génèrent plus de dépenses que de recettes, font partie des services qui peuvent « disparaître » dans les antennes locales. C'est l'évolution que connaissent deux autres fédérations étudiées : le Tarn-et-Garonne et les Yvelines à des périodes similaires (début des années 2000). En revanche, dans d'autres fédérations départementales, comme dans les Alpes-de-Haute-Provence ou encore dans l'Indre (Encadré 14) le service « Culture » constitue un service important, qualifié même de « spécialisé » (Figure 17).

---

<sup>39</sup> Les services à l'échelle de la confédération sont présentés dans la figure 6.

Figure 17. Détail de la « Direction des services fédéraux »

*un avenir par l'éducation populaire*



---

**en chiffres**

*En 2011, les actions conduites par les services fédéraux (dont l'Usep, l'Ufolep et les deux associations fédérées « la Fontaine de l'Ours » et « l'Ecole du sous-sol ») ont concerné :*

Plus de 20 000  
élèves

Près de 4 000  
jeunes hors temps scolaire (tous servi-

## Direction des services fédéraux

Directeur : Henry Etcheverry

**L'équipe est composée de :**

- 2 Secrétaires : Sabine AUZET et Christiane SOLIMINE
- Le service comptable « mutualisé » : Stéphane VILARD et Karine PEREZ
- 4 responsables de service : Jean-François BLANC (V3A), Benoit DEGRAVE (Culture), Willy PINAU (Jeunesse) et Kevin FANTINI (Sports),
- 1 animatrice culturelle : Carole BALLET
- 2 responsables de structures jeunesse : Elisa APOSTOLO-CAMPOY, remplacés par Christian TOURE (Maison des jeunes de Valensole), Marie-Laure GAMBINI (ALSH de Valensole)
- Les animateurs permanents et en CEE des accueils de loisirs
- Le personnel technique « mutualisé »
- Les jeunes volontaires en Service Civique
- **Service V3A (Vie associative, affiliations, assurances)**  
Ce service constitue le centre de ressources pour les 178 associations affiliées dont il est le premier interlocuteur pour toutes les questions pratiques. Il agit également au bénéfice de l'ensemble des associations et bénévoles du département grâce à son double Label « Pôle régional d'appui à la vie associative » et « Centre de ressources et d'information des bénévoles ». Il gère le dispositif Service Civique. Enfin, il participe au RLA04 (Réseau local d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire) en tant qu'accompagnateur et co-animateur et est « Relais France-bénévolat ».
- **Service culturel**  
Spécialisé dans l'action culturelle, alliant l'ambition de l'excellence à la popularisation de l'art à travers une démarche éducative, ce service organise différentes actions autour du spectacle vivant, du cinéma jeune public, des musiques actuelles, de la littérature, de la culture scientifique et technique et de la médiation.
- **Service des sports**  
Ce service, qui porte le volet sportif du projet d'éducation populaire et d'émancipation de la Ligue de l'enseignement, a en charge l'animation et la gestion des actions de l'USEP (sport scolaire) et de l'UFOLEP (sport-loisirs).
- **Service jeunesse**  
Ce service gère la production et/ou la diffusion des séjours vacances, des séjours linguistiques ainsi que des classes de découverte. Il accompagne et suit les jeunes dans leurs projets (Envie d'agir), il est le référent départemental « Junior Associations », il gère les inscriptions aux formations BAFA et BAFD du réseau Ligue de l'enseignement. Il coordonne le fonctionnement des accueils de loisirs que nous gérons.

**Eléments budgétaires**

Budget global des services fédéraux : **820 531 euros**

dont

|            |         |
|------------|---------|
| V3A :      | 218 442 |
| Culture :  | 138 219 |
| Jeunesse : | 132 431 |
| ALSH :     | 144 640 |
| MJ :       | 79 913  |
|            |         |
| Usep :     | 42 738  |
| Ufolep :   | 27 116  |

**Secrétariat :**  
**04 92 30 91 00**

Source : Rapport d'activité 2011, fédération des Alpes-de-Haute-Provence, p. 8

**Encadré 14. Carnet de terrain. Fédération de l'Indre,  
ancien libraire et bibliothécaire**

Le développement important du secteur « Culture » constitue un point commun entre les fédérations de l'Indre et des Alpes-de-Haute-Provence. En effet, le rez-de-chaussée de l'antenne castelroussine comporte une vaste pièce remplie de livres, rangés comme dans une bibliothèque. Dans une autre pièce, plus petite, il y a des dizaines de boîtes en plastique empilées, remplies de livres également. D'autres dizaines sous un porche à l'entrée des locaux. Toutes remplies de livres et de jeux pour enfants.

Une des particularités de cette antenne de la Ligue de l'enseignement est qu'il y avait deux délégués culturels : un délégué « lecture écriture » et un délégué « culture » qui s'occupait surtout de la partie audiovisuelle. Il y avait également des ventes de livres via une librairie coopérative, mais en 2011 il ne reste que le prêt de livres via le bibliobus<sup>40</sup>. Le rapport d'activité fait état de l'achat de « nouveaux titres » (30 séries en 30 exemplaires) avec un fonds de 446 titres.

La fédération départementale participe par ailleurs au salon de l'édition scolaire et des ressources éducatives, au salon du livre jeunesse, au festival du livre « Nature et environnement ». Elle organise des interventions d'auteurs, des spectacles vivants et propose de l'initiation à la danse. Elle intervient également auprès de publics spécifiques : en milieu carcéral (conventions avec le Service pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP) et la Maison centrale) et auprès des gens du voyage (action de préscolarisation et d'animation jeunesse). Elle propose des formations pour inciter au plaisir de lire et d'écrire, pour accompagner à la réalisation de spectacles théâtraux avec des enfants.

D'autre part, la « Direction de la formation et de l'insertion » marque une spécificité de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence, au sens où les actions décrites ne sont pas retrouvées au sein d'autres antennes locales de la Ligue de l'enseignement (Figure 18). Le développement de ces deux types d'actions (formation et insertion) est-il en lien avec les caractéristiques territoriales ? En effet, la question peut être posée dans la mesure où, en 2010,

<sup>40</sup> En 2010, 7 200 livres ont été prêtés à 53 établissements scolaires différents.

la part des 20-24 ans sans diplôme (15,8 %) et celle des jeunes non insérés (17,3 %) sont plus élevées dans ce département par rapport à la moyenne nationale.

Figure 18. Détail de la « Direction de la formation et de l'insertion »

**la ligue de l'enseignement**  
1901, 8 rue de la République - 04100 FORCÈRE  
FDH 04

*une action par l'éducation populaire*

## Direction de la formation et de l'insertion

Directeur : François GUILLEMAIN

*En 2011, nous sommes intervenus d'une manière permanente à Digne, Saint Auban et Manosque et de manière ponctuelle à Sisteron, Forcalquier, Saint André, Castellane et Barcelonnette.*

**L'équipe est composée de :**

- 3 Secrétaires : Anne Marie GROVA, Eve CHUDZIK, Karine FINALE remplacée par Sylviane MOREL
- Le service comptabilité : Stéphane VILARD et Karine PEREZ « mutualisé »
- 2 Coordinateurs Pédagogiques : Jean Pierre COLLOMB depuis septembre 2011 (amont de la qualification) et Michèle PERSINI (APP-EOEP) et 3 référents de secteur Anne Lise CHABANNEL « Aide à Domicile », Laurence CARENTON « Animation » et Jean WAUQUIER « insertion »
- 1 coordonnateur informatique : Jean-Christophe BECQUET (NTIC)
- 1 gestionnaire du Centre Ressources : Timothée BARRET
- Une vingtaine de formateurs et des vacataires
- 1 chargé de développement et d'insertion et des accompagnateurs d'insertion : Vincent GROSSEL
- Le personnel d'entretien de nos différents sites

Le centre de formation a réalisé **151 792 heures** de formation en centre (+10%) pour **1 177 stagiaires**.  
Les actions d'insertion ont concerné directement environ **115 personnes**.

**I Lutte contre l'illettrisme et amont de la qualification :** Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs, Formation en alphabétisation- et Français langue Etrangère  
- Pré qualification « multi filières »  
- Chantier Ecole « rénovation patrimoine bâti » sur Digne les bains

**II Qualification et Professionnalisation :** BAPAAT, BPJEPS Loisirs Tous Publics, Animation Sociale et Activités Physiques Pour Tous, Assistant de Vie aux Familles, Agent de Service Hospitalier, Devenir Intervenant (e) à Domicile, Pré professionnalisation dans le secteur du service à la personne.

**III Ateliers Pédagogie Personnalisée APP et les Espaces Ouverts d'Éducation Permanente EOEP**

**IV Insertion Professionnelle :** Projet Professionnel pour les travailleurs handicapés (EMOPP), Prestation d'Accompagnement pour la Mobilisation vers l'Emploi (PAME), Insertion pour les Créateurs d'activité, formation « Valorisateur de Site Patrimonial », Association Intermédiaire AILE, Prestations d'Accompagnement (PAR).

**V Autres actions :** accompagnement psychopédagogique,

**en chiffres**

**151 792 heures de formation**  
**1 177 stagiaires**  
**115 personnes concernées par les actions d'insertion**

**Éléments Budgétaires (produits 2011)**

**Direction Formation-Insertion 1 293 260**

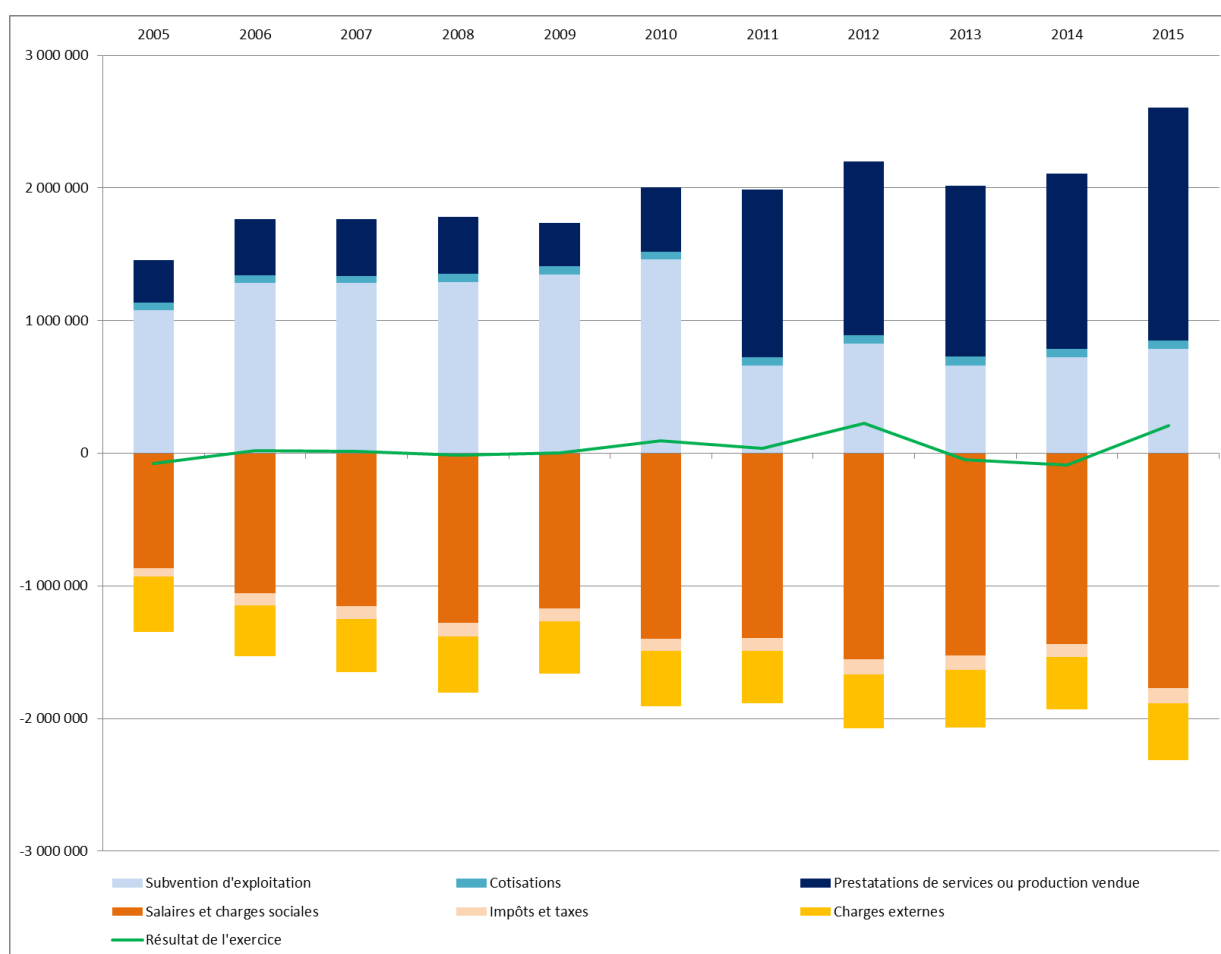
dont  
Actions formation : 946 844  
Actions insertion : 230 677

Source : Rapport d'activité 2011, fédération des Alpes-de-Haute-Provence, p. 31

Concernant le financement des actions de la fédération alpine, le rapport d'activité indique par un logo un certain nombre de projets siglés « CPO ministère Éducation nationale ». Treize des 17 actions présentées par la « Direction des services fédéraux » comportent ce sigle, contre six des 19 actions de la « Direction de la formation et de

l'insertion ». Ce dernier fait apparaître une source principale de financement à travers les formations, qui représentent 45 %<sup>41</sup> du budget total de l'antenne déconcentrée de la Ligue de l'enseignement. En outre, un important « virage » en termes de fonctionnement a été pris en 2011 (Graphique 4). En effet, le montant des subventions, qui dépassait le million d'euros en 2010 (1,4 million d'euros), atteint 660 000 euros en 2011. Dans le même temps, et à l'inverse des aides financières, la vente de prestations de services ou de produits connaît un essor considérable.

**Graphique 4. Comptes de résultats de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence de 2005 à 2015**



Source : Données issues des comptes de résultats publiés sur le site internet du journal des associations

Cette deuxième étude de cas met en exergue d'autres particularités au niveau local. D'une part, la structuration de cette antenne montre qu'elle est pilotée par deux directeurs

<sup>41</sup> La part du budget est calculée à partir des éléments budgétaires présentés dans les figures 17 et 18.

(quand les fédérations des Bouches-du-Rhône et du Var partagent une direction unique). D'autre part, l'antenne alpine connaît une diminution importante du montant de ses financements publics et semble vivre, en partie, grâce à la « Direction de la formation et de l'insertion », autrement dit grâce aux actions spécifiques menées sur son territoire.

## Conclusion

Les difficultés financières se retrouvent dans toutes les fédérations départementales étudiées, les contraignant à adopter des stratégies pour pouvoir poursuivre leurs actions. Néanmoins, elles demeurent difficilement comparables dans leurs pratiques puisque chacune d'elles s'est construite de façon singulière selon des histoires politiques et sociales indépendantes. De ce fait, le public des territoires concernés est également spécifique : étrangers, jeunes non insérés, jeunes de 20-24 ans sans diplôme, individus incarcérés, etc. En fonction de ces déterminants, mais aussi selon d'autres caractéristiques qu'il faudrait creuser – la présence d'autres mouvements d'éducation populaire sur le territoire ou les relations entretenues avec les élus locaux par exemple – les fédérations locales ont développé des actions de manière hétérogène. Par ailleurs, la dimension urbain / rural n'oriente pas les pratiques des antennes locales de la Ligue de l'enseignement. Chaque département comporte des enclaves, au sens de territoires « isolés » où parfois seules les fédérations de la Ligue de l'enseignement semblent intervenir auprès de populations en « difficulté sociale ». Par conséquent, en dehors des projets nationaux, les actions sont menées de manière spécifique sur des quartiers particuliers en fonction de problématiques singulières.

Les comptes de résultat des fédérations départementales étudiées montrent qu'un tournant s'est joué dans le fonctionnement des structures associatives au début des années 2010. De par des baisses de financements et l'injonction à la rentabilité, les antennes locales ont opéré des choix, menant à des restructurations, qui se traduisent par l'abandon de services et/ou par des licenciements de salariés. Les fédérations départementales tentent alors de conserver le plus d'actions possibles avec le moins de personnel. Dès lors, pour les travailleurs restants, la charge de travail devient plus lourde. Ils semblent davantage sollicités et la direction attend d'eux qu'ils soient de plus en plus polyvalents.



## Première partie. Conclusion

Sans oublier que les premiers alliés de « l'instituteur des demoiselles » (comme était surnommé Jean Macé) étaient un tailleur de pierre, un cheminot et un sergent de ville, la Ligue de l'enseignement, créée sur le modèle belge, a rapidement été investie par des acteurs diplômés et proches du milieu scolaire (ministre de l'Instruction publique, instituteurs...). Le contexte de la création de l'association témoigne de l'importance du rapport à l'école. De plus, la présentation de l'organisation et des restructurations de la confédération permet de saisir, d'une part, le fonctionnement contemporain de la Ligue de l'enseignement et, d'autre part, d'insister sur les caractéristiques sociales des acteurs qui « dirigent » le réseau. Avec un conseil d'administration largement composé de personnels de l'Éducation nationale (en activité ou à la retraite) et un secrétariat général qui accueille de nombreux enseignants détachés, la Ligue de l'enseignement entretient des liens forts avec le milieu éducatif.

La partie consacrée à deux « grandes valeurs » (éducation et laïcité) de la Ligue de l'enseignement constitue un préalable à l'étude des relations internes au réseau. En effet, les valeurs défendues évoluent selon des problématiques macro-sociales et les acteurs du réseau attendent alors que le centre confédéral se positionne distinctement sur des sujets politiques et polémiques. Avec une structuration verticale, le centre confédéral occupe une position centrale dans le réseau et également dominante dans la mesure où il s'agit de l'instance politique de la confédération, celle qui « traite » avec les ministères et le gouvernement. Aussi, dès lors que la structure parisienne présente des « défaillances » en ne prenant pas clairement position, des divisions éclatent *a minima* à trois niveaux : entre le siège national et les antennes locales, entre les fédérations départementales ou encore au sein d'une même structure.

La visibilité « étouffée » de la Ligue de l'enseignement, présentée dans le premier chapitre, est confirmée dans les deux suivants par l'étude des spécificités locales. En dehors de ses proches partenariats, l'association se fait discrète et est difficilement repérable à travers toutes les particularités dans ses dénominations, ses actions, sa structuration, etc. à l'échelle territoriale. Mais à l'heure où le monde associatif se transforme, la Ligue de l'enseignement doit s'imposer davantage sur le « marché associatif ». Pour se faire, elle doit se contraindre aux injonctions attendues en termes de formation, d'animation, de prestation de services (séjour de vacances...). Autrement dit, elle doit homogénéiser et normer ses pratiques professionnelles pour tenter de survivre. À l'échelle nationale, la Ligue de l'enseignement



émet des attentes envers son réseau afin que celui-ci soit plus identifiable, plus rationnel dans la gestion de ses dépenses, plus concurrentiel sur les marchés investis par les entreprises privées. À l'échelle locale, des formes de résistance aux processus d'homogénéisation sont perceptibles. Les fédérations départementales mettent en place des stratégies pour maintenir des opérations spécifiques sur leurs territoires. Toutefois, certaines d'entre elles ont dû renoncer à la réalisation d'actions singulières, ont parfois même « sacrifié » des services entiers jugés comme « non rentables ». Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur la capacité à « tenir » pour les fédérations qui résistent encore. En effet, les antennes locales connaissent des situations financières difficiles depuis plusieurs décennies et, telles des entreprises privées, certaines fédérations départementales « font faillite » ou « déposent le bilan ».

Cette première partie se centre principalement sur le fonctionnement et l'organisation structurelle du réseau de la Ligue de l'enseignement. Toutefois, les différents chapitres montrent que cette association c'est aussi – et surtout – des bénévoles et des salariés. Karel Yon conclut un article sur les modes de sociabilité et l'habitus militant en écrivant : « L'étude des organisations à partir des agents sociaux qui les habitent [...] permet non seulement de relativiser les frontières organisationnelles en insistant sur les fréquentations des militants, mais aussi de montrer qu'il peut être fécond d'aller au-delà d'une approche des organisations comme "réseaux de réseaux", simplement unis par un sentiment subjectif d'appartenance, en considérant le poids des *habitus* militants »<sup>1</sup>. Lors des entretiens biographiques réalisés, il apparaît que ce sentiment d'appartenance au mouvement associatif est perçu différemment chez les salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement, c'est pourquoi une analyse plus précise de ce public est engagée afin de comprendre cet écart de représentation, et plus largement leur socialisation militante, à travers l'étude de leurs trajectoires scolaire, bénévole et professionnelle.

---

<sup>1</sup> Karel Yon, « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant », *Politix*, n° 70, 2005, p. 167.

## DEUXIÈME PARTIE

\*\*\*

LES SALARIÉS « PERMANENTS » DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, UNE  
POPULATION EN OPPOSITION AU SYSTÈME SCOLAIRE



## Deuxième partie. Introduction

La Ligue de l'enseignement se crée par l'intermédiaire de l'investissement humain : des bénévoles, comme dans de nombreux mouvements associatifs, mais aussi des salariés. C'est sur ce second groupe d'acteurs que porte cette deuxième partie, et plus particulièrement ceux que l'on appelle les « permanents ». Celle-ci s'attarde sur leurs logiques d'entrée (et de projection) dans le milieu associatif, puis au sein de ce Mouvement d'éducation populaire. Si les pratiques professionnelles des salariés s'avèrent moins étudiées ici, il s'agit de questionner la conjugaison entre le salariat, le militantisme et le bénévolat d'individus qui évoluent principalement au sein des secteurs « Éducation » du réseau (chapitre 7). Partant du postulat que les salariés, en venant travailler dans ce secteur spécifique de la Ligue de l'enseignement, cherchent à réparer des parcours scolaires douloureux, il convient, d'une part, de déceler les caractéristiques sociales des salariés interrogés et, d'autre part, de comprendre leur rapport à l'école.

En débutant les entretiens semi-directifs par la même demande – « Racontez-moi comment vous êtes arrivé.e à la Ligue de l'enseignement » – les salariés repartaient systématiquement de leur parcours scolaire pour aboutir à leur parcours professionnel. Aussi, au fil des échanges avec les individus de l'échantillon interrogé, des parcours communs ou similaires semblaient se dessiner. À partir de données objectives (sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle des parents, etc.), un travail de classification a été imaginé afin d'observer les différentes catégories de salariés « permanents » présentes dans le Mouvement (chapitre 4). Étudiant des individus proches des secteurs d'activités de la Ligue de l'enseignement en lien avec l'école, ayant des récits de vie sur leur parcours scolaire et ayant abouti à une classification des enquêtés, le rapport à l'institution scolaire est étudié au prisme des catégories établies par l'analyse statistique (chapitre 5). Enfin, faisant le constat d'un type de salariés singuliers au sein du réseau – les enseignants détachés – qui, de fait, ont une relation spécifique au milieu scolaire, un intérêt particulier est porté sur cette population afin de repérer les ressorts au départ de l'Éducation nationale pour l'éducation populaire (chapitre 6).



## CHAPITRE 4. LES DIFFÉRENTS PROFILS DE SALARIÉS « PERMANENTS » DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

---

### Introduction

« Si historiquement le monde associatif s'est appuyé sur l'engagement bénévole, au fil des ans il est devenu un milieu professionnel où des salariés, nombreux et formés, viennent concilier la nécessité de travailler et une vie engagée vers le bien commun »<sup>1</sup>. Avec un effectif de 18 000 équivalents temps plein en 2014, la Ligue de l'enseignement emploie 1,2 %<sup>2</sup> des équivalents temps plein (ETP) du secteur associatif. Parmi eux se trouvent des salariés dits « permanents » et des salariés « occasionnels ». La nuance se situe surtout dans le groupe des « permanents » – puisque les « occasionnels » relèvent bien de contrats à durée déterminée (CDD) – qui regroupent des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) mais aussi du personnel en CDD ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou autres contrats aidés. De ce fait, dans cette recherche, la distinction ne se fait pas tant sur le type de contrat que les salariés signent avec la Ligue de l'enseignement que sur la localisation « géographique » de leurs bureaux. En effet, l'attention est portée sur les salariés « permanents » physiquement présents dans les locaux des fédérations départementales ou du centre confédéral, et pas sur ceux qui évoluent dans des structures affiliées ou rattachées au Mouvement. Certaines fédérations – comme cela a été précisé dans la première partie – gèrent des centres sociaux et/ou des centres de séjours et les salariés de ces structures sont comptabilisés parmi les salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement. Prendre en compte ces salariés reviendrait à étudier principalement des (cadres) animateurs, or cette population a largement été étudiée par les sociologues Michel Simonot<sup>3</sup>, ou plus récemment par Francis Lebon<sup>4</sup> et Jérôme Camus<sup>5</sup>. Par ailleurs, le choix d'étudier les salariés

---

<sup>1</sup> Simon Cottin-Marx *et al.*, « Éditorial », *Mouvements*, n° 81, 2015/1, p. 7.

<sup>2</sup> Ce chiffre est obtenu en divisant 18 000 par les 1,5 million d'ETP du champ associatif. En rapportant le nombre d'individus salariés par le Mouvement (estimé et présenté par l'association comme avoisinant les 40 000) au nombre global de salariés de ce champ (1,8 million), alors la Ligue de l'enseignement emploie 2,2 % du nombre total de salariés du monde associatif. Sources : Données CLAP, INSEE et document interne de la Ligue de l'enseignement.

<sup>3</sup> Michel Simonot, *Les animateurs socio-culturels*, Paris, PUF, 1974.

<sup>4</sup> Francis Lebon, « Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs », *Éducation et sociétés*, n° 11, 2003/1, p. 135-152. Lebon Francis, « Devenir animateur : une entreprise d'éducation morale », *Ethnologie française*, vol. 37, 2007/4, p. 709-720.

« permanents » présents dans les fédérations départementales s'est opéré pour au moins deux autres raisons. Tout d'abord, contrairement aux salariés des structures citées précédemment (centres sociaux, centre de séjours) il est moins évident de percevoir concrètement les pratiques professionnelles des salariés des antennes locales du réseau. Ensuite, vouloir comprendre la Ligue de l'enseignement c'est aussi s'interroger sur les salariés qui permettent son existence, même si les prises de décisions politiques relèvent théoriquement des administrateurs bénévoles<sup>6</sup>.

Au fur et à mesure des entretiens biographiques, des profils de salariés semblaient se dessiner : des sortants d'école sans diplôme, des diplômés de l'enseignement supérieur, des titulaires de diplôme d'État ou de brevet de l'animation, des enfants d'instituteurs, des anciens instituteurs, etc. Ces caractéristiques laissaient alors sous-entendre que des formes de rapprochements individuels pouvaient exister. Ce chapitre ambitionne donc de présenter les caractéristiques sociales et professionnelles de l'échantillon interrogé dans le but d'établir une typologie des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement. Il s'agit, d'une part, d'apporter des précisions sur l'effectif salarié moyen de l'ensemble du réseau, de présenter la méthodologie d'enquête et les premiers résultats statistiques. Ces derniers ont conduit, d'autre part, à une analyse plus ajustée des parcours individuels – scolaire, professionnel, bénévole – de l'échantillon enquêté, faisant dialoguer ces différentes trajectoires pour ainsi déceler leurs éventuelles combinaisons.

## 1. De la méthodologie d'enquête aux premiers résultats statistiques

Cette première partie semble incontournable, à plusieurs niveaux, pour la compréhension du chapitre. Tout d'abord, elle contextualise l'échantillon enquêté en présentant quelques caractéristiques du salariat de la Ligue de l'enseignement et, de manière plus précise, celui du centre confédéral. Ensuite, elle permet de revenir sur le cheminement méthodologique, en analysant les forces, mais aussi les faiblesses, du travail de terrain. Enfin, elle donne à voir

---

<sup>5</sup> Jérôme Camus, « Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France », *Pensée plurielle*, n°26, 2011/1, p. 25-36. Nous pouvons également citer le numéro 48 de la revue *Agora débats/jeunesses* consacré en 2008 à la question « Faire carrière dans l'animation socioculturelle ? ».

<sup>6</sup> La théorie laisse place à des pratiques quelque peu différentes où la position et le rôle de chacun (bénévoles et salariés) sont invités à être repensés dans le numéro 81 de la revue *Mouvements* « Qui est le patron des associations ? » publié en 2015.

certaines spécificités des salariés interrogés par l'étude des premiers croisements statistiques, issus de la base de données construites à partir des entretiens biographiques recueillis.

### 1.1. *Éléments de cadrage et choix méthodologiques*

Le développement des données empiriques, certes descriptif, permet néanmoins de situer les salariés interrogés parmi l'ensemble des salariés du Mouvement. Cependant, les chiffres présentés appuient des évolutions connues par la Ligue de l'enseignement en matière de salariat ces dernières années. Dans un second temps, cette partie a également pour objectif de revenir sur les méthodes d'analyse choisies.

#### 1.1.1. Une fluctuation importante des effectifs salariés dans le réseau de la Ligue

Grâce aux données collectées dans le répertoire SIRENE<sup>7</sup>, une base de données contenant l'effectif salarié annuel moyen<sup>8</sup> du centre confédéral et des fédérations départementales de 2001 à 2015 a été constituée. En quinze ans, le nombre moyen de salariés à la Ligue de l'enseignement a augmenté de 42 %, passant de 4 674 salariés en 2001 à 6 634 en 2015<sup>9</sup> (Graphique 5). Si la progression paraît globalement linéaire, deux périodes sont tout de même à noter : une première entre 2005 et 2007 où l'effectif moyen connaît un accroissement de 15 %, puis une variation de la même ampleur entre 2009 et 2012.

Les progressions ne sont, pour autant, pas uniformes sur l'ensemble des antennes locales. Entre 2001 et 2015, 52 fédérations ont vu le nombre de leurs salariés augmenter et 43 l'ont vu diminuer ; seules deux fédérations ont maintenu leur effectif salarié (Annexe 3). Cette instabilité se trouve en réalité concentrée sur la période 2006-2008, puisque durant ces

---

<sup>7</sup> Des précisions sur le répertoire SIRENE sont apportées au chapitre 1.

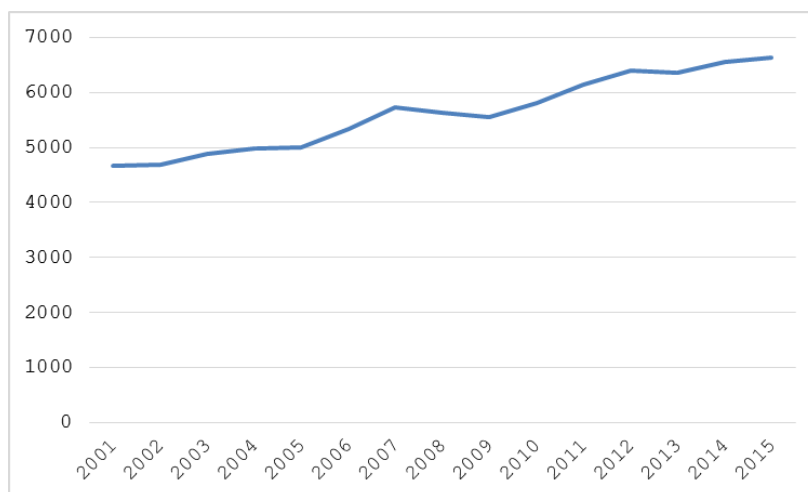
<sup>8</sup> L'effectif au 31 décembre disponible également parmi les données du répertoire n'a pas été retenu car l'écart entre le nombre de salariés au 31 décembre et l'effectif annuel moyen peut parfois être important au sein d'une même antenne locale. En effet, le fait de comptabiliser l'ensemble des salariés le dernier jour de l'année introduit des biais. En effet, les fédérations qui gèrent des centres de séjours sont amenées à recruter du personnel « occasionnel » (saisonniers) qu'elles embauchent notamment pendant les périodes de vacances et qui peut faire fluctuer plus ou moins l'effectif moyen annuel.

<sup>9</sup> Ces chiffres sont calculés à partir des données du centre confédéral et des fédérations départementales, hors Territoire de Belfort, Yonne, Polynésie française, Nouvelle Calédonie et Guyane (dont l'antenne locale est « mise en sommeil » depuis 2008) pour lesquelles nous n'avons aucune de données chiffrées sur la période étudiée. Par ailleurs, les données sont absentes pour la fédération des Pyrénées Orientales depuis 2005 et pour l'Orne, fermée depuis 2015.



deux années, presque toutes les fédérations<sup>10</sup> connaissent une modification – à la hausse ou à la baisse – de son nombre de salariés.

**Graphique 5. Effectif salarié annuel moyen de la Ligue de l'enseignement entre 2001 et 2015**



Source : Données calculées à partir du répertoire SIRENE, INSEE

Chaque année, en moyenne, 17 fédérations maintiennent leur nombre de salariés, 43 fédérations augmentent leur effectif, tandis que 38 perdent du personnel. Ce constat présage-t-il une santé financière stable, robuste ou, au contraire, fragile ? Une étude approfondie doit être conduite pour répondre à cette question et faire des corrélations éventuelles entre la situation financière des antennes locales et leur gestion en matière de personnels salariés. Toutefois, quelques éléments d'explications peuvent être apportés à travers deux exemples issus des terrains de recherche investis : la fédération de Haute-Garonne a vu son nombre de salariés multiplier par six en 10 ans (93 salariés en 2005, 600 en 2015) en récupérant la gestion de centres sociaux sur le département ; à l'inverse la fédération des Hauts-de-Seine a diminué par six son effectif moyen sur la même période – passant de 41 salariés en 2005 à 7 en 2015 – notamment à la suite de la vente d'un centre de séjours dont elle était propriétaire et avait la gestion. Les mouvements de personnel dépendent ainsi largement des changements d'organisation des antennes locales du réseau.

Par ailleurs, en consultant les bilans et comptes de résultats du centre confédéral des années 2002 à 2005 aux Archives nationales<sup>11</sup> ainsi que les rapports généraux du commissaire

<sup>10</sup> Trois fédérations départementales voient son nombre de salariés maintenu entre 2006 et 2007 et quatre entre 2007 et 2008.

<sup>11</sup> Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, cartons 20140057/304-308.

aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre des années 2006 à 2015 sur le site du journal officiel des associations<sup>12</sup>, la répartition du personnel du siège parisien selon leur type de contrat et leur statut entre 2002 et 2015 a pu être reconstitué (Tableau 8).

**Tableau 8. Répartition du personnel du centre confédéral selon le type de contrat et le statut des salariés entre 2002 et 2015**

|  |  | 2002   | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| CDI  | Cadres                                     | 52     | 51   | 48   | 51   | 60   | 66   | 71   | 71   | 83   | 94   | 94   | 100  | 87   | 86   |
|  | Agents de maîtrise et techniciens          | 130    | 121  | 121  | 115  | 122  | 131  | 133  | 125  | 129  | 128  | 188  | 183  | 184  | 184  |
|  | Employés                                   | 23     | 22   | 18   | 18   | 84   | 67   | 82   | 78   | 81   | 87   | 40   | 36   | 35   | 34   |
|  | Employés saisonniers (centres de vacances) | 0      | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|  | Détachés                                   | 0      | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|  | Total CDI                                  | 205    | 194  | 187  | 184  | 266  | 264  | 286  | 274  | 293  | 309  | 322  | 319  | 306  | 304  |
|  | CDD  | Cadres | 3    | 2    | 2    | 0    | 1    | 2    | 3    | 3    | 0    | 0    | 0    | 2    | 1    |
| Agents de maîtrise et techniciens          |  | 6      | 4    | 4    | 6    | 10   | 21   | 25   | 18   | 19   | 17   | 7    | 19   | 10   | 8    |
| Employés                                   |  | 11     | 8    | 17   | 13   | 19   | 16   | 16   | 16   | 13   | 10   | 9    | 40   | 18   | 19   |
| Employés saisonniers (centres de vacances) |  | 72     | 36   | 39   | 61   | 49   | 59   | 56   | 68   | 78   | 47   | 57   | 61   | 67   | 46   |
| Détachés                                   |  | 135    | 110  | 97   | 98   | 267  | 252  | 253  | 21   | 18   | 17   | 17   | 16   | 16   | 17   |
| Total CDD                                  |  | 227    | 160  | 159  | 178  | 346  | 350  | 353  | 126  | 128  | 91   | 90   | 138  | 112  | 91   |
| Ensemble                                   |  | 432    | 354  | 346  | 362  | 612  | 614  | 639  | 400  | 421  | 400  | 412  | 457  | 418  | 395  |

*Lecture : En 2002, cinquante-deux salariés du centre confédéral ont un contrat à durée indéterminée avec un statut cadre.*

*Sources : Bilans et comptes de résultats et rapports généraux du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre de l'année mentionnée*

Cette base de données<sup>13</sup> laisse apparaître des évolutions fortes (croissance et décroissance) en termes de salariés au sein de la structure nationale. À l'image de l'effectif salarié annuel moyen de l'ensemble du réseau, le nombre de salariés s'accroît soudainement, passant de 362 salariés au 31 décembre 2005 à 612 au 31 décembre 2006 (+ 69 %). Cette importante progression s'explique par l'« arrivée » de 169 détachés de la Fonction publique. Il ne s'agit pas de réelles arrivées mais d'une transformation du personnel mis à disposition (MAD) en personnel détaché<sup>14</sup> auprès de l'association dans le cadre de l'application de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)<sup>15</sup>. En revanche, en 2009, le centre confédéral

<sup>12</sup> <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association>

<sup>13</sup> Les chiffres au 31 décembre (et non les effectifs moyens) permettent ici de montrer des modifications importantes opérées au sein de la Ligue de l'enseignement sur cette période.

<sup>14</sup> Les distinctions entre ces deux statuts, ainsi que leurs évolutions et leurs conséquences, sont développées au chapitre 6.

<sup>15</sup> Un article du 5 novembre 2005 du journal *Le Monde* précise la volonté du gouvernement de l'époque de diminuer le nombre de fonctionnaires mis à disposition : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2005/11/05/le-sort-des-enseignants-mis-a-disposition-en-question\\_706889\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2005/11/05/le-sort-des-enseignants-mis-a-disposition-en-question_706889_3224.html), consulté le 8 mai 2018.

voit son effectif au 31 décembre diminuer de 37 % par rapport à 2008. Là encore, le personnel en situation de détachement contribue fortement à cette baisse : au nombre de 253 en 2008, les détachés ne sont plus que 21 en 2009. Cette fois, c'est Xavier Darcos qui « s'attaque au problème des profs "détachés" absents de leurs classes »<sup>16</sup> et les nouvelles décisions gouvernementales ont pour conséquence de faire supporter les détachements localement, et plus nationalement. L'hypothèse d'un accroissement fort de l'effectif salarié entre 2008 et 2009 au niveau local peut alors être posée, or les chiffres présentés en annexe (Annexe 3) contredisent cette prévision et ne montrent pas de hausse significative.

Dans la mesure où le détail sur les types de contrat et le statut des salariés au niveau des fédérations départementales n'est pas connue, l'analyse du tableau présenté (Tableau 8) ne peut être poursuivie. Néanmoins, la situation du centre confédéral observée (accroissement du nombre de CDI et nombre décroissant de CDD entre 2002 et 2015) est certainement assez différente de celle de ses antennes locales, qui doivent avoir des caractéristiques d'emploi plus proches de la situation décrite par Matthieu Hély, c'est-à-dire un « salariat "atypique" qui est typique »<sup>17</sup>, ou autrement dit, une proportion importante de contrats précaires (contrats à durée déterminée, temps partiel, etc.). Les travaux empiriques locaux menés dans le cadre de cette recherche ne permettent pas d'apporter d'éléments de réponses précis sur la répartition par type de contrat. Il serait donc nécessaire de les approfondir pour pouvoir affirmer ou infirmer cette hypothèse.

#### 1.1.2. Faire du « quanti » avec du « quali » : méthodologie d'une enquête

Au commencement du terrain d'enquête, aucune donnée de cadrage sur le nombre de salariés et leurs caractéristiques (répartition par sexe, âge, fonction...) n'est connue. Certaines informations ont été trouvées *a posteriori*. Sans base de sondage il n'était pas possible d'avoir un échantillon probabiliste, et, par conséquent, un échantillon non probabiliste a été constitué. Ce type d'échantillon ne permet pas la « généralisation, mais [est] utile pour faire de l'analyse de données (analyse factorielle, classification, discriminante linéaire) »<sup>18</sup>. Cette recherche

---

<sup>16</sup> <http://www.lefigaro.fr/actualites/2008/05/15/01001-20080515ARTFIG00086-ces-enseignants-sans-eleves-vises-par-darcos.php>, consulté le 8 mai 2018.

<sup>17</sup> Matthieu Hély, « À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », *Société contemporaine*, n° 69, 2008/1, p. 129.

<sup>18</sup> Jean-Marie Firdion, « Construire un échantillon », in Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 75.

découle de l'étude réalisée dans le cadre de l'expérimentation avec le FEJ<sup>19</sup> dont les deux points d'entrée étaient les méthodes de recrutement au sein de la Ligue de l'enseignement et des actions menées par le secteur Éducation. Ainsi, les premiers salariés interrogés étaient inscrits dans ce projet et, par la suite, d'autres salariés des fédérations locales ont été sollicités pour participer à un entretien semi-directif. Un « échantillon boule-de-neige » a été construit, au sens où « on identifie quelques personnes appartenant à la population cible, et on leur demande de fournir les coordonnées d'autres personnes (de cette population cible) avec qui elles sont en lien, et ainsi de suite »<sup>20</sup>.

Dès lors, le chercheur peut-il transformer des réponses obtenues oralement en données quantitatives ? Si la question de la légitimité de cette méthode peut être posée, il convient de remarquer que les récits de vie se prêtent bien à la construction d'indicateurs quantitatifs puisque dans ce type d'entretiens il y a de nombreuses données objectivables : l'année de naissance, des éléments sur la trajectoire scolaire (section suivie, réussite ou échec au diplôme, année où l'examen est tenté) et professionnelle (année d'arrivée et de départ des différents emplois exercés), des informations sur les parents (profession, investissements associatif, politique ou syndical), des éléments sur leurs investissements dans ces trois domaines également. Ainsi, à partir des éléments qualitatifs recueillis, 67 variables, comptabilisant au total 219 modalités, ont été construites afin de tenter de définir des profils-types, dont le but reste comme l'idéal-type défini par Max Weber<sup>21</sup> de dessiner des profils avec des caractéristiques propres sans pour autant prétendre à leur généralisation. Les indicateurs quantitatifs ont ensuite été utilisés pour la construction d'analyses de correspondances multiples (ACM) grâce au logiciel R et ses modules FactoMineR et Explor.

Les analyses factorielles – et l'ACM fait partie de cette famille de méthode – étaient auparavant utilisées uniquement pour traiter les enquêtes de grande taille, mais le postulat avancé par Yann Renisio et Rémi Sinthon selon lequel, dans le cadre d'une étude sociologique, « ce n'est pas la loi des grands nombres qui confère sa pertinence à la comparaison des enquêtés, mais la consistance sociale des termes et des critères de la comparaison »<sup>22</sup>, change la donne. Ainsi, l'analyse des correspondances « classe des

---

<sup>19</sup> L'expérimentation est présentée en introduction générale.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>21</sup> Max Weber, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai (1904)*. Traduit de l'Allemand et introduit par Julien Freund, Paris, Plon, 1965.

<sup>22</sup> Yann Renisio, Rémi Sinthon, « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain. Pour en finir avec le dualisme "quantitatif"/"qualitatif" », *Genèses*, n° 97, 2014/4, p. 119.

populations d'individus selon une multiplicité de critères, puis étudie les proximités entre eux du point de vue de la batterie de ces classements. Elle offre un outil d'exploration et de visualisation interne d'une population caractérisée par de nombreuses variables. [...] ces schémas résument et offrent au regard l'information énorme et impossible à maîtriser contenue dans un tableau comportant plusieurs dizaines ou centaines de lignes et de colonnes »<sup>23</sup>. L'objectif premier d'une analyse factorielle est donc de saisir de manière simple l'ensemble des données dont le chercheur dispose et d'en dégager les informations pertinentes. Ainsi, lors de ses recherches sur la participation aux événements de Mai-Juin 1968, Julie Pagis utilise l'analyse factorielle pour déconstruire la catégorie des « soixante-huitards » et proposer une « classification alternative ». Elle justifie le choix de cette méthode en précisant que « contrairement aux méthodes qui mobilisent les régressions, l'approche factorielle permet de ne pas instaurer en amont une asymétrie entre variables à expliquer et variables (potentiellement) explicatives et de ne pas se méprendre sur le sens des causalités en laissant une plus grande place à l'interprétation des corrélations »<sup>24</sup>. Ces travaux constituent un appui précieux dans la construction d'une typologie des salariés de la Ligue de l'enseignement. Toutefois, l'analyse statistique ne présente pas de régression logistique dans la mesure où le principe du « toutes choses égales par ailleurs »<sup>25</sup> est peu applicable pour cette recherche, de par les multiples spécificités des antennes locales du Mouvement.

Le positionnement des chercheurs dans leurs méthodes d'enquête et les premiers résultats des tableaux statistiques de cette étude – laissant entrevoir des liens intéressants entre les variables lors de la phase exploratoire des données – ont conforté les choix méthodologiques opérés. Il convient néanmoins de faire attention aux liens de causalités en l'absence de véritables données longitudinales et d'analyser les effets de structure<sup>26</sup>. Ces précautions posées, les croisements des variables construites à partir des entretiens peuvent à présent être analysés.

---

<sup>23</sup> Alain Desrosières, « Classer et mesurer : les deux faces de l'argument statistique », *Réseaux. Communication – Technologie – Société*, n° 71, 1995, p. 26.

<sup>24</sup> Julie Pagis, « Engagements soixante-huitards sous le regard croisé des statistiques et des récits de vie », *Politix*, n° 93, 2011/1, p. 97.

<sup>25</sup> Émilie Biland *et al.*, « Ceteris (non) paribus ? Combiner régression logistique et analyse des données pour étudier les arrangements pratiques des personnes handicapées ou dépendantes », *Genèses*, n° 73, 2008/4, p. 37-56.

<sup>26</sup> Henry Rouanet, Frédéric Lebaron, Viviane Le Hay, Werner Ackermann, Brigitte Le Roux, « Régression et analyse géométrique des données. Réflexions et suggestions », *Mathématiques & Sciences Humaines*, n° 160, 2002, p.13-45.

## 1.2. Des salariés aux caractéristiques éloignées du sens commun

Les salariés de la Ligue de l'enseignement tiennent des discours militants sur des thématiques diverses. Ils luttent contre de nombreuses formes de précarité (sociale, professionnelle...) et dénoncent un système éducatif inégalitaire. Ils déclarent défendre des « valeurs » de laïcité, de citoyenneté, etc. et militent pour des actions envers les populations les plus défavorisées. De ce fait, les salariés sont-ils confrontés aux situations qu'ils rapportent ? Sont-ils sortis de l'école sans diplôme ? Sont-ils issus des mêmes classes sociales ? Ont-ils connu des changements géographique ou professionnel qui peuvent expliquer le sentiment d'instabilité qu'ils expriment ? Rappelons que les entretiens autobiographiques réalisés auprès de 43 salariés de 19 fédérations départementales du réseau, se répartissent sur cinq régions distinctes. Douze entretiens ont été menés en Ile-de-France, sept en région Centre, douze en Midi-Pyrénées, onze en Provence-Alpes-Côte d'Azur et un dans une autre région<sup>27</sup>. L'échantillon est composé de 17 femmes et 26 hommes, âgés de 23 à 59 ans. Toutes les classes d'âge y sont représentées : sept sont âgés de moins de 30 ans au moment de l'entretien, quatorze ont entre 30 et 39 ans, quatorze également entre 40 et 49 ans et huit sont âgés de 50 ans et plus.

### 1.2.1. Huit salariés sur dix se trouvent dans une situation professionnelle stable

Choisir d'étudier le personnel « permanent » des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement conduit à l'étude d'une population particulière. Certes, il évolue au sein du domaine de l'animation, pour autant les salariés rencontrés sont majoritairement des « cadres associatifs »<sup>28</sup> et relativement peu animateurs. En effet, au niveau de la fonction principale exercée au sein du Mouvement, 17 occupent un poste d'animateur ou coordinateur, 13 sont responsables de service<sup>29</sup> et 13 exercent la fonction de délégué général<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Dans un souci d'anonymat, nous ne communiquerons pas d'éléments supplémentaires sur cette cinquième région puisque seul un entretien a été réalisé.

<sup>28</sup> Matthieu Hély, Nicolas Sadoul, « Cadres et dirigeants salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire : identités, pratiques, parcours », *XIIIe journée d'étude du GDR CADRES*, octobre 2007.

<sup>29</sup> Les deux salariés interrogés occupant un poste de « délégués » des secteurs USEP et UFOLEP ont été comptabilisés avec les responsables de services.

<sup>30</sup> Parmi les délégués généraux, neuf sont également secrétaires généraux mais pour faciliter la lecture, seule la dénomination « délégué général » sera utilisée. De même, et toujours dans le souci d'alléger la rédaction, l'écriture inclusive n'a pas été retenue – bien qu'il y ait des femmes dans l'échantillon interrogé – pour évoquer les postes occupés par les individus (animateur, coordinateur, délégué général).

Les salariés « permanents » de cet échantillon se trouvent dans une moindre mesure en situation de « précarité professionnelle » (Tableau 9) : 28 ont signé un contrat à durée indéterminée, sept un contrat à durée déterminée ou un contrat aidé, huit sont en situation de détachement auprès du ministère de l'Éducation nationale. Si globalement les détachés – instituteurs ou professeurs des écoles – sont rattachés à une fédération départementale pour un an et donc renouvellent chaque année un contrat à durée déterminée, ils n'ont pas été associés aux salariés dits « précaires » dans la mesure où si la fédération ou le fonctionnaire met fin à la situation de détachement, ce dernier réintègre son corps d'origine. Ici, les contrats précaires ne touchent que des salariés exerçant une fonction d'animateur ou de coordinateur.

**Tableau 9. Répartition des salariés enquêtés selon la fonction principale exercée et le type de contrat**

|                              | Précaire | CDI       | Détachement | Total     |
|------------------------------|----------|-----------|-------------|-----------|
| Animateur / Coordinateur     | 7        | 10        | 0           | 17        |
| Responsable de service       | 0        | 9         | 4           | 13        |
| Délégué / Secrétaire général | 0        | 9         | 4           | 13        |
| <b>Total</b>                 | <b>7</b> | <b>28</b> | <b>8</b>    | <b>43</b> |

*Lecture : Sept salariés exerçant des fonctions d'animateurs ou de coordinateurs au sein de la Ligue de l'enseignement ont un contrat précaire.*

*Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

De plus, peu de salariées – uniquement de sexe féminin – ont signé un contrat de travail en temps partiel. Au nombre de quatre, elles exercent leur activité professionnelle en CDI pour deux d'entre elles, et en contrat précaire pour les deux autres.

Concernant l'ancienneté professionnelle<sup>31</sup> des salariés, cette information a été obtenue pour 38 individus ; pour les cinq restants, pour lesquels le mois d'arrivée<sup>32</sup> à la Ligue de l'enseignement n'était pas connu, le mois de juillet a été attribué comme mois d'arrivée. En effet, en retirant de la base de données les huit détachés qui arrivent tous en septembre<sup>33</sup>, il reste 30 salariés sur lesquels il est possible d'analyser la période à laquelle ils arrivent afin de

<sup>31</sup> L'ancienneté est calculée par la soustraction de la date (mois et année) d'arrivée à la Ligue de l'enseignement à celle de réalisation de l'entretien.

<sup>32</sup> Mais dont l'année d'arrivée à la Ligue de l'enseignement se situe entre 1995 et 2008.

<sup>33</sup> La période de détachement s'étend du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1, ainsi le personnel détaché peut réintégrer son poste (éventuellement, devant une classe) à la rentrée scolaire suivante si nécessaire.

combler ce manque pour les cinq salariés évoqués précédemment, et ainsi calculer l'ancienneté moyenne des salariés de notre échantillon. Quatorze arrivent entre janvier et juin et 16 débutent entre août et décembre. Sans pousser l'analyse jusqu'à calculer la probabilité d'entrer à la Ligue de l'enseignement à un mois donné selon la fonction principale exercée – l'échantillon étant trop faible pour ce type d'analyse – ils ont donc à peu près autant de chance d'arriver sur les six premiers mois de l'année, que sur les six derniers mois, c'est pourquoi l'ancienneté est calculée selon une date d'arrivée au 1<sup>er</sup> juillet de l'année N. Ainsi, dans l'échantillon interrogé, les salariés ont une ancienneté moyenne de 105 mois, soit huit ans et neuf mois. Dix-sept sont entrés à la Ligue de l'enseignement il y a 10 ans ou plus, quatorze sont au sein de l'association depuis au moins 3 ans mais moins de 10 ans et douze depuis moins de 3 ans (dont quatre depuis moins d'un an). Parmi les plus jeunes, au sens d'une arrivée récente dans le réseau, neuf exercent une activité d'animateur ou de coordinateur.

La moitié des salariés interrogés se situe sur son premier poste au sein de la Ligue de l'enseignement (Tableau 10). L'autre moitié a connu au moins un changement de poste dans l'association et presque tous (n=17) une ascension professionnelle, dans la mesure où, après leur mobilité professionnelle, ils occupent un poste avec davantage de responsabilités que le précédent. Toutefois, il faut noter qu'un quart de l'échantillon (n=11) n'a pas connu d'ascension professionnelle alors qu'ils sont salariés de la Ligue de l'enseignement depuis au moins 3 ans.

**Tableau 10. Répartition des salariés enquêtés selon le nombre de postes occupés et leur ancienneté au sein de la Ligue de l'enseignement**

|               | < 3 ans | de 3 ans à < 10 ans | 10 ans et + | Total |
|---------------|---------|---------------------|-------------|-------|
| 1 poste       | 11      | 6                   | 5           | 22    |
| 2 postes      | 1       | 6                   | 5           | 12    |
| 3 postes et + | 0       | 2                   | 7           | 9     |
| Total         | 12      | 14                  | 17          | 43    |

*Lecture : Onze des douze enquêtés salariés à la Ligue de l'enseignement depuis moins de trois ans sont sur leur premier poste dans l'association.*

*Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

L'échantillon de salariés « permanents » interrogés est donc majoritairement composé d'individus occupant des postes à responsabilité, en contrat à durée indéterminée, depuis près de neuf ans.



### 1.2.2. Un salarié sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur

Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu, dans leur enquête au sein de l'association d'éducation populaire des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), relevaient la présence d'« acteurs dotés d'un parcours classique où les mécanismes d'apprentissages sont fortement développés »<sup>34</sup>. Ce constat s'établit également chez les salariés interrogés de cette recherche puisqu'ils sont majoritairement diplômés en formation initiale, c'est-à-dire titulaires d'un diplôme issu d'une scolarité n'ayant pas connu d'interruption. Trente-quatre ont obtenu le baccalauréat<sup>35</sup> et 22 sont diplômés de l'enseignement supérieur, avec un niveau de qualification en formation initiale supérieur ou égal au niveau III (Tableau 11). Ce chiffre atteint 25 en comptabilisant le salarié non titulaire du baccalauréat et les deux pour lesquels l'information sur l'obtention du baccalauréat n'est pas renseignée.

**Tableau 11. Répartition des salariés selon leur niveau de qualification en formation initiale et le fait d'avoir obtenu (ou non) le diplôme du baccalauréat**

|                | Oui | Non | Non renseigné | Total |
|----------------|-----|-----|---------------|-------|
| I              | 5   | 0   | 0             | 5     |
| II             | 10  | 1   | 2             | 13    |
| III            | 7   | 0   | 0             | 7     |
| IV             | 12  | 0   | 1             | 13    |
| V et inférieur | 0   | 5   | 0             | 5     |
| Total          | 34  | 6   | 3             | 43    |

*Lecture : Cinq salariés ayant obtenu le baccalauréat ont terminé leur formation initiale avec un niveau de qualification de niveau I, c'est-à-dire diplômés d'un bac +5 ou plus.*

*Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

Parmi les bacheliers, 22 ont obtenu ce diplôme « à l'heure », 12 ont été diplômés « en retard », dont 10 en retard d'un an<sup>36</sup>. Il convient néanmoins de préciser qu'obtenir le baccalauréat « à l'heure » ne signifie pas que les individus n'ont pas connu de redoublement

<sup>34</sup> Jean-Louis Laville, Renaud Sainsaulieu (dir.), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 179.

<sup>35</sup> Quatorze sont diplômés d'un baccalauréat général ; quatre d'un baccalauréat technologique et deux d'un baccalauréat professionnel. La section au baccalauréat n'est pas connue pour les 17 autres.

<sup>36</sup> Parmi les dix bacheliers redoublants, six sont issus des générations qui ont passé le baccalauréat avant les années 1980, période où il était moins commun d'obtenir le baccalauréat à l'âge de 18 ans.

pendant leur scolarité. En effet, certains individus ont redoublé après avoir « sauté » une classe.

Par ailleurs, 23 salariés sont diplômés en formation continue, dont 12<sup>37</sup> ont suivi un cursus diplômant avec la Ligue de l'enseignement. Un peu plus de la moitié des diplômes professionnels préparés en formation continue (n=14) appartient au domaine de l'animation. Aucun salarié titulaire d'un diplôme de niveau I en formation initiale ne possède de diplôme en formation continue ; en revanche, les quatre salariés possédant un niveau de qualification inférieur ou égal à V en formation initiale ont tous obtenu un diplôme en formation continue (Tableau 12). La formation continue apparaît alors plutôt investie par les salariés les moins diplômés *via* leur cursus scolaire, dans le but d'obtenir un niveau de qualification meilleur que celui acquis à travers le système éducatif « classique ».

**Tableau 12. Répartition des salariés selon leur niveau de qualification en formation initiale et leur niveau de qualification en formation continue**

|                    |                | formation continue |    |     |                 |              | Total |
|--------------------|----------------|--------------------|----|-----|-----------------|--------------|-------|
|                    |                | I                  | II | III | IV et inférieur | Non concerné |       |
| formation initiale | I              | 0                  | 0  | 0   | 0               | 5            | 5     |
|                    | II             | 3                  | 0  | 3   | 0               | 7            | 13    |
|                    | III            | 1                  | 1  | 0   | 0               | 5            | 7     |
|                    | IV             | 1                  | 3  | 6   | 1               | 2            | 13    |
|                    | V et inférieur | 0                  | 0  | 2   | 2               | 1            | 5     |
|                    | Total          | 5*                 | 4  | 11  | 3               | 20           | 43    |

\* Dont deux salariés en cours de formation au moment de l'entretien

La colonne « non concerné » recense les salariés n'ayant pas eu recours à la formation continue.

Lecture : Six salariés ayant un niveau de qualification IV (baccalauréat ou équivalent, ou abandon des études supérieures sans diplôme) en formation initiale ont atteint un niveau de qualification III (diplôme de niveau bac +2) en formation continue.

Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

À ce stade de l'analyse, il convient de noter que les salariés interrogés sont majoritairement diplômés en formation initiale. De ce fait, une distance entre les discours tenus – sur les élèves sortis précocement du système scolaire sans diplôme – et leurs expériences personnelles est perceptible. Pour autant, ce constat ne permet pas d'établir les

<sup>37</sup> Onze sont diplômés et un salarié est en cours de formation au moment de l'entretien.

rapports entretenus par rapport à l'institution scolaire<sup>38</sup> ; les salariés « permanents » d'aujourd'hui peuvent avoir connu des difficultés scolaires et être diplômés.

### 1.2.3. Un salarié sur deux n'a jamais changé de département

Une troisième caractéristique individuelle se situe dans le fait d'être « du coin »<sup>39</sup>, pour reprendre le concept développé par Nicolas Renahy, c'est-à-dire un individu attaché aux villes et aux villages dans lesquels il a grandi mais aussi à ceux qu'il habite à présent, et qui ne sont pas forcément dans les mêmes départements ou les mêmes régions : 19 enquêtés ne se sont jamais vraiment éloignés de leur territoire d'origine<sup>40</sup>. Huit ont déménagé une fois, dont trois avant leur majorité, ce qui laisse présumer qu'ils ont suivi leurs parents. Par conséquent, ce sont des déménagements subis plus que choisis. Au final, la moitié des salariés interrogés habite toujours le même département depuis qu'ils ont 18 ans. Onze ont changé entre deux et quatre fois de région ; et cinq ont déménagé cinq fois ou plus. Parmi les 24 salariés qui ont connu au moins un déménagement, 10 ont déménagé au moins une fois pour aller vivre à l'étranger (en ou hors Union Européenne). Cette étude des mobilités géographiques cherche à analyser les liens entre le fait de quitter un territoire et les investissements bénévoles. Ainsi, les déménagements entraînent-ils des ruptures dans les engagements individuels ? Si, dans un premier temps, une corrélation a été supposée, par la suite celle-ci n'a pas été affirmée lors du croisement de ces deux variables. En effet, parmi les salariés ayant déménagé au moins une fois après l'âge de 18 ans (n=15), seuls trois abandonnent leurs investissements extra-professionnels. Dès lors, il convient de s'interroger : l'implication dans une association, un syndicat ou en politique peut-elle se réaliser peu importe le territoire ? Ou alors est-il inconcevable pour les salariés de ne pas consacrer du temps pour d'autres causes que celles qu'ils défendent dans leur métier ?

Parmi les salariés qui poursuivent des investissements bénévoles se trouve Patrick qui, malgré deux déménagements, a toujours maintenu ses pratiques au sein d'une association de solidarité internationale. Il est aisé d'imaginer la facilité à poursuivre des activités de bénévolat dans une association comme celle-ci, dans la mesure où elle possède des structures locales sur l'ensemble du territoire qui peuvent permettre de préserver l'investissement

---

<sup>38</sup> Le rapport à l'école est développé au chapitre 5.

<sup>39</sup> Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005.

<sup>40</sup> Les salariés n'habitent plus forcément la ville ou le village dans lequel ils ont grandi mais ils n'ont pas quitté le département. C'est en cela qu'ils sont considérés comme n'ayant pas connu de déménagement.

associatif des bénévoles. Pourtant André, bénévole au Resto du cœur, ne conserve pas ses activités bénévoles à la suite d'un déménagement en 2001, alors que cette structure associative existe partout en France et donc dans la nouvelle région où il s'installe. Il justifie son désinvestissement par un manque de temps lié à une situation personnelle particulière. En effet, André quitte la région parisienne pour s'installer dans le sud de la France où son épouse souhaite passer sa retraite, mais il ne trouve pas d'emploi à proximité de son domicile et est contraint de naviguer chaque semaine entre son lieu de travail et son lieu de résidence ; c'est du moins ainsi qu'il justifie l'arrêt de son investissement extra-professionnel. Toutefois, au-delà des spécificités individuelles, il faudrait analyser d'autres éléments, comme les rapports entretenus avec les autres bénévoles par exemple, pour mesurer s'ils peuvent constituer également un facteur de désinvestissement.

Louise et Julien sont deux autres salariés à avoir cessé leurs activités bénévoles après une mobilité géographique. En apparence Louise, 26 ans, coordinatrice en CDD au sein du service « Éducation formation » d'une fédération départementale depuis moins de 3 ans et Julien, 44 ans, détaché du ministère de l'Éducation nationale, délégué général depuis 7 ans semblent avoir deux profils de salariés bien distincts. Seul leur désinvestissement des activités extra-professionnelles les unit, mais à y regarder de plus près, il s'avère que ces deux salariés étaient auparavant investis dans des associations locales : une association d'aide aux jeunes migrants créée par son oncle pour Louise et des associations sportives pour Julien. Il semble donc bien y avoir un lien entre les investissements locaux et les changements de territoire, dans la mesure où l'éloignement géographique ne permet plus de participer à la vie de l'association, ni d'être présent sur les actions de l'association ou aux réunions.

#### 1.2.4. Des salariés de classes moyennes en ascension sociale

Ces salariés de l'éducation populaire, qui souhaitent mettre en place des actions en faveur des populations en difficulté sociale, sont-ils issus de ces milieux défavorisés socialement ? Il ressort, du côté de leurs origines sociales, que les salariés interrogés ne sont pas majoritairement issus des classes populaires : 14 ont un père employé ou ouvrier et 12 ont une mère employée ou ouvrière ; dans une proportion similaire ils appartiennent à des milieux intermédiaires ; et un salarié sur cinq de l'échantillon est issu des classes supérieures (Tableau 13). Ils appartiennent donc davantage aux classes moyennes.

**Tableau 13. Répartition des salariés enquêtés selon la dernière catégorie socioprofessionnelle de leurs parents**

|   | Père | Mère |
|---|------|------|
| Agriculteurs exploitants  | 2    | 2    |
| Artisans commerçants et chefs d'entreprise                              | 3    | 1    |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures                       | 9    | 5    |
| <i>dont Professeurs, professions scientifiques</i>                      | 2    | 2    |
| Professions intermédiaires  | 15   | 14   |
| <i>dont Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés</i>           | 6    | 8    |
| <i>dont Professions intermédiaires de la santé et du travail social</i> | 0    | 2    |
| Employés  | 8    | 11   |
| Ouvriers  | 6    | 1    |
| Autres personnes sans activité professionnelle                          | 0    | 9    |
| Total   | 43   | 43   |

*Lecture : Deux des quarante-trois salariés interrogés ont un père agriculteur exploitant.*

*Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

En portant un intérêt plus spécifique sur le lien éventuel entre la classe sociale d'appartenance – établie à partir de la catégorie socioprofessionnelle du père – et le poste occupé par l'individu, il apparaît des formes d'ascension sociale (Tableau 14). « Occupant des positions moyennes et issus des classes populaires avec des parcours scolaires perturbés (reprise d'études, etc.), les formateurs sont prédisposés à croire en l'"éducation populaire" de par leur ascension »<sup>41</sup>. Ce constat établi par Francis Lebon se retrouve, au moins en partie, à la Ligue de l'enseignement puisque un tiers des animateurs ou coordinateurs interrogés est issu des classes populaires.

<sup>41</sup> Francis Lebon, « Devenir animateur... », *op. cit.*, p. 710.

**Tableau 14. Répartition des salariés enquêtés selon leur fonction principale exercée et l'origine sociale de leur père**

|                      | Animateur/<br>Coordinateur | Responsable de<br>service | Délégué/<br>Secrétaire général | Total |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------------|-------|
| Classe supérieure    | 3                          | 2                         | 3                              | 8     |
| Classe intermédiaire | 6                          | 6                         | 5                              | 17    |
| Classe populaire     | 7                          | 5                         | 4                              | 16    |
| Non définie*         | 1                          | 0                         | 1                              | 2     |
| Total                | 17                         | 13                        | 13                             | 43    |

\* Les deux pères qui apparaissent avec une origine sociale « Non définie » sont agriculteurs, mais de par l'absence de leur statut (ouvrier ou à son compte avec la taille de l'exploitation) il n'est pas possible de déterminer les origines sociales.

Lecture : Trois des dix-sept animateurs ou coordinateurs interrogés sont issus des classes supérieures, de par la catégorie socioprofessionnelle de leur père.

Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

#### 1.2.5. Des parents, de « gauche », distants de la religion

D'autres informations – plus éparées – sur les caractéristiques sociales des salariés interrogés ont été collectées mais, comme précisé dans la présentation de la méthodologie adoptée<sup>42</sup>, l'intérêt pour une approche factorielle est apparu plusieurs années après la réalisation des entretiens autobiographiques. Par conséquent, certaines questions n'ont pas été posées de manière rigoureuse durant les échanges et ces oublis constituent à ce stade un manque pour l'analyse<sup>43</sup>. Cependant, il n'est pas question de faire l'impasse sur ces éléments. Ils ne peuvent être que sous-estimés, de par l'absence de discussions de façon formelle sur le sujet. Parmi les thématiques négligées, et qui auraient permis de mieux déterminer les positions sociales individuelles, se trouvent les questions sur la fratrie, la situation matrimoniale des salariés, ainsi que leurs orientations politiques et religieuses.

Un ensemble d'interrogations a été formulé *a posteriori* et pour lequel seules des hypothèses peuvent être établies en guise d'éléments de réponse. Concernant la fratrie, 11 sont l'aîné, 16 sont cadets et cinq ont au moins un frère ou une sœur sans qu'il ne soit possible de les positionner dans la fratrie. L'aîné doit-il constituer un modèle (sur le plan scolaire, professionnel...) pour ses cadets ? Et ces derniers sont-ils influencés par leurs aînés ?

<sup>42</sup> La méthodologie d'enquête est développée en introduction générale.

<sup>43</sup> Recontacter les salariés a été envisagé, mais 13 des 43 individus interrogés avaient quitté leur emploi à la Ligue de l'enseignement (fin de contrat, retraite, démission) et cette opération n'a pas été réalisée.

Cette influence est supposée être de deux ordres : le mimétisme, dans la mesure où l'individu cherche à copier son grand frère, sa grande sœur ; ou, au contraire, l'opposition, au sens où il tente de s'éloigner le plus possible des pratiques de ses aînés.

Sur la situation matrimoniale, neuf salariés vivent « en couple », sans pouvoir déterminer plus finement s'il s'agit d'union libre ou d'union par un Pacte civil de solidarité (PACS) ou par le mariage ; six d'entre eux partagent leur vie avec un conjoint qui exerce un emploi dans le domaine de l'animation, du social ou de l'enseignement. Il apparaît alors opportun d'interroger les formes d'endogamie sociale entre les conjoints, mais aussi de s'intéresser aux célibats et aux ruptures que pourraient entraîner une vie professionnelle associative. En effet, au cours des entretiens, plusieurs salariés ont insisté sur la difficulté à conjuguer vie de famille et vie professionnelle. Par ailleurs, pour celles et ceux qui ont des enfants, leur naissance a-t-elle constitué un frein de leurs investissements bénévoles ? Près de la moitié des salariés interrogés (n=21) est parent dans la mesure où ils évoquent au moins l'un de leurs enfants pendant l'entretien, sans distinction dans le type de filiation (légitime, naturelle ou adoptive) ; l'autre moitié n'aborde pas ce sujet.

Enfin, pour aller plus loin sur les « valeurs » défendues de laïcité, de citoyenneté, il aurait été intéressant de pouvoir collecter systématiquement des données sur les pratiques civiques, politiques et religieuses des salariés. Ainsi, est-il concevable de pratiquer une religion et de travailler dans une association laïque ? Les salariés peuvent-ils être partisan ou adhérent d'un parti politique et exercer un emploi dans un Mouvement apolitique ? Dans cet échantillon, 12 salariés votent pour des partis politiques dits de « gauche » ; aucun n'a précisé avoir des orientations politiques dites de « droite ». Par rapport aux appartenances religieuses, six ont reçu au moins l'un des trois sacrements<sup>44</sup> de l'initiation chrétienne ou ont milité dans un mouvement de jeunesse chrétienne.

Cette première partie vise, d'une part, à situer l'échantillon interrogé au cours du terrain d'enquête parmi l'ensemble des salariés de la Ligue de l'enseignement, à travers la présentation de données de cadrage. Elle met également en exergue des transformations que connaît la Ligue de l'enseignement au niveau de la répartition de ses salariés, et de son personnel détaché de l'Éducation nationale notamment. D'autre part, il paraissait essentiel de revenir sur la méthode d'enquête choisie, ainsi que sur les premiers résultats statistiques, qui

---

<sup>44</sup> Baptême, communion, confirmation.

ont fait ressortir des caractéristiques sur les salariés de l'échantillon interrogé et ont conduit à la réalisation d'une analyse factorielle.

## 2. Les quatre profils-types de salariés « permanents »

Les tris à plat et les tris croisés exposés ont été utilisés pour construire une réflexion sur les profils de salariés, mais rapidement ces croisements lumineux se révèlent insuffisants pour établir une typologie. L'analyse des correspondances multiples (ACM) apparaît alors comme la méthode idoine pour parvenir à une classification des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement.

### 2.1. Construction et conclusions de l'analyse statistique

L'analyse des correspondances multiples « nous renseigne automatiquement sur les croisements de variables qui sont les plus éloignés de la situation d'indépendance, c'est-à-dire sur les liaisons statistiques les plus fortes qui existent dans le fichier de départ »<sup>45</sup>. Cette méthode statistique permet alors de visualiser la diversité de l'échantillon sur un plan factoriel, au sein d'un nuage de points composé d'autant de dimensions qu'il n'y a de variables introduites dans l'analyse et dans lequel les données brutes apparaissent. Elle peut certes s'appliquer à un échantillon de taille réduite, toutefois pour que les résultats soient interprétables, les modalités ont dû être regroupées afin de comporter un nombre suffisant d'individus pour pouvoir contribuer ou non aux dimensions du plan factoriel. Dès lors qu'il n'a pas été possible d'assembler les réponses pour former une proposition de quelques modalités cohérentes et justifiables, les variables ont été utilisées comme variables supplémentaires. Il en est de même lorsque malgré des regroupements opérés le nombre d'individus demeurent trop faible<sup>46</sup> au sein d'une modalité ou que le nombre de « non réponse »<sup>47</sup> affecte plus de la moitié de l'échantillon.

---

<sup>45</sup> Félicité des Nétumières, « Méthodes de régression et analyse factorielle », *Histoire & Mesure*, XII-3/4, 1997, p. 278.

<sup>46</sup> Les variables qui comportent des modalités avec des effectifs inférieurs à cinq individus sont toujours représentées en variables supplémentaires.

<sup>47</sup> Cette « non réponse » résulte de l'absence de la question durant l'entretien.



L'analyse est réalisée à partir d'un seul jeu de données dans lequel des grandes familles de variables ont été isolées pour constituer les variables actives et les variables supplémentaires selon trois thématiques de recherche distinctes – la socialisation primaire, les trajectoires scolaire et professionnelle, la trajectoire bénévole de l'individu – permettant ainsi de situer les salariés dans l'espace social<sup>48</sup>.

### 2.1.1. Les deux visages de la socialisation primaire

Cette première projection vise à établir les corrélations éventuelles entre les variables sur la socialisation primaire de l'individu selon ses caractéristiques sociales. Pour se faire, les variables actives retenues sont le sexe, la tranche d'âge, la catégorie socioprofessionnelle du père, l'investissement des parents, le nombre de brevets et diplômes détenus dans le secteur de l'animation, le fait d'avoir été en colonie de vacances, d'avoir fréquenté des centres de loisirs, d'avoir exercé des pratiques culturelles ou sportives durant l'enfance, l'investissement lors des études supérieures (pour les salariés présentant un parcours scolaire post-baccalauréat), les déménagements éventuels avant la majorité de l'individu et le fait d'être l'aîné de sa fratrie. Par ailleurs, avoir été délégué de classe ou investi au lycée (maison des lycéens, radio...), la catégorie socioprofessionnelle de la mère<sup>49</sup>, le fait d'avoir des frères et sœurs et les phénomènes migratoires ont été introduits parmi les variables supplémentaires pour les raisons présentées précédemment. Par ailleurs, l'obtention du baccalauréat, l'âge au moment de cet événement (regroupé en deux catégories – « à l'heure » ou « en retard » – auxquelles s'ajoutent les « non concernés » c'est-à-dire celles et ceux qui ont échoué au diplôme du baccalauréat ou qui n'ont jamais passé cet examen), la section du baccalauréat, l'échec au diplôme, le niveau de qualification en formation initiale, le fait d'avoir redoublé, le niveau de qualification en formation continue ont également été placés en variables supplémentaires afin de positionner les salariés aussi selon leur trajectoire scolaire, sans pour autant en étudier ici les corrélations.

Avant d'étudier les résultats obtenus dans l'analyse des correspondances multiples, il convient de préciser la définition retenue pour quelques variables. Tout d'abord, il faut distinguer l'échec au diplôme du redoublement : est considéré comme redoublant un individu

---

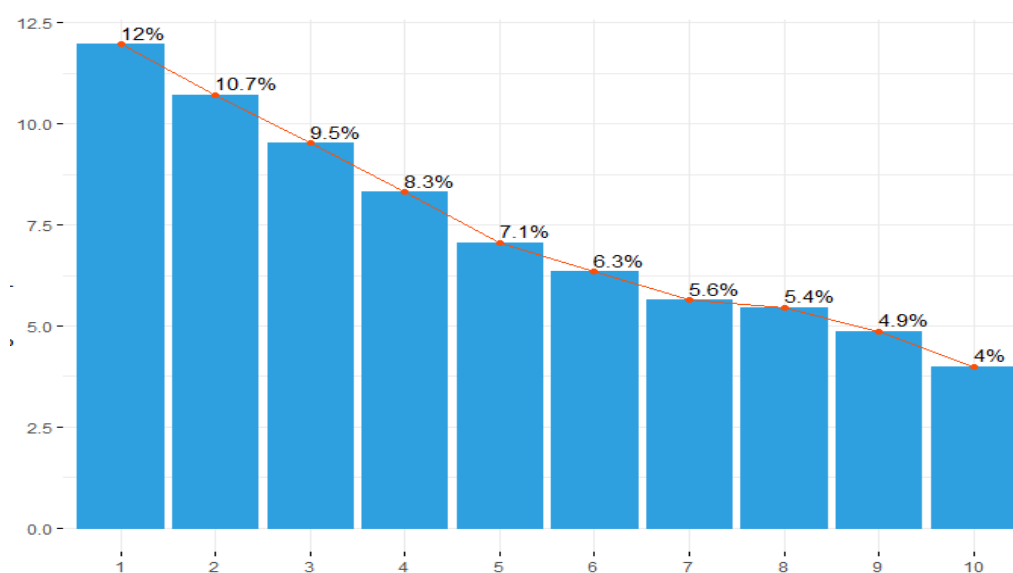
<sup>48</sup> Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

<sup>49</sup> La catégorie socioprofessionnelle de la mère est aussi placée en variable supplémentaire car les mères des salariés nés dans les années 1950 n'ont pas les mêmes caractéristiques que celles des enquêtés nés dans les années 1970 ou 1980.

qui a recommencé l'année suivante (N+1) le même cursus que celui de l'année N, qu'il y ait passage (ou non) d'un examen au cours du cursus ; en revanche il est classé parmi les « échouants » lorsqu'il passe un examen et échoue à celui-ci. Dès lors que l'individu se réoriente à la suite de cet échec (changement de cursus scolaire) il n'est pas comptabilisé dans les redoublants. Gilles, par exemple, redouble plusieurs fois durant sa scolarité mais il obtient son baccalauréat à 21 ans lors de son premier passage à l'examen. Il est donc considéré comme redoublant mais « non échouant » à l'examen du baccalauréat. *A contrario* il est possible de ne pas redoubler et d'échouer à un examen. C'est le cas d'Hugo qui après avoir obtenu le baccalauréat s'inscrit en faculté de mathématiques où il échoue au DEUG, avant de se réorienter en faculté de sciences économiques. Hugo connaît donc un échec au diplôme mais pas de redoublement, au sens où il ne réitère pas sa deuxième année en section mathématiques. Ensuite, il est nécessaire de distinguer les brevets des diplômes obtenus dans le domaine de l'animation, dans la mesure où les diplômes ont une incidence sur l'échelle du niveau de qualification de l'individu, contrairement aux brevets qui, par définition, ne sont pas des diplômes d'État.

Pour cette première analyse des correspondances multiples, les trois premiers axes, dont le taux d'inertie atteint 32,2 % (Graphique 6), sont retenus<sup>50</sup>.

**Graphique 6. Décomposition du taux d'inertie de l'ACM sur la socialisation primaire**



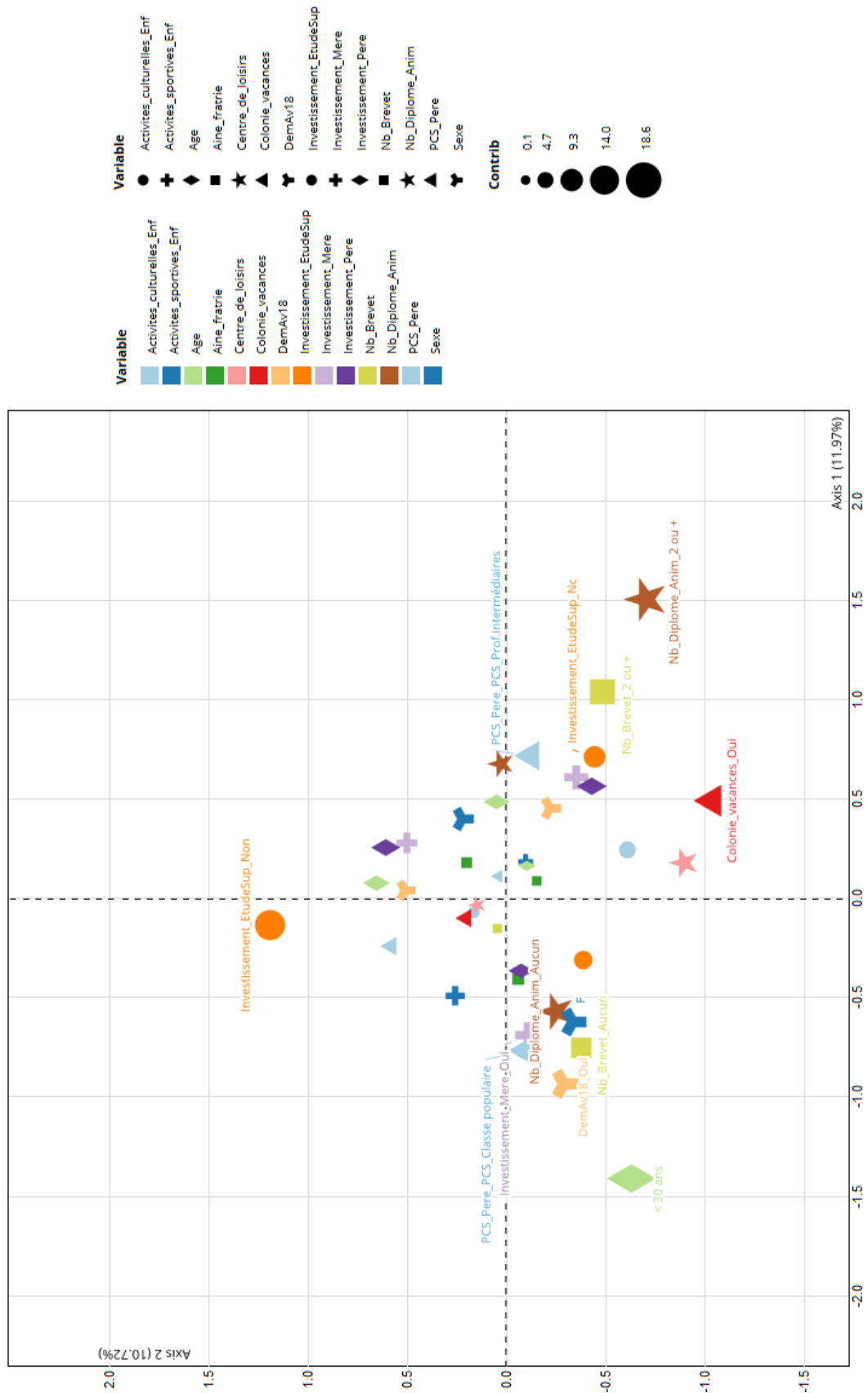
Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

<sup>50</sup> Le nombre d'axes retenus dans l'analyse est défini selon le « Scree-Test » de Raymond B. Cattell, qui consiste à calculer les différences premières des inerties et à s'arrêter lorsque celle-ci est négative. Cette méthode est utilisée pour déterminer les axes retenus pour l'ensemble des ACM présentées dans ce travail de recherche.

L'axe 1 oppose les salariés selon leurs pratiques dans le milieu de l'animation, et en creux selon leur capital scolaire. En effet, les individus situés à l'ouest du plan factoriel (Graphique 7) ne possèdent pas de brevet (Nb\_Brevet\_Aucun) ni de diplôme de l'animation (Nb\_Diplome\_Anim\_Aucun) mais sont en revanche diplômés en formation initiale. Parmi les 13 salariés non titulaires d'un brevet de l'animation volontaire, huit ont un niveau de qualification initiale supérieure au baccalauréat. Tandis qu'à l'est se trouvent les salariés qui ont recours à la formation continue (Nb\_Diplome\_Anim\_2 ou +) et aux brevets de l'animation volontaire (Nb\_Brevet\_2 ou +), qui ont un niveau de qualification en formation initiale inférieur ou égal au niveau IV et ont connu l'échec aux diplômes. Sur les 17 salariés ayant, au mieux, le baccalauréat, 11 possèdent au moins un brevet et neuf sont titulaires d'au moins un diplôme professionnel en formation continue. L'axe 2 appuie les dissonances du capital militant avec au nord du plan factoriel les salariés peu investis dans leur jeunesse au lycée ou lors des études supérieures (Investissement\_EtudeSup\_Non), alors que les individus au sud présentent une socialisation au militantisme dès le plus jeune âge (Colonie\_vacances\_Oui) et pendant leurs cursus post-baccalauréat. L'axe 3 distingue les salariés selon leur capital social opposant les individus issus des classes supérieures dont les parents présentent un investissement bénévole faible à ceux des classes intermédiaires et populaires ayant des parents davantage impliqués dans la vie associative, politique ou syndicale.

Ce plan factoriel présente une dichotomie entre une socialisation familiale à une socialisation institutionnelle de l'animation, dans la mesure où les salariés connaissent le milieu associatif soit par les pratiques militantes de leurs parents, soit parce qu'ils ont passé des diplômes d'État ou des brevets de l'animation volontaire. Les indicateurs de socialisation primaire tels que le fait d'avoir fréquenté des centres de loisirs, d'avoir participé à des activités culturelles ou sportives durant l'enfance ne montrent pas de corrélations avérées dans cette analyse.

Graphique 7. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 1 et 2



Source : Entretien, salariés de la Ligue de l'enseignement

### 2.1.2. De l'animateur au délégué général : des trajectoires scolaire et professionnelle distinctes

Cette seconde analyse souhaite articuler la socialisation primaire et la socialisation secondaire, qui « consiste en tout processus postérieur qui permet d'incorporer un individu déjà socialisé dans des nouveaux secteurs du monde objectif de sa société »<sup>51</sup> et se traduit par « l'intériorisation de "sous-mondes" institutionnels ou basés sur des institutions [...] en contraste au "monde de base" acquis au cours de la socialisation primaire »<sup>52</sup>. C'est en ce sens que l'étude des indicateurs créés se poursuit en réalisant, cette fois, une analyse des correspondances multiples mettant en lien des variables dites de « base » (sexe, tranche d'âge, origine sociale selon la catégorie socioprofessionnelle du père) avec des variables liées à la scolarité de l'individu (réussite ou échec au baccalauréat, niveau de qualification en formation initiale, échec au diplôme, redoublement) et celles associées au parcours professionnel du salarié (catégorie socioprofessionnelle des derniers emplois occupés – avec une focale sur le dernier emploi –, âge d'arrivée à la Ligue de l'enseignement en tant que salarié, fonction exercée sur le premier poste occupé, nombre de postes différents occupés, fonction principale exercée au moment de l'entretien ainsi que le(s) service(s) au(x)quel(s) le salarié est rattaché, type de contrat, ancienneté au sein de la Ligue de l'enseignement et avenir professionnel envisagé). Deux autres variables actives – la taille<sup>53</sup> de la fédération départementale et sa situation géographique – ont été mobilisées pour étudier les relations éventuelles entre les trajectoires professionnelles et les structures employeuses.

Il convient de préciser deux variables avant de débiter l'analyse de cette deuxième ACM. Premièrement, l'indicateur sur les précédents emplois occupés a été créé en classant chacun des emplois exercés, mentionnés par le salarié au cours de l'entretien, selon la classification des catégories socioprofessionnelles de l'INSEE. Cherchant à distinguer les emplois dans l'enseignement (code 42) ou du travail social (code 43) de tous les autres, les salariés ont donc été répartis selon les trois modalités suivantes : « Emploi\_Tous\_43 » pour les salariés ayant toujours exercé un emploi dans le domaine de la santé et du travail social (n=15) ; « Emploi\_Tous\_43ou42 » pour ceux ayant exercé successivement ou simultanément des emplois dans les deux domaines (n=8) ; et « Emploi\_Tous\_Autres » pour les salariés qui,

---

<sup>51</sup> Peter L. Berger, Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 225.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>53</sup> Nous rappelons que la médiane est utilisée pour distinguer les « petites » des « grandes » fédérations départementales et qu'elle se situe à 28 salariés pour la Ligue de l'enseignement.

au cours de leur carrière professionnelle, ont exercé au moins une fois un emploi classé dans une autre catégorie que les deux mentionnées (n=20). Le dernier emploi exercé avant l'arrivée à la Ligue de l'enseignement a été codé selon le même principe, avec une distinction franche entre les emplois relevant de l'enseignement « Dernier\_Emploi\_42 » (n=11), ceux relevant du domaine de la santé ou du travail social « Dernier\_Emploi\_43 » (n=24), et tous les autres « Dernier\_Emploi\_Autre » (n=8). Deuxièmement, la situation géographique prend trois valeurs possibles : dominante urbaine, dominante rurale ou intermédiaire. Cette typologie est mise au point par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) à partir de données fournies par Eurostat<sup>54</sup>. Ainsi, si plus de 50 % de la population habite une commune rurale, la région est classée en « dominante rurale » ; si moins de 15 % de la population habite une commune rurale, elle est désignée en « dominante urbaine » ; enfin elle devient « intermédiaire » si de 15 % à 50 % de la population habite une commune rurale.

Quatre axes sont retenus pour cette deuxième analyse de correspondance multiple avec un taux d'inertie de 41,2 %. L'axe 1 oppose les salariés selon leur spécialisation dans le milieu de l'animation. À l'ouest du plan factoriel (Graphique 8) se trouvent les salariés les moins spécialisés (Fonction\_occupee\_Animateurs/Coordinateurs). Ce sont plus généralement des femmes, âgées de moins de 30 ans (Age\_< 30 ans), qui peuvent connaître des situations d'emploi instable (Précaire) et qui sont sur leur premier poste, arrivées à la Ligue de l'enseignement depuis moins de trois ans. En opposition, l'est du plan se caractérise par des salariés plus âgés (Age\_40-49 ans), qui ont une carrière professionnelle dans l'enseignement ou le travail social (Emploi\_Tous\_43ou42) et par conséquent une spécialisation dans l'emploi beaucoup plus marquée.

L'axe 2 insiste sur la réussite scolaire et l'ascension professionnelle des salariés, en faisant apparaître, à l'ouest du plan factoriel (Graphique 9), les responsables de service actuels (Fonction\_occupee\_Responsable de service) qui ont commencé leur carrière professionnelle à la Ligue de l'enseignement comme animateur ou coordinateur (Premier\_Poste\_LDE\_Animateur/Coordinateur). Ces salariés n'ont exercé que des métiers situés dans le domaine du travail social (Emploi\_Tous\_43) et sont peu diplômés en formation initiale (Niveau\_Qualification\_Initiale\_< Bac). À l'opposé se trouvent les dirigeants des fédérations départementales (Fonction\_occupee\_Délégué/Secrétaire général) qui occupaient déjà des postes à responsabilités lors de leur arrivée dans le Mouvement (Premier\_Poste\_LDE\_

---

<sup>54</sup> Eurostat est « l'office de statistique de l'Union européenne » : <http://ec.europa.eu/eurostat/about/overview>, consulté le 13 juin 2018.

Responsable de service/DG), et le personnel en situation de détachement<sup>55</sup>, dont l'ascension professionnelle au sein de la Ligue de l'enseignement semble plus nuancée. L'axe 3, quant à lui, met en exergue des effets de structure dissociant les « petites » fédérations départementales (FD < 28 salariés) situées en milieu urbain (Dominante urbaine) aux « grandes » antennes localisées en milieu rural ou intermédiaire.

Enfin le quatrième axe oppose les salariés selon leur ancienneté au sein du réseau. Au nord du plan factoriel (Graphique 8) se situent les animateurs ou coordinateurs employés depuis moins de 3 ans et qui occupent leurs premiers postes. Ils s'opposent aux salariés plus anciens (au sud), délégués ou secrétaires généraux, qui ont déjà occupé au moins trois postes différents à la Ligue de l'enseignement (Nb\_Postes\_LDE\_3 et +)<sup>56</sup>.

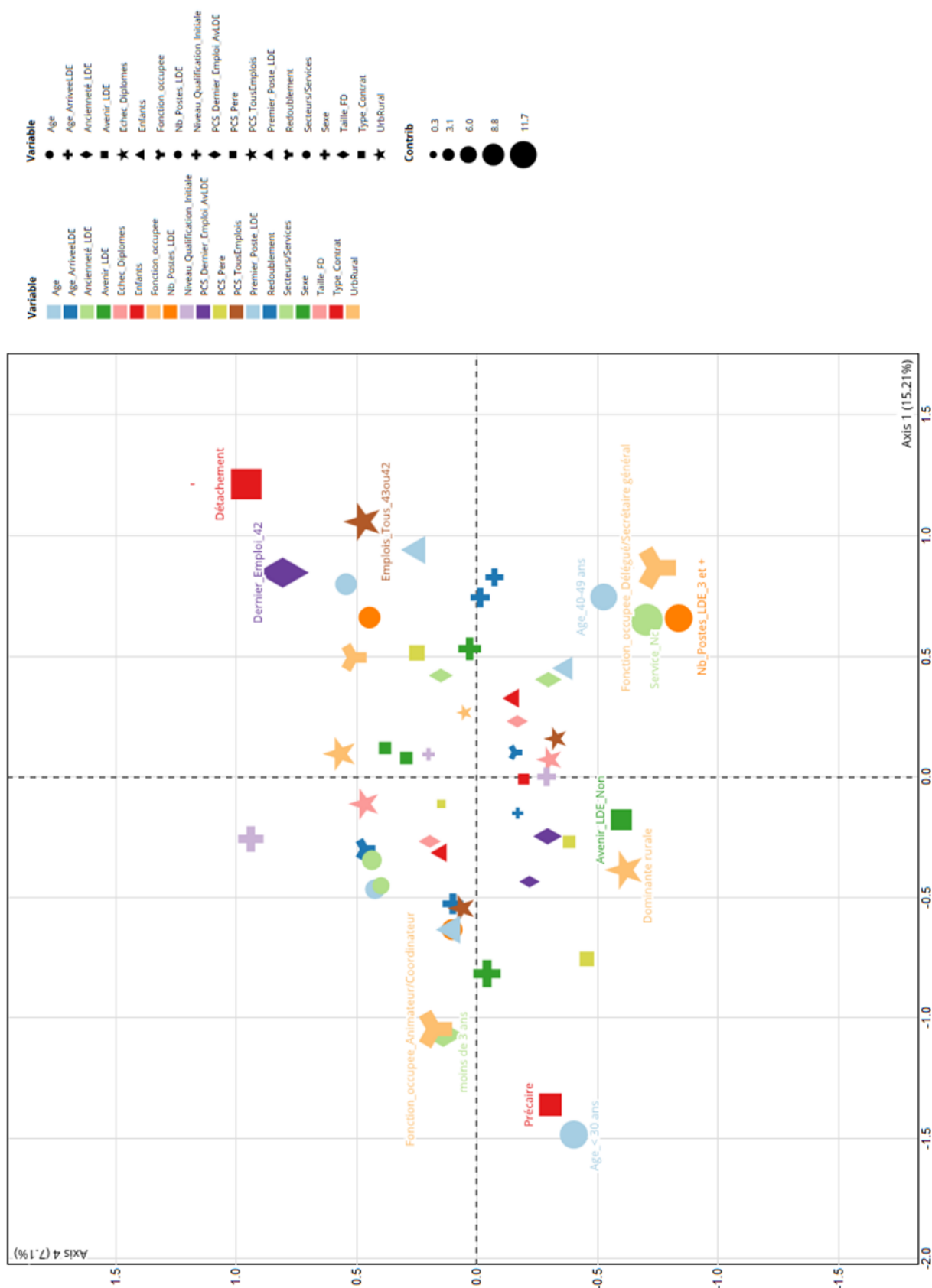
Dans cette analyse, la variable sur l'avenir professionnel à la Ligue de l'enseignement ainsi que celle sur la catégorie socioprofessionnelle du père ne portent pas de signification sur les quatre premiers axes.

---

<sup>55</sup> Le chapitre 6 s'intéresse plus particulièrement aux personnels de la Fonction publique en détachement.

<sup>56</sup> Dans l'échantillon, parmi les neuf salariés qui sont sur leur troisième poste (au moins) à la Ligue de l'enseignement, sept sont salariés de l'association depuis plus de 10 ans ; les deux autres y sont salariés depuis plus de 3 ans.

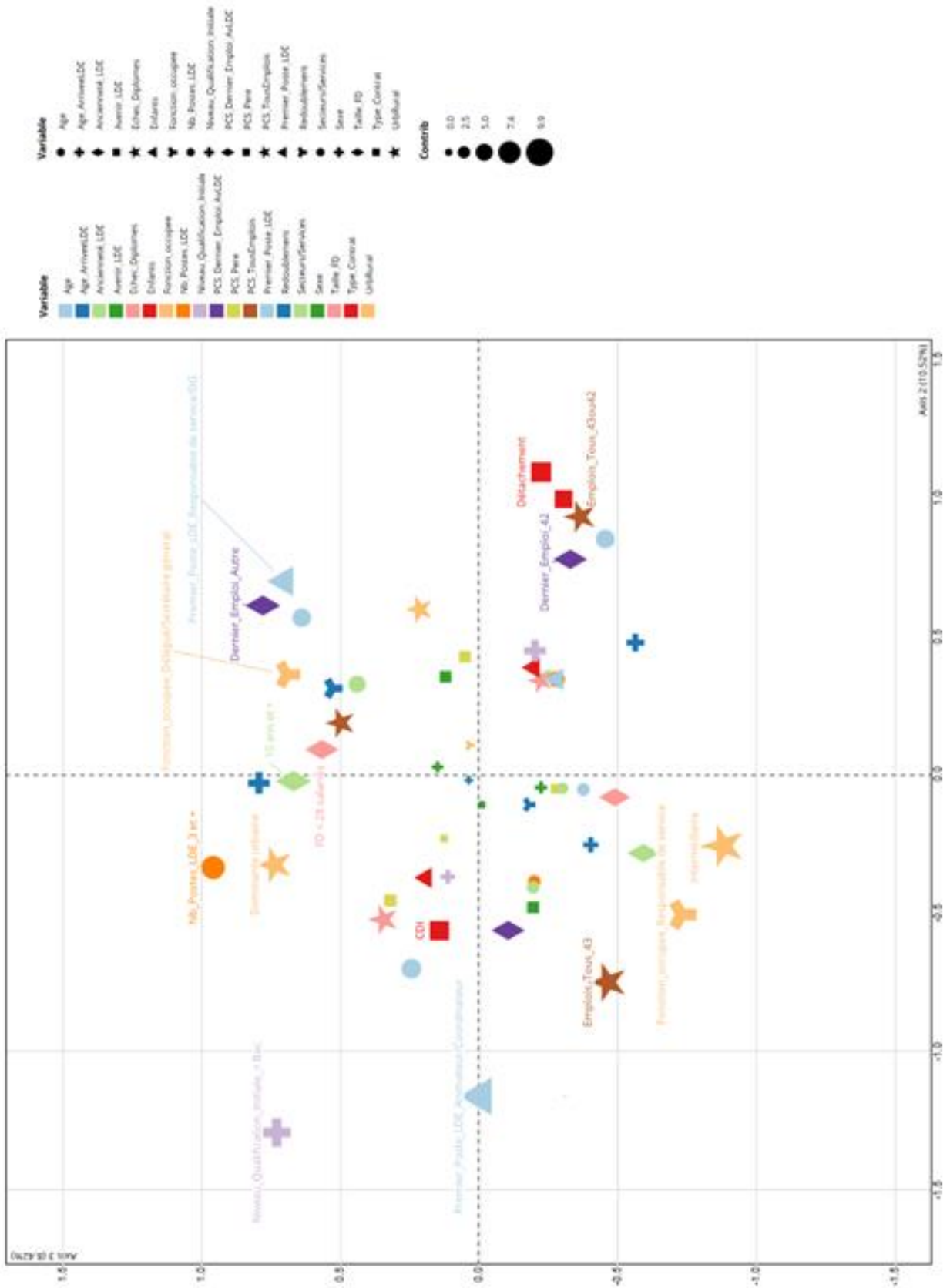
Graphique 8. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 1 et 4



Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement



Graphique 9. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 2 et 3



Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

### 2.1.3. Le capital militant au prisme des trajectoires bénévoles

Cette troisième analyse factorielle cherche à établir les liens entre les investissements associatifs, syndicaux ou partisans et la trajectoire sociale, scolaire et professionnelle de l'individu. Aux variables de « base » et aux indicateurs<sup>57</sup> présentés dans la seconde analyse ont été ajoutées les variables suivantes : le bénévolat dans une association, un syndicat ou en politique « avant », au sens où ces pratiques sont terminées au moment de l'entretien avec le salarié ; les trois mêmes variables « aujourd'hui » donc par opposition aux précédentes les investissements bénévoles sont toujours en cours au moment du récit biographique ; la participation à la création d'une association ; avoir été objecteur de conscience pour les hommes concernés par les obligations de service militaire ; les mobilités géographiques auxquelles s'ajoutent deux sous-catégories plus précises sur les déménagements avant la majorité de l'individu et ceux vers l'étranger ; les ruptures dans les pratiques bénévoles à la suite de déménagements ; et les investissements associatifs, partisans ou syndicaux des parents.

Quelques précisions doivent être apportées sur les nouvelles variables mobilisées. Tout d'abord, sur les investissements associatifs, syndicaux ou partisans, les modalités de réponse ont été codées selon deux valeurs : « oui » lorsque le salarié présente une pratique bénévole, qu'il soit « simple » bénévole, adhérent, élu au sein du bureau ou du conseil d'administration, sympathisant, etc.<sup>58</sup> et « non » lorsqu'il ne mentionne aucune activité de ce type. Ainsi, un indicateur sur le désinvestissement a été construit à partir des pratiques individuelles évoquées, tout domaine confondu. Dès lors qu'un salarié était investi par le passé dans une association, en politique ou dans un syndicat et ne l'est plus au moment de l'entretien, il devient « désinvesti »<sup>59</sup>. Ensuite, une rupture dans les pratiques bénévoles a été comptabilisée à partir du moment où un individu investi, tout domaine confondu une nouvelle fois, a cessé son investissement à la suite d'un déménagement. Pour illustrer ce propos, observons les trajectoires bénévoles d'André (Figure 19) et de Martin (Figure 20). Né en 1953, André débute ses investissements associatifs dans la deuxième moitié des années 1980 et, au fil des années, il diversifie ses activités bénévoles : trésorier d'une association sportive, puis bénévole au Resto du cœur, il cesse son investissement dans le domaine sportif pour

---

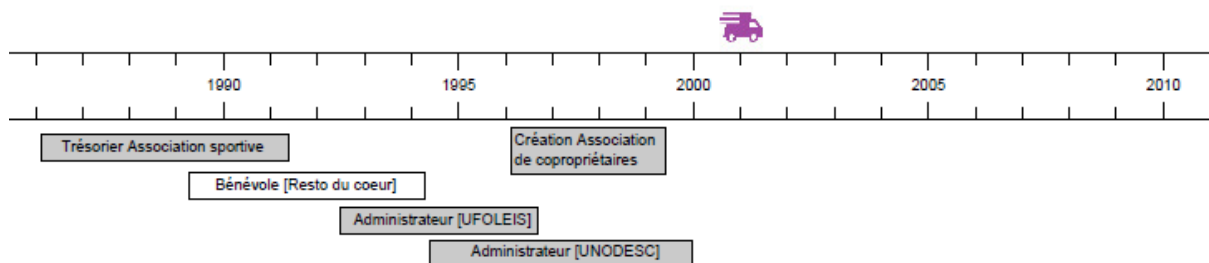
<sup>57</sup> À l'exception des variables sur le service auquel le salarié est rattaché, le nombre de postes ainsi que le premier poste occupé à la Ligue de l'enseignement et la catégorie socioprofessionnelle des précédents (et derniers) emplois.

<sup>58</sup> L'objection de conscience a été codée dans les pratiques politiques antérieures.

<sup>59</sup> Une analyse plus fine de ce processus de désinvestissement est réalisée dans le chapitre 7.

devenir administrateur au sein du conseil d'administration de deux associations culturelles. En 2001, il déménage<sup>60</sup> mettant fin à l'ensemble de ses pratiques bénévoles.

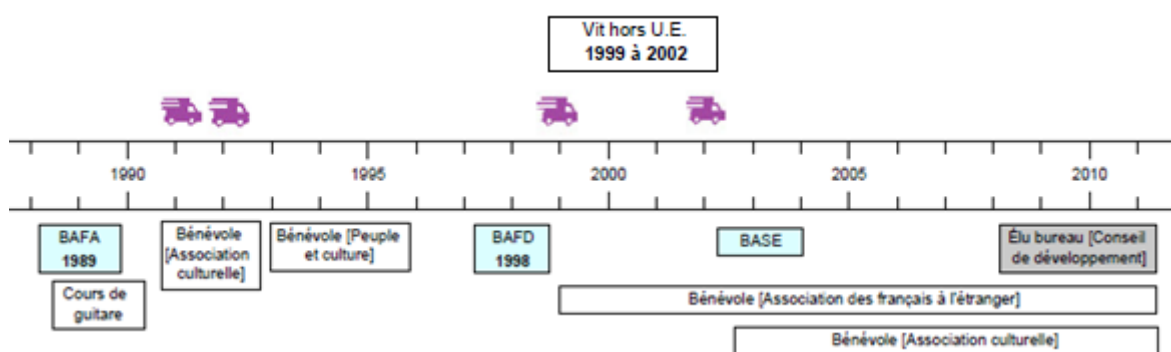
**Figure 19. Trajectoire bénévole d'André de 1986 à 2011**



Source : Entretien biographique, mars 2012, région Midi-Pyrénées.

Martin, quant à lui, est né en 1969 et compte à son actif quatre déménagements. Tous interviennent après sa majorité, il possède donc comme modalités de réponse sur le plan factoriel (Graphique 10) : Deménagement\_Oui ; DemAv18\_Non et DemEtranger\_Oui puisqu'il part vivre à l'étranger de 1999 à 2002. Toutefois, ces mobilités géographiques ne semblent pas perturber l'investissement de Martin, qui poursuit ses activités associatives malgré deux déménagements au début des années 1990 et deux autres dans les années 2000.

**Figure 20. Trajectoire bénévole de Martin de 1988 à 2011**



Source : Entretien biographique, juin 2011, région Centre.

<sup>60</sup> Les déménagements sont symbolisés par un camion sur les frises chronologiques individuelles. Pour la lecture de l'ensemble de la signalétique, se reporter à l'annexe 4.

Le « Scree-Test » fait de nouveau apparaître trois axes, avec un taux d'inertie de 29,4 %, à analyser dans cette dernière thématique de recherche. Un ensemble de variables actives étant présentes dans les précédentes analyses de correspondance multiples, l'axe 2 reprend la distinction entre les jeunes animateurs et coordinateurs récemment arrivés à la Ligue de l'enseignement d'une part, et ceux âgés de 40 ans et plus ayant une ancienneté professionnelle de plus de trois ans dans le réseau d'autre part. En revanche, les axes 1 et 3 (Graphique 10) apportent des éléments nouveaux sur les profils des salariés. L'axe 1 oppose les salariés autochtones (Deménagement\_Non<sup>61</sup>) à l'est du plan factoriel aux salariés déclarant des mobilités géographiques (Deménagement\_Oui) à l'ouest ; tandis que l'axe 3 met en exergue les investissements bénévoles : au nord les individus avec un capital militant faible et au sud du plan les salariés avec un capital militant fort<sup>62</sup>.

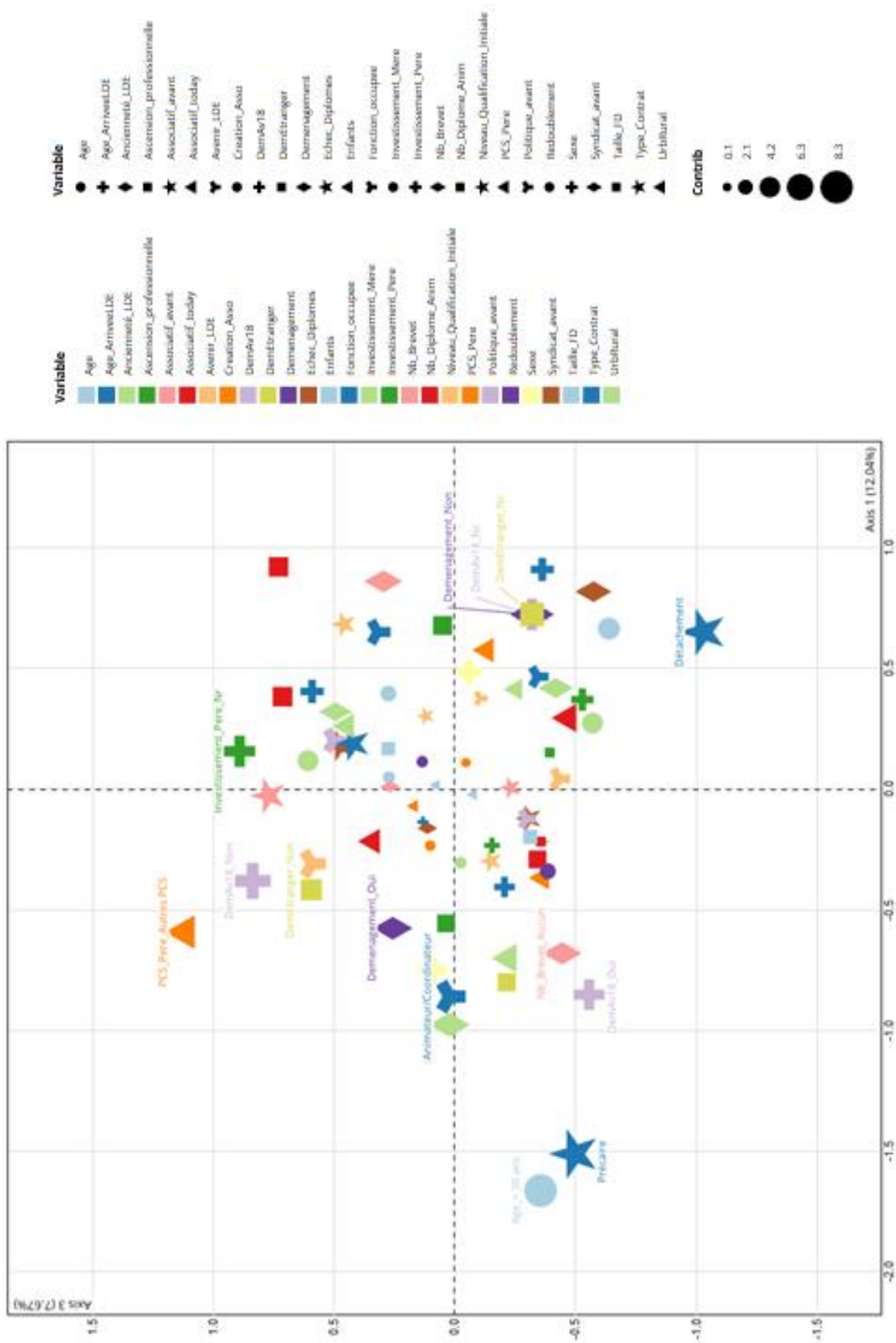
La mobilisation des variables construites à partir des entretiens biographiques au sein de différentes analyses factorielles a permis de pointer des caractéristiques sociales plus fines sur les salariés interrogés. Se dessinent alors plusieurs types de profils de « permanents » en fonction des socialisations primaire et secondaire des individus qui vont, à présent, être étudiés à travers une classification ascendante hiérarchique.

---

<sup>61</sup> Les modalités « DemEtranger\_Nc » et « DemAv18\_Nc » représentent respectivement le fait d'être « non concerné » (Nc) par un déménagement à l'étranger ou un déménagement avant l'âge de 18 ans.

<sup>62</sup> Les modalités de réponses n'apparaissent pas sur le plan factoriel qui recense les 20 variables les plus contributives. Toutefois, les sorties statistiques confirment cette affirmation puisque la « valeur test » est supérieure à 2 pour les variables Politique\_avant, Associatif\_avant et Associatif\_today dont les modalités « oui » et « non » s'opposent.

Graphique 10. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 1 et 3

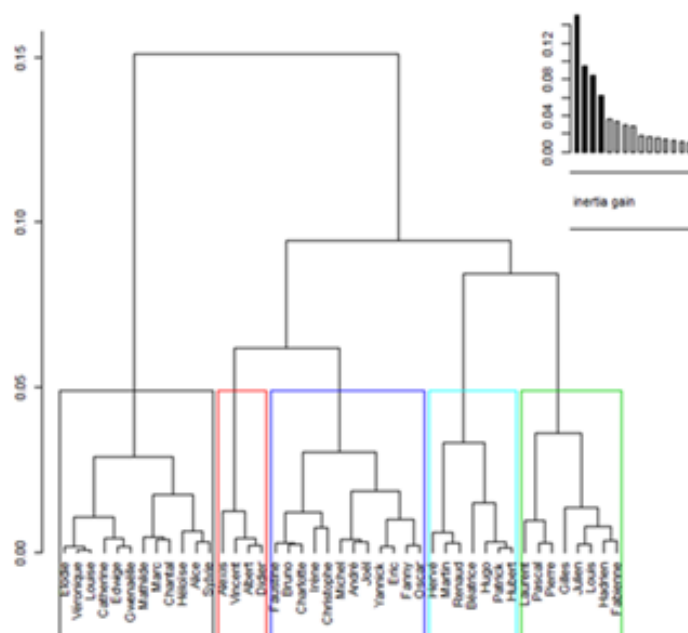


Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

## 2.2. La classification des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement

À partir de l'analyse des correspondances multiples où tous les indicateurs présentés précédemment ont été mobilisés toujours selon la même méthode statistique<sup>63</sup>, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a été réalisée. Cette méthode d'analyse regroupe de façon ordonnée les individus, en commençant par agréger ceux qui sont les plus semblables entre eux, puis ceux un peu moins semblables et ainsi de suite jusqu'au regroupement complet de l'ensemble de l'échantillon. Ces agrégations se font deux à deux et permettent d'obtenir un dendrogramme (Graphique 11), appelé également arbre hiérarchique ou arbre de classification, qui montre les liaisons entre les classes mais également la hauteur des branches pour indiquer leur niveau de proximité. Grâce aux résultats du dendrogramme et au graphique sur le gain d'inertie, cinq classes (ou clusters) sont retenues pour construire la classification des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement (Graphique 12). Cette dernière analyse retient, une nouvelle fois, les trois premiers axes dont le taux d'inertie atteint 29,6 %.

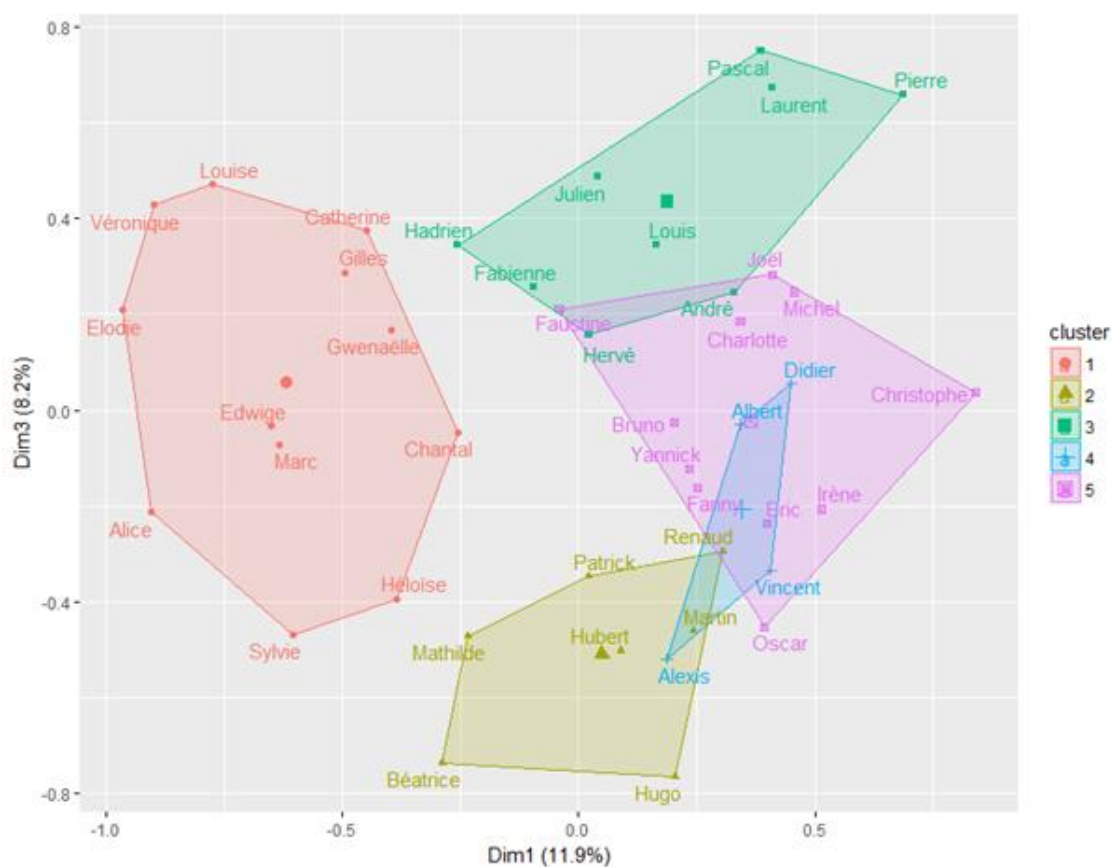
**Graphique 11. Dendrogramme et gain d'inertie**



Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

<sup>63</sup> Rappelons que les variables pour lesquelles l'effectif sur une ou plusieurs modalités de réponse est inférieur à 5 ou qui comportent un nombre important de « non réponse » (plus de la moitié de l'échantillon) sont placées en variables supplémentaires.

**Graphique 12. Classification ascendante hiérarchique représentée selon les axes 1 et 3**



Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement

### 2.2.1. Les persévérants : des diplômés redoublants

La première classe (en rouge sur le graphique) se caractérise par 12 jeunes salariés – tous les salariés de moins de 30 ans (n=7) sont présents dans cette classe – majoritairement de sexe féminin. Dix des 12 salariés de la classe sont des femmes ; sachant que l'échantillon se compose de 17 femmes, 59 % des femmes sont représentées dans cette première classe. Tous exercent un emploi d'animateur ou de coordinateur au sein de la Ligue de l'enseignement et sont sur leur premier poste au sein du Mouvement. Les trois quarts ont une ancienneté professionnelle inférieure à trois ans. La moitié connaît une situation d'emploi précaire (en contrat à durée déterminée ou en contrat aidé).

Onze ont connu au moins un déménagement au cours de leur vie : six des 12 individus de la classe ont subi un déménagement avant l'âge de 18 ans et six salariés – qui ne constituent pas l'autre moitié – ont déménagé vers l'étranger au moins une fois. En effet, ces

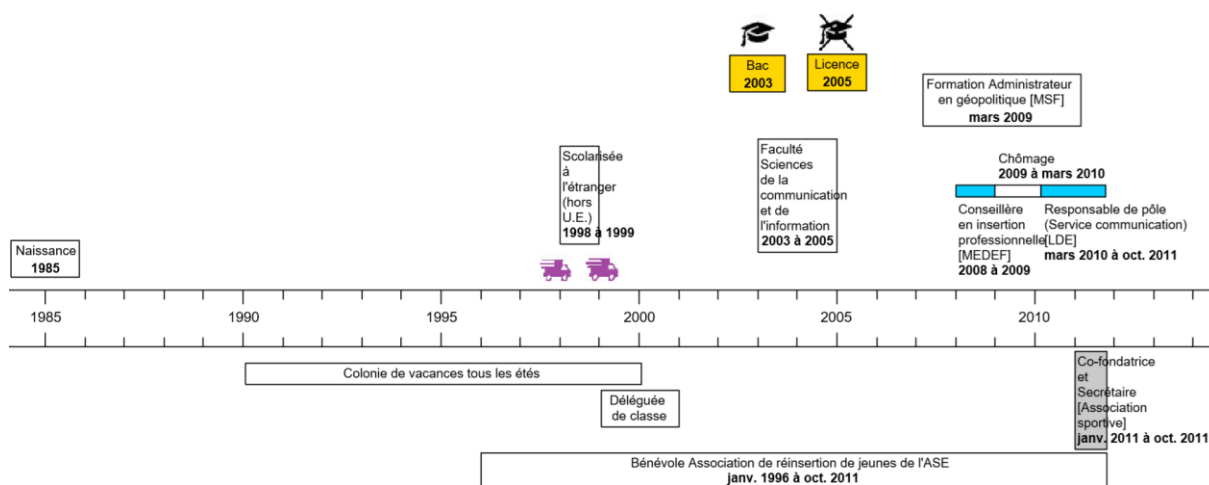
différentes situations de mobilités géographiques se combinent, puisque cinq salariés ont connu au moins un déménagement avant leur majorité et au moins un déménagement vers l'étranger, et s'expliquent par les phénomènes migratoires dans la mesure où quatre des six salariés issus de l'immigration de cet échantillon sont présents de cette classe.

Plutôt issus des classes populaires, ils connaissent une ascension par l'école en étant tous diplômés en formation initiale – huit sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, trois sortent de l'école avec un niveau de qualification égal au niveau IV, et un individu quitte le système scolaire sans diplôme – mais la moitié d'entre eux redouble au moins une fois au cours de son parcours scolaire. En revanche, ils ne passent pas par la formation continue (n=2) et, par conséquent, sont peu diplômés de l'animation (n=1). Ils ont, par ailleurs, grandi au sein de familles dont les parents pratiquaient des activités associatives, syndicales ou politiques et ont appréhendé le milieu du bénévolat par la socialisation familiale.

Le parangon de cette classe, c'est-à-dire l'individu qui représente le mieux la partition des données de cette première classe, est Edwige (Figure 21). Jeune femme de 26 ans, arrivée à la Ligue de l'enseignement 19 mois avant notre entretien, elle coordonne le pôle communication d'une fédération de « petite » taille en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fille d'un clerc de notaire, président et trésorier d'une association sportive (football), sa mère ne travaille pas et apporte son aide aux sans domicile fixe dans sa ville. Benjamine de la fratrie, ses deux sœurs aînées vivent à l'étranger. Des envies d'ailleurs qui font certainement suite à un processus de socialisation primaire dans lequel leur mère les emmène durant une année vivre hors de l'union européenne, dans un pays en voie de développement. À 13 ans, Edwige est alors scolarisée à l'étranger et depuis cette expérience, elle fait de l'humanitaire et s'investit dans l'aide à la reconstruction d'école. Dans son enfance, elle part en colonie de vacances et assure au moins un mandat de déléguée de classe après son retour en France. Après l'obtention (à l'heure) du baccalauréat elle poursuit des études en sciences de la communication et de l'information qu'elle ne termine pas. En parallèle, elle est bénévole dans une association de réinsertion de jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et participe à la création d'une association sportive dont elle devient secrétaire. Elle manifeste également un intérêt pour la politique mais se déclare apolitique et ne possède pas d'engagement partisan.



**Figure 21. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle d'Edwige**



Source : Entretien biographique, octobre 2011, région PACA.

### 2.2.2. Les décidés : experts de l'animation de passage à la Ligue

La deuxième classe (en jaune sur le graphique) regroupe sept salariés – deux femmes et cinq hommes – pères et mères de famille, âgés de 40 à 49 ans, avec un niveau de qualification en formation initiale supérieur au niveau IV pour cinq d'entre eux et ayant été peu confrontés à l'échec scolaire. Cinq individus ont poursuivi leurs apprentissages en formation continue et six salariés de cette classe sont titulaires d'un brevet de l'animation volontaire. Issus des classes intermédiaires – la moitié des salariés de la classe est un enfant d'instituteur – leurs parents apparaissent peu investis dans la vie de la cité. La socialisation au milieu associatif et au monde de l'animation de ces sept salariés se situe à mi-chemin entre une socialisation familiale et une socialisation institutionnelle. Tous déclarent des investissements associatifs au moment de l'entretien et six des sept salariés étaient impliqués auparavant en politique.

Tous évoluent au sein d'une « grande » fédération ancrée sur un territoire rural ou intermédiaire, en contrat à durée indéterminée, mais cinq des sept salariés envisagent de quitter la Ligue de l'enseignement pour poursuivre une carrière professionnelle ailleurs. Si dans un premier temps cette information peut laisser place à une forme d'incertitude face à l'avenir professionnel, elle se révèle en réalité être un choix déterminé, c'est-à-dire que le salariat à la Ligue de l'enseignement constitue un passage dans leur vie professionnelle – six salariés présentent une ancienneté professionnelle au sein du Mouvement située entre 3 et 10 ans – mais pas une fin en soi. Ils sont arrivés dans le réseau alors qu'ils avaient

globalement plus de 35 ans<sup>64</sup> et finiront leur carrière professionnelle ailleurs<sup>65</sup>. De même, tous les salariés de cette classe ont déménagé au moins une fois mais aucun n'a déménagé avant 18 ans, ce sont donc des mobilités choisies.

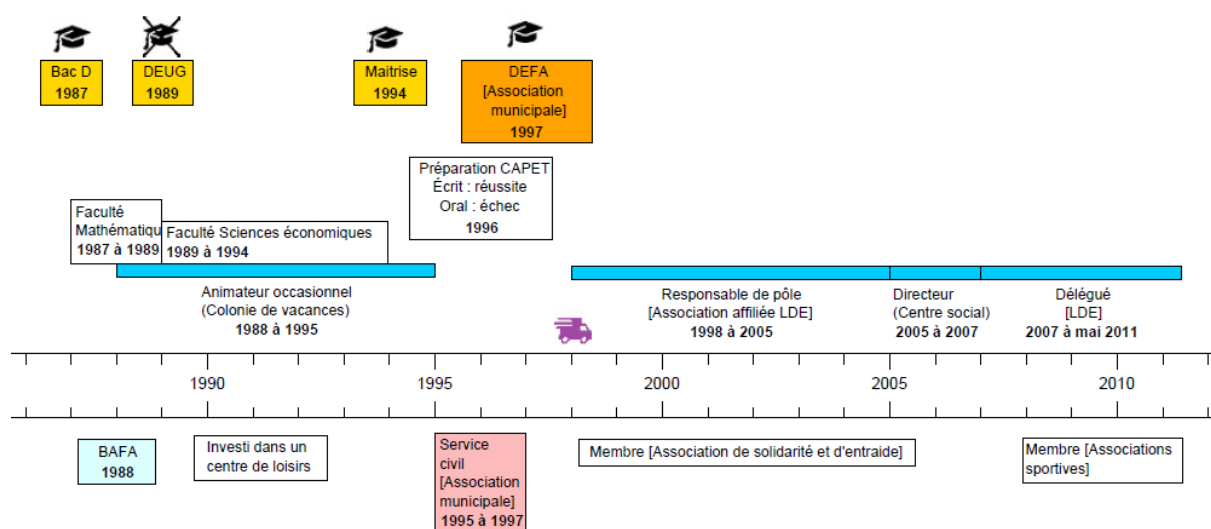
Hugo, 41 ans, père d'une petite fille, représente le parangon de cette deuxième classe (Figure 22). Responsable de service dans une fédération départementale de Midi-Pyrénées, son père exerce un métier dans la Fonction publique et sa mère est institutrice. Après avoir obtenu un baccalauréat série « mathématiques et sciences naturelles », il s'inscrit en faculté de mathématiques mais ne valide pas le diplôme du DEUG et se réoriente en faculté de sciences économiques où il termine une maîtrise dans la première moitié des années 1990. En parallèle de ses études, il passe le BAFA à 18 ans et devient animateur occasionnel lors de séjours de vacances. À la fin de la maîtrise, Hugo doit effectuer ses obligations militaires, il refuse le service court et opte pour un service civil dans une association municipale pendant deux ans. Durant cette période, il prépare le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), réussit les examens écrits mais pas les oraux. Il profite également de ce temps pour préparer et valider un diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA) en formation continue. Après un déménagement, il poursuit son parcours professionnel en tant que responsable de pôle au sein d'une association affiliée à la Ligue de l'enseignement pendant 7 ans, avant de diriger pendant 2 ans un centre social, pour enfin arriver dans les locaux de la Ligue de l'enseignement en 2007. Longtemps membre d'une association de solidarité et d'entraide, il s'est progressivement investi davantage au sein d'associations sportives.

---

<sup>64</sup> 67 % des individus interrogés (n=28) deviennent salariés de la Ligue de l'enseignement avant 35 ans.

<sup>65</sup> Renaud a quitté la fédération départementale qui l'employait en 2015.

Figure 22. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle d'Hugo



Source : Entretien biographique, mai 2011, région Midi-Pyrénées.

### 2.2.3. Les désinvestis : entre résignation et satisfaction

Au nombre de neuf, parmi lesquelles une seule femme, les salariés de cette troisième classe (en vert) sont tous âgés de 40 ans ou plus. Employés au minimum sur leur second poste à la Ligue de l'enseignement, les deux tiers occupent une fonction de dirigeant au sein des fédérations départementales et le tiers restant exerce un emploi de responsable de service ; il n'y a ni animateur ni coordinateur dans cette classe. Souvent arrivés dans le réseau sur des postes à responsabilités il y a plus de 10 ans, ils connaissent une ascension professionnelle limitée, pour autant cinq des neuf salariés envisagent de poursuivre leur carrière dans cette association.

Issus des classes populaires et des classes intermédiaires dans des proportions similaires – dont quatre individus ayant au moins l'un de ses parents dans l'enseignement – sept individus possèdent un niveau de qualification initiale supérieur au niveau IV, parmi lesquels cinq accusent une année de retard lors de l'obtention du baccalauréat. Avec une socialisation au monde associatif, une nouvelle fois, à mi-chemin entre la famille – des mères très peu investies mais des pères davantage impliqués – et les institutions, ces salariés présentent tout de même une distinction par rapport à leurs homologues de la seconde classe. En effet, cette socialisation institutionnelle ne se traduit pas par la fréquentation de structures d'accueil de loisirs avec ou sans hébergement (aucun salarié ne déclare ce type de pratiques), ni par l'obtention de brevets de l'animation volontaire (trois sont titulaires d'un

brevet), ni par la possession de diplômes de l'animation (un seul diplômé) mais elle est issue de la fréquentation des écoles de formations des maîtres (École normale ou IUFM). En effet, les trois quarts des salariés de cette classe (n=7)<sup>66</sup> possèdent une situation de détachement auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Les individus de cette classe se caractérisent par leur désinvestissement du monde associatif, politique ou syndical. Tous déclarent des pratiques associatives antérieures, seuls trois les poursuivent au moment de l'entretien. Quatre ex-syndiqués et trois salariés investis en politique par le passé se trouvent dans cette classe, mais ils ont tous cessé leurs investissements dans ces deux domaines lorsqu'ils racontent leur parcours bénévole. En regardant les mobilités géographiques, celles-ci ne semblent pas constituer la cause principale du désinvestissement dans la mesure où, même s'ils sont six à avoir déménagé au moins une fois au cours de leur vie, les individus ont surtout subi ces changements de domicile dans l'enfance. Si dans un premier temps, l'hypothèse d'une forme de résignation a été posée – l'arrêt des investissements résulterait de déception, de désillusion dans les pratiques bénévoles – elle laisse peu à peu place au postulat d'une satisfaction : ces « anciens » instituteurs y trouverait-il leur compte en quittant l'Éducation nationale pour l'éducation populaire ? Et de ce fait, ils stopperaient leurs activités extra-professionnelles puisque leur emploi à la Ligue de l'enseignement répondrait pleinement à leurs attentes. Enfin, il n'est pas exclu que ces trois pistes d'explications s'articulent pour justifier le désinvestissement de ces individus de la sphère associative, politique et syndicale.

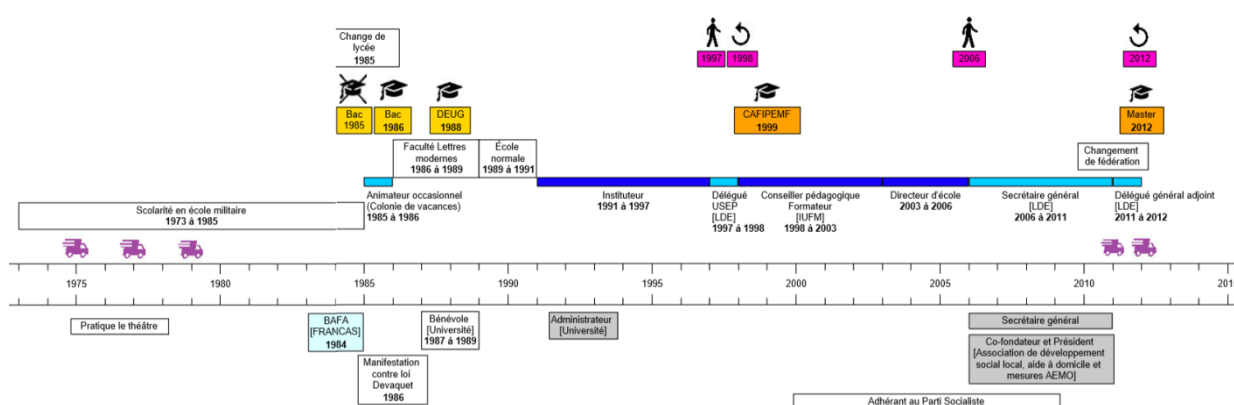
L'individu qui représente le mieux la partition des données de cette troisième classe s'appelle Louis (Figure 23). Né en 1967 d'un père militaire et d'une mère enseignante, il ne part ni en colonie de vacances ni en centre de loisirs quand il est enfant et connaît de nombreux déménagements dû au travail de son père. Ses parents ne présentent pas d'investissements bénévoles, syndical ou politique, ce sont des « électeurs de droite » avec une appartenance au catholicisme. Enfant, Louis a fait beaucoup de théâtre et aurait voulu intégrer le Cours Florent mais ses parents s'y opposent et il poursuit sa scolarité en école militaire. Échouant au baccalauréat il est renvoyé du lycée militaire qu'il fréquente et réitère, avec succès, l'examen du baccalauréat en école publique l'année suivante. Il intègre ensuite une faculté de lettres modernes, période pendant laquelle il débute des pratiques militantes lors des manifestations contre la loi Devaquet en 1986. Après le DEUG, il continue ses études

---

<sup>66</sup> L'échantillon est composé de huit salariés en situation de détachement, qui sont donc presque tous présents dans cette classe.

supérieures à l'École normale puis devient instituteur et exerce ce métier huit ans avant de demander un détachement au sein de la Ligue de l'enseignement en tant que délégué du secteur « sport à l'école » du Mouvement, l'USEP. Mais au terme de la première année de détachement, et pour des raisons personnelles que Louis ne détaille pas, il réintègre l'Éducation nationale comme conseiller pédagogique et formateur à l'IUFM. En parallèle, il adhère au Parti socialiste et maintient ses investissements politiques jusqu'en 2009 où il connaît des mésententes avec élus socialistes locaux et « rend sa carte ». De nouveau en détachement à la Ligue de l'enseignement depuis 2006, il cofonde et préside une association de développement social local, d'aide à domicile et d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) jusqu'à son départ de la région en 2011<sup>67</sup>.

Figure 23. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle de Louis



Source : Entretien biographique, octobre 2011, région PACA.

#### 2.2.4. Les révoltés : rébellion scolaire et étatique

Ce quatrième profil regroupe les classes 4 (en bleu) et 5 (en rose) dans la mesure où les individus de ces deux groupes comportent des caractéristiques similaires dans plusieurs domaines. Tout d'abord, tous autochtones – puisqu'ils n'ont jamais déménagé – les 15 salariés<sup>68</sup> entretiennent un rapport fort au territoire et sont nombreux à être investis dans une ou plusieurs associations locales. Majoritairement trentenaires, et arrivés à la Ligue de l'enseignement avant leurs 30 ans sur des postes d'animateurs ou de coordinateurs, ils

<sup>67</sup> En 2012, Louis quitte la Ligue de l'enseignement pour des raisons qui restent floues. Sans pouvoir établir de corrélation, nous savons que la fédération départementale qui l'employait a connu à cette période d'importantes difficultés financières. Par ailleurs, ces anciens collègues ont affirmé que Louis, malgré son départ du Mouvement, n'a visiblement pas réintégré l'Éducation nationale.

<sup>68</sup> Quatre en classe 4 et onze en classe 5.

occupent au moment de l'entretien *a minima* leur deuxième poste, en contrat à durée indéterminé, au sein du réseau et connaissent une situation d'ascension professionnelle. Toutefois, dix des 15 salariés émettent des incertitudes quant à leur avenir au sein du Mouvement. En effet, 60 % des salariés qui ne savent pas s'ils vont poursuivre leur carrière professionnelle au sein de la Ligue ou ailleurs sont présents dans ces deux classes. Incertitude ou déterminisme comme leurs homologues de la deuxième classe ? Le fait d'être « du coin » leur apporte-t-il une forme de protection dans l'emploi ? Il peut être supposé une nouvelle fois que l'expérience professionnelle à la Ligue de l'enseignement n'est qu'un passage, qu'une étape dans une carrière dans le domaine de l'animation de par les trajectoires professionnelles<sup>69</sup> individuelles, et que le capital d'autochtonie<sup>70</sup> du salarié joue en sa faveur dans la poursuite de sa vie professionnelle en dehors du réseau, étant (re)connu dans un secteur d'emploi, dans une zone géographique précise.

Ces individus ont globalement une socialisation institutionnelle dans la mesure où ils sont « surdiplômés » de l'animation : la moitié d'entre eux est titulaire d'au moins un diplôme dans l'animation et 80 % des salariés de ces deux classes possèdent au moins un brevet de l'animation volontaire. Cette dernière caractéristique demeure plus représentée chez les quatre salariés de la quatrième classe, qui dans un souci de rattrapage scolaire ont peut-être tendance à davantage se professionnaliser par le biais de la formation continue. En effet – et c'est un des points de divergences entre ces deux dernières classes – ces individus ont tous connu au moins un échec aux diplômes et présentent des niveaux de qualification en formation initiale assez bas : trois ont un niveau V ou Vbis, le quatrième détient un niveau IV pour être sorti non diplômé d'un cursus en BTS métreur. Une seconde différence notable se situe sur les investissements bénévoles qui, s'ils sont similaires au niveau associatif, se distinguent au niveau syndical et politique<sup>71</sup>. De plus, quatre de six opposants au service militaire de l'échantillon se trouve dans cette cinquième classe. Ces deux particularités poussent alors à distinguer la « révolte » des salariés de ces deux classes, entre d'une part les révoltés contre l'école (classe 4) et les révoltés contre l'État (classe 5). En réalité, cette différenciation se réalise au-delà des classes puisque les femmes de ce profil – absentes de la quatrième classe et

---

<sup>69</sup> Onze salariés n'ont exercé que des emplois codés dans la catégorie socioprofessionnelle « Professions intermédiaires de la santé et du travail social » (code 43).

<sup>70</sup> Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 63, 2003, p. 121-143.

<sup>71</sup> Aucun des quatre salariés de la classe 4 ne déclarent ce type d'investissements au moment de l'entretien, ni par le passé. Au niveau de la classe 5, ils sont cinq à avoir eu un investissement politique et deux à avoir eu un investissement syndical antérieurement. Il demeure deux partisans et deux syndiqués au moment de l'entretien.

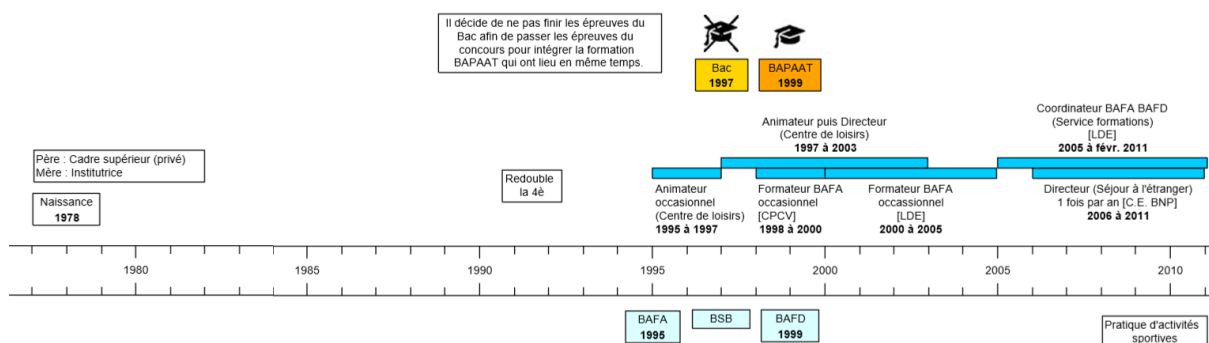
non concernées par les obligations nationales de l'armée – montrent également des formes de révolte contre ces deux entités. Fanny, par exemple, alors qu'elle dirige une structure d'accueil de loisirs, refuse la titularisation que lui propose la municipalité qui l'emploie, synonyme pour elle de privation de liberté dans les projets et de cadre professionnel trop rigide. Quant à Charlotte, elle évoque un « décrochage total sur le système universitaire » et adresse de vives critiques à un système où « c'est chacun pour soi ». Par ailleurs, il faut noter que quatre des neuf salariés interrogés issus des classes supérieures de l'échantillon se trouvent dans ces classes et, par conséquent, ne présentent pas d'ascension sociale par rapport à la situation de leurs parents.

Le paragon de la quatrième classe est Vincent et Bruno celui de la cinquième classe. Respectivement âgés de 33 et 35 ans au moment de l'entretien, tous les deux occupent leur deuxième poste, en contrat à durée indéterminée, au sein d'une fédération départementale de petite taille en Ile-de-France, qu'ils ont intégré avant l'âge de 30 ans et qu'ils envisagent de quitter à plus ou moins long terme<sup>72</sup>. Issus de familles des classes supérieures, benjamin de leur fratrie, leurs frères et sœurs ont réalisé des parcours scolaires longs, marqués par la réussite de diplômes supérieurs à ceux de leurs cadets : les deux sœurs de Bruno sont titulaires d'un doctorat et le frère de Vincent est diplômé d'une école d'ingénieurs mathématiques où il a suivi un cursus « maths spé ». En revanche, la trajectoire de Vincent (Figure 24) se distingue de celle de Bruno (Figure 25) sur deux points. Tout d'abord sur le parcours scolaire, Vincent quitte l'école sans avoir le baccalauréat puisqu'il décide de ne pas achever les épreuves de l'examen pour se tourner vers la préparation d'un diplôme professionnel de l'animation ; tandis que Bruno valide une maîtrise de sociologie au terme de quatre années de faculté en sciences humaines. Un cursus universitaire auquel il met fin par obligation d'effectuer le service militaire, qu'il réalise au sein d'une municipalité.

---

<sup>72</sup> Bruno a quitté la Ligue de l'enseignement en 2014.

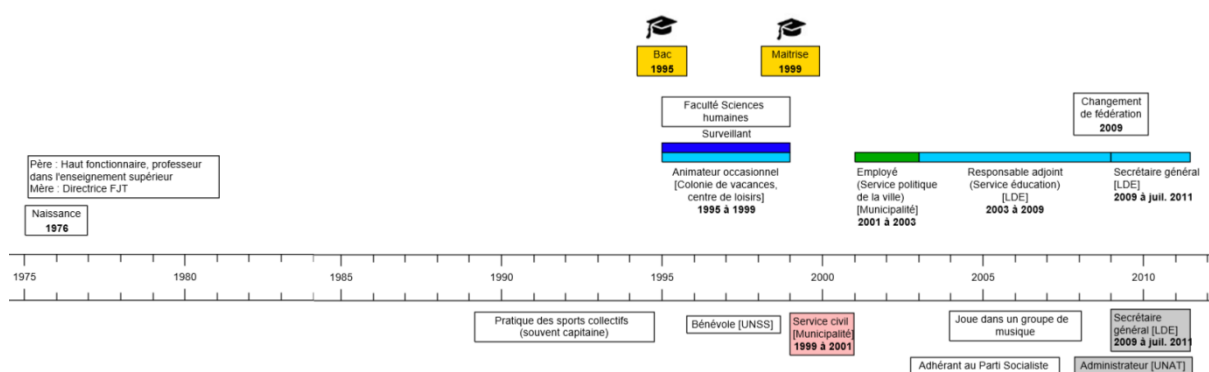
**Figure 24. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle de Vincent**



Source : Entretien biographique, février 2011, région Ile-de-France.

Ensuite sur le parcours associatif et militant, Bruno a débuté sa « carrière de bénévole » au sein de l'association sportive où il pratique des sports collectifs. Administrateur d'une association de tourisme social et solidaire au moment de l'entretien, il reconnaît également avoir eu un engagement partisan au sein du Parti socialiste dans sa jeunesse. De son côté, Vincent n'a jamais eu de pratiques bénévoles associative, syndicale ou politique. En revanche, il a eu recours à la formation par le biais de brevets de l'animation volontaire qui l'ont conduit par la suite à exercer des emplois d'animateurs occasionnels en milieu associatif.

**Figure 25. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle de Bruno**



Source : Entretien biographique, juillet 2011, région Ile-de-France.

## Conclusion

Après avoir présenté des données empiriques sur les salariés du réseau de la Ligue de l'enseignement (effectif, répartition, évolution au sein du centre confédéral), ce chapitre tente



de positionner l'échantillon interrogé dans le cadre d'entretiens semi-directifs par rapport à l'ensemble des salariés du Mouvement. Les propos tenus durant les échanges en face à face ont été codés par la suite pour donner naissance à une analyse statistique, qui fait ressortir des caractéristiques sociales, regroupant ainsi certains salariés entre eux. Ce chapitre sert alors de point de départ à cette seconde partie et permet de mettre en exergue des dichotomies par rapport aux représentations des salariés associatifs présentées dans d'autres travaux de recherche. En effet, dans cet échantillon, les individus sont issus des classes moyennes ou intermédiaires, plutôt diplômés et peu précaires dans la mesure où ils connaissent des formes d'emploi stables<sup>73</sup>. Ces caractéristiques s'écartent de la figure de l'animateur des classes populaires, alors que les enquêtés ont généralement commencé leur carrière professionnelle en exerçant ce type de fonction, sorte de « rite initiatique » à l'entrée dans le salariat associatif après une socialisation familiale ou institutionnelle au monde des associations.

La base de données constituée et mobilisée selon plusieurs axes de recherche dans des analyses de correspondances multiples a permis d'aboutir à une classification ascendante hiérarchique, révélant quatre profils-types de salariés à la Ligue de l'enseignement : des jeunes salariés qui ont persévéré pour obtenir des diplômes en formation initiale ; des experts de l'animation en transition par ce Mouvement associatif ; des enseignants détachés, désinvestis du milieu associatif, syndical ou politique ; et des salariés marqués par des ruptures scolaires<sup>74</sup> fortes ou des formes de rébellions contre l'État. C'est au prisme de ces profils définis qu'une analyse textuelle poursuit le travail d'études des trajectoires individuelles.

---

<sup>73</sup> Il s'agit bien ici d'une absence de précarité liée à la signature d'un CDI. Les informations sur le salaire – et les ressources financières – des employés qui peuvent conduire à d'autres formes de précarité ne sont pas connues.

<sup>74</sup> Mathias Millet, Daniel Thin, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF, 2005.

# CHAPITRE 5. DES SALARIÉS « FÂCHÉS » CONTRE L'ÉCOLE ?

## ÉTUDE DU RAPPORT À L'INSTITUTION SCOLAIRE

---

### Introduction

Le champ scolaire a fait l'objet de nombreuses recherches : des travaux précurseurs d'Émile Durkheim sur l'éducation morale notamment, de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron sur les inégalités scolaires<sup>1</sup>, aux travaux plus contemporains de Marlaine Cacouault-Bitaud et Françoise Œuvrard sur la sociologie de l'éducation et de Marie Duru-Bellat et Agnès Van Zanten sur la sociologie de l'école, en passant par des travaux plus spécialisés sur le corps enseignant<sup>2</sup>, les transformations du métier et du système éducatif<sup>3</sup>, la massification scolaire<sup>4</sup> et toutes les formes de ruptures<sup>5</sup> que peuvent connaître les élèves. C'est au croisement de ces études très diverses que les parcours scolaires également très diversifiés des salariés de la Ligue de l'enseignement vont être appréhendés : des enquêtés sortis sans diplôme, aux titulaires de master, en passant par des individus scolarisés en école privée ou publique, ayant suivi des enseignements en filière générale, technologique ou professionnelle.

Dans l'échantillon interrogé, 34 des 43 salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement possèdent au moins le baccalauréat ; parmi les neuf salariés restants, six n'ont pas le baccalauréat (ou équivalent), mais deux sont tout de même titulaires d'un diplôme de niveau de qualification II<sup>6</sup>. Si les premiers constats montrent des salariés majoritairement diplômés – 26 titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale – il faut noter que 17 ont connu au moins un échec à un diplôme, soit près de quatre salariés sur dix, dont 12 arrêtent leurs études avec un niveau de qualification égal au niveau IV (baccalauréat ou équivalent). Toutefois, ces interruptions précoces « ne peuvent s'expliquer

---

<sup>1</sup> Cette problématique est également étudiée par Bernard Lahire.

<sup>2</sup> Nous pouvons citer les travaux de Bertrand Geay sur les instituteurs, ceux d'Aurélié Llobet sur les enseignants du secondaire.

<sup>3</sup> Sur ce point les recherches menées par François Dubet au collège, Romuald Bodin et Sophie Orange à l'université peuvent être signalées.

<sup>4</sup> Nous renvoyons aux travaux de Stéphane Beaud.

<sup>5</sup> Nous pensons ici à l'ensemble des études dirigées par Dominique Glasman, Mathias Millet et Daniel Thin, mais aussi aux travaux sur l'absentéisme scolaire d'Étienne Douat.

<sup>6</sup> Le niveau de diplôme n'est pas connu pour trois salariés (voir Tableau 11).

uniquement par des difficultés cognitives ou des difficultés d'apprentissage scolaire, tous les élèves en ruptures scolaires construisent un rapport négatif aux apprentissages scolaires et au travail scolaire »<sup>7</sup>. Ainsi, à partir de ce postulat, ce chapitre souhaite étudier le rapport que les salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement entretiennent avec l'institution scolaire sous deux angles : d'une part, comment ce rapport s'est construit au sein des familles de chacun des individus et, d'autre part, comment il est alimenté par des expériences vécues au sein même de l'école. Ce rapport à l'école doit être entendu comme un rapport global, c'est-à-dire le rapport aux enseignements en classe, aux résultats scolaires mais également aux enseignants et autres personnels de l'équipe pédagogique de l'Éducation nationale. Par ailleurs, les enquêtés ont souvent un discours critique envers l'institution scolaire, le système éducatif ou encore la forme scolaire<sup>8</sup>, c'est pourquoi une dernière partie est consacrée aux pratiques professionnelles de ces employés de l'éducation populaire, notamment lorsqu'ils sont amenés à intervenir au sein des établissements scolaires. C'est en analysant des notes de terrain rédigées au cours d'observations participantes, des lettres périodiques d'une fédération départementale et en repartant des entretiens autobiographiques, tout en mobilisant les profils définis avec la classification ascendante hiérarchique<sup>9</sup> (Tableau 15), que ce chapitre questionne les ressorts des salariés de la Ligue de l'enseignement à être « contrariés » envers l'institution scolaire.

---

<sup>7</sup> Mathias Millet, Daniel Thin, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF, 2005, p. 155.

<sup>8</sup> Guy Vincent caractérise la forme scolaire par « le silence de l'écolier, l'"apprendre par cœur", la soumission obtenue par contrainte et habitus à des règles impersonnelles » : Guy Vincent, « La socialisation démocratique contre la forme scolaire », *Éducation et francophonie*, vol. XXXVI : 2, 2008, p. 60.

<sup>9</sup> Les différents profils sont présentés et analysés dans le chapitre 4, mais pour faciliter la lecture de ce chapitre, le tableau 15 récapitule les caractéristiques majoritaires des individus présents dans chacune des classes.

**Tableau 15. Tableau synthétique des caractéristiques principales des individus par classe**

| Classe | Profil       | Nombre de salariés | Tranche d'âge | Sexe                | Origine sociale                           | Formation initiale | Redoublement       | Échec aux diplômes | Formation continue   | Formes de socialisation principales au milieu associatif et militant     |
|--------|--------------|--------------------|---------------|---------------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|--|
| 1      | Persévérants | 12                 | < 30          | F                   | Classe populaire                          | > Bac              | La moitié<br>n = 7 | Non<br>Un tiers    | Non<br>n = 2         | Familiale  |
| 2      | Décidés      | 7                  | 40-49         | M<br>les deux tiers | Classe intermédiaire                      | > Bac              | Non<br>aucun       | Non<br>n = 2       | Oui<br>n = 6         | Familiale et Institutionnelle<br>colonie, brevet, diplôme de l'animation |
| 3      | Désinvestis  | 9                  | > 40          | M                   | Classe populaire<br>Classe intermédiaire  | > Bac              | La moitié<br>n = 4 | Non<br>n = 2       | Oui<br>le deux tiers | Familiale et Institutionnelle<br>école de formation des maîtres          |
| 4      | Révoltés     | 4                  | 30-39         | M                   | Toutes                                    | < Bac              | Non<br>n = 1       | Oui<br>tous        | Oui<br>n = 3         | Institutionnelle<br>diplôme de l'animation                               |
| 5      |              | 11                 | 30-39         | M<br>les deux tiers | Classe intermédiaire<br>Classe supérieure | Bac ou +           | Non<br>aucun       | Non<br>n = 3       | La moitié<br>n = 6   | Familiale et Institutionnelle<br>colonie, brevet, diplôme de l'animation |

Source : Tableau établi à partir des résultats de la classification ascendante hiérarchique

## 1. La famille dans le rapport à l'école : entre rébellion, espoir, pression et conflits

Cette première partie cherche à étudier le rapport que les salariés de la Ligue de l'enseignement entretiennent avec l'institution scolaire à travers leur socialisation familiale. En effet, dans leur récit de vie, certains individus interrogés évoquent leurs parents manifestant contre les réformes scolaires, leur imposant un parcours scolaire ou encore des disputes entre eux et leurs parents. Ces situations semblent alors constituer des facteurs favorables à une prise de distance – modérée ou plus radicale – avec l'école.

### 1.1. Quand les parents s'opposent au système scolaire

Parmi les salariés interrogés au cours de cette recherche, sept déclarent avoir au moins l'un de ses parents investis dans une association en lien avec l'école (accompagnement scolaire, parents d'élèves), dont deux sont issus de familles d'enseignants auxquels cinq autres peuvent être ajoutés puisqu'au moins l'un des parents exerce (ou exerçait) un métier de l'enseignement. 28 % de l'échantillon possède donc des liens plus ou moins forts avec le milieu scolaire à travers les spécificités professionnelles et/ou militantes des parents. Ces

derniers peuvent être amenés à lutter contre des réformes gouvernementales ou encore à condamner certaines pratiques professionnelles de leurs homologues.

### 1.1.1. Manifester contre les réformes scolaires avec ses parents

Née en 1975, Mathilde obtient – à l'heure – le baccalauréat « B »<sup>10</sup> puis elle suit des études dans une classe préparatoire littéraire (hypokhâgne, khâgne) jusqu'en 1995. Elle s'oriente ensuite vers une licence d'information communication pour les spectacles et produits culturels avant d'achever son cursus scolaire, toujours dans le milieu artistique, par une maîtrise de conception en 1997. À la fin de ses études, elle déménage en région Midi-Pyrénées pour rejoindre son conjoint et travaille dans une salle de spectacles puis au théâtre national de la ville où elle habite. Comment, à la suite de ce parcours scolaire sans échec, sans difficulté apparente et sans contrainte puisque Mathilde déclare apprécier l'école et a réalisé les études qu'elle souhaitait effectuer, arrive-t-elle à la Ligue de l'enseignement pour défendre les valeurs de l'éducation, au sens large, que ce soit à l'école ou dans le milieu associatif ? Il faut alors repartir des expériences vécues durant l'enfance de Mathilde, et sa socialisation primaire, pour percevoir ses dispositions à intégrer le salariat associatif. Son père a été privé de ses droits civiques pendant dix ans après avoir fait « un an et demi de taule pour obtenir le statut d'objecteur avant l'élection de Giscard ». Par ailleurs, il était investi dans des mouvements pour le gel du nucléaire et au sein de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE). Sa mère, professeure de mathématiques dans le secondaire, était également investie à la FCPE. Politiquement, elle qualifie ses parents de « gens de gauche » et a participé avec eux aux manifestations pour l'école publique en 1985 alors qu'elle n'a que 10 ans.

J'avais des parents militants, mais pas militants spécialement de... Je me suis rendue compte que j'avais fait les manifs avec eux pour l'école publique en [19]85. Alors que mes parents, enfin ma mère notamment, elle a sa sœur et son beau-frère instis dans le privé. Alors mes parents, j'avais pas l'impression qu'ils étaient militants laïcards, ils étaient juste favorables à l'école publique et voilà ! C'était évident. C'était comme ça. Point.

Mathilde, 37 ans, profil « décidés », responsable de service, bac +4,  
pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, pas de formation continue,  
père : maçon, mère : professeure de mathématiques

---

<sup>10</sup> Le baccalauréat « B » correspond à la série « ES » (économique et social) depuis le changement de dénomination en 1995.

Son premier investissement dans le milieu associatif se situe à l'âge de 14 ans dans un club d'escalade où quelques années plus tard elle encadre des jeunes. Elle précise dans l'entretien que lors de grèves dans son lycée elle faisait toujours partie de l'organisation. Pour Mathilde s'investir dans une association et y assumer des responsabilités – elle devient présidente d'une association à 26 ans – apparaît comme une évidence. La fin de sa phrase (« C'était comme ça. Point ») montre précisément comment elle a intériorisé cette manière de penser l'école qu'elle tente de transmettre dans son travail quotidien. Ainsi, de par sa socialisation maternelle, lorsque Mathilde se retrouve devant une classe, sur son premier poste à la Ligue de l'enseignement, elle ne rencontre pas de difficulté à être dans cette posture.

Le côté enseignant de maman, c'est que c'était pas un milieu qui me rebutait *a priori* ou qui m'effrayait. Me retrouver devant une classe, c'est quelque chose qui me semblait presque naturel. Y avait quand même un référentiel qui m'a été bien utile, c'est-à-dire qu'en ayant fait à la fois de l'animation et en même temps en étant pas fâchée avec l'école, ça aide un peu quand même. (Mathilde)

Mathilde précise qu'elle se sent bien à la Ligue de l'enseignement dans la mesure où elle a « trouvé un engagement politique qui ne soit pas un investissement partisan ». Elle estime que ce type d'investissement ne lui conviendrait pas. Mais ce « choix » ne résulterait-il pas d'une méfiance à l'égard du milieu politique à la suite de l'expérience douloureuse de son père, incarcéré et privé de ses droits citoyens avant d'être reconnu comme objecteur de conscience ? Si elle ne l'affirme pas clairement, cette hypothèse peut tout de même être posée au vu de la socialisation familiale fortement marquée dans le parcours de Mathilde.

### 1.1.2. Entendre ses parents critiquer les « profs »

Issu d'un milieu enseignant, avec un père professeur d'histoire géographie dans le second degré et une mère conseillère d'éducation en collège d'enseignement technique, Martin a grandi au sein de l'établissement scolaire où travaillait sa mère. En plus de cette vie interne à l'école – il faut bien imaginer que Martin retourne chez lui « à l'école » après les cours – il assiste aux nombreuses discussions entre ses parents sur des situations professionnelles vécues et ces derniers exposent parfois des représentations péjoratives à l'égard du système

éducatif. Il se rappelle notamment des filières Classe pré-professionnelle de niveau<sup>11</sup> (CPPN) à travers les discours de ses parents comme étant des filières « méprisées », des « lieux un peu poubelles », mais aussi de sa mère qui réprimandait son père lorsque celui-ci excluait un élève de son cours.

Ma mère elle engueulait mon père, elle disait : « Oh mais ça c'est bien un truc de prof ! Y a que les profs pour penser comme vous ! Mais quand tu l'as viré de la classe est-ce que t'as pensé à la famille ? »

Martin, 42 ans, profil « décidés », délégué général, bac C, pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, formation continue, père : professeur de géographie, mère : conseillère principale d'éducation

La trajectoire scolaire – sans accroc jusqu'à l'obtention du baccalauréat – de Martin laisse supposer que ces moments de socialisation familiale, où il se retrouve témoin de conversations parentales, ont eu une incidence sur son parcours. Craignait-il de se retrouver dans ces classes mésestimées dont parlaient ses parents ? En outre, le discours de sa mère – confrontée aux situations délicates, aux parents qu'il faut prévenir de l'exclusion de leur enfant – a-t-il influencé Martin ? Appréhendait-il lui-même de se faire exclure de cours et, par conséquent, de mettre ses parents en porte-à-faux vis-à-vis d'un comportement jugé scolairement déviant ? Il ne mentionne pas ce type d'expériences au sein de son parcours scolaire, mais les propos de sa mère mettent au centre de la problématique la famille et non l'élève, ce qui laisse à penser que Martin a peut-être veillé à ne pas se retrouver dans ces positions.

Par ailleurs, le père de Martin, associativement, politiquement et syndicalement investi, a connu une période de détachement dans un Centre régional de documentation pédagogique (CRDP). Son discours sur la nécessité de militer, ainsi que ses pratiques directement en lien avec l'éducation populaire, présentent un terrain favorable pour les orientations professionnelles et extra-professionnelles de Martin. Ainsi, le « dégoût » pour l'enseignement qu'il évoque, et son rejet de l'homogamie professionnelle, découlent-ils des développements rhétoriques de ses parents ?

Je crois qu'il [son père] avait une vie syndicale intense. Il s'investissait dans le ciné-club. Vous voyez donc y avait déjà l'éducation populaire. C'était connu. Alors il m'avait pas appris ce que

---

<sup>11</sup> Cette orientation fait partie des « filières scolaires de l'échec » présentées par Philippe Chevallier dans un article du même nom publié dans la *Revue française de pédagogie* en 1986 (n° 77, p. 39-46).

c'était mais c'était pas concevable... si un jour je devenais pédago, éducateur, enseignant, n'importe quoi que je conçoive mon métier en face à face pédagogique. Y avait forcément des à côté, des militantismes, des choses comme ça et c'était bien. C'était bien. Et du coup ils m'ont dégouté de l'enseignement ces cons-là parce qu'ils me disaient tellement de mal des profs. Nous, quand on revenait du lycée, on disait « Oh le prof de maths il est nul » « Tu parles pas comme ça ! » Bon très bien ! Et puis à table ils disaient du mal des profs (rires) c'était génial. Nan, nan mais enfin moi je suis pas entré dans l'éducation populaire, enfin je ne pense pas ou alors c'est très inconscient, par volonté de vengeance contre l'école. J'étais plutôt bien à l'école. Moi j'ai fait un bac C à l'époque, c'était S quoi ! Je dis pas que je l'ai eu haut la main mais j'y suis allé un peu les doigts dans le nez, très cool. J'adorais, y avait pleins de filles, je pouvais faire du sport, c'était bien. J'ai pas de revanche scolaire à prendre. (Martin)

Mathilde et Martin connaissent un rapport particulier à l'école à travers les récits de vie de leurs parents et n'ont pas de parcours scolaire à réparer. Ces deux salariés appartiennent à la classe des « décidés » de la classification ascendante hiérarchique. Celle-ci se compose d'individus n'ayant pas redoublé et ayant peu connu d'échecs lors de la présentation à un examen diplômant durant leurs études supérieures. La socialisation familiale pèse incontestablement dans le parcours scolaire des salariés, cependant elle n'agit pas toujours de manière positive dans le rapport que les salariés peuvent entretenir ou avoir entretenu avec l'institution scolaire.

### *1.2. La pression de la sphère familiale dans les parcours scolaires*

Les salariés interrogés au cours de cette recherche possèdent globalement le « profil scolaire » lié à leurs origines sociales et démontré dans de nombreux travaux sociologiques. Autrement dit, les salariés de classes populaires de l'échantillon préparent des baccalauréats technologiques ou professionnels et se dirigent – pour ceux qui effectuent des études supérieures – vers des filières courtes (STS, IUT). Quant aux salariés dont les parents appartiennent aux classes intermédiaires ou supérieures, ils investissent davantage des filières générales et réalisent des études universitaires plus longues. Cet « ordre établi » ne se trouve pas remis en cause mais dès lors que la trajectoire scolaire prédéfinie par les catégories sociales n'est pas suivie de manière attendue par l'élève, celui-ci se trouve en position de conflit soit directement avec ses parents, soit indirectement avec des parents qui s'opposent à leur échec scolaire.



### 1.2.1. Des parents qui refusent l'échec scolaire de leurs enfants

Le constat établi par Stéphane Beaud<sup>12</sup>, et retrouvé par Sophie Orange<sup>13</sup>, sur les étudiants d'origine populaire privilégiant des orientations scolaires post-baccalauréat proches du domicile familial pour limiter les traumatismes peut être formulé dès l'échelon de scolarité précédent, c'est-à-dire lors de l'orientation à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>. C'est ainsi qu'Alice, non admise en seconde générale en raison de la faiblesse de ses résultats scolaires au collège, s'oriente sur les conseils de ses enseignants vers un brevet d'études professionnelles (BEP) dans le collège où elle était scolarisée. Cette orientation en BEP n'est pas réellement vécue comme une injonction par Alice : elle émet le vœu de suivre un cursus dans la vente mais ce parcours par défaut ne la satisfait pas et elle explique que « ça [l']a motivée ensuite à faire des études ». Elle a donc amélioré ses résultats, intégré une première d'adaptation et poursuivi sa scolarité en série « sciences et technologies tertiaires » spécialité « commerce » où elle obtient le baccalauréat à 19 ans.

J'étais en BEP vente parce qu'ils ne me voulaient pas en seconde générale (sourire) tout simplement. Au collège je n'avais pas de bons résultats, j'ai redoublé alors après ils m'ont envoyée en BEP mais en BEP je me suis dit : « Oh ! Je ne peux pas rester là-dedans. J'aime pas ça du tout » donc vu que j'avais de bonnes notes, ils m'ont envoyé en STT, en première d'adaptation, puis j'ai passé un bac STT. [...]

*Vous dites : « On m'a orientée » donc vous auriez bien aimé aller en seconde générale ?*

Franchement à l'époque je me disais rien, je ne pensais rien du tout [...] Quand je suis arrivée en 3<sup>ème</sup> je m'en fichais de savoir où j'allais aller donc j'ai pris le premier BEP qu'il y avait dans l'établissement scolaire où j'étais au collège. Donc facilité.

*Pour ne pas changer...*

Pour ne pas changer d'établissement et y avait pas grand-chose qui me plaisait, j'étais pas intéressée vraiment par certaines choses.

Alice, 26 ans, profil « persévérants », animatrice, bac +2,  
redoublement, pas d'échec au diplôme, pas de formation continue,  
père : électricien, mère : infirmière

---

<sup>12</sup> Stéphane Beaud, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002.

<sup>13</sup> Sophie Orange, « Un "petit supérieur" : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur », *Revue française de pédagogie* [En ligne] 167 | avril-juin 2009, mis en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2013, consulté le 9 novembre 2018. URL : <http://rfp.revues.org/1260> ; DOI : 10.4000/rfp.1260

En revanche, la famille d'Alice, et notamment sa mère, refuse cette prescription scolaire qui consiste à suivre un parcours en filière professionnelle.

Moi ma mère elle ne voulait pas que j'aie en BEP, elle voulait que je fasse une seconde générale. Le parcours classique quoi ! (Alice)

Pour la mère d'Alice, infirmière et bachelière, le diplôme du baccalauréat apparaît comme une évidence. L'absence d'orientation de sa fille au lycée général et technologique, alors que son fils aîné a obtenu un baccalauréat en série « économique et social », semble constituer une déviance à la norme attendue par celle-ci.

Dans les années 1960, les parents de Pierre ont adopté un comportement similaire, rejetant les discours des enseignants qui prévoient un parcours scolaire de courte durée à leur enfant.

Je suis quand même un des rares gamins à avoir redoublé son CP et à la fin du CP, dire à mes parents : « Votre enfant fera des études très courtes, ne pourra pas faire de longues études ». Arrivé en CM2 à l'époque, on passe soit le certificat d'études pour aller vers... alors ça s'appelait pas lycée professionnel mais ça s'appelait à l'époque le CET. On préparait le CAP et puis voilà ça s'arrêtait là. À la fin du CM2 on m'a dit : « Faut aller vers cette voie-là » alors que j'étais un bon élève, ça allait. Et mes parents ont dit : « Non, non il faut qu'il aille au collège ». On m'a fait passer un examen pour rentrer au collège. Que j'ai eu. Fin de 3ème rebelote, on me dit : « Il pourra pas faire des études longues, faut qu'il aille vers un lycée professionnel. Faut qu'il fasse des études courtes, il ne peut pas faire d'études longues, c'est pas possible ». Donc je suis parti en lycée pour faire des études longues, passer un bac.

Pierre, 55 ans, profil « désinvestis », délégué général, bac S,  
redoublement, échec au diplôme, formation continue,  
père : employé dans une société d'assurances, mère : sans activité professionnelle

« Passer un bac » signifie dans le parcours scolaire de Pierre obtenir un baccalauréat en filière générale, et plus précisément un baccalauréat série « scientifique ». Mais ces passages en force par la voie générale ou technologique ne se réalisent pas sans douleur. En effet, certains salariés de la Ligue de l'enseignement, qui connaissent des redoublements, se retrouvent dans des parcours scolaires de réorientation similaires à ceux décrits par

Joanie Cayouette-Remblière<sup>14</sup> dans ses recherches auprès de collégiens de classes populaires. Ainsi, Pierre obtient le baccalauréat à l'âge de 21 ans lors de sa deuxième présentation à l'examen puis arrête ses études, avant de reprendre un cursus en formation continue. De même, Alice, après s'être résignée à aller en faculté de philosophie puisqu'elle n'est pas admise en filière générale au lycée, s'oriente vers une licence de psychologie qui lui semble être une trajectoire accessible à la suite d'un baccalauréat technologique. Toutefois, après avoir suivi deux fois la première année de licence de psychologie, elle abandonne ce parcours et se réoriente en IUT animation socioculturelle.

Le refus des parents de l'orientation – en filière professionnelle – préconisée par le corps enseignant pour leurs enfants en difficulté scolaire rend douloureux un parcours au sein de l'école. Ceux-ci sont parfois même couronnés de formes de désillusions de l'ambition scolaire dès lors que l'élève comprend qu'il ne possède pas le niveau requis pour réaliser les études souhaitées. Ce constat s'établit également lorsque les parents manœuvrent pour orienter leurs enfants vers des classes et des filières jugées prestigieuses.

### 1.2.2. Les stratégies parentales pour s'en sortir grâce à l'école

Quatorze des vingt salariés interrogés, dont la filière suivie au moment de l'examen du baccalauréat est connue<sup>15</sup>, ont effectué un parcours dans une voie dite « générale » (séries littéraire, économique et social, scientifique) parmi lesquels se trouvent quatre des six salariés issus de l'immigration. Ce constat rappelle des travaux sociologiques antérieurs<sup>16</sup> qui insistent sur les espoirs d'ascension sociale des classes populaires par l'école, et notamment chez les parents étrangers.

Née en 1977, Sylvie grandit dans une commune francilienne. Elle effectue sa scolarité durant la période de « massification scolaire » dans des établissements en zone d'éducation prioritaire – elle estime que le faible niveau scolaire attendu a constitué des facilités pour son propre parcours scolaire – et rêve d'études courtes pour commencer à travailler. Au lycée, son projet professionnel n'est pas clairement établi alors elle se tourne vers la préparation d'un

---

<sup>14</sup> Joanie Cayouette-Remblière, « Les classes populaires face à l'impératif scolaire. Orienter les choix dans un contexte de scolarisation totale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 205, 2014/5, p. 58-71.

<sup>15</sup> La non réponse sur cette variable est importante (n=14). En effet, la question de l'obtention du baccalauréat figurait dans la grille d'entretien mais pas celle sur la série suivie.

<sup>16</sup> Nous pensons au dossier « École ségrégative, école reproductrice » publié dans *Actes de la recherche en sciences sociales* en 2009 (n° 180).

baccalauréat série « scientifique », option « arts plastiques » qu'elle obtient après un redoublement. Au fil de l'entretien, et même si Sylvie ne l'admet pas véritablement, il paraît manifeste qu'elle n'a jamais évoqué la possibilité de suivre un cursus technique post-baccalauréat à ses parents.

Je voulais faire un BTS moi que ce soit fini en deux ans parce que les études ça commençait à me... j'avais envie de vie active, de partir sur des trucs... et puis j'ai fait la prépa (rires), après la prépa, ça a été dur parce que fallait repasser sur une filière littéraire. Quatre heures de lettres, quatre heures de philo par semaine, des langues, de l'histoire [...] Des choses passionnantes mais une année scolaire absolument désastreuse en culminant à 6 de moyenne générale, parce que moi je me retrouvais avec des autres élèves qui avaient fait un bac littéraire option arts plastiques donc un niveau que je n'avais pas.

Sylvie, 34 ans, profil « persévérants », animatrice, bac +5, redoublement, échec au diplôme, pas de formation continue, père : dessinateur industriel, mère : gestionnaire comptable

Issu de l'immigration, le père de Sylvie arrive en France à l'âge de 10 ans et ses grands-parents maternels ont fui l'Italie. Ses parents sont peu diplômés mais connaissent une ascension sociale forte<sup>17</sup> par rapport à leurs parents respectifs. Ils encouragent leurs enfants dans des initiations sportives et artistiques diverses – Sylvie apprend le solfège et la musique au conservatoire – et s'investissent pleinement dans le milieu scolaire en tant que délégués des parents d'élèves. Le comportement des parents de Sylvie montre qu'ils cherchent une forme d'émancipation pour leurs enfants, encore plus importante que celle qu'ils ont pu connaître, à travers des pratiques associatives et un engagement scolaire fort. En effet, la rigueur est de mise chez les parents de Sylvie qui exigent des résultats scolaires en fonction du niveau d'études, et qui les ont obligés – elle et son frère aîné – à suivre des enseignements optionnelles (latin) ou « rares » (apprentissage de l'allemand en première langue vivante) afin d'être intégrés dans des classes jugées comme étant les « meilleures ».

Fallait que les notes soient pas en dessous de... au collège c'était rien en dessous de 15, au lycée rien en dessous de 13. [...] Des parents qui nous ont fait faire, étant donné qu'on était sur des zones sensibles, allemand première langue pour se retrouver dans une bonne classe, avec latin en quatrième, pour l'ouverture, pour en connaître plus. Moi au bac, j'avais trois ou quatre options. Fallait prendre la meilleure filière même si c'était pas notre choix, nos parents nous

---

<sup>17</sup> L'une des grands-mères de Sylvie faisait des ménages et ses parents ont grandi dans des cités ouvrières dans des appartements de petites tailles.

ont pas donné le choix : « Tu seras dans une classe de germaniste pour être au moins chez les bons ! » (Sylvie)

Ces exigences parentales, associées au parcours scolaire de son frère aîné, doctorant en sociologie, semblent contraindre Sylvie à poursuivre des études supérieures longues en intégrant les beaux-arts – elle qui visait une orientation en STS – et justifier le fait qu'elle n'ait jamais fait part de ces intentions à ses parents. Ces obligations ont visiblement ponctué la trajectoire scolaire de Sylvie de situations difficiles avec des redoublements (en classe de Terminale et durant ses études aux beaux-arts), des résultats scolaires bien en dessous de la moyenne (« une année scolaire absolument désastreuse en culminant à 6 de moyenne générale ») et des échecs aux diplômes (elle présente deux fois l'examen du baccalauréat mais aussi celui du master).

Les ambitions scolaires, et en creux professionnelles, des parents amènent donc des positionnements délicats dans les parcours d'études de leurs enfants qui, parfois, s'opposent à l'autorité parentale provoquant ainsi des interruptions précoces de leur scolarité et une sortie du système scolaire.

### 1.3. Des événements familiaux au cœur des « ruptures scolaires »

Mathias Millet et Daniel Thin constatent que « l'isolement précipite souvent la "déscolarisation", la sociabilité juvénile ne fournissant plus cette ultime raison de fréquenter l'espace scolaire »<sup>18</sup>. L'isolement dont il est question dans les travaux des deux sociologues accompagne des mobilités géographiques, toutefois ce phénomène peut également se retrouver lors de ruptures dans les relations amicales. De ce fait, les changements d'établissement scolaire, par exemple, peuvent provoquer des dissensions avec les parents.

#### 1.3.1. Arrêter l'école à la suite de conflits familiaux

Lorsqu'il se présente avec son « Bac -3 » et raconte ses exclusions successives de plusieurs établissements du secteur privé, se constituant un véritable « casier scolaire »<sup>19</sup> au fil de son

---

<sup>18</sup> Mathias Millet, Daniel Thin, « La "déscolarisation" comme parcours de disqualification symbolique », in Dominique Glasman, Françoise (Euvrard (dir.), *La déscolarisation*, Paris, La Dispute, 2004, p. 274.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 269.

parcours scolaire, Didier apparaît comme un « mauvais élève ». Après analyse, il se dégage que son rejet de l'école traduit un désaccord avec son père, accompagné d'un sentiment d'injustice (pourquoi ne va-t-il pas comme ses camarades au collège public ?) et de trahison (son père lui promet qu'il va retourner au lycée public avant de revenir sur cette parole). En effet, collégien, le souhait de Didier est d'intégrer une seconde générale pour y retrouver ses amis d'enfance. Ses parents l'ont inscrit en école privée pour suivre ses études de la classe de 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> alors Didier définit des stratégies pour retourner dans le « cycle normal », notamment en se faisant exclure de l'établissement où il est scolarisé. Ce rapport à la norme semble résulter d'un sentiment de différence par rapport à son frère aîné qui lui a réalisé sa scolarité dans le secteur public.

Les propos de Didier montrent clairement son opposition face aux choix de ses parents, et surtout ceux de son père qui l'oblige – à la suite de son exclusion du collège – à intégrer l'école professionnelle chez Potal (entreprise de construction automobile) pour y suivre des études et y travailler. Cependant, Didier n'est pas intéressé par ce plan de carrière et garde en tête d'aller en seconde générale. Il négocie avec son père son retour au lycée général et technologique, mais ce dernier, après lui avoir assuré qu'il reprendrait le parcours souhaité, revient sur sa promesse. Didier saborde, une nouvelle fois, l'occasion qui se présente à lui en se faisant éconduire de l'école professionnelle. N'ayant pas encore l'âge légal pour quitter le système éducatif, il s'oriente par défaut en BEP et finit par quitter l'école sans diplôme.

S'agissant du parcours de Didier, il convient de retenir qu'il réussit le concours pour intégrer l'école professionnelle chez Potal, notamment en terminant 1<sup>er</sup> sur 400 dans la discipline de mathématiques, et qu'il affirme être « premier partout » dans les matières générales lorsqu'il suit sa formation en BEP. Le problème ne semble donc pas venir de son niveau scolaire mais davantage de sa relation avec son père et celle qu'il entretient avec l'institution scolaire.

Moi j'ai arrêté l'école à 17 ans. Mon parcours scolaire, comme je dis j'ai bac -3 (rires). Je me suis fait virer de tous les bahuts parce que ça m'intéressait pas. [...] J'étais chez les bonnes sœurs de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Chez les bonnes sœurs parce que mes parents, j'étais le dernier et ils avaient un peu de fric, ils ont voulu tester de me mettre dans le privé. Donc je me suis fait virer en 3<sup>ème</sup>. Là après j'ai réussi le concours pour aller chez Potal à Plissant où ils faisaient un bac F3 en 4 ans à l'époque. [...] Ce que mon père... (ne finit pas sa phrase) Moi je voulais reprendre le cycle normal, mais mon père me disait pour me motiver : « Si tu réussis le

concours tu reprendras en seconde générale ». Et le CPE de l'école privée m'avait dit : « Si tu réussis le concours, je te marque "passage en seconde" mais tu seras viré de l'école, mais tu passeras en seconde ». Donc j'ai bossé pour avoir le concours pour retourner voir mes potes au collège, enfin au lycée normal. J'étais 1<sup>er</sup> en maths au concours sur 400, etc. Et par contre, quand j'ai eu le concours, mon père m'a dit : « Tu vas quand même à l'école ». J'ai dit : « Je veux pas ». Il m'a dit : « Tu testes un mois on verra après ». Au bout d'un mois, ça me plaisait pas, il m'a dit : « Tu restes », donc je me suis fait viré au bout de six mois. [...] Et après, c'était le seul bahut qui m'acceptait, j'ai fait un BEP tourneur fraiseur. Mais alors je voulais pas, c'était vraiment le truc j'y allais jamais. [...] J'allais jamais en BEP. J'y allais jamais, jamais. Je voulais reprendre une seconde générale aussi, si possible. Et en 2<sup>ème</sup> année de BEP, ça faisait plusieurs mois que j'y allais pas, j'ai eu mon passage en seconde. J'ai reçu un courrier en juillet comme quoi j'étais pris en seconde si j'avais mon BEP. Sauf que moi j'avais même pas vu les résultats parce que je m'en foutais. Donc je suis allé vite en juillet voir les résultats et je l'avais pas parce que de toute façon c'était en contrôle continu, donc les absences et tout ça comptaient. Qu'on ait 11 ou 20, on était vert. Si on avait 0 ou 9 c'était rouge. Donc moi toutes les matières générales j'étais 1<sup>er</sup> partout sans y aller parce que moi j'avais jamais redoublé ni rien. Mais j'allais jamais en atelier donc j'ai pas eu mon BEP. Donc je me suis mis à travailler.

Didier, 36 ans, profil « révoltés », coordinateur, sans diplôme,  
pas de redoublement, échec au diplôme, formation continue,  
père : secrétaire général de mairie, mère : employée au conseil général

La nonchalance de Didier ne manifeste pas une absence d'intérêt pour l'école mais pour le parcours scolaire et professionnel dessiné par son père. Par ailleurs, outre les désillusions générées par le discours familial, Didier garde une forme d'amertume envers le personnel de l'institution scolaire : d'une part, contre le conseiller principal du collège privé qui appuie la promesse du père (réussir le concours pour aller en seconde générale) et d'autre part, contre le personnel du collège où il suit le BEP qui l'informe (trop) tardivement des modalités de réussite à l'examen pour pouvoir rejoindre le lycée général et technologique.

Moins prolix que Didier, Alexis – issu d'une famille immigrée de classe populaire ayant grandi dans une cité de la banlieue parisienne – confie qu'à la suite de désaccords avec son père, il sort du système scolaire sans diplôme. L'entretien ne permet pas de déterminer si l'échec scolaire provoque les disputes, ou à l'inverse si les disputes engendrent l'échec, pour autant quelque chose de cet ordre semble se jouer dans son parcours de lycéen.

En fait ce qui s'est passé c'est que... quelques petits conflits familiaux, j'étais en Terminale et c'est suite à l'échec à mon bac que je me suis dit que je pouvais entrer dans cette voie-là, de continuer dans l'animation. Et c'est à partir de là que j'ai cherché un poste de vacataire [...]

*Vous avez dit « quelques conflits familiaux » c'est parce que votre famille n'était pas d'accord avec vos choix ?*

C'était plutôt un rapport conflictuel avec mon père je dirai. Mais voilà, cette partie-là non je veux pas trop entrer dedans. Mais en tout cas, je sais que ça a joué à un moment donné sur le virage, sur mon parcours... même sur ma scolarité.

Alexis, 33 ans, profil « révoltés », responsable de service, sans diplôme,  
pas de redoublement, échec au diplôme, formation continue,  
père : plombier tuyauteur, mère : sans activité professionnelle

Mathias Millet et Daniel Thin relèvent que les sanctions scolaires « aggravent des conflits familiaux préexistants et dégradent les relations inter-familiales »<sup>20</sup>. Dès lors, les élèves sont menacés par une « double disqualification : scolaire et familiale, le capital scolaire négatif tendant à devenir un capital symbolique négatif au sein même de la sphère familiale »<sup>21</sup>. L'analyse des deux sociologues se vérifie dans les parcours de ces salariés de la Ligue de l'enseignement.

Si, dans le cas de ces deux salariés, l'événement familial au cœur de la rupture scolaire se traduit par un conflit entre enfant et parents, une opposition forte à la voie choisie par la figure paternelle du ménage, cet incident peut prendre des formes plus discrètes comme lors de mobilités territoriales.

### 1.3.2. Déménager et voir l'école différemment

Déménager, changer de région et donc d'établissement scolaire constituent également des motifs de rupture dans la scolarité selon Mathias Millet et Daniel Thin. Ce phénomène n'a pas été perçu dans l'analyse des entretiens réalisés avec les salariés du Mouvement<sup>22</sup>, il mérite d'être interrogé, non pas en termes de ruptures franches, mais plutôt en termes d'incises dans les parcours.

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 272.

<sup>22</sup> Sur les 43 salariés interrogés, neuf ont connu au moins un déménagement avant l'âge de 18 ans, parmi lesquels trois ont redoublé au moins une fois et une salariée sort du système scolaire sans diplôme.



Véronique suit ses parents dans le sud de la France alors qu'elle est collégienne et ce déménagement bouleverse ses habitudes scolaires. Déléguée de classe, elle ne se représente plus aux élections dans son nouvel établissement, ne se sentant plus légitime à représenter des élèves qu'elle connaît à peine : « J'ai freiné mon investissement car je n'étais pas représentative des élèves. Je ne connaissais personne. Personne ne me connaissait ». Par ailleurs, Véronique déclare qu'elle aimait bien aller à l'école, qu'elle y était une collégienne « bonne élève » mais qu'elle a perdu confiance en elle au lycée, et emploie même le terme de « décrochage ».

Au lycée ça a été un peu plus dur parce que... toujours pareil, ce problème de déménagement donc c'était un peu plus compliqué mais non l'école en elle-même j'ai jamais eu de... Après j'ai eu des petits soucis à partir du lycée, ah oui d'ailleurs, à partir du lycée j'ai eu des petits soucis de manque de confiance en moi et tout ça. Après le lycée, fac ! Donc j'ai un peu décroché tu vois. J'ai toujours été la bonne élève jusqu'au collège. J'ai toujours vachement aimé et même aujourd'hui j'aime vachement étudier. Si je pouvais reprendre mes études j'aimerais. Et après j'ai un peu décroché. Peut-être une crise d'adolescence, je sais rien !

Véronique, 29 ans, profil « persévérants », animatrice, bac +5, pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, pas de formation continue, père : inspecteur des impôts, mère : secrétaire administrative dans la Fonction publique

Après l'obtention du baccalauréat, Véronique s'accorde une année de césure avant de reprendre des études d'anthropologie sociale. Son parcours scolaire montre qu'elle s'est éloignée petit à petit du système éducatif après avoir changé de région et donc d'établissement scolaire. Ce constat interroge le lien éventuel entre la mobilité géographique qu'elle connaît et la prise de distance dans son investissement scolaire, qui la conduit à suspendre sa scolarité.

Edwige, quant à elle, voit son rapport à l'école évoluer après avoir vécu durant un an en dehors de l'Union européenne, dans un pays en voie de développement alors qu'elle n'a que 13 ans. Pendant cette période, elle suit des études hors d'un établissement scolaire et prend conscience de la richesse de l'éducation à l'extérieur des murs de l'école.

L'éducation populaire c'est le droit à l'école, le droit à l'éducation. L'éducation c'est pas que l'école parce que moi je n'ai pas été scolarisée en tant que tel pendant une année puisque je n'ai pas été à l'école pendant un an. D'où la notion d'éducation obligatoire et pas de scolarisation (rires). Mais cependant moi j'ai été éduquée pendant un an, j'ai voyagé pendant un an. J'ai vu d'autres populations et leurs manières de vivre. J'ai appris des langues pour communiquer avec eux. J'ai appris à écrire des textes pour témoigner de mon ressenti et de

leur façon de vivre. Entrer en confrontation. Et ça c'est une réelle éducation qu'on ne peut pas avoir dans le système scolaire et qui est extrêmement importante.

Edwige, 26 ans, profil « persévérants », coordinatrice, bac, pas de redoublement, échec au diplôme, pas de formation continue, père : clerc de notaire, mère : sans activité professionnelle

Les mobilités géographiques subies – au sens où elles se déroulent avant la majorité du salarié – que connaissent Véronique et Edwige sont, à l'évidence, bien différentes. Néanmoins, elles vont participer à la modification de leur rapport à l'école : ces bousculements entraînent un investissement plus modéré et la chute des résultats scolaires chez Véronique ; la volonté d'éduquer autrement les élèves chez Edwige.

Si le rapport à l'école des salariés est étudié, dans cette première partie, à travers leur socialisation familiale, il convient de constater qu'il se construit et évolue également au sein même de l'école.

## 2. Le rapport à l'école au prisme des expériences scolaires

Comme le soulignent Marlaine Cacouault-Bitaud et Françoise Œuvrard, « le maintien dans le système scolaire ne peut pas être considéré comme un indicateur de réussite ou même d'intégration. Certes, bon nombre de jeunes ne sont plus directement exclus, mais leur expérience du collège ou du lycée est faite de désengagement, d'absentéisme, d'incompréhension des normes scolaires et des attentes de l'institution, d'attitudes distanciées par rapport aux savoirs qui engagent leur réussite ultérieure et leur insertion, sociale et professionnelle »<sup>23</sup>. Près de huit salariés sur dix de l'échantillon interrogé sont effectivement sortis du système scolaire diplômés *a minima* du baccalauréat, cependant décrocher un diplôme ne se réalise pas toujours sans souffrance. Il s'agit précisément dans cette seconde partie d'étudier, en dépassant le fait de posséder un titre scolaire, le rapport à l'école en analysant les expériences scolaires vécues directement ou indirectement par les salariés à l'intérieur même de l'école.

---

<sup>23</sup> Marlaine Cacouault-Bitaud, Françoise Œuvrard, *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte, 2009, p. 113.

### 2.1. Subir des traumatismes scolaires

Même si certains salariés déclarent avoir apprécié aller à l'école et ne pas être en opposition avec le système scolaire, ils n'ont toutefois pas tous vécu leur passage en établissements scolaires comme une expérience agréable. L'analyse des récits de vie des employés de la Ligue de l'enseignement montre qu'ils connaissent des traumatismes et que des dissensions existent entre ce qu'ils auraient aimé vivre et ce qu'ils ont réellement vécu à l'école.

#### 2.1.1. Aimer et mal vivre son passage à l'école

Le premier profil de salariés développé ici correspond à celui des « bonnes volontés scolaires »<sup>24</sup> c'est-à-dire des élèves qui mettent tout en œuvre pour avoir de bons résultats – assiduité en classe, travail à la maison – mais ne parviennent pas à atteindre cet objectif. Ces salariés se caractérisent, d'une part, par leur inclination pour l'école et leur détermination à réussir des diplômes au prix de redoublements, et, d'autre part, par l'absence de ressources scolaires chez les parents pour pouvoir épauler leurs enfants dans leur scolarité.

Héloïse fait part de difficultés à effectuer ses devoirs lorsqu'elle est lycéenne. Fille d'enseignant, cet obstacle questionne : comment peut-elle connaître des difficultés scolaires alors que son père exerce un métier de l'enseignement ? C'est en retraçant le parcours de ce dernier, fils d'immigrés espagnols, professeur de dessin industriel en lycée professionnel auprès d'enfants en « difficulté sociale » qu'une hypothèse peut être formulée. Héloïse suit des études au lycée général et technologique, en série générale (littéraire) alors que son père enseigne en filière professionnelle. De ce fait, ce dernier ne possède peut-être pas les compétences scolaires nécessaires pour pouvoir aider sa fille à faire ses devoirs dans des matières qui lui sont peu familières.

---

<sup>24</sup> Cette figure de la « bonne volonté scolaire » est reprise par plusieurs chercheurs : Joanie Cayouette-Remblière, « Les classes populaires face à l'impératif scolaire... » *art. cit.* ; Christophe Delay, « "En sortir" ou "s'en sortir par l'école". Choix d'orientations juvéniles, classes populaires et enseignement professionnel en Suisse romande », *Sociétés contemporaines*, Presses de Sciences Po, n° 109, 2018/1, p. 117-146 ; ou encore Sandrine Garcia, *Le goût de l'effort. La construction familiale des dispositions scolaires*, Paris, PUF, 2018.

Moi je suis allée jusqu'au bac littéraire. Que j'ai eu au bout de la seconde fois (rires). J'adorais l'école d'ailleurs mais bon le... j'avais un petit peu de mal avec les devoirs le soir, etc. et puis je voulais m'assumer professionnellement et puis financièrement. Donc j'ai décidé d'arrêter les cours et de pas me lancer dans les longues études.

Héloïse, 30 ans, profil « persévérants », coordinatrice, bac L,  
redoublement, échec au diplôme, formation continue,  
père : professeur en lycée professionnel, mère : rédactrice territoriale

L'appétence pour l'école d'Héloïse doit trouver en partie son origine dans sa socialisation primaire et les expériences professionnelles transmises par son père (elle-même avait pour projet professionnel initial de devenir enseignante). Néanmoins elle ne parvient pas aux résultats attendus et finit par quitter le système scolaire après l'obtention du baccalauréat, à la suite d'un redoublement.

Si Héloïse reste assez discrète sur les relations qu'elle entretenait avec le corps professoral, Catherine, en revanche, adresse de vives critiques à l'une de ses enseignantes qu'elle tient pour responsable de son échec en BTS par manque d'adaptation du programme scolaire aux élèves redoublants dont elle faisait partie. Elle montre ici comment elle souhaitait *s'accrocher* à un système scolaire qui n'a pas su la retenir, notamment à cause de pratiques éducatives inadéquates. En effet, Catherine accepte de rester au même niveau scolaire une année supplémentaire sous couvert de changer d'enseignants afin d'obtenir les acquis manquants pour valider le diplôme qu'elle prépare. Mais dès lors qu'elle échoue pour la deuxième fois à l'examen du BTS, elle quitte le système scolaire pour finaliser la formation – et obtenir le diplôme – en formation continue.

J'ai eu du mal mais je m'y suis accrochée. En fait la 1ère fois je l'ai pas eu, il me manquait deux épreuves. J'ai redoublé dans mon école pour repasser et en fait je n'ai pas eu les deux épreuves qu'il me manquait tout simplement parce que la prof – on était deux à repasser notre année – nous faisait faire exactement les mêmes études de cas et les mêmes créations publicitaires, les mêmes devoirs que les autres et nous à chaque fois on n'avait pas le recul, ça nous perturbait et en fait j'ai repassé mon examen et... voilà je me suis plantée.

Catherine, 38 ans, profil « persévérants », coordinatrice, bac,  
redoublement, échec au diplôme, formation continue,  
père : employé de la Fonction publique, mère : employée de la Fonction publique

Cléopâtre Montandon évoque dans ses travaux le fait que « certains enfants qui manifestent une résistance vis-à-vis des enseignants ont souvent des représentations de ceux-ci qui se focalisent sur des qualités didactiques »<sup>25</sup>. Les propos de Catherine illustrent l'importance de ce « savoir bien enseigner » souligné par la chercheuse et essentiel à sa réussite. En effet, pour pouvoir acquérir des connaissances scientifiques, cette salariée a eu recours à un enseignement par cours particulier durant sa scolarité.

Vous allez au collège et au lycée, vous rentrez dans votre classe, vous avez le prof, il vous fait cours pendant 1h. Vous avez rien compris, c'est pas grave, vous passez à l'autre [cours], etc. Faut être lucide, on est tous passés par le collège et le lycée. Moi j'étais dans la moyenne. Les maths j'ai jamais rien compris et on m'a jamais donné l'occasion de comprendre. Sauf quand je prenais des cours particuliers, pendant 2h je comprenais tout. Sortie de chez lui, je comprenais plus rien. Donc c'est pour dire que c'est la manière d'expliquer. (Catherine)

Interrogés sur leurs émotions dans le cadre scolaire, les enfants éprouvent une grande diversité de sentiments envers l'école : « la joie vient en tête, suivie de près par la colère, puis par l'ennui et la fierté »<sup>26</sup>, et à partir de ces différentes perceptions, Cléopâtre Montandon classe les élèves selon quatre types de vécu émotionnel<sup>27</sup>. Les deux salariées qui viennent d'être décrites appartiennent à la catégorie d'élèves qui expriment des émotions liées à « l'engagement », c'est-à-dire des écoliers qui éprouvent de la joie à se rendre à l'école mais manifestent de la colère lorsqu'ils vivent des situations d'injustice (forme de contrainte à abandonner les études ou échec au diplôme) alors qu'ils adoptent des stratégies scolaires (redoublement, cours particuliers) pour se maintenir au sein d'une institution qu'ils affectionnent. Par ailleurs, d'autres – dont le vécu émotionnel se situe au niveau de celui de « la révolte » – essaient d'écourter leur passage, prenant les chemins de « l'école buissonnière »<sup>28</sup> et aboutissant parfois à une exclusion définitive à la demande de l'établissement scolaire.

---

<sup>25</sup> Cléopâtre Montandon, « Processus de socialisation et vécu émotionnel des enfants », *Revue française de sociologie*, XXXVII, 1996, p. 280.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 272.

<sup>27</sup> La confiance (caractérisée par la fierté et la joie), le repli (peur, timidité, honte), l'engagement (joie, colère) et la révolte (ennui, colère, jalousie) : *Ibid.*, p. 278.

<sup>28</sup> Étienne Douat, *L'école buissonnière*, La Dispute, Paris, 2011.

J'ai eu un parcours scolaire des moins assidus. Je suis parti du lycée, enfin on m'a même demandé de partir du lycée.

Christophe, 47 ans, profil « révoltés », responsable de service, BEPC,  
pas de redoublement, échec au diplôme, formation continue,  
père : graphiste, mère : secrétaire de direction

Ce sentiment que l'école fait « mal » son travail, ou autrement dit qu'elle ne réalise pas la socialisation attendue auprès des élèves, en proposant des enseignements inadaptés, en excluant des élèves ou encore en les laissant sortir du système éducatif sans les savoirs de bases engendre des situations de souffrance pour ces écoliers d'hier. Prenons le cas de Pierre : se caractérisant comme « ne sachant ni lire ni écrire en sortant de l'école », son parcours dissimule en réalité une forme d'absence de dispositions scolaires à l'apprentissage. Aussi, les expériences scolaires présentées ici ont été directement supportées par les salariés, au sens où ils étaient acteurs des expériences douloureuses liées à l'école. Cependant, d'autres – qui n'ont pas vécu ces situations d'échec ou de rejet – expriment également des traumatismes à travers le récit d'événements qui se sont déroulés au sein de l'établissement scolaire où ils étaient scolarisés ou entre camarades de leur classe.

### 2.1.2. Assister et lutter contre des injustices scolaires

« Les écoliers ne vivent pas tous leur expérience scolaire dans le bonheur et la sérénité »<sup>29</sup> soulignent Marie Duru-Bellat et Agnès Van Zanten. Cette absence de quiétude peut trouver ses fondements dans des événements politiques particuliers qui s'immiscent dans les expériences scolaires des jeunes élèves. Contrairement aux salariés dont les parcours viennent d'être analysés, Hubert et Patrick n'ont pas vécu directement de difficultés à l'école. En revanche, ils ont assisté à des situations qu'ils n'ont pas tolérées de la part de l'institution scolaire.

Hubert n'est âgé que de 11 ans lorsque les événements de mai 1968 éclatent en France. Son frère aîné, communiste, vit pleinement les manifestations et s'oppose violemment à son père, partisan de mouvements politiques de droite. Les altercations verbales entre les membres de sa famille, auxquelles il assiste, participent à la construction de son idéologie. Ainsi, il s'engage dans une opposition, d'une part, au système politique et social de manière

---

<sup>29</sup> Marie Duru-Bellat, Agnès Van Zanten, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 192.

générale en adhérant aux idées anarchistes et, d'autre part, au système scolaire refusant les règles imposées par l'école, dont il sort à 16 ans sans diplôme.

Les engueulades entre le grand frère et le père... moi j'en ai très vite nourri une philosophie plutôt anarchiste, me disant : « Moi ces discours extrêmement... ces disputes violentes sur des idéologies extrêmement autoritaires ça me convient pas du tout ». Et autant mon frère, lui, avait l'âge de vivre mai [19]68, moi je suis un post soixante-huitard, j'ai vécu l'après [19]68 où on pouvait encore rêver mais où on se faisait taper dessus. Ce qui explique aussi, je pense en grande partie, la difficulté que j'ai pu avoir avec le scolaire, avec la formation scolaire. C'est-à-dire que pour moi l'intérêt du lycée c'était plutôt de faire grève, de manifester mon opposition au pouvoir bourgeois, plus que d'apprendre des choses. C'était cette ambiance-là surtout sur les lycées parisiens quoi ! (Silence) Donc je me suis mis vraiment en opposition avec un système. Et puis c'est le système qui a gagné !

Hubert, 55 ans, profil « décidés », délégué général, bac +3,  
pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, formation continue,  
père : cadre commercial, mère : institutrice directrice d'école

Dans un autre contexte politique – celui des événements qui se sont déroulés en Afrique du Sud dans les années 1980 provoquant des manifestations contre les lois ségrégationnistes – Patrick est témoin de comportements qu'il estime xénophobes au sein du collège qu'il fréquente. L'hypothèse qui peut être avancée repose sur le fait que sa prise de distance avec l'école correspond à une certaine déception due au manque de réaction du personnel de l'Éducation nationale face à des situations discriminantes. Néanmoins il rebondit et se sert de l'école par la suite pour résoudre ses problématiques, autrement dit il essaie d'utiliser l'école pour réparer ce que l'institution, elle-même, a endommagé.

Je suis allé en socio parce que (rires) j'espérais que la sociologie pouvait m'apporter une grille de lecture, comprendre un petit peu tous les mécanismes qui m'interpellaient depuis que... (ne termine pas sa phrase) parce que moi la prise de conscience c'est le collège. J'ai trouvé le collège très dur. C'était l'époque aussi des campagnes pour libérer Mandela contre l'apartheid. Moi j'ai ressenti fortement dans le collège dans lequel j'étais, qui est aujourd'hui un collège ambition réussite mais à l'époque ça n'existait pas, même pas les ZEP, puisque c'était au début des années 80, j'ai ressenti un apartheid social voire ethnique dans mon collège. Je l'ai mal vécu.

Patrick, 41 ans, profil « décidés », responsable de service, bac +2, pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, formation continue, père : instituteur, mère : professeure de mathématiques

Après une période de césure de cinq ans, pendant laquelle Hubert obtient un brevet de l'animation volontaire (BAFA) à 17 ans et devient animateur occasionnel périscolaire, il reprend des études en formation initiale. Il s'inscrit en IUT « métiers de l'animation » pour y préparer une licence professionnelle en 1978 et l'obtient l'année suivante. Ces deux salariés, malgré l'expression d'une forme de désenchantement de l'institution scolaire, poursuivent leur parcours scolaire en réalisant des études supérieures. Il faut noter qu'ils ont tous les deux grandi dans des familles fortement imprégnées par une culture enseignante (au moins un de leurs parents exerçait un métier de ce milieu professionnel). Dès lors, cette spécificité interroge leurs prédispositions à croire en l'école, au moins en partie à travers la socialisation familiale. Toutefois, ils connaissent visiblement une nouvelle désillusion du système éducatif puisque, après avoir validé un diplôme en formation initiale, ils finalisent leurs formations respectives par le biais de la formation continue et manifestent leur volonté de faire évoluer l'institution scolaire.

Hubert investit pleinement le milieu de l'animation ; un milieu qui le satisfait au sens où il lui permet d'exercer un métier avec une relation aux autres « alternative au modèle dominant ». Il convient de comprendre ici qu'Hubert entretient des relations qui interagissent en dehors des normes, et plus spécifiquement en dehors des normes scolaires pour le public jeune auprès duquel il intervient. Ces interactions se traduisent par des activités et des animations qui laissent place à des pratiques qui n'entrent pas en résonance avec l'école : absence de notes et de compétition, possibilité de définir collectivement les règles d'une activité ou d'un jeu. Hubert évoque alors le bonheur, non pas pour parler de l'école comme le font les deux sociologues citées au début de ce développement mais pour décrire l'émotion



qu'il ressent à exercer un emploi au sein d'une association qui œuvre pour « refonder l'école ».

Dans l'animation j'ai aussi trouvé les moyens justement de vivre une profession, un métier et une relation aux autres, notamment aux jeunes et aux enfants qui soient alternatifs somme toute au modèle dominant. Donc moi j'y ai trouvé du sens là-dedans et là où effectivement j'ai trouvé le bonheur c'est de pouvoir ensuite travailler dans une organisation militante qui effectivement a des choses à dire par rapport à refonder l'école. (Hubert)

Hubert et Patrick appartiennent au profil des « décidés » selon la classification ascendante hiérarchique établie, dont les caractéristiques principales montrent que les salariés ne connaissent globalement pas de difficultés – aucun ne redouble et peu essuie un échec à l'examen d'un diplôme – lors de leur scolarité. Néanmoins ils assistent à des événements marquants au sein des établissements où ils sont scolarisés et c'est à travers ces expériences que se joue la prise de distance avec l'institution scolaire. Si cette classe est marquée par le déterminisme de ces individus, cette particularité ne concerne pas l'ensemble des salariés et certains ont, au contraire, freiné leur trajectoire scolaire, au sens où ils ont revu à la baisse leur prétention en matière d'études et de formation.

## 2.2. Renoncer à ses ambitions scolaires

Ne pas suivre les études souhaitées en formation initiale constitue une des formes d'autocensure observées chez des salariés de la Ligue de l'enseignement. Ce « veto » s'accompagne parfois de transformations au niveau du projet professionnel de l'individu, dans la mesure où certains métiers exigent des formations précises. Une fois ce constat établi, et à l'heure de la promotion des politiques de formations tout au long de la vie, il n'apparaît pas surprenant que ces employés associatifs cherchent à terminer leur parcours d'études en formation continue.

### 2.2.1. « Je n'étais pas fait pour... »

En analysant les parcours scolaires des enfants de classes populaires, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont conclu à « l'auto-élimination »<sup>30</sup> de ces élèves dès lors qu'ils connaissent une répétition de situations d'échec scolaire. Pierre Bourdieu et Patrick Champagne aboutissent à un constat similaire lorsqu'ils s'intéressent à ceux qu'ils ont appelés les exclus de l'intérieur, « obligés par les sanctions négatives de l'École de renoncer aux aspirations scolaires et sociales que l'École même leur avait inspirées, et contraints, en un mot, d'en rabattre, ils traînent sans conviction une scolarité qu'ils savent sans avenir »<sup>31</sup>. Mathias Millet et Daniel Thin vont plus loin en montrant dans leurs travaux auprès de collégiens qu'ils intériorisent un sentiment d'incompétence et « en viennent à s'infliger de véritables limitations scolaires »<sup>32</sup>. Ces restrictions, Chantal les intègre relativement tôt dans son parcours scolaire auquel elle met fin à 17 ans, sortant alors du système scolaire sans diplôme.

Je vais pas vous épater parce que j'ai pas de diplôme. J'ai fait un BEP compta[bilité], je suis allée jusqu'en 1ère et puis j'ai tout abandonné. De toute façon je n'étais peut-être pas faite pour l'école puisque j'avais une passion, c'était la danse et je suis plus dans l'artistique.

Chantal, 53 ans, profil « persévérants », coordinatrice, sans diplôme, pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, pas de formation continue, père : douanier, mère : sans activité professionnelle

Sa passion pour la danse cultive un côté artistique qui lui apparaît comme incompatible avec le côté plus intellectuel de l'école. Si Chantal présente le même profil social que celui des élèves dont parlent les sociologues cités précédemment, ces formes d'autocensure ne se retrouvent pas uniquement chez les salariés de la Ligue de l'enseignement issus des classes populaires et sont également perceptibles chez ceux issus des classes sociales plus élevées.

Vincent connaît une situation particulière au moment où il passe le baccalauréat. En parallèle de son cursus en formation initiale, il prépare un concours pour intégrer une formation diplômante de l'animation en formation continue. Lorsqu'il apprend que les

---

<sup>30</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Éditions de Minuit, Paris, 1970.

<sup>31</sup> Pierre Bourdieu, Patrick Champagne, « Les exclus de l'intérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 91-92, 1992, p. 75.

<sup>32</sup> Mathias Millet, Daniel Thin, « La "déscolarisation" comme parcours de disqualification symbolique », in Dominique Glasman, Françoise Éuvrard (dir.), *op. cit.*, p. 268.

épreuves du concours sont programmées en même temps que celles de l'examen du baccalauréat, il décide de ne pas finir son parcours de bachelier, persuadé de son échec.

Quand je suis arrivé au bac, ben j'ai choisi. J'ai fait un choix, parce que le bac je n'étais pas... je ne l'aurai pas eu de toute façon. Donc voilà, j'ai choisi de partir dans ce secteur-là.

*Vous boudez l'école entre guillemets ?*

Ça dépend. Non, enfin oui, à partir d'une certaine période. Jusqu'en 4<sup>ème</sup> non pas du tout, très bien, mais après ça m'a moins branché et donc oui je suis parti sur d'autres choses. On cherche un peu, savoir où on va bosser. L'école, en elle-même, ça m'intéressait moins. Donc on n'y va pas forcément et puis voilà.

Vincent, 33 ans, profil « révoltés », coordinateur, sans diplôme, redoublement, échec au diplôme, formation continue, père : cadre commercial, mère : institutrice

Avec un grand frère diplômé d'une école d'ingénieurs, après avoir suivi des études en classe préparatoire aux grandes écoles en section scientifique, Vincent aurait-il intégré son redoublement au collège comme l'élément déclencheur d'une potentielle série d'échecs en comparaison au parcours scolaire brillant de son aîné ? Ainsi, en arrêtant ses études sans même terminer les épreuves du baccalauréat, il limite le risque d'une nouvelle déconvenue scolaire.

Toutefois, ces restrictions de parcours en fin de scolarité obligatoire ont également contribué à façonner les projets professionnels de certains salariés. Héloïse, dont les difficultés à réaliser ses devoirs sont présentées dans la partie précédente, conclut son parcours scolaire après l'obtention du baccalauréat ambitionnant de « [s']assumer professionnellement et financièrement ». Son projet professionnel initial est de devenir enseignante mais la perspective de devoir se « lancer dans les longues études » la dissuade de mener à terme cette intention d'emploi.

J'ai passé le BAFA un petit peu par hasard au début parce que je voulais... j'aurais aimé être professeur parce que j'adorais transmettre et apprendre et échanger. Ça m'a toujours plu mais forcément pour être professeur il faut faire des longues études. (Héloïse)

En revanche, ce n'est pas la durée des études qui a amené Béatrice à renoncer à son envie de faire les beaux-arts. Elle se présente comme une élève « banale », qui n'a pas été

« repérée » à l'école par ses professeurs. Cette absence de reconnaissance de son parcours scolaire par le corps enseignants a visiblement poussé Béatrice à se censurer dans ses études supérieures, comme si avec une trajectoire si « anodine », elle ne pouvait pas suivre un cursus « prestigieux ».

J'ai jamais eu de difficultés [à l'école], j'ai jamais été brillante non plus (rires). J'étais... je sais pas... je pense tout à fait banale. Non mais je veux dire, je repense à ça là parce qu'un professeur d'allemand, que j'ai eu quand j'étais au collège, que ma fille a maintenant, ne se souvient absolument pas de moi. Donc j'étais ni brillante, ni non plus cancre (rires). Non j'ai toujours fait, comment dire, le minimum pour être tranquille. Et puis j'avais fait arts plastiques parce que ça m'intéressait mais je pense que je manquais un peu de maturité quand j'ai eu mon bac. J'ai pas voulu continuer là-dedans parce que quand je suis arrivée aux beaux-arts pour préparer le dossier, je me sentais pas trop à ma place (rires). J'avais un peu l'impression de... de pas être artiste dans l'âme quoi ! Ça me plaisait mais j'avais pas l'impression d'avoir ce truc-là vraiment au fond de moi au point d'en faire mon métier, de continuer là-dedans en tout cas.

Béatrice, 42 ans, profil « décidés », animatrice, bac,  
pas de redoublement, échec au diplôme, formation continue,  
père : agriculteur, mère : agricultrice

Au-delà du reproche qui peut être adressé à l'institution scolaire, il convient de prendre en compte l'origine sociale de Béatrice. Fille d'agriculteurs, ses parents approuvaient-ils cette trajectoire artistique ? L'entretien ne permet de répondre à cette question, toutefois son départ de l'IUT carrières juridiques « pour raisons personnelles » (dira-t-elle sans plus de précision) suggère que ses parents convoitaient peut-être d'autres ambitions professionnelles pour leur fille.

L'institution scolaire et la famille pèsent sur les orientations prises par les salariés lorsqu'ils étaient plus jeunes et participent notamment à l'intériorisation d'obstacles dans les parcours scolaires et professionnels. Dès lors qu'ils acquièrent leur indépendance en quittant l'école et le foyer familial ils pourraient entamer une démarche d'apprentissage en formation continue, mais l'analyse des récits de vie montre que des formes de résistance perdurent.

### 2.2.2. Avoir toujours une « bonne » raison de ne pas reprendre une formation

Les salariés diplômés de l'enseignement supérieur (n=25) ont peu recours à la formation continue<sup>33</sup> : un tiers de cette « strate » de salariés (n=8) est diplômé en formation continue. En revanche, parmi les sortants du système scolaire avec un niveau IV (n=13) – baccalauréat ou équivalent – onze ont poursuivi un cursus diplômant en dehors de la formation initiale ; quant à ceux qui quittent l'école sans diplôme (n=5) quatre se sont formés après leur sortie du système scolaire. La proportion de salariés sortis bacheliers ou sans diplôme est significativement plus importante à recourir aux parcours diplômants hors du système scolaire (huit salariés sur dix). Dans l'échantillon interrogé, un peu plus de la moitié des salariés est donc diplômé en formation continue<sup>34</sup>, toutefois, il est intéressant de noter que, dans l'autre moitié, certains émettent le souhait de faire appel à ce type de formation sans pour autant finaliser cette démarche.

Gwenaëlle, Vincent, Fanny, Marc, Chantal, Albert ou encore Alice soit près d'un sixième des salariés qui ont confié leur trajectoire personnelle déclarent avoir songé à reprendre des études ou entamer une Validation des acquis de l'expérience (VAE) à un moment dans leur parcours professionnel, bien qu'ils n'aient jamais donné suite à ce projet. L'analyse des entretiens individuels montre que ces salariés aux profils hétérogènes de prime abord – hommes et femmes, âgés de 27 à 55 ans, animateurs et délégué général, diplômés ou non en formation initiale – se rejoignent sur plusieurs caractéristiques : leur origine sociale (classe populaire), leur appartenance au profil des « persévérants » ou des « révoltés » de la classification ascendante hiérarchique et une scolarité marquée par des échecs (sortie sans diplôme, redoublement et/ou échec au diplôme).

L'inachèvement de cette possible poursuite d'études après la sortie du système scolaire initial prend différents motifs selon les salariés. Pierre, qui ne « [voit] plus trop l'intérêt » d'avoir recours à la validation des acquis de l'expérience, semble estimer qu'avec l'âge il n'est plus utile de faire reconnaître, de façon officielle c'est-à-dire par l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État, ses compétences professionnelles.

---

<sup>33</sup> Le tableau 12 présente le croisement entre le niveau de qualification en formation initiale et celui en formation continue.

<sup>34</sup> Il s'agit bien dans cette partie d'évoquer la formation continue diplômante, c'est-à-dire sanctionnée par un examen final, et non le fait de suivre une formation sans évaluation, mais pour alléger le propos un raccourci est fait en parlant de « formation continue ».

J'ai le niveau bac +2 métreur mais j'ai pas eu le diplôme. Donc j'ai pas un niveau d'étude très... fort on va dire.

*Après vous avez peut-être fait des formations qui vous ont permis...*

Une formation en comptabilité. À l'armée j'avais aussi suivi des cours au CNED mais enfin bon voilà !

*Mais qui vous ont permis après de valider des diplômes ?*

Non. Puis j'ai pas eu le temps avec... c'était un peu compliqué. Non et puis maintenant, c'est pas trop tard. Je pourrais faire une VAE mais bon... je vois plus trop l'intérêt aujourd'hui.

Albert, 55 ans, profil « révoltés », délégué général, bac, pas de redoublement, échec au diplôme, pas de formation continue, père : tourneur ajusteur, mère : sans activité professionnelle

Pour Vincent, alors qu'il a eu recours à la formation continue lorsqu'il réalise l'examen du BAPAAT en remplacement de celui du baccalauréat, l'absence de concrétisation de ce projet traduit un manque de temps.

Je voudrais bien valider un DEJEPS donc c'est un diplôme de niveau III. Y a des unités capitalisables. Y a un certains nombres d'UC et le référentiel de compétences correspond pas mal à ce que je fais. Et je pense que je pourrais valider quasi tout le diplôme rien que sur l'expérience et le descriptif et l'analyse des expériences. Donc après ça peut être l'occasion, mais c'est assez... c'est pas compliqué, mais c'est assez long à monter donc il faut avoir un peu de temps. (Vincent)

Sortant du système scolaire sans diplôme, Vincent pointe l'idée de préparer un diplôme de l'animation classé au niveau de qualification III selon le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, la formation continue lui permet d'acquérir un niveau de qualification supérieur à celui qu'il avait en quittant l'école. Mais pour Fanny, diplômée de l'enseignement supérieur, quelle plus-value obtiendra-t-elle en validant ce même diplôme (DEJEPS) puisqu'elle possède déjà un niveau de qualification équivalent avec le DEUG ? Titulaire d'un diplôme de psychologie, le bénéfice de ce titre réside dans la reconnaissance de ses compétences dans l'animation, son domaine d'emploi actuel. Toutefois, comme Vincent, elle évoque le manque de temps pour justifier le non aboutissement de son dossier de validation des acquis de l'expérience. Elle précise également le fait qu'il faudra en passer par l'écriture et cette étape semble constituer un obstacle important.

Ça fait à peu près 3 ans que je veux faire une VAE sur un diplôme professionnel DEJEPS mais faudrait que je renvoie mon dossier. Déjà que je commence par ça. Et après... mais si faudrait que je... mon secrétaire général me tanne depuis que je suis rentrée à la Ligue en me disant : « Il faut que tu le fasses, demain tu seras peut-être plus là ». C'est ce qu'il me dit mais il a raison. Là aussi ça demande du temps, ça demande de la rédaction.

Fanny, 30 ans, profil « révoltés », responsable de service, bac +2, pas de redoublement, échec au diplôme, pas de formation continue, père : employé dans le BTP, mère : employée de la Fonction publique

À l'instar de cette dernière salariée, Gwenaëlle est diplômée de l'enseignement supérieur et manifeste ses réticences à devoir de nouveau écrire *un mémoire* dans le cadre d'une formation continue. Cette appréhension de l'écriture entre en résonance avec le constat établi par Marie-Hélène Jacques, lors de ses recherches sur les candidats à la VAE, dans la mesure où il s'agit d'« un véritable travail, et ce d'autant plus que les candidats sont éloignés (ou ont oublié) les techniques et les formes scolaires de cet exercice »<sup>35</sup>. Dès lors, « la procédure de VAE active (ou réactive) la distance plus ou moins grande que les candidats entretiennent aux instances scolaires et universitaires »<sup>36</sup>.

Quand j'ai terminé le DUT je crois que c'était l'année suivante ils donnaient l'équivalence pour être directeur de séjour. Du coup j'aurais pu passer le BAFD mais ça avait plus lieu d'être. [...] Après il reste le DEFA (rires) mais j'étais... (elle souffle) sortie du DUT j'avais vraiment pas le courage de me remettre à faire un mémoire et tout ça. C'est vrai que c'est le truc, ça m'avait plu de le faire mais j'avais pas envie de recommencer. Puis du coup ça s'est continué comme ça quoi.

Gwenaëlle, 29 ans, profil « persévérants », animatrice, bac +2, redoublement, pas d'échec, pas de formation continue, père : employé dans le secteur privé, mère : sans activité professionnelle

Alice envisage de poursuivre des formations « pour pouvoir aller plus loin dans les perspectives d'emploi » et donc de reprendre des études pour obtenir une licence. Ainsi elle

---

<sup>35</sup> Marie-Hélène Jacques, « Réseaux de sociabilité, représentations d'avenir et gestion des transitions chez les candidats à la VAE », in Frédéric Neyrat (dir.), *La validation des acquis de l'expérience*, Bellecombes-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2007, p. 359.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 366.

pourrait occuper des postes avec davantage de responsabilités. Marc<sup>37</sup> établit une stratégie similaire : entrer en formation d'ici quelques années pour valider un DEJEPS pour « peut-être un jour être délégué culturel d'éducation ». Quant à Chantal, elle reconnaît qu'elle « [aurait] besoin de formation », pour autant elle non plus n'engage pas le processus de demande de formation auprès de sa hiérarchie.

L'utilisation du conditionnel dans leurs propos tend à induire un souhait, une volonté et dans le même temps un frein, un obstacle à la réalisation d'un parcours diplômant en formation continue. Ainsi, même si les discours politiques et hiérarchiques vont dans le sens d'une formation tout au long de la vie pour tous, ces salariés – sortis sans diplôme du système scolaire, redoublants, ou échouant à un examen diplômant – semblent avoir intériorisé ces formes d'échec. Le manque de temps ou encore le fait d'être trop âgés apparaissent alors comme des prétextes cachant un enjeu véritable : la confrontation à la reprise d'une forme de scolarité, accompagnée d'une certaine crainte de connaître à nouveau une déception.

Les deux premières parties de ce chapitre insistent sur la socialisation primaire des salariés. D'une part, elles soulignent les expériences scolaires vécues qui découlent des attentes familiales (envers l'école et leurs enfants). D'autre part, elles analysent des situations qui ont marqué les salariés dans leur jeunesse, orientant ainsi leur projet professionnel. Les individus interrogés semblent alors s'investir dans le salariat associatif proche de l'éducation pour deux raisons : tout d'abord, dans le but d'exercer un emploi qui vise à réussir là où l'école échoue dans le parcours des élèves ; ensuite, pour réparer leur propre parcours scolaire chahuté.

### 3. Contre et « tout-contre » l'école

Les acteurs de l'Éducation nationale, conscients des faiblesses de cette institution, sollicitent historiquement des intervenants extérieurs à l'école pour combler les manques qu'elle peut engendrer. Partant du postulat de Martine Kherroubi et Francis Lebon selon lequel « tous [les groupes professionnels non enseignants] ont construit leurs pratiques professionnelles en

---

<sup>37</sup> Marc, 27 ans, profil « persévérants », animateur, DUT, redoublement, pas d'échec au diplôme, pas de formation continue, père : ouvrier, mère : employée de la Fonction publique.



partie en s'opposant à celles de l'école »<sup>38</sup>, cette troisième partie vise à étudier le lien entre les discours des salariés de la Ligue de l'enseignement et leurs actes, ou autrement dit entre leurs représentations et leurs pratiques professionnelles individuelles ou collectives.

### 3.1. Le rôle complémentaire de la Ligue de l'enseignement dans l'école

Si le lien établi entre l'Éducation nationale et la Ligue de l'enseignement, et plus généralement les associations d'éducation populaire n'est plus à démontrer<sup>39</sup>, cette partie s'intéresse à un rôle particulier du Mouvement associatif – celui de la complémentarité avec l'école publique – et, en creux, aux rapports entretenus entre les acteurs de l'Éducation nationale et ceux de l'éducation populaire.

#### 3.1.1. Une complémentarité synonyme d'interdépendance

La lecture d'une soixante de lettres périodiques (*newsletters*) d'une fédération départementale d'Ile-de-France, reçues entre décembre 2013 et septembre 2018, permet de constater la présence régulière – une lettre sur quatre – de l'objet « école » au cœur des débats de l'éditorial, généralement rédigé par le délégué général de l'antenne locale de la Ligue de l'enseignement. L'année 2014 est une année particulièrement chargée sur le sujet à la suite de la réforme des rythmes scolaires : une lettre sur deux en fait mention. D'autres thématiques en lien avec le milieu de l'école sont également abordées dans ces publications comme la lutte contre le décrochage scolaire ou encore les interventions dans les établissements scolaires « afin de sensibiliser les élèves à la République : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, Solidarité... »<sup>40</sup>. Au fil des « éditos » le rédacteur revient régulièrement sur l'aspect complémentaire des deux institutions (Éducation nationale et éducation populaire), la nécessité de se soutenir mutuellement, ou encore la grande disponibilité du Mouvement pour épauler au mieux l'institution scolaire (Encadré 15).

---

<sup>38</sup> Martine Kherroubi, Francis Lebon, « Regards sur les mondes professionnels de la "co-éducation". Introduction au dossier », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 50, n° 4, 2017, p. 18.

<sup>39</sup> Le chapitre 1 aborde longuement ce sujet.

<sup>40</sup> Newsletter du 10 juin 2015.

**Encadré 15. Extraits de lettres périodiques. Complémentarité entre  
Éducation nationale et éducation populaire**

« Tenter de développer un partenariat éducatif entre les acteurs de l'Éducation Populaire, les enseignants et les parents est certes une difficulté importante à surmonter, mais c'est aussi, selon bon nombre d'experts, un formidable levier pour atténuer les inégalités d'accès à la culture et plus largement pour favoriser la participation de tous les citoyens à l'avènement d'une société laïque et républicaine » (16 avril 2014)

« Saluons l'arrivée surprise, dans ce contexte délicat, de la nouvelle Ministre de l'Éducation Nationale Mme Najat Vallaud-Belkacem. Compte tenu de ses précédentes fonctions ministérielles, elle sait pouvoir s'appuyer sur les mouvements d'Éducation Populaire comme la Ligue de l'enseignement pour réussir à refonder l'École » (3 septembre 2014)

« L'objectif principal en 2016 est la réalisation de la convention pluriannuelle installée avec notre partenaire historique le Ministère de l'Éducation Nationale, qui nous invite à contribuer activement à la refondation de l'école pour lutter contre les inégalités » (7 juillet 2016)

« Toujours aux côtés de l'Éducation Nationale, nous contribuons à l'éducation populaire, en nous concentrant sur les jeunes et sur les temps péri et extrascolaires » (13 décembre 2016)

*Source : Site internet d'une fédération départementale de la région Ile-de-France*

Dans les entretiens individuels, les salariés évoquent également cette complémentarité, ce « partenariat »<sup>41</sup> entre l'école et leur employeur. Pierre développe les pratiques de sa fédération pour souligner cette interdépendance et insister sur les rôles de chacun. En effet, l'association n'intervient pas sur l'aspect pédagogique, qui incombe à l'institution scolaire, mais tente de concourir au mieux aux débats avec l'instance ministérielle en charge de l'éducation.

On commence à avoir une respectabilité sur ce département, reconnu comme Mouvement d'éducation populaire, reconnu comme Mouvement d'école publique, euh... (réfléchit) donc avec un vrai travail de fond qui a pu être développé, une reconnaissance sur un savoir-faire sur les questions de décrochage scolaire [...] nous continuons à réfléchir sur comment un Mouvement comme le nôtre peut apporter à l'Éducation nationale, dans sa complémentarité bien sûr. Voilà. Non pas dans un projet pédagogique mais dans un projet éducatif. (Pierre)

Si le ministre de l'Éducation nationale et ses délégués sollicitent la Ligue de l'enseignement pour participer aux réflexions sur les réformes éducatives, et si, en retour, l'association d'éducation populaire leur assure son soutien, il n'en demeure pas moins que des critiques sont adressées aux décisions ministérielles et gouvernementales qui peuvent être adoptées.

### 3.1.2. Quand la complémentarité prend des formes de domination

Michel, alors que l'entretien se déroule en juillet 2012, se réjouit que la dénomination « éducation populaire » apparaisse dans l'intitulé d'un ministère. Toutefois, il regrette que celle-ci ne soit pas associée aux fonctions de l'Éducation nationale pour appuyer la complémentarité de ces deux types d'éducation.

Pour la première fois on a un ministère qui s'appelle Jeunesse, sport et éducation populaire mais j'aurais préféré quand même éducation populaire et Éducation nationale parce qu'on aurait fait le lien justement entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

Michel, 41 ans, profil « révoltés », responsable de service, bac +3,  
pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, pas de formation continue,  
père : enseignant directeur d'école, mère : secrétaire de direction

---

<sup>41</sup> Martine Kherroubi, Francis Lebon, « Regards sur les mondes professionnels de la "co-éducation"... », *art. cit.*, p. 10 : « Les notions de "communauté éducative", de "partenariat" et de "contrat" sont liées pour désigner des injonctions à "faire ensemble" et des actions localisées de la sphère éducative ».

Ce choix de distinguer l'Éducation nationale de l'éducation populaire au sein de deux ministères distincts, qui peut paraître anodin en premier lieu, ne reflète-t-il pas une volonté de marquer une distance entre ces deux formes d'éducation ? L'éducation populaire devient en quelque sorte le « parent pauvre » de l'Éducation nationale, au sens où les associations, complémentaires de l'école publique, prennent le relais sur les pratiques « non assurées » par l'institution scolaire. Par ailleurs, les formes de domination<sup>42</sup> de l'instance ministérielle nationale s'exécutent par l'attribution de subventions auprès des structures associatives, provoquant des critiques, parfois fortes, lorsque les décisions gouvernementales prises lèsent les acteurs de l'éducation populaire (Encadré 16).

Dans l'éditorial du 29 avril 2014, le délégué général refuse que les actions proposées par la fédération départementale qu'il dirige se résument à de la prestation. Par conséquent, il rejette l'idée que les salariés de la Ligue de l'enseignement soient « réduits au simple rôle de prestataires de services », autrement dit lorsque le rapport entre les deux acteurs se traduit par une forme d'assujettissement. Ce sentiment se retrouve au sein des entretiens individuels. Les propos d'Alexis en témoignent notamment quand il constate que les enseignants font appel à sa fédération pour réaliser des formations en ne s'inquiétant que de son coût et pas de son contenu.

Ils nous appellent comme des marchands de tapis : « Bonjour j'aimerais une formation de délégués, ça coûte combien ? » (Alexis).

Ces lettres périodiques permettent également de dénoncer des dérives existantes qui découlent des réformes. C'est le cas notamment de l'éditorial du 25 novembre 2014<sup>43</sup> dans lequel le délégué général, d'une part, interpelle le gouvernement pour signaler des manquements de la part des élus locaux (des maires ne mettent pas en œuvre « correctement » la réforme des rythmes scolaires) et, d'autre part, rappelle le rôle de la Ligue de l'enseignement : apporter une plus-value éducative aux écoliers, améliorer leur niveau

---

<sup>42</sup> Cette question de la domination est analysée dans le dossier : « Faire école. Quelles complémentarités entre le monde enseignant et le monde socio-éducatif ? », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 50, n° 4, 2017.

<sup>43</sup> « Même si l'État a maintenu les financements d'amorçage pour l'année 2014, de nombreux Maires rognent sur les budgets consacrés à cet aspect de la réforme de l'École, recrutant des animateurs périscolaires sans formation, sur des contrats précaires sous-payés générant un fort « turn-over » dans les effectifs... Du coup, les activités éducatives périscolaires se restreignent généralement à de la garderie pure et simple, n'apportant aucune plus-value éducative, ne permettant pas d'espérer à moyen terme une amélioration du niveau scolaire général et surtout nous éloignant des objectifs de rétablissement de l'égalité de l'accès au savoir pour tous, énoncés en préambule de cette réforme de l'École. » Extrait de la lettre d'information du 25 novembre 2014.

scolaire général et garantir l'accès au savoir pour tous. Une nouvelle fois, les acteurs associatifs semblent se trouver dans une posture de « dominés », obligés de révéler des pratiques controversées pour pouvoir assurer leur mission.

**Encadré 16. Extraits de lettres périodiques. Critiques adressées contre le ministère de l'Éducation nationale**

« La notion de partenariat avec notre mouvement d'éducation populaire est devenue quasi caduque. Il nous faut maintenant, dans une spirale néo libérale, nous contraindre à entrer dans le jeu des appels d'offre marchands et concurrentiels. [...] La réforme des rythmes scolaires et sa mise en œuvre sera pour nous un point important de notre action, du moins, nous en faisons le pari, car nous ne nous résoudrons pas à être réduits au simple rôle de prestataires de services » (29 avril 2014)

« Inégalités sociales, territoriales, d'accès à l'emploi, aux études supérieures, l'école de la République ne fait plus face depuis quelques années aux défis que lui lance une société basée sur un modèle compétitif et inégalitaire » (10 juillet 2014)

« Les réformes du système éducatif public s'enchainent et s'accélèrent, sans forcément prendre le temps d'évaluer l'impact qu'elles ont sur la société et en l'occurrence sur la vie des élèves qui sont avant tout des enfants. C'est évidemment le procès que nous faisons de la réforme des rythmes scolaires qui, bonne ou mauvaise, n'aura pas eu le temps d'être évaluée avant d'être abandonnée, sacrifiée sur l'autel de la « bonne » gestion des deniers publics » (septembre 2018)

*Source : Site internet d'une fédération départementale de la région Ile-de-France*

Si l'éducation populaire apparaît davantage comme une forme d'éducation « informelle » qui permet d'assumer la part d'éducation « formelle » que l'Éducation nationale ne prend pas en charge, les salariés de la Ligue de l'enseignement n'hésitent pas à remettre en cause les pratiques de l'institution scolaire. Albert, par exemple, estime que

l'école n'assure pas pleinement l'accompagnement des élèves dans la mesure où, sortis des murs de l'école, l'élève bénéficie peu d'aide s'il rencontre des difficultés. Selon lui, sans l'éducation populaire, certains élèves connaîtraient des situations de souffrances scolaires importantes.

On n'accompagne pas le gosse qui va avoir des problèmes chez lui. Donc l'école obligatoire d'accord mais après c'est fini. Y a personne qui va le prendre en charge dans l'école vraiment pour l'accompagner ou aller voir les parents. Donc ça va jusque-là. Tout ça c'est pas fait, donc nous on est... alors on n'est pas là non plus pour ça, nous on est complémentaires de l'école. Il faut aussi, on a beaucoup de mal à rentrer dans les écoles. C'est pas évident. Parce que c'est un milieu quand même relativement assez ouvert et en même temps fermé. (Albert)

Derrière cette notion de complémentarité entre l'école et les associations se cache de multiples interprétations qui laissent entrevoir que les salariés sont partagés entre, d'une part, assurer ce rôle de co-construire l'école avec les acteurs du ministère et, d'autre part, refuser ce rôle subsidiaire qui, par définition, induit que l'éducation populaire vienne en appui de quelque chose – l'Éducation nationale – de plus important. Au-delà des discours, écrits ou oraux, il convient à présent de regarder comment se traduit la cohabitation entre les enseignants et le personnel de la Ligue de l'enseignement.

### *3.2. Des pratiques professionnelles proches de l'enseignement*

L'étude des pratiques professionnelles des salariés de la Ligue de l'enseignement est réalisée sous deux angles. Tout d'abord, elle retient le discours du personnel associatif lors des interventions qu'ils sont amenés à animer au sein des établissements scolaires. Ensuite elle s'appuie sur des observations participantes de stages de formation BAFA en Ile-de-France entre décembre 2011 et octobre 2012.

### 3.2.1. Intervenir en classe : avec ou sans les enseignants ?

Si les enseignants détachés, salariés de la Ligue de l'enseignement, évoquent plus de facilités à entrer dans les écoles<sup>44</sup>, le discours semble davantage nuancé quant aux interactions avec le milieu scolaire lorsque le salarié n'appartient pas à ce corps professionnel.

On est partenaire de l'Éducation nationale, on a une convention pluriannuelle d'objectifs, donc moi je travaille quand même beaucoup avec l'Éducation nationale, enfin j'essaie de travailler beaucoup avec l'Éducation nationale. (Patrick)

Patrick coordonne des ateliers relais – dispositif de lutte contre le décrochage scolaire – et doit forcément coopérer avec les différents corps de métier de l'Éducation nationale présents au sein des établissements scolaires. Ses propos appuient des représentations controversées de l'institution scolaire lorsqu'il explique, d'une part, le rôle de ces ateliers (« permettre d'attirer l'attention du personnel éducatif sur les élèves en souffrance qui se font plus discrets dans les classes »<sup>45</sup>) et, d'autre part, lorsqu'il reproche à ce même personnel de ne repérer que les écoliers les plus dissipés. Par ailleurs, Patrick pointe la question de la légitimité du discours des acteurs du monde associatif dans la mesure où ils fournissent aux enseignants des éléments objectifs pour que ces derniers décèlent les élèves qui auraient besoin de bénéficier de ce dispositif mais ne détectent pas eux-mêmes le public concerné.

Les dispositifs sur lesquels on intervient c'est des partenariats avec l'Éducation nationale donc y a des conventions écrites. C'est des conventions qui sont inscrites dans le projet d'établissement. [...] On utilise des grilles d'observation, des protocoles d'observation et après on travaille avec les enseignants et les équipes éducatives pour repérer les jeunes.

*Observation directement au sein des classes ?*

Oui tout à fait mais par les yeux de l'enseignant bien sûr. C'est eux qui repèrent. Mais on leur donne des outils, des indicateurs. Ça leur permet de réfléchir aussi d'ailleurs. Pas que le perturbateur, ça peut être celui qui produit rien, qui est passif, qui n'emmerde pas. En général on rencontre beaucoup les enseignants en début d'année, on travaille pas mal avec certains conseillers d'orientation psychologues aussi. (Patrick)

---

<sup>44</sup> Cet aspect, développé dans le chapitre 6, n'est pas approfondi ici.

<sup>45</sup> La remarque de Patrick entre en résonance avec le parcours de Béatrice, « élève banale », décrit précédemment, et dont il est possible de supposer qu'elle s'oriente par défaut après le baccalauréat faute de soutien de la part des enseignants lorsqu'elle est lycéenne.

À la suite de ce constat, il convient de revenir sur l'analyse statistique des entretiens développée précédemment qui montre qu'une part non négligeable des salariés ont connu une ou plusieurs formes d'échecs durant son parcours scolaire. Ainsi, de par ces trajectoires atypiques et parfois chaotiques, ces employés de l'éducation populaire auraient-ils davantage de dispositions à reconnaître les élèves en difficulté scolaire ? Posant cette hypothèse, l'idée d'une position dominante des enseignants sur les travailleurs associatifs peut être discutée, dans la mesure où les premiers ont besoin des seconds, qui se posent en « experts » pour repérer les élèves « décrocheurs ». En outre, les établissements scolaires sollicitent les antennes locales de la Ligue de l'enseignement pour intervenir dans le cadre de formations auprès des élèves délégués de classe<sup>46</sup>, de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme<sup>47</sup>, ou encore celui de la campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir »<sup>48</sup>. Dès lors, les salariés se trouvent en situation non pas de « dominants », au sens où ils ne peuvent pas contrôler pleinement le comportement des enseignants, mais *a minima* dans une position prépondérante puisqu'ils parviennent à obtenir la présence ou non de l'enseignant, en fonction de leurs souhaits, durant leur intervention auprès des élèves. Il convient néanmoins de distinguer la nature de leurs interventions : Alexis aspire à un travail coopératif entre les enseignants et les animateurs, et demande aux personnels de l'Éducation nationale de rester dans les salles de cours lorsqu'il anime auprès des élèves des temps de formation sur les délégués de classe ; à l'inverse, lors de ses interventions – sur la lutte contre les discriminations – dans les établissements scolaires, Chantal préfère que les enseignants ne soient pas présents, dans la mesure où, selon elle, ils modifient le comportement des élèves et finissent toujours par conduire l'intervention à une forme d'apprentissage selon des normes scolaires qui ne correspondent pas aux pratiques d'instruction prônés par l'éducation populaire.

Généralement je veux pas les profs avec moi parce qu'ils [les élèves] se lâchent beaucoup plus. Ils disent les choses. Quand vous avez l'enseignant c'est différent. [...] C'est vrai que quand ils acceptent, bon je les oblige pas à ne pas venir mais je leur dis : « C'est mieux que vous ne soyez pas présents, ça se passe mieux ». Parce que l'enseignant est toujours dans son rôle donc automatiquement dans la première demie heure ça va aller il va se tenir en retrait

---

<sup>46</sup> Les formations sont modulables en fonction des attentes des chefs d'établissement, toutefois elles insistent généralement sur le rôle du délégué, la présentation des différentes instances (conseil de classe...), l'apprentissage de la transmission d'une information, etc.

<sup>47</sup> Il s'agit d'attirer l'attention des élèves sur des phénomènes racistes, antisémites, mais aussi liés à l'intolérance et à l'exclusion : <http://www.education.gouv.fr/cid66966/la-semaine-d-education-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme.html>, consulté le 29 novembre 2018.

<sup>48</sup> Cette action est présentée dans le chapitre 3.



mais après c'est plus fort qu'eux. Il faut qu'on ramène tout à l'histoire et je viens pas pour faire de l'histoire moi là. Je suis pas prof d'histoire. Mais je viens pour échanger. (Chantal)

Dans les deux types d'interventions décrites, des interactions entre l'animateur, les élèves et l'enseignant existent. Toutefois, les intervenants de la Ligue de l'enseignement semblent davantage accepter la présence des enseignants sur les ateliers – comme les formations de délégués élèves – où, par la suite, ces derniers sont confrontés aux écoliers (lors des conseils de classe). Enfin, dans les discours des salariés, des ambivalences entre les représentations et les pratiques sur le terrain sont perceptibles. C'est le cas notamment de Catherine qui dénonce des formes de rigidité dans le système scolaire (apprentissages normalisés, vouvoiement des enseignants), tout en imposant des limites aux élèves lors de ses interventions.

La manière [d'expliquer les cours] il faut que ce soit ludique, il faut que ce soit amusant. Faut pas forcément que ce soit formel, contraignant. Il faut que ce soit différent. On s'est tous ennuyés à un moment donné au collège ou au lycée ou à l'école (silence). Et moi je suis pas dans le... ça dépend des fois et comment on parle, mais je leur dis : « Je suis pas votre prof mais je suis pas votre copine. Tutoyer vous pouvez si vous voulez. C'est Catherine c'est pas madame ». Mais voilà y a une limite : « C'est Catherine mais bon je suis pas votre prof mais je suis pas votre copine non plus ». (Catherine)

Les propos des salariés ne peuvent pas être directement confrontés à la réalité du terrain puisqu'aucune observation n'a été réalisée au sein des salles de classe pendant les interventions des animateurs. Cependant, ils semblent converger avec les résultats des travaux de Nicolas Divert et Francis Lebon sur la mise en place des rythmes scolaires à l'école primaire – même si les salariés de la Ligue de l'enseignement interrogés interviennent durant l'enseignement secondaire – qui montrent les difficultés rencontrées dans la cohabitation entre les enseignants et les animateurs périscolaires qui « empiètent sur leur territoire professionnel »<sup>49</sup>. En revanche, des observations participantes ont été menées lors de stages de formation BAFA, permettant alors l'analyse d'un ensemble de pratiques professionnelles des salariés associatifs.

---

<sup>49</sup> Nicolas Divert, Francis Lebon, « "Qui fait quoi, qui est qui ?" Réforme des rythmes et divisions du travail à l'école primaire », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 50, n° 4, 2017, p. 39.

### 3.2.2. « Faire l'enseignant » : le cas des formations aux brevets de l'animation volontaire

En premier lieu, s'intéresser aux stages de formation à la préparation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) peut paraître curieux dans ce chapitre centré sur le rapport à l'école des salariés de la Ligue de l'enseignement et les interactions entre les acteurs de l'éducation (nationale ou populaire). Pourtant, lors des observations participantes réalisées sur des sessions de base<sup>50</sup> et d'approfondissement<sup>51</sup> des situations paradoxales et ambiguës ont été vécues et pointent l'é étroitesse de la frontière entre les pratiques professionnelles des enseignants et celles des animateurs et formateurs qui ont été suivis sur le terrain. Avant de présenter et d'analyser certains comportements ambivalents des salariés, il convient de préciser que lors de ces stages de formation, de nombreux temps sont éloignés des normes scolaires comme l'organisation de jeux ou le temps journaliers plus longs (de 9h à 22h lors des veillées sur les stages en internat). En revanche, de fréquents moments – les périodes d'apprentissage sur les règles de l'animation, les évaluations individuelles – résonnent comme des événements de la vie scolaire.

Les formateurs et animateurs tentent de prendre leur distance avec le milieu scolaire sur les temps de formation (Encadré 17) en changeant l'emplacement des tables, en demandant aux stagiaires de ne pas rédiger de notes, de prendre la parole sans lever le doigt. Lors des entretiens individuels, le stagiaire s'identifie via des émoticônes pour exprimer son humeur et sa perception de la formation et les formateurs utilisent, par la suite, des codes couleurs pour définir le niveau du stagiaire durant la formation (Encadré 18). Et dans les entretiens menés auprès des salariés, cet éloignement des pratiques liées à l'école se retrouve également ; ainsi Fanny insiste-t-elle sur le déroulement des formations et leurs caractères anti-scolaires.

On fait un fonctionnement participatif, démocratique parce que chacun a le droit de s'exprimer. On va décider les règles de vie ensemble. Ça donne aussi une ouverture et une approche qu'on connaît pas forcément à l'école par exemple. Souvent les jeunes sont un peu... ils trouvent ça bizarre. Ils arrivent sur une formation, ils s'attendent à ce que ce soit hyper scolaire parce que le modèle qu'ils ont c'est celui de l'école et qu'on est toujours dans un système de « je te donne et tu apprends » même si après il peut y avoir des petits travaux de groupes et autre. Que là, on leur dit : « Bonjour vous avez 17 ans mais on va vous considérer

---

<sup>50</sup> Le stage de « base » constitue la première étape de la formation.

<sup>51</sup> La session d'approfondissement est la dernière étape pour valider ce brevet de l'animation volontaire.

comme des adultes et va falloir que vous preniez des décisions, que vous preniez des initiatives, que vous réfléchissiez ». Donc c'est assez déstabilisant. (Fanny)

Pour autant, les formateurs paraissent comme emprisonnés dans un effet « élastique », au sens où ils essaient de se tenir à l'écart des normes scolaires mais sont contraints d'y revenir. En effet, les stagiaires ne parviennent pas à s'écouter pour prendre la parole et finissent par lever le doigt pour demander la parole. De même, la table, comportant la consigne « Table des formateurs (ne pas stocker de matériels) », résulte du monopole du mobilier de la part des stagiaires qui font sécher des travaux manuels à l'issue d'une activité sans se soucier de la nécessité de bénéficier d'une table pour les animateurs et finit par créer une séparation entre les stagiaires et les formateurs, alors que ces derniers tentent justement de gommer les différences.

**Encadré 17. Extrait de notes du journal de terrain. Les temps de formations BAFA**

Mercredi 21 décembre 2011, stage « base » en internat à Posquin (Ile-de-France)

17h. Je viens d'arriver dans la salle de formation où se déroule un stage BAFA « base ». Vingt-trois stagiaires sont assis autour de tables, dont la configuration forme la lettre U. Devant eux se situe une autre table sur laquelle une feuille est scotchée avec la consigne suivante : « Table des formateurs (ne pas stocker de matériels) ».

Alexis et Pascale<sup>52</sup> animent un temps de correction. Ils sont debout face aux stagiaires. C'est principalement Alexis qui parle. Pascale – et quelques fois Vincent – interviennent en complément. Elle note surtout les points importants sur un *paperboard*. Les stagiaires ont travaillé en binôme et la consigne pour la correction est la suivante : l'un lit la question, l'autre donne la réponse. Alexis demande : « Qui veut lire la prochaine question ? » puis il choisit parmi les mains levées pour donner la parole.

\*\*\*

Mardi 21 février 2012, stage « base » en externat à Nolan (Ile-de-France)

11h30. Temps sur la laïcité

<sup>52</sup> Issue de l'immigration, Pascale, 33 ans, exerce en tant que formatrice occasionnelle à la Ligue de l'enseignement depuis 2008, en parallèle d'une activité à temps plein au service « jeunesse et sport » d'une municipalité en Ile-de-France.

Lors du tour de table de présentation samedi chacun devait donner un mot pour se caractériser. Beaucoup de stagiaires se sont caractérisés par leur religion et/ou par le pays d'origine de leurs parents. Après un temps d'échange avec les stagiaires qui expriment leur représentation de la laïcité, Alexis entame un historique de la laïcité. Il évoque la Révolution française, Jules Ferry, les lois de 1881, Jean Jaurès, Aristide Briand, la loi 1905...

\*\*\*

Dimanche 28 octobre 2012, stage « approfondissement » en internat à Yolus (Ile-de-France)

9h. Reprise du temps de formation sur les six fonctions de l'animateur.

Nous sommes installés dans une salle de cours. Les tables ont été disposées pour former la lettre U. Six groupes de stagiaires mettent en mot leurs idées sur un *paperboard*. Séverine et Cécile, deux stagiaires, font appel à Alexis pour connaître l'orthographe de mots et la conjugaison de verbes. Une première présentation est faite par Dimitri, Luc et Jules sur la thématique « assurer la sécurité physique, affective et morale des mineurs. Celle-ci se déroule au tableau, les feuilles de *paperboard* sont fixées sur le tableau ardoise. Alexis encadre des éléments au feutre rouge, souligne, ajoute des précisions.

[...]

Lundi 29 octobre 2012

18h15. Retour sur un jeu organisé le matin.

Fanny fait le retour puis sollicite l'avis des stagiaires. Elle précise qu'ils ne sont pas à l'école et qu'il n'est pas utile de lever le doigt pour demander la parole. Les stagiaires n'arrivent pas à visualiser qui veut prendre la parole, parlent souvent en même temps et finissent, de nouveau, par lever le doigt pour demander la parole.

Par ailleurs, Fanny évoque dans ses propos le caractère « déstabilisant » des formations pour les stagiaires puisque les formateurs attendent d'eux d'autres pratiques que celles intériorisées à l'école. Cette confusion est peut-être plus générale dans la mesure où, d'une part, les stagiaires sont confrontés aux discours appuyés des formateurs sur la mise à distance avec le monde scolaire et, d'autre part, ils réalisent la cession d'approfondissement de leur formation BAFA au sein d'un lycée privé en internat. Ils ont donc pendant une semaine pris

leurs repas à la cantine, assisté aux formations dans les salles de cours et dormi dans l'internat du lycée. Les stagiaires se détachent peu de leur habitus scolaire puisqu'ils prennent des notes, se préoccupent de l'orthographe et de la conjugaison pour ne pas faire de fautes, etc. Et le trouble se poursuit dans le vocabulaire utilisé : ils se font systématiquement corriger par les formateurs lorsqu'ils évoquent les « élèves » à la place des « enfants » dont ils s'occuperont quand ils seront animateurs, ou encore quand ils parlent de « cours » au lieu de « temps de formation ». Du côté des formateurs, l'amalgame lexical est également présent, dans la mesure où ils utilisent des injonctions en résonance avec celles de l'école comme « relisez vos notes » – alors que les formateurs leur conseillent de ne pas en prendre – ou encore « révisez le temps sur l'enfant ».

L'attitude des formateurs se confond également avec celle des enseignants lors des présentations sur les temps de formation : le stagiaire (l'élève) expose son travail et le formateur (le maître) complète ou reprend, utilisant un feutre rouge laissant penser à une forme de correction (Encadré 17). De même, lors du temps sur la laïcité, Alexis adopte une posture de « sachant » lorsqu'il dit en ses termes : « Je vais vous expliquer ce qu'il s'est passé » avant de développer un propos proche d'un cours d'histoire, évoquant les lois qui ont marqué les transformations scolaires, insistant sur les principales figures qui ont joué un rôle majeur dans le combat pour la laïcité de la Révolution française à nos jours. Enfin, les formateurs se conduisent comme des évaluateurs lorsqu'ils prennent des notes sur le comportement des stagiaires durant les temps de formation, les activités, et les évaluations individuelles (Encadré 18). La décision de valider (ou non) le stage d'un « apprenti animateur » s'effectue de manière collégiale avec l'ensemble des formateurs et rappelle les moments de discussions de l'équipe pédagogique pendant les conseils de classe afin de déterminer si un élève est apte ou non à passer au niveau supérieur.

Au détour d'une discussion informelle<sup>53</sup> Pascale, qui échappe le terme de « maternelles » avant de se corriger pour préciser qu'il s'agit des « 3 – 6 ans », confie avoir eu « la flemme d'aller à l'IUFM » après l'obtention d'une licence en sciences de l'éducation. Au-delà de cette anecdote, il est intéressant de noter que le projet professionnel initial de Pascale (exercer un métier de l'enseignement) n'a pas abouti et ce parcours n'est pas un cas isolé parmi les salariés de la Ligue de l'enseignement.

---

<sup>53</sup> Les salariés enquêtés possèdent dans leurs caractéristiques principales le statut de « permanents » associatifs. Pascale, employée occasionnelle de la Ligue de l'enseignement, n'a donc pas été interrogée en entretien semi-directif individuel.

**Encadré 18. Extrait de notes du journal de terrain. Les temps d'échanges entre formateurs BAFA**

Notes générales

Sur chaque temps (extérieur ou intérieur) un formateur anime, les autres formateurs sont observateurs. Ils notent les attitudes des stagiaires, les prises de parole, etc. Lorsque les jeunes présentent leurs activités (chants, jeux...) la même technique est employée : un formateur anime la restitution (le « débrief »), l'autre (en demi-groupe) ou les autres (en plénière) adoptent une position d'observateurs, et interviennent peu (seulement pour apporter des précisions).

Pour les entretiens individuels, les formateurs se retrouvent dans le bureau des formateurs pour échanger sur la situation de chaque stagiaire. Lors du second<sup>54</sup> entretien individuel, les jeunes sont classés selon trois couleurs : du vert (satisfaisant) au rouge (non satisfaisant) en passant par le orange qui constitue la situation intermédiaire. Toutefois, certains stagiaires sont classés entre deux catégories de couleurs : les vert-orange et les orange-rouge. Ces entretiens sont dénommés « évaluation individuelle ».

*3.3. « J'aurais voulu être enseignant mais... »*

Un tiers des salariés interrogés (n=14) a déjà enseigné ou a souhaité devenir enseignant. Huit ont enseigné, au moins au cours de leur formation pour devenir « maître » lors des stages, puisqu'ils sont détachés de l'Éducation nationale. Les six autres<sup>55</sup> n'en ont eu que le projet, et c'est toujours en conservant le postulat d'une certaine opposition à l'école que les freins à leurs ambitions professionnelles vont être étudiés dans cette dernière partie.

---

<sup>54</sup> Les stagiaires réalisent trois entretiens individuels au cours de leur semaine de formation.

<sup>55</sup> Parmi ces six salariés se trouvent Héloïse et Fanny qui se sont autocensurées dans ce projet professionnel et dont les parcours, évoqués précédemment, ne seront pas repris.

### 3.3.1. ... je ne voulais pas être le méchant »

Lorsque Véronique raconte son expérience en tant qu'intervenante au sein d'une école privée dont les enseignements sont dispensés par du personnel de l'Alliance française<sup>56</sup>, elle met en avant des normes scolaires imposées par l'Éducation nationale auxquelles elle n'adhère pas et qu'elle ne met pas en place dans ses pratiques professionnelles. Sachant qu'elle a réalisé l'ensemble de sa scolarité en école publique, son discours laisse penser qu'elle revient sur des situations scolaires vécues et intériorisées, notamment au collège et au lycée, qui traduisent aujourd'hui ses représentations de l'école (un lieu fréquenté malgré soi, l'ennui pendant les cours) et de la figure des enseignants (des individus autoritaires). Elle évoque l'image de barrières, symbole fort d'une séparation entre deux choses, entre deux mondes.

*Quand tu parlais de quand tu étais prof, le milieu « éducation », bof ? Tu as fait un peu une grimace.*

Ouais. J'aimais pas bien mon... j'étais de l'autre côté de la barrière. Pour faire hyper simple : j'étais la méchante. C'est un super raccourci que je fais là mais j'étais la prof, j'étais d'un côté et les élèves de l'autre. Donc je leur transmettais. Eux ils étaient pas... mais comme tous les élèves ils sont pas du tout réceptifs. Il faut les repêcher car ils déconnectent. Ils ne viennent pas de leur propre chef. Évidemment c'est l'école quoi ! Et je me suis rendue compte que je n'aime pas ça. J'aime enseigner. Enseigner j'adore. Mais dans le milieu scolaire, dans le milieu éducatif ça m'est complètement difficile parce que j'aime pas être la méchante. J'aime pas les forcer. Peut-être que j'ai du mal avec l'autorité. J'ai du mal à être autoritaire, ferme et autoritaire et il faut quand t'es prof. Il faut sinon tu finis en dépression. (Véronique)

En outre, même si Véronique marque son opposition aux normes scolaires, ces dernières semblent intégrées au sein de l'association où elle enseigne puisqu'elle signale la présence d'une estrade dans les locaux d'enseignement. Elle adopte alors des stratégies de contournement – en disposant la salle de classe différemment – pour ne pas reproduire ce principe d'occuper le bureau situé en hauteur et réservé à l'enseignant qu'elle vit comme une forme de domination sur les élèves. Enfin, Véronique accepte difficilement l'interjection « Madame » que lui lancent ses élèves pour l'interpeller ou encore le vouvoiement utilisé pour leurs échanges.

---

<sup>56</sup> L'Alliance française se présente comme étant une association reconnue d'utilité publique qui propose des formations pour devenir enseignant au sein de son réseau d'écoles privées et des enseignements (cours de français) pour « mieux faire connaître la culture française et les cultures francophones » dans 132 pays du monde : <https://www.fondation-alliancefr.org/>, consulté le 24 août 2018.

J'aime ça [enseigner] mais dans le cadre de l'éducation nationale non ! Non. Non ça ne me plaît pas. C'est pour ça que l'éducation populaire ça me plaît parce que c'est une autre approche. On n'a pas du tout le même contact avec les jeunes. On n'a pas du tout la même approche et tu vois y a pas de barrière entre nous. Alors évidemment tu te heurtes à des refus et tu te fais envoyer chier aussi dans certaines situations. Mais t'es pas sur... Quand j'étais prof je me sentais... t'es Madame quoi ! T'es madame et t'es sur une estrade. [...] D'un côté tu as ton bureau et de l'autre tu as les jeunes. Et non je n'étais pas du tout à l'aise comme ça. Moi je préfère... déjà moi quand j'étais prof c'était la configuration en U, on est tous au même niveau. Vraiment j'aime pas l'approche du Madame, on se vouvoie. Alors je suis d'accord, c'est évident, il faut qu'il y ait des règles. Je ne mets pas du tout en cause ça mais c'est pas pour moi. J'ai vachement de mal à mettre des barrières comme ça et à mettre tant de formes. Ça ne me plaît pas trop. C'est pour ça que je dis « prof-prof », un vrai prof quoi, ça ne me plaît pas des masses. J'aime pas les contacts avec les jeunes que peut avoir un prof. (Véronique)

Cette jeune ligueuse partage l'opinion de Catherine sur la nécessité d'imposer des limites aux élèves et se réfugie derrière son absence de compétences pour exécuter les règles imposées par le système éducatif pour justifier l'arrêt de ses activités d'enseignement au sein de l'Alliance française. Dans la mesure où Véronique définit les « profs-profs », c'est-à-dire les enseignants employés par l'Éducation nationale, y aurait-il alors des « profs » qui pourraient être des salariés associatifs en charge d'une forme d'éducation ? Ces salariés, qui aspiraient à devenir enseignants, apparaissent en marge avec les protocoles de l'Éducation nationale et révèlent une déception face au décalage entre leurs ambitions professionnelles et la réalité du terrain à laquelle ils sont confrontés.

### 3.3.2. ... je trouvais que c'était trop loin de ce que je voulais faire »

Cette citation, utilisée pour faire le titre, est extrait des échanges avec Sylvie et pourrait être attribuée à deux autres salariés, Hugo et Joël. Mais derrière l'expression de cet écart entre le métier souhaité et les conditions d'exercice de celui-ci en situation réelle se dessine des dissonances familiales qui conduisent à la réorientation professionnelle des salariés. D'une part, il existe une certaine opposition entre les membres de la famille, au sens où les parents émettent des aspirations pour leurs enfants tout en portant des réprobations sur leurs choix en termes de parcours scolaires. D'autre part, une résistance à l'homogamie professionnelle entre les parents et les enfants se retrouve au sein des familles d'enseignants.



Au cours de son cursus aux beaux-arts, la mère de Sylvie – qui aurait voulu exercer un autre métier, c'est-à-dire un métier jugé socialement mieux situé que celui qu'elle occupe – lui demande si elle va « bientôt faire des études sérieuses ». Son père, en revanche, la soutient dans son projet professionnel car lui-même rêvait de devenir architecte. Des envies de réussite que les parents de Sylvie ont projetées sur son frère et sur elle, et des normes sociales que cette animatrice de la Ligue de l'enseignement a intériorisées dans un premier temps puisqu'elle préfère rester aux beaux-arts dans une « formation élitiste » plutôt que de suivre une formation à l'université.

Quand je m'inscris aux beaux-arts je me dis : « Je fais ça parce que je serais enseignante ». Je me dis que d'avoir une très bonne connaissance de l'art contemporain permet aussi d'enseigner. J'envisageais déjà l'enseignement un peu autrement que ce qu'on demandait *via* la fac et *via* le CAPES mais ça je m'en rendais pas encore compte. Je me disais que vu qu'il y a des passerelles après on peut repasser sur l'université alors autant continuer aux beaux-arts, c'est quand même une formation élitiste en art contemporain, ça me plaît donc j'ai continué. (Sylvie)

En optant pour un avenir professionnel dans l'enseignement, Sylvie tente d'adopter une stratégie scolaire qui combine ses envies (étudier l'art) et celles de ses parents (avoir un métier « sérieux »). Mais alors qu'elle se renseigne sur les épreuves du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), elle désapprouve certaines pratiques de l'examen – les épreuves éliminatoires – allant jusqu'à les qualifier d'« archaïques », et abandonne le projet de devenir enseignante.

M'étant intéressée à ce qu'on demandait au CAPES je trouvais que c'était réducteur par rapport à tout ce que pouvait apporter. Des connaissances plus vastes. Et puis de devoir passer des épreuves de dessins qui sont éliminatoires, je trouvais ça archaïque et alors là, ça me plaisait pas du tout ! Alors qu'il y a tellement d'autres pratiques à connaître, des pratiques contemporaines à connaître et à maîtriser à la fois sur comment on l'aborde, comment on l'enseigne, etc. Je trouvais que c'était trop loin de ce que je voulais faire. (Sylvie)

Les parents d'Hugo<sup>57</sup>, à l'instar de ceux de Sylvie, attendent de leur fils qu'il se mette à « faire quelque chose » après avoir passé sept années à l'université pour valider un diplôme

---

<sup>57</sup> Parangon de la deuxième classe de la classification ascendante hiérarchique, le parcours d'Hugo a été décrit en partie au chapitre 4.

de maîtrise en sciences économiques. De ce fait, à 26 ans et en parallèle du service civil qu'il effectue au sein d'une municipalité, il prépare le concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET). Il réussit les épreuves écrites du concours et se voit convoquer à l'oral, au cours duquel il doit présenter un exercice qu'il pourrait être amené à donner aux élèves. Le dialogue s'engage avec l'examineur sur la correction de l'exercice et Hugo s'emporte face à des attentes très normées du métier d'enseignant, qui lui déplaisent et lui font prendre conscience qu'il ne souhaite pas exercer ce métier.

J'étais en train de passer le CAPET parce que... la question habituelle des parents : « Tu vas bien faire quelque chose ? » Donc je fais un CAPET. Je réussis l'écrit. Je me plante bien royal à l'oral mais en même temps ça me fait bien comprendre que c'est pas ce que je souhaitais. Pour l'anecdote [...] le seul débat qu'il y a eu c'est de savoir au retour de l'exercice comment je menais la partie correction. J'étais déjà un peu trop animateur donc je réponds que ça allait dépendre des résultats, et que j'adapterai aux résultats comment je ferai un retour aux élèves. La personne est revenue un peu à la charge, ça m'a un peu énervé et donc j'ai dit que si c'était de savoir si j'écrirai au crayon rouge ou au crayon vert moi ça ne m'intéresse pas. Du coup j'ai vu que ça a été un peu rédhibitoire sur l'oral (rires). Donc la fin directe d'une carrière de professorat.

Hugo, 41 ans, profil « décidés », responsable de service, bac +4,  
pas de redoublement, échec au diplôme, formation continue  
père : fonctionnaire, mère : institutrice

De son côté, Joël, qui s'inscrit en faculté de géographie avec pour objectif de préparer le CAPES, déclare avoir perdu cette motivation pour deux raisons : des contraintes fortes pour préparer ce concours et des positionnements par rapport à l'institution scolaire, véhiculés par des groupements politiques de l'époque, éloignés des idées qu'il défend.

Au retour [du service militaire] pfff le taux de réussite au CAPES puisque c'était en gros ce qui avait motivé au départ mon inscription en fac, était de 1,5 % à 2 %. J'avais des copains un peu plus âgés qui l'avaient passé, qui s'étaient enfermés et comme je suis pas un moine (rires) j'ai dit : « C'est quand même pas terrible ». [...] Et c'est vrai que j'ai pas trop apprécié, à la

fac, le militantisme politique de groupuscule gauchiste. Ça m'a jamais trop intéressé parce que justement je trouvais que c'était un peu à côté de la plaque... que les enjeux ils étaient vraiment sur les fondamentaux, l'instruction, l'éducation. Et c'est ça qui m'a déterminé.

Joël, 58 ans, profil « révoltés », délégué général, bac +3,  
pas de redoublement, pas d'échec au diplôme, pas de formation continue,  
père : instituteur, mère : institutrice

Avec des parents, un grand-père et un oncle instituteurs, et en préparant l'examen du CAPES à la fin des années 1970, au moment où la massification scolaire s'accélère, Joël semblait prédestiné à faire perdurer la lignée des enseignants au sein de sa famille. Néanmoins il n'adhère pas, tout comme Sylvie et Hugo, à certaines injonctions du système éducatif et n'achève pas ce projet professionnel. Ainsi ce non-devenir enseignant résulte d'une prise de position contre l'institution scolaire et ses pratiques, qui elle-même s'explique par la socialisation primaire de l'individu.

## Conclusion

L'analyse des entretiens montre que parmi les 43 salariés interrogés au cours de cette recherche, huit salariés appartiennent au corps des enseignants, six aspiraient à devenir enseignants et sept sont issus d'un milieu enseignant dans la mesure où l'un des parents exerce un métier dans l'enseignement. Au total, près d'un salarié sur deux (n=21) affiche une promiscuité forte avec l'école. Par ailleurs, adressant de vives critiques au milieu scolaire et éducatif dans leurs discours, alors qu'ils travaillent au sein d'un Mouvement d'éducation populaire en lien étroit avec l'Éducation nationale, il convient d'interroger les ressorts des contrariétés exprimées. Pour tenter de comprendre les pratiques professionnelles actuelles des individus interrogés, leurs parcours scolaires ont été étudiés.

Si les résultats des différents travaux de recherche sur lesquels s'appuie ce chapitre concernant la réussite ou l'orientation des écoliers mais aussi les inégalités et les ruptures scolaires se retrouvent dans les parcours des salariés de la Ligue de l'enseignement, il faut noter que les approches sociologiques du système éducatif s'axent principalement sur les classes populaires. Dans l'échantillon interrogé, un tiers seulement des salariés est issu de cette origine sociale, c'est pourquoi le rapport à l'école a été étudié ici au prisme des profils définis dans la classe ascendante hiérarchique. Ainsi, ce chapitre montre que la socialisation

familiale est très présente dans le rapport distant à l'école, qu'elle se traduise par une opposition au système scolaire des parents chez les salariés « décidés », par un espoir de trouver des formes d'ascension sociale chez les « persévérants » engendrant des pressions de la part des parents sur les parcours scolaires, ou encore par des conflits familiaux chez les « révoltés ». De plus, l'étude des expériences scolaires insiste sur les traumatismes vécus directement par les salariés « persévérants » au cours de leur scolarité et ceux dont ont été témoin les « décidés », qui peuvent conduire à des formes de renoncement et d'autocensure dans les trajectoires scolaires. Dans la première partie du chapitre, le lien entre le rapport à l'école et l'univers familial se trouve fortement marqué. En revanche, celui-ci apparaît en filigrane dans la deuxième partie qui insiste davantage sur des situations où les parents apparaissent absents – lorsqu'ils ne peuvent pas aider leurs enfants ou qu'ils ont recours à une aide extérieure (cours particuliers) – ou discrets mais influençant leurs enfants, aujourd'hui salariés de la Ligue de l'enseignement, à travers les discours qu'ils peuvent tenir. Les orientations suivies dans les trajectoires scolaires ou professionnelles, que les salariés attribuent parfois « au hasard », correspondent davantage à la poursuite d'un chemin parallèle à celui de l'école, avec toujours une raison d'être « fâché » contre l'école.

La socialisation primaire et les expériences scolaires vécues construisent les représentations et le rapport à l'école des salariés. Aussi, elles engendrent des dispositions à agir professionnellement contre l'école – les salariés usent de stratégies pour se distinguer des normes scolaires et des pratiques de l'institution scolaire – et « tout-contre » l'école dans la mesure où ils adoptent des comportements du milieu scolaire dans leurs pratiques professionnelles. Les salariés exercent à la Ligue de l'enseignement un emploi reconnu complémentaire de l'école et ceux qui interviennent dans les établissements scolaires semblent vivre différentes situations. Ils apparaissent en position de « dominés » lorsque l'Éducation nationale leur délègue des temps scolaires tout en pilotant les actions. *A contrario* ils ont une posture de « dominants » sur des situations où le corps enseignant fait appel à eux en tant qu'« experts » (pour repérer les élèves en difficulté par exemple). Cependant, il faudrait compléter le propos sur les pratiques des employés associatifs au sein des classes par l'observation de leurs interventions et leurs animations *in situ* afin de saisir leurs pratiques professionnelles dans l'école. L'opposition aux pratiques enseignantes serait-elle davantage marquée ? Autrement dit, les salariés essaieraient-ils de s'affranchir de plus belle des normes scolaires lorsqu'ils sont en classe devant les enseignants ? Ces pistes de réflexion nécessitent

un travail de terrain plus approfondi – qu'il n'a pas été possible de réaliser durant cette recherche – pour pouvoir apporter des éléments de réponses.

Enfin, ce chapitre se termine sur l'étude de trajectoires de salariés ayant émis le souhait de devenir enseignant à un moment de leur vie. Si certains n'ont pas finalisé ce projet professionnel, d'autres ont achevé cette démarche avant de quitter l'Éducation nationale pour l'éducation populaire. C'est cette présence (historique) des instituteurs et des enseignants autrefois mis à disposition, aujourd'hui détachés au sein de la Ligue de l'enseignement, qu'il convient à présent d'analyser.

## CHAPITRE 6. L'ÉCOLE EST FINIE ? PASSER DE L'ÉDUCATION NATIONALE À L'ÉDUCATION POPULAIRE

---

### Introduction

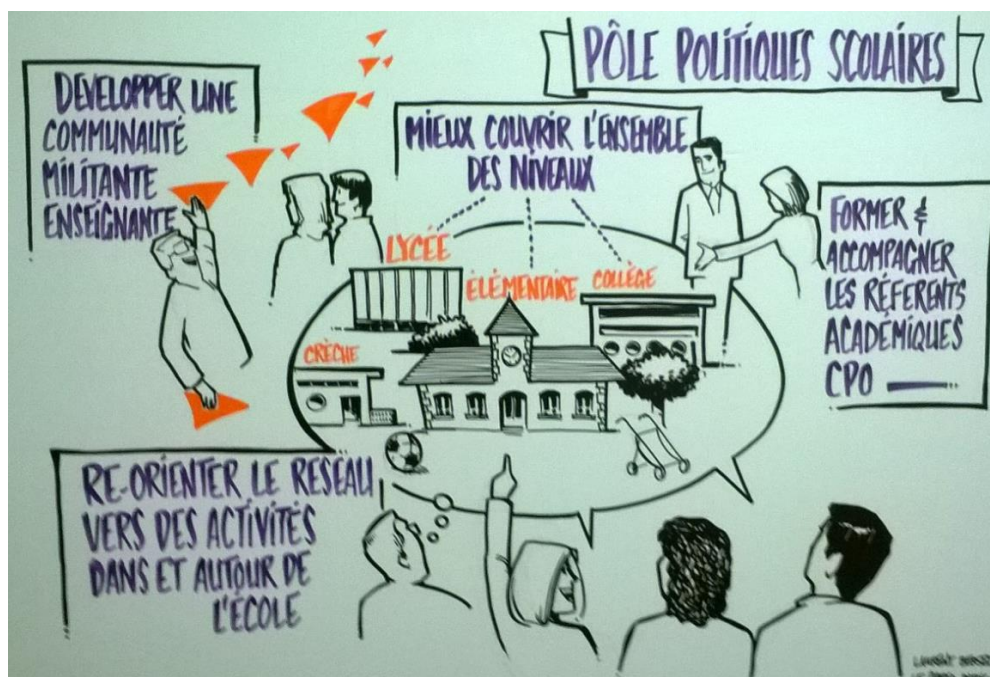
« La Ligue Française de l'Enseignement a, depuis son origine, accompli une double mission : d'une part, elle a préparé les grandes réformes législatives qui ont permis à la France de constituer le système scolaire dont la III<sup>e</sup> République s'est enorgueillie ; elle a préparé ces réformes en les concevant, en les étudiant, en les suggérant au législateur et aussi en menant auprès des éducateurs, auprès du public, ces grandes campagnes qui sont la condition des réformes en démocratie [...] et a pleinement accompli une seconde mission : c'est celle d'aider l'école laïque qu'elle avait contribué à créer, c'est celle d'aider cette école en éclairant les maîtres qui y enseignent, en les appelant constamment à réfléchir à leur fonctions d'éducateurs, en les appelant à renouveler leurs méthodes pédagogiques, en leur apportant aussi le complément d'informations et même de matériel qui leur est fréquemment nécessaire, en créant, enfin, autour de l'école ces œuvres péri ou post-scolaires qui en élargissent, en étendent et en prolongent l'influence »<sup>1</sup>. Cette réponse du Ministre de l'Éducation nationale à l'allocution du Général de Gaulle lors du 56<sup>e</sup> congrès national de la Ligue française de l'enseignement, qui voit « revivre » l'association, pointe trois implications dans le milieu scolaire de la part du Mouvement toujours saisissables au moment de cette recherche. En effet, en faisant le parallèle entre ce discours de 1945 et une illustration du réseau en 2016 (Figure 26), il convient de noter que le « Pôle Politiques scolaires » – dénommé avant 2016 « Secteur Éducation » – vise à « développer une communauté militante enseignante » qui s'apparente au rassemblement espéré après-guerre en faveur de réformes scolaires, à « former et accompagner les référents académiques » qui fait écho à la volonté d'éclairer les maîtres, de les amener à repenser et renouveler leurs pratiques professionnelles, et ambitionne de « réorienter le réseau vers des activités dans et autour de l'école », ou autrement dit d'utiliser les « œuvres péri ou post-scolaires » qui ont été mises en place tout au long du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Extrait du *Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale*, n° 55, 1<sup>er</sup> novembre 1945 : Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/211.

<sup>2</sup> Sur l'illustration « Mieux couvrir l'ensemble des niveaux » constitue un axe plus contemporain, en lien avec la massification scolaire. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'instruction est obligatoire

Figure 26. Schéma du « Pôle Politiques scolaires » de la Ligue de l'enseignement en 2016



Source : Photographie personnelle, centre confédéral

Les précédents chapitres évoquent maintes fois le lien étroit entre la Ligue de l'enseignement et l'Éducation nationale. Ce présent chapitre veut poursuivre l'étude des relations entre les deux institutions en portant son intérêt sur une figure particulière des salariés de l'association, celle des enseignants détachés. Il s'agit du personnel du ministère de l'Éducation nationale qui évolue professionnellement au sein du Mouvement associatif et non entre les murs de l'école. Il convient néanmoins, dès cette partie introductive, de préciser que le titre de ce chapitre aurait dû être, pour être tout à fait exact, « passer de la Fonction publique à l'éducation populaire ». En effet, la Ligue de l'enseignement emploie également des salariés rattachés à d'autres ministères (Intérieur, Justice, PTT, Jeunesse et Sport<sup>3</sup>) que celui de l'Éducation nationale. Bien que rares (n=4), les fonctionnaires – hors institution scolaire – ne sont pas exclus des chiffres présentés au cours de cette analyse. Toutefois, le propos de ce chapitre se centre sur les détachés de l'Éducation nationale, parfois nommés « enseignants détachés » même si cette appellation constitue un raccourci dans les différents statuts des fonctionnaires d'État présents au sein de ce réseau associatif.

---

jusqu'à l'âge de 14 ans, les actions de la Ligue de l'enseignement portent majoritairement sur les écoliers scolarisés dans l'enseignement primaire.

<sup>3</sup> Les noms des ministères rapportés ici sont ceux en vigueur au moment du détachement du fonctionnaire.

Ce chapitre mobilise les entretiens réalisés avec les salariés de la Ligue de l'enseignement – pas seulement ceux effectués avec des enseignants détachés de l'Éducation nationale – ainsi que des documents historiques consultés aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine et les dossiers individuels des détachés présents à la Ligue de l'enseignement en 2013-2014<sup>4</sup>. Il s'appuie également sur des chiffres issus des annuaires « Emploi poste personnels » (EPP) et « Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles » (AGAPE) communiqués par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du ministère de l'Éducation nationale, afin de positionner les demandes contemporaines de détachement. Tous ces éléments ont alors permis d'« inventer ses archives »<sup>5</sup>, au sens où le chercheur s'éloigne des classements administratifs, chronologiques ou fonctionnels pour établir son propre corpus de documents en fonction de la problématique de sa recherche.

Ainsi, ce chapitre s'articule autour de trois parties. Tout d'abord, l'accent est mis sur l'étude des divers statuts de ces enseignants qui ont « quitté » les classes. Il est indispensable de les définir, d'analyser les évolutions qu'ils ont connues depuis plusieurs décennies et de souligner les différents combats que les structures d'accueil ont menés pour conserver des enseignants parmi ses effectifs salariés. Ces éléments permettent de mieux contextualiser la situation que connaît la Ligue de l'enseignement, présentée dans une seconde partie. Grâce aux archives du Mouvement, une présentation du « paysage associatif » de ses enseignants a pu être réalisée sur plusieurs années. Elle insiste sur l'évolution d'un certain nombre de caractéristiques et aboutit à une étude plus spécifique des détachés contemporains de la Ligue de l'enseignement (répartition dans le réseau, profils scolaires, profils professionnels, etc.). La dernière partie est alors consacrée à l'analyse des logiques qui se jouent et expliquent le passage de l'Éducation nationale vers l'éducation populaire.

## **1. Évolution et luttes des statuts des enseignants hors de l'école**

Historiquement, les enseignants sont accueillis au sein de la Ligue de l'enseignement selon deux statuts : la mise à disposition ou le détachement. De leur officialisation par décret, en passant par l'analyse de leurs transformations, cette première partie pose les éléments de définitions de ces statuts et aborde leurs évolutions ainsi que l'impact que celles-ci ont

---

<sup>4</sup> La méthodologie d'enquête est présentée en introduction générale.

<sup>5</sup> Liora Israël, « L'usage des archives en sociologie », in Serge Paugam, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 177.



engendré sur la structure associative. Dans ses travaux de recherche, Guillaume Meugnier<sup>6</sup> insiste sur les mutations de coopération entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs dans un contexte d'austérité budgétaire où l'évaluation des politiques publiques<sup>7</sup> constitue la norme de référence depuis les années 1980. Ce contexte a entraîné une réduction du nombre d'enseignants présents dans le Mouvement et, par conséquent, des modifications dans les liens entre le ministère de l'Éducation nationale et la Ligue de l'enseignement provoquant des mouvements contestataires afin de maintenir ces personnels au sein de l'association.

### *1.1. Le détachement : une évolution de la mise à disposition*

Les archives du centre confédéral font état de « mis à disposition » d'enseignants des œuvres post et péri-scolaires, à la fin des années 1940, apparaissant souvent sous l'acronyme MAD. Elles ne mentionnent pas d'effectifs précis au sein de la Ligue de l'enseignement mais permettent de convenir de l'existence officieuse de ce statut dont les contours n'en sont pas connus à cette époque. En effet, la mise à disposition n'apparaît comme l'un des statuts possibles de la Fonction publique qu'à la suite de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant sur les *dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État*.

#### 1.1.1. Officialiser des statuts existants

Dès 1982, une instruction à destination des recteurs et inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (Figure 27) insiste sur la nécessité d'investir les temps qui juxtaposent ceux de l'école dans un contexte de massification scolaire : « C'est pour mieux assurer sa présence et sa volonté de poursuivre une œuvre d'éducation qui ne saurait être achevée, aussi bien à la sortie de la classe qu'au terme de la scolarité obligatoire, que le ministre de l'Éducation nationale entend renforcer, sous une forme conventionnelle, les liens qui peuvent l'unir à des associations dont le rôle s'inscrit

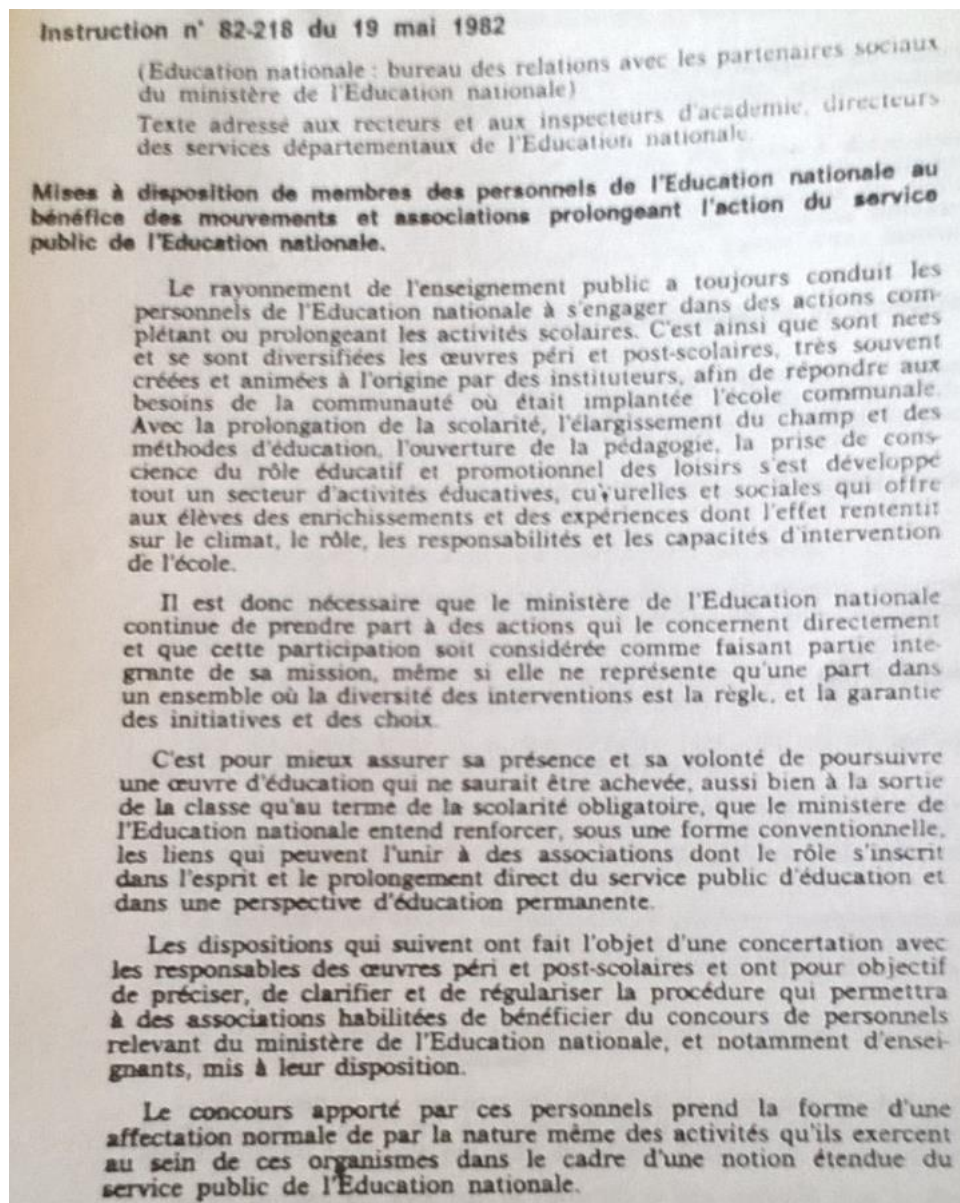
---

<sup>6</sup> Guillaume Meugnier, *Mutations fonctionnelles et référentielles des modèles de coopération entre associations d'éducation populaire et pouvoirs publics : l'exemple du partenariat entre la Ligue de l'enseignement et le ministère de l'Éducation nationale*, Thèse de doctorat en sciences de l'homme, du politique et du territoire, Institut d'études politiques de Grenoble, 2014.

<sup>7</sup> Il faut entendre ici le contrôle des subventions publiques allouées aux associations. Sur le sujet de l'évaluation de politiques publiques, voir les travaux de Bernard Perret, *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte, 2001 ; Dominique Odry, *Pour comprendre l'évaluation*, Amiens, Centre régional de documentation pédagogique, 2008 ; ou encore Jean-Claude Barbier, « Élément pour une sociologie de l'évaluation des politiques publiques en France », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, 2010/1, p. 25-49.

dans l'esprit et le prolongement direct du service public d'éducation et dans une perspective d'éducation permanente ». La complémentarité entre l'Éducation nationale et les associations qui investissent le cadre « hors scolaire » est une nouvelle fois marquée.

**Figure 27. Instruction n° 82-218 du 19 mai 1982 sur la mise à disposition de membres des personnels de l'Éducation nationale au bénéfice des mouvements et associations prolongeant l'action du service public de l'Éducation nationale**

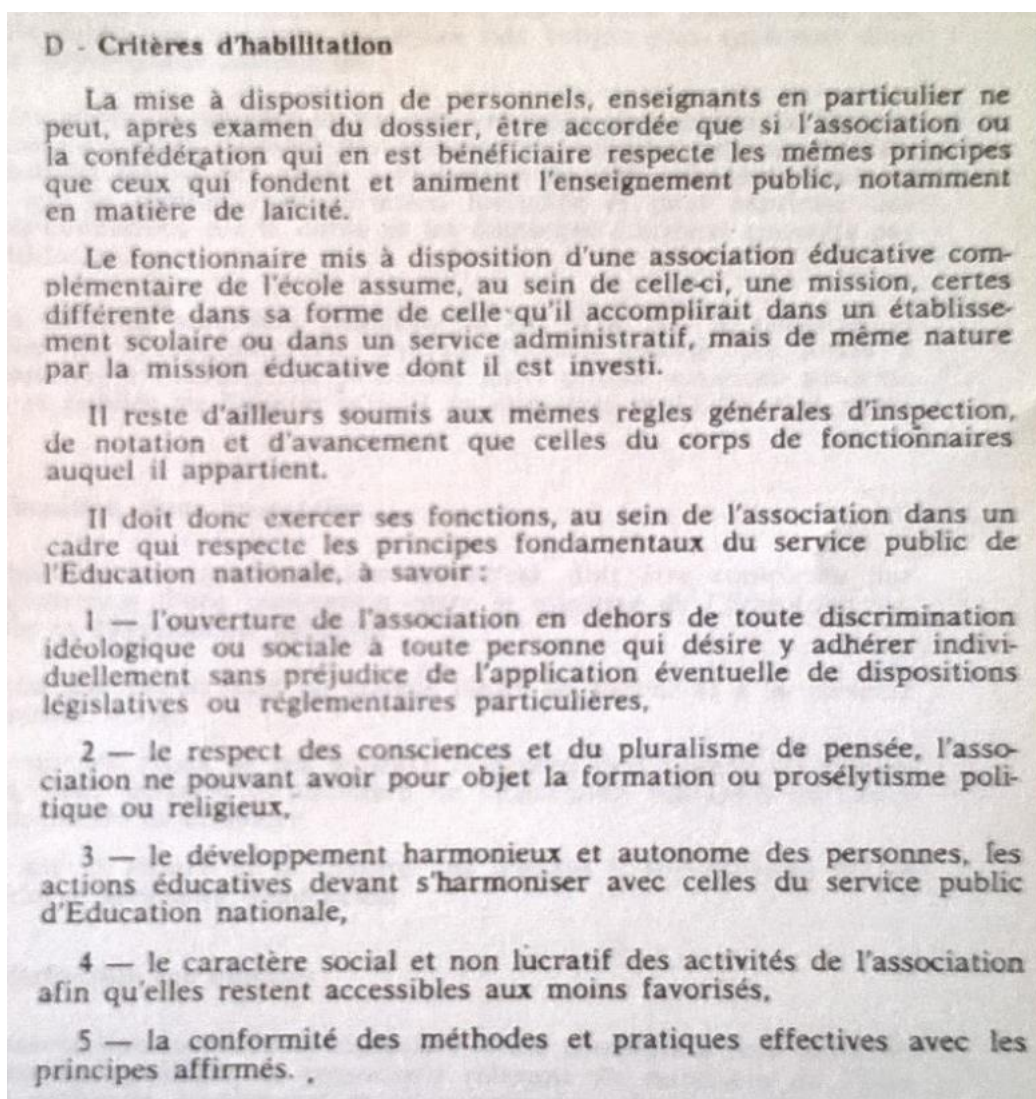


Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/426

De même, les critères d'habilitations proposés pour autoriser la mise à disposition d'un enseignant auprès d'une association (Figure 28) appuient fermement la position de celui-

ci dans un objectif didactique : « Le fonctionnaire mis à disposition d'une association éducative complémentaire de l'école assume, au sein de celle-ci, une mission, certes différente dans sa forme de celle qu'il accomplirait dans un établissement scolaire ou dans un service administratif, mais de même nature par la mission éducative dont il est investi ». Dans un contexte où le nombre d'écoliers augmente rapidement, il apparaît important d'agir de manière concomitante à cette hausse des effectifs d'élèves en encadrant officiellement des pratiques existantes depuis plusieurs décennies.

**Figure 28. Critères d'habilitation proposés dans l'instruction n° 82-218 du 19 mai 1982**



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/426

Il faut toutefois attendre le milieu des années 1980 pour que le statut de « mis à disposition » soit reconnu et défini, ainsi que celui de « détaché » et que cette « forme conventionnelle » voit le jour.

### 1.1.2. Mise à disposition et détachement : quelles différences ?

En comparant trois versions (Tableau 16) du décret *relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions* publié au Journal officiel de la République française (JORF)<sup>8</sup>, entre 1985 et 2015, des similitudes et des différences peuvent être pointées sur les conditions de mises à disposition et de détachements de fonctionnaires, au cours de ces trente années.

Tout d'abord, la mise à disposition n'intervient qu'après signature d'une convention entre le ministère auquel appartient le fonctionnaire et l'organisme qui l'accueille. L'article 3 du décret initial de 1985 précise notamment que la convention définit la nature des activités, les conditions d'emploi ainsi que les modalités de contrôle et de l'évaluation de ces activités. Cette spécificité, qui n'existe pas pour les détachements à la rédaction du décret, figure dans la version de 2007 dans l'article 36. De plus, cette convention spécifie le nombre de fonctionnaires mis à disposition, alors que dans le cas des détachements il ne semble pas y avoir de limites sur l'effectif de fonctionnaires détachés. Ensuite, si la durée de la mise à disposition est établie pour une période de trois ans maximum renouvelables sans limitation pour les mises à disposition, les conditions de détachements du corps des personnels enseignants, montrent un caractère plus rigide dans la mesure où le fonctionnaire ne peut être détaché que pour une durée maximale d'un an, renouvelable une seule fois. En 2002, le décret assouplit cette restriction sur la durée, autorisant les détachements pour « une période maximale de deux ans renouvelables deux fois, sans que la durée de ce détachement ne puisse excéder au total six années pour l'ensemble de la carrière » du fonctionnaire d'État (article 38) avant d'abroger définitivement cette contrainte en 2015.

Ainsi, pour assurer une continuité dans ses actions et ses activités, avec du personnel enseignant de manière relativement stable, la Ligue de l'enseignement ne pouvait visiblement pas recourir à une autre procédure que celle de la mise à disposition, au moins jusqu'en 2002. Par ailleurs, ce statut possède un avantage non négligeable qui consiste en la prise en charge

---

<sup>8</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr>, consulté le 28 décembre 2018.

partielle ou totale (en fonction de la convention établie) de la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, contrairement au détachement où le salaire du personnel d'État est versé intégralement par l'organisme d'accueil. La Ligue de l'enseignement a donc tout intérêt à mobiliser du personnel de l'État sous le statut de mis à disposition.

Toutefois, la mise à disposition dépend, selon l'article 3 de la version initiale du décret, de l'arrêté du ministre dont le fonctionnaire relève. Par conséquent, dès lors que le ministre amoindrit l'effectif des agents de la Fonction publique mis à la disposition d'associations, celles-ci doivent opter pour des détachements de fonctionnaires si elles souhaitent, comme la Ligue de l'enseignement, conserver des enseignants parmi ses salariés. Ce comportement restrictif a été adopté par les gouvernements successifs et, en 2008, le ministre de l'Éducation nationale décide de mettre fin définitivement aux mises à disposition dans le Mouvement. Si cette date marque effectivement une modification importante pour la Ligue de l'enseignement, il s'avère que le statut des mis à disposition a régulièrement été menacé et fait débat entre les acteurs politiques et ceux du monde associatif.

**Tableau 16. Comparaison d'extraits d'articles du décret relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions en 1985, 2007 et 2015**

| Version initiale<br>JORF 20 septembre 1985<br>Décret n°85-986  | Version JORF 28 octobre 2007<br>Décret n°2007-1542  | Version en vigueur<br>au 31 décembre 2015                      |
|--|---|--|
| Titre Ier : De la mise à disposition   |   |  |
| Art.3 La mise à disposition est prononcée par arrêté du ministre dont relève [le fonctionnaire]. Elle ne peut intervenir qu'après signature d'une convention passée entre l'administration gestionnaire et l'organisme d'accueil [...] La convention est conclue pour une période de six ans. Elle peut être renouvelée. | Art. 1 La mise à disposition est prononcée par arrêté du ministre dont relève le fonctionnaire, après accord de l'intéressé et du ou des organismes d'accueil, dans les conditions définies par la convention de mise à disposition.<br><br>> <i>La précision sur la durée de la convention a été supprimée</i> | <i>Article inchangé</i>  |
| Art. 6 La durée de la mise à disposition [...] ne peut excéder trois ans mais est renouvelable.  | Art. 4 La durée de la mise à disposition est fixée dans l'arrêté la prononçant. Elle est prononcée pour une durée maximale de trois ans et peut être renouvelée par périodes ne pouvant excéder cette durée.  | <i>Article inchangé</i>  |
| Art. 10 Le fonctionnaire mis à disposition est soumis au contrôle du corps d'inspection de son administration d'origine.   | <i>Article inchangé</i>   | <i>Article inchangé</i>  |
| Art. 12 Le fonctionnaire mis à disposition demeure dans son corps d'origine et continue à percevoir la rémunération à l'emploi qu'il occupe. [...]   | <i>Le passage de cet article n'existe plus</i>  | -  |
| Titre III : Du détachement de certains membres des corps de personnels enseignants   | Titre III : Du détachement de certains membres des corps de personnel d'éducation, d'orientation et d'enseignement  |  |
| Art. 36 Le détachement des fonctionnaires mentionnés [dans le titre III] est prononcé par arrêté du ministre dont ils relèvent.  | Art. 36 Le détachement des fonctionnaires mentionnés [dans le titre III] est prononcé par arrêté du ministre dont ils relèvent. Le détachement ne peut intervenir qu'après signature d'une convention passée entre le ministre dont il relève et l'entreprise.  | <i>Article abrogé par le décret n°2015-652 du 10 juin 2015</i> |
| Art. 37 Le détachement des fonctionnaires mentionnés [dans le titre III] ne peut excéder une année [...] Un fonctionnaire ne peut, au cours de sa carrière, bénéficier, en exécution du présent titre, que de deux périodes de détachement.  | Art. 38 Le détachement des fonctionnaires mentionnés [dans le titre III] est prononcé pour une période maximale de deux années renouvelables deux fois, sans que la durée de ce détachement ne puisse excéder au total six années pour l'ensemble de la carrière.   | <i>Article abrogé par le décret n°2015-652 du 10 juin 2015</i> |

Source : Tableau construit à partir des données recueillies sur le site internet de Legifrance



## 1.2. Garder ses « mis à disposition » : un combat de longue haleine

Dans les entretiens menés auprès des salariés de la Ligue de l'enseignement, et notamment auprès des enseignants détachés, ces derniers relatent des faits de luttes contemporaines pour maintenir du personnel mis à disposition au sein de l'association, mais les archives montrent que les combats remontent au moins aux années 1950.

### 1.2.1. Une remise en cause des pratiques enseignantes dès les années 1950

Les archivistes ont conservé un *Dossier d'information* intitulé *Mouvements éducatifs complémentaires de l'école et enseignants mis à leur disposition*, datant des années 1970<sup>9</sup>. Celui-ci vise à faire le point sur les actions menées au cours de « 25 ans de lutte » – pour reprendre le sous-titre du document – et établit un bilan des projets conduits depuis la « renaissance » de la Ligue de l'enseignement à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Cet écrit fait référence à une note et une circulaire<sup>10</sup> de 1950 qui mentionnent la remise en cause des enseignants mis à disposition d'associations, à la suite de difficultés rencontrées pour assurer la rentrée scolaire, ainsi que l'obligation de posséder une « autorisation formelle » de la part de la Direction du Premier Degré pour accorder des mises à dispositions « pour des raisons exceptionnelles et pour une courte durée ». En effet, la traduction d'échanges de débats parlementaires à propos de la Ligue de l'enseignement en 1957 (Figure 29<sup>11</sup>) montre que les politiciens de droite critiquent la présence d'instituteurs au sein du réseau associatif.

---

<sup>9</sup> Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/425. Le document ne comporte pas clairement de date, toutefois il est précisé que ce dernier est rédigé par Paul Fahy, secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente ; fonction qu'il a occupé de 1970 à 1978.

<sup>10</sup> Une note de service adressée aux Inspecteurs d'Académie du 27 janvier 1950 et une circulaire ministérielle (n° 244) du 13 février 1950.

<sup>11</sup> La qualité de la photographique réalisée aux Archives nationales étant médiocre, l'extrait des échanges aux débats parlementaires a été ici recopié.

**Figure 29. Extrait des échanges aux débats parlementaires en 1957**

2<sup>ème</sup> séance du jeudi 14 novembre 1957  
(J.O. - Débats parlementaires du 15.11.1957)

-----

RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER

-----

Extrait de la discussion du projet de loi gouvernementale  
relatif à la Ligue de l'enseignement

M. Raymond MONDON<sup>12</sup> (Moselle), après avoir évoqué le fait qu'il y avait un trop grand nombre de fonctionnaires dont plusieurs étaient utilisés en dehors de l'Administration à laquelle ils appartiennent, prononce les paroles suivantes :

« Et dans le domaine de l'enseignement, estimez-vous normal, alors qu'on manque d'instituteurs, que des instituteurs soient détachés au chef-lieu du département et à Paris pour s'occuper de la Ligue de l'enseignement, qui n'est tout de même pas, je crois, un service public ? (Applaudissements à droite). »

Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/424

Par ailleurs, un paragraphe<sup>13</sup> sur le rôle des enseignants mis à disposition des mouvements éducatifs, présent dans ce même dossier d'information, répond à une question écrite – non connue – au sein du journal officiel du 14 août 1959, en ces termes : « Les maîtres affectés auprès des œuvres scolaires post et péri-scolaires exercent dans leur service une action pédagogique et culturelle. Non seulement ils sont chargés de fonctions qui ne les éloignent pas de l'emploi pour lequel ils ont normalement vocation, mais encore, ils apportent une contribution directe à l'enseignement, soit par leurs travaux de recherche et de documentation, soit par la pratique d'activités culturelles et sportives au service de l'École ». Cette réponse s'apparente à une forme de justification, dans un contexte politique qui dénonce le manque d'instituteurs dans les classes.

Les archives ne recensent pas de documents sur les enseignants pour les années 1960 et 1970, en revanche, elles mettent en avant d'importantes luttes la décennie suivante.

<sup>12</sup> Député de la Moselle et maire de Metz.

<sup>13</sup> Ce paragraphe apparaît à la page 25 du document.



### 1.2.2. Le tournant des années 1980

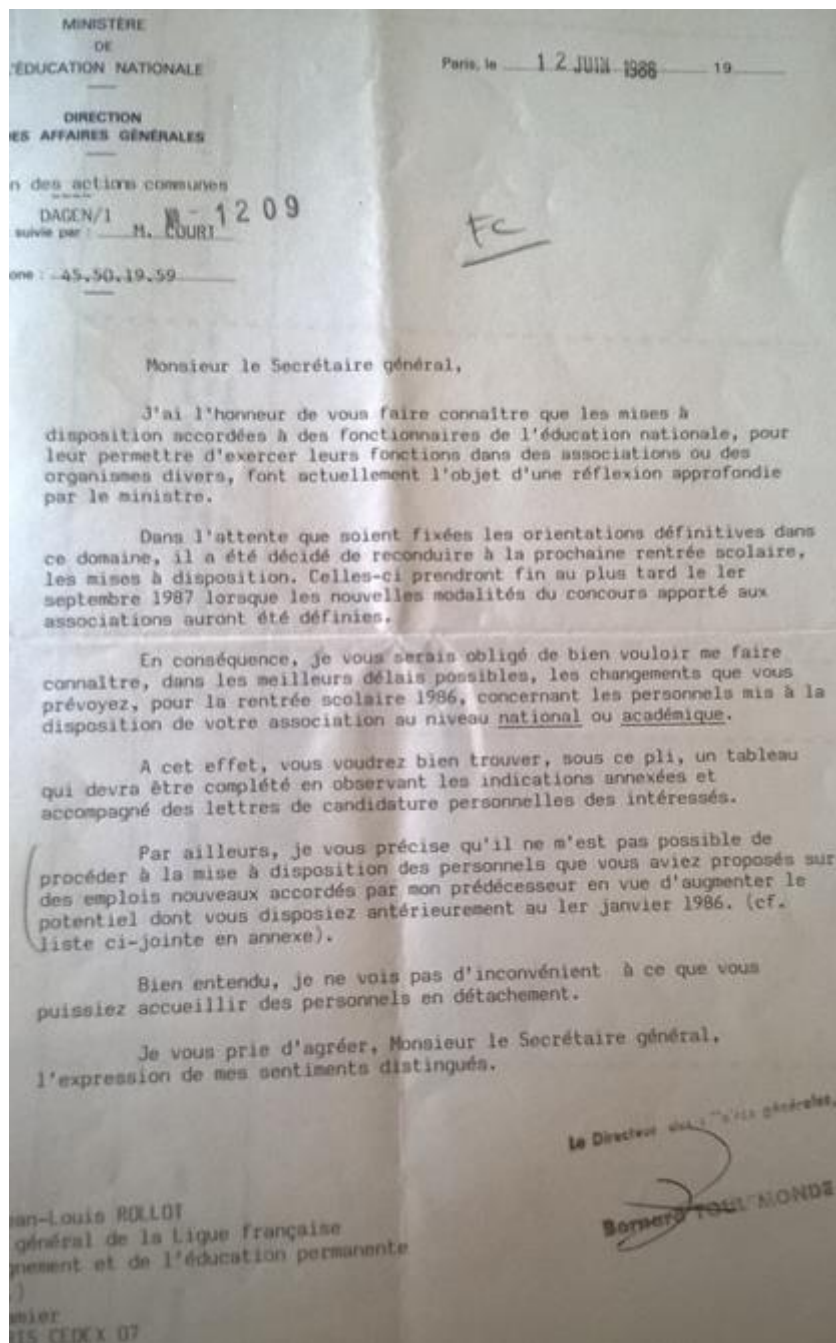
La Ligue de l'enseignement connaît une période favorable<sup>14</sup> en termes d'effectifs d'enseignants mis à disposition durant la première moitié des années 1980, notamment marquée par le retour de la gauche au pouvoir. En mars 1986, une première cohabitation avec un premier ministre de droite, Jacques Chirac, marque la fin d'un contexte relativement prospère. Dans un courrier du 12 juin 1986 (Figure 30) le directeur des affaires générales du ministère de l'Éducation nationale notifie au secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement et l'éducation permanente des incertitudes sur le maintien des enseignants mis à disposition pour la prochaine rentrée scolaire. Il exprime également un refus sur les nouveaux cas de mises à disposition demandées par l'association, mais précise la possibilité de réaliser des demandes de détachement. La dernière phrase de ce courrier (« je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous puissiez accueillir des personnels en détachement ») laisse entendre que le problème ne se situe pas, cette fois, au niveau de l'absence d'enseignants devant des élèves.

Des documents, recueillis dans les archives du centre confédéral, évoquent le chiffre de 663 personnels mis à disposition (MAD) en 1986 et une liste détaillée – faisant état du nombre d'enseignants par département – pour l'année 1987 permet de comptabiliser 618 MAD. La perte de 45 enseignants en une année représente alors une baisse des effectifs de 6,8 %. Cette décision incombe au gouvernement en place à cette époque et provoque un comportement contestataire de la part des membres de la Ligue de l'enseignement, comme l'atteste le courrier du 10 octobre 1986 (Figure 31). Ainsi, le secrétaire général du Mouvement s'adresse aux personnels de l'Éducation nationale mis à disposition de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente pour les encourager à manifester contre les réformes entamées par le gouvernement. La référence à « la loi de finances » dans ce courrier, combinée aux propos sur la suppression des MAD, suggère, une nouvelle fois, que les politiciens ne souhaitent plus financer autant de postes d'enseignants mis à disposition qu'auparavant.

---

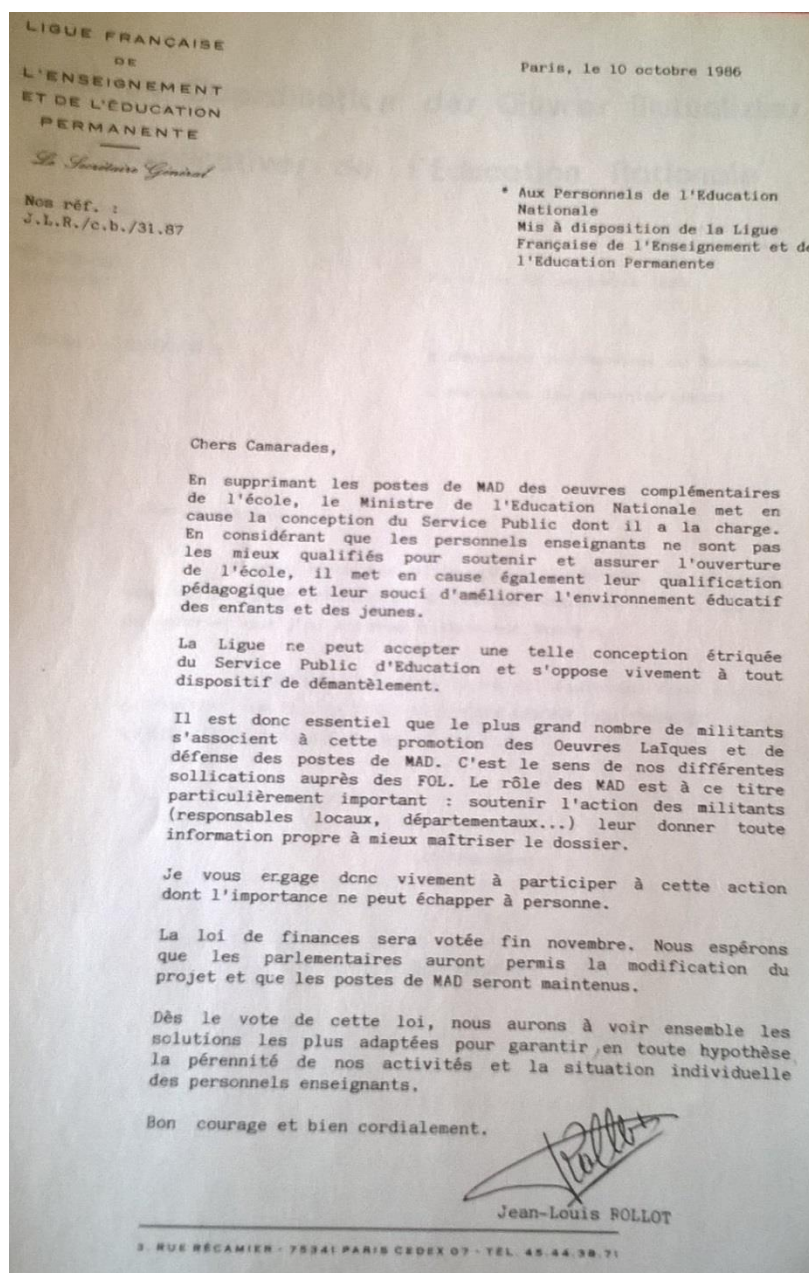
<sup>14</sup> Des données chiffrées sont apportées dans la deuxième partie de ce chapitre.

Figure 30. Courrier du directeur des affaires générales du ministère de l'Éducation nationale au secrétaire général de la LFEPP, 12 juin 1986



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/426

**Figure 31. Courrier du secrétariat général aux personnels de l'Éducation nationale mis à disposition de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, 10 octobre 1986**



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/426

En interne, la mobilisation ne faiblit pas. L'année suivante, les dirigeants de la Ligue de l'enseignement communiquent pour dénoncer le comportement du gouvernement face aux nouvelles annonces de suppressions de postes de mis à disposition pour la rentrée 1988 (Figure 32). Ce document de deux pages fait l'apologie des œuvres péri et post-scolaires, présente les conséquences de ces décisions gouvernementales et incite les ligueurs à « relever

le défi », c'est-à-dire s'associer et se soutenir entre membres de la Ligue de l'enseignement pour lutter contre les actions menées à l'échelle ministérielle.

**Figure 32. Extrait du dossier n° 5 interne à la Ligue de l'enseignement pour s'opposer à la loi de finances de 1988, mars 1987**



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/540

Au-delà de cette communication endogène, le sujet s'étale en dehors du réseau puisque la presse nationale relaie l'information. Le 12 septembre 1988, le journal *Libération* titrait également « Monory harcèle la planète laïque ». Le lendemain, un article du quotidien *Le Monde* (Figure 33) reconnaît que la Ligue de l'enseignement fait partie des associations les plus touchées – dans la mesure où elle « bénéficie à elle seule de près du tiers des enseignants "mis à disposition" » – par la réforme proposée par René Monory, Ministre de l'Éducation nationale.

Ce déclin des MAD, ciblés par des réformes gouvernementales strictes à compter de la fin des années 1980, constitue en réalité le début d'un processus qui se poursuit durant une vingtaine d'années.

Figure 33. Article sur les suppressions des enseignants mis à disposition, 13 septembre 1988



Source : Journal Le Monde, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/426

### 1.2.3. L'impact de la fin de la mise à disposition des enseignants

En 2008, Xavier Darcos achève donc les réformes entamées par ses prédécesseurs, met fin aux mises à disposition et réduit également le montant des subventions accordées aux associations d'éducation populaire. Mais lorsqu'il s'attaque à la Ligue de l'enseignement, les antennes départementales – à l'exemple de la fédération des Hautes-Pyrénées (Figure 34) – n'hésitent pas à saisir la justice pour dénoncer une situation qui ne leur avait pas été annoncée. La lecture de l'article de *La Dépêche* permet de saisir la part de diminution de l'aide financière du ministère de l'Éducation nationale envers la Ligue de l'enseignement – une baisse de 25 % – qui se traduit notamment par la suppression de postes d'enseignants détachés.

Cette suppression du statut de mis à disposition introduit une période d'incertitude pour les enseignants en poste à la Ligue de l'enseignement. Dans les entretiens menés auprès de ces personnels se ressent l'instabilité, la perplexité et la confusion qu'ils ont pu vivre après ces changements et qu'ils vivent encore parfois. Hervé se souvient de cette époque où il ne savait plus ce qu'il convenait de faire : rester à la Ligue de l'enseignement ou demander une réintégration.



Je suis arrivé à la Ligue en 2003 sous un statut de mise à disposition, ça existait encore. Et puis ça a duré quelque temps, jusqu'à temps que... c'était Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, a décidé de supprimer ces mises à disposition. Il nous a demandé, alors je me souviens plus très bien l'année, 2008 peut-être ? Oui 2008 je pense, il nous a demandé de réintégrer l'Éducation nationale immédiatement. Il voulait supprimer tous les postes de mises à disposition. On a été plusieurs délégués USEP et soutenus par la Ligue, enfin un grand nombre même des mises à disposition à refuser de réintégrer. Enfin pas à refuser mais à dire : « Non on va attendre de voir comment ça se passe » et puis on a bien fait car ça a été abandonné cette idée de demander de réintégrer mais les postes ont été transformés en détachement.

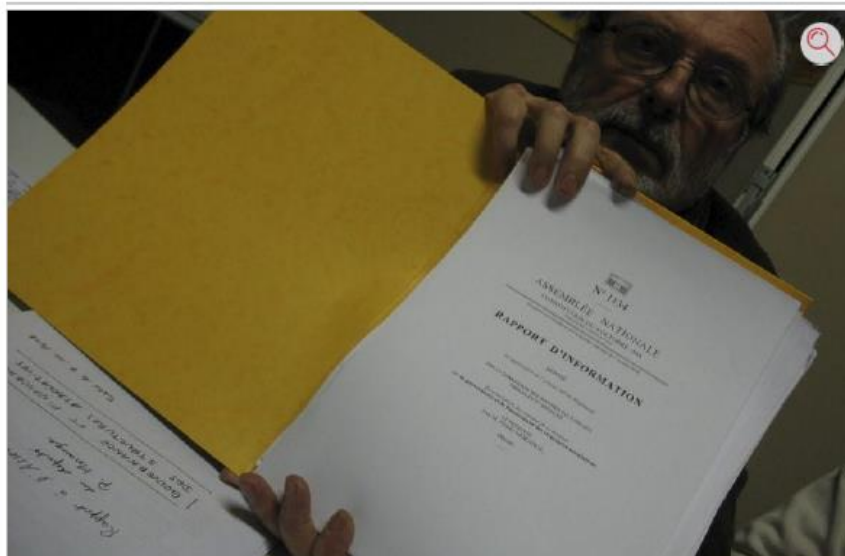
Hervé, 47 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue en 2003 à l'âge de 38 ans

**Figure 34. Extrait d'article sur la réduction de la subvention du ministère de l'Éducation envers la Ligue de l'enseignement, 6 janvier 2009**

Publié le 06/01/2009 à 14:06, Mis à jour le 06/01/2009 à 20:30

## Tarbes. La FOL attaque Darcos en justice

Le ministère de l'éducation nationale a supprimé 25 % des moyens de la Fédération des œuvres laïques.



Le rapport du député Morange : ou comment s'attaquer au secteur non lucratif au profit du Medef et dans la lignée de Bolkenstein. Photo P.C. DDM

Subir sans rien dire ? Non. Contre-attaquer sur tous les fronts. La stratégie qu'a donc choisie la Fédération des œuvres laïques face au ministre de l'éducation nationale. Rapide rappel des faits ? 7 octobre 2008 : Xavier Darcos informe la Ligue de l'enseignement qu'elle ne percevrait que 75 % de la subvention promise et qu'au surplus, il ne reconduit pas la convention de prise en charge des personnels détachés auprès de la Fédération des œuvres laïques, notamment. Concrètement ? La fin programmée de la culture et du sport à l'école, de l'éducation populaire.

Source : Site internet du journal *La Dépêche* <https://www.ladepeche.fr/article/2009/01/06/517554-tarbes-la-fol-attaque-darcos-en-justice.html>, consulté le 2 janvier 2019

Comme le signale Hervé, la Ligue de l'enseignement a donc été obligée de rééditer les contrats<sup>15</sup> pour l'ensemble des enseignants présents dans le réseau sous la forme de demande annuelle de détachement. Par ailleurs, une autre modification – concernant le système de versements des aides financières – intervient à la même période. Auparavant, l'association percevait une subvention de manière globale de la part du ministère de l'Éducation nationale et l'utilisait selon ses besoins (personnels, matériels, actions...). Elle doit dorénavant composer son budget selon une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui finance des actions, et non du personnel. Cette mutation crée des formes de souffrance au travail pour les enseignants en poste dans le Mouvement. Interrogé sur le fonctionnement, notamment financier, de la fédération où il travaille, Laurent expose son mal-être lié à ces nouveaux types de financements.

Comment on vit ? On vit tant bien que mal. Plutôt mal que bien en ce moment. On a des subventions du ministère de l'Éducation nationale, la fameuse CPO, qui était avant sur des postes de détachés. C'est-à-dire qu'avant ils finançaient des postes de détachés mais la subtilité c'est qu'aujourd'hui... et c'était plutôt bien pour un gouvernement quel qu'il soit de mettre une convention pluriannuelle d'objectifs, parce qu'un jour l'action vous plait pas, vous mettez zéro ; alors que si c'est une action qui est faite par un salarié « Éducation nationale », vous pouvez pas lui couper un bras, faut toujours le payer. Donc vaut mieux payer des actions. À nous de nous débrouiller si on garde des détachés ou pas.

Laurent, 51 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue en 1989 à l'âge de 27 ans

À l'instar des propos de Laurent, « se débrouiller » pour conserver parmi ses salariés des enseignants, constitue la problématique de nombreuses antennes déconcentrées de la Ligue de l'enseignement. En effet, la répartition du personnel du centre confédéral selon le type de contrat entre 2002 et 2015<sup>16</sup> montre que l'évolution du statut des enseignants a dans un premier temps gonflé les effectifs de l'instance nationale – 98 détachés en 2005 ; 267 détachés en 2006 – avant de devenir une charge pour les antennes locales (253 détachés en 2008 ; 21 en 2009). Cette nouvelle responsabilité présente pour certaines fédérations départementales une contrainte forte dans la mesure où elles ne peuvent pas supporter financièrement la part du salaire de l'enseignant qui lui incombe. Pour les dirigeants des fédérations départementales – à l'image de Renaud – le comportement du gouvernement est

---

<sup>15</sup> Les dossiers individuels, consultés au centre confédéral, des enseignants en poste à la Ligue de l'enseignement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2009 comportent tous un avenant au contrat à cette date.

<sup>16</sup> Voir le tableau 8.

assimilé à celui d'une tentative d'assassinat des mouvements associatifs complémentaires de l'école publique.

Darcos a voulu nous tuer donc a supprimé toutes les subventions et les mises à disposition. On n'a plus aucune mise à disposition, on a des détachés c'est-à-dire des gens qui sont maintenant salariés de la Ligue mais on a une subvention plafonnée pour payer leur salaire. Enfin une partie de leur salaire, voilà c'est ça la différence. Mis à disposition, ils étaient enseignants, ils restaient enseignants, payés par l'Éducation nationale mais ils travaillaient chez nous. Y en a plus. Maintenant il n'y a plus que des détachés donc des enseignants qui demandent à travailler à la Ligue par exemple, mais payés par la Ligue. Et on touche une subvention. Ils sont payés mais sur la base de leur salaire d'enseignants, pas sur la base de la convention collective. D'où le fait qu'ils coûtent cher (rires). C'est aussi une des raisons pour laquelle il y en a de moins en moins. C'est qu'on n'est plus capable dans certaines fédérations de les payer.

Renaud, 49 ans, délégué général,  
n'appartient pas au corps des personnels du ministère de l'Éducation nationale

Cette première partie, consacrée à la nécessaire définition des deux statuts que connaît la Ligue de l'enseignement en matière de personnels enseignants, montre comment ceux-ci ont régulièrement été remis en question depuis les années 1950. Critiqués, mais maintenus avec un effectif en progression positive jusqu'à la fin des années 1980, les enseignants mis à disposition ont par la suite connu une réduction de leur nombre, parfois au profit de détachements mais de manière non systématique. Au fil des années le nombre de « mis à disposition » a diminué, et depuis la rentrée 2009 il n'y a plus aucun enseignant sous ce statut à la Ligue de l'enseignement. Toutes ces évolutions ont alors contribué à modifier la présence du personnel de l'Éducation nationale au sein du réseau.

## **2. Les enseignants et la Ligue de l'enseignement d'hier et d'aujourd'hui**

L'extrait d'entretien de Renaud cité précédemment laisse entrevoir, dans les représentations de certains dirigeants, que l'enseignant se place comme une figure centrale, voire indispensable à la « survie » du Mouvement. Par ailleurs, dans l'échantillon interrogé, les huit enseignants occupent tous des postes à responsabilité au sein de leur fédération départementale respective. Faisant ce constat, il convient de s'intéresser aux profils sociodémographiques de ces enseignants en regardant leurs éventuelles évolutions. De



grandes tendances ont pu être observées grâce à l'étude d'une base de données, constituée à partir des archives de la Ligue de l'enseignement déposées sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, pour quatre années précises (1955, 1987, 1994, 2003), auxquelles il faut ajouter les informations recueillies en consultant les dossiers individuels des enseignants présents dans le réseau en 2014. Ces dernières données sont mobilisées plus finement dans un second temps afin de définir les caractéristiques contemporaines des enseignants au sein de la Ligue de l'enseignement.

### *2.1. Des mis à disposition de 1955 aux détachés de 2014*

Dès la fin des années 1950 – et surtout après les événements de mai 1968 – les dirigeants de la Ligue de l'enseignement estiment que l'école publique doit être plus que défendue ; elle doit être transformée afin de réduire les inégalités sociales. Ainsi, pour combler les faiblesses institutionnelles, la plupart des fédérations départementales du Mouvement réclament des moyens supplémentaires, et notamment des moyens humains par le biais d'enseignants mis à leur disposition.

#### *2.1.1. Un effectif en baisse depuis les années 1990*

En 1955, la répartition territoriale des enseignants mis à disposition auprès de l'association est assez homogène : toutes les antennes déconcentrées de l'association se voient attribuer entre 0,2 % et 2,7 % des « mis à disposition » dans le Mouvement, seul le département de la Seine<sup>17</sup> possède une part plus importante (8,3 %). Cet écart doit se justifier par l'inclusion des enseignants présents au centre confédéral dans les effectifs de ce département, puisqu'il n'y a pas de distinction de ces deux entités dans les documents administratifs<sup>18</sup>. À cette date, la Ligue de l'enseignement compte 554 personnels en situation de mise à disposition sur l'ensemble du territoire français, principalement composés d'hommes (78 %), avec en moyenne six instituteurs par fédération.

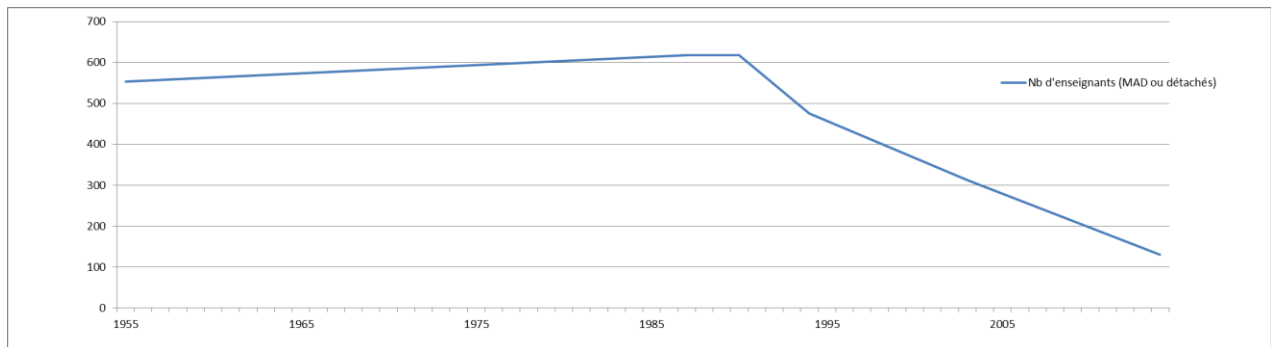
---

<sup>17</sup> L'équivalent approximatif du département actuel de Paris.

<sup>18</sup> Par ailleurs, le découpage en régions n'existe pas en 1955.

Depuis 1955, le réseau associatif voit son nombre d'enseignants s'accroître progressivement, pour atteindre l'effectif de 618<sup>19</sup> en 1987 (Graphique 13). Tous les départements sont dotés *a minima* de deux enseignants – jusqu'à douze – et le centre confédéral accueille, quant à lui, 45 personnels de l'Éducation nationale. En excluant cette instance, le réseau compte en moyenne 5,7 enseignants par fédération. Jusqu'en 1990, ce chiffre se stabilise puis le Mouvement commence à perdre des enseignants.

**Graphique 13. Évolution<sup>20</sup> du nombre d'enseignants mis à disposition ou détachés auprès de la Ligue de l'enseignement entre 1955 et 2014**



Sources : Données recueillies aux Archives nationales pour les années 1955, 1987, 1994 et 2003 (cartons 20140057/424, 20140057/426 et 20140057/975) et au centre confédéral pour l'année 2014.

En 1994, malgré la réduction des personnels de l'Éducation nationale au sein du réseau, toutes les antennes locales de la Ligue de l'enseignement comptent encore au moins un enseignant dans ses effectifs salariés. Le nombre moyen d'enseignants par département<sup>21</sup> s'élève à 4,4, pour un total de 475 enseignants, qui demeurent majoritairement une population masculine (83 % d'hommes). Toutefois, il faut noter une répartition un peu différente de ces actifs par rapport aux deux années précédemment présentées, puisque des effectifs sont révélés à l'échelon régional. En effet, 3,8 % des enseignants occupent un poste en région, contre 93,3 % qui exercent dans les fédérations départementales et 2,9 % au centre confédéral.

<sup>19</sup> Comme introduit dans la première partie de ce chapitre, certains manuscrits des archives font état de 663 « mis à disposition » en 1986 mais faute de précisions nous choisissons de conserver le chiffre de 618 enseignants présents à la Ligue de l'enseignement en 1987 pour lequel nous avons le détail du nombre d'individus par département.

<sup>20</sup> Le graphique a été constitué sous Excel avec l'option « Relier les points de données par une courbe » afin d'obtenir une courbe complète malgré l'absence de données précises en dehors des années citées. Il est donc possible que l'évolution soit en réalité moins linéaire qu'il n'y paraît.

<sup>21</sup> L'effectif moyen est calculé sur le nombre d'enseignants dans les fédérations départementales, c'est-à-dire hors union régionale et centre confédéral.

De plus, à la suite des réformes de la fin des années 1980, le statut de détachés fait son « apparition » dans les effectifs : les enseignants en situation de détachement sont même plus nombreux que leurs homologues mis à disposition (261 détachés contre 214 MAD). Le croisement entre le statut de l'enseignant et le poste que celui-ci occupe au sein de la Ligue de l'enseignement montre que près des trois quarts des délégués généraux (n=80) sont en situation de mise à disposition, alors que 39 % des enseignants qui occupent une autre fonction possède ce statut. L'attribution du statut de mis à disposition pour les postes de direction présente un avantage pour la Ligue de l'enseignement dans la mesure où ces personnels, qui doivent percevoir les salaires plus élevés parmi les employés, sont rémunérés par leur corps d'origine et non par l'association.

L'effectif des fonctionnaires d'État diminue, par la suite, d'un tiers pour atteindre le chiffre de 313, décomposé en 111 détachés et 202 « mis à disposition » en 2003. Même si le nombre de mises à disposition connaît un sursaut, ce statut reste un statut privilégié pour neuf délégués généraux sur dix, tandis qu'il n'est attribué qu'à 58 % des enseignants qui exercent une autre fonction au sein du Mouvement. La répartition des enseignants au niveau du réseau est similaire à celle de 1994 pour les fédérations départementales (93 % des enseignants sont accueillis dans les antennes locales) ; elle diffère pour les unions régionales dont la part est moins importante (1,6 %) et pour le centre confédéral qui inversement se voit attribuer 5,4 % des enseignants du réseau. Pour la première fois<sup>22</sup>, des départements en métropole ne salarient plus d'enseignants : leur nombre moyen se situe alors à 3,1 au niveau départemental.

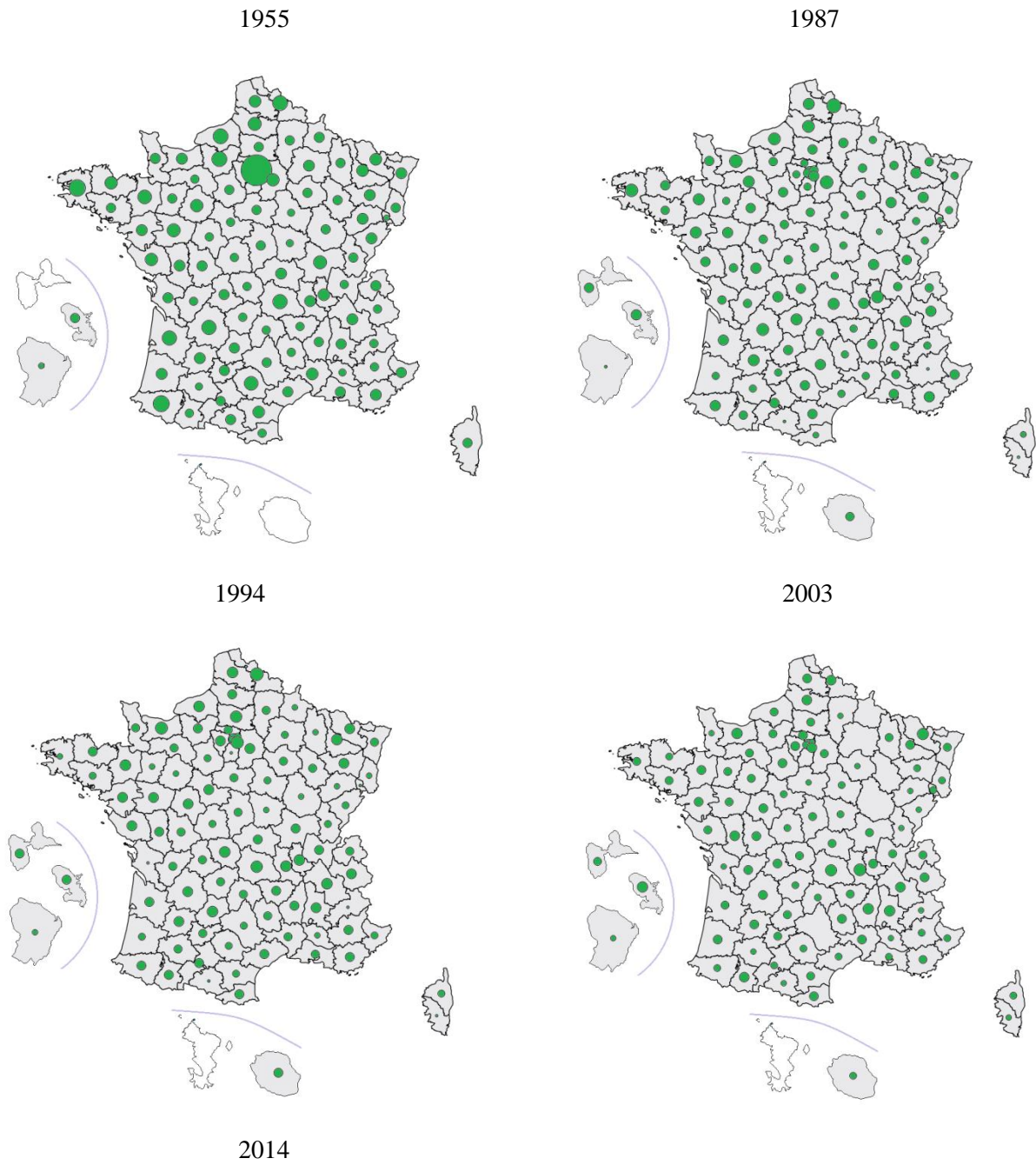
La Ligue de l'enseignement essuie une baisse de ses effectifs de personnels de l'Éducation nationale au fil des dix années suivantes et comptabilise 130 enseignants en 2014 uniquement en situation de détachement, répartis de la manière suivante : 88,5 % dans les fédérations départementales, 3,8 % dans les unions régionales et 7,7 % au sein du centre confédéral. Plus d'un tiers des départements français (n=38) n'accueille plus d'enseignants et les départements où leur présence perdure comptent en moyenne 1,9 enseignant.

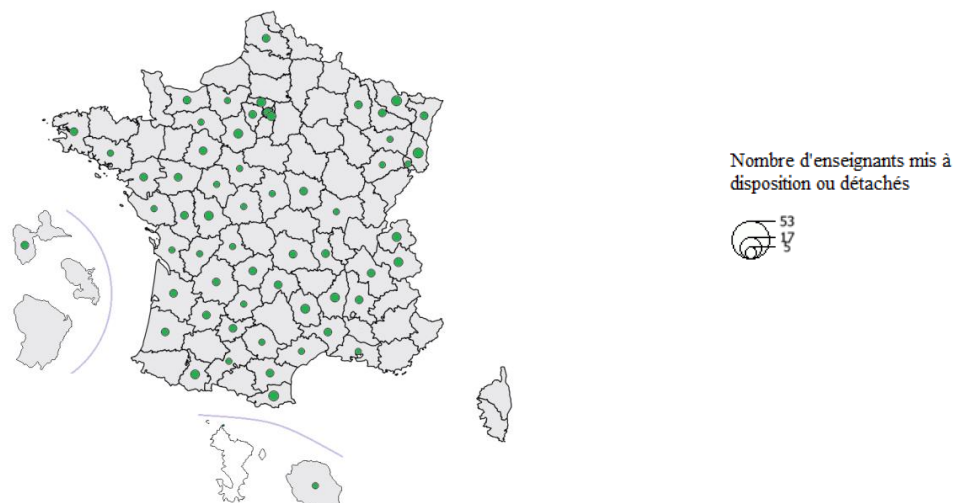
L'utilisation de ronds proportionnels (Carte 4) appuie cette « disparition » des enseignants à l'échelle locale, de par l'absence de points sur la cartographie, et met en avant la diminution des effectifs dans la mesure où les ronds deviennent de plus en plus petits.

---

<sup>22</sup> L'année où le premier département « perd » son dernier enseignant n'est pas connue. De même, il n'est pas possible de prétendre l'absence de rupture avant cette date puisque le détail des années intermédiaires n'est pas connu.

**Carte 4. Représentation des enseignants mis à disposition ou détachés de la Ligue de l'enseignement en rond proportionnel selon l'effectif départemental en France**





Sources : Cartes élaborées à partir du logiciel QGIS selon les données recueillies aux Archives nationales pour les années 1955<sup>23</sup>, 1987, 1994 et 2003 (cartons 20140057/424, 20140057/426 et 20140057/975) et selon les données recueillies au centre confédéral pour 2014. Fonds de carte IGN.

Cette diminution du nombre de personnels de l'Éducation nationale au sein du réseau associatif constitue une modification majeure pour la Ligue de l'enseignement et implique, par ailleurs, des changements internes dans le « paysage enseignant » du Mouvement.

### 2.1.2. Conserver les enseignants à la tête des fédérations locales

Les caractéristiques des enseignants présents à la Ligue de l'enseignement ont donc évolué avec, d'une part, uniquement des détachés – il n'y a plus aucun « mis à disposition » – et, d'autre part, quasiment que des professeurs des écoles (Tableau 17) en 2014. Ce ne sont pas véritablement de nouveaux enseignants mais du personnel qui a changé de statut au sein de leur corps d'origine, en passant de « mis à disposition » à « détaché » et en passant également d'instituteur à professeur des écoles. En revanche, l'évolution croissante de la part des femmes<sup>24</sup> parmi les détachés doit être notée : un détaché sur six est une femme en 1994, elles représentent un détaché sur quatre en 2014.

<sup>23</sup> La France métropolitaine connaît plusieurs réorganisations départementales entre 1955 et 2003 ; notamment en 1968 la région parisienne, composée initialement de deux départements (Seine et Seine-et-Oise), est découpée en sept départements et en 1976 la Corse se scinde en deux départements. C'est pourquoi la carte de l'année 1955 diffère des quatre autres.

<sup>24</sup> Les archives nominatives ont permis de déterminer le sexe des individus. Ceux portant des prénoms tels Claude ou encore Dominique ont pu être classés grâce à la mention de leur corps d'origine (instituteur /

**Tableau 17. Répartition des enseignants en fonction au sein de la Ligue de l'enseignement selon leur sexe, leur statut au niveau du ministère de l'Éducation nationale et le fait d'occuper un poste de direction au sein de l'association en 1955, 1987, 1994, 2003 et 2014**

|                                    | 1955            | 1987         | 1994        | 2003        | 2014         |
|------------------------------------|-----------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                    | <b>554</b>      | <b>618</b>   | <b>475</b>  | <b>313</b>  | <b>130</b>   |
| <i>Dont :</i>                      |                 |              |             |             |              |
| Femmes                             | 106<br>19 %     | -            | 80<br>17 %  | 63<br>20 %  | 32<br>25 %   |
| Hommes                             | 433<br>78 % (*) | -            | 395<br>83 % | 250<br>80 % | 98<br>75 %   |
| Mis à disposition                  | nc              | 618<br>100 % | 214<br>45 % | 202<br>65 % | 0<br>0 %     |
| Détachés                           | nc              | 0<br>0 %     | 261<br>55 % | 111<br>35 % | 130<br>100 % |
| Instituteurs                       | nc              | -            | 418<br>88 % | -           | 4<br>3 %     |
| Professeurs des écoles             | nc              | -            | 0<br>0 %    | -           | 107<br>82 %  |
| Occupe un poste de délégué général | -               | -            | 80<br>17 %  | 60<br>19 %  | 36<br>28 %   |

(\*) En 1955 quinze postes apparaissent avec la mention « x » ou « vacant ». Ces postes ont donc été comptabilisés mais le sexe de l'enseignant est codé en « sexe inconnu », c'est pourquoi le nombre de femmes additionné à celui des hommes n'est pas égal à l'ensemble.

Le tiret (-) signifie que la donnée est manquante et la mention nc (non concerné) que la donnée n'existe pas pour l'année N.

Lecture : En 1955, 554 enseignants sont présents à la Ligue de l'enseignement, dont 106 femmes soit 19 % de la population totale des enseignants.

Source : Tableau élaboré à partir des données recueillies aux Archives nationales pour les années 1955, 1987, 1994 et 2003 et celles du centre confédéral pour les dossiers des enseignants détachés en 2014.

De moins en moins nombreux, le Mouvement conserve ses détachés sur des postes de direction. Cette spécificité s'explique par la note de service du 30 décembre 1968<sup>25</sup> qui stipule que « s'il n'est pas exclu que [les] instituteurs prennent leur part de tâches matérielles ils doivent d'abord diriger des services sous la responsabilité des Conseils d'Administration, former des hommes, participer à la mise au point et à la mise en œuvre d'équipements socio-éducatifs, de formes d'animation culturelle et d'éducation populaire, et ne jamais être

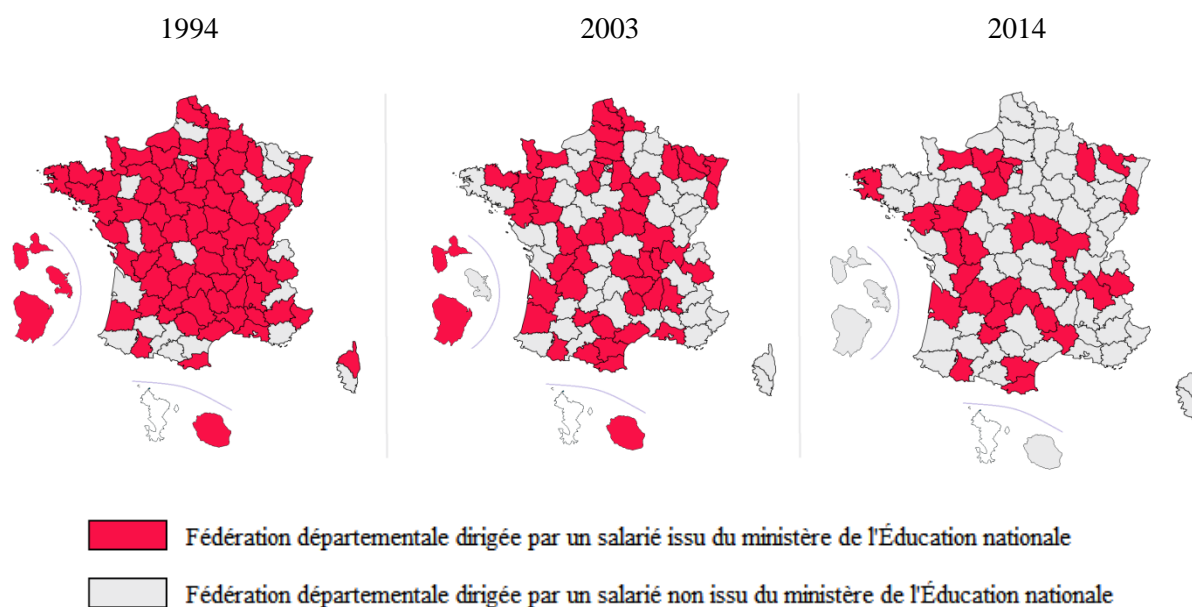
---

institutrice) pour l'année 1994 et par leur civilité pour les années 1955, 2003 et 2014. Cette donnée est absente pour l'année 1987.

<sup>25</sup> Cette note est présente dans le dossier d'information mentionné précédemment, Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/425.

enfermés dans de simples fonctions subalternes d'exécution matérielle. ». Il est alors clairement attendu et établi par cette note que les enseignants occupent des postes de « délégués généraux ». Pourtant, à l'échelle départementale, les antennes déconcentrées de la Ligue de l'enseignement sont moins souvent dirigées par des enseignants. En 1994, 78<sup>26</sup> fédérations départementales sont pilotées par un enseignant mis à disposition ou détachés. En 2003, elles sont 53, puis 33 en 2014 (Carte 5), soit une diminution de 58 % en vingt ans. Toutefois, alors que le nombre d'enseignants à la tête des fédérations départementales – valeur absolue – baisse entre 1994 et 2014, leur part – valeur relative – parmi les enseignants augmente.

**Carte 5. Répartition des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement dirigées par des enseignants détachés**



Source : Carte élaborée à partir du logiciel QGIS selon les données recueillies aux Archives nationales pour 1994 et 2003 et au centre confédéral pour 2014. Fonds de carte IGN.

En croisant les variables sur le « sexe » et la « fonction occupée » il apparaît que la part des femmes qui dirigent une antenne locale atteint 7,5 % en 1994, 8,3 % en 2003 et enfin 14 % en 2014. La Ligue de l'enseignement semble donc connaître depuis plusieurs années un processus de féminisation dans ses instances dirigeantes – y compris en dehors du personnel

<sup>26</sup> L'écart entre le nombre de fédérations départementales dirigées par un enseignant et le nombre d'enseignants occupant un poste de direction (Tableau 17) pour l'année 1994, ainsi que pour l'année 2003, s'explique par des co-directions au sein de certaines antennes locales de la Ligue de l'enseignement.



de l'Éducation nationale en situation de détachement<sup>27</sup> – pour autant les enseignantes restent minoritaires à exercer un emploi en dehors de l'école, alors qu'elles occupent une place principale dans le corps des enseignants du premier degré.

## 2.2. Une distinction genrée des enseignants et des détachés

Avant d'analyser le profil des enseignants détachés au sein de la Ligue de l'enseignement en 2014 des éléments contextuels sont présentés pour pouvoir les situer parmi l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et, plus précisément, parmi l'ensemble des détachés du premier degré. La restriction à cette population se justifie par le nombre important d'enseignants de ce degré d'enseignement (86 %) au sein du réseau (Tableau 18).

**Tableau 18. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement selon leur statut au sein de leur ministère de rattachement**

|                             | Effectif | % sur l'ensemble |
|-----------------------------|----------|------------------|
| MEN : Enseignants 1er degré | 149      | 86%              |
| MEN : Enseignants 2nd degré | 10       | 6%               |
| MEN : Autres personnels     | 5        | 3%               |
| MEN : Statut non renseigné  | 5        | 3%               |
| Autres ministères           | 4        | 2%               |
| Total                       | 173      | 100%             |

Source : Dossier de détachés, centre confédéral

### 2.2.1. Les détachés du premier degré du secteur public, une affaire d'hommes

Tout d'abord, et selon les définitions de l'INSEE<sup>28</sup>, l'enseignement du premier degré regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale tandis que l'enseignement du second degré correspond à l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'Agriculture). Ainsi, selon les statistiques de la Direction de

<sup>27</sup> Même si cette recherche arrête les données chiffrées en 2015, nous ne pouvons pas ignorer que ce processus s'est accéléré en 2016 lorsque pour la première fois, à la tête de la confédération, une femme non enseignante est devenue secrétaire générale.

<sup>28</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>



l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) – à partir du traitement des données des fiches de paye – en 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM, « 1,2 million de personnes, dont 78,5 % d'enseignants, sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche »<sup>29</sup>. Les enseignants relèvent majoritairement du secteur public (83,9 %) et sont légèrement plus nombreux dans le second degré (Tableau 19).

**Tableau 19. Répartition des enseignants des secteurs public et privé, par degré d'enseignement, en 2014-2015**

|                          |                              | Effectifs | % sur l'ensemble |
|--------------------------|------------------------------|-----------|------------------|
| Secteur public           | Premier degré                | 330 496   | 38,7%            |
|                          | Second degré                 | 387 030   | 45,3%            |
|                          | Ensemble (1er et 2nd degrés) | 717 526   | 83,9%            |
| Secteur privé            | Premier degré                | 44 034    | 5,2%             |
|                          | Second degré                 | 93 468    | 10,9%            |
|                          | Ensemble (1er et 2nd degrés) | 137 502   | 16,1%            |
| Ensemble des enseignants |                              | 855 028   | 100,0%           |

*Lecture : 38,7 % des enseignants français exercent dans le premier degré de l'enseignement du secteur public.*

*Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public*

*Source : Tableau élaboré à partir des données publiées dans Repères et références statistiques, MENESR, DEPP, 2015*

Toujours pour la période 2014-2015, les enseignants en détachement du secteur public<sup>30</sup>, au nombre de 15 336, représentent au total 2,1 % de la population totale des individus exerçant cette profession (Tableau 20). Les détachés du premier degré s'avèrent un peu moins nombreux (n=6 020) ce qui porte leur part à 1,8 % parmi leurs homologues enseignants de ce degré d'enseignement.

<sup>29</sup> Repères et références statistiques, MENESR, DEPP, 2015, p. 284.

<sup>30</sup> Nous n'évoquons ici que le secteur public, dans la mesure où lors de la réception des données de la DEPP, notre interlocuteur précisait dans son message : « Le secteur privé n'a pas été pris en compte car, d'une part, nous ne disposons pas du personnel des enseignants dans le 1er degré privé et, d'autre part, il n'y en avait qu'un seul ».

**Tableau 20. Répartition des enseignants et des détachés du secteur public, par degré d'enseignement, en 2014-2015**

|             |                              | Effectifs | % sur l'ensemble | Part des enseignants détachés selon le degré d'enseignement |
|-------------|------------------------------|-----------|------------------|---|
| Enseignants | Premier degré                | 330 496   | 46,1%            |   |
|             | Second degré                 | 387 030   | 53,9%            |   |
|             | Ensemble (1er et 2nd degrés) | 717 526   | 100,0%           |   |
| Détachés    | Premier degré                | 6 020     | 39,3%            | 1,8%  |
|             | Second degré                 | 9 316     | 60,7%            | 2,4%  |
|             | Ensemble (1er et 2nd degrés) | 15 336    | 100,0%           | 2,1%  |

*Lecture : 1,8 % des enseignants français du premier degré sont en situation de détachement.*

*Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public*

*Sources : Tableau élaboré à partir des données publiées dans Repères et références statistiques, MENESR, DEPP, 2015 et des données – envoyées par la DEPP – issues du MEN - DEPP/ Annuaire EPP et AGAPE février 2015*

Pour positionner plus finement les détachés de la Ligue de l'enseignement, l'article 14 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, *relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions* prévoit quatorze cas possibles de détachement. Le cinquième concerne le « détachement auprès d'une entreprise ou d'un organisme privé d'intérêt général ou de caractère associatif assurant des missions d'intérêt général » et correspond à la situation des enseignants détachés de la Ligue de l'enseignement. Selon la DEPP, pour l'année scolaire 2014-2015, 497<sup>31</sup> enseignants du premier degré sont classés dans ce cinquième cas de détachement, parmi lesquels se trouve l'ensemble des détachés de la Ligue de l'enseignement (n=130).

Enfin, les données chiffrées du service statistique du ministère de l'Éducation nationale indique, sur cette même période, que l'âge moyen au moment du détachement pour les enseignants du premier degré du secteur public est de 39,1 ans ; que leur détachement dure, en moyenne, un peu moins de 6 ans (5,96) ; et qu'il concerne plutôt des enseignantes (62 % des détachés de l'enseignement du premier degré sont de sexe féminin). Ce dernier élément doit cependant être contextualisé en fonction de la population enseignante qui est composée à 82,6 % de femmes (n=273 072) en 2014-2015 dans l'enseignement élémentaire et

<sup>31</sup> Le nombre total d'enseignants (premier et second degrés) détachés est de 751.

préélémentaire. De ce fait, le rapport entre le nombre de femmes détachées et la population totale d'enseignantes fait état d'une part de 1,4 % de détachés parmi les enseignantes<sup>32</sup>, tandis que le rapport entre le nombre d'hommes détachés et la population totale d'enseignants avoisine les 4 %<sup>33</sup>. Le détachement apparaît alors comme une pratique plus masculine.

### 2.2.2. De nombreux hommes au sport ; quelques femmes à l'éducation : analyse des caractéristiques des détachés contemporains de la Ligue de l'enseignement

À l'issue du traitement de la base de données constituée à partir des dossiers individuels, les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, situation matrimoniale, dernier emploi occupé, emploi actuel...) des enseignants actuels de la Ligue de l'enseignement sont ici analysées. Tout d'abord, l'un des résultats notables – et qui appuie la conclusion du paragraphe précédent – révèle que les détachés salariés de la Ligue de l'enseignement, au cours de l'année 2014, sont majoritairement des hommes (76 %). Ce premier constat questionne la nature de ce décalage entre la situation de cette association et les chiffres nationaux : pourquoi les enseignantes sont-elles si peu représentées à la Ligue de l'enseignement ? Par ailleurs, les conclusions établies par Marie Duru-Bellat et Agnès Van Zanten dans leurs travaux à propos des métiers de l'enseignement – qu'elles décrivent comme « des "métiers de femmes", notamment parce qu'ils permettent de concilier le double rôle de travailleur et de mère de famille »<sup>34</sup> – interrogent la relation entre le détachement auprès d'une association d'éducation populaire et cette conciliation évoquée par les deux sociologues. Dans leurs pratiques professionnelles, les détachés interrogés déclarent réaliser un nombre d'heures supérieur à celui exigé en classe devant des élèves et être mobilisé parfois le soir et le week-end : des pratiques moins conciliables avec une vie de famille pour les mères ? En croisant la variable « sexe » avec celle sur le nombre d'enfants déclarés au moment de la première demande de mise à disposition ou de détachement (Tableau 21), il apparaît qu'un peu plus du tiers des femmes réalise cette demande alors qu'elles n'ont pas d'enfants, et qu'une seule n'entame cette démarche avec trois enfants à charge quand le tiers des hommes l'effectue avec ce même nombre d'enfants. Ces résultats laissent alors supposer

---

<sup>32</sup> 3 737 enseignantes du premier degré du secteur public sont en situation de détachement pour l'année scolaire 2014-2015.

<sup>33</sup> Le nombre d'hommes détachés est de 2 283 pour 57 424 enseignants du premier degré du secteur public pour l'année scolaire 2014-2015.

<sup>34</sup> Marie Duru-Bellat, Agnès Van Zanten, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 135.

un lien entre le fait d'avoir des enfants, d'être une femme et de demander un détachement ou une mise à disposition.

**Tableau 21. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement par sexe et selon le nombre d'enfants au moment de la première demande de mis à disposition ou détachement**

|                     | Femmes      | Hommes       | Total        |
|---------------------|-------------|--------------|--------------|
| Pas d'enfant        | 15<br>36 %  | 16<br>12 %   | 31<br>18 %   |
| Un enfant           | 10<br>24 %  | 27<br>21 %   | 37<br>21 %   |
| Deux enfants        | 7<br>17 %   | 44<br>34 %   | 51<br>29 %   |
| Trois enfants       | 1<br>2 %    | 19<br>15 %   | 20<br>12 %   |
| Quatre enfants et + | 0<br>0 %    | 4<br>3 %     | 4<br>2 %     |
| Non renseigné       | 9<br>21 %   | 21<br>16 %   | 30<br>17 %   |
| Total               | 42<br>100 % | 131<br>100 % | 173<br>100 % |

*Lecture : 36 % des femmes qui demandent un détachement ou une mise à disposition déclarent ne pas avoir d'enfant lorsqu'elle réalise cette démarche pour la première fois.*

*Source : Dossier de détachés, centre confédéral*

Par ailleurs, en 2014, l'âge moyen des détachés de la Ligue de l'enseignement est de 48,9 ans. La répartition femme / homme montre que la part des femmes « jeunes » est plus élevée que celle des hommes : quatre femmes sur dix a moins de 40 ans alors que du côté des hommes, cette part atteint 14 % (Tableau 22). Dans la mesure où les enseignants du premier degré sont aujourd'hui majoritairement des femmes, ce constat reflète-t-il le nouveau visage de la profession ?

**Tableau 22. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement par sexe et par âge en 2014**

|             | Femmes      | Hommes       | Total        |
|-------------|-------------|--------------|--------------|
| < 40 ans    | 17<br>40 %  | 18<br>14 %   | 35<br>20 %   |
| 40 - 49 ans | 9<br>21 %   | 32<br>24 %   | 41<br>24 %   |
| 50 ans et + | 16<br>38 %  | 81<br>62 %   | 97<br>56 %   |
| Total       | 42<br>100 % | 131<br>100 % | 173<br>100 % |

*Lecture : 40 % des femmes détachées à la Ligue de l'enseignement ont moins de 40 ans.*

*Source : Dossier de détachés, centre confédéral*

L'âge moyen lors du détachement s'avère assez proche des données empiriques communiquées par la DEPP puisqu'il se situe à 38 ans et il ne semble pas y avoir d'âge « propice » au départ de l'Éducation nationale<sup>35</sup>. En revanche, concernant la durée moyenne du détachement, les enseignants de la Ligue de l'enseignement restent plus longtemps dans cette situation que leurs homologues qui évoluent dans d'autres institutions : en moyenne dix ans pour les enseignants ligueurs contre six ans selon les données nationales. Aussi, le calcul de l'ancienneté des détachés au sein du Mouvement, en comparant cette donnée avec celle de la DEPP, montre qu'en 2014 56 % des enseignants sont présents à la Ligue de l'enseignement depuis plus de six ans. Et près d'un tiers (n=55) a doublé ce temps moyen en cumulant à la Ligue de l'enseignement plus de douze années de mise à disposition et/ou de détachement. Il faut, une nouvelle fois, noter une distinction entre les femmes et les hommes sur cet indicateur. En effet, les enseignantes restent en moyenne 6,8 ans éloignées des salles de classe, contre 11,5 ans pour les enseignants. De plus, l'analyse des parcours professionnels antérieurs à leur arrivée à la Ligue de l'enseignement révèle que six détachés sur dix exerçaient un métier dans l'enseignement, tandis que 11 % occupaient déjà un poste en situation de détachement ou de mis à disposition avant d'intégrer le réseau. Ce dernier constat laisse entrevoir pour certains des « carrières » hors de l'école.

<sup>35</sup> 14 % des demandes ont lieu avant l'âge de 30 ans, 20 % lorsque les enseignants ont entre 30 et 34 ans ; 20 % ont entre 35 et 39 ans lorsqu'ils demandent leur détachement ; 24 % demande un détachement alors qu'ils ont entre 40 et 44 ans ; 23 % réalise cette demande alors qu'ils ont plus de 45 ans.

Enfin, la note de service du 30 décembre 1968, référencée précédemment, précise que les enseignants sont attendus pour « diriger des services », expliquant ainsi les 85 % de détachés occupant un poste de responsable de service (ou responsable adjoint) au moment de leur première demande pour exercer un emploi au sein de l'éducation populaire, auxquels s'ajoutent 8% qui commencent leur mission sur un poste de direction. De nouveau, la répartition des enseignants dirigeants des fédérations locales reste fortement marquée puisqu'une seule femme commence sur un poste de direction. Du côté des responsables de service, ils gèrent en majorité les secteurs sportifs de la Ligue de l'enseignement (USEP, UFOLEP). En effet, quatre enseignants sur dix occupent un poste au sein de ces sections, vient ensuite le secteur Éducation où 14 % des détachés exercent leur fonction. Le domaine du sport accueille davantage d'enseignants que d'enseignantes, dont la part – en valeur relative – est plus importante dans les actions du secteur Éducation (Tableau 23).

**Tableau 23. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement par sexe et selon le secteur d'activités investi au moment de la première demande de mise à disposition ou détachement**

|               | Femmes | Hommes | Total |
|---------------|--------|--------|-------|
| Éducation     | 27%    | 9%     | 14%   |
| Culture       | 7%     | 9%     | 9%    |
| Vacances      | 5%     | 6%     | 6%    |
| Sport         | 34%    | 48%    | 44%   |
| Autre secteur | 2%     | 5%     | 4%    |
| Non renseigné | 24%    | 23%    | 23%   |
| Total         | 100%   | 100%   | 100%  |

*Lecture : 27 % des enseignantes intègrent la Ligue de l'enseignement sur un poste au sein du secteur « Éducation » lors de leur première demande de mise à disposition ou de détachement.*

*Champ : Enseignants détachés de la Ligue de l'enseignement n'occupant pas un poste de direction (n=160)*

*Source : Dossier de détachés, centre confédéral*

Cette seconde partie insiste sur les transformations importantes connues par la Ligue de l'enseignement depuis une soixantaine d'années avec deux événements majeurs : la baisse des effectifs enseignants et la perte du statut de mis à disposition pour ces fonctionnaires qui évoluent en dehors de leur corps d'origine. De plus, malgré la féminisation du métier d'enseignant et une part plus élevée du nombre de femmes en 2014, la Ligue de

l'enseignement demeure un Mouvement marqué par la présence plus forte d'enseignants de sexe masculin, qui occupent des postes à responsabilité au sein du réseau associatif. L'analyse des profils contemporains de ces enseignants détachés ont alors soulevé un ensemble de questions qui ont permis d'établir des hypothèses pour étudier leurs motivations au départ des salles de classe.

### **3. Quand les enseignants quittent les classes : les ressorts de leurs départs**

Être instituteur dans les années 1950 ou enseignant dans les années 2010 ne revêt pas des pratiques professionnelles homogènes, ni même des publics similaires. Les formations à l'enseignement ne sont également pas équivalentes, pour autant l'analyse des départs de l'Éducation nationale ne peut s'en tenir qu'à une distinction entre les « jeunes » et les « vieux » enseignants. Dans ses travaux sur l'engagement des personnels du second degré, Aurélie Llobet montre, au-delà de cette dichotomie, que « les manières de s'investir dans le métier évoluent au cours des carrières professionnelles »<sup>36</sup>. Par ailleurs, Marie Duru-Bellat et Agnès Van Zanten pointent chez les enseignants une efficacité la plus élevée dans leur métier, « un optimum situé autour de 13-15 ans »<sup>37</sup> d'ancienneté. En associant le constat de ces trois sociologues avec le fait que les détachés de l'Éducation nationale restent en moyenne dans l'enseignement 14,8 ans<sup>38</sup> avant d'intégrer la Ligue de l'enseignement, les motivations qui poussent les enseignants à quitter le système scolaire au moment où ils atteignent *a priori* le « meilleur » de leurs pratiques professionnelles peuvent être interrogées. Les causes du départ se situent-elles dans des formes de protestation, d'évolution, de militantisme ? Ainsi, cette dernière partie s'articule-t-elle autour des trajectoires et des récits de vie des détachés pour tenter de définir les ressorts qui jouent sur l'investissement dans l'éducation populaire.

---

<sup>36</sup> Aurélie Llobet, « L'engagement des enseignants du secondaire à l'épreuve des générations. Entre reproduction et recomposition des formes d'action », *Politix*, n° 96, 2011/4, p. 59.

<sup>37</sup> Marie Duru-Bellat, Agnès Van Zanten, *op. cit.*, p. 123.

<sup>38</sup> Cette moyenne est calculée sur les 118 détachés de l'Éducation nationale dont l'ancienneté au sein de ce ministère est connue. Les quatre fonctionnaires détachés issus d'autres ministères n'ont pas été retenus dans le calcul.

### *3.1. Le détachement, de la contestation aux changements professionnels*

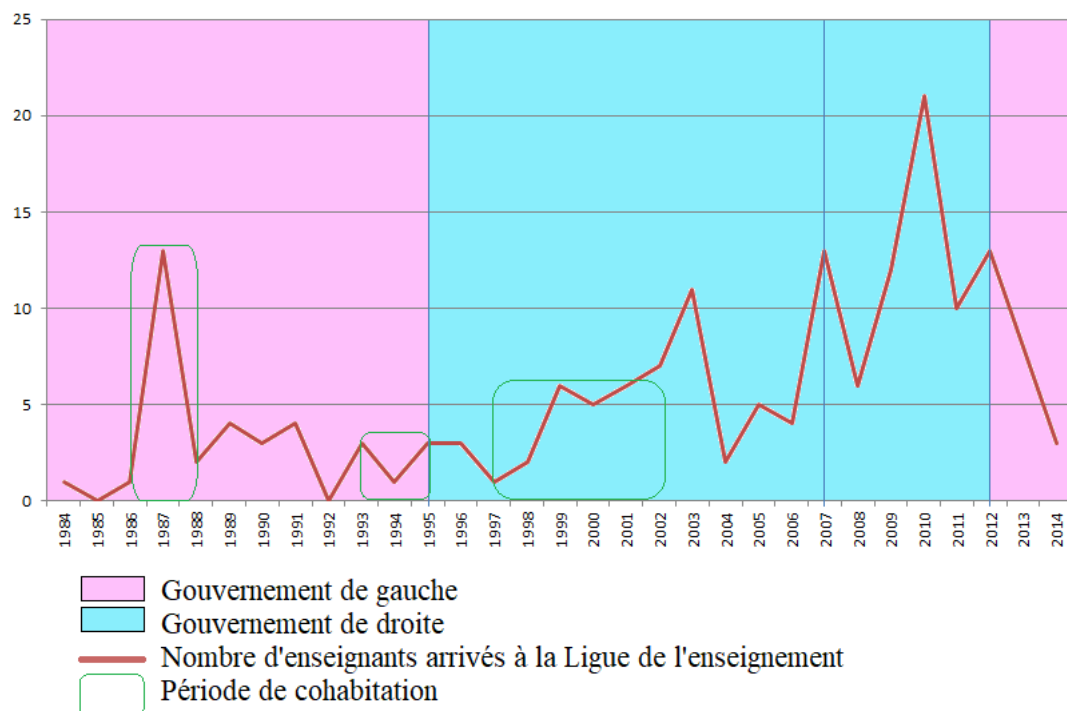
La première hypothèse consiste à interroger l'utilisation de la mise à disposition ou du détachement par des enseignants dans le but de contester des pratiques professionnelles. Le départ du corps d'origine, résultat d'un contentieux entre le ministère de l'Éducation nationale et son personnel, est étudié selon trois axes : une opposition aux initiatives nationales imposées par le gouvernement ; des désaccords à l'échelon local, notamment avec l'inspection d'académie ; une nécessité pour connaître une évolution de carrière professionnelle.

#### 3.1.1. À tout âge, s'opposer aux réformes gouvernementales

En observant l'année de la première demande de mise à disposition ou de détachement de chacun des enseignants, il apparaît des « pics » d'arrivées au sein de la Ligue de l'enseignement (Graphique 14) laissant entendre que certaines périodes connaissent davantage de départs de personnels de l'Éducation nationale pour l'éducation populaire. Et, faisant le parallèle avec les événements qui se sont déroulés en termes de politiques gouvernementales au fil de ces années, il convient de noter que ces dates correspondent à des phénomènes de mobilisation importante de la part des enseignants contre des propositions de loi. Leur protestation, liée par exemple aux réformes pédagogiques ou aux transformations des rythmes scolaires, s'articule également avec des mouvements sociaux nationaux : manifestations contre le projet de loi Devaquet (1987), le comité anti-Allègre (1999), le plan Raffarin-Fillon de réforme des retraites (2003), le Contrat première embauche (2007), la réforme des retraites du gouvernement Fillon (2010). Toutefois, ce constat mérite d'être nuancé dans la mesure où le nombre de réintégrations au fil de ces années, ni – par conséquent – l'année de détachement des enseignants réintégrés avant 2014, ne sont connus ; ces liens entre les « crises de l'école » et les détachements ne peuvent donc qu'être supposés.



**Graphique 14. Nombre d'enseignants arrivés selon l'année de première demande pour exercer un emploi à la Ligue de l'enseignement de 1984 à 2014**



Source : Dossiers de détachés, centre confédéral

Entre le phénomène de massification scolaire, les transformations du métier d'enseignant et de son système de formation, l'hypothèse d'un « désenchantement » du milieu éducatif, au sens d'une « dégradation des conditions d'enseignement et du statut d'enseignant »<sup>39</sup>, peut être posée pour justifier le départ des salles de classe. Ainsi, l'analyse des dossiers individuels révèle des demandes de détachement chez des enseignants plus « âgés » depuis l'accélération des réformes scolaires sur les dernières décennies. En effet, avant 2001, aucun détachement n'a été enregistré à la Ligue de l'enseignement auprès d'enseignants âgés de plus de 45 ans. Depuis cette date, 37 détachements d'enseignants âgés de plus de 45 ans, soit un cinquième des détachements pour l'année 2014, ont été comptabilisés. Ces enseignants, dont la carrière dans l'enseignement a été plus ou moins longue – 18 ans pour celui ayant le moins d'ancienneté au sein du ministère de l'Éducation nationale – semblent avoir atteint un « seuil » de tolérance de l'évolution de leur métier.

<sup>39</sup> Bertrand Geay « Les néo-enseignants face à l'utilitarisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, 2010, p. 81.

Si ces formes de contestation peuvent être investies par l'ensemble des enseignants, à n'importe quel âge, il ressort de l'analyse des dossiers individuels et des entretiens que les motivations au départ diffèrent selon l'âge du fonctionnaire lorsqu'il réalise la démarche de mise à disposition ou de détachement.

### 3.1.2. Avant 30 ans, refuser des décisions hiérarchiques

Les désaccords peuvent provenir de dissensions entre les attentes de l'enseignant et celles de son corps d'inspecteur et touchent le personnel moins expérimenté. Dans les dossiers de détachés, des rapports d'inspection ont été retrouvés et certains comportent des critiques assez vives, remettant parfois en cause les pratiques professionnelles de l'enseignant. Dès lors, l'existence d'un lien entre cet événement et la demande de départ de l'Éducation nationale peut être questionnée.

Né en 1964 et titulaire d'une licence en sciences de l'éducation, Philippe Baron exerce en tant qu'élève-maître de 1983 à 1986 avant d'intégrer un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) pour y réaliser un remplacement. Aux termes de quelques semaines d'activité, il reçoit les remarques, appréciations et observations de l'inspecteur d'académie qui lui attribue la note de 11/20 (Encadré 19). En juin 1987, il part réaliser son service national jusqu'en juin 1989<sup>40</sup> date à laquelle il intègre une brigade départementale pendant deux ans, avant de demander son détachement au sein d'une antenne locale de la Ligue de l'enseignement au 1<sup>er</sup> septembre 1991.

Le parcours de Philippe interroge : ce rapport d'évaluation aurait-il été déterminant dans sa prise de décision de quitter l'Éducation nationale ? Et ce questionnement se pose pour d'autres enseignants de la Ligue de l'enseignement. Le dossier de Julien Monin constitue un nouvel exemple dans la mesure où il contient un rapport d'évaluation daté de 1996, soit l'année précédant sa demande de détachement, dans lequel l'inspecteur d'académie lui attribue la note de 11,5/20 et conclut : « M. Monin s'efforce de proposer aux élèves des situations motivantes qui leur permettent de mobiliser leur attention, d'aller au bout de la tâche et de progresser dans leur compétences de lecteur. Les consignes données manquent parfois un peu de précision et les élèves ne savent pas toujours où l'on va. Cette rigueur indispensable, je ne doute pas que M. Monin, qui sait réfléchir sur ses pratiques, ne l'acquière

---

<sup>40</sup> Cette durée de deux ans suggère qu'il a peut-être effectué un service civil, et non un service national « classique ».

avec l'expérience. Tous mes encouragements. ». À l'instar de ces deux enseignants, Eric Magnan, né en 1966, diplômé d'une maîtrise de sciences naturelles, commence sa carrière d'enseignant comme professeur des écoles en classe de perfectionnement en 1992. Il se voit attribuer la note de 13/20 avec les appréciations suivantes de l'inspecteur d'académie en date du 5 janvier 1993 : « Après avoir nourri de légitimes inquiétudes lors de sa nomination dans cette classe spécialisée, Monsieur MAGNAN s'est totalement investi pour tenter de proposer à ses élèves un enseignement motivant et adapté aux possibilités de chacun. À la lumière de notre entretien, je lui suggère de déscolariser encore son enseignement pour l'inscrire dans une stratégie plus globale. Je lui adresse mes encouragements pour ces débuts très prometteurs ». Après deux années d'enseignement, il demande un détachement auprès de la Ligue de l'enseignement où il débute en tant que responsable adjoint du service Vacances d'une fédération départementale le 1<sup>er</sup> septembre 1994.

### Encadré 19. Conclusion du rapport d'évaluation de Philippe Baron, avril 1987

#### NOTES DE L'INSPECTION DÉPARTEMENTAL

##### Remarques d'ordre général et organisation pédagogique :

Monsieur BARON remplace depuis quatre semaines le titulaire de la classe de perfectionnement.

Ce type de classe l'a dérouté et le dérouté encore.

Il aurait dû, dès le début, demander l'aide du conseiller pédagogique spécialisé ou à défaut de sa collègue de classe d'adaptation.

La préparation du travail est relativement succincte et ne me paraît pas adapté aux enfants de cette classe.

En effet, une classe de perfectionnement suppose un enseignement le plus individualisé possible mais surtout une pédagogie active s'appuyant sur l'intérêt des enfants. On ne peut se contenter d'un enseignement classique qui fera resurgir à chaque instant le sentiment d'échec que l'élève a suffisamment connu dans sa scolarité antérieure.

Il faut à la fois tenir compte de l'âge mental de chaque enfant mais aussi de son âge réel. Des interventions de type magistral, des exercices scolaires trop formels sont à bannir.

##### Appréciation d'ensemble :

L'effort personnel pour s'adapter à l'enseignement spécial n'a pas été, à mon avis, suffisant.

La pédagogie active, l'enseignement individualisé (rappelons que M. BARON n'a actuellement que 6 élèves) basé sur l'intérêt, aurait dû se substituer aux interventions magistrales et formelles qui manifestement se sont vite révélées inadéquates pour les enfants déficients intellectuels dont il avait la charge.

##### Observations et visa de l'inspecteur d'académie :

Le manque de formation à l'enseignement spécialisé ne justifie pas l'inadaptation totale de votre enseignement.

Un travail de réflexion sur cette situation s'impose.

Avec mes meilleurs encouragements.

Source : Archives de la Ligue de l'enseignement, centre confédéral

Dans le cas de ces trois enseignants, le corps d'inspection les invite certes à poursuivre leur carrière, néanmoins il préconise des adaptations professionnelles qui suggèrent une inadéquation entre les attentes ministérielles et les pratiques de ces personnels durant les premières années de leur carrière. Et, de fait, ils ont tous les trois quitté leur fonction dans l'enseignement après quelques années devant des élèves, et relativement rapidement après avoir reçu ces appréciations mitigées. Ce constat soulève une nouvelle question<sup>41</sup> : la Ligue de l'enseignement accueillerait-elle uniquement des enseignants novices et « mal » notés ? En épluchant l'ensemble des dossiers de détachés en 2014, vingt-deux rapports d'inspection ont été trouvés. La moitié présente un caractère médiocre – ces rapports ont été codés « Rapport IA -- » dans la base de données constituée – dans la mesure où les commentaires de l'inspecteur remettent en cause, au moins, une partie des pratiques professionnelles de l'enseignant. L'autre moitié des rapports – codés « Rapport IA ++ » – comporte des critiques plus élogieuses. En croisant cette variable avec l'ancienneté au sein du ministère de l'Éducation nationale (Tableau 24), sachant que les années d'études comptent généralement dans l'ancienneté de l'enseignant, il convient d'observer que la moitié de ceux qui ont un rapport d'inspection médiocre demandent à partir avec une ancienneté dans l'enseignement inférieure ou égale à cinq ans. Ce n'est le cas d'aucun enseignant ayant un rapport d'inspection élogieux.

**Tableau 24. Rapport de l'inspecteur d'académie selon l'ancienneté au ministère de l'Éducation nationale au moment de la première demande de mise à disposition ou de détachement**

|                | Rapport IA – | Rapport IA ++ | Total |
|----------------|--------------|---------------|-------|
| 5 ans et moins | 5            | 0             | 5     |
| 6 - 14 ans     | 4            | 3             | 7     |
| 15 ans et plus | 1            | 6             | 7     |
| Non renseigné  | 1            | 2             | 3     |
| Total          | 11           | 11            | 22    |

Source : Dossier de détachés, centre confédéral

Enfin, un autre profil a été repéré parmi les détachés protestataires : il s'agit d'enseignants qui ont enduré des situations de déclassement<sup>42</sup> et utilisent le détachement pour

<sup>41</sup> En creux, ce constat interroge également l'intérêt de la Ligue de l'enseignement à conserver des enseignants dont les pratiques d'enseignement sont remises en cause parmi ses salariés. Ce sujet est développé dans le chapitre 7.

<sup>42</sup> Pierre Bourdieu « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 24, 1978, p. 2-22.

s'opposer à une décision hiérarchique et « rebondir » professionnellement. Laurent côtoie depuis son enfance le milieu de l'Éducation nationale et celui de l'éducation populaire, puisque son père était instituteur et « organisait des réunions USEP dans [leur] garage ». À 21 ans, il devient lui-même administrateur au sein du secteur sportif de la Ligue de l'enseignement puis s'investit pleinement dans l'école où il exerce son métier depuis 1983. Quatre ans plus tard, il assure la direction de l'école « par intérim ». Puis, en 1989, le poste de directeur est pourvu et Laurent est convié à reprendre un poste d'instituteur : ce sera l'un des éléments déclencheurs de son départ.

Je suis arrivé ici [à la Ligue], pour deux raisons c'est-à-dire que j'étais directeur d'école à titre provisoire puisque j'avais pas dix ans d'ancienneté et que l'école où j'étais a été pourvu en [19]89 alors je me voyais pas redevenir instit dans l'école où j'avais été directeur. Donc voilà y a un poste qui s'est présenté ici, qui était plutôt sur l'école au départ, sur les scolaires, donc c'était mon boulot. J'ai postulé. J'ai été pris, puis depuis j'ai changé pas mal de secteur donc c'est pour ça que je suis encore ici. La Ligue a plusieurs secteurs d'activités et j'ai quasiment touché à tous les secteurs. C'est pour ça que je suis resté.

Laurent, 51 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue en 1989 à l'âge de 27 ans

Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 *relatif aux directeurs d'école*<sup>43</sup> qui semble s'appliquer au cas de Laurent stipule dans l'article 7 : « Les instituteurs comptant au moins trois ans de services effectifs en cette qualité dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école ». Il n'est pas fait mention de la condition de « dix ans d'ancienneté » évoquée par Laurent ; en revanche l'article 6 précise que la liste d'aptitude est arrêtée par l'inspecteur d'académie. Laurent n'aurait donc pas été retenu par l'inspecteur. Ainsi, cette observation appuie une nouvelle fois une relation conflictuelle entre un instituteur et sa hiérarchie directe, en début de carrière professionnelle.

Même si les enseignants, dont l'inspection aboutit à des critiques positives, mènent des carrières plus longues dans l'enseignement, force est de constater qu'ils finissent également par quitter l'Éducation nationale. La question hiérarchique reste présente, néanmoins il semble que d'autres logiques – en termes de carrière professionnelle – se jouent pour cette population de détachés.

---

<sup>43</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000000522364&pageCourante=02695](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000522364&pageCourante=02695), consulté le 24 janvier 2019.

### 3.1.3. À 40 ans, évoluer professionnellement

Les enseignants détachés les plus aguerris – ceux dont l'ancienneté dans l'enseignement est supérieure à quinze années – utilisent à plusieurs reprises dans les entretiens l'expression « avoir fait le tour » laissant entendre l'achèvement d'un parcours professionnel dans le contexte des échanges et, par conséquent, l'envie d'exercer un autre métier. Cet aboutissement résulte de deux types de trajectoires qui s'opposent : avoir le sentiment de stagner dans un emploi ou, au contraire, avoir multiplié des expériences diversifiées et ne plus entrevoir d'autres nouveautés dans les postes de son corps d'origine. Ainsi, derrière cette formulation semble se cacher une volonté de connaître des formes d'ascension sociale et professionnelle<sup>44</sup>.

Les enseignants qui réalisent une carrière longue et parfois vécue comme monotone, au sens où ils exercent leur métier au sein d'écoles élémentaires ou préélémentaires – toute leur carrière au sein du même établissement scolaire pour certains – sans changement de postes ou avec une ascension professionnelle limitée en prenant la responsabilité de la direction de l'école, éprouvent le sentiment d'être enfermés dans un corps ministériel qui ne les satisfait plus. Pascal, instituteur puis directeur d'école en milieu rural durant 22 ans, déplore un manque de moyens institutionnels pour pouvoir exercer « correctement » son métier. Il demande une mise à disposition en 1999, à l'âge de 40 ans. En premier lieu, il assure les fonctions de responsable de service d'un secteur sportif puis il devient dirigeant de la fédération de son département de résidence trois ans plus tard, en 2002. Michel, instituteur de 1990 à 2002 puis directeur d'école jusqu'en 2010, le rejoint sur les « nouvelles » contraintes ministérielles qui l'ont conduit à accepter une sollicitation pour un détachement.

J'ai travaillé 20 ans dans les écoles : 12 ans enseignant et 8 ans directeur d'école. Et y a deux ans il m'a été proposé... enfin il y a eu une opportunité on va dire. Après 20 ans d'enseignement je me suis dit (silence). C'est pas que j'aimais plus ce boulot parce que je suis capable demain de reprendre une classe sans problème. Y a pas de souci. Mais disons que travailler dans l'éducation populaire après 20 ans dans l'Éducation nationale, l'Éducation nationale commençait à me casser les pieds d'un point de vue hiérarchique, administratif, etc.

Michel, 41 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue en 2010 à l'âge de 40 ans

---

<sup>44</sup> Ce constat rappelle les travaux de Pascale Moulévrier sur les « banquiers solidaires » dans lesquels elle indique que des enseignants, instituteurs, travailleurs sociaux, etc. arrivent sur ce marché du travail dans le but de connaître une « ascension sociale concrétisée ici par le passage d'une profession intermédiaire de la Fonction publique à des postes de cadres du secteur associatif, à des fonctions de "manager-militant" : Pascale Moulévrier, « Les "banquiers solidaires" ou la légitimation d'une "profession économique", *Formation emploi*, n° 111, 2010, p. 59.

Hervé, instituteur depuis 1989, fait une demande de mise à disposition en 2003, après avoir été abordé par des collègues pendant une manifestation contre les réformes scolaires menées par le gouvernement. Cette proposition, associée à une situation personnelle compliquée<sup>45</sup> et au vécu difficile d'une longue période de grève qui n'aboutit pas à des solutions espérées, le convainc de postuler pour exercer la fonction de responsable du secteur sportif d'une antenne locale.

J'ai été enseignant une vingtaine d'années et puis au bout d'une vingtaine d'années, enseignant, on s'aperçoit qu'on a besoin d'une respiration un petit peu différente (rires) je dirais et voilà c'était une opportunité. [...] Il se trouve que c'est aussi une situation personnelle qui a changé aussi à ce moment-là. Ouais besoin de respirer différemment. Et puis c'était l'époque aussi où y a eu des... 2002-2003, des grandes grèves dans l'Éducation nationale qui ont duré longtemps. Oui enfin... longtemps, plus de 2-3 mois ! C'est une période que j'ai mal vécu aussi, comme beaucoup d'enseignants puisqu'à la fin il s'est rien passé, sauf les retraits sur salaire (rires) pendant 3 mois donc c'est important ! Et sur une des dernières manifestations, des conseillers pédagogiques, qui sont des adjoints, des inspecteurs sur l'EPS, avec qui moi je travaillais, sont venus me voir.

Hervé, 47 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue en 2003 à l'âge de 38 ans

Si ces trois premières trajectoires montrent des enseignants qui semblent stagner dans des fonctions d'enseignement depuis le début de leur carrière, d'autres ont, au contraire, navigué de poste en poste au sein de l'Éducation nationale et ressentent un besoin de faire autre chose. Louis a occupé différentes fonctions (professeur des écoles pendant six ans, cinq ans en tant que conseiller pédagogique à l'IUFM, trois ans comme enseignant et directeur d'école) et souhaite découvrir le « volet complémentaire » de l'école. À 39 ans, il demande à être détaché et prend directement la direction d'une fédération départementale du réseau.

J'ai fait le tour de ce que je pouvais faire. En tout cas, dans le cadre du premier degré. Donc instituteur, professeur des écoles, conseiller pédagogique et directeur d'école. Donc la boucle est bouclée un peu. J'aurais pu me lancer dans la fonction d'inspecteur, sauf que j'ai toujours cru à la complémentarité des actions périscolaires et donc de nos mouvements d'éducation populaire. Enfin, ces choses-là ont pris leur sens, à mon avis, au moment de la loi d'orientation du 10 juillet [19]89, la loi Jospin où on parlait de communauté éducative. Et donc pour moi la question de la communauté éducative, c'est pas simplement une équipe pédagogique dans un

---

<sup>45</sup> Le dossier d'Hervé fait état d'une situation matrimoniale « marié » en 2003 et « séparé » en 2006. Cette période complexe ferait-elle écho à cette séparation ? L'hypothèse peut être posée.



établissement, c'est bien l'équipe pédagogique plus le médecin, l'infirmière, les parents, l'association du coin, voilà. Et pour avoir multiplié les expériences un peu comme ça, je veux dire l'ouverture de l'école sur l'extérieur, on se rend compte que les choses fonctionnent plutôt mieux que lorsque l'école reste renfermée sur elle-même et se contente d'appliquer des directives qu'on lui impose quelque part.

Louis, 44 ans, délégué général, arrivé à la Ligue en 2006 à l'âge de 39 ans

En réalité, le parcours de Louis révèle qu'il a déjà été en situation de mis à disposition de 1997 à 1998 sur un poste de responsable de service du secteur sportif de la Ligue de l'enseignement. Cette première demande intervient six ans après le début d'une carrière de professeur des écoles, alors qu'il est âgé de 30 ans. Louis avait-il déjà éprouvé de l'ennui, un besoin de renouveau à cette époque, ou était-il dans une posture de contestation (sachant qu'il s'est investi fortement dans les manifestations contre la loi Devaquet en 1986<sup>46</sup>) ? Il ne souhaite pas préciser durant l'entretien les raisons de sa réintégration à l'issue de cette année éloigné des salles de classe, néanmoins il convient de constater que, certes, il revient devant des élèves mais change de public en devenant conseiller pédagogique à l'IUFM. Ce constat interroge sur une relation éventuelle entre le départ de l'Éducation nationale de cet enseignant et l'évolution professionnelle qu'il connaît à son retour.

Que le départ du ministère de l'Éducation nationale résulte d'une opposition aux politiques ministérielles menées, d'une contestation des jugements hiérarchiques (rapport d'inspection), d'une aspiration à changer ou à réparer une situation professionnelle vécue de manière injuste, tous ces enseignants semblent s'orienter vers l'éducation populaire pour connaître une forme d'ascension sociale en visant des postes à responsabilités. Ces sources de motivation ne sont pas isolées les unes des autres ; au contraire, elles s'imbriquent et leurs accumulations associées à une « opportunité » confortent les fonctionnaires dans leurs choix de partir. Si le détachement apparaît dans cette première partie comme le moyen de protester et d'évoluer dans sa carrière professionnelle, il semble également être utilisé pour échapper à un autre type de trajectoire.

---

<sup>46</sup> La trajectoire de Louis est présentée dans le chapitre 4.

### 3.2. Le détachement, une échappatoire pour un départ définitif ?

Dans les entretiens, à plusieurs reprises, des salariés de droit privé (non enseignants) ont employé l'expression « les planqués »<sup>47</sup> pour évoquer des enseignants qui généralement ont peu enseigné et sont restés en situation de mise à disposition ou de détachement pendant de nombreuses années, voire toute la durée de leur carrière. Si les motivations exprimées dans la partie précédente ne présentent pas d'incompatibilité avec un retour éventuel devant les élèves, il ressort des trajectoires de certains enseignants le souhait de quitter « définitivement » l'Éducation nationale, au sens où ces derniers n'envisagent pas de réintégrer leur corps d'origine. Deux situations possibles ont été identifiées : l'utilisation du détachement pour changer de territoire ou pour réparer une orientation professionnelle erronée.

#### 3.2.1. Obtenir une mobilité géographique

Deux des huit enseignants qui ont été interrogés lors de cette recherche expriment clairement la volonté d'être détachés pour se déplacer sur le territoire national. Le motif de cette mobilité consiste pour l'un à revenir dans sa région natale, pour l'autre à suivre son conjoint. Issu d'une famille d'enseignants, Julien grandit et suit des études de sciences économiques jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en 1990 dans le sud de la France. Après avoir exécuté le service militaire, il reprend une formation au sein d'un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) en région parisienne. Il devient alors professeur des écoles au sein d'une école élémentaire en zone d'éducation prioritaire (ZEP) d'Ile-de-France où il enseigne durant 3 ans avant de demander un détachement pour se rapprocher de son département de naissance.

J'ai fait [l'IUFM] trois ans. J'ai fait la fête. C'est bien ! Il faut que je pense à redescendre maintenant car je savais que ça pouvait prendre du temps et ça a été beaucoup plus vite que prévu.

Julien, 44 ans, délégué général, arrivé à la Ligue en 1997 à l'âge de 29 ans

---

<sup>47</sup> « Y en a qui se sont planqués pendant des années. Ben oui, parce que c'était plus rigolo que d'aller faire la classe et de prendre des bambins de 7 ou 8 ans et puis leur apprendre à compter et compagnie donc y en a pas mal qui se sont planqués des décennies là-dedans ». (Joël, 58 ans, délégué général)

« Après y a des enseignants sur lequel oui y a... nous on est critiques. Ceux qui sont un peu pantouflards. [...] Faut le dire y en a certains qui sont vraiment planqués. [...] Les mecs fuyaient les classes. Moi j'avais peu de respect pour certains d'eux, parce qu'en plus ils avaient genre enseigné 1 an ou 2 et puis le reste ils avaient tout de suite noyauté pour être dans les syndicats et puis ils étaient détachés en permanence ». (Bruno, 35 ans, délégué général)

Rejoindre une classe signifie retourner en Ile-de-France, puisque Julien est rattaché au rectorat d'une académie francilienne, et cette possibilité demeure à ses yeux inenvisageable. André se trouverait dans une situation similaire – revenir en région parisienne – en cas de réintégration. Cependant la démarche d'André se distingue de celle de Julien dans la mesure où il est originaire de cette région, qu'il était déjà en situation de mise à disposition au sein de la Ligue de l'enseignement et qu'il a maintenu cette position pour pouvoir suivre son épouse dans le sud de la France. Mais, de ce fait, retourner au sein de l'Éducation nationale impose qu'Alain s'éloigne de sa famille ou qu'ils réinvestissent une localité qu'ils ont choisi de quitter.

C'est en analysant ces discussions qu'une étude des mobilités a été entamée. Les dossiers individuels des détachés ont révélé trois sources d'informations géographiques : le département de naissance, le département ou la région de rattachement au rectorat et le département<sup>48</sup> de la fédération dans lequel le salarié exerce son activité professionnelle. Ces trois variables ont été codées afin de repérer les mobilités territoriales et, par conséquent, les éventuels enseignants qui usent du détachement pour se déplacer géographiquement. Tout d'abord, une comparaison entre le département de naissance et le rectorat de rattachement est réalisée pour déterminer les individus qui se sont éloignés du territoire où ils ont grandi afin de réaliser leurs études supérieures. Ces derniers ont été différenciés selon quatre profils : ceux qui sont rattachés au rectorat de leur département de naissance, ceux qui sont rattachés à un rectorat de la région où ils sont nés, ceux qui sont rattachés à un rectorat de la région voisine de leur département de naissance et enfin ceux dont l'éloignement géographique est plus important, c'est-à-dire où les régions ne sont pas concomitantes. Au final, près de la moitié des détachés a suivi leurs études supérieures pour devenir enseignant dans leur département de naissance (29 %) ou dans un département de leur région d'origine (19 %). Cette part atteint 61 %<sup>49</sup> en ajoutant les individus qui sont rattachés à l'inspection d'académie de la région voisine à leur région d'origine. Ensuite, une répartition selon le département de naissance et celui de la localisation de la fédération de la Ligue de l'enseignement est effectuée pour déceler les retours sur les territoires d'enfance des enseignants. De nouveau, le découpage se réalise selon quatre niveaux : les deux départements sont identiques, les

---

<sup>48</sup> Le département ou l'union régionale ou la mention « centre confédéral » selon la structure d'accueil de l'enseignant.

<sup>49</sup> Les 39 % restants sont répartis de la manière suivante : 24 % se sont éloignés de leur département de naissance et de leur région d'origine pour étudier afin de devenir enseignant ; la donnée n'est pas connue pour 13 % de l'échantillon ; et 2 % ne sont pas concernés car ils ne sont pas enseignants (n=4).

départements sont différents mais appartiennent à la même région, le département de naissance diffère du département de la fédération de la Ligue de l'enseignement mais ce dernier est identique à celui du rectorat de rattachement et enfin tous les départements différents. Les premiers résultats montrent que 46 % du personnel détaché exercent une activité professionnelle dans une fédération de la Ligue de l'enseignement située dans leur département de naissance (38 %) ou dans un département appartenant à leur région d'origine (8 %).

En croisant l'ensemble de ces variables (Tableau 25), il convient de noter que des mobilités existent mais qu'elles ne semblent pas être le comportement le plus courant des enseignants. Près d'un quart (23 %) de l'ensemble des fonctionnaires salariés du réseau est rattaché au rectorat du département où ils sont nés et sont employés par l'antenne déconcentrée du réseau de ce même département ; cette part atteint 35 % en élargissant le champ aux départements voisins, de la même région. Par ailleurs, 28 % de ceux qui ont quitté leur département natal pour devenir enseignant, sont restés dans le département où ils ont réalisé leurs études pour être ensuite détachés au sein de la fédération locale.

Finalement, les enseignants détachés, à l'instar de Julien, qui se sont fortement éloignés de leur département de naissance et ont « utilisé » le détachement pour y revenir ne seraient peut-être que deux (1 %) dans l'ensemble de l'échantillon. Tandis que ceux, comme Alain, qui ont réalisé leur études au sein de leur région natale avant de se déplacer représentent 3 % de la base de données. L'étude des mobilités n'a donc pas révélé de déplacements géographiques importants, à l'exemple de ceux évoqués en entretiens. Si cette première hypothèse ne se vérifie pas, que conclure de l'analyse de l'autre dynamique repérée, celle des mobilités professionnelles dont l'objectif consiste à réparer une orientation professionnelle erronée ?

**Tableau 25. Comparaison des mobilités selon le département de naissance, le département (ou la région) de l'inspection d'académie de rattachement et le département du lieu de travail à la Ligue de l'enseignement des enseignants**

|   |  | Le département de naissance et le département du lieu de travail sont situés... |  |   |  | Total |
|---|--|---|--|---|--|-------|
|   |  | dans le même département  | dans des départements différents mais situés dans la même région | dans des départements différents et dans des régions éloignées <i>mais le département du lieu de travail est identique à celui de l'inspection d'académie de rattachement</i> | dans des départements différents et dans des régions éloignées <i>et le département du lieu de travail est différent de celui de l'inspection d'académie de rattachement</i> |       |
| Le département de naissance et le département de l'inspection d'académie de rattachement sont situés... | dans le même département   | 23%   | 4%   | 0%  | 2%   | 29%   |
|   | dans des départements différents mais situés dans la même région       | 6%  | 2%   | 8%  | 3%   | 19%   |
|   | dans des départements différents mais situés dans des régions voisines | 1%  | 1%   | 9%  | 3%   | 13%   |
|   | dans des départements différents et situés dans des régions éloignées  | 1%  | 0%   | 12%   | 10%  | 24%   |
|   | Non renseigné  | 6%  | 1%   | 0%  | 6%   | 13%   |
|   | Non concerné   | 1%  | 0%   | 0%  | 1%   | 2%    |
|   | Total  | 38%   | 8%   | 28%   | 27%  | 100%  |

Source : Dossier de détachés, centre confédéral

### 3.2.2. Réorienter sa trajectoire professionnelle

Les différents parcours étudiés montrent que ces enseignants cherchent à prendre de la distance avec le milieu scolaire, en optant pour une mise à disposition ou un détachement. Les dossiers individuels comportent partiellement des données sur le secteur d'activité investi par l'enseignant lorsqu'il arrive à la Ligue de l'enseignement. Ainsi, en analysant ce secteur d'activité au prisme du rapport d'inspection (Tableau 26) il apparaît que les enseignants dont les dossiers présentent des commentaires qui remettent en cause leurs pratiques professionnelles tendent à exercer un emploi au sein du Mouvement qui s'éloigne des activités en lien fort avec l'école (secteur « Éducation », secteur « Sport »).

**Tableau 26. Rapport de l'inspecteur d'académie selon le secteur d'activités demandé au moment de la première demande de mise à disposition ou de détachement**

|               | Rapport IA – | Rapport IA ++ | Total |
|---------------|--------------|---------------|-------|
| Éducation     | 0            | 1             | 1     |
| Culture       | 2            | 0             | 2     |
| Vacances      | 2            | 1             | 3     |
| Sport         | 3            | 5             | 8     |
| Autre         | 1            | 1             | 2     |
| Non renseigné | 3            | 3             | 6     |
| Total         | 11           | 11            | 22    |

*Lecture : Aucun enseignant dont le rapport d'inspection est médiocre n'intègre le secteur « Éducation » lors de sa première demande de mise à disposition ou de détachement.*

*Source : Dossier de détachés, centre confédéral*

Repartant de cette figure du « planqué » qui n'aurait que « peu » enseigné, un intérêt plus spécifique est porté sur le profil des enseignants qui ont une ancienneté au sein de l'Éducation nationale inférieure ou égale à trois ans, c'est-à-dire des enseignants qui n'ont au mieux réalisé qu'une rentrée scolaire seuls devant des élèves. Au nombre de douze, ils représentent 7 % des détachés présents à la Ligue de l'enseignement, parmi lesquels huit ont demandé à quitter l'Éducation nationale dès leur formation terminée à l'École normale ou en IUFM. Ces sorties prématurées du milieu de l'enseignement interpellent sur une éventuelle remise en cause des perceptions du métier auquel l'individu se prédestinait.

Par ailleurs, l'analyse des demandes de détachement en forme de contestation, présentée dans la partie précédente, met en exergue des événements particuliers (remplacement en classe spécialisée par exemple) dans les trajectoires professionnelles de certains enseignants, notamment en début de carrière. Ces injonctions de la part de l'Éducation nationale, Hervé les connaît dès son arrivée dans l'enseignement.

Moi j'étais prof d'école, j'ai enseigné essentiellement en maternelle. Par choix. La première fois que je suis arrivé, j'étais sur un poste de remplaçant au début donc forcément comme tout le monde, et puis on m'a proposé, enfin on m'a imposé un remplacement en maternelle. C'était un peu panique à bord parce que je ne connaissais pas et puis voilà je suis arrivé en maternelle, ça m'a bien plu alors j'ai continué là-dedans.

Hervé, 47 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue en 2003 à l'âge de 38 ans

Cette anecdote, qui peut paraître anodine tant Hervé la raconte le sourire aux lèvres, interroge sur le vécu de ce type d'expériences auprès des jeunes diplômés de l'Éducation nationale. Pour ce professeur des écoles, cette expérience connaît un dénouement satisfaisant ; à l'inverse, d'autres – à l'instar de Philippe Baron – semblent mal vivre ce genre de situation. En effet, Philippe se voit attribuer un remplacement dans une classe de perfectionnement alors qu'il n'a pas reçu de formation pour enseigner en classe spécialisée. Ces remplacements imposés pourraient-ils constituer un facteur de départ ? Les dossiers individuels comportent peu d'informations sur le diplôme obtenu au sein des écoles de formation des maîtres. De ce fait, il apparaît difficile de faire le lien entre un manque de formation de l'individu et l'environnement dans lequel il commence ses enseignements. En revanche, ils apportent davantage de renseignements sur la dernière fonction occupée par l'enseignant avant son arrivée à la Ligue de l'enseignement. Ainsi, il faut noter que parmi les enseignants détachés – tous confondus – qui exerçaient des fonctions effectives d'enseignements<sup>50</sup> (n=107) quinze enseignaient dans des établissements spécialisés (classe de perfectionnement, EREA, IME, RASED, EPM, SEGPA, CLIN...). La comparaison de cette part d'enseignants détachés (14 %) avec celle du personnel évoluant dans des fonctions d'enseignement auprès « des élèves malades ou handicapés, en difficultés scolaires ou primo-arrivants » (6,8 %) au niveau national (Tableau 27) questionne sur l'orientation professionnelle de ces enseignants qui doivent instruire des élèves spécifiques. Les conditions de travail sont-elles trop difficiles dans ces structures d'enseignement spécialisées ou, au contraire, vont-ils « plus loin » (dans leur démarche professionnelle en s'intéressant aux « élèves » hors l'école ?

Traumatisme des premières expériences d'enseignement ou distance entre les représentations du métier et les pratiques professionnelles, il convient de se s'interroger sur les raisons qui poussent ces enseignants détachés à rester « rattachés » au ministère de l'Éducation nationale. L'objectif est-il de conserver le statut de fonctionnaire pour maintenir une stabilité dans l'emploi ? Cette possibilité n'a certes jamais été évoquée en entretien, toutefois elle peut être soulevée dès lors que certains enseignants ayant peu exercé connaissent une « carrière en détachement ».

---

<sup>50</sup> Instituteurs, professeurs des écoles en poste fixe ou en remplacement et directeurs d'école.

**Tableau 27. Les fonctions des enseignants du premier degré public en 2014-2015**

|  | Effectif      | Répartition (%) |
|--|---------------|-----------------|
| Préélémentaire   | 84 992        | 25,7            |
| Élémentaire  | 165 928       | 50,2            |
| Remplacement   | 25 144        | 7,6             |
| Scolarisation des élèves malades ou handicapés           | 11 095        | 3,4             |
| Difficultés scolaires et intégration des primo-arrivants | 11 339        | 3,4             |
| Formation des personnels enseignants                     | 11 007        | 3,3             |
| Autres fonctions   | 20 991        | 6,4             |
| Total  | 330 496       | 100,0           |
| <i>dont directeurs d'école</i>                           | <i>44 584</i> | <i>13,5</i>     |

*Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte*

*Source : RERS 2015, DEPP*

Pour tenter de comprendre les départs de l'Éducation nationale, cette seconde partie insiste sur des motifs utilitaristes, au sens où l'enseignant cherche à recourir à la mise à disposition ou au détachement pour parvenir à des fins personnelles (changer de territoire ou de trajectoire professionnelle). Si ces intentions existent, elles semblent ne concerner qu'une faible part des détachés de la Ligue de l'enseignement et s'associent parfois à des objectifs plus collectifs. En effet, les enseignants salariés du Mouvement déclarent avant tout revendiquer la volonté d'éduquer « autrement » pour justifier cet éloignement avec leur corps d'origine.

### *3.3. Le détachement, une forme de militantisme*

À l'opposé d'un rapport instrumental à l'investissement dans l'éducation populaire, qui vient d'être développé, cette dernière partie cherche à étudier les logiques qui relèvent davantage d'une démarche altruiste. En effet, certains fonctionnaires mettent à distance le ministère de l'Éducation nationale pour défendre des valeurs communes – celles de l'éducation populaire – en insistant sur les apports des mouvements associatifs au détriment de leurs conditions de travail, de leurs conditions de vie, de l'avancement de leur carrière, etc.



### 3.3.1. Être enseignant « en mieux »...

Le résultat de la classification ascendante hiérarchique<sup>51</sup> montre que les enseignants détachés sont majoritairement associés à la classe des désinvestis avec un parcours scolaire qui débouche sur des diplômes. Toutefois, l'obtention du diplôme n'exclut pas des parcours douloureux à l'école (redoublement, échec à l'examen). Bertrand Geay, dans son enquête auprès des néo-enseignants, fait le constat que ces derniers ont des trajectoires scolaires « marginalement marquées par des difficultés scolaires précoces, mais ont rencontré plus souvent des échecs relatifs au fur et à mesure du parcours scolaire »<sup>52</sup>. Cette analyse du début des années 2000 se retrouve également dans les récits de vie antérieurs des enseignants interrogés qui travaillent maintenant pour la Ligue de l'enseignement. Ainsi, l'individu, devenu enseignant, peut se trouver en situation de vouloir réparer cette trajectoire scolaire par le biais de son activité professionnelle, en tentant de faire « mieux » que les enseignants qu'il a côtoyés durant sa propre scolarité.

Avant d'entrer dans le corps des instituteurs, Pierre a exercé un emploi d'ouvrier – durant un an entre ces deux années de Terminale<sup>53</sup> – puis d'employé dans le secteur hospitalier une fois diplômé. Il procède néanmoins à une réorientation professionnelle en intégrant l'École normale à l'âge de 31 ans et donc ne semble pas arriver dans l'enseignement « par erreur » mais plutôt par « vocation ». Mais, dans les faits, il ne réalise qu'une rentrée scolaire seul devant des élèves avant de se voir proposer par l'inspection d'académie un poste de coordonnateur au sein de quartiers difficiles afin de travailler la lecture et l'écriture avec les élèves en dehors de l'école. Cette proposition peut être interprétée de deux manières : une remise en cause de pratiques professionnelles de Pierre ou, au contraire, un profil spécifique adapté et repéré par sa hiérarchie afin de pallier certains manques du système scolaire.

J'étais dans la classe, mon inspectrice me dit : « J'ai un poste à vous proposer, vous n'avez plus de classe et je vous propose un poste de... » on va dire, de façon globale c'était pas tout à fait ça, mais un poste de coordonnateur ZEP. Un poste supplémentaire qui était accordé dans les quartiers en difficultés, qui n'existe plus maintenant, pour tout ce qui touchait à la lecture – écriture. (Reprend la citation de l'inspectrice) « Et de développer des projets avec les écoles dans le quartier et puis dans les autres quartiers d'autres villes sur les questions de lecture et d'écriture ». Donc j'ai été instit face à une classe un an. Voilà ! Je ne suis pas resté longtemps.

---

<sup>51</sup> Voir le chapitre 4.

<sup>52</sup> Bertrand Geay, « Les néo-enseignants face à l'utilitarisme », *art. cit.*, p. 75.

<sup>53</sup> Le parcours scolaire de Pierre est développé dans le chapitre 5.

Comme je dis toujours : « J'étais un très bon instit c'est pour ça qu'ils ont pas voulu de moi ». Je suis pas resté.

Pierre, 55 ans, délégué général, arrivé à la Ligue en 2000 à l'âge de 43 ans

Cet arrêt prématuré de l'enseignement trouve sa justification, d'une part, dans une scolarité ponctuée de déconvenues (un redoublement au cours préparatoire et un échec au baccalauréat), et, d'autre part, dans une croyance en l'éducation populaire au dépend de l'Éducation nationale. Si dans son discours Pierre manifeste son inscription dans un processus de réparation d'une trajectoire scolaire bouleversée, il met en avant la complémentarité des mouvements associatifs face à une institution scolaire défaillante, et adresse de vives critiques au système éducatif, ainsi qu'aux pratiques et aux représentations des enseignants. Pierre naît, grandit et étudie dans un département francilien puis dirige l'antenne locale de la Ligue de l'enseignement de ce même département. Il discrédite les « élèves dans le collège, partis à la fac, et revenus profs dans le collège » où ils étaient scolarisés, et justifie ainsi son départ de l'Éducation nationale. Il contrevient à ce comportement dans l'enseignement, mais semble l'accepter dès lors qu'il s'agit d'institutions complémentaires de l'école. Cet ancrage territorial, qui semble constituer une faiblesse pour les enseignants, paraît en revanche être une force quand l'individu intervient en dehors de l'école.

En tant qu'enseignant, c'est de pouvoir dire très rapidement à un enfant : « Y a pas que le système scolaire ». C'est un lieu d'apprentissage, c'est un lieu où on apprend les apprentissages fondamentaux mais un gamin apprend beaucoup de choses à côté, par les activités et quelles que soient les activités, mais on apprend des choses. J'ai rencontré des profs dans un collège, ils étaient élèves dans le collège, ils sont partis à la fac, ils sont revenus profs dans le collège. Je vois pas ce qu'ils peuvent apporter à un gamin ! Sincèrement je vois pas ! Alors ils apportent leur matière mais qu'est-ce qu'ils apportent réellement ? Pour moi, ils apportent rien. Qu'est-ce qu'ils connaissent de la vie ? Pas grand-chose ! Pour moi hein ! Donc je pense qu'un mouvement comme le nôtre, un mouvement d'éducation populaire est là justement, à la fois pour réparer mais au-delà de réparer qui est pour moi de façon ponctuelle, est là aussi pour apporter cette complémentarité qui manque justement à l'Éducation nationale. Pour moi l'éducation populaire chapote l'Éducation nationale. Quand je dis ça à un enseignant, il hurle. Ou à un principal de collège, il ne comprend pas ce que je lui explique, mais je lui dis : « Oui on est là pour apporter aussi autre chose, une ouverture sur le monde à travers les classes de découverte, à travers les colonies de vacances, à travers les centres de loisirs ». (Pierre)

Cette distinction entre les apprentissages scolaires et ceux de l'éducation populaire est partagée par d'autres enseignants, à l'image de Louis. Il considère que les mouvements complémentaires de l'école servent à garantir l'apprentissage pour tous et tout au long de la vie : « Nous on est là pour l'épanouissement de l'enfant. Au-delà des apprentissages scolaires qui sont obligatoires et nécessaires ». Il a lui-même bénéficié à deux reprises de formation continue diplômante. De plus, au fil de sa réflexion, Louis perçoit une continuité entre son « ancien » métier (enseignant) et son métier actuel (dirigeant d'une fédération départementale). Pour lui, qui a occupé des postes variés au sein de l'Éducation nationale, la différence se situe non pas dans les pratiques professionnelles mais dans la réflexivité, dans la mesure où le milieu associatif permet une plus grande « ouverture d'esprit », là où l'école est « (en)fermée ».

Je pense, enfin pour l'avoir été, c'est pour ça que je me permets d'en parler, pour avoir été enseignant, on est quand même enfermé, un peu la tête dans le guidon et en cercle fermé. Et si on n'ouvre pas les yeux, je crois qu'on voit pas les opportunités qui peuvent s'offrir. Enfin en tout cas, moi je l'ai vécu vraiment comme ça et je trouve que ce que je fais aujourd'hui est vraiment complémentaire de ce que j'ai pu connaître en tant qu'enseignant quoi. Parce que j'ai quand même une expérience de 20 ans d'enseignant, j'ai quand même acquis des compétences, en termes éducatif je veux dire, qui me permettent aujourd'hui de les mettre au service de... et puis en même temps, y a pas tellement de différences de métier entre un enseignant et un métier comme celui-ci, parce que on est bien dans l'animation, dans le projet, dans la conception de l'action, etc.

Louis, 44 ans, délégué général, arrivé à la Ligue en 2006 à l'âge de 39 ans

Michel rejoint les représentations de Louis sur la persistance de liens forts entre les deux institutions en regrettant l'absence de juxtaposition des mentions « Éducation nationale » et « éducation populaire » au sein d'un même ministère. Il considère également que l'éducation populaire permet des apprentissages que ne permet pas le système scolaire et fait le constat de dysfonctionnements au sein de l'école à travers les expériences vécues par ses enfants.

Je me souviens, quand on parlait des centres de loisirs ou des colo[nies de vacances], etc. on parlait d'école de la vie et c'est vrai que c'était ça. C'était la relation à l'autre, c'était apprendre à respecter l'autre, c'était tout ça. Donc c'est l'apprendre à vivre ensemble. Et dans

l'éducation formelle, quand je vois au collège ce qu'il se passe, quand je vois au lycée ce qu'il se passe, avec mes filles, je sais pas où est l'apprentissage du vivre ensemble, je le perçois pas.

Michel, 41 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue en 2010 à l'âge de 40 ans

Qu'il s'agisse d'un processus de réparation du parcours scolaire ou d'une poursuite de carrière professionnelle, le détachement s'inscrit ici dans la continuité d'une « vocation » à devenir enseignant. Toutefois, au-delà des pratiques attendues par l'institution scolaire, ces ex-salariés de l'Éducation nationale entendent faire « mieux » que leurs homologues qui évoluent en classe, en défendant et en reconnaissant des apprentissages en dehors de l'école. Mais ce militantisme de l'éducation populaire semble avoir un coût dans plusieurs domaines : financier, matériel, physique ou encore psychologique.

### 3.3.2. ... au prix de sacrifices personnels et professionnels

Si les enseignants évoquent un phénomène de « vocation » à exercer leur métier, cette aptitude se retrouve également dans le détachement. En effet, en choisissant de défendre leurs convictions en matière d'apprentissage au sein de mouvements d'éducation populaire, ces anciens instituteurs déclarent faire plus d'heures de travail que lorsqu'ils enseignaient en classe et sont, par ailleurs, pénalisés dans leur déroulement de carrière par l'absence de notation régulière de leur travail par l'inspection académique. De surcroît, ils subissent des pertes financières, voient leur temps de repos diminuer – ils peuvent être sollicités en soirée et les weekends – ainsi que leur nombre de jours de vacances. Et c'est aussi en cela qu'ils se définissent comme étant militants.

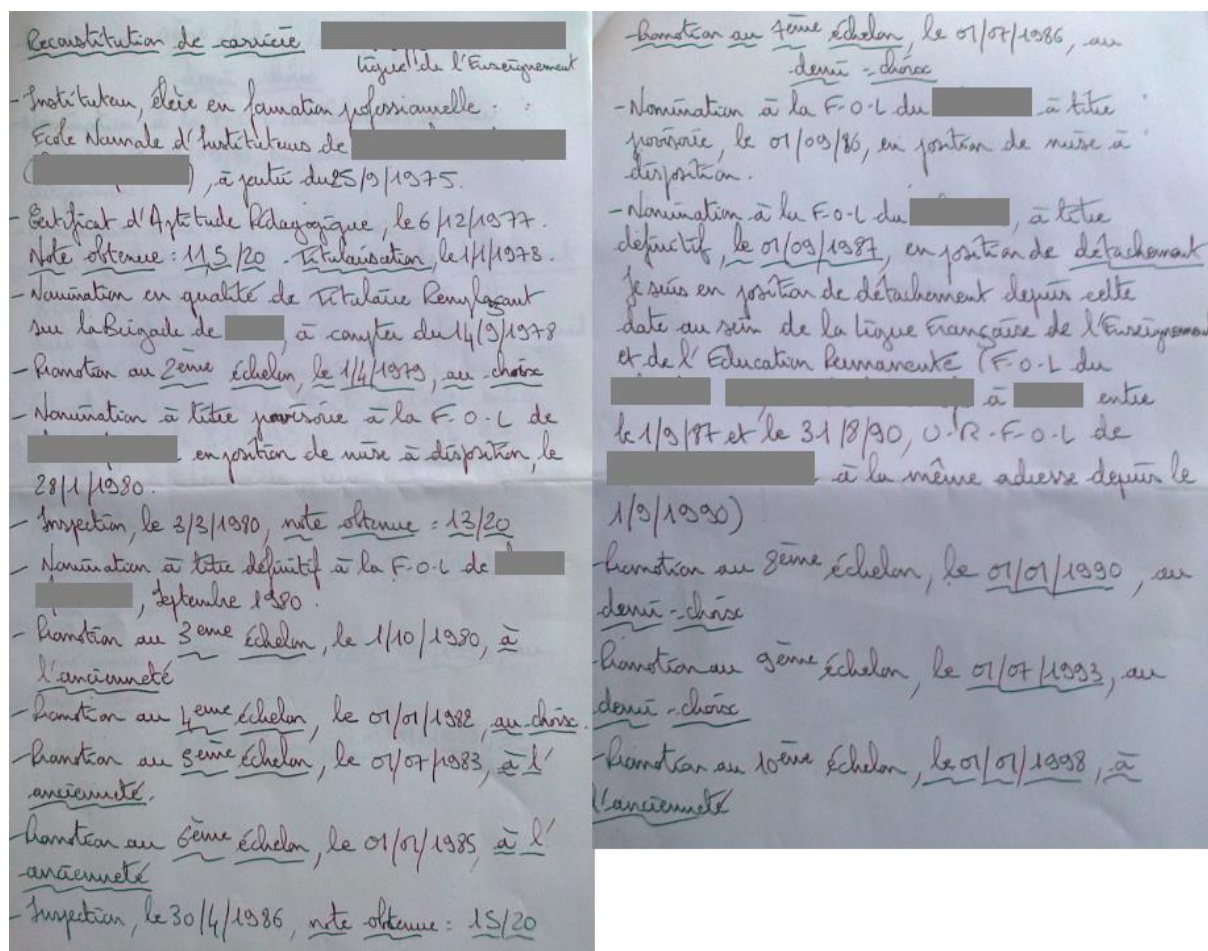
Ici un enseignant détaché gagne le même salaire que s'il était enseignant dans une école. Mais cela est variable d'une fédération à l'autre. Il n'a pas de prime de directeur mais bénéficie d'un véhicule de fonction. C'est le seul avantage. En revanche on perd toutes les primes liées à la direction d'école, liées aux interventions que peuvent faire les enseignants même s'il n'y en a pas beaucoup. On perd beaucoup de temps de repos. Beaucoup de vacances. On perd la moitié des vacances scolaires. On perd beaucoup le déroulement de carrière puisque quand on est enseignant détaché on n'est quasiment jamais inspecté donc nos notes ne sont jamais réévaluées. On avance à l'ancienneté plutôt qu'au mi-choix ou au grand choix. Donc on se trouve patiner dans la carrière. Mon collègue qui a fait ici 25 ans il est pas très en avant dans sa carrière car il n'a pas été suffisamment inspecté. Donc économiquement dans cette

fédération on ne gagne pas d'argent. On ne bénéficie pas des avantages de la convention collective de la structure.

Pascal, 54 ans, délégué général, arrivé à la Ligue en 1999 à l'âge de 40 ans

La reconstitution de carrière établie par Paul Cartier (Figure 35) appuie les propos de Pascal. En effet, Paul – en situation de mise à disposition depuis janvier 1980 – a été inspecté un mois après son arrivée à la Ligue de l'enseignement, puis six ans plus tard, en 1986, et ne mentionne aucune autre inspection depuis cette date. Son avancement dans les échelons, en tant que professeur des écoles de la classe normale, montre qu'il obtient deux échelons sur dix « au choix », tous les autres échelons sont acquis « au demi-choix » ou « à l'ancienneté ».

Figure 35. Avancement de carrière professionnelle de Paul Cartier



Source : Dossier de détaché, centre confédéral

Paul déclare avoir atteint le dixième échelon de la classe normale en 1998 et l'analyse de son dossier montre qu'il se trouve toujours dans la même situation en 2009<sup>54</sup>. Il obtient le statut de professeur des écoles hors classe en septembre 2013. Ainsi, cet enseignant n'a pas vu son statut professionnel évoluer durant près de quinze ans. Toutefois, ce problème de « stagnation » de carrière se pose *a priori* depuis de nombreuses années. Dans les documents déposés aux Archives nationales, une note datée de janvier 1956 (Figure 36) pointe ces dysfonctionnements sur l'avancement de carrière des enseignants, ainsi que la privation d'indemnités et d'avantages en nature, le temps de vacances réduit, les mobilisations en dehors de heures habituelles de classe, et reconnaît le caractère usant et « exténuant » de leur travail au sein de la Ligue de l'enseignement.

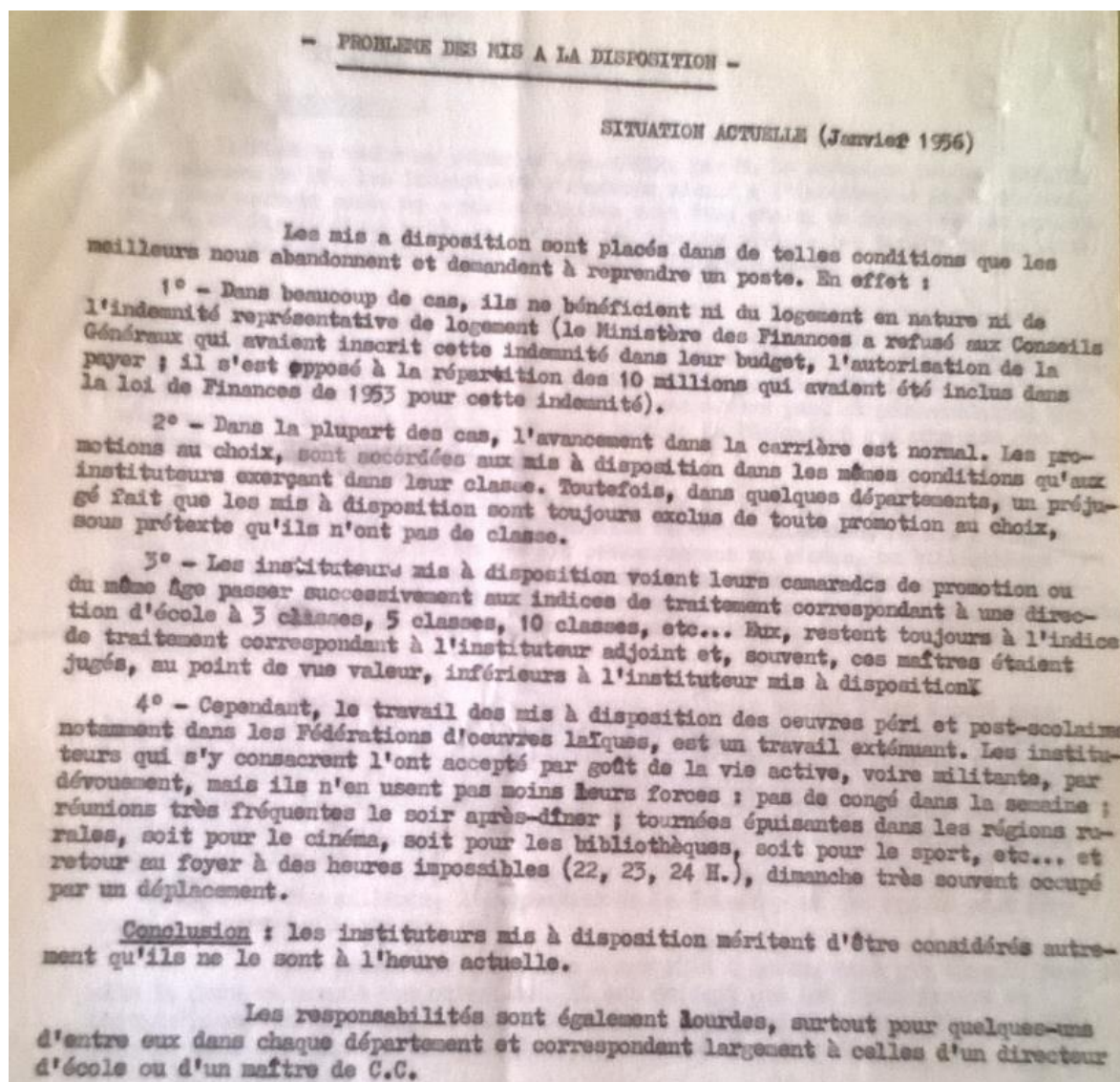
Dans les années 1950 la Ligue de l'enseignement s'engage dans un combat pour gommer les désavantages liés au départ des instituteurs de leur corps d'origine et la décennie suivante, le conseil général du 27-28 avril 1963 propose un projet de règlement destiné à l'établissement d'une convention s'adressant aux enseignants mis à disposition ou détachés dans laquelle il est prévu que « La Ligue de l'Enseignement [verse] aux permanents, à titre d'indemnité compensatrice du déclassement actuel des intéressés, [des] indemnités mensuelles »<sup>55</sup>. Toutefois, comme le signale Pascal, les situations diffèrent selon les fédérations départementales et les enseignants détachés ne bénéficient pas tous de « rattrapage » des avantages perdus. Ces inégalités entre les enseignants en poste au sein de l'Éducation nationale et ceux en situation de détachement ou de mise à disposition auprès des mouvements d'éducation populaire existent depuis plusieurs décennies et sont connus du personnel fonctionnaire. De ce fait, les demandes de détachement montrent que ces individus ne sont pas dans une démarche individuelle de profit financier ou matériel mais bien dans la recherche de quelque chose de l'ordre du commun, de la volonté de militer, de défendre d'autres valeurs en termes d'éducation, au prix de sacrifices.

---

<sup>54</sup> Son dossier mentionne l'indication PE CN (Professeur des écoles de la classe normale) échelon 10, au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

<sup>55</sup> *Mouvements éducatifs complémentaires de l'école et enseignants mis à leur disposition*, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/425.

Figure 36. Note interne de la Ligue de l'enseignement sur le « problème des mis à la disposition », janvier 1956



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/424

Les hypothèses suivies au cours de cette dernière partie, et qui précisent les ressorts au départ des enseignants, ne sont pas isolées les unes des autres. Au contraire, elles se situent au carrefour des différentes sources et les logiques qui les poussent à quitter l'Éducation nationale semblent se combiner. Ainsi, le processus de départ du corps d'origine s'amorce par un événement (la contestation de politiques nationales ou de décisions hiérarchiques, la volonté de réparer un parcours scolaire ou professionnel, le souhait d'une mobilité territoriale, etc.), puis s'active avec une opportunité (une proposition de poste à la Ligue de



l'enseignement) associée à des formes de militantisme (défendre l'éducation pour tous au-delà des apprentissages scolaires).

## Conclusion

Depuis la fin du XIXe siècle, la Ligue de l'enseignement s'est construite et développée avec l'aide d'instituteurs dans son réseau. La circulaire du 5 Avril 1938 recommande même à ces derniers de « participer au fonctionnement des œuvres complémentaires de l'École »<sup>56</sup>. Aussi, si leur présence apparaît comme une évidence, les ressorts – qui poussent les fonctionnaires d'État à s'éloigner des salles de classe pour travailler au sein de mouvements d'éducation populaire – constituaient, en revanche, un angle obscur.

Les deux premières parties de ce chapitre posent des éléments de définitions et de contexte de cette population enseignante en termes de statuts, ainsi que leurs évolutions et leurs impacts. En effet, au niveau des instances politiques, l'absence d'enseignants devant les élèves soulève de nombreux débats depuis les années 1950 et se trouve fortement remise en cause, notamment au moment de la massification scolaire. C'est dans ce contexte des années 1980 que les statuts de « mise à disposition » et de « détachement », pour les enseignants qui exercent des activités en dehors de l'école, ont été clairement définis par décret. La mise à disposition présente un avantage considérable pour les associations qui se voient attribuer du personnel sans impacter leur budget, dans la mesure où ces agents de la Fonction publique sont rémunérés par leur corps d'origine. Mais le désengagement progressif de l'État conduit à la disparition de ce statut, au profit de l'unique statut de détachement ; et la Ligue de l'enseignement voit le nombre d'enseignants au sein de son réseau diminuer au fil des décennies. Certaines fédérations départementales sont aujourd'hui dépourvues de détachés, alors que jusque dans les années 1990 toutes les antennes locales accueillaient au moins un enseignant. Toutefois, dès lors que celles-ci parviennent à maintenir des enseignants parmi ses effectifs, ces derniers occupent des postes stratégiques : les postes de direction.

Après avoir présenté les caractéristiques des enseignants présents à la Ligue de l'enseignement, la dernière partie du chapitre aborde, à travers l'analyse des archives du Mouvement et des entretiens biographiques menés auprès des détachés, la question de leurs dispositions à entrer dans le salariat associatif. L'étude de la situation de l'enseignant au

---

<sup>56</sup> Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/425.



moment de sa demande de mise à disposition ou de détachement permet de repérer les éléments déclencheurs du changement de trajectoire professionnelle : désapprobation des politiques gouvernementales (manifestation, grève), rapport conflictuel avec la hiérarchie (inspection), logique personnelle ou professionnelle (mobilité géographique, évolution de carrière), conviction idéologique (militer pour l'éducation populaire). C'est donc généralement dans un rapport compliqué à l'institution scolaire, marqué par des formes de rejet, que les enseignants quittent l'Éducation nationale pour l'éducation populaire.

Ainsi, si les trajectoires des enseignants montrent que ces motifs de départ se combinent, il ne faut cependant pas oublier les événements historiques et les nombreuses transformations subies par le milieu scolaire ces dernières décennies, et qui ont contribué, au moins pour partie, à modifier les « raisons » de quitter l'Éducation nationale. Les « métamorphoses » de l'Éducation nationale – disparition du statut de « mis à disposition » et affaiblissement des subventions – influent sur la structuration de la Ligue de l'enseignement, qui compte de moins en moins d'enseignants parmi ses salariés. Ce constat interpelle : est-ce la fin des enseignants dans le réseau d'éducation populaire ? En outre, le Mouvement, qui appartient désormais au monde des entreprises de l'économie sociale et solidaire, avec ses contraintes budgétaires et ses logiques managériales, connaît-il des transformations dans les profils de ses salariés, de manière plus générale ? Pour tenter de répondre à ces interrogations, le chapitre suivant s'intéresse aux processus de recrutement de tous les salariés de la Ligue de l'enseignement (enseignants ou non), aux ressorts de leur arrivée dans le milieu associatif, à leurs pratiques professionnelles et extra-professionnelles et leurs projections en termes de carrière au sein du réseau.

## CHAPITRE 7. ENTRER, EXERCER ET SE PROJETER DANS LE SALARIAT ASSOCIATIF

---

### Introduction

Les précédents chapitres ont mis en exergue des pratiques individuelles et collectives en lien avec le milieu associatif, mais aussi des trajectoires scolaires et professionnelles qui vont être interrogées dans ce chapitre. Ce dernier examine comment l'individu parvient au salariat associatif, ce qu'il cherche dans ce type d'emploi, ce qu'il y fait, ce qu'il y trouve et comment il s'y projette. Tout d'abord, l'analyse des dispositions à l'entrée dans le salariat associatif s'effectue sous l'angle de l'étude des socialisations. Comme le soulignent notamment les travaux de Muriel Darmon<sup>1</sup>, la socialisation primaire impacte fortement les parcours de vie des individus interrogés, toutefois elle ne semble pas constituer le seul facteur important qui les mène au salariat associatif. Des événements extérieurs appartenant à la socialisation secondaire – tels que des manifestations contre des projets de lois, un refus de réaliser les obligations militaires chez les jeunes hommes, une situation jugée injuste par l'individu – les conduisent dans un premier temps vers le bénévolat, avant de les mener vers un emploi au sein de structures associatives, et plus spécifiquement à la Ligue de l'enseignement. Après l'analyse de ce cheminement, la seconde partie du chapitre porte un intérêt particulier aux processus de recrutement établis par le Mouvement. L'objectif est alors d'appréhender les logiques institutionnelles dans l'embauche du personnel : Quels sont les critères d'embauche ? Quelles caractéristiques doit posséder le futur salarié ? Existe-t-il des distinctions dans les méthodes de recrutement selon les employés ? L'étude de ces processus est réalisée à partir de deux objets : le vécu de l'individu lors de son embauche et les implicites utilisés par les recruteurs.

La troisième partie de ce développement cherche à comprendre la conciliation entre les contraintes institutionnelles auxquelles la Ligue de l'enseignement doit répondre et les attentes de son personnel. En effet, dans un contexte de « métamorphoses du monde associatif »<sup>2</sup>, où notamment les financements publics diminuent et où les rapports sociaux se judiciairisent, les dirigeants des fédérations locales – alors qu'ils souhaitent conserver du

---

<sup>1</sup> Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006.

<sup>2</sup> Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 2009.

personnel militant et engagé dans le réseau – manifestent une injonction à professionnaliser leurs salariés. Mais au-delà de cet impératif individuel, l'accent est porté sur les stratégies adoptées par le Mouvement pour se maintenir sur un marché devenu concurrentiel. Toutes ces transformations mobilisent davantage les salariés au sein du réseau et engendrent, chez certains d'entre eux, des formes de « désinvestissement »<sup>3</sup> du milieu associatif, en dehors de leur investissement professionnel. Par ailleurs, cette mutation dans les profils des salariés touche également les enseignants en situation de détachement à la Ligue de l'enseignement. Ce public spécifique accompagne le Mouvement depuis les débuts de l'association, mais au fil des décennies le personnel de l'Éducation nationale a évolué, notamment à la suite des réformes sur la formation des maîtres. De ce fait, des dissensions se font de plus en plus sentir entre les salariés et la place des enseignants semble remise en cause.

### **1. Des salariés prédisposés à travailler à la Ligue de l'enseignement**

L'arrivée à la Ligue de l'enseignement, et dans le milieu associatif de manière plus générale, est le produit d'une socialisation, notamment à travers des événements marquants, souvent vécus – mais pas toujours – par le salarié durant la période de l'enfance ou de l'adolescence, à l'école ou au sein de sa famille. Au cours de ses recherches, Sandrine Nicourd précise qu'« expliquer les engagements par des dispositions biographiques des individus (transmissions familiales, expériences générationnelles) est certes important mais insuffisant »<sup>4</sup>. Toutefois, la sphère familiale pèse fortement sur les comportements individuels des salariés interrogés et cette interaction mérite d'être étudiée. L'influence des membres de la famille sur l'individu se traduit de deux façons : la reproduction ou l'opposition. Ainsi, à la suite d'un processus d'intériorisation, les premiers contacts avec le milieu associatif débutent généralement par des investissements bénévoles ou en tant que volontaire avant d'aboutir à un contrat salarié.

---

<sup>3</sup> Cette notion de désinvestissement entre en résonance avec le concept de « désengagement militant » développé par Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

<sup>4</sup> Sandrine Nicourd, « Introduction. Pourquoi s'intéresser au travail militant ? », in Sandrine Nicourd (dir.), *Le travail militant*, Rennes, PUR, 2009, p. 13.

### 1.1. Acteur ou spectateur d'événements, une étape vers le milieu associatif

« La socialisation primaire implique plus qu'un simple apprentissage cognitif. Elle prend place dans des circonstances qui sont fortement chargées émotionnellement »<sup>5</sup>. Cette analyse de Peter L. Berger et Thomas Luckmann est reprise par Christophe Traïni dans ses travaux sur la cause animale dans lesquels il évoque des « chocs moraux » et invite à « ériger le traumatisme subi durant l'enfance en facteur explicatif d'un engagement militant »<sup>6</sup>. Si les situations vécues dès le plus jeune âge constituent un terrain favorable à l'investissement bénévole, certaines expériences de l'adolescence et de l'âge adulte fondent également la base de participations associative ou politique.

#### 1.1.1. Des événements traumatisants aux investissements bénévoles

Les circonstances de ces événements peuvent être soit familiales, c'est-à-dire que l'élément déclencheur de l'investissement bénévole se situe par rapport à une expérience vécue par la famille nucléaire ou élargie, soit personnelles dans la mesure où les expériences impliquent directement l'individu. Confrontés à une situation familiale qu'ils acceptent difficilement, les salariés trouvent une raison de militer en faveur de, ou contre, la cause qui touche les membres de leur famille : la myopathie d'une sœur pour Gwenaëlle, le handicap d'un frère après un accident de la circulation pour Albert. Quant à Alexis, il manifeste des dispositions à l'engagement à la suite d'un événement compromettant son frère cadet qui, s'ennuyant, décide avec ses amis de voler un véhicule « pour s'amuser ». En apprenant l'implication de son frère et leurs motivations, Alexis essaie d'apaiser cette histoire en discutant avec la victime du préjudice afin qu'il ne porte pas plainte auprès des services de police. Il s'agit d'un voisin qui lui suggère alors de créer une association pour organiser des activités avec et pour les jeunes du quartier dans le but de lutter contre leur ennui. Ces événements non vécus par l'individu ne concernent pas uniquement les fratries. Ils s'étendent aussi aux autres membres de la famille : des parents marqués par l'immigration pour Sylvie et Alexis, des grands-parents réfugiés politiques pour Héloïse, deux grands-pères résistants et prisonniers de guerre pour Martin.

---

<sup>5</sup> Peter L. Berger, Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 226.

<sup>6</sup> Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, vol. 60, 2010/2, p. 345.

Moi je suis assez marqué du point de vue personnel par la guerre 39-45 et les histoires familiales qui y sont liées. Un grand-père prisonnier de guerre. Un autre grand-père, grand résistant. Depuis [19]36 marqué par l'histoire communiste, syndicale etc. et moi j'ai été élevé dans le souvenir de la guerre, enfin je sais pas si ça se fait actuellement mais moi quand je bouffais pas on me disait : « Mais tu te rends pas compte nous à l'époque... ». Enfin voilà, c'est très marquant pour nous. Très chiant mais c'est très marquant (Sourire). Et donc ces histoires personnelles m'intéressent.

Martin, 42 ans, investissement : association culturelle<sup>7</sup>

Père : professeur d'histoire géographie, investissement : association, syndicat

Mère : conseillère principale d'éducation, investissement : non renseigné

Toutes ces histoires racontées lorsqu'ils sont enfants marquent indéniablement la mémoire des salariés interrogés et se répercutent sur leurs pratiques antérieures et contemporaines. Au-delà des événements relatés se trouvent les expériences individuelles. Patrick justifie son militantisme dans un collectif des droits de l'Homme plusieurs années après vu des formes de ségrégation au sein des classes de son collègue<sup>8</sup>. Cette expérience douloureuse affecte sa scolarité, toutefois lors de la construction de la trajectoire militante de Patrick, il s'avère qu'il commence son investissement en tant que bénévole dans une association d'accompagnement à la scolarité. Cette indication interpelle : pourquoi Patrick ne commence-t-il pas son engagement dans une association de lutte contre les inégalités ou contre le racisme ? C'est en relisant attentivement la retranscription de l'entretien qu'une information visiblement totalement intériorisée par Patrick apparaît : il dévoile au détour d'une anecdote qu'il souffrait de dyslexie durant son enfance. Ce « détail » balayé rapidement par le salarié montre comment des expériences où il était au centre de moqueries ont marqué son parcours. Ainsi, ce handicap semble constituer réellement le point de départ de son engagement associatif.

Né en 1953, Joël se souvient de la fin de la guerre d'Algérie et des manifestations de mai 1968. Bien qu'il n'ait participé à aucun de ces événements, il reste profondément marqué par ces derniers et notamment par l'« affaire Ben Barka » où il conclut à la mort de l'homme politique marocain. Il se remémore aussi le soutien apporté à son père, instituteur et militant

---

<sup>7</sup> Seuls les pratiques et les investissements de l'individu avant son arrivée à la Ligue de l'enseignement sont précisés ici.

<sup>8</sup> Cet événement est évoqué plus longuement au chapitre 5.

au Parti socialiste unifié (PSU), lors de la campagne pour les élections présidentielles de 1965.

Je me rappelle avoir préparé des pots de colle. J'avais 11 ou 12 ans (rires) dans une petite école au fin fond [du département]. Pour les campagnes électorales que couvrait mon père. Moi ce qui m'a marqué le plus, politiquement, ça a été la fin de la guerre de l'Algérie. Donc j'avais 9 ans. En [19]62. Le référendum pour l'élection au suffrage universel du Président de la République. Et l'affaire Ben Barka (silence) c'est-à-dire l'assassinat, alors Ben Barka c'était l'opposant à Hassan II.

Joël, 58 ans, fréquente les centres de loisirs, pratique le théâtre,  
investissement : association d'éducation populaire, politique

Père : instituteur, investissement : politique

Mère : institutrice, investissement : aucun

Ces éléments historiques témoignent une base féconde de l'engagement de Joël, qui tout juste majeur, participe à la création de deux associations : un foyer d'éducation populaire et un mouvement de « désobéissance civile non-violente »<sup>9</sup>. Si les inclinations à l'engagement s'intériorisent pendant l'enfance, elles évoluent au fil des expériences individuelles vécues. Martin, après avoir fait le récit de la résistance de ses grands-pères, raconte les formes de racisme subies durant les trois années où il vit hors de l'Union européenne.

Je suis marqué par mon expérience africaine, le fait d'avoir vécu le racisme anti-blanc, de noirs contre blancs, c'est quelque chose qu'on imagine pas quand on l'a pas vécu dans la chair. Je me souviens de copains marocains qui disaient toujours ça. Ils disaient : « Tu peux jamais comprendre, tu as jamais vu un regard d'un raciste contre toi », et en Afrique je l'ai vécu. J'ai vu comment un regard peut porter de la haine et puis surtout le regard porte une histoire qui ne vous concerne pas, mais vous êtes quand même au centre de cette histoire c'est-à-dire que quand quelqu'un vous regarde et vous dit : « Vous avez tué une génération de black sur un chantier ferroviaire au Nord [du pays] » par exemple, vous avez rien à voir avec cette histoire-là mais que vous la portez quand même. On comprend mieux comment on est porteur. On est dépossédé d'une identité. (Martin)

De cette expérience Martin conserve des stigmates qui l'ont poussé à maintenir son investissement au sein de l'Union des français de l'étranger (UFE) et à avoir une attention

---

<sup>9</sup> Il s'agit d'une association qui organise des actions pacifiques de lutte contre des lois dont le but est de modifier la politique menée par le gouvernement.

particulière sur les actions menées dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme, organisées chaque année par la Ligue de l'enseignement. Ce projet est également évoqué par Chantal : née à l'étranger, elle a dû faire face à des remarques blessantes qui ne l'ont pas conduite dans un premier temps à un investissement associatif, mais dont elle prend conscience dans son emploi actuel.

Quand je parle d'éducation contre le racisme c'est parce que moi je suis née en Algérie. Mes parents sont partis là-bas sur six ans, sur une mission. Ils avaient envie d'y partir et voilà je suis née là. [...] On est revenus, moi j'avais que 3 ans mais bon on en entend parler. Y a des réflexions qui se font et comme je suis d'un naturel euh... je suis indulgente, je suis relativement tolérante. On peut pas tout tolérer mais bon ça c'est parce que j'ai entendu des discours qui me convenait pas et que je lutte contre ça.

Chantal, 53 ans, pratique la danse, investissement : aucun

Père : douanier, investissement : non renseigné

Mère : sans activité professionnelle, investissement : association

Vivre, ou plus exactement mal vivre, des expériences personnelles individuelles, partager le quotidien d'un frère ou d'une sœur handicapée, écouter les expériences vécues par ses parents et grands-parents ou encore participer à des actes militants avec des membres de sa famille constituent autant d'éléments qui créent un terrain favorable à l'investissement associatif, syndical ou partisan. Toutefois, ce déclic conduisant à un engagement peut trouver d'autres sources de motivations, en provenant notamment de désaccords avec les acteurs qui entourent les salariés interrogés dans leur jeunesse.

### 1.1.2. Une construction en opposition à la socialisation familiale

Le « choc moral » évoqué précédemment peut découler de prises de position de la famille proche antinomiques à celles des salariés, aboutissant (au moins en partie) à leur construction sociale en dissidence aux pratiques parentales. Les principaux domaines repérés de désaccords entre les générations résident dans le parcours scolaire, la politique et la religion.

Hadrien est issu d'une famille de classe populaire, avec une appartenance au catholicisme conservateur, dont les parents ne présentent pas d'investissement associatif, syndical ou partisan. Surnommé « l'intello » par son père, il se remémore l'absence de partage de connaissances de la part de ce dernier – son père ne comprend pas pourquoi il

s'entête à faire des études – tandis que sa tante, chez qui il passe toutes ses vacances quand il est enfant, lui fait découvrir des sites historiques et des musées. Il se souvient qu'elle et son mari, tous les deux instituteurs dans l'après-guerre, ont été moteurs dans la création d'une amicale laïque dans l'ouest de la France. Dans la famille d'Hadrien cette femme représentait la caricature du hussard noir de la République dans la mesure où elle apportait son aide aux enfants les plus pauvres de son village, qu'elle faisait manger chez elle et qu'elle assistait dans la réalisation de leurs devoirs d'école. Si à l'époque les pratiques de sa tante, ainsi que les remarques paternelles, ne faisaient pas sens pour lui, Hadrien a conscientisé tout cela vers l'âge de 30 ans, c'est-à-dire lorsqu'il prend la direction d'une fédération départementale de la Ligue de l'enseignement après avoir démissionné d'un emploi de juriste. L'hypothèse que ces expériences « inconscientes » ont guidé sa trajectoire peut alors être posée.

Concernant les sujets politiques, Lilian Mathieu observe, dans ses travaux sur le public militant du Réseau éducation sans frontière (RESF), des « préférences politiques [...] construites *contre* celles de leurs parents »<sup>10</sup>. Ces dissensions entre les parents et les enfants se traduisent en effet par des discussions, parfois houleuses, durant les repas de famille et conduisent à favoriser la socialisation politique.

Mon père était plutôt... c'était une droite antigauilliste. Une espèce de centre (hésitant) un peu humaniste mais très anti-communiste. Et puis il a été évidemment extrêmement surpris par l'arrivée de mai [19]68, avec tout ce que ça a produit pour ses enfants.

Hubert, 55 ans, investissement : politique

Père : cadre commercial, investissement : non renseigné

Mère : institutrice directrice d'école, investissement : association

Ses oppositions familiales, Peter L. Berger et Thomas Luckmann les considèrent comme des formes de « socialisation ratée ». Si le terme se montre un peu fort<sup>11</sup>, il doit être retenu que cette socialisation « résulte de la médiation de mondes hautement contradictoires par les autrui significatifs au cours de la socialisation primaire »<sup>12</sup> et aboutit à des pratiques individuelles diamétralement opposées à celles de leurs parents. Les individus rejettent alors les schémas familiaux que leurs parents reproduisent. Sympathisants de droite et catholiques,

<sup>10</sup> Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein du collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, 2010/3, p. 306.

<sup>11</sup> Des sociologues de la socialisation contemporains, tels que Muriel Darmon et Bernard Lahire, désapprouvent ce concept de « socialisation ratée » au profit de socialisations multiples.

<sup>12</sup> Peter L. Berger, Thomas Luckmann, *op. cit.* p. 278.



les parents de Louis envisageaient de modifier ni les pratiques ni les positionnements idéologiques inculqués par leurs parents respectifs. Ainsi, adopter une posture contraire, voter à gauche, adhérer au Parti Socialiste, s'éloigner de l'Église, apparaît comme une évidence pour ce salarié.

J'ai bien sûr des valeurs de gauche. Même si mes parents étaient complètement de droite. Comme quoi, on choisit pas sa famille. [...] Le côté très éducation de cette génération-là qui est... ça se reproduit quoi, de génération en génération. Ouais c'est ça. On se marie, on a des enfants, on va à l'église même si pfff ! On sait pas trop pourquoi et on vote à droite même si on sait pas trop pourquoi. Enfin voilà.

*Ils vous emmenaient aussi à l'église c'est ça ?*

Ah ouais, ouais, ouais ! J'ai fait le catéchisme. J'ai tout fait moi, la totale. [...] mais j'ai vite pris mes distances philosophiques.

Louis, 44 ans, pratique le théâtre, investissement : association étudiante, politique

Père : militaire, investissement : aucun

Mère : enseignante, investissement : aucun

De la même manière, les convictions personnelles de la mère de Béatrice, mêlées à des pratiques religieuses jamais remises en question par celle-ci, exaspèrent encore aujourd'hui cette ancienne conseillère municipale. Son engagement partisan résulte – au moins pour partie – d'une opposition aux usages imposés par la figure maternelle du foyer dans lequel elle a grandi.

*Je reviens sur votre adolescence, au niveau des opinions politiques de vos parents ?*

Ah oui ils sont à droite mes parents enfin ma mère était à droite totalement et moi je vote à gauche (rires).

*Et ça c'étaient des discussions, ils en parlaient...*

Ah oui, oui, oui... parce que justement cette espèce de prédétermination de ma mère catho de droite, gnagna, les valeurs, elle a pris le paquet et elle l'a gardé et elle a rien touché, rien remis en cause, rien (*elle donne un coup sur la table*) ça ouais, ça fait partie des trucs qui m'ont agacée quand j'étais adolescente et qui m'agacent encore.

Béatrice, 42 ans, investissement : politique

Père : agriculteur, investissement : non renseigné

Mère : agricultrice, investissement : non renseigné

N'étant pas systématiquement et explicitement questionnés durant les entretiens sur leurs pratiques politiques et religieuses, ainsi que celles de leurs parents, il est possible que les indicateurs sur ces données dans l'échantillon interrogé soient minimisés. Cependant, il ressort des échanges que cinq salariés déclarent qu'au moins l'un de ses parents défend des idées politiques de droite et que près d'un quart (n=10) des individus a connu une éducation religieuse dont différentes sources – sacrement à l'initiation chrétienne, aumônerie, scolarité en école privée confessionnelle – peuvent se combiner au sein d'une même trajectoire individuelle. Si Béatrice et Louis ont visiblement rejeté le lien au religieux de manière plus ou moins violente à l'adolescence, d'autres salariés comme Gwenaëlle et Yannick ont fait le choix de militer dans des organisations de jeunesse chrétienne avant de se détacher de la religion lorsqu'ils avaient une vingtaine d'années. Ces deux dernières trajectoires montrent que les dissensions peuvent intervenir à des âges différents dans la socialisation de l'individu. De même, ces dernières traduisent généralement le rejet des pratiques parentales, mais peuvent également naître de l'absence de pratiques et en opposition avec d'autres membres de la famille. En effet, Gwenaëlle commence une éducation religieuse à sa demande et davantage en opposition avec sa sœur cadette qu'avec ses parents.

Ces formes individuelles d'indignation résultent d'un rapport conflictuel à l'autorité parentale mais, à l'instar des militants RESF, « c'est parce qu'ils disposent au préalable d'une compétence militante acquise sur d'autres terrains de lutte que [les] agents ont su engager une mobilisation »<sup>13</sup>. Ces « autres terrains » sont, par ailleurs, souvent investis par un proche de la famille (un oncle, une tante) provoquant une sorte d'asymétrie sociale entre la trajectoire des parents et celles des enfants. Ainsi, cette socialisation contradictoire entre la socialisation primaire et la socialisation secondaire conduit l'individu à se considérer comme l'« atypique de la famille ». Enfin, si le concept de « choc moral » peut être retenu, il ne constitue pas la seule explication à l'aune de pratiques militantes plus durables. Il participe au processus d'investissement et ne représente qu'une étape dans le cheminement militant du salarié. D'autres événements moins « violents » interviennent et contribuent à la socialisation des futurs salariés associatifs.

---

<sup>13</sup> Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante... », *art. cit.*, p. 312.

## 1.2. Le milieu associatif : du premier contact au premier emploi

Dès l'enfance, nombreux sont les salariés interrogés qui pratiquent le football, le théâtre, la danse, la musique, etc., partent en colonie de vacances ou encore fréquentent les centres de loisirs. Ces pratiques créent des premiers liens avec le milieu associatif, qui peuvent également se réaliser par l'intermédiaire des investissements bénévoles de leurs parents. Ces éléments ne sont d'ailleurs pas dissociés ; au contraire ils semblent une nouvelle fois se combiner, s'associer et aboutissent à un ensemble cohérent qui mène l'individu vers le salariat associatif.

### 1.2.1. L'impact fort des parents sur l'investissement bénévole individuel

À travers la profession de leurs parents, certains salariés ont « baigné » dans les milieux de l'enseignement ou du travail social en habitant, par exemple, au sein de logements de fonction. C'est ainsi que Bruno grandit dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT) et que Martin est élevé dans un collège où sa mère est conseillère d'éducation principale (CPE). Au quotidien en lien avec des jeunes en « difficulté sociale », des élèves ou encore des professeurs, ces deux salariés acquièrent dès leur plus jeune âge une socialisation propice à l'investissement pour autrui. Par ailleurs, parmi les salariés interrogés, près d'un salarié sur cinq (n=8) a un père exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle de la catégorie socioprofessionnelle « Professeurs, professions scientifiques » ou « Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés » ; et plus d'un salarié sur quatre (n=12) a une mère exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle des PCS citées précédemment ou de la PCS « Professions intermédiaires de la santé et du travail social »<sup>14</sup>. Des formes d'« hérédité professionnelle »<sup>15</sup> peuvent être saisies, notamment chez le personnel détaché de la Fonction publique de cet échantillon : la moitié d'entre eux déclare qu'au moins l'un de ses parents exerçait un emploi d'instituteur. Cependant, cette hérédité semble laisser place à des trajectoires professionnelles asymétriques dans la mesure où ces enfants d'enseignants quittent le chemin de l'Éducation nationale pour suivre celui de l'éducation populaire<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Le détail des professions et catégories socioprofessionnelles des parents des salariés interrogés figure dans le tableau 13.

<sup>15</sup> Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante... », *art. cit.*, p. 309.

<sup>16</sup> Les ressorts du départ de l'Éducation nationale sont analysés au chapitre 6.

L'effet de la socialisation familiale sur les dispositions à l'engagement a déjà été largement démontré<sup>17</sup> et cette recherche illustre une nouvelle fois le constat (Tableau 28). Vingt-deux des 26 salariés, qui précisent dans l'entretien qu'au moins l'un de ses parents est investi dans une association, un syndicat ou en politique, présentent eux-mêmes des investissements bénévoles similaires avant leur arrivée à la Ligue de l'enseignement.

**Tableau 28. Répartition des salariés selon leurs investissements bénévoles (avant leur arrivée à la Ligue de l'enseignement) et ceux de leurs parents**

|                                       | Salariés non investis | Salariés investis | Total |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------------|-------|
| Les deux parents sont investis        | 2                     | 12                | 14    |
| Seul le père est investi              | 1                     | 8                 | 9     |
| Seule la mère est investie            | 1                     | 2                 | 3     |
| Les deux parents ne sont pas investis | 0                     | 9                 | 9     |
| Non réponse                           | 2                     | 6                 | 8     |
| Total                                 | 6                     | 37                | 43    |

*Lecture : Parmi les salariés n'ayant pas d'investissement bénévole avant leur arrivée à la Ligue de l'enseignement, deux déclarent que ses parents sont investis dans une association, en politique ou dans un syndicat.*

*Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

En affinant les croisements, il convient de noter que la moitié des salariés qui s'investit dans une association est issue d'une famille où l'un des parents au moins était actif au sein d'une association. Les investissements politiques et syndicaux sont moins représentés, pour autant il peut être signalé que sur les 16 salariés investis en politique avant leur arrivée à la Ligue de l'enseignement, cinq déclarent avoir un parent engagé en politique. Du côté de l'investissement syndical, sept salariés étaient syndiqués par le passé, et seul un précise que son père l'était également. Si l'influence des parents se révèle moins marquée dans ces deux derniers domaines, l'élément qui doit être remarqué réside, en revanche, dans le fait que tous les salariés qui déclarent ne pas être investis en politique ont grandi dans des familles éloignées de ce type d'investissement. De même, aucun salarié n'évoque un investissement syndical de la part de sa mère et aucune salariée ne s'avère être syndiquée. Ainsi, l'absence d'investissement des parents semble tenir à l'écart de ce type d'engagement les salariés non socialisés à ces pratiques bénévoles.

<sup>17</sup> Nous renvoyons ici aux travaux de Lilian Mathieu déjà mentionnés, ainsi qu'au dossier sur « Les incidences biographiques de l'engagement », *Société contemporaine*, n° 84, 2011/4.

Une partie des salariés côtoie le milieu associatif, du travail social ou de l'animation à travers les pratiques bénévoles et professionnelles de ses parents, mais également par le biais de leurs perceptions individuelles. En effet, ces derniers semblent « croire » aux valeurs de l'animation puisqu'ils confient leurs enfants en accueil de loisirs ou en séjour de vacances<sup>18</sup>, les inscrivent dans des activités sportives ou culturelles, et les encouragent pour certains à passer des brevets de l'animation.

### 1.2.2. Cheminer (in)volontairement vers le salariat associatif

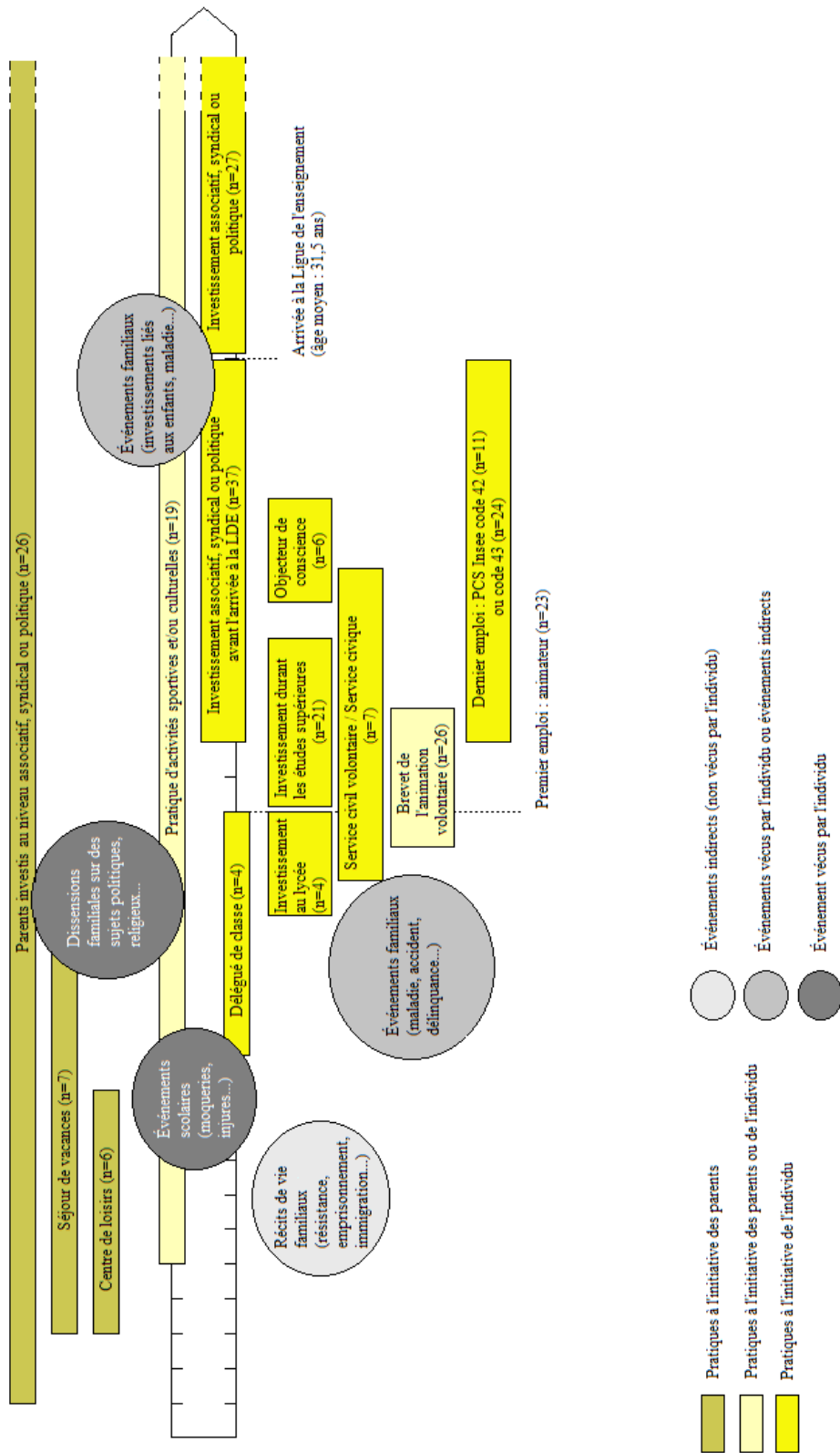
Aux termes de l'analyse des entretiens, l'ensemble des facteurs explicatifs et déclencheurs de l'investissement individuel des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement ont été repris et consignés dans une frise chronologique (Figure 37) afin de déceler les logiques qui aboutissent au salariat associatif. Les événements marquants (récits de vie familiaux, expériences scolaires, oppositions à la socialisation familiale, etc.) décrits dans la partie précédente sont représentés par des « bulles » tels des événements ponctuels et qui peuvent intervenir à tout moment dans la vie de l'individu. À ces situations s'ajoutent des comportements individuels ou collectifs, c'est-à-dire des pratiques de bénévolat, de volontariat et de salariat au sein du monde associatif. Ces expériences – contrairement aux événements – s'étendent dans la durée, généralement sur plusieurs années, et peuvent être soit à l'initiative des parents, soit à celle de l'individu<sup>19</sup>, soit des deux.

---

<sup>18</sup> Nous ne pouvons ignorer qu'une part des parents fait appel aux structures d'accueil de loisirs ou aux séjours de vacances pour « faire garder » leurs enfants pendant les vacances et les temps périscolaires.

<sup>19</sup> Les pratiques « à l'initiative de l'individu » doivent être entendues au sens où le salarié adopte un comportement (devenir délégué de classe, s'investir dans le foyer du lycée...) alors qu'il n'est pas contraint de le faire. Pour autant, ces pratiques individuelles restent en résonance avec la socialisation familiale.

Figure 37. Ensemble des éléments déclencheurs des investissements bénévoles et participant à l'arrivée dans le salariat associatif



Source : Entretien, salariés de la Ligue de l'enseignement. Frise réalisée à partir d'un logiciel libre sur [www.frisechronos.fr](http://www.frisechronos.fr)

Une part de la socialisation des salariés de la Ligue de l'enseignement se déroule au sein de structures d'accueil de loisirs avec ou sans hébergement et durant les pratiques sportives et culturelles qu'ils exercent lorsqu'ils sont enfants ou adolescents. Si la fréquentation des centres de loisirs et des séjours de vacances se révèle peu marquée dans l'échantillon interrogé, la pratique d'un sport ou d'une activité artistique ou culturelle est plus prononcée. Il convient alors de noter que ces diverses expériences peuvent se combiner et participer à la construction de leurs rapports sociaux. Les salariés se socialisent également par l'obtention de brevets d'animation (BAFA, BAFD, BSB...). Cette démarche se trouve souvent à l'initiative des individus, mais parfois ces derniers sont incités par les parents à réaliser ces brevets pour exercer un emploi saisonnier.

Ça a commencé avec le BAFA, donc à 17 ans, donc y a 20 ans (réfléchi) mais alors le BAFA de force ! C'est-à-dire que le BAFA même pas j'en avais entendu parler. C'était ma mère : « Allez à 17 ans ma fille tu vas partir bosser, je veux pas que tu ailles vendre les raviolis, tu vas aller au BAFA ». Mais vraiment pas de connaissance en amont, rien ! Et puis arrivée dans le BAFA donc l'équipe, j'imagine, y a fait pour beaucoup. L'équipe d'encadrement de ce stage BAFA qui avait des valeurs, enfin qui mettait du sens à chaque action.

Charlotte, 37 ans, participe à des séjours de vacances,  
investissement : associations culturelle et sportive

Père : VRP, investissement : aucun

Mère : coiffeuse, investissement : aucun

Cette expérience du BAFA constitue le déclic de Charlotte, qui avait déjà été en contact avec le milieu de l'animation, enfant, durant des séjours de vacances. Elle poursuit son parcours en se formant au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur à 21 ans puis devient salariée de la Ligue de l'enseignement. À l'instar de Charlotte, 23 des 26 salariés, possédant au moins un brevet lié à l'animation volontaire, ont commencé à la suite de ce type de formation une vie professionnelle par des emplois d'animateurs occasionnels en accueil de loisirs avec ou sans hébergement. De plus, une autre source d'engagement qui aboutit à un emploi associatif peut être retenue : l'objection de conscience<sup>20</sup>. Ce refus chez certains jeunes

---

<sup>20</sup> Pierre Arcq, « L'évolution législative du statut des objecteurs de conscience 1964 – 1984 », *Courrier international du CRISP*, n° 1044, 1984/19, p. 1-32. Cet article insiste sur le nombre croissant de jeunes hommes refusant le service national depuis la reconnaissance de ce statut et l'investissement toujours plus important chaque année dans les organisations socio-culturelles pour effectuer leur mission.

hommes d'effectuer le service national concerne six des vingt-cinq<sup>21</sup> hommes interrogés dans cet échantillon. Si les raisons qui les amènent au rejet de la forme « classique » des obligations militaires sont mal connues – faute d'avoir investigué davantage cette question – cette opposition semble être une source d'emploi associatif puisque ces « objecteurs » ont tous prolongé cet engagement par un contrat au sein de leur structure d'accueil.

Les parcours professionnels, étudiés dans leur globalité, montre que quinze individus n'ont exercé que des emplois classés en « Professions intermédiaires de la santé et du travail social » (code 43 des PCS de l'INSEE) avant d'être salariés de la Ligue de l'enseignement, et huit ont navigué entre des emplois dans l'animation et dans l'enseignement avant leur arrivée dans le réseau. En resserrant la focale sur le dernier emploi exercé, plus de la moitié (n=24) exerçait déjà une activité professionnelle dans le domaine du travail social ou de l'animation avant d'intégrer l'association d'éducation populaire et onze occupaient un poste classé en « Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés » (code 42 des PCS de l'INSEE). Ce constat amène alors à se demander comment les salariés sont-ils recrutés au sein du milieu associatif ?

## 2. Les processus de recrutement : vers une forme d'entre-soi ?

La continuité dans les trajectoires individuelles, associée aux conclusions que « la cooptation reste le moyen le plus fréquent pour prendre contact avec l'association »<sup>22</sup> présentées par les travaux de Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourd, questionne la « notion d'entre-soi [qui] désigne le regroupement de personnes aux caractéristiques communes »<sup>23</sup>. Les parcours des salariés ont alors été étudiés afin de comprendre les processus de recrutement et, ainsi, distinguer le profil de ceux qui connaissent des formes de cooptation des « autres ».

---

<sup>21</sup> L'objection de conscience est une pratique relativement récente. Dans l'échantillon interrogé, sur onze hommes nés à partir des années 1970, cinq ont refusé d'effectuer le service militaire « classique », soit la moitié des individus puisque l'un d'entre eux (né après 1979) n'est pas concerné par cette obligation.

<sup>22</sup> Bénédicte Havard Duclos, Sandrine Nicourd, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, Payot, 2005, p. 139.

<sup>23</sup> Sylvie Tissot, « Entre soi et les autres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 204, 2014, p. 5.



## 2.1. Les recrutements « atypiques », sens commun des recrutements de la Ligue de l'enseignement

Le postulat de Matthieu Hély<sup>24</sup>, selon lequel le salariat associatif atypique devient typique, se retrouve dans les processus de recrutement de la Ligue de l'enseignement. Autrement dit, les recrutements font rarement suite à la diffusion et la réponse à une offre d'emploi, et encore moins à un acte de candidature (spontané ou non). La cooptation demeure l'une des pratiques les plus fréquentes de recrutement dans l'échantillon interrogé (n=9) et peut être définie comme la mise en relation entre un individu en recherche d'emploi et un employeur, généralement assurée par une connaissance commune – salarié ou bénévole – du réseau.

### 2.1.1. Coopté ou démarché : les méthodes de recrutement les plus ordinaires

Nadia Bellaoui et Marie Lamy décrivent les associations comme « le lieu de rencontre entre deux dynamiques : d'un côté, le projet politique de l'association, et de l'autre, les parcours individuels des salariés et leurs motivations diverses à s'engager »<sup>25</sup>. Si elles ne précisent pas les circonstances de cette rencontre, et comme le suggèrent de nombreux salariés, la cooptation apparaît comme un élément favorable à cette rencontre entre, d'une part, l'envie de venir travailler à la Ligue de l'enseignement et, d'autre part, l'activation d'un réseau de bénévoles ou de professionnels de l'association. Les formes de cooptation peuvent se traduire de différentes manières : Chantal est alertée par le directeur de l'école où elle s'investit en tant que parents d'élèves, lui-même très impliqué à la Jeunesse au plein air (JPA), de la vacance d'un poste au sein de la fédération locale ; Faustine, elle, connaît une salariée occasionnelle de la Ligue de l'enseignement.

La Ligue, moi je l'ai connue par hasard je dirai dans un premier temps, parce que je travaillais dans un accueil de loisirs à Cytise. Et la directrice venait de commencer à travailler à la Ligue

---

<sup>24</sup> Matthieu Hély, *Le travailleur associatif : un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales de Paris, 2005.

<sup>25</sup> Nadia Bellaoui, Marie Lamy, « Les associations, lieu de réinvention du travail ? », *Mouvements*, n° 81, 2015/1, p. 73.

en tant que formatrice. Moi j'étais déjà intéressée par le projet d'être formatrice. Et voilà, ça a été la rencontre entre un projet personnel et une opportunité je dirais.

Faustine, 32 ans, participe à des séjours de vacances,  
investissement : associations sportive et étudiante

Père : informaticien du secteur privé, investissement : aucun

Mère : informaticienne du secteur privé, investissement : aucun

D'autres ont travaillé dans une structure associative et ont, par la suite, sollicité d'anciens collègues pour se faire recruter. C'est la trajectoire que connaît Vincent qui, après avoir croisé au sein d'un organisme protestant de formation le coordonnateur d'un projet éducatif local (PEL), devient directeur d'un centre de loisirs.

Je l'ai croisé dans cet organisme. Lui était coordinateur d'un projet, d'un projet éducatif local sur une commune pas loin. Il cherchait un directeur de centre et un intervenant informatique dans les écoles. On a créé un profil qui correspondait aux deux trucs. Je suis arrivé là-bas.

Vincent, 33 ans, investissement : aucun,

Père : cadre supérieur, investissement : non renseigné

Mère : institutrice, investissement : non renseigné

Les exemples pourraient être multipliés, toutefois, cette forme de cooptation ne constitue pas la seule forme de recrutement « atypique ». En effet, les salariés peuvent être démarchés, c'est-à-dire repérés par un membre salarié ou bénévole de la Ligue de l'enseignement – dans leurs activités professionnelles ou extra-professionnelles – qui prend contact avec eux pour leur proposer un poste au sein d'une antenne locale (n=9). À la différence des « cooptés », les « démarchés » exercent une activité professionnelle au moment de la mise en relation avec la Ligue de l'enseignement. Par exemple, remarqué dans le réseau militant de l'association de solidarité internationale qu'il fréquente, Patrick quitte son emploi de journaliste pour devenir responsable du service « Éducation et citoyenneté » d'une grande<sup>26</sup> fédération.

Je n'ai pas cherché à rentrer à la Ligue, c'est elle qui est venue me chercher. [...] c'est grâce à mon engagement associatif finalement que je me suis retrouvé salarié de la Ligue. [...] J'ai été rattrapé (rires) en cours de route on va dire par quelqu'un qui s'était rappelé de moi. Ça marche aussi beaucoup comme ça dans le milieu associatif. On croise une personne, on se dit :

---

<sup>26</sup> Cette notion de « grande » fédération fait référence à l'effectif médian de salariés à la Ligue de l'enseignement, présenté au chapitre 1.

« Tiens celle-là elle est intéressante sur ce sujet, etc. ». Et puis souvent on garde les contacts, les cartes de visites ou les CV et puis voilà. Voilà comment, j'ai pas cherché à travailler à la Ligue.

Patrick, 41 ans, service civil, investissement : association de solidarité

Père : instituteur, investissement : association, politique

Mère : professeure de mathématiques, investissement : politique

Comme Patrick, Renaud est démarché par un salarié du Mouvement. Hugues – délégué général d'une fédération départementale – doit prendre sa retraite dans quelques mois et cherche un « remplaçant ».

Il se trouve que pendant des années j'ai travaillé avec Hugues, qui lui était président de la Ligue [au niveau régional], on s'entendait bien mais y avait rien d'autre que de travailler ensemble. Sauf que lui il préparait son départ à la retraite et puis ils ont pas trouvé en interne de gens pour prendre le poste de secrétaire général. Il m'avait repéré, on peut dire ça comme ça. Il avait pensé à moi. Il m'a téléphoné. Ça tombait en même temps que je décide de partir de l'UFCV, et donc j'ai eu de la chance, il faut bien dire les choses comme elles sont, et donc j'ai candidaté, j'ai été retenu.

Renaud, 49 ans, investissement : association d'éducation populaire, politique, syndicat

Père : géomètre, investissement : aucun

Mère : sans activité professionnelle, investissement : aucun

Il en est de même pour Alexis, démarché alors qu'il est sous contrat « emploi jeune » dans une municipalité de la banlieue parisienne. En parallèle de cet emploi d'animateur, il intervient en tant que formateur occasionnel à la Ligue de l'enseignement. Et lorsqu'un collègue, responsable de service, est promu délégué général d'une fédération voisine, Alexis saisit « l'opportunité » de cette mutation pour tenter de connaître à son tour une ascension professionnelle et devenir responsable de service. Cette accession au salariat permanent du réseau se réalise alors sous une forme de cooptation.

Un directeur de colo[nie de vacances] qui travaillait pour la Ligue m'a appelé pour encadrer avec lui des séjours comme ça de temps à autre. Et donc, du coup, le rapprochement s'est fait au fur et à mesure avec la Ligue [du département] et je suis devenu formateur en 2001 [...] L'opportunité que j'ai eue, c'est en 2009... en fait ici<sup>27</sup> le responsable du service

---

<sup>27</sup> Le « ici » représente la fédération départementale dans laquelle nous faisons l'entretien, qui n'est plus la fédération qui emploie Alexis.

« Éducation » avec lequel j'avais bossé, celui qui m'avait formé sur tout un tas d'activités qu'on avait pu développer pendant toutes ces années ensemble, passait directeur général à la Ligue [du département voisin] [...] et c'est de là que j'ai saisi l'opportunité de voir s'il était possible de le suivre dans ce mouvement. Et c'est ce qui s'est produit. Donc en août 2009, je l'ai suivi pour prendre en charge le service « Éducation ».

Alexis, 33 ans, investissement : co-fondateur d'une association

Père : plombier tuyauteur, investissement : non renseigné

Mère : sans activité professionnelle, investissement : non renseigné

Tous ces parcours montrent le caractère atypique du recrutement dans la mesure où le salarié ne rédige pas de Curriculum Vitae (CV) ni de lettre de motivation. Il ne peut être ignoré que cette pratique existe, ou *a minima* que l'individu fait la démarche de contacter la Ligue de l'enseignement alors qu'il n'y connaît personne, toutefois ce mode de recrutement semble réservé à certaines entrées.

#### 2.1.2. Poser sa candidature comme « occasionnel » avant d'être coopté comme « permanent »

Parmi les recrutements « classiques » ont été comptabilisés les individus arrivés à la Ligue de l'enseignement pour y réaliser un stage de formation au brevet de l'animation<sup>28</sup>, ceux qui ont évolué au sein de structures associatives affiliées à la confédération, en tant que stagiaires, objecteurs de conscience ou encore les jeunes en service civil volontaire ou en service civique (n=9). L'entrée de manière plus « normée » dans le réseau s'effectue généralement par une arrivée pour une mission à durée déterminée, et dès lors que ce personnel « occasionnel » souhaite devenir ou se voit proposer un poste de « permanent », le processus d'un recrutement atypique s'enclenche. Seuls les recrutements plus ponctuels relèvent du processus « classique » de recrutement ce qui entérine le fait que les normes de recrutement pratiquées au sein de la Ligue de l'enseignement sont généralement atypiques. Lorsqu'il s'agit d'un emploi stable, c'est l'atypique pourtant typique au sein du Mouvement qui prévaut. Pour illustrer ce propos, prenons la trajectoire de Didier. animateur sur des séjours de vacances au

---

<sup>28</sup> Même s'il n'existe pas d'étape formelle de recrutement à l'inscription en formation, cette dernière peut être assimilée à un processus « long » de recrutement – qui s'entend sur plusieurs mois – au terme duquel l'attribution du brevet sanctionne la capacité de l'individu à assurer un poste d'animateur donc à être recruté. C'est pour cette raison que les stagiaires en formation BAFA, BAFD, etc. ont été comptabilisés avec les recrutements « classiques ».

sein de la Ligue de l'enseignement, il se rend avec un CV à la fédération de son département pour signer un contrat de salarié occasionnel. En discutant avec un salarié « permanent », ce dernier évoque une connaissance commune qu'il sollicite afin de savoir si Didier pourrait correspondre au profil attendu pour un contrat d'employé permanent. Didier réalise alors un entretien d'embauche et obtient une proposition d'emploi durable.

Je suis venu ici pour re signer une classe de neige initialement et en signant la classe de neige, y a Laurent qui est arrivé au moment où je signalais mon contrat et qui regarde mon CV. Je venais d'être titulaire du BEATEP. Je venais d'avoir mon BEATEP dans l'année, il le savait pas. Et il a commencé à me poser des questions en voyant mon CV. Et il s'est rendu compte que j'avais travaillé à Canna, du coup il me demande si je connaissais l'ancien chef de service de Canna parce qu'il était dans les locaux, dans les murs [de la fédération]. Il était au bout du couloir donc il l'a fait venir. À ce moment-là, eux il cherchait un coordonnateur du premier contrat éducatif local, du CEL sur Luffa. Et du coup ils m'ont questionné un petit peu et ils m'ont proposé un rendez-vous, un entretien deux jours après. Donc je suis venu faire l'entretien pour le poste et au lieu de partir en classe de neige, j'ai signé un CDI.

Didier, 36 ans, investissement : association culturelle

Père : employé de la Fonction publique, investissement : non renseigné

Mère : employée de la Fonction publique, investissement : non renseigné

De même, après avoir réalisé un service civil volontaire à la Ligue de l'enseignement, Elodie garde contact avec des salariés de la fédération. Alors qu'une secrétaire part en congé longue maladie, celle-ci la prévient de son absence et lui suggère de se positionner sur son remplacement. Elle postule mais le délégué général, en voyant sa candidature, lui propose un poste d'animatrice (et non un poste de secrétariat). Quant à Catherine, dans le cadre d'une formation avec la mission locale, elle réalise un stage au service communication d'une fédération départementale durant deux semaines. Satisfaite de cette expérience, elle décide de laisser une candidature spontanée.

Ça s'est bien passé et du coup j'ai laissé un CV parce que la secrétaire à l'époque m'avait dit : « Il va y avoir les emplois jeunes donc éventuellement de la communication ça peut nous intéresser ». Et il se trouve que voilà quand le moment était venu, les emplois jeunes ont été lancés, j'ai relancé, j'ai recontacté Denise la secrétaire qui m'a dit : « On a un poste en ce moment mais c'est pas pour toi, ça te correspondra pas mais dans quelques mois on va le faire et là voilà tu pourras ». Donc du coup j'ai postulé en [19]98 et j'ai été prise.

Catherine, 38 ans, fréquente les centres de loisirs, investissement : association culturelle

Père : employé de la Fonction publique, investissement : association  
Mère : employée de la Fonction publique, investissement : association

Cette pratique de recrutement « classique », qui consiste à faire acte de candidature, fait partie des pratiques les moins répandues dans l'échantillon interrogé (n=5). Albert figure parmi les « exceptions » en répondant à une annonce parue dans le journal *Le Figaro* lorsqu'il intègre la Ligue de l'enseignement à la fin des années 1980.

Je suis arrivé en février 1989, alors tout à fait par hasard car moi je viens du privé, j'étais dans une société qui travaillait pour l'automobile, l'armée [...] qui était à Citrange, donc déjà assez loin de mon domicile et qui allait déménager du site pour aller encore un peu plus loin. Alors j'en ai profité pour me dire : « C'est le moment pour changer d'employeur ». Donc j'ai fait des recherches et j'ai répondu à une annonce du Figaro à l'époque. Ça peut paraître surprenant mais en [19]89 c'était un peu... c'était pas tout à fait la même Ligue que celle que je connais maintenant, celle d'il y a 20 ans, 22 ans.

Albert, 55 ans, participe à des séjours de vacances, investissement : aucun

Père : tourneur ajusteur, investissement : non renseigné

Mère : sans activité professionnelle, investissement : non renseigné

Si, comme Albert le suggère, ce système de « petites annonces » dans la presse est dépassé, il convient de noter qu'en 2009, lorsqu'il devient délégué général, lui aussi est démarché par l'un des dirigeants du centre confédéral qui lui dit « comme ça texto : "T'en as pas marre de faire le même métier depuis 20 ans ? Je te propose le poste de délégué général à Érines" ».

Toutes les trajectoires évoquées pour illustrer les recrutements « classiques » montrent que ces salariés, qui intègrent la Ligue de l'enseignement dans un premier temps par une voie plus conventionnelle, finissent par connaître des recrutements « exceptionnels » lors de leurs progressions professionnelles. Ces pratiques moins ordinaires semblent normer les processus de recrutement des salariés associatifs. Gage de compétence et de sérieux, ces formes atypiques de recrutement se justifient par les employeurs dans la mesure où l'individu recruté est considéré comme un « salarié de confiance ». Il y a une sorte de sécurité à embaucher un (ancien) salarié qui a été vu à l'œuvre professionnellement. Toutefois, l'analyse des entretiens pointe qu'une réorientation des candidatures semble s'opérer selon les profils individuels et les postes à pourvoir.

## 2.2. Des processus de recrutement et des attentes différents selon les fonctions occupées par le salarié

Ce constat de la normalité d'avoir recours au recrutement « atypique » semble aller dans le sens des discours des salariés. En effet, pendant les échanges, les ligueurs insistent sur le caractère informel des recrutements surtout chez les individus sortis sans diplôme, affichant ainsi la volonté des représentants de la Ligue de l'enseignement de valoriser les parcours jugés « inhabituels », c'est-à-dire légitimer les expériences menées en dehors du système scolaire en reconnaissant, par exemple, les implications dans le milieu associatif, syndical ou politique. Mais au-delà de trouver des salariés, les recruteurs cherchent des militants, ou autrement dit, des individus qui défendent et véhiculent un ensemble de valeurs proches de celles de l'association d'éducation populaire. Néanmoins, cette caractéristique ne semble pas s'appliquer à l'ensemble des postes et certains postes apparaissent même réservés au personnel de l'Éducation nationale.

### 2.2.1. À postes différents, militantisme différent

Plus l'individu occupe un poste hiérarchiquement important et plus il est attendu de la part des recruteurs qu'il fasse preuve de cohérence et de « bon sens » dans son parcours professionnel. Il ne paraît pas envisageable de salarier un individu qui ne partage pas les valeurs de la Ligue de l'enseignement sur des postes à responsabilités. De ce fait, Fabienne parle d'« étiquette » : une fois que le salarié se dirige vers une trajectoire professionnelle dans une « mouvance » associative, ce dernier connaît une forme d'emprisonnement, dans la mesure où il est catégorisé à une famille d'associations.

Je suis pas sûre qu'on prendrait en cadre dirigeant de la Ligue quelqu'un qui a fait peut-être vingt ans dans des structures complètement concurrentes ou en tout cas avec lesquelles on partage pas les mêmes valeurs. Je pense même que ça bloquerait. Je pense que de toute façon la personne ne postulerait même pas, ce serait vite réglé. De même que moi je serais grillée si je postulais chez eux. Moi je serai vite étiquetée : Ligue de l'enseignement et puis (rires) ça irait direct à la corbeille.

Fabienne, 45 ans, déléguée générale, participe au recrutement des salariés, arrivée à la Ligue de l'enseignement en 2000

En revanche, elle adopte un comportement différent lorsque le poste véhicule moins de responsabilités. Ainsi, si un individu a évolué professionnellement dans des structures associatives dont les valeurs sont éloignées de celles de la Ligue de l'enseignement mais qu'il possède un profil jugé intéressant pour le poste à pourvoir, elle cherche à comprendre le parcours individuel du candidat.

On avait une directrice d'épicerie sociale qui avait beaucoup travaillé pour le Secours Catholique, ça a pas été un frein et pourtant on partage pas nécessairement les valeurs du Secours Catholique. Ça a pas été un frein parce qu'elle avait un diplôme en action sociale et elle avait une super relation. Et le discours nous convenait, enfin son discours de professionnel et sa façon d'appréhender l'action sociale avec les personnes était en phase avec notre façon de voir les choses. Après c'est aussi des fois des hist... enfin des parcours : faut se poser la question de savoir pourquoi la personne a atterri au Secours Catholique. Est-ce que c'est qu'elle avait besoin de travailler et que c'était un poste qui lui convenait. Ou est-ce que c'était vraiment parce qu'elle y allait comme missionnaire, donc bon faut faire la différence aussi. (Fabienne)

De même, réaliser une formation – passer un brevet de l'animation volontaire – dans une structure qui ne partage pas les idées du Mouvement ne constitue pas un obstacle pour intégrer l'association en tant que salarié par la suite. Ces « erreurs de parcours » sont pardonnées par les opportunités qui s'offrent aux stagiaires. Irène estime que « les jeunes » choisissent le lieu où ils réalisent leur apprentissage en fonction d'une thématique qui les intéressent, des dates de la session de formation ou encore selon les organismes qui accordent des réductions sur les stages, *via* le comité d'entreprise d'un parent par exemple. Par conséquent, cet élément ne peut pas être retenu, à ce stade, dans les critères de sélection lors d'un entretien d'embauche. Par contre, il interagit dans les processus de recrutement si le stagiaire a entretenu une relation approfondie avec un organisme en particulier.

Quand l'animateur a seulement passé son BAFA avec l'IFAC alors il y a de fortes probabilités pour que ce soit les parents qui aient inscrit le jeune à cette formation. En revanche s'il a réalisé tout son parcours de formation DEFA, DEJEPS à l'IFAC alors cela poserait problème pour lui et pour nous. Un jeune à 17 ans ne se pose pas cette question, il vient parce que la date ou le tarif lui convient donc on n'a pas à le sanctionner pour ça. Après il faut questionner et fouiller.

Irène, 46 ans, responsable de service, participe au recrutement des salariés,  
arrivée à la Ligue de l'enseignement en 2006



Nadia Bellaoui et Marie Lamy admettent qu'« il n'est pas acquis de prime abord que le salarié qui rejoint une association adhère à son projet [...] L'enjeu pour les employeurs associatifs n'est d'ailleurs pas tant d'inciter à l'adhésion aux valeurs et au projet mais bien de penser la construction d'un espace commun par la coopération, l'échange et le débat autour du projet »<sup>29</sup>. Si ce postulat semble partagé dans les recrutements, les employeurs cherchent tout de même à déceler une « fibre militante » chez les futurs ligueurs, c'est-à-dire des individus qui défendent des valeurs et des idées au sein de structures associatives. Cependant, une nouvelle fois, et comme le souligne Louis, l'absence de dispositions au militantisme est tolérée sur certains postes.

Tout l'objet des entretiens sur [les postes de dirigeants] c'est, soit il vient du mouvement et on sait qui c'est finalement. Parce que, je veux dire, c'est un réseau et tout le monde sait qui est où à peu près, ou on appelle le copain et on le sait quoi. Mais il faut qu'on arrive à sentir, mais même sur des postes de coordinateur culturel, chef de service, qu'on sente une fibre militante dans la personne. Et ça c'est très subjectif et... (Grande inspiration) C'est difficile d'anticiper mais bon... forcément quelqu'un qui a été impliqué dans le monde associatif, est forcément valorisé. [...] C'est important. Alors attention peut-être pas sur des postes très spécifiques de comptabilité, de... cette dimension-là n'est pas la plus importante. Qu'il sache compter et produire des budgets équilibrés. Mais sur tout autre poste c'est important de prendre cette dimension-là en compte.

Louis, 44 ans, délégué général, participe au recrutement des salariés,  
arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2006

Les exigences en termes de recrutements semblent varier en fonction du poste à pourvoir et les attentes des recruteurs diffèrent dès lors qu'ils cherchent à embaucher un animateur, un comptable ou un directeur. Aussi, le recrutement individuel est visiblement orienté selon trois types de salariés : les non militants pour des postes administratifs (secrétariat, comptabilité), les militants de mouvances associatives différentes tolérés sur des postes « intermédiaires » (animation, coordination) et les militants issus de mouvances associatives similaires à la Ligue de l'enseignement sur les postes de direction. Mais au-delà de cette distinction, il convient de noter que les annonces d'emploi ne sont pas toutes diffusées au sein des institutions dédiées à la recherche d'emploi. Certaines sont allouées à une population particulière : le personnel de l'Éducation nationale.

---

<sup>29</sup> Nadia Bellaoui, Marie Lamy, « Les associations, lieu de réinvention du travail ? », *art. cit.*, p. 73.

## 2.2.2. Des offres d'emploi réservées aux enseignants

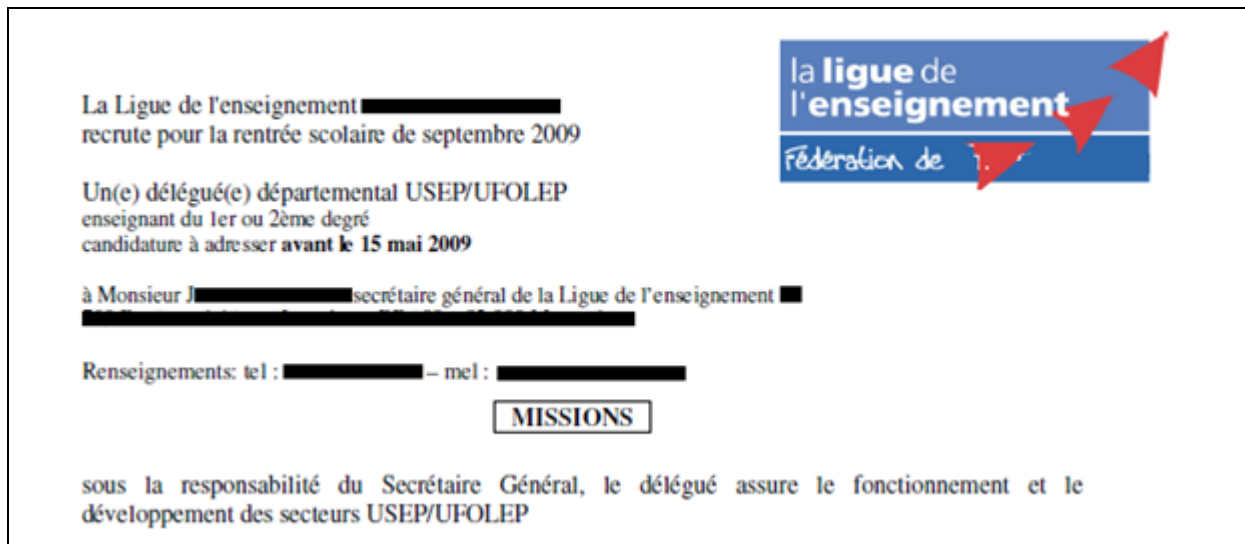
Pour des postes spécifiques, notamment au sein des services « Éducation » et « Sport »<sup>30</sup>, certaines fédérations départementales cherchent à recruter – parfois en priorité – un enseignant en lui proposant une mise en détachement. Ainsi, les offres d'emploi ne paraissent pas sur le marché du travail « ordinaire » mais circulent dans les réseaux internes au ministère de l'Éducation nationale, comme le précise Hervé dans l'entretien.

Au début c'était bien une offre d'emploi, sauf que celle-là elle n'est pas passée, enfin la mienne en tout cas dans la mesure où y avait une contrainte enseignant. Le choix c'était d'abord un enseignant donc celle-là n'est pas passée par Pôle emploi, c'est passé par l'Éducation nationale, qui a renvoyé dans le réseau Éducation nationale.

Hervé, 47 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2003

Cette volonté de recruter un personnel de l'Éducation nationale se retrouve directement dans des offres d'emploi, à l'instar de celle présentée (Figure 38) pour un poste de délégué sportif au sein de la Ligue de l'enseignement. La quatrième ligne en haut à droite du document indique « enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>ème</sup> degré ».

**Figure 38. En-tête d'une offre d'emploi pour un poste de délégué.e USEP/UFOLEP au sein d'une fédération départementale**



Source : Site internet d'une fédération départementale, consulté le 4 mars 2017

<sup>30</sup> Ces deux secteurs rassemblent plus de la moitié (58 %) des enseignants présents à la Ligue de l'enseignement au moment de leur demande de détachement (voir Tableau 23).

Parfois l'intention d'employer un enseignant n'est pas clairement exprimée, cependant la lecture minutieuse de l'offre d'emploi (Figure 39) sous-entend que le poste est « fléché » pour ce type de profil. Le préalable de l'annonce évoque la nécessité d'avoir « une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie », puis les compétences requièrent la maîtrise des instructions ministérielles ainsi que la connaissance de la « réglementation Éducation nationale et des programmes de l'école ». Si l'embauche d'un salarié de droit privé n'est pas exclue, il faut remarquer que les modalités de recrutement signalent un contrat à durée déterminée de 12 mois, avec un poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre : toutes les conditions sont alors réunies pour accueillir un fonctionnaire en détachement.

De plus, les recruteurs n'hésitent pas à mettre en place des stratégies pour salarier des enseignants au sein de leur fédération. C'est la situation que connaît Hervé. Son profil intéresse les dirigeants de l'antenne locale de la Ligue de l'enseignement à plusieurs niveaux : étant enseignant il possède une bonne connaissance des systèmes éducatif et scolaire ; il connaît l'USEP dans la mesure où il organisait des événements avec cette association ; il a créé une association et y a occupé successivement divers postes en tant que bénévole (trésorier, secrétaire, vice-président, entraîneur). Par conséquent, il détient tout un ensemble de ressources sur le fonctionnement du milieu associatif, qui fait de lui un candidat « idéal » pour faire le lien entre l'école et les projets éducatifs du Mouvement.

[Les recruteurs] voulaient un enseignant là-dessus. Ils voulaient quelqu'un qui connaisse l'USEP déjà et moi dans mon école je faisais fonctionner une association USEP. Donc pour eux c'était plus facile, je connaissais le milieu, je savais comment se passaient les rencontres. Mais après, même si toutes les dimensions partenariales je ne les connaissais pas, ils voulaient quelqu'un aussi qui connaît le milieu associatif fédéral. Il se trouve que moi j'ai créé, démarré un club de hand sur Bardane, qui a pris pas mal d'importance donc ce milieu fédéral sportif je le connaissais bien et ils voulaient quelqu'un aussi qui sache se dépatouiller dans le milieu fédéral. Et donc quand ils ont vu que... bon y a un des conseillers péda[gogiques] qui est proche de mon club, voilà quand ils ont vu que je pouvais répondre à ces trois exigences de recrutement, ils ont ouvert un concours en sachant très bien que j'étais pressenti pour le poste avant le concours. On était huit à se présenter, à la fin on était deux dans le bon créneau et puis c'est moi qui ai eu le poste. (Hervé)

**Figure 39. Offre d'emploi partielle pour un poste de délégué.e USEP au sein d'une fédération départementale**

**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT**  
FÉDÉRATION DU [REDACTED]

**OFFRE D'EMPLOI**

**La Ligue de l'Enseignement [REDACTED] recrute  
un(e) délégué(e) départemental(e) de la fédération USEP [REDACTED]**

**Préambule**

Etre délégué(e) départemental(e) USEP nécessite une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie, mais également une connaissance de la vie associative et sportive.  
Ces compétences construites pour animer le sport scolaire et gérer l'USEP constituent une ressource pour la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement.  
A ce titre, le ou la délégué(e) départemental(e) USEP possède (ou s'engage à acquérir) des connaissances sur le mouvement Ligue de l'enseignement, ses valeurs, son histoire et son organisation.  
La ligue de l'enseignement [REDACTED] et le comité départemental USEP [REDACTED] s'engagent conjointement à créer les conditions d'exercice relevant des missions précisées ci-dessous.

**Missions et fonctions**

La fonction de délégué(e) départemental(e) est exercée par des femmes et des hommes travaillant en équipe, à temps plein et sous des statuts variés (MAD, détaché(e), salarié(e)), selon des horaires particuliers notamment le soir et/ou le week-end, ce qui nécessite une grande disponibilité.  
Il est membre permanent de l'équipe des cadres fédéraux de la Ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il concourt à donner cohérence et visibilité à l'action de la fédération en direction de l'école et dans la promotion de la vie associative.  
La singularité de l'USEP se manifeste par son appartenance à ce mouvement d'éducation populaire et par son ancrage dans l'école. Ainsi le ou la délégué(e) USEP doit être une ressource pour les enseignants des écoles primaires publiques.  
Le ou la délégué(e) exerce son activité de manière autonome et en concertation étroite et partagée avec le Délégué général de la Ligue de l'enseignement [REDACTED].

[...]

**Compétences requises**

Maîtriser les instructions officielles : Education nationale et Ministère des sports

Le ou la délégué(e) met en œuvre les décisions et orientations du comité directeur, anime son équipe de salariés et de bénévoles

- ❖ Réglementation Education Nationale (notamment sur les sorties scolaires et en particulier sur les intervenants extérieurs, la communication)
- ❖ Réglementation Jeunesse et sport (législation, sécurité)
- ❖ Assurance des établissements, des individus, des matériels. Couverture en temps scolaire et hors temps scolaire
- ❖ Les programmes de l'école : le délégué USEP pourra être amené à accompagner la mise en oeuvre des programmes de l'école (B2i, APER...) et à suivre les dispositifs liés aux politiques publiques comme la loi sur la refondation de l'école...
- ❖ Accompagnement dans la mise en place de projets USEP en lien avec les projets d'école.
- ❖ Les lois de décentralisation
- ❖ La loi 1901
- ❖ Les conventions MEN USEP, les conventions quadripartites USEP/UNSS/MEN/FF
- ❖ La loi sur le sport

[...]

**Modalités de recrutement**

Lieu de travail : Il sera fixé par le comité départemental USEP [REDACTED], obligatoirement dans le [REDACTED] ou à défaut, le siège de la ligue de l'Enseignement [REDACTED]

Référent Hiérarchique : Le Président de la Ligue de l'enseignement du [REDACTED] en exercice, ou de son représentant désigné.

Statut : Cadre, Convention Collective Nationale de l'Animation.

Contrat : Contrat à durée déterminée (12 mois)  
Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> Septembre 2016

Rémunération : Groupe G, indice 450  
Salaires brut mensuel : 2 700,00 €

Source : Site internet d'une fédération départementale, consulté le 7 juin 2016

Par ailleurs, salarier un personnel de l'Éducation nationale permet une approche simplifiée avec le milieu enseignant. Face à ses pairs, Hervé reconnaît une certaine aisance dans la mise en place d'actions dès lors qu'il dévoile la particularité de son statut : « Quand je dis : « Moi dans mon école on faisait ça » hop ça passe au tutoiement tout de suite. Donc voilà c'est beaucoup plus facile d'entrer dans les écoles ». De ce fait, certains dirigeants, à l'instar de Renaud, souhaiteraient pouvoir augmenter leur effectif d'enseignants au sein de leur fédération départementale.

Si je pouvais avoir un ou deux autres détachés je le ferai. Pourquoi ? Parce que c'est comme l'exemple de l'USEP, c'est ce lien culturel et même... je veux dire que le fait d'être issu du même monde avec les gens avec qui on cause, c'est techniquement intéressant et politiquement intéressant. Voilà. Qu'un enseignant aille parler de la politique de la Ligue avec un autre enseignant, ça a du sens. Donc moi je suis très, très favorable.

Renaud, 49 ans, délégué général, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2004

Chez les salariés interrogés, les processus montrent que les recrutements s'effectuent, en majorité, de manière « atypique ». Même si l'individu entre, d'une façon plus classique – par la « petite porte » d'un brevet d'animation, d'un stage ou d'une mission de service civique – par la suite, il finit par être recruté en étant repéré puis coopté. Ainsi, ce système de recrutement associé à une politique d'emploi spécifique pour perpétuer la présence d'enseignants sur certains postes au sein des fédérations départementales maintient une forme d'entre-soi dans le profil des salariés recrutés. Toutefois, dans un contexte social et politique où le fonctionnement entrepreneurial empiète de plus en plus le monde associatif, il convient de s'interroger sur les capacités de la Ligue de l'enseignement à faire perdurer ses pratiques

de recrutement et conserver uniquement le même profil de salariés qu'il y a plusieurs décennies.

### **3. Articuler les contraintes d'entreprise aux logiques personnelles et professionnelles des salariés**

La Ligue de l'enseignement, au même titre que de nombreuses associations qui emploient du personnel, agit comme une « entreprise associative »<sup>31</sup>. Un paradoxe peut être pointé, dans la mesure où les individus qui deviennent des salariés associatifs tentent, au moins en partie, de fuir les entreprises (publiques, et peut-être encore plus privées). Comment parviennent-ils à combiner les injonctions du monde entrepreneurial avec les idées qu'ils défendent ? L'analyse des trajectoires associatives et professionnelles permet d'observer comment s'imbriquent, parfois même se concurrencent, les activités en emploi et hors emploi. Mais c'est également au prisme des impératifs que connaît la Ligue de l'enseignement par rapport à la marchandisation du monde associatif que les relations vont être développées.

#### *3.1. Les exigences du travail à la Ligue de l'enseignement*

Le glissement du milieu associatif vers le monde de l'entreprise conduit les dirigeants de la Ligue de l'enseignement à opter pour des stratégies différentes en matière de « profils » de salariés. Les « recruteurs » apparaissent tiraillés entre deux positionnements. D'une part, ils souhaitent compter parmi leur personnel des individus militants pour lesquels ils portent un intérêt particulier sur les parcours bénévoles, presque au détriment des parcours scolaires. D'autre part, ils doivent se contraindre aux nouvelles exigences (judiciarisation) des rapports sociaux, notamment en professionnalisant<sup>32</sup> les salariés afin de répondre aux injonctions (valider ses compétences par des diplômes) imposées par la société contemporaine.

---

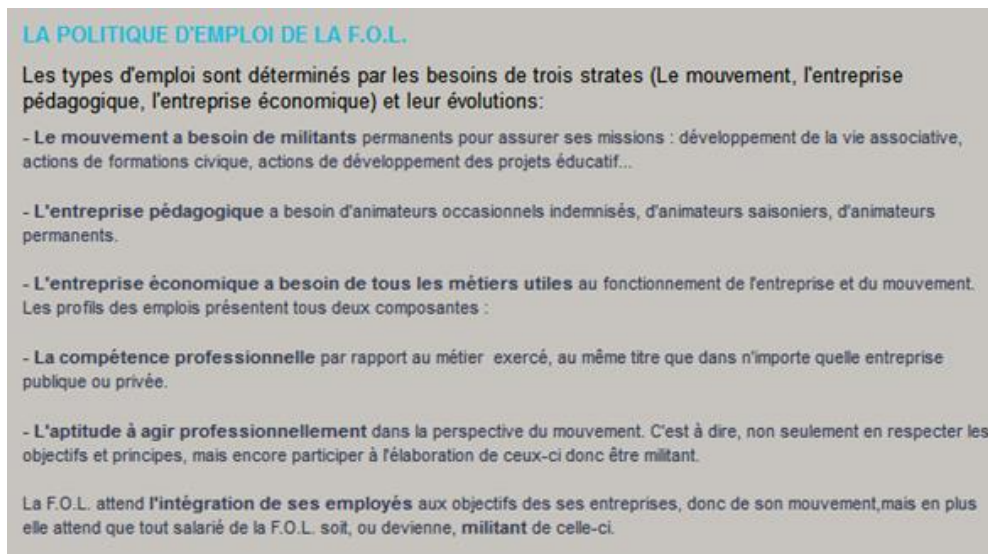
<sup>31</sup> Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, *op. cit.*

<sup>32</sup> La notion de professionnalisation, au niveau individuel, est analysée ici sous l'angle de la certification scolaire. Toutefois, il convient de noter qu'elle présente de nombreux apports personnels tels la reconnaissance et la gratification du travail accompli, l'avancement professionnel, etc. qui ne seront pas abordés mais pour lesquels nous renvoyons aux travaux de Bénédicte Havard Duclos, Sandrine Nicourd, *op. cit.* ; ou encore ceux dirigés par Frédéric Neyrat (dir), *La validation des acquis de l'expérience*, Bellecombes-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2007.

### 3.1.1. À la recherche de « sujets militants professionnels »<sup>33</sup>

Certaines fédérations affichent des politiques d'emploi assez strictes en matière de militantisme (Figure 40), à l'image de cette fédération qui attend du salarié recruté qu'il « soit, ou devienne, militant ». Dans la description des attentes institutionnelles, le vocabulaire de l'entreprise (entreprise, compétence, aptitude à agir professionnellement) côtoie celui du militantisme (militant). Il convient alors de se demander comment ces deux entités se juxtaposent.

**Figure 40. Politique d'emploi d'une fédération départementale**



Source : Site internet d'une fédération départementale (hors département de l'échantillon), consulté le 23 décembre 2016

Si l'idée de « devenir militant » est partagée par Didier, il précise toutefois que la manière dont les salariés sont mobilisés joue un rôle important et influe sur leur investissement au sein de l'association. Ainsi, un individu peut arriver dans un mouvement associatif sans cette « fibre militante » et l'acquérir au fil du temps, notamment par le biais d'un encadrement hiérarchique jugé propice à l'investissement extra-professionnel.

<sup>33</sup> Nous paraphrasons ici Martin, délégué général d'une fédération départementale : « Moi je me considère comme un sujet militant professionnel. Sujet parce que je pense que je suis singulier et que je dois être respecté et être respectable dans ma singularité, c'est-à-dire que c'est pas idoine, je suis pas quelqu'un d'autre. Militant parce que c'est impossible... ça fait presque partie de mon contrat de travail, je porte une parole politique. Je la porte, je la dissèque, je l'analyse, je pèse sur le politique donc je suis militant de quelque chose. Donc autant être en phase et pas trop décalé avec ce que je porte. Et professionnel parce que il faut adopter quand même des méthodologies professionnelles, étant responsable d'argent, de personnes, de bâtiments, de choses comme ça ».

Tu vois un discours aussi que je tiens, c'est que tu ne nais pas militant, tu le deviens. Donc tu vois y a des discours, y a des fédé, y a des gens dans les fédé qui vont dire : ouais les salariés, parce que t'es à la Ligue, t'es militant. Et moi je suis pas d'accord. C'est pas parce que tu bosses à la Ligue qu'il faut que tu sois militant, etc. Pour moi c'est dans le management qu'ils vont mettre en place, qu'ils vont donner envie aux salariés de s'impliquer. Et c'est pas parce que t'es dans une fédé que tu dois faire des choses en plus sur ton temps personnel, bénévole.

Didier, 36 ans, coordinateur, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 1998

Cette nécessité d'avoir des militants – répétée par la locution « a besoin de » dans l'énoncé de la politique de l'emploi (Figure 40) – se retrouve également dans le discours des dirigeants de fédérations locales.

Il nous faudrait des militants. Pas des gens qui à 17h29 prennent leur sac et se barrent. Je comprends le salarié hein, moi j'ai jamais eu cette mentalité même quand j'étais fonctionnaire en mairie. Moi je bossais autant que le DG [délégué général], on finissait à 1h du matin, enfin bon ! Mais parce que voilà... quand tu crois en quelque chose, quand t'aimes ton boulot, je dis pas, je suis pas un salaud de patron qui dit : « Faut faire des heures sup non payées ».

Bruno, 35 ans, délégué général, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2003

Le militantisme s'apparente ici à la défense et la croyance de valeurs communes. Si cette notion se retrouve dans les discours, le militantisme à la Ligue de l'enseignement semble se mesurer également en temps consacré aux activités professionnelles et extra-professionnelles. Y-a-t-il alors forcément un lien entre le fait d'être militant et de donner gratuitement du temps ? Cette pratique d'effectuer des heures supplémentaires bénévolement – Bruno et Didier y font référence – est abordée par de nombreux autres salariés dont Christophe constitue un nouvel exemple. Alors qu'il détaille ses missions au sein de la fédération locale où il occupe un poste de responsable de service – gestion de formation, travail de suivi, encadrement de salariés, accompagnement d'associations, participation à des jurys de formation, représentation lors de commissions, rédaction de conventions, etc. – il admet réaliser certaines de ces tâches en dehors de son temps de travail, et même en dehors de son lieu de travail.

*Tout ça c'est dans votre temps de travail, c'est pas en dehors ?*

Sauf que mon temps de travail il est [il écarte les bras] (rires). Y a un dossier sur lequel j'ai travaillé dernièrement (silence) pour le finaliser j'y ai passé une nuit blanche. Voilà donc j'ai



fait ma journée de travail et j'ai bossé toute la nuit dessus pour qu'il soit finalisé le lendemain, parce qu'il y avait une date. Et je ne parle pas ... enfin j'ai bossé... allez au minimum 20h chez moi sur ce dossier là en plus de mon temps de travail.

Christophe, 47 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2003

Ces salariés « multitâches » représentent la majorité des salariés de la Ligue de l'enseignement qui ont été interrogés. Treize délégués généraux qui gèrent l'ensemble des services de leur fédération départementale auxquels s'ajoutent 16 autres salariés rattachés au moins à deux services différents au sein d'une même antenne. Si l'impasse ne peut être faite sur la spécificité<sup>34</sup> de l'échantillon de salariés interrogés, il s'avère que les offres d'emploi (Figure 39<sup>35</sup>) appuient ce besoin de recruter des salariés flexibles dans leurs missions (diversité des actions à accomplir) et dans leur temps de travail.

Lorsque Maud Simonet<sup>36</sup> analyse le travail effectué par un public bénévole dans des associations, la frontière entre le fait de ne pas être payé et celui de réaliser des activités de travail s'établit aisément. En revanche, dès lors qu'il s'agit d'individus salariés, cette limite devient mince et plus poreuse : Quels sont les temps où le salarié réalise des tâches pour lesquelles il perçoit une rémunération ? Et quels sont les temps qu'il donne gratuitement à l'association ? Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement veut des militants mais elle est contrainte, dans le même temps, par les injonctions du monde entrepreneurial. De ce fait, la combinaison individus « militants et professionnels » ne semble pas aller de soi. Charlotte estime qu'un choix doit être opéré entre ces deux figures.

Si on veut des militants, qu'est-ce qu'on fait au sein de la structure pour en faire des gens éclairés ? Je renvoie ça à la direction. Soit on veut des militants soit on veut des salariés techniciens. Soit on veut les deux et on explique quand et comment et où ! Et on se donne les moyens de favoriser le militantisme. Et c'est pas forcément le cas. Après il faut qu'il en reste des gens qui sont persuadés par ce qu'ils font sinon on risque de vraiment tout techniciser et de faire une logique de guichet. Et là ça ne sera pas bon.

Charlotte, 37 ans, coordinatrice, arrivée à la Ligue de l'enseignement en 1995

---

<sup>34</sup> Près d'un tiers de l'échantillon est composé de dirigeants.

<sup>35</sup> L'offre d'emploi – dont l'illustration se situe dans la partie précédente – précise que le poste implique des « horaires particuliers notamment le soir et le week-end, ce qui nécessite une grande disponibilité ».

<sup>36</sup> Maud Simonet, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, 2010.

Les salariés sont sollicités pour mener des actions sous couvert de militantisme – défendre les idées de la Ligue de l’enseignement – en tant que professionnels. Ils doivent acquérir des compétences en se professionnalisant ou les maintenir en se formant régulièrement. Toutefois, cette professionnalisation ne se réalise pas seulement au niveau individuel. Elle touche également l’échelon institutionnel.

### 3.1.2. Une nécessaire professionnalisation des salariés et du Mouvement

La professionnalisation peut être définie comme un « processus de reconnaissance, par l’ensemble social, de l’exclusivité à exercer et de la légitimité à réguler l’activité dans un domaine déterminé »<sup>37</sup>. Mais, tout comme le militantisme est associé – en partie – aux heures supplémentaires non rémunérées dans le discours des ligueurs, la professionnalisation s’amalgame avec les formations diplômantes. Le constat d’un contexte général de montée en puissance de la certification scolaire et parascolaire depuis une trentaine d’années et le rapport au judiciaire sont à prendre en compte dans les rapports sociaux. Ainsi, les diplômes couvrent les salariés et peuvent être assimilés à des assurances en cas d’accident, car « détenir le titre, c’est avoir le droit »<sup>38</sup> d’exercer ses fonctions. Le diplôme a changé de statut : « rare et non indispensable jusqu’à la décennie 1980 [...] il est devenu un bien ordinaire que tout actif doit posséder. Cette possession est même devenue une norme sociale, l’absence de diplôme tendant désormais à s’apparenter à une absence de compétences »<sup>39</sup>. En outre, les diplômes permettent de lutter, indirectement, contre la concurrence d’entreprises privées qui tentent d’empiéter sur des domaines de l’éducation populaire, tels que les séjours de vacances. Les impératifs gestionnaires, développés ces dernières années, rapprochent le milieu associatif du monde marchand et l’obligation de formation apparaît de plus en plus de mise. C’est pourquoi le Mouvement a établi un partenariat avec une université francilienne et finance des formations diplômantes qui peuvent atteindre un niveau Master II, notamment dans le domaine du management. Par exemple, les directeurs des fédérations locales reçoivent une formation qui dure généralement près d’un an au moment de leur prise de poste. Ces dirigeants vont être amenés à gérer plusieurs milliers d’euros du budget annuel, du personnel

---

<sup>37</sup> Annie Dussuet, Erika Flahault, « Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif ? », *Formation emploi*, n° 111, 2010, p. 36.

<sup>38</sup> Marie-Hélène Jacques, « Réseaux de sociabilité, représentations d’avenir et gestion des transitions chez les candidats à la VAE », in Frédéric Neyrat (dir.), *La validation des acquis de l’expérience*, op. cit., p. 359.

<sup>39</sup> Fabienne Maillard, « Professionnaliser les diplômes et certifier tous les individus : une stratégie française indiscutable ? », *Carrefours de l’éducation*, n° 34, 2012, p. 37.

et doivent être préparés pour faire face à des logiques managériales qui parfois leur échappent. Les certifications scolaires approuvent l'aptitude à exercer leur métier. L'hypothèse qui peut être formulée, dans un premier temps, sur le fait que le monde associatif – et donc la Ligue de l'enseignement – tend à reconnaître des compétences autres que celles scolairement rentables, semble bousculée.

Prenons un autre exemple : l'animation. Ce secteur d'emploi évolue régulièrement en termes de réglementations (nouvelles lois, nouveaux décrets) et les modifications actées impactent les pratiques professionnelles. Il apparaît nécessaire de suivre ces changements et pour certains salariés, à l'instar de Patrick, se tenir informé de ces transformations constitue une obligation.

On est obligé constamment de se former sinon on est complètement largué dans mon métier.

Patrick, 41 ans, responsable de service

L'employé peut d'une certaine manière se contraindre à suivre des formations mais l'obligation demeure avant tout patronale<sup>40</sup>. La Ligue de l'enseignement est une structure employant du personnel, il est donc commun et admis que les salariés puissent continuer leurs apprentissages.

À partir du moment où on veut se professionnaliser, faut passer un diplôme. Et la formation, elle est pas juste là pour faire décor ou faire plaisir aux gens. Elle est nécessaire.[...] Sur les classes de découverte ou sur les centres de loisirs ou sur l'animation de proximité, on doit, pour moi en tant qu'employeur, utiliser des gens qui ont des diplômes ou en tout cas les pousser à se former. C'est aussi le rôle d'un employeur de permettre à un salarié de se qualifier.

Laurent, 51 ans, responsable de service

Par ailleurs, dans un contexte de coupes budgétaires où les financements par conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) diminuent chaque année, le Mouvement se trouve piégé dans cette construction sociale de la professionnalisation. En effet, les fédérations du réseau, qui connaissent des situations économiques délicates, ne peuvent pas se permettre de financer des formations, de professionnaliser leur personnel. De ce fait, elles ne

---

<sup>40</sup> Depuis 2004, les salariés des secteurs publics et privés peuvent suivre des actions de formation continue en utilisant leur droit individuel à la formation (DIF). Ce dispositif a été remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par le compte personnel de formation (CPF).

parviennent pas à rivaliser contre leurs concurrents et perdent des parts de marché. Les dirigeants de la Ligue de l'enseignement, dès lors qu'ils ne peuvent pas assurer une professionnalisation individuelle, étudient les possibilités d'une professionnalisation structurelle. C'est ainsi que la fédération du Var a obtenu en 2007 le label « ISO 9001 » de la part de l'AFAQ AFNOR pour certifier la formalisation de ses actions, de ses prestations et de ses services. L'enjeu est de gommer les aspérités et les procédures informelles par un formatage des activités. Comme le déclare le délégué général de cette antenne locale lors de la cérémonie de remise officielle du label, il s'agit d'« une démarche avant tout, ouverte et laïque, mais également une conduite de progrès et d'évaluation permanente. La norme est un référentiel, et permet de répondre aux diverses exigences des partenaires »<sup>41</sup>. Cette norme est alors un gage de la conformité des actions mises en œuvre.

Les salariés doivent être polyvalents : militants, mais également professionnels et diplômés. Associée à des contraintes toujours plus marquées liées au monde entrepreneurial (plus d'heures de travail, plus d'investissement pour les projets de l'association), cette nécessaire professionnalisation implique de consacrer encore davantage de temps pour la Ligue de l'enseignement. Par conséquent, ces transformations impactent les investissements bénévoles extra-professionnels des salariés.

### 3.2. Salariés engagés, une équation (im)possible

Avant de développer cette partie, une précaution s'impose. Tous les salariés ne se représentent pas l'engagement de la même manière, ou autrement dit, ils perçoivent différemment leur investissement dans des activités non rémunérées qu'ils exercent en dehors de leur temps de travail, et il est même ici question d'activités non rémunérées exercées en dehors de la Ligue de l'enseignement.

Certains salariés, tels Hugo et Joël, signalent des investissements bénévoles *a minima*, c'est-à-dire qu'ils déclarent être membres d'associations sportives – de football et de basket – pour le premier, et être adhérent à un parti politique – le Parti socialiste – pour le second. Cependant, tous les deux ne se considèrent pas engagés. En regardant de plus près la variable sur l'investissement associatif il apparaît que 15 des 25 salariés toujours investis au moment de l'entretien occupent un poste à responsabilité (élu au bureau ou au conseil

---

<sup>41</sup> Ces propos sont rapportés dans la Lettre d'information des réseaux associatifs de la Ligue de l'enseignement, fédération du Var, octobre 2007.

d'administration) au sein d'une ou plusieurs associations ; et deux ne sont certes ni président, ni trésorier, ni secrétaire mais ont été à l'initiative de la création d'une association en tant que co-fondateur. Si ces salariés considèrent globalement être des individus investis, les huit salariés restants – qui déclarent des activités bénévoles sans responsabilité dans la structure – partagent, au moins en partie, ce sentiment surtout lorsque leur engagement s'étend sur une longue période au sein d'une même association. L'engagement induit-il forcément la prise de responsabilités dans une structure associative pour être reconnu par le salarié lui-même ? Tous les investissements bénévoles – même si l'individu ne les considère pas ainsi – ont été comptabilisés. Toutefois, cette distinction de l'engagement faite par les salariés interroge sur un biais éventuel dans cette recherche : ces derniers n'ont peut-être pas déclaré certaines activités bénévoles sans responsabilité, surtout lorsqu'elles sont ponctuelles, durant l'entretien lors du questionnement sur leur investissement « hors Ligue de l'enseignement ».

À ces 25 salariés investis au moins dans une association au moment de l'entretien s'ajoutent six salariés impliqués dans la vie politique, et quatre syndiqués<sup>42</sup>. Tout domaine confondu, 86 % des enquêtés (n=37) déclarent avoir eu au moins un investissement associatif, politique ou syndical auparavant, parmi lesquels près d'un tiers (n=14) a participé à la création d'au moins une association<sup>43</sup>. Ils sont 27 à déclarer avoir toujours au moins un investissement dans l'un de ces trois domaines lorsqu'ils retracent leur parcours associatif. À partir du croisement, entre les investissements antérieurs à l'arrivée – en tant que salariés – à la Ligue de l'enseignement et ceux toujours en cours (Tableau 29), un indicateur sur le « désinvestissement », qu'il faut entendre comme l'abandon de pratiques bénévoles après l'entrée dans le réseau, a été créé. Il se situe à l'intersection des modalités *Invest. Passé Oui* et *Invest. Actuel Non* et concerne près d'un tiers des salariés de cet échantillon (n=13).

---

<sup>42</sup> Rappelons qu'avant d'arriver à la Ligue de l'enseignement, 33 individus déclaraient des investissements au sein de diverses associations, 16 évoluaient en politique et 7 étaient syndiqués. Par ailleurs, les secrétaires généraux qui ne déclarent aucune forme d'investissement associatif autre que celle du secrétariat général de leur fédération départementale ont été codés en « investissement associatif actuel = non ». L'idée ici est de faire apparaître les investissements associatifs « hors emploi ».

<sup>43</sup> Concernant les variables sur la socialisation primaire, le fait d'aller en colonie de vacances, de fréquenter un centre de loisirs ou de pratiquer une activité sportive ou culturelle pendant l'enfance ne montrent pas de lien significatif avec le fait de maintenir ses investissements extra-professionnels. En revanche, les salariés qui étaient investis lorsqu'ils faisaient des études supérieures et ceux qui ont participé à la création d'une association conservent davantage leurs activités bénévoles hors emploi.

**Tableau 29. Répartition des salariés selon leur investissement passé et leur investissement actuel dans le milieu associatif, politique ou syndical**

|                   | Invest. Actuel Oui | Invest. Actuel Non | Total |
|-------------------|--------------------|--------------------|-------|
| Invest. Passé Oui | 24                 | 13                 | 37    |
| Invest. Passé Non | 3                  | 3                  | 6     |
| Total             | 27                 | 16                 | 43    |

*Lecture : Vingt-quatre salariés investis auparavant en politique, dans une association ou un syndicat présentent encore aujourd'hui un investissement dans, au moins, l'un de ces trois domaines.*

*Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

À partir de ce constat, plusieurs interrogations peuvent être posées. Les investissements bénévoles, qui venaient en complément d'une activité professionnelle, n'ont-ils plus raison d'être puisqu'ils sont conciliés au sein d'une même organisation ? Est-ce une forme d'essoufflement des investissements par manque de temps lié aux contraintes professionnelles (salariés multitâches, injonction à la professionnalisation) ou familiales (changement dans la composition du ménage) ? L'analyse des entretiens montre que ces diverses hypothèses de « désinvestissement » ne sont pas exclusives les unes des autres, voire, elles se combinent.

### 3.2.1. Se sentir plus utile à la Ligue de l'enseignement qu'ailleurs

En contrat emploi solidarité (CES) Catherine devient administratrice au sein d'une Maison des jeunes et de la culture (MJC), elle poursuit son investissement pendant une période de chômage avant d'y mettre fin lors de son arrivée à la Ligue de l'enseignement. La prise de poste de ce nouvel emploi, associée à des pratiques professionnelles et un public qui la satisfont pleinement, contribuent à son investissement à temps complet pour la Ligue de l'enseignement.

Quand j'ai découvert les juniors associations, formations de délégués élèves, là je me suis sentie plus en phase avec les jeunes pour leur transmettre quelque chose. Moi je pense que c'est ça qui m'anime, qui me guide un peu.

Catherine, 38 ans, coordinatrice, arrivée à la Ligue de l'enseignement en 1998

Comme Catherine, Fabienne manifeste le sentiment de « se sentir utile »<sup>44</sup> mais également d'avoir trouvé un meilleur équilibre pour défendre ses idées maintenant qu'elle travaille au sein de la Ligue de l'enseignement. Après avoir été trésorière dans une association sportive et adjointe au maire de 2008 à 2010, elle évoque « les conséquences des années d'épuisement de militantisme » pour justifier l'arrêt de ses investissements associatifs et politiques.

Ça prend du temps d'être engagé et militant donc je le suis moins maintenant. Je privilégie un peu aussi... ben ça c'est un peu les conséquences des années d'épuisement de militantisme (rires). Maintenant je profite un petit peu de ma petite famille. [...] J'avais un mandat politique en plus y a quelques années donc oui je l'étais forcément [engagée et militante], mais je me suis rendue compte finalement que je faisais peut-être plus avancer les choses dans le milieu associatif, dans mon travail qu'en tant qu'élue.

Fabienne, 45 ans, déléguée générale, arrivée à la Ligue de l'enseignement en 2000

Patrick, bénévole dans une association de solidarité internationale depuis 1995, ne conçoit pas sa vie professionnelle sans lien avec ses investissements associatifs.

J'pourrais pas travailler dans une entreprise classique enfin moi je veux lier mon engagement à ma vie professionnelle. J'en ai pris conscience, c'est vraiment grâce à l'objection de conscience, j'étais dans un collectif donc où y avait quelques permanents associatifs. Donc bien sûr j'ai discuté avec eux sur leur parcours.

Patrick, 41 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2000

Les propos de Patrick résonnent avec ceux des deux autres salariées – conjuguer convictions personnelles et emploi – mais la différence se situe dans leurs investissements extra-professionnels. Lui conserve des activités bénévoles au sein d'une association de solidarité internationale. Il en est de même pour Mathilde qui manifeste son bien-être à la Ligue de l'enseignement, lieu où elle a trouvé un engagement politique qui ne soit pas un investissement partisan dans lequel elle ne se « retrouverait » pas. Un peu comme Fabienne, elle privilégie un emploi associatif à une forme de militantisme au sein d'un parti politique, en revanche elle préside deux associations durant son temps hors travail. Comment expliquer que certains salariés, qui considèrent réussir à conjuguer la défense de leurs convictions et leurs

---

<sup>44</sup> Ce sentiment se retrouve souvent chez les bénévoles pour exprimer les ressorts de leur engagement. Sur le sujet : Bénédicte Havard Duclos, Sandrine Nicourd, *op. cit.*

activités professionnelles, maintiennent des engagements en dehors de leur emploi au sein de la Ligue de l'enseignement, quand d'autres les abandonnent ?

3.2.2. S'essouffler. « 7 jours sur 7 à penser Ligue, à vivre Ligue, à dormir Ligue, à travailler Ligue »<sup>45</sup>

Dans la veine des propos de Pierre, mobilisés pour illustrer le titre de cette partie, Pascal – lui aussi délégué général d'une fédération locale – décrit un poste chronophage qui laisse peu de place aux investissements extra-professionnels.

Pour conjuguer vie familiale, relation amicale, emploi il reste peu de temps pour des pratiques associatives et on a notre dose dans le cadre de notre métier et le week-end quand on a un peu de temps on aspire à jardiner.

Pascal, 54 ans, délégué général, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2000

Existe-t-il un lien entre la fonction occupée au sein de la Ligue de l'enseignement et le « désinvestissement » ? Plus précisément, un poste à responsabilité au sein du réseau empêche-t-il de s'investir ailleurs ? Le croisement entre ces deux variables – l'investissement actuel (associatif, syndical ou politique) et la fonction principale exercée – n'apporte pas de résultat significatif. En effet, des formes de désengagement sont également constatées chez des animateurs et des coordinateurs. Bénévole à l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) pendant ses études supérieures, puis trésorière d'une association d'aide aux jeunes migrants, Louise dépeint une vision enchantée du salariat associatif dans la mesure où cette posture lui permet de « pouvoir défendre ce [qu'elle a] envie de défendre dans [son] travail, de pouvoir faire ça sur [son] lieu de travail, de pas avoir à le faire quand [elle] rentre chez [elle] le soir ». La conciliation engagement – emploi se retrouve ; néanmoins plusieurs années après avoir réalisé l'entretien ensemble, alors que nous nous revoyons de manière inattendue<sup>46</sup>, l'enthousiasme de Louise a laissé place à des formes de désillusion auxquelles

---

<sup>45</sup> « [Je suis un] militant un peu particulier parce que je suis salarié mais un militant qui bosse 60-70 heures semaine quoi ! Et qui passe 7 jours sur 7 à penser Ligue, à vivre Ligue, à dormir Ligue quand je dors, voilà, à travailler Ligue ». (Pierre, 55 ans, délégué général)

<sup>46</sup> Nous attribuons une forme de « hasard » à cette rencontre dans la mesure où elle se produit ni dans les locaux de la Ligue de l'enseignement, ni sur un événement organisé par l'association et ne résulte pas d'une prise de rendez-vous.



elle a été confrontée tout au long de son parcours professionnel associatif<sup>47</sup>. Elle évoque le manque de temps pour s'investir en dehors de ses activités professionnelles et l'envie de faire autre chose pendant son temps libre, mais aussi les pressions subies pour prendre en charge des projets qu'elle ne parvient pas à suivre. Dès qu'elle tente de décliner un projet, ses responsables lui font savoir que « c'est dommage » ou encore que « c'est un très beau projet qu'on ne peut pas louper ». Louise ajoute alors qu'il est presque impossible de refuser et que, par conséquent, elle accepte et fait encore plus d'heures supplémentaires. De même, Vincent, bien qu'étant moins critique envers le milieu associatif – il a toujours travaillé dans le domaine de l'animation depuis qu'il a 17 ans –, reconnaît qu'il pourrait être bénévole dans des structures associatives s'il était employé dans un autre domaine d'emploi.

Si je travaillais dans autre chose, je m'investirai dans une asso ou dans quelque chose, parce que c'est un domaine que j'aime bien. Mais voilà pour être dedans, on fait un break le soir.

Vincent, 33 ans, coordinateur, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2000

Si la fonction exercée ne montre pas d'impact avec le désengagement, l'ancienneté au sein de la Ligue de l'enseignement semble influencer les investissements hors emploi (Tableau 30). Les salariés les « plus jeunes », au sens de leur arrivée récente parmi les salariés de l'association, ont davantage tendance à conserver leurs activités bénévoles extérieures à leur travail. Le croisement de la variable de l'âge avec celle des investissements bénévoles actuels ne montre pas d'investissement plus prononcé chez les jeunes salariés de la Ligue de l'enseignement. Sept salariés sur dix âgés de moins de 30 ans sont investis aujourd'hui ; cette proportion est identique pour la tranche d'âge des 40-49 ans.

Ce constat appuie l'hypothèse d'une forme d'essoufflement, dans la mesure où plus l'individu reste à la Ligue de l'enseignement et plus il se désinvestit. Les salariés apparaissent, en quelque sorte, rongés par le salariat associatif. Toutefois, d'autres ressorts, qui relèvent de forme d'incompatibilité – au sens de l'absence de conjugaison possible entre les activités professionnelles du salarié et des activités bénévoles en dehors du temps de travail –, constituent des pierres d'achoppement à l'engagement extra-professionnel.

---

<sup>47</sup> Louise quitte la Ligue de l'enseignement à la fin de son contrat à durée déterminée en 2015. Elle travaille au moment de notre entrevue au sein d'une autre association d'éducation populaire mais envisage une reconversion professionnelle.

**Tableau 30. Répartition des salariés selon leur ancienneté à la Ligue de l'enseignement et le fait d'être investi dans un milieu associatif, politique ou syndical au moment de l'entretien**

|                     | Non | Oui | Total |
|---------------------|-----|-----|-------|
| < 3 ans             | 2   | 10  | 12    |
| de 3 ans à < 10 ans | 3   | 11  | 14    |
| 10 ans et +         | 11  | 6   | 17    |
| Total               | 16  | 27  | 43    |

*Lecture : Onze des seize salariés qui ne sont pas investis dans une association, un syndicat ou en politique au moment de l'entretien exercent une activité professionnelle rémunérée au sein de la Ligue de l'enseignement depuis dix ans ou plus.*

*Source : Entretiens, salariés de la Ligue de l'enseignement*

### 3.2.3. Se censurer. Quand emploi et engagements sont incompatibles

Une première forme d'incompatibilité, évoquée en creux par Fabienne et Pascal dans des extraits d'entretiens cités précédemment, se situe au niveau familial. Avec des emplois du temps professionnels chargés, certains salariés, à l'instar de Bruno, ne parviennent pas à concilier le triptyque « emploi – investissement hors emploi – vie de famille » et sacrifient leurs engagements extra-professionnels.

Je peux des fois enchaîner une bonne dizaine de réunions dans la journée. Donc le soir j'ai même pas un neurone actif. Je suis cramé. Donc c'est pas terrible d'ailleurs. Si quelqu'un m'attend à la maison c'est pas terrible, je suis pas dans un bon état.

Bruno, 35 ans, délégué général, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2003

Ces trois salariés exercent un emploi sur un poste de direction au sein de leur fédération départementale respective, et, par conséquent, assurent des fonctions politiques dans leurs missions. Même s'il n'a pas été démontré de liens significatifs entre le « désinvestissement » et la fonction occupée, les délégués généraux expriment des formes de renoncement dans leurs investissements extra-professionnels, et notamment dans leurs engagements politiques. Il convient alors de considérer une seconde forme d'incompatibilité : une sorte d'incompatibilité « morale » qui sous-entend l'impossible combinaison entre certains postes dans le salariat associatif et certains investissements extra-professionnels. Ainsi, diriger une fédération départementale implique-t-il de faire des choix en matière d'investissements hors emploi ? Fabienne aurait-elle pu conserver son poste d'adjointe au

maire et être déléguée générale d'une fédération départementale de la Ligue de l'enseignement ? Si rien ne semble pouvoir l'en empêcher de prime abord, la question de l'éthique entre en jeu. Autrement dit, il n'apparaît pas moral de combiner ses deux fonctions, et certains salariés, comme Hubert, vont même jusqu'à s'interdire d'accepter un mandat politique.

J'essaie d'éviter de m'éparpiller. Et j'essaie aussi de trouver du temps pour la famille. Moi j'ai pas d'ambition autre que de terminer mon job ici dans les meilleures conditions en sortant en forme avec une famille qui ne soit pas désintégrée. C'est les priorités qu'on se donne dans l'existence. Chacun se donne des priorités diverses et variées, bah moi c'est celle-là ! [...] Je suis tenté par des fonctions politiques. Je me suis interdit d'avoir des fonctions politiques pendant tout mon temps salarié parce que ça me semble compliqué de mener les deux à la fois.

Hubert, 55 ans, délégué général, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2004

Cette incompatibilité « morale » s'étend aux autres salariés – hors fonctions de direction – dès lors qu'ils estiment ne pas pouvoir réaliser « correctement » un investissement extra-professionnel. Michel, administrateur à la Ligue de l'enseignement et président d'une amicale laïque, cesse ses deux fonctions pour devenir salarié à temps plein pour le Mouvement.

Aujourd'hui il faut être réaliste : je ne pourrais pas travailler autant, donner autant dans mon boulot avec en plus... être président d'une association ça engendre quand même pas mal de responsabilités, de suivi.

Michel, 41 ans, responsable de service, arrivé à la Ligue de l'enseignement en 2010

Ainsi, les représentations individuelles montrent que l'investissement hors emploi se conçoit uniquement s'il peut être pleinement accompli en sus des activités professionnelles. Les salariés n'imaginent pas maintenir un engagement en demi-teinte. Toutefois, et la citation d'Hubert illustre ce propos, le « désinvestissement » traduit une combinaison de facteurs explicatifs : préserver sa famille (« une famille qui ne soit pas désintégrée »), préserver sa santé (« terminer mon job en forme »), s'engager sans réserve (« j'essaie d'éviter de m'éparpiller »), censurer ses investissements extra-professionnels (« je me suis interdit d'avoir des fonctions politiques »).

L'analyse des trajectoires individuelles révèle que, soit les salariés ne parviennent pas à conjuguer emploi associatif et investissement associatif « hors Ligue de l'enseignement », soit

qu'ils trouvent un équilibre dans la défense de leurs idées au sein de leur emploi. Deux types de « désinvestissement » sont alors recensés : un « désinvestissement contraint » dans le premier cas présenté et un « désinvestissement choisi » dans le second. Pour autant, ces formes d'interruption des engagements, bien qu'elles touchent trois salariés sur dix, ne constituent pas le comportement dominant du personnel enquêté. Ainsi, la Ligue de l'enseignement compte parmi ses salariés des femmes et des hommes qui globalement s'investissent en dehors de leurs activités professionnelles, mais est-ce suffisant ? Avec les injonctions du monde de l'entreprise, avoir des individus diplômés et des managers à la tête des antennes locales devient une composante nécessaire pour assurer la survie du réseau. De ce fait, les figures dirigeantes doivent-elles changer ? Sachant qu'en 2014, un tiers des fédérations départementales est pilotée par du personnel de l'Éducation nationale en détachement<sup>48</sup>, la question de la place des enseignants semble remise en cause.

#### **4. Une Ligue de l'enseignement sans enseignant salarié ?**

Présents à la Ligue de l'enseignement depuis la fin du XIXe siècle<sup>49</sup>, les enseignants font figure de « porte d'entrée dans les écoles » dans la mesure où ils définissent des actions, des projets avec le milieu associatif, qu'ils mettent en œuvre par la suite dans le milieu scolaire. Leur présence au sein du réseau se voit reconsidérée périodiquement<sup>50</sup>. De plus, le coût salarial d'un enseignant demeure plus élevé que celui d'un salarié de droit privé et les financements se raréfient. Dans un tel contexte, il apparaît intéressant, d'une part, de questionner l'intérêt de la Ligue de l'enseignement à conserver des enseignants au sein du Mouvement et, d'autre part, de s'interroger sur une fin éventuelle des détachements.

##### *4.1. Quel intérêt à garder des enseignants détachés ?*

Si le lien entre la Ligue et l'enseignement et le ministère de l'Éducation nationale n'est plus à démontrer, celui-ci se traduit, entre autres, par un rapport financier. Les subventions, et maintenant les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), constituent un apport budgétaire

---

<sup>48</sup> La répartition de enseignants détachés, dirigeants des fédérations locales, est présentée dans la carte 5.

<sup>49</sup> La partie sociohistorique de la Ligue de l'enseignement est développée dans le chapitre 1.

<sup>50</sup> Cette remise en cause est analysée dans le chapitre 6.

important pour certaines fédérations locales<sup>51</sup>. Du fait de la diminution de cette contribution financière depuis plusieurs années, l'image d'un réseau empreint d'une « harmonie » avec les acteurs internes (salariés de la Ligue de l'enseignement, détachés de la Fonction publique) et externes (enseignants en poste) se froisse et laisse parfois place à des formes de crispation.

#### 4.1.1. Une histoire de culture et de financements

Je suis convaincu que dans une fédération de la Ligue de l'enseignement il faut des enseignants détachés pour porter cette culture scolaire, cette culture qui rend possible la complémentarité à l'école.

Pascal, délégué général, enseignant détaché : oui

Nombre d'enseignants<sup>52</sup> au sein de sa fédération : 3

Cette « culture scolaire », au sens où l'entend Pascal, peut se définir par le postulat suivant : un enseignant, qu'il soit en poste dans une classe ou en détachement, détient un savoir-être et un savoir-faire qu'il acquiert à travers sa formation et ses expériences professionnelles. Ainsi, dès lors qu'il quitte l'Éducation nationale pour exercer un métier dans l'éducation populaire, il est en capacité de comprendre et de répondre aux attentes du milieu scolaire. André partage cette représentation en considérant qu'« un détaché qui parle à un enseignant il parle le même langage ». Cette idée est également évoquée par Hervé – cité précédemment – lorsqu'il fait part d'échanges plus détendus, de l'utilisation du tutoiement à partir du moment où l'enseignant en poste sait qu'il s'adresse à un homologue. Ces trois salariés étant tous des enseignants détachés, cette approbation de la présence d'enseignants dans le réseau n'est-elle partagée que par ce profil d'employés de la Ligue de l'enseignement ? L'analyse des entretiens montre que des salariés de droit privé, à l'instar de Charlotte, reconnaissent qu'elle constitue un avantage pour intervenir dans les établissements scolaires.

---

<sup>51</sup> Voir le tableau 4.

<sup>52</sup> Nous indiquerons ici, et pour les citations suivantes, le nombre d'enseignants présents au sein de la fédération départementale du salarié en 2014, lui compris si le salarié cité possède le statut d'enseignant détaché. Il peut donc y avoir parfois un écart entre les propos du salarié et le chiffre annoncé.

Si des instituteurs ne sont pas capables de mobiliser d'autres instituteurs on y arrivera pas, nous !

Charlotte, coordinatrice, enseignant détaché : non

Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 1

La partie sur les processus de recrutement démontre les stratégies adoptées afin que certaines offres d'emploi soient réservées au personnel de l'Éducation nationale, et il convient ici d'étudier l'objectif de ces pratiques chez les recruteurs. L'une des raisons principales, les financements, est avancée par Julien :

Quand vous êtes instit ça ouvre plus facilement les portes de l'école que si vous ne l'étiez pas. Ou, en tout cas, vous connaissez plus d'instits parce que vous êtes instit et que vous les avez rencontrés par ailleurs, etc. Et après vous avez une connaissance du système éducatif, du langage... enfin s'il y en avait un, de comment ça fonctionne un instit. [...] Moi quand je suis arrivé ici y avait trois personnes détachées, mises à disposition. Non ! Quatre. Y en avait un aux vacances. Un sur le secteur théâtre-culture. Un à l'USEP-UFOLEP. Et un secrétaire général.

*D'accord. Et aujourd'hui vous n'êtes plus que tout seul ?*

On n'est plus que deux.

*Et il est où le deuxième ?*

À l'USEP. Parce que le théâtre a sauté. Et les vacances ils ont voulu recruter... y a eu des soucis... bon peu importe lesquels, et euh... le recrutement du délégué vacances (silence). Y a pas eu une réflexion collective sur ce recrutement. On a placé quelqu'un. Sans privilégier les compétences. Sans se poser la question de l'utilité d'un détaché alors qu'aux vacances, si y a un endroit où il faut maintenir un détaché, c'est bien aux vacances. Surtout dans notre département. On est à 80 % sur des classes de découverte et des séjours éducatifs, donc on travaille beaucoup avec les écoles et les collègues.

*Donc ça aurait été mieux d'avoir...*

Ben disons que c'est nous qui montons les produits des classes de découverte, donc un instit a plus de facilités certainement pour monter des produits des classes de découverte. Il sait très bien par cycle les besoins, les efforts qu'il y a à faire.

Julien, délégué général, enseignant détaché : oui

Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 2

Julien pointe lui aussi cette notion de « culture scolaire » et un regret dans l'absence d'un enseignant au poste de responsable de service du secteur « Vacances ». Il justifie l'importance de ce recrutement par la spécificité – plus des trois quarts de l'activité de ce secteur sont tournés vers l'école – de la fédération locale qu'il dirige. Sous-entend-il que le secteur « Vacances » pourrait accroître ses actions au sein des établissements scolaires avec la présence d'un enseignant, c'est-à-dire un salarié doté d'une « culture scolaire » ? Si Julien n'exprime pas clairement cette opinion, il semble néanmoins que cette stratégie ait été étudiée par le délégué général. Et il n'est pas le seul salarié à envisager la présence d'enseignants détachés dans le réseau sous l'angle des financements. Yannick aborde également ce sujet : garder un enseignant détaché permet de conserver un « lien formel et institutionnel » avec le ministère de l'Éducation nationale qui finance largement des postes. La perte de détachés serait alors synonyme de perte des subventions.

On n'a plus de détachés. Et nous on voulait [en] garder, parce qu'on a quand même des rapports à travers la CPO, la convention pluriannuelle d'objectifs. Notre plus gros financeur nous, c'est le ministère de l'Éducation nationale, ça reste quand même notre principal financeur. Donc dans notre idée c'était quand même important d'avoir un lien formel, enfin institutionnel et à travers les détachements, on garde quand même ce lien-là, malgré tout.

Yannick, délégué général, enseignant détaché : non  
Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 1

La disparition du statut de « mis à disposition », associée à l'évolution du système des financements par subvention dans le monde associatif, a participé à fragiliser les fédérations locales dans leur recrutement d'enseignants. Hubert explique comment l'antenne dont il a la gestion s'est séparée de son dernier personnel de l'Éducation nationale, faute de moyens financiers.

On n'a plus aucun détaché. Le dernier détaché on a dû s'en détacher (rires) parce qu'ils nous coûtaient trop cher. Et ça a provoqué un pataquès absolument extraordinaire dans le département c'est-à-dire que là il a fallu aussi qu'on travaille dur pour surmonter ça. C'est-à-dire que c'est vraiment la mutation complète qui s'est opérée à ce moment-là. Il y avait eu une mue déjà qui s'opérait tranquillement sans qu'on s'en rende compte, c'est-à-dire de moins en moins d'enseignants au conseil d'administration, de moins en moins d'enseignants impliqués sauf dans l'USEP et un dernier détaché qui est arrivé d'ailleurs en même temps que moi et puis... la mise en place de la LOLF euh... tout ça a contribué, avec la mise en place aussi de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Éducation nationale, tout ça a contribué à nous

obliger à revoir nos financements, à nous réinterroger sur nos financements et à nous rendre compte en fait que ce n'était plus les postes qui étaient financés mais les actions.

Hubert, délégué général, enseignant détaché : non

Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 0

Le réseau fait-il face à un cercle vicieux ? Comme le salaire des enseignants est dorénavant à la charge des fédérations départementales, qui perçoivent une subvention ministérielle ne couvrant pas l'intégralité des coûts engagés, les antennes locales les plus fragiles financièrement égrainent un à un les enseignants salariés présents dans leurs locaux. De ce fait, ces dernières perdent peu à peu cette « culture scolaire » qui leur permet d'investir le milieu de l'école. Enfin, et pour reprendre l'exemple des classes de découverte et des séjours éducatifs, la Ligue de l'enseignement recule sur ce type de marchés, ce qui contribue à affaiblir davantage son réseau associatif. Par conséquent, la Ligue de l'enseignement semble avoir tout intérêt à maintenir des enseignants au sein de son réseau. Si elle ne peut pas réaliser cet objectif en détachant du personnel de l'Éducation nationale, il se révèle essentiel qu'elle conserve, voire qu'elle renforce, leur présence dans les instances décisionnaires : le conseil d'administration.

La question du « coût » d'un enseignant revient régulièrement dans les entretiens. Dès lors que le budget des antennes locales se réduit il apparaît « délicat de garder un enseignant qui pourrait retrouver son corps d'origine et de licencier un personnel de droit commun qui lui va aller pointer à Pôle emploi »<sup>53</sup>. De même, si Julien n'a pas souhaité développer davantage autour de ses « soucis » rencontrés dans sa fédération, sa phrase inachevée laisse supposer que des dissensions existent au sein du réseau à propos du personnel en situation de détachement.

#### 4.1.2. Les détachés, source de crispations internes et externes

Les tensions peuvent se situer, d'une part, entre les fonctionnaires d'État en détachement et les salariés de droit privé de la Ligue de l'enseignement. D'autre part, elles prennent forme au sein même du personnel de l'Éducation nationale, c'est-à-dire entre ceux qui sont en poste dans les établissements scolaires et ceux qui évoluent en détachement à la Ligue de l'enseignement.

---

<sup>53</sup> Pascal, 54 ans, délégué général.



Abordé dans la partie précédente, le montant des cotisations salariales, plus élevé pour un enseignant en détachement que pour un autre employé du Mouvement, engendre des désaccords parmi le personnel associatif. Michel évoque des moments de mal-être – éprouvant de la culpabilité – et de rivalités qu’il a connus par rapport à ses collègues de droit privé.

La fédération a fait le choix, même si je coûte 35 % plus cher, de... mais ça en même temps (silence) c’est pas que je culpabilise parce que j’ai eu un moment où j’ai plus culpabilisé. Maintenant je ne culpabilise absolument plus parce que je sais le boulot que je fais et que la fédération n’est pas obligée. Donc si elle décide de prendre un enseignant comme moi, c’est un choix de sa part. [...] Dès que les gens savent que vous coûtez 35 % plus cher que les autres ça suscite, y compris auprès des collègues cadres, ça peut susciter, si ce n’est des jalousies, quelques remarques.

Michel, responsable de services, enseignant détaché : oui

Nombre d’enseignants au sein de sa fédération : 1

Michel cesse de « porter » cette responsabilité puisque son recrutement intervient à la suite d’une décision des instances dirigeantes. En effet, le conseil d’administration vote pour ou contre le commencement ou le renouvellement d’un détachement, et cette élection n’est parfois pas sans conséquence. Hubert raconte la situation délicate vécue dans la fédération où il évolue lorsque le contrat du dernier détaché n’a pas été reconduit. La perte de cet ultime enseignant a provoqué un soulèvement au sein du corps d’origine du personnel détaché (inspection académique, syndicat enseignant).

L’étude qu’on a faite montrait qu’on pouvait valoriser [les actions du secteur sportif] à hauteur de 30 000 € à peu près. Et le poste de détaché à lui seul, à l’USEP, coûtait 70 000 €. Donc il y avait 40 000 € qu’on ne pouvait pas trouver, nulle part quoi, donc très logiquement on a profité de la fin de son détachement pour dire : « Écoute une fois que tu seras parti on prendra pas d’enseignant détaché ». Et ça a été extrêmement mal pris et par lui et par les syndicats enseignants et par l’inspection académique, les services de l’État, etc. Tout le monde nous est tombé dessus en disant : « Scandale ! ». (Hubert)

Cette contrainte financière marque l’interruption des contrats en détachement au sein de cette antenne locale et, plus largement, une « mutation opérée » depuis plusieurs années. Dans la citation précédente d’Hubert, ce dernier spécifie qu’au sein de « sa » fédération il y a

« de moins en moins d’enseignants au conseil d’administration, de moins en moins d’enseignants impliqués ». Certaines antennes locales souhaiteraient-elles écarter les enseignants des instances dirigeantes ? Le récit que livre Hadrien appuie cette interrogation. Salarié d’une fédération départementale, située dans le nord-est de la France au moment où il entre dans le Mouvement au milieu des années 1990, il dénonce des tensions fortes au sein de l’antenne déconcentrée de la Ligue de l’enseignement – qui voit l’urne dédiée à l’élection du conseil d’administration terminée dans le fleuve local – à la suite d’une scission dans la vision du fonctionnement de l’association entre « les deux courants syndicaux au sein du même syndicat qui se disputaient la maîtrise de l’outil Ligue de l’enseignement ». Il imagine – il n’a jamais eu de confirmation – avoir été recruté à ce moment précis pour faire face à une situation interne enkystée et rétablir un fonctionnement apaisé<sup>54</sup>. Cette anecdote, un peu datée, questionne tout de même les rapports internes à l’Éducation nationale, ou dit autrement interroge les perspectives différentes en matière d’éducation au sein des fonctionnaires d’État. Une des hypothèses consiste à supposer que le changement dans les méthodes d’apprentissage au sein des instituts de formations des futurs enseignants provoque ce décalage et, par conséquent, va profondément modifier le profil des « nouveaux » enseignants. Dans son étude auprès des stagiaires d’un IUFM du sud-ouest de la France, Bertrand Geay pointe « qu’une très faible proportion de ces jeunes fait partie d’associations ou de structures à caractère militant (2 %), ou encore de mouvements d’éducation populaire (3 %) [...] ils sont aussi majoritairement dépourvus d’expériences socialisatrices telles que celles qui avaient pu marquer les générations précédentes, lorsque les mouvements de jeunesse laïques ou chrétiens disposaient d’une forte implantation »<sup>55</sup>. Le délégué général de la fédération du Val-de-Marne, détaché de l’Éducation nationale, appuie ce constat. Il regrette que « le personnel des collectivités locales conna[isse] mal [la Ligue de l’enseignement] et [que] l’Éducation nationale n’intègre plus l’animation et l’éducation populaire dans ses cursus de formation »<sup>56</sup>. De ce fait, la rencontre entre « instituteurs » formés à l’École normale – et détachés à la Ligue de l’enseignement – et « professeurs des écoles » passés par les IUFM se traduit parfois par des situations conflictuelles où les fonctionnaires les plus « jeunes » (en termes d’ancienneté) ne laissent pas les plus « anciens » intervenir au sein de leur classe.

---

<sup>54</sup> Depuis cet événement, cette fédération départementale n’a plus jamais été dirigée par un enseignant.

<sup>55</sup> Bertrand Geay, « Les néo-enseignants face à l’utilitarisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, 2010/4, p. 75.

<sup>56</sup> Vincent Guillemin, Dominique Argoud, « Note sur la Ligue de l’enseignement du Val-de-Marne : Du conventionnement au marché », in Francis Lebon, Emmanuel de Lescure (dir.), *L’éducation populaire au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 117.

Les enseignants veulent pas forcément qu'on ait un droit de regard sur ce qu'ils font, ne veulent pas forcément s'impliquer au-delà du temps pour lequel ils sont payés. Ce qui se comprend, enfin je veux dire... là où le bât blesse à mon avis c'est qu'on a supprimé de la formation initiale des enseignants lorsqu'elle existait encore toute cette connaissance du système éducatif, dont les mouvements d'éducation populaire. Moi j'ai connu ça encore en [19]89, on avait un module obligatoire de... voilà les FRANCAS, voilà les CEMEA, voilà la Ligue de l'enseignement. Après chacun en fait ce qu'il en veut, on n'est pas obligé de s'impliquer dans ces mouvements-là. Mais au moins de connaître tous ces mouvements-là, permet aussi, enfin à mon sens, pour un enseignant d'avoir des ouvertures sur des projets qu'ils peuvent pas mener tout seul dans leur classe. [...] Mais depuis que les IUFM existent, donc [19]90, ces modules-là sont devenus facultatifs et après n'ont plus existé du tout. Ce qui fait que vous interrogez un enseignant du premier degré aujourd'hui, où je vais dire : « Moi je travaille à la Ligue », il va dire : « Mais c'est quoi la Ligue ? »

Louis, délégué général, enseignant détaché : oui  
Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 1

Cette « fracture » dans la formation des maîtres à l'issue de la fin des Écoles normales a visiblement abouti à une transformation du métier d'enseignant, ainsi que des représentations du milieu scolaire et extra-scolaire. Les enseignants sortis d'un cursus de formation en IUFM semblent moins engagés, moins militants et, par conséquent, moins « attirés » par la Ligue de l'enseignement.

#### *4.2. Vers une fin des détachements à la Ligue de l'enseignement ?*

La « culture scolaire », point d'entrée essentiel dans les établissements scolaires, apparaît bouleversée au gré des mutations que connaît le système de formation des futurs enseignants. Ainsi, à la sortie des instituts de formations, les enseignants s'investissent moins dans le milieu associatif d'une part, et, d'autre part, les dirigeants associatifs ont tendance à « boudier » leur venue. Par ailleurs, faisant le constat au 31 août 2014 de 43 demandes de réintégration de la part d'enseignants en situation de détachement à la Ligue de l'enseignement, une dernière partie tente d'étudier les logiques qui poussent les enseignants à quitter l'éducation populaire.

#### 4.2.1. Quand le réseau écarte les enseignants de ses salariés...

Dans ses travaux de recherche, Géraldine Farges constate que « les transformations des statuts, de la formation, des métiers, des parcours sociaux, ont pu modifier le regard que les jeunes enseignants portent sur leur profession »<sup>57</sup>. De ces mutations résulte une forme de délitement de la « culture scolaire » dû au renforcement de l'écart entre les pratiques professionnelles et les représentations de l'école d'hier et celle d'aujourd'hui. L'image véhiculée aujourd'hui des enseignants qui demandent un détachement, est alors jugée obsolète par le personnel de la Ligue de l'enseignement, et les raisons qui les ont fait venir à une époque apparaissent dépassées ces dernières années. Aussi, faire cohabiter les enseignants d'hier avec les attentes de l'école d'aujourd'hui n'entraîne pas les retombées espérées. Pour certains salariés associatifs, à l'instar de Joël, la présence des enseignants dans le réseau trouve une justification historique mais, au final, dessert le Mouvement.

La spécificité qu'il y a [à la Ligue] c'est le poids des enseignants mais non pas en tant que base militante parce que en fait c'est pas si vrai que ça. Quand on creuse bien, c'est pas si vrai que ça. C'est leur poids en tant que corps coopté (silence) par le système des mises à disposition historique, c'est-à-dire le fonctionnaire mis à disposition par l'État à la Ligue parce qu'effectivement c'était une association complémentaire [de l'école] et que c'était dans la mission historique qui avait été reconnue et puis assez légitimement quoi. Quand on voit l'histoire, c'est assez normal mais, pour moi, ça repose globalement la conception de comment doit et peut être prise en charge la fonction éducative dans une société. [...] Moi quand je suis rentré à la fédé[ration] c'était 8 instits qui étaient détachés, donc payés par le ministère. Y avait le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, le chargé des sports, le chargé de l'USEP, chargé de ci, chargé de voilà, c'est culturel sauf que ça, pendant des décennies, depuis... je sais pas quand ça a été créé ça, je suppose dans les années 30 ou 40 enfin j'en sais rien ! Le fait est que ça génère, ça produit de l'idéologie et une idéologie propre et qui au bout du compte est pernicieuse c'est-à-dire que maintenant le référentiel il est plus en phase. Ce référentiel-là il est plus du tout... c'est pas ce qu'il faut quoi. C'est pas en phase avec la réalité d'aujourd'hui.

Joël, délégué général, enseignant détaché : non  
Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 0

Bruno appuie cette vision « pernicieuse » de la présence des enseignants dans la mesure où ils ne correspondent plus aux professionnels attendus par le réseau, de par leur

<sup>57</sup> Géraldine Farges, « Tous professeurs, et maintenant ? », *Administration & Éducation*, n° 158, 2018/2, p. 63.

changement de caractéristiques sociales. De ce fait, ils ne facilitent pas (ou plus) les relations avec le corps enseignant. La « culture commune »<sup>58</sup> a laissé place à des cultures – au pluriel – et une multitude de profils d’enseignants est apparue, y compris des enseignants définis comme « non militants » par les autres salariés du Mouvement, c’est-à-dire des enseignants qui ne transmettent plus les valeurs défendues par la Ligue de l’enseignement.

Y a plus de culture, au singulier, enseignante. Y a des cultures enseignantes maintenant. Quand y avait une culture enseignante entre guillemets, c’était un peu plus facile parce qu’ils avaient quand même une conception voire une vision politique de leur métier. Là on a de tout. Et on a des enseignants qui s’emmerdent pas, enfin se posent pas de questions. Si on leur demande de former de la main d’œuvre, ils forment de la main d’œuvre. Point barre. Là oui y a tension et conflit, parce que c’est pas notre conception de la mission de l’école.

Bruno, délégué général, enseignant détaché : non  
Nombre d’enseignants au sein de sa fédération : 0

Par ailleurs, le personnel de l’Éducation nationale, ayant peu exercé un métier de l’enseignement avant de se trouver en situation de détachement, est considéré par certains salariés – tel Bruno – comme ne possédant pas cette « culture scolaire ». Ce dernier tient un discours critique sur le sujet et interroge la légitimité de ces enseignants, précisant que parfois ils ne parviennent pas à mobiliser leurs homologues.

Moi j’avais peu de respect pour certains d’eux, parce qu’en plus ils avaient enseigné 1 an ou 2 et puis ils avaient tout de suite noyauté pour être dans les syndicats et puis ils étaient détachés en permanence et puis voilà. Pour moi, non, faut avoir enseigné un peu plus. Alors oui ils vont te recracher un discours mais quand tu le grattes derrière y a pas grand-chose. Et ces gars-là viennent te chercher toi pour mobiliser les enseignants parce qu’ils ont plus de lien avec. Je fais : « Mais attends c’est vous l’interface première là, c’est pas nous ». (Bruno)

Cette mise à distance des fonctionnaires d’État dans certaines fédérations départementales dirigées par des salariés de droit privé, à l’image de celles de Joël et Bruno, se retrouve également au sein d’antennes locales pilotées par du personnel de l’Éducation nationale. Pierre manifeste son souhait de ne plus avoir de nouvel enseignant détaché parmi ses salariés. En effet, il serait amené à recruter un enseignant formé en IUFM et estime que

---

<sup>58</sup> Cette notion de « culture commune » est interrogée par Géraldine Farges : Géraldine Farges, « Tous professeurs, et maintenant ? », *art. cit.*,

ces « nouveaux » enseignants s'éloignent de la « figure militante », au sens où pouvait l'être les « anciens » enseignants – comme lui – qui ont étudié dans les Écoles normales et qui s'investissaient dans les mouvements d'éducation populaire en acceptant de faire des sacrifices (temps de travail allongé, temps de vacances réduit, perte salariale).

*Est-ce que vous aimeriez avoir plus de détachés ?*

Non. Je pense que c'est fini ça ! Les détachés qui sortaient de l'École normale oui parce que quand on entrait à l'École normale, on était encore... on était aussi militants. Professeurs des écoles bon... maintenant faut avoir un master pour être enseignant en maternelle. Non pas qu'il ne faut avoir un master pour enseigner en maternelle, c'est bien d'avoir un master pour enseigner en maternelle puisque tout se joue en maternelle. Y a beaucoup de choses qui se jouent donc c'est pas péjoratif quand je dis ça. Mais y a plus cet engagement et ce militantisme donc... non pas forcément. Pas forcément. Je vais demander à un enseignant qui fait 27 heures par semaine de venir travailler 50 heures par semaine voire 60 heures et de ne plus avoir de vacances. Il ne reste pas. Et puis aussi y a ce côté : « Je suis à la Ligue, je suis enseignant donc je dois avoir un statut particulier par rapport aux autres chefs de service ». Chaque fois que j'ai eu des enseignants qui sont venus, parce que j'en ai essayé quelques-uns, à chaque fois ça s'est terminé comme ça.

Pierre, délégué général, enseignant détaché : oui

Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 3

La mutation opérée dans la formation des maîtres conduit au sentiment, chez les salariés de la Ligue de l'enseignement, d'un recul du militantisme des « nouveaux » enseignants. Les dirigeants – enseignants détachés ou non – limitent alors le recrutement de ces fonctionnaires d'État ; et certaines expériences de détachement avec du personnel de l'Éducation nationale, formé hors Écoles normales, s'achèvent sur des demandes de réintégration de la part de ce public, dont il convient d'étudier les motivations de départ.

#### 4.2.2. ... et que les enseignants quittent l'éducation populaire

Il faut tout d'abord préciser que quitter l'éducation populaire n'implique pas forcément pour le fonctionnaire de retourner au sein de son corps d'origine. Les salariés détachés peuvent demander à conserver ce statut dans une autre structure associative ou dans un autre secteur d'emploi. C'est ainsi qu'en juin 2016, lors du congrès des 150 ans de la Ligue de l'enseignement, des salariés de la fédération locale dirigée par Pierre mentionnent son départ

et son nouveau détachement au sein du conseil départemental de leur territoire. Ce phénomène est une réalité, toutefois les dossiers individuels consultés au centre confédéral ne révèlent aucune information sur la nouvelle affectation de l'enseignant, après son départ du Mouvement, pour pouvoir le quantifier.

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des quarante-trois enseignants, qui ont quitté la Ligue de l'enseignement au 31 août 2014, présente une répartition femmes/hommes semblable à l'ensemble des détachés<sup>59</sup> du réseau (23 % de femmes réintégrées ; 77 % d'hommes). En moyenne, ils sont restés huit années en détachement à la Ligue de l'enseignement. Si la réintégration pour prétendre aux droits à la retraite constitue l'un des motifs de départ, il n'apparaît pas comme la justification principale : 90 % des enseignants qui demandent à réintégrer leur corps d'origine (n=39) sont âgés de moins de 60 ans. Par ailleurs, en 2014, lorsque la situation des effectifs de détachés de la Ligue de l'enseignement est établie, quatre des huit enseignants détachés interrogés au cours de cette recherche ont demandé à réintégrer leur corps d'origine : un pour partir en retraite (André) et trois dont la cause est méconnue (Louis, Pierre et Michel). Pourtant, pendant l'entretien, Pierre et Louis avaient déclaré vouloir continuer à être détaché à la Ligue de l'enseignement, seul Michel avait émis des doutes. En effet, une fois en détachement, Michel – qui connaît la Ligue de l'enseignement par la militance de son père instituteur – prend conscience du décalage existant entre l'image qu'il se faisait du salariat associatif et la réalité de l'emploi, dans un contexte de marchandisation du monde associatif<sup>60</sup>.

Je connaissais bien l'éducation populaire mais... on va dire dans l'aspect militant, bénévole, pas salarié donc j'ai dit : « Pourquoi pas ». J'ai postulé sur une mission « éducation » au départ, qui s'est vite transformée en mission « éducation et culture », et qui se traduit aujourd'hui, enfin depuis deux ans, par des dossiers et des actions « éducation » que l'on mène et qui existent depuis plusieurs années. Et puis la direction de notre structure associative culturelle où on organise des événements tout au long de l'année qui va du concert à la conférence, théâtre, spectacle jeune public, etc. Voilà. Donc je me suis retrouvé salarié dans une fédération aussi importante en plus, moi qui la connaissais depuis fort longtemps mais sous un autre angle, ça a été quand même un gros changement. Je me suis aperçu que de l'intérieur c'était quand même autre chose. Plus compliqué. C'est une entreprise. Avec les

---

<sup>59</sup> Les caractéristiques des enseignants détachés sont détaillées dans le chapitre 6.

<sup>60</sup> Ce que Laurent Willemez définit par « le déclin du militantisme : la mise en avant de la transformation des organisations et la baisse de l'adéquation entre ce qu'y recherchent les individus et ce qu'ils y trouvent » : Laurent Willemez, « *Perseverare Diabolicum* : l'engagement militant à l'épreuve du vieillissement social », *Lien social et politiques*, n° 51, 2004, p.73.

difficultés en plus des dix dernières années : la baisse de subventions, enfin les baisses de subventions donc la difficulté de financer des actions, la difficulté de pérenniser les postes, etc. D'être confronté à une logique privée, même en étant dans l'économie sociale et solidaire, c'est une logique privée quand même ! De fait. Moi ça m'a beaucoup changé de ma direction d'école. Même si c'est parfois compliqué, c'est quand même ultra protégé. On n'est pas en danger. Là on peut être en danger et c'est vrai que c'est pas évident. Moi j'ai eu des phases, dans les deux ans, où ça a été dur. Ça a été dur parce que c'est... le temps des MAD, ça a existé dans les années 80 – 90, [les enseignants] allaient à la Ligue et ils étaient mis à disposition et certains euh... c'est pas le travail qui les fatiguait. Ça existe plus quoi ! C'est pas possible. Faut vraiment... aujourd'hui faut vraiment le vouloir, faut vraiment peser les choses parce que c'est beaucoup d'heures, c'est beaucoup de pression, beaucoup de stress et il faut y croire.

Michel, responsable de services, enseignant détaché : oui

Nombre d'enseignants au sein de sa fédération : 1

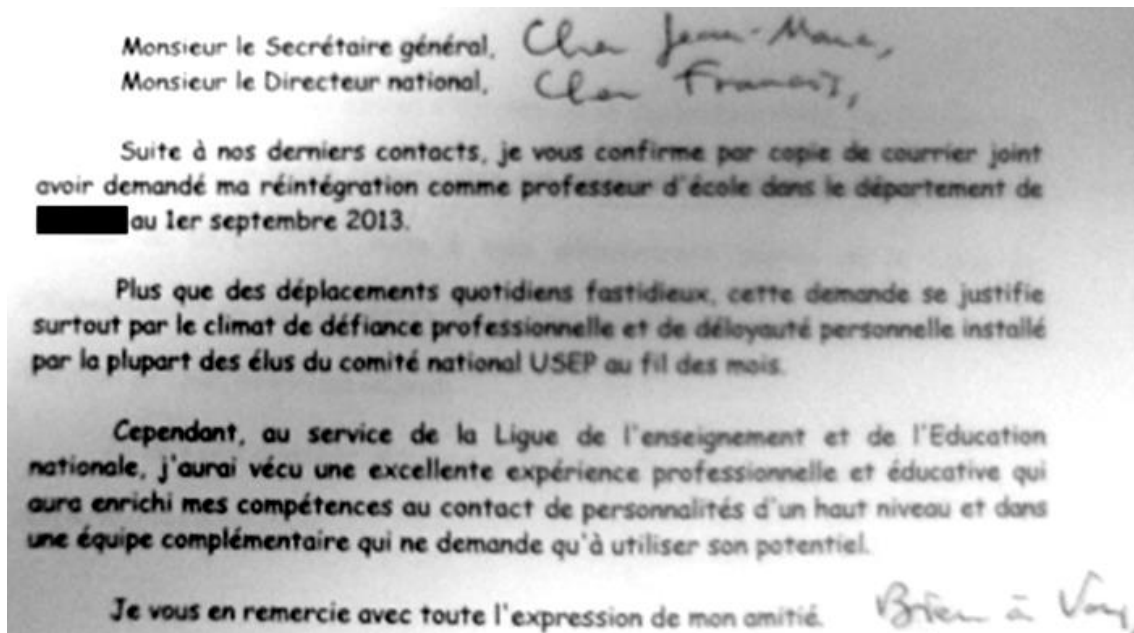
Un quart des dossiers d'enseignants « sortants » de la Ligue de l'enseignement expose la motivation de la demande de réintégration : deux fonctionnaires terminent leur carrière professionnelle (retraite), trois évoquent des « raisons personnelles » et six un non renouvellement de leur demande par le conseil d'administration. Cette instance, chargée de la « bonne » gestion budgétaire de l'antenne locale, est-elle amenée à voter contre la reconduction des détachements pour éviter la « faillite » de l'association sur le territoire qu'elle investit ? Si les difficultés financières constituent une raison qui ne peut être totalement écartée, il apparaît que les demandes de réintégration peuvent également être à l'initiative de l'enseignant détaché. Certains d'entre eux dénoncent des tensions – « un climat de défiance professionnelle et de déloyauté personnelle » (Figure 41) – entre les salariés de l'association et les bénévoles élus.

Ces formes de désillusion du milieu de l'éducation populaire semblent suivre les transformations vécues par le milieu éducatif et associatif. Dès les années 1980, lors de la reconsidération du statut de « mis à disposition » au profit de celui de « détachés », certains enseignants présents à la Ligue de l'enseignement se sont vus réduire leurs missions et expriment un mal-être professionnel. Dans son courrier de demande de réintégration (Figure 42), cet enseignant ne cache pas son impression d'être un « vulgaire pion » au sein du réseau et manifeste également un sentiment de dépossession de son métier. En effet, ce changement de statut entraîne une diminution du budget alloué à la fédération locale qui



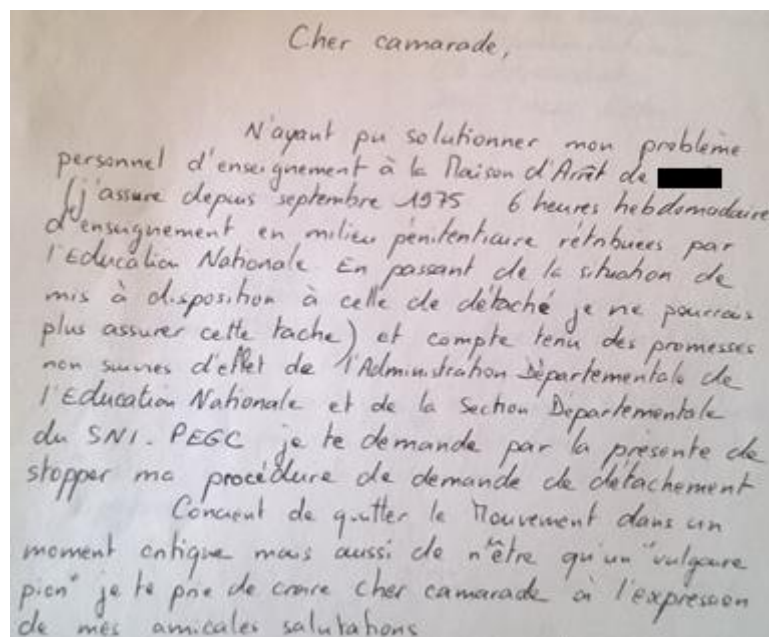
l'emploi et, par conséquent, l'une de ses missions – enseignement à la maison d'arrêt – lui est retirée.

Figure 41. Courrier de demande de réintégration d'un enseignant détaché au 1<sup>er</sup> septembre 2013



Source : Dossier individuel, centre confédéral

Figure 42. Courrier d'un enseignant mis à disposition du 12 juin 1987



Source : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, carton 20140057/426

En adoptant un fonctionnement entrepreneurial, la Ligue de l'enseignement est progressivement devenue moins attractive pour des enseignants qui, initialement, se sont éloignés de leur corps d'origine pour « éduquer autrement » et non pour intégrer une entreprise associative. Aussi, l'écart entre les attentes et les pratiques professionnelles effectives conduit le personnel de l'Éducation nationale à opter pour la réintégration. De plus, le Mouvement – contraint par les transformations institutionnelles – n'apparaît plus toujours en capacité de conserver ce public parmi ses salariés.

## Conclusion

Ce chapitre vise à saisir les trajectoires qui conduisent les individus interrogés au cours de cette recherche au salariat associatif et les logiques institutionnelles de la Ligue de l'enseignement en matière de recrutements. Il cherche à appréhender les évolutions, notamment dans le profil des salariés du réseau, que les transformations imposées au monde associatif depuis plusieurs décennies ont engendrées. Ainsi, la première partie montre comment la socialisation des individus au milieu associatif, souvent marqués par des événements « traumatisants » pendant l'enfance et façonnés par le parcours associatif de leurs parents, se réalise tout au long de la vie et se renforce au gré d'expériences vécues. En cumulant des situations scolaires douloureuses – subies ou observées –, des désaccords familiaux (notamment sur des sujets politiques ou religieux), mais aussi des expériences heureuses dans le milieu associatif (formation aux brevets de l'animation volontaire, contrat en tant que salarié occasionnel, mission de volontariat), les individus cheminent vers le salariat associatif. Ils sont alors confrontés à des processus de recrutement « atypiques » – la cooptation – dans la mesure où leurs trajectoires individuelles ne sont pas analysées à l'aune des diplômes scolaires mais au prisme de leur militantisme, c'est-à-dire de leur capacité à s'investir pleinement pour le Mouvement. Cependant, l'analyse des discours et des méthodes de recrutement montre des écarts entre les représentations des recruteurs et leurs pratiques effectives selon les postes à pourvoir. Ainsi, il existerait des postes (administratifs) qui peuvent accueillir des salariés « non militants », d'autres (postes avec des responsabilités) pour lesquels ce profil d'employés ne serait pas autorisé, et d'autres (postes en lien avec le milieu scolaire) seraient réservés au personnel de l'Éducation nationale. Dans un contexte mouvant de « métamorphoses » du milieu associatif, notamment en matière de financements, La Ligue de l'enseignement se trouve alors prise en étau entre la volonté de conserver ses

militants aux trajectoires scolaires inhabituelles (marquant les valeurs défendues par le Mouvement) et la nécessité de se professionnaliser – une professionnalisation individuelle et institutionnelle – afin de pouvoir résister à la concurrence d’entreprises privées qui empiètent le monde de l’économie sociale et solidaire. Les attentes professionnelles et militantes du Mouvement envers ses salariés contraignent ces derniers à assurer une diversité de missions dans leur emploi, leur laissant parfois moins de place pour des investissements extra-professionnels. Si certains réussissent à conjuguer leur salariat avec des pratiques bénévoles au sein de mouvements associatifs – hors Ligue de l’enseignement – ou politiques, d’autres renoncent. Les plus anciens (salariés depuis 10 ans ou plus dans le Mouvement) présentent le moins d’investissements extra-professionnels, aspirant à faire « autre chose » en dehors de leur temps de travail. Ce sont également ceux qui occupent des postes à responsabilités au sein des fédérations départementales. Ils essaient alors de maintenir une forme d’éthique en refusant par exemple des mandats politiques, qui les confronteraient à des situations ambivalentes. En effet, ils seraient amenés à réaliser des demandes en tant que dirigeants associatifs et à devoir y répondre (positivement ou négativement) en tant qu’élus. Cette incompatibilité morale justifie une forme de « désinvestissement » bénévole hors emploi, toutefois les réalités professionnelles décrites par les salariés attestent qu’une part plus ou moins importante de bénévolat dans leur emploi existe, rendant extrêmement mince la frontière entre le temps rémunéré et le temps donné par les individus.

Enfin, à travers son lien fort avec l’Éducation nationale, le Mouvement subit les directives ministérielles : la fin du statut des enseignants mis à disposition a entraîné la prise en charge financière des contrats de détachement par le réseau ; la fin des Écoles normales a engendré une modification des caractéristiques sociales des « nouveaux » enseignants. Ce contexte, associé à celui des diminutions de subventions, où les fédérations locales se fragilisent, aboutit à des situations conflictuelles au sein de l’association. La stratégie de conservation des enseignants pour « entrer » dans les écoles – ils ne parviennent plus toujours à tenir ce rôle alors qu’ils représentent un coût financier plus élevé pour les antennes déconcentrées – est alors reconsidérée. De plus, ces « nouveaux » enseignants connaissent mal les mouvements d’éducation populaire et ne s’investissent plus dans ce type de structures comme le soulignent les travaux de Bertrand Geay. Du côté des dirigeants, ils les tiennent à l’écart de manière contrainte – absence de financements – ou choisie – ils estiment qu’ils ne sont plus militants – participant ainsi à l’affaiblissement de leur présence dans le réseau. Enfin, ce phénomène s’accroît avec les demandes de réintégration des « anciens » enseignants qui ne se

retrouvent plus dans leurs missions au sein de l'éducation populaire. Ces différents constats interrogent : la Ligue de l'enseignement est-elle en train de devenir une association militante sans militant salarié ? Un Mouvement reconnu complémentaire de l'école publique sans enseignant salarié ? Les instituteurs de l'éducation populaire semblent peu à peu laisser leur place à des professionnels d'entreprises associatives et à des managers.



## Deuxième partie. Conclusion

L'analyse des données objectives des salariés « permanents » (caractéristiques sociodémographiques, origine sociale, parcours scolaire, professionnel, bénévole, etc.) a permis de classer les individus interrogés selon quatre profils-types. L'un des premiers constats se situe au niveau de l'impact fort de la socialisation familiale, de manière globale, sur les parcours des salariés. Plus précisément, l'étude des engagements parentaux rend compte qu'un peu plus de la moitié des individus interrogés signale qu'au moins l'un de ses parents est investi au sein d'une association, d'un syndicat ou en politique. Si les dispositions biographiques des individus n'expliquent pas tous les engagements, comme le précise Sandrine Nicourd, elles entrent en jeu, au moins dans un premier temps, lorsque les individus s'investissent bénévolement. Pourquoi poursuivent-ils cet investissement vers le salariat associatif, et plus spécifiquement sur des emplois proches du milieu scolaire à travers les activités du secteur auquel il appartient ? Ce constat a motivé des recherches plus poussées sur le rapport à l'école qu'entretiennent ces salariés. Ainsi, les résultats de la classification montre que les salariés de trois de ces catégories (les persévérants, les désinvestis et les révoltés) connaissent des difficultés scolaires par le biais de redoublements ou d'échecs aux diplômes. Si les individus du quatrième profil (les décidés) ne sont pas exposés à ces formes de ruptures scolaires, ils présentent tout de même une opposition à l'institution scolaire après avoir été témoins de situations, au sein de leur école, qu'ils ont jugées violentes ou injustes.

La typologie établit également le fait que les salariés interrogés, bien qu'ils commencent leur parcours professionnel associatif en tant qu'animateur (ou coordinateur), s'éloignent de la figure des animateurs peu diplômés, de classe populaire, analysés par Francis Lebon. De ce fait, et puisqu'ils témoignent de profils similaires – individus diplômés, plutôt issus des classes intermédiaires, avec une part non négligeable d'enfants d'instituteurs – un écart s'observe entre les discours sur les processus de recrutement et le profil des salariés « permanents » recrutés. La question de l'entre-soi s'est rapidement posée et vérifiée. En effet, les recrutements à la Ligue de l'enseignement se réalisent sous la forme de cooptation. Cette pratique – courante et décrite dans de nombreuses recherches sur le monde associatif – interroge dans la mesure où, durant les échanges, les salariés « recruteurs » insistent sur la valorisation des parcours atypiques des individus sans diplôme, ou autrement dit sur la reconnaissance de parcours menés en dehors de l'école qui leur permettent d'acquérir des savoir-être, des savoir-faire, etc. alors qu'ils n'ont pas ce profil. Cette valorisation des compétences acquises hors milieu scolaire reste néanmoins vraie pour les postes sans

responsabilité. Par ailleurs, cette interrogation de l'entre-soi concerne une population spécifique, qui se retrouve principalement dans la catégorie des « désinvestis » : les enseignants détachés. Si la présence du corps professoral au sein de la Ligue de l'enseignement est (re)connue et considérée comme « allant de soi », ce travail questionne les ressorts au départ de l'Éducation nationale pour l'éducation populaire. Ainsi, cette recherche montre les relations conflictuelles existantes avec l'institution scolaire : d'abord, avant d'être enseignant dans la mesure où plusieurs d'entre eux ont connu des parcours scolaires marqués par des échecs ; ensuite, lors des premières années d'enseignement en classe quand leurs méthodes de travail sont reconsidérées par des rapports d'inspection médiocres.

En outre, si tous les profils convergent vers des individus en opposition avec l'institution scolaire, il apparaît que les mutations opérées dans le monde associatif, ces dernières décennies, contribuent à remettre en question les investissements professionnels et extra-professionnels de ces salariés associatifs.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

La Ligue de l'enseignement s'est créée pour obtenir des droits : l'école gratuite et laïque. Mais une fois ce combat achevé, l'association a perduré. Elle a su se transformer et s'adapter aux nouvelles problématiques liées aux inégalités scolaires et sociales. Aujourd'hui encore, elle continue de s'ajuster à la société à laquelle elle est confrontée. Partant du postulat de Geneviève Poujol d'une remise en question du concept d'éducation populaire, du constat de Matthieu Hély de « métamorphoses du monde associatif » et d'un terrain d'enquête réalisé, principalement auprès de services « Éducation » de plusieurs fédérations départementales du réseau, quelques années après la « crise » financière de 2008, cette recherche vise à interroger les mutations opérées à l'intérieur du Mouvement en termes de fonctionnement (Partie I) et, plus spécifiquement, sur son salariat (Partie II) dans ce contexte socioéconomique et politique. La fin des années 2000 est en effet marquée par une modification des liens entre le ministère de l'Éducation nationale et les associations reconnues « complémentaires » de l'école, celui-ci mettant fin aux pratiques de mise à disposition des enseignants en vigueur jusque-là.

Dans la mesure où cette recherche s'intéresse au rapport à l'institution scolaire, la partie sociohistorique proposée dans ce travail se centre sur l'analyse des relations entre le Mouvement et le milieu scolaire. À partir de l'étude du profil de trois de ses fondateurs principaux, cette partie révèle une forte proximité de ces derniers avec l'école. Écoliers du XIXe siècle, ils ont tous les trois fait de « longues » études alors que deux d'entre eux sont issus des classes populaires. Ils ont souhaité élargir cette possibilité d'ascension sociale, grâce à l'éducation, à l'ensemble des citoyens français en créant ce qui deviendra quelques années plus tard, une confédération d'associations d'éducation populaire. Si les premières luttes en faveur du milieu scolaire sont couronnées de succès, la Ligue de l'enseignement n'a pas toujours gagné ses batailles sur le plan scolaire. Malgré des défaites, le Mouvement a cependant poursuivi son militantisme de l'éducation populaire. C'est d'ailleurs là une notion difficile à appréhender tant elle regroupe et recoupe d'objets, surtout depuis plusieurs décennies avec les transformations macro-sociales (massification scolaire, précarité, société de consommation, etc.). Le concept d'éducation populaire apparaît comme fragilisé par le « nouveau » fonctionnement associatif *via* des subventions par convention annuelle d'objectifs, la nécessité d'être rentable, de s'imposer sur un marché concurrentiel, etc.



En présentant le fonctionnement et la structuration du réseau, ce sont la richesse et la complexité du Mouvement que l'on a voulu mettre en lumière. La confédération naît de l'initiative de fédérations départementales qui estiment qu'il est nécessaire de se structurer pour pouvoir s'organiser et rayonner sur le territoire. Elle aboutit à une forme de structuration « pyramidale » car, même si les antennes locales sont indépendantes, ces dernières entretiennent des relations d'ordre hiérarchiques avec le centre confédéral, l'échelon national du réseau. L'étude des relations entre ces instances montrent les rapports de domination existants, qui conduisent à des formes de résistance de la part des fédérations départementales et qui contribuent à affaiblir un peu plus le réseau. Ce dernier, marqué par les difficultés financières, est contraint de s'adapter en permanence dans le but de maintenir sa place sur un marché de plus en plus concurrentiel. Dans ce contexte, les fédérations départementales mettent en place des stratégies de survie : un positionnement réfléchi sur leur territoire, un fonctionnement mutualisé entre deux ou plusieurs antennes locales à l'échelle d'une même région, ou encore le recrutement d'un personnel polyvalent capable d'occuper des postes en fonction des besoins.

Les données empiriques présentées sur le secteur associatif, issues notamment des enquêtes menées par Viviane Tchernonog, permettent de situer l'association étudiée dans ce milieu partagé entre les associations qui emploient du personnel et celles qui ne disposent pas de salariés. Ainsi, elles permettent de montrer le poids non négligeable de la Ligue de l'enseignement dans le champ associatif, qui salarie un peu plus de 2 % des employés du secteur, gère plusieurs dizaines de millions d'euros de budget annuel sur l'ensemble de son réseau et, de ce fait, appartient au champ des « entreprises associatives » analysées par Matthieu Hély. Elle est présente sur l'ensemble du territoire et pourtant, en dehors des salariés du Mouvement, qui connaît la Ligue de l'enseignement ? Pas forcément les individus avant d'y entrer par la « porte » du bénévolat, du volontariat ou du salariat. Les enseignants ? Les travaux de Bertrand Geay témoignent d'une méconnaissance des associations d'éducation populaire chez le futur personnel éducatif, dont le profil se modifie au gré des mutations de la formation des « maîtres ». La Ligue de l'enseignement doit visiblement améliorer sa communication pour être davantage attractive et conserver un positionnement essentiel dans le champ de l'éducation populaire.

Les éléments de cadrage confirment l'ampleur que le Mouvement a pris au fil des décennies, ses capacités à « renaître », perdurer, se développer en fonction des contextes. Aussi, l'analyse proposée du fonctionnement de la structure associative est susceptible

d'éclairer des changements qui pourraient affecter les salariés qui évoluent au sein du réseau. Ces deux niveaux d'analyse – institutionnelle et individuelle – semblent intrinsèquement liés : le salariat associatif connaît des mutations qui découlent des transformations subies par les instances qui les emploient. Durant les entretiens, les salariés ont régulièrement fait état de perspectives d'avenir professionnel mitigées, évoquant des changements importants dans leur métier, suggérant des « incompatibilités » entre leurs pratiques d'hier et celles d'aujourd'hui. C'est en analysant leurs discours que leurs trajectoires scolaire, bénévole et professionnelle ont été construites afin de comprendre les logiques qui se jouent dans leurs parcours individuels au prisme de leur rapport à l'école. À partir des récits de vie, une base de données quantitatives a pu être constituée avec l'ambition de dresser des profils-types de salariés de la Ligue de l'enseignement. Une typologie a été réalisée à partir de la méthode statistique de classification ascendante hiérarchique. Néanmoins, partant des entretiens réalisés avec une quarantaine de salariés du réseau, la classification établie ne peut prétendre à aucune généralisation. Elle rend possible une première tentative d'objectivation d'un groupe professionnel et de pointer des spécificités qu'il faudrait approfondir. De cette typologie émergent quatre profils de salariés (persévérants, décidés, désinvestis et révoltés) à partir desquels le rapport à l'école des salariés « permanents » de la Ligue de l'enseignement est étudié. Celui-ci est analysé sous deux angles : à travers la socialisation familiale et en fonction des expériences vécues directement ou indirectement à l'école.

Des événements marquants (opposition des parents au système éducatif institutionnel, orientation scolaire définie par l'institution ou les parents, conflits familiaux, situation d'injustices entre camarades) vécus par l'enfant ou l'écolier modifient, dans un premier temps, son parcours scolaire. En effet, l'individu met à distance l'institution scolaire et son positionnement traduit des situations douloureuses : des difficultés scolaires qui entraînent des redoublements ou des échecs aux examens, ou qui sont liées aux parcours scolaires et professionnels préalables ; des formes d'autocensure et de « fatalisme scolaire », dans la mesure où l'individu estime ne pas être « fait » pour les études ou ne pas être en capacité d'obtenir le diplôme préparé ; des déceptions lorsque le corps enseignant ne soutient pas les élèves, au sens où ce dernier ne les aiderait pas à surmonter des difficultés dans l'apprentissage (occasionnant de mauvais résultats scolaires) ou n'interviendrait pas dans des situations jugées injustes. Par ailleurs, de nombreux événements hors de l'école (manifestation contre les réformes gouvernementales, événements politiques à l'étranger) empiètent sur le milieu scolaire, s'invitent dans les cours de récréation et provoquent des

incidents entre les élèves. Ainsi, tous ces événements font cheminer les individus vers le salariat associatif afin d'y défendre des valeurs, d'y mener des luttes contre des situations qu'ils ont eux-mêmes vues ou vécues. Avec une interruption, parfois brutale, de leur parcours scolaire, les salariés semblent quitter l'école plutôt « fâchés » avec elle. Pourtant, dans l'échantillon interrogé, la moitié des individus présente des appétences pour enseigner, transmettre, apprendre aux autres, mais la plupart d'entre eux (en dehors des détachés du ministère de l'Éducation nationale) ne sont pas allés au bout de leur projet professionnel (devenir enseignant). C'est en ce sens que l'on peut considérer que les salariés cherchent à « réparer » un parcours avorté au sein de l'école. De plus, lorsque leurs pratiques professionnelles sont étudiées, notamment lorsqu'ils interviennent en dehors de l'école auprès de jeunes (souvent) scolarisés, il convient de constater qu'ils adoptent des postures d'enseignants. Ils tentent de s'éloigner des injonctions scolaires en disposant les tables autrement que la disposition « classique » d'une salle de classe, en autorisant les prises de parole spontanée (sans lever le doigt), en adaptant leur vocabulaire (enfant au lieu d'élève). Néanmoins ils se font rattraper par ces normes dans leur pratique professionnelle (évaluation des stagiaires, temps de « correction » en stage BAFA, etc.). S'il manque incontestablement dans ce travail de thèse des observations approfondies sur les pratiques « de terrain », qui pourraient par exemple être le résultat d'une enquête ethnographique des actions menées dans les établissements scolaires (école élémentaire, collège, lycée) pour pouvoir affirmer ou infirmer davantage leur posture, l'analyse des discours et observations réalisés durant cette recherche révèlent que les salariés agissent comme des « instituteurs de l'éducation populaire ».

Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement compte parmi ses salariés de « vrais » enseignants puisqu'elle accueille en détachement du personnel de l'Éducation nationale. Il s'agit principalement d'enseignants du premier degré du secteur public, qui dans un premier temps étaient « mis à disposition » du Mouvement, c'est-à-dire payés par leur corps d'origine, mis à la disposition d'une structure associative. Ce statut, avantageux pour l'association qui se voit attribuer du personnel sans coût supplémentaire, a été remis en cause au fil des décennies – et des gouvernements – jusqu'à disparaître dans les années 2000. Cette évolution a fortement contribué à la transformation du Mouvement d'éducation populaire qui a vu ses effectifs de fonctionnaires diminuer. Alors qu'ils étaient présents sur l'ensemble du territoire, des antennes locales se séparent de ces derniers enseignants à cette même période. En outre, lorsque les fédérations départementales parviennent à conserver du personnel de l'Éducation

nationale, celui-ci occupe des postes clés (poste à responsabilité) ce qui contribue à marquer le réseau par des détachements d'enseignants masculins. En effet, les « détachées » sont minoritaires à la Ligue de l'enseignement et se retrouvent généralement sur des postes au sein du secteur « Éducation », tandis que leurs homologues masculins – quand ils ne sont pas dirigeants – sont davantage présents sur les secteurs sportifs, notamment celui du sport à l'école (USEP). Hommes ou femmes, les enseignants détachés présentent cependant une caractéristique commune puisqu'ils quittent l'Éducation nationale pour s'investir dans les secteurs de la Ligue de l'enseignement qui sont au plus proche du milieu scolaire. De ce fait, quels sont les ressorts du départ de ces enseignants ? Quelles logiques les poussent à s'éloigner de l'Éducation nationale pour se rapprocher de l'éducation populaire ? L'hypothèse selon laquelle ces enseignants rejetteraient l'institution scolaire et « répareraient » leurs parcours guide, une nouvelle fois, cette recherche, en suivant trois pistes de réflexion issues des entretiens : une opposition à la hiérarchie institutionnelle, une approche utilitariste du détachement (mobilités), une volonté d'enseigner « mieux » et « autrement ». Ainsi, l'analyse des trajectoires des enseignants détachés de la Ligue de l'enseignement montre qu'ils s'éloignent des salles de classe après avoir connu des déconvenues professionnelles, où leurs pratiques devant les élèves sont reconsidérées et leurs évaluations aboutissent à des rapports d'inspection médiocres. Les stratégies de mobilités n'ont pas été vérifiées : il y a peu de départs de l'Éducation nationale pour échapper à la carte des établissements de son rectorat et revenir sur son territoire natal par exemple. En revanche, les hypothèses liées à la réparation d'un parcours scolaire se confirment davantage. Les individus deviennent enseignants pour « faire mieux » que les professeurs (des écoles, au collègue, au lycée) qu'ils ont eu durant leur scolarité et qu'ils tiennent parfois responsables de leurs échecs. Ils se retrouvent en position de vouloir adopter des pratiques qui dépassent les normes scolaires qu'ils rejettent. C'est alors au sein d'associations d'éducation populaire qu'ils développent des pratiques professionnelles proches de celles des métiers de l'enseignement par l'intermédiaire d'un militantisme marqué par des sacrifices matériels (plus de logement de fonction), financiers (moins de primes) et professionnels (évolutions de carrière « au ralenti »). Ces logiques conduisant au départ de l'Éducation nationale ne sont pas isolées les unes des autres, c'est pourquoi les enseignants qui quittent leur corps d'origine apparaissent, eux aussi, en opposition avec l'institution scolaire.

Les expériences vues ou vécues par les individus constituent un terrain favorable aux investissements bénévoles, qu'ils soient marqués par les récits de vie de leurs parents ou

grands-parents (guerre, immigration, résistance), victimes de situations discriminantes (racisme, handicap) ou opposés à la reproduction de la socialisation familiale. Ces formes de socialisation – primaire et secondaire – pèsent dans les trajectoires individuelles et amènent les salariés, dans un premier temps, à s'investir bénévolement. Aussi, les liens qu'ils tissent avec le milieu associatif les prédisposent à accéder ensuite au salariat. C'est généralement en se faisant coopter ou repérer puis démarcher qu'ils accèdent à des postes d'animateurs ou de coordinateurs sur leur premier emploi. Toutefois, les stratégies de recrutement se différencient selon les postes à pourvoir. En effet, s'il ne s'agit pas d'un poste d'encadrant, toutes les candidatures sont étudiées : les profils scolaire et professionnel de l'individu sont peu pris en compte. Le fait de ne pas être diplômé ou d'être passé par des mouvements associatifs jugés opposés dans ses valeurs à celles de la Ligue de l'enseignement ne constitue pas un obstacle au recrutement. En revanche, dès que le poste implique des responsabilités au sein du Mouvement, le processus de recrutement est plus ténu et les implicites de la cooptation et de la professionnalisation entrent en jeu. Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement use de sa posture – proche de l'Éducation nationale – pour maintenir des postes (direction de fédération départementale ou responsable de service) occupés par des enseignants en détachement. En combinant le profil des salariés (« fâchés » contre l'école, aspirant à réparer des expériences scolaires douloureuses) aux pratiques de recrutement, marquées par la cooptation et le « démarchage », l'hypothèse d'une forme d'entre-soi se vérifie.

Néanmoins, la Ligue de l'enseignement fait face depuis plusieurs décennies à des transformations de fonctionnement (modification et diminution des dotations financières, fin de la « mis à disposition » du personnel de la Fonction publique) qui l'ont contrainte à agir comme une « entreprise associative ». Pour être concurrentielle, elle a dû et doit (ré)interroger ses pratiques professionnelles et militantes en tant qu'institution, mais aussi celles de ses salariés. En professionnalisant son personnel et en normalisant ses actions et ses activités, le Mouvement d'éducation populaire participe à la transformation du « visage » de son association et remet en cause, au moins en partie, le principe de la valorisation des parcours atypiques qu'il défend. Les salariés ne se retrouvent plus dans leur métier, où les logiques de l'éducation populaire laissent place de plus en plus aux logiques managériales. Ils ne trouvent plus ce qu'ils étaient venus chercher, et cela se révèle d'autant plus chez les enseignants en situation de détachement.

En conclusion, si la Ligue de l'enseignement mène toujours son combat pour « éduquer autrement » *via* le recrutement de salariés qui s'apparentent à des « instituteurs de

l'éducation populaire », elle se trouve confrontée à devoir recruter des « managers » pour s'adapter aux mutations du milieu associatif.

### *Quelle Ligue de l'enseignement dans les prochaines décennies ?*

Au moment où cette recherche s'achève, en 2015, et malgré des mutations profondes, une caractéristique demeure : la Ligue de l'enseignement est dirigée par un enseignant détaché de l'Éducation nationale. Mais, à l'occasion du congrès pour célébrer les 150 ans du Mouvement d'éducation populaire, et pour la première fois de son histoire, les membres du conseil d'administration élisent une secrétaire générale non enseignante. L'année 2016 marque, à l'évidence, un tournant dans l'histoire de la Ligue de l'enseignement. Les services sont restructurés et des nouveaux cadres, qui ne sont issus ni du milieu enseignant ni de l'animation, prennent la direction de « pôles » (anciens « services » ou « secteurs ») récemment créés. Rapidement, des tensions naissent et, en 2018, une crise importante de gouvernance, touche le centre confédéral. De nombreux membres du conseil d'administration remettent en question les choix de la direction. Ils reprochent aux dirigeants du Mouvement de ne plus avoir de positionnement politique, d'être devenus invisibles dans les débats avec les instances politiques, de ne plus avoir de parole forte auprès des pouvoirs publics. Ainsi, dans un contexte économique et politique complexe, où le monde associatif est sous pression et vit une période de grande fragilité, les salariés du centre confédéral ne vivent pas cette situation sereinement. Par ailleurs, ce malaise pourrait se répandre à l'ensemble du réseau. La crainte semble légitime puisque l'instance nationale fait figure de « tête pensante » en donnant aux fédérations départementales les orientations politiques à suivre. De ce fait, les antennes locales pourraient prendre part aux discordes, provoquant des dissensions internes entre les salariés favorables aux décisions des dirigeants et ceux qui y sont défavorables, creusant un peu plus le « fossé » entre la Ligue de l'enseignement d'hier et celle de demain.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages et articles scientifiques

ARCHAMBAULT Edith, *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Paris, Economica, 1996

ARCQ Pierre, « L'évolution législative du statut des objecteurs de conscience 1964 – 1984 », *Courrier international du CRISP*, n° 1044, 1984/19, p. 1-32

BARBIER Jean-Claude, « Élément pour une sociologie de l'évaluation des politiques publiques en France », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, 2010/1, p. 25-49

BAUBÉROT Jean, *Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015

BEAUD Stéphane, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002

BECKER S. Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002

BECQUET Valérie, « Le service civil : un espace de socialisation politique ? L'exemple d'Unis-cité », *Agora débats/jeunesses*, n° 47, 2008/1, p. 58-69

BELLAOUI Nadia, LAMY Marie, « Les associations, lieu de réinvention du travail ? », *Mouvements*, n° 81, 2015/1, p. 71-76

BERGER Peter L., LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2010 [1966]

BERNARD-ROIGT Martine, « Territoire et syndicalisme, entre respect des valeurs et besoins d'évolution, la démarche CGT », *La revue de l'Ires*, n° 82, 2014/3, p. 89-110

BILAND Émilie *et al.*, « Ceteris (non) paribus ? Combiner régression logistique et analyse des données pour étudier les arrangements pratiques des personnes handicapées ou dépendantes », *Genèses*, n° 73, 2008/4, p. 37-56

BOURDIEU Pierre « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 24, 1978, p. 2-22



BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979

BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 [5<sup>e</sup> édition]

BOURDIEU Pierre, CHAMPAGNE Patrick, « Les exclus de l'intérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 91-92, 1992, p. 71-75

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970

BOURRIEAU Jean, *L'éducation populaire réinterrogée*, Paris, L'Harmattan, 2001

CACÉRÈS Benigno, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Le Seuil, 1964

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, ŒUVRARD Françoise, *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte, 2009 [1995]

CAMUS Jérôme, « Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France », *Pensée plurielle*, n° 26, 2011/1, p. 25-36

CARTIER Marie, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003

CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, « Les classes populaires face à l'impératif scolaire. Orienter les choix dans un contexte de scolarisation totale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 205, 2014/5, p. 58-71

CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel, WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16, 1994, p. 114-132

CHATEIGNER Frédéric, *Éducation populaire : les deux ou trois vies d'une formule*, Thèse de doctorat en science politique, université de Strasbourg, 2012

CHATEIGNER Frédéric, « L'"éducation populaire", combien de citations ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 44, 2007, p. 62-72

CHEVALLIER Philippe, « Les filières scolaires de l'échec », *Revue française de pédagogie*, n° 77, 1986, p. 39-46

CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire – 1815-1945 – Perspectives françaises et internationales*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2017

COLLOVALD Annie (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, PUR, 2002

COTTIN-MARX Simon *et al.*, « Éditorial », *Mouvements*, n° 81, 2015/1, p. 7-9

DARMON Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006

DAUVIN Pascal, SIMÉANT Johanna, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002

DEFOURNY Jacques, « L'émergence du concept d'entreprise sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLIII, 2004/3, p. 9-23

DELAY Christophe, « "En sortir" ou "s'en sortir par l'école". Choix d'orientations juvéniles, classes populaires et enseignement professionnel en Suisse romande », *Sociétés contemporaines*, Presses de Sciences Po, n° 109, 2018/1, p. 117-146

DESROSIÈRES Alain, « Classer et mesurer : les deux faces de l'argument statistique », *Réseaux. Communication – Technologie – Société*, n° 71, 1995, p. 11-29

DIETRICH Pascale, LOISON Marie, ROUPNEL Manuella, « Articuler les approches quantitative et qualitative », in PAUGAM Serge (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 207-222

DIVERT Nicolas, LEBON Francis, « "Qui fait quoi, qui est qui ?" Réforme des rythmes et divisions du travail à l'école primaire », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 50, n° 4, 2017, p. 25-43

DOUAT Étienne, *L'école buissonnière*, Paris, La Dispute, 2011

DURKHEIM Émile, *L'éducation morale*, Paris, PUF, 1992

DURU-BELLAT Marie, VAN ZANTEN Agnès, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2007 [1999]

DUSSUET Annie, FLAHAULT Erika, « Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif ? », *Formation emploi*, n° 111, 2010, p. 35-50

FARGES Géraldine, « Tous professeurs, et maintenant ? », *Administration & Éducation*, n° 158, 2018/2, p. 59-64

FILLIEULE Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005

FILLIEULE Olivier, « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », in FILLIEULE Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 17-47

FIRDION Jean-Marie, « Construire un échantillon », in PAUGAM Serge (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 71-92

FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle*, Paris, Éditions du Seuil, 1993

GARCIA Sandrine, *Le goût de l'effort. La construction familiale des dispositions scolaires*, Paris, PUF, 2018

GAXIE Daniel, « Rétributions du militantisme et paradoxe de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol. 11, n° 1, 2005, p. 157-188

GEAY Bertrand, « Les néo-enseignants face à l'utilitarisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, 2010/4, p. 72-89

GLASMAN Dominique, ŒUVRARD Françoise (dir.), *La déscolarisation*, Paris, La Dispute, 2004

GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1968

GREINER Philippe, « Genèse de la laïcité et prohibition du prosélytisme », *Transversalités*, n° 108, 2008, p. 21-37

GUILLEMIN Vincent, ARGOUD Dominique, « Note sur la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne : Du conventionnement au marché », in LEBON Francis, DE LESCURE Emmanuel (dir.), *L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 115-117

HAMIDI Camille, « Les raisons de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine », *Revue française des affaires sociales*, 2002/4, p. 149-165

HAVARD DUCLOS Bénédicte, NICOURD Sandrine, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, Payot, 2005

HÉLY Matthieu, *Le travailleur associatif : un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales de Paris, 2005

HÉLY Matthieu, « À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », *Société contemporaine*, n° 69, 2008/1, p. 125-147

HÉLY Matthieu, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 2009

HÉLY Matthieu, MOULÉVRIER Pascale, « "Économie sociale et solidaire" : quand les sciences sociales enchantent le travail », *Idées économiques et sociales*, n° 158, 2009, p. 30-41

HÉLY Matthieu, SADOUL Nicolas, « Cadres et dirigeants salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire : identités, pratiques, parcours », *XIIIe journée d'étude du GDR CADRES*, octobre 2007

IHADDADENE Florence, *La marchandisation de l'engagement des jeunes. Les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement*, Thèse de doctorat en sociologie, université Paris Nanterre, 2018

ION Jacques, *La fin des militants ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997

ISRAËL Liora, « L'usage des archives en sociologie », in PAUGAM Serge (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 167-185

JACQUES Marie-Hélène, « Réseaux de sociabilité, représentations d'avenir et gestion des transitions chez les candidats à la VAE », in NEYRAT Frédéric (dir.), *La validation des acquis de l'expérience*, Bellecombes-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2007, p. 353-375

JACQUES Marie-Hélène, « Quatre ans après le collège : retour sur les parcours d'aspirants apprentis », *Formation emploi*, n° 136, 2016, p. 29-54

KHERROUBI Martine, LEBON Francis, « Regards sur les mondes professionnels de la "co-éducation". Introduction au dossier », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 50, n° 4, 2017, p. 7-23

LAGROYE Jacques, OFFERLÉ Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010

LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005 [1998]

LAVILLE Jean-Louis, SAINSAULIEU Renaud (dir.), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997

LEBON Francis, « Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs », *Éducation et sociétés*, n° 11, 2003/1, p. 135-152

LEBON Francis, « Devenir animateur : une entreprise d'éducation morale », *Ethnologie française*, vol. 37, 2007/4, p. 709-720

LEBON Francis, DE LESCURE Emmanuel (dir.), *L'éducation populaire au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016

LETERRIER Jean-Michel, *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001

LLOBET Aurélie, « L'engagement des enseignants du secondaire à l'épreuve des générations. Entre reproduction et recomposition des formes d'action », *Politix*, n° 96, 2011/4, p. 59-80

MAILLARD Fabienne, « Professionnaliser les diplômés et certifier tous les individus : une stratégie française indiscutable ?, *Carrefours de l'éducation*, n° 34, 2012, p. 29-44

MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 1992

MARTIN Jean-Paul, « Des catholiques hier aux musulmans, aujourd'hui. La laïcité et les identités religieuses », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 54, 2012, p. 90-99

MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016

MATHIEU Lilian, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein du collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, 2010/3, p. 303-318

MAUGER Gérard, « Entre engagement politique et engagement sociologique », in TISSOT Sylvie, GAUBERT Christophe, LECHIEN Marie-Hélène, *Reconversions militantes*, Limoges, PULIM, 2005, p. 177-192

MÈGE Arnaud, « "Faire autrement". Tensions entre idéaux et contraintes pratiques de militants pour la décroissance », *Terrains & travaux*, n° 31, 2017/2, p. 63-86

MEUGNIER Guillaume, *Mutations fonctionnelles et référentielles des modèles de coopération entre associations d'éducation populaire et pouvoirs publics : l'exemple du partenariat entre la Ligue de l'enseignement et le ministère de l'Éducation nationale*, Thèse de doctorat en sciences de l'homme, du politique et du territoire, Institut d'études politiques de Grenoble, 2014

MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007

MILLET Mathias, THIN Daniel, « La "déscolarisation" comme parcours de disqualification symbolique » in GLASMAN Dominique, ŒUVRARD Françoise (dir.), *La déscolarisation*, Paris, La Dispute, 2004, p. 265-278

MILLET Mathias, THIN Daniel, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF, 2005

MISCHI Julian, *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010

MONTANDON Cléopâtre, « Processus de socialisation et vécu émotionnel des enfants », *Revue française de sociologie*, XXXVII, 1996, p. 263-285

MOULÉVRIER Pascale, « Les "banquiers solidaires" ou la légitimation d'une "profession économique" », *Formation emploi*, n° 111, 2010, p. 51-65

NÉTUMIÈRES (DES) Félicité, « Méthodes de régression et analyse factorielle », *Histoire & Mesure*, XII-3/4, 1997, p. 271-298

NEYRAT Frédéric (dir.), *La validation des acquis de l'expérience*, Bellecombes-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2007

NICOURD Sandrine (dir.), *Le travail militant*, Rennes, PUR, 2009

NICOULD Sandrine, « Introduction. Pourquoi s'intéresser au travail militant ? », in NICOULD Sandrine (dir.), *Le travail militant*, Rennes, PUR, 2009, p. 13-23

NICOULD Sandrine, « Éducation populaire : organisation du travail associatif et action publique », *Entreprises et histoire*, 2009/3, n° 56, p. 62-72

ODRY Dominique, *Pour comprendre l'évaluation*, Amiens, Centre régional de documentation pédagogique, 2008

ORANGE Sophie, « Un "petit supérieur" : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur », *Revue française de pédagogie* [En ligne] 167 | avril-juin 2009, mis en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2013

PAGIS Julie, « Engagements soixante-huitards sous le regard croisé des statistiques et des récits de vie », *Politix*, n° 93, 2011/1, p. 93-114

PAUGAM Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010

PÉCHU Cécile, « Les générations militantes à droit au logement », *Revue française de science politique*, vol. 51, 2001/1, p. 73-103

PERRET Bernard, *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte, 2001

POUJOL Geneviève, (dir.), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan, 2000

POUJOL Geneviève, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? », in POUJOL Geneviève (dir.), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 11-23

POUJOL Geneviève, ROMER Madeleine, *Dictionnaire biographique des militants, XIXe-XXe siècles, De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996

POULAT Émile, « Laïcité : de quoi parlons-nous ? Confusions et obscurités », *Tranversalités*, n°108, 2008, p. 11-19

PUDAL Romain, *Retour de flammes. Les pompiers, des héros fatigués ?*, Paris, La Découverte, 2016

RENAHY Nicolas, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005

RENISIO Yann, SINTHON Rémi, « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain. Pour en finir avec le dualisme "quantitatif"/"qualitatif" », *Genèses*, n° 97, 2014/4, p. 109-125

RETIÈRE Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 63, 2003, p. 121-143

RICHEZ Jean-Claude, « L'éducation populaire à l'épreuve du service social : les rendez-vous manqués (1930-1950). Gisèle de Failly et Nicole Lefort des Ylouses », *Agora débats/jeunesses*, n° 58, 2011/2, p. 55-72

RICHEZ Jean-Claude, « L'éducation populaire : une affaire d'État ? Perspectives actuelles », in LEBON Francis, DE LESCURE Emmanuel (dir.), *L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 29-44

ROUANET Henry, LEBARON Frédéric, LE HAY Viviane, ACKERMANN Werner, LE ROUX Brigitte, « Régression et analyse géométrique des données. Réflexions et suggestions », *Mathématiques & Sciences Humaines*, n° 160, 2002, p.13-45

SADOUL Nicolas, « Cadres associatifs salariés = cadres autodidactes ? », *Actes de la 9<sup>e</sup> journée d'étude "Savoirs et carrières : que nous apprennent les cadres autodidactes et promus ?"*, Paris, IRESCO, juin 2004

SÉVILLA Nathalie, *La Ligue de l'enseignement – Confédération générale des œuvres laïques 1919 – 1939*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 2004

SÉVILLA Nathalie, « Mutation démocratique à la ligue (1925-1940) », *Agora débats/jeunesses*, n° 40, 2006, p. 10-21

SIMONET Maud, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, 2010

SIMONOT Michel, *Les animateurs socio-culturels*, Paris, PUF, 1974

STRAUSS Anselm, *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992



TCHERNONOG Viviane, « Le secteur associatif et son financement », *Informations sociales*, n° 172, 2012/4, p. 11-18

TCHERNONOG Viviane, *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*, Paris, Dalloz, 2013 [2<sup>e</sup> édition]

TISSOT Sylvie, « Entre soi et les autres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 204, 2014, p. 4-9

TRAÏNI Christophe, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, vol. 60, 2010/2, p. 335-358

VINCENT Guy (dir.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, 1994

VINCENT Guy, « La socialisation démocratique contre la forme scolaire », *Éducation et francophonie*, vol. XXXVI : 2, 2008, p. 47-62

WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science. Premier essai (1904)*. Traduit de l'Allemand et introduit par Julien Freund, Paris, Plon, 1965

WILLEMEZ Laurent, « *Perseverare Diabolicum* : l'engagement militant à l'épreuve du vieillissement social », *Lien social et politiques*, n° 51, 2004, p.71-82

YON Karel, « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant », *Politix*, n° 70, 2005, p. 137-167

### **Ouvrages, archives et documents internes à la Ligue de l'enseignement**

DUCOMTE Jean-Michel, *Laïcité, laïcité(s) ?*, Toulouse, Privat, 2012

DUCOMTE Jean-Michel, ROIRANT Jean-Marc, *La liberté de s'associer*, Toulouse, Privat, 2011

TOURNEMIRE Pierre, « Du conflit au dialogue : la longue histoire des relations entre la Ligue de l'enseignement et les Églises », in « Laïcité. J'écris ton nom... dans toutes les langues d'Europe », *Diasporiques/Cultures en mouvement*, n° 25, mars 2014

TOURNEMIRE Pierre, *La Ligue de l'enseignement*, Toulouse, Milan, 2015

« Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous. Pour que la République laïque, démocratique et sociale tienne ses promesses ! », *Les idées en mouvement*, Hors-série n° 7, novembre 2005

*Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?*, Paris, L'Archipel, 2006

« Redonner un souffle à notre école », *Les idées en mouvement*, n° 197, mars 2012

L'essentiel de la Ligue de l'enseignement, « S'associer est une force », 2013

« Histoire de la Ligue », cahier n° 1, non daté

### **Publications statistiques**

TCHERNONOG Viviane, « Le paysage associatif français », *Stat info*, n° 07-04, Novembre 2007

CNCRES, *Panorama de l'économie sociale et solidaire en France*, édition 2015

*Repères et références statistiques*, MENESR, DEPP, 2015

*Insee Première*, n° 1587, mars 2016

### **Sites internet**

<http://150ans-laligue.org>

<http://www.associations.gouv.fr>

<http://avis-situation-sirene.insee.fr>

<http://www.data.gouv.fr>

<http://www.education.gouv.fr>

<http://ec.europa.eu/eurostat/about/overview>

<https://www.fondation-alliancefr.org>

*Bibliographie*

<https://grrep.wordpress.com>

<http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01136/l-affaire-du-foulard-islamique-en-1989.html>

<http://gallica.bnf.fr>

<https://www.insee.fr>

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/association>

<http://www.laicite-laligue.org>

<http://www.laligue.org>

<http://www.lefigaro.fr/actualites/2008/05/15/01001-20080515ARTFIG00086-ces-enseignants-sans-eleves-vises-par-darcos.php>

<https://www.legifrance.gouv.fr>

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2005/11/05/le-sort-des-enseignants-mis-a-disposition-en-question\\_706889\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2005/11/05/le-sort-des-enseignants-mis-a-disposition-en-question_706889_3224.html)

<http://www.ligue31.net>

<http://ligueenseignement12.org>

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

<https://www.pasdeducationpasdavenir.org>

<http://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>

<http://www.vacances-aroeven.fr>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### Liste des cartes

|  |     |
|--|-----|
| Carte 1. Origine géographique des salariés enquêtés selon la fédération départementale « employeur »   | 34  |
| Carte 2. Répartition des activités principales des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement au 31/12/2015   | 74  |
| Carte 3. Effectif moyen de salariés des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement en 2015  | 75  |
| Carte 4. Représentation des enseignants mis à disposition ou détachés de la Ligue de l'enseignement en rond proportionnel selon l'effectif départemental en France | 309 |
| Carte 5. Répartition des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement dirigées par des enseignants détachés   | 312 |

### Liste des encadrés

|   |     |
|---|-----|
| Encadré 1. Agrément « jeunesse et éducation populaire »   | 60  |
| Encadré 2. La Ligue de l'enseignement en quelques chiffres  | 64  |
| Encadré 3. Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire                      | 68  |
| Encadré 4. À la recherche des fédérations départementales, méthodologie d'une enquête minutieuse              | 73  |
| Encadré 5. Réunion d'avancement des projets expérimentaux en région PACA, mars 2012                           | 135 |
| Encadré 6. Repas lors d'un stage de formation BAFA en région Ile-de-France, février 2012                      | 138 |
| Encadré 7. Extrait du rapport d'activité de la fédération des Yvelines  | 149 |
| Encadré 8. Extrait du rapport d'activité de la fédération des Hautes-Alpes                                    | 162 |
| Encadré 9. Carnet de terrain. Notes sur la fédération du Tarn-et-Garonne                                      | 164 |
| Encadré 10. Extrait du rapport d'activité de la fédération du Var   | 168 |
| Encadré 11. Extrait du rapport d'activité de la fédération des Yvelines                                       | 169 |
| Encadré 12. Les locaux atypiques des fédérations départementales  | 171 |
| Encadré 13. Des actions en « petit comité »   | 176 |
| Encadré 14. Carnet de terrain. Fédération de l'Indre, ancien libraire et bibliothécaire                       | 181 |
| Encadré 15. Extraits de lettres périodiques. Complémentarité entre Éducation nationale et éducation populaire | 267 |
| Encadré 16. Extraits de lettres périodiques. Critiques adressées contre le ministère de l'Éducation nationale | 270 |

|  |     |
|--|-----|
| Encadré 17. Extrait de notes du journal de terrain. Les temps de formations BAFA _____               | 276 |
| Encadré 18. Extrait de notes du journal de terrain. Les temps d'échanges entre formateurs BAFA _____ | 279 |
| Encadré 19. Conclusion du rapport d'évaluation de Philippe Baron, avril 1987 _____                   | 325 |

## Liste des figures

|   |     |
|---|-----|
| Figure 1. Espace « librairie » du congrès des 150 ans de la Ligue de l'enseignement _____   | 76  |
| Figure 2. Convocation au cours d'hygiène sociale en 1939 _____  | 81  |
| Figure 3. Porte d'entrée de la fédération des Alpes-Maritimes _____   | 97  |
| Figure 4. Affiches publicitaires d'actions menées par la Ligue de l'enseignement _____  | 100 |
| Figure 5. Affiches du salon de l'éducation en 2010, 2011, 2012, 2014 et 2016 _____  | 101 |
| Figure 6. Secteurs d'activités du centre confédéral en 1985 et en 2015 _____  | 110 |
| Figure 7. Organigramme d'une fédération départementale _____  | 111 |
| Figure 8. Présentation du projet de budget de la Ligue de l'enseignement, année 1970 _____  | 120 |
| Figure 9. Projet fédéral d'une fédération départementale de la Ligue _____  | 128 |
| Figure 10. Documents divers rédigés avec l'AlphaLigue _____   | 129 |
| Figure 11. Recto de plaquettes de présentation de fédérations départementales _____   | 131 |
| Figure 12. Verso de plaquettes de présentation de fédérations départementales _____   | 132 |
| Figure 13. Compte de résultats de la fédération des Hauts-de-Seine, année 2011 _____  | 153 |
| Figure 14. Compte de résultats de la fédération de Haute-Garonne, année 2014 _____  | 154 |
| Figure 15. Article de presse sur la fédération départementale de l'Indre, juin 2010 _____   | 157 |
| Figure 16. Organigramme de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence _____  | 178 |
| Figure 17. Détail de la « Direction des services fédéraux » _____   | 180 |
| Figure 18. Détail de la « Direction de la formation et de l'insertion » _____   | 182 |
| Figure 19. Trajectoire bénévole d'André de 1986 à 2011 _____  | 220 |
| Figure 20. Trajectoire bénévole de Martin de 1988 à 2011 _____  | 220 |
| Figure 21. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle d'Edwige _____   | 226 |
| Figure 22. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle d'Hugo _____   | 228 |
| Figure 23. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle de Louis _____   | 230 |
| Figure 24. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle de Vincent _____   | 233 |
| Figure 25. Trajectoire scolaire, bénévole et professionnelle de Bruno _____   | 233 |
| Figure 26. Schéma du « Pôle Politiques scolaires » de la Ligue de l'enseignement en 2016 _____  | 288 |
| Figure 27. Instruction n° 82-218 du 19 mai 1982 sur la mise à disposition de membres des personnels de l'Éducation nationale au bénéfice des mouvements et associations prolongeant l'action du service public de l'Éducation nationale _____ | 291 |
| Figure 28. Critères d'habilitation proposés dans l'instruction n° 82-218 du 19 mai 1982 _____   | 292 |

|  |     |
|--|-----|
| Figure 29. Extrait des échanges aux débats parlementaires en 1957  | 297 |
| Figure 30. Courrier du directeur des affaires générales du ministère de l'Éducation nationale au secrétaire général de la LFEEP, 12 juin 1986  | 299 |
| Figure 31. Courrier du secrétariat général aux personnels de l'Éducation nationale mis à disposition de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, 10 octobre 1986 | 300 |
| Figure 32. Extrait du dossier n° 5 interne à la Ligue de l'enseignement pour s'opposer à la loi de finances de 1988, mars 1987   | 301 |
| Figure 33. Article sur les suppressions des enseignants mis à disposition, 13 septembre 1988   | 302 |
| Figure 34. Extrait d'article sur la réduction de la subvention du ministère de l'Éducation envers la Ligue de l'enseignement, 6 janvier 2009   | 303 |
| Figure 35. Avancement de carrière professionnelle de Paul Cartier  | 342 |
| Figure 36. Note interne de la Ligue de l'enseignement sur le « problème des mis à la disposition », janvier 1956   | 344 |
| Figure 37. Ensemble des éléments déclencheurs des investissements bénévoles et participant à l'arrivée dans le salariat associatif   | 359 |
| Figure 38. En-tête d'une offre d'emploi pour un poste de délégué.e USEP/UFOLEP au sein d'une fédération départementale   | 371 |
| Figure 39. Offre d'emploi partielle pour un poste de délégué.e USEP au sein d'une fédération départementale  | 373 |
| Figure 40. Politique d'emploi d'une fédération départementale  | 376 |
| Figure 41. Courrier de demande de réintégration d'un enseignant détaché au 1 <sup>er</sup> septembre 2013  | 402 |
| Figure 42. Courrier d'un enseignant mis à disposition du 12 juin 1987  | 402 |
| Figure 43. Façade de la fédération des Bouches-du-Rhône  | 450 |
| Figure 44. Façade de la fédération du Tarn-et-Garonne  | 450 |
| Figure 45. Façade de la fédération des Hautes-Alpes  | 451 |
| Figure 46. Façade de la fédération du Var  | 451 |

### Liste des graphiques

|   |     |
|---|-----|
| Graphique 1. Répartition des effectifs salariés par catégorie socioprofessionnelle pour les familles de l'économie sociale en 2010  | 71  |
| Graphique 2. Évolution des subventions d'exploitation du centre confédéral et de fédérations départementales en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Ile-de-France entre 2011 et 2015 | 119 |
| Graphique 3. Comptes de résultats de la fédération des Bouches-du-Rhône de 2008 à 2015  | 173 |
| Graphique 4. Comptes de résultats de la fédération des Alpes-de-Haute-Provence de 2005 à 2015   | 183 |
| Graphique 5. Effectif salarié annuel moyen de la Ligue de l'enseignement entre 2001 et 2015   | 194 |

|   |     |
|---|-----|
| Graphique 6. Décomposition du taux d'inertie de l'ACM sur la socialisation primaire _____   | 211 |
| Graphique 7. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 1 et 2 _____  | 213 |
| Graphique 8. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 1 et 4 _____  | 217 |
| Graphique 9. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 2 et 3 _____  | 218 |
| Graphique 10. Plan factoriel des modalités actives les plus représentatives des axes 1 et 3 _____   | 222 |
| Graphique 11. Dendrogramme et gain d'inertie _____  | 223 |
| Graphique 12. Classification ascendante hiérarchique représentée selon les axes 1 et 3 _____  | 224 |
| Graphique 13. Évolution du nombre d'enseignants mis à disposition ou détachés auprès de la Ligue de l'enseignement entre 1955 et 2014 _____           | 307 |
| Graphique 14. Nombre d'enseignants arrivés selon l'année de première demande pour exercer un emploi à la Ligue de l'enseignement de 1984 à 2014 _____ | 322 |

### Liste des tableaux

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 1. Données synthétiques des salariés interrogés _____   | 40  |
| Tableau 2. Nombre d'associations en 2013 selon le domaine d'activité principal _____  | 67  |
| Tableau 3. Nombre de publications explicitement sur la Ligue de l'enseignement par décennie, d'avant 1970 aux années 2010 _____                                   | 98  |
| Tableau 4. Évolution de la part des subventions d'exploitation de 2005 à 2015 _____   | 118 |
| Tableau 5. Évolution de la part des ventes de production et/ou de prestations de services de 2005 à 2015 _____  | 121 |
| Tableau 6. Résultat de l'exercice des fédérations départementales enquêtées et du centre confédéral de 2005 à 2015 _____  | 151 |
| Tableau 7. Ratio entre les charges et les produits des fédérations départementales enquêtées et du centre confédéral de 2005 à 2015 _____                         | 152 |
| Tableau 8. Répartition du personnel du centre confédéral selon le type de contrat et le statut des salariés entre 2002 et 2015 _____                              | 195 |
| Tableau 9. Répartition des salariés enquêtés selon la fonction principale exercée et le type de contrat _____   | 200 |
| Tableau 10. Répartition des salariés enquêtés selon le nombre de postes occupés et leur ancienneté au sein de la Ligue de l'enseignement _____                    | 201 |
| Tableau 11. Répartition des salariés selon leur niveau de qualification en formation initiale et le fait d'avoir obtenu (ou non) le diplôme du baccalauréat _____ | 202 |
| Tableau 12. Répartition des salariés selon leur niveau de qualification en formation initiale et leur niveau de qualification en formation continue _____         | 203 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 13. Répartition des salariés enquêtés selon la dernière catégorie socioprofessionnelle de leurs parents _____  | 206 |
| Tableau 14. Répartition des salariés enquêtés selon leur fonction principale exercée et l'origine sociale de leur père _____   | 207 |
| Tableau 15. Tableau synthétique des caractéristiques principales des individus par classe _____  | 237 |
| Tableau 16. Comparaison d'extraits d'articles du décret relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions en 1985, 2007 et 2015 _____                       | 295 |
| Tableau 17. Répartition des enseignants en fonction au sein de la Ligue de l'enseignement selon leur sexe, leur statut au niveau du ministère de l'Éducation nationale et le fait d'occuper un poste de direction au sein de l'association en 1955, 1987, 1994, 2003 et 2014 _____ | 311 |
| Tableau 18. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement selon leur statut au sein de leur ministère de rattachement _____   | 313 |
| Tableau 19. Répartition des enseignants des secteurs public et privé, par degré d'enseignement, en 2014-2015 _____   | 314 |
| Tableau 20. Répartition des enseignants et des détachés du secteur public, par degré d'enseignement, en 2014-2015 _____  | 315 |
| Tableau 21. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement par sexe et selon le nombre d'enfants au moment de la première demande de mise à disposition ou détachement _____   | 317 |
| Tableau 22. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement par sexe et par âge en 2014__   | 318 |
| Tableau 23. Répartition des détachés de la Ligue de l'enseignement par sexe et selon le secteur d'activités investi au moment de la première demande de mise à disposition ou détachement ____   | 319 |
| Tableau 24. Rapport de l'inspecteur d'académie selon l'ancienneté au ministère de l'Éducation nationale au moment de la première demande de mise à disposition ou de détachement _____   | 326 |
| Tableau 25. Comparaison des mobilités selon le département de naissance, le département (ou la région) de l'inspection d'académie de rattachement et le département du lieu de travail à la Ligue de l'enseignement des enseignants _____  | 334 |
| Tableau 26. Rapport de l'inspecteur d'académie selon le secteur d'activités demandé au moment de la première demande de mise à disposition ou de détachement _____   | 335 |
| Tableau 27. Les fonctions des enseignants du premier degré public en 2014-2015 _____   | 337 |
| Tableau 28. Répartition des salariés selon leurs investissements bénévoles (avant leur arrivée à la Ligue de l'enseignement) et ceux de leurs parents _____  | 357 |
| Tableau 29. Répartition des salariés selon leur investissement passé et leur investissement actuel dans le milieu associatif, politique ou syndical _____  | 383 |
| Tableau 30. Répartition des salariés selon leur ancienneté à la Ligue de l'enseignement et le fait d'être investi dans un milieu associatif, politique ou syndical au moment de l'entretien _____  | 387 |





# ANNEXES

\*\*\*



*Annexe 1. Historique des congrès de la Ligue de l'enseignement  
de 1881 à 2016*

Le tableau est présenté sur les 12 pages suivantes.

Sources :

Site internet dédié aux 150 ans de la Ligue : <http://150ans-laligue.org> ;

Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 1992 ;

Nathalie Sévilla, *La Ligue de l'enseignement – Confédération générale des œuvres laïques 1919 – 1939*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques de Paris, 2004 ;

Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine.

| N° CONGRÈS | DATE ET LIEU | PRÉSIDENT | SECRETARE GÉNÉRAL | TRÉSORIER       | QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR   | INTERVENTIONS DE PERSONNALITÉS                                     |
|------------|--------------|-----------|-------------------|-----------------|---|--|
| 1          | 1881 – PARIS | Jean MACE | Emmanuel VAUCHEZ  | Georges WICKHAM | Organisation de la Ligue (BERNARD et WEILL) – Le sou des Ecoles laïque (CHENNEVIERE) – Les bibliothèques cantonales (TOURASSE) – Les musées cantonaux (COLLIGNON) – Sociétés d'instruction de village (DELESALLE) – Librairies de campagne (LECLAIRE) | Léon GAMBETTA  |
| 2          | 1882 – PARIS | "         | "                 | "               | Les fêtes de l'enfance (DESSOYE) – Les cercles populaires de lecture (LANGLET) – Education gymnastique et militaire de la jeunesse (LENGLLET) Etablissements d'enseignement secondaire (RENAUD)   | Marie-Hippolyte MARTIN Sénateur de la Seine                        |
| 3          | 1883 – REIMS | "         | "                 | "               | Enseignement professionnel (MAUROY) – application des lois sur l'instruction obligatoire, gratuite et laïque (DEREVOGE) – Vulgarisation des sciences expérimentales (LEBLANC) – Education civique (DUBIEF) – Education militaire (Arthur DESSOYE)     | Eugène SPULLER Député de la Seine                                  |
| 4          | 1884 – TOURS | "         | "                 | "               | Education professionnelle et ménagère de la femme (SELIGMAN) – Sociétés cantonales de retraite des écoles primaires (CLAUDEL) – Education civique et militaire (GERBAUD) – Enseignement agricole (LETRY)  | Jules STEEG Député de la Gironde                                   |
| 5          | 1885 – LILLE | "         | "                 | "               | Education civique et militaire (MARSY) – Enseignement professionnel (SALICIS) – Ouvroirs laïques et orphelinats agricoles (BOUVART)   | Charles BULS Bourgmestre de Bruxelles, Fondateur de la ligue Belge |
| 6          | 1886 – ROUEN | "         | "                 | "               | Centenaire de 1789 (CHARAVAY) – Sou des Ecoles Laïques et éducation des filles (AYLIES) – Champs d'expériences agricoles (DELVAILLE)  |  |
| 7          | 1887 – ALGER | "         | "                 | "               | Conférences populaires (L'ARIVIERE) – Instruction des indigènes d'Algérie-colonies scolaires de vacances (ROUX)   | Marcellin Berthelot Ministre de l'Instruction Publique             |
| 8          | 1888 – LYON  | "         | "                 | "               | Cours professionnel – Education civique et militaire  | Edouard MILLAUD Sénateur du Rhône                                  |
| 9          | 1889 – PARIS | "         | "                 | "               | Cours d'instruction populaire – Bibliothèques et musées populaires – Création de la Ligue Internationale de l'Enseignement  |  |

|    |                  |                 |                  |   |   |   |
|----|------------------|-----------------|------------------|---|---|---|
| 10 | 1890 – MARSEILLE | "               | "                | " | Unifications des livres scolaires, enseignement manuel et scientifique à l'école primaire (DOIN) – Champs d'expériences agricoles (EYBERT)  | André DUCLAUD Questeur à la chambre des députés   |
| 11 | 1891 – PARIS     | "               | "                | " | Cours commerciaux (AUSSEL) – Enseignement de la mutualité (CAVE)  |   |
| 12 | 1892 – PARIS     | "               | "                | " | L'enseignement professionnel (LEBLANC) – Enseignement commercial (BOUILLOT) – Bibliothèques circulantes (Léon ROBÉLIN)  | Président de l'Union des chambres syndicales  |
| 13 | 1893 – PARIS     | "               | Etienne CHARAVAY | " | Réforme des méthodes et des programmes (MISMER) – Education morale (TRAUTNER) – Amicale des anciens élèves (PICART) – Enseignement des sciences physiques et naturelles (PAVETTE) – Enseignements des langues étrangères (BERGHEN)                                | Léon BOURGEOIS Ancien ministre de l'Instruction Publique  |
| 14 | 1894 – NANTES    | "               | "                | " | Développement de l'enseignement laïque – Education des citoyens – Education physique de la jeunesse – Education de la femme – Instruction des adultes entre l'école et le régiment  | Ferdinand BUISSON Directeur de l'enseignement primaire  |
| 15 | 1895 – BORDEAUX  | Léon BOURGEOIS  | "                | " | Patronages démocratiques de la jeunesse (JACQUIN) – Conférences et cours d'adultes (LEBLANC) – Fréquentation scolaire (Léon ROBÉLIN) – Cantines scolaires (MILHAUD) – Rôle de la Ligue dans la vulgarisation de l'hygiène (BONNET) – La décentralisation (DUVAND) | Ludovic TARRIEUX Ministre de la Justice, Garde des Sceaux   |
| 16 | 1896 – ROUEN     | "               | "                | " | Associations d'élèves et d'anciens élèves (Edouard PETIT) – Certificat d'études primaires – Sanctions des cours d'adultes – Enseignement commercial et agricole (ROCHERON)  | Ferdinand BUISSON Représentant Alfred Rambaud Ministre de l'Instruction Publique                                  |
| 17 | 1897 – REIMS     | "               | "                | " | Education post-scolaire et sociale – Les caisses des Ecoles (VASSART) – Mutualité scolaire après l'école (CAVE) – Enseignement ménager (HUE) – Cours d'adultes (KRUG)   | M. DUPLAN Inspecteur Général Représentant Alfred RAMBAUD Ministre de l'Instruction Publique                       |
| 18 | 1898 – RENNES    | Etienne JACQUIN | "                | " | Extensions Universitaires (CHAUVELON) – Fréquentation scolaire (Léon ROBÉLIN) – Lecture populaire (Edouard PETIT) – Réorganisation des commissions scolaires (CHAUFFOUR) – De l'école au ménage (Mlle JAFFROY)  | Charles BAYET Directeur de l'Enseignement primaire Représentant Léon BOURGEOIS Ministre de l'Instruction Publique |
| 19 | 1899 – TOULOUSE  | "               | "                | " | Patronage démocratique de la jeunesse française (BEURDELEY) – Associations d'anciens élèves (Edouard PETIT) – Solidarité dans les œuvres post-scolaire (CLEITIE) – Bibliothèques populaires fixes, circulantes, pédagogiques, régimentaires (Léon ROBÉLIN)        | Georges LEYGUES Ministre de l'Instruction Publique  |

|    |                  |                   |              |                  |   |  |   |
|----|------------------|-------------------|--------------|------------------|---|--|---|
| 20 | 1900 – PARIS     | "                 | "            | "                | " | Du rôle de l'initiative privée dans l'œuvre post-scolaire (RAOULX) – Patronages militaires (Emile LAPARA) – L'éducation sociale et sa méthode (PINCET) – Enfants anormaux (LMAILHAC)   | Georges LEYGUES Ministre de l'Instruction Publique                                    |
| 21 | 1901 – CAEN      | "                 | Léon ROBELIN | Adrien LEVYLLIER | " | Educations sociale et morale à l'école (Léon ROBELIN) – Coopération dans les Petites A et les mutuelles scolaires (BERQUIER) – Œuvres militaires (DUVAND) – Enseignement anti-alcoolique (BEURDELEY) – Patronages démocratiques des jeunes filles (Mlle NAPLAS)  | Jean-Marie DE LANESSAN Ministre de la Marine  |
| 22 | 1902 – LYON      | Ferdinand BUISSON | "            | "                | " | Comité des dames (Mlle MURATET) – Abrogation de la Loi Falloux (BIZERAY) – Œuvres militaires (MERLAT) – Fédération dans les œuvres post-scolaires (DEYDIER) – Recrutement des conférenciers (Emile LAPARA) – Enseignement professionnel (GODARD)                 | Edouard PETIT Représentant Joseph CHAUMIE Ministre de l'Instruction Publique          |
| 23 | 1903 – TUNIS     | "                 | "            | "                | " | Enseignement colonial (BRAIBANT) – Enseignement professionnel et agricole (BLONDEL) – La Mission laïque française (ROTON)  | Stéphane PICHON Résident Général de France en Tunisie                                 |
| 24 | 1904 – AMIENS    | "                 | "            | "                | " | Professions féminines (Mlle MATEMANN) – Fréquentation scolaire (QUENARDEL) – L'enseignement de la morale laïque et l'enseignement des idées pacifiques (LE FOYER) – Enseignement professionnel (FRANCELLE)   | Joseph CHAUMIE Ministre de l'Instruction Publique                                     |
| 25 | 1905 – BIARRITZ  | "                 | "            | Maurice BERTEAUX | " | Travail de la femme au foyer (ROTON) – La mutualité dans l'enseignement primaire (Arthur DESOYE) – réformes orthographiques (Mlle PRIVAT) – l'école adaptée à son milieu (Edouard PETIT)   | Jean-Baptiste BIENVENU MARTIN Ministre de l'Instruction Publique                      |
| 26 | 1906 – ANGERS    | "                 | "            | "                | " | Travail de la femme au dehors (Mlle PRIVAT) – Les délégations cantonales (FONTAINE) – L'égalité des enfants devant l'Instruction (THALAMAS). L'éducation militaire préparatoire (CHERON) – Bilan de l'Education Populaire (PETIT) – Les Foyers du soldat (BLOCC) | Aristide BRIAND Ministre de l'Instruction Publique                                    |
| 27 | 1907 – BESANCON  | Arthur DESOYE     | "            | "                | " | Enseignement maternel, enseignement domestique et ménager (PILLET) – L'éducation sociale par la coopération (MOUSSARD) – La lutte contre l'alcoolisme, l'Hygiène scolaire et l'éducation physique à l'école (RIEMAIN) L'art à l'école (ARDAILLON)                | Aristide BRIAND Ministre de l'Instruction Publique                                    |
| 28 | 1908 – PARIS     | "                 | "            | "                | " | "  | Jean CRUPPI Ministre du Commerce, Gaston DOUMERGUE Ministre de l'Instruction Publique |
| 29 | 1909 – MARSEILLE | "                 | "            | "                | " | Educations professionnelle féminine (JACQUIN) – Participation à la défense laïques des groupements féminins (Mme CHABOSEAU) – Préparation de la jeunesse au service militaire (GIRARD) l'Art à l'école (FERNE)   | Gaston DOUMERGUE Ministre de l'Instruction Publique                                   |

|    |                      |                     |   |                  |   |  |
|----|----------------------|---------------------|---|------------------|---|--|
| 30 | 1910 – TOURCOING     | "                   | " | "                | Rôle des femmes dans les œuvres post scolaire – Enseignement technique – Associations d'anciens élèves Sports et éducation physique   | Gaston DOUMERGUE<br>Ministre de l'Instruction<br>Publique  |
| 31 | 1911 – BORDEAUX      | "                   | " | "                | Obligation et fréquentation scolaire (LOMONT) – Enseignement professionnel (SAUBESTRE) – Professions féminines – Hygiène scolaire et colonies de vacances (DUROT) – La désertion des campagnes (POPLAWSKI)  | Théodore STEGG Ministre de l'Instruction<br>Publique, Charles CHAUMET Sous-secrétaire<br>d'Etat aux Postes et Télégraphes                    |
| 32 | 1912 – GERARDMER     | "                   | " | Fernand<br>FAURE | L'instruction civique et les oeuvres complémentaires de l'école (GEHIN) –<br>Enseignement professionnel (GENDIN) – Bibliothèques populaires (PERRIN) –<br>Associations et coopératives  | Raymond POINCARE Président du Conseil,<br>Gabriel GUISTHAU Ministre de l'Instruction<br>Publique, Théodore STEEG Ministre de<br>l'intérieur  |
| 33 | 1913 – AIX-LES-BAINS | "                   | " | "                | Rôle de la femme dans les questions d'hygiène sociale (Mme JAMBON) –<br>Fréquentation scolaire (MOULET) – Culture physique et préparation militaire (<br>BRAIBANT)  | Louis BARTHOU Président du Conseil et<br>Ministre de l'Instruction Publique, Anatole de<br>MONZIE Secrétaire d'Etat à la Marine<br>marchande |
| 34 | 1914 – NANTES        | "                   | " | "                | <b>Le congrès a été interrompu dès le premier jour en raison de la déclaration de guerre</b>  |  |
| 35 | 1919 – PARIS         | Daniel<br>BERTHELOT | " | Paul<br>GERS     | Orientation nouvelle de l'enseignement (BOURGUIN et GIRARD) – La culture<br>française dans les facultés de lettres (BOUGLÉ) – Les humanités scientifiques<br>(BERTRAND) – L'école unique (BUISSON) – La place faite aux enseignements<br>spéciaux dans l'emploi du temps (LOCQUIN) – La direction pédagogique<br>(BEAUVISAGE) | Paul LAPIE Délégué du Ministre de l'Instruction<br>Publique  |
| 36 | 1920 – AMIENS        | "                   | " | "                | L'éducation populaire et la loi de 8 heures (GROUZET) – Jardins d'enfants (Mme<br>FANTA) – Education physique (BERQUIER) – La sélection des capacités (GUÉBIN)<br>– La fréquentation scolaire (LANDOT)  | André HONNORAT Ministre de l'Instruction<br>Publique   |
| 37 | 1921 – NANCY         | "                   | " | "                | Fréquentation scolaire – Enseignement post-scolaire – Hygiène scolaire – Organisation<br>de colonies de vacances, du cinéma à l'école et des bibliothèques circulantes  |  |
| 38 | 1922 – LYON          | "                   | " | "                | L'école unique – Enseignement ménager – L'École nationale et la répartition<br>proportionnelle scolaire   |  |
| 39 | 1923 – PARIS         | "                   | " | "                | L'orientation professionnelle – La coopération à l'école primaire – Conférence sur la<br>laïcité (PAINLEVE) – Commission sur la défense de l'école laïque (RIPAULT)   |  |



|    |                         |                 |                |   |  |   |
|----|-------------------------|-----------------|----------------|---|--|---|
| 40 | 1924 – VALENCE          | François ALBERT | Albert SALZEDO | " | Obligation de l'enseignement postcolonnaire – Défense de l'école laïque et les Petites A. – L'école unique (BERTHOD) – Mutualité et assurances sociales – Propriété corporelle – La paix par la SDN et le BIT  | Edouard DALADIER Ministre de l'Instruction Publique, Léon PERRIER Ministre des Colonies, Paul BENAÏZET Sous-secrétaire d'État |
| 41 | 1925 – PARIS            | "               | "              | " | Révision des statuts (GUEBIN) – Ecole unique (MIRONNEAU) – La lutte contre la tuberculose à l'école (Mme CLAYTON-BERT) – L'action des jeunes au sein de la Ligue (ROBILLARD)   | Lucien L'AMOUREUX Ministre de l'Instruction Publique  |
| 42 | 1926 – ST-ETIENNE       | "               | "              | " | La réforme de l'école nationale et les conseils d'écoles (BOUJILLY) – La fréquentation scolaire (ROGER) Le cinéma éducateur (BRENIER)  |   |
| 43 | 1927 – STRASBOURG       | "               | Joseph DYART   | " | L'enseignement post scolaire obligatoire (LUC) – L'éducation physique dans une démocratie (VIDAL) – L'enseignement en Alsace Lorraine (HOURTICQ) – L'enseignement ménager (ROUX)   |   |
| 44 | 1928 – LILLE            | "               | Édouard GRIVOT | " | Problème de la nationalisation de l'enseignement (PIVERT) – Manuels scolaires et enseignement de la paix (Emile GLAY) Fréquentation scolaire et prolongation de la scolarité (BERTHOD) Création de l'UFOLEP  | Edouard HERRIOT Ministre de l'Instruction Publique  |
| 45 | 1929 – MARSEILLE        | "               | "              | " | L'école unique nationalisée (J.A. SENEZE) Cinéma éducateur et utilisation de la TSF dans l'Éducation Nationale (BRENIER) – Instituteur rural dans la vie des campagnes (LORIN) Rôle de l'école et des Amicales Laïques dans l'éducation sexuelle (BAYET)         | M. VIAL Directeur de l'enseignement secondaire, M. ROSSET Directeur de l'enseignement primaire                                |
| 46 | 1930 – CLERMONT-FERRAND | "               | "              | " | Le rôle de l'école primaire dans la vie rurale (BARRIER) – Le personnel enseignant et les œuvres complémentaires de l'école (BRENIER) Les Davidiées (PIVERT)   | Pierre MARRAUD Ministre de l'Instruction Publique   |
| 47 | 1931 – PARIS            | "               | "              | " | Le cinquantenaire de l'École Laïque (GLAY) – Organisation de l'éducation postcolonnaire (LABBE) – Le scoutisme (DESCHAMPS) Utilisation de la TSF dans l'éducation Nationale (BRENIER) – L'École et la Paix (LE FOYER)  |   |
| 48 | 1932 – TOULOUSE         | "               | "              | " | L'unité d'action et de propagande laïque (LEGOSSE) – La morale laïque (DEAT) – L'inspection médicale scolaire (MERCIER) Les cantines scolaires (COEFFE)  |   |
| 49 | 1933 – AVIGNON          | "               | "              | " | L'éducation artistique à l'école et dans les œuvres post-scolaires (LUC) – Les internats laïques modèles d'hygiène (CHABOT- FONTENEY) – Coopération à l'école (ROUSSILLAT) – Caisse des écoles (Henri BELLIOT) – Création de l'U.F.O.L.E.A. et de l'U.F.O.C.E.L. |   |

|  |                   |                |               |                   |  |  |
|--|-------------------|----------------|---------------|-------------------|--|--|
| 50   | 1934 – REIMS      | Joseph BERNIER | Emile GLAY    | "                 | La préparation des maîtres au 1er degré dans le cadre de l'école unique (GLAY) – Les œuvres de vacances, leur organisation, leur contrôle (BELLIOU) – Action laïque internationale (PIVERT) – Œuvres des Pupilles de l'Enseignement Public (Mme CHOCHARNE) | Aimé BERTHOD Ministre de l'Instruction Publique  |
| 51   | 1935 – LENS       | "              | "             | "                 | La femme et la laïcité (MARTIN) – Création de l'Action Démocratique et Laïque des Femmes – Action laïque dans les enseignements du 2° et 3° degré (BELLIOU) – Education des enfants déficients (Mlle ANGLES)   | M. ROSSET Directeur de l'Enseignement primaire   |
| 52   | 1936 – VICHY      | "              | Henri BELLIOU | "                 | Protection de l'enfance malheureuse, l'action laïque dans le domaine municipale, réforme des écoles normales   | Henri GUERNUT Ministre de l'Instruction Publique   |
| 53   | 1937 – VERSAILLES | "              | "             | "                 | Protection de l'enfance malheureuse. (Mme LAHY HOLLEBECQUE), Education physique dans une démocratie (TROCHON) – Education civique dans les œuvres post et périscolaire (Mme SCHWAB)  | Jean ZAY Ministre de l'Instruction Publique, Mme BRUNSCHVICQ et Francis PERRIN Sous-secrétaires d'État   |
| 54   | 1938 – PARIS      | "              | "             | "                 | Les rapports de l'Education Nationale et de l'Education Humaine (LUC) – L'organisation des loisirs dans une démocratie (BRENIER) – Création du C.L.A.P.  | Albert LEBRUN Président de la République, Jean ZAY Ministre de l'Instruction Publique, Marc RUCART Ministre de la Santé Publique                                   |
| 55   | 1939 – NICE       | "              | "             | "                 | Organisation de la solidarité sociale  | Jean ZAY Ministre de l'Instruction Publique  |
| <b>En 1942, la Ligue de l'enseignement est dissoute par le gouvernement de Vichy</b> |                   |                |               |                   |  |  |
| 56   | 1945 – PARIS      | Albert BAYET   | "             | Lucien CANDELLIER | La nationalisation et la réforme de l'enseignement – Le problème de l'apprentissage – Le problème de la culture populaire  | Charles De GAULLE, Président de la République, René CAPITANT Ministre de l'Éducation nationale, Jacques SOUSTELLE Ministre de l'information, MM FRENAY et DINEPAIL |
| 57   | 1946 – NANCY      | «              | "             | "                 | La laïcité, base de l'unité française (BAYET) – La formation civique de la jeunesse républicaine (SAVREUX) Création de la Mutuelle Accident Confédérale  | Marcel NAEGELEN Ministre de l'Éducation nationale  |
| 58   | 1947 – ANGERS     | "              | "             | "                 | Liberté d'enseignement (DURAND) – Le problème de la culture populaire (Mme LEO-LAGRANGE)   | Marcel NAEGELEN Ministre de l'Éducation nationale  |
| 59   | 1948 – NIMES      | "              | "             | "                 | Les problèmes scolaires et culturels dans l'Union Française. La réforme de l'enseignement (LAPIE)  | Pierre Olivier LAPIE Député de Meurthe Et Moselle  |

|    |                   |   |                     |              |   |   |   |
|----|-------------------|---|---------------------|--------------|---|---|---|
| 60 | 1949 – LYON       | " | "                   | "            | " | La renaissance de la laïcité et le véritable esprit laïque (SENEZE)         | Edouard HERRIOT Maire de Lyon                               |
| 61 | 1950 – BIARRITZ   | " | "                   | "            | " | La jeunesse française en 1950   | M. DELAUNAY Préfet des Basses-Pyrénées                      |
| 62 | 1951 – ALGER      | " | Jean-Auguste SENEZE | GIROUD       | " | L'école et la solidarité nationale (BRU)                                    | Marcel NAEGELEN Gouverneur d'Algérie                        |
| 63 | 1952 – NANTES     | " | "                   | "            | " | La mission éducative du personnel enseignant (GALLET)                       | Aristide BESLAIS Directeur de l'Enseignement du 1er degré   |
| 64 | 1953 – PARIS      | " | "                   | "            | " | L'idéal laïque et les femmes (Mme CUMINAL)                                  | M. SARRAILH Recteur de l'Académie de Paris                  |
| 65 | 1954 – BORDEAUX   | " | "                   | Paul DELIGNY | " | Conception laïque de l'action sociale (BRU) – L'Idéal laïque de la jeunesse | Jacques CHABAN-DELMAS Député maire de Bordeaux              |
| 66 | 1955 – MACON      | " | "                   | "            | " | L'homme et les techniques   |   |
| 67 | 1956 – ST-ETIENNE | " | "                   | "            | " | L'éducation permanente et la réforme de l'enseignement                      | René BILLIERES Ministre de l'Éducation nationale            |
| 68 | 1957 – CAEN       | " | "                   | "            | " | L'éducation permanente, et son adaptation aux différents milieux            | M. PERIER Sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil |
| 69 | 1958 – LYON       | " | "                   | "            | " | L'éducation permanente, réponse aux besoins des hommes de notre temps       |   |

|   |                         |             |              |                     |  |  |
|---|-------------------------|-------------|--------------|---------------------|--|--|
| 70  | 1959 – LILLE            | "           | "            | Adrien LAVERGNE     | La jeunesse, ses âges successifs, les goûts et les besoins de chacun de ces âges   | M. PHALEMPIN Préfet du Nord, Guy DEBEYRE Recteur de l'académie de Lille                                      |
| 71  | 1960 – RENNES           | Henry FAURE | Robert DADER | "                   | L'étude des situations et des problèmes économiques . Occasion et élément de la formation civique dans la Nation moderne     | M. POUGNARD et Etienne BECART Inspecteurs Généraux   |
| 72  | 1961 – TOULOUSE         | "           | "            | "                   | L'adaptation de l'Action Laïque à la vie moderne   |  |
| 73  | 1962 – EVREUX           | "           | "            | "                   | L'éducation permanente et le développement d'une pensée libre devant les modes modernes de diffusion des images et des idées | M. POUGNARD Inspecteur Général   |
| 74  | 1963 – MONTPELLIER      | "           | "            | "                   | Les vacances de l'épanouissement de la personnalité  | M. RICHARD recteur, MTURCHINI Doyen Faculté de médecine  |
| 75  | 1964 – ROUEN            | "           | "            | "                   | Pourquoi et comment sommes-nous Laïque ?   | René HABY, représentant Le Ministre  |
| 76  | 1965 – LA ROCHELLE      | "           | "            | "                   | L'Education civique  | M. LACROIX Représentant Le Ministre  |
| 77  | 1966 – PARIS            | "           | "            | Jean-Michel JOUBERT | L'Education civique, Centenaire de la Ligue  | M.LACROIX Représentant Le Ministre dell'Éducation nationale, M.DEBIE Représentant Le Ministre de la Jeunesse |
| <b>À partir de 1967, le Congrès n'aura lieu que tous les deux ans</b> |                         |             |              |                     |  |  |
| 78  | 1967 – STRASBOURG       | "           | "            | "                   | Objectifs et structures de l'Education Populaire   |  |
|   | 1968 – PARIS            | "           | "            | "                   |  |  |
| 79  | 1969 – CLERMONT-FERRAND | "           | "            | "                   | Contenu et Méthodes de l'Education Populaire   |  |
|   | 1970 – BOURGES          | "           | Paul FAHY    | "                   |  |  |

|  |                        |                   |                    |   |   |   |  |
|--|------------------------|-------------------|--------------------|---|---|---|--|
| 80   | 1971 – BORDEAUX        | "                 | "                  | " | " | Rôle de l'action socio-culturelle dans une démocratie, ses limites, ses rapports avec l'action syndicale et avec l'action politique | BABIN, Recteur Académie de Bordeaux<br>représentant le Ministre de l'Éducation nationale |
|  | 1972 – BOURG-EN-BRESSE | Jean<br>GRENIER   | "                  | " | " |   |  |
| 81   | 1973 – NANCY           | "                 | "                  | " | " | Education – Culture – Société   |  |
|  | 1974 – CARCASSONNE     | "                 | "                  | " | " |   |  |
| 82   | 1975 – NIMES           | Jean<br>DEBIESE   | "                  | " | " | Education – Culture – Société – "Le temps des réponses"   |  |
|  | 1976 – LYON            | "                 | "                  | " | " |   |  |
| 83   | 1977 – CAEN            | "                 | "                  | " | " | Pour l'Education par l'école de demain  |  |
| <b>À partir de 1977, le Congrès n'aura lieu que tous les trois ans</b> |                        |                   |                    |   |   |   |  |
|  | 1978 – MACON           | Jean<br>DEBIESE   | "                  | " | " |   |  |
|  | 1979 – BREST           | Paul<br>FAHY      | Georges<br>DAVEZAC | " | " |   |  |
| 84   | 1980 – METZ            | "                 | "                  | " | " | La Ligue et les Associations locales  |  |
|  | 1981 – REIMS           | Pierre<br>DELFAUD | "                  | " | " |   |  |
|  | 1982 – MONTPELLIER     | "                 | "                  | " | " |   |  |

|    |                             |                  |                      |                   |  |   |
|----|-----------------------------|------------------|----------------------|-------------------|--|---|
| 85 | 1983 – PARIS                | "                | "                    | Jacques<br>ZIMMER | Pour une politique nationale de l'Education Permanente | Pierre MAUROY, Premier ministre   |
|    | 1983 – ANGERS               | "                | "                    | "                 |  |   |
|    | 1984 – NEVERS               | "                | "                    | "                 |  |   |
|    | 1985 – AMIENS               | "                | Jean-Louis<br>ROLLOT | "                 |  |   |
| 86 | 1986 – LILLE                | "                | "                    | "                 | Laïcité  |   |
|    | 1987 – LA ROCHE-SUR-<br>YON | "                | "                    | "                 |  |   |
|    | 1988 – AVIGNON              | "                | "                    | "                 |  |   |
| 87 | 1989 – TOULOUSE             | "                | "                    | Jean<br>DARROY    | Laïcité 2000   | Lionel JOSPIN Ministre de l'Éducation nationale,<br>Roger BAMBUCK Ministre de la Jeunesse et<br>des Sports, André MERIC Ministre des Anciens<br>combattants |
|    | 1990 – PERIGUEUX            | "                | "                    | "                 |  |   |
|    | 1991 – ST-ETIENNE           | Claude<br>JULIEN | "                    | "                 |  |   |
| 88 | 1992 – NANTES               | "                | "                    | "                 | Réveiller la citoyenneté                               |   |
|    | 1993 – POINTE-A-PITRE       | "                | "                    | "                 |  |   |
|    | 1994 – ANGOULEME            | "                | Jean-Marc<br>ROIRANT | "                 |  |   |
| 89 | 1995 – CLEMONT-<br>FERRAND  | "                | "                    | "                 | Quelle Ligue pour quelle société                       |   |
|    | 1996 – LA ROCHELLE          | "                | "                    | "                 |  |   |
|    | 1997 – LE MANS              | "                | "                    | Roger<br>EVRARD   |  |   |

|    |                     |                                 |   |   |   |  |  |
|----|---------------------|---------------------------------|---|---|---|--|--|
| 90 | 1998 -NANCY         | "                               | " | " | " | Pourquoi et comment militer avec la Ligue ?                            |  |
|    | 1999 – MENDE        | Roger<br>LESGARDS               | " | " | " |  |  |
|    | 2000 – CRÉTEIL      | "                               | " | " | " |  |  |
| 91 | 2001 – BORDEAUX     | "                               | " | " | " | S'associer pour quoi faire ?   |  |
|    | 2002 – PAU          | Jacqueline<br>COSTA-<br>LASCOUX | " | " | " |  |  |
|    | 2003 – TROYES       | "                               | " | " | " |  |  |
| 92 | 2004 – LYON         | Jean-Michel<br>DUCOMTE          | " | " | " | Agir et décider en citoyens d'Europe                                   |  |
|    | 2005 – LORIENT      | "                               | " | " | " |  |  |
|    | 2006 – DIJON        | "                               | " | " | " |  |  |
| 93 | 2007 – PARIS        | "                               | " | " | " | Individualismes, communautés et destin commun. Comment faire société ? | Xavier DARCOS Ministre de l'Éducation<br>nationale, Abdou DIOUF Secrétaire général de la<br>Francophonie |
|    | 2008 – AGEN         | "                               | " | " | " |  |  |
|    | 2009 – PORT-LEUCATE | "                               | " | " | " |  |  |
| 94 | 2010 – TOULOUSE     | "                               | " | " | " | Faire société  | Jean-Paul DELEVOYE Médiateur de la<br>République, Edwy PLENEL Responsable de<br>Médiapart                |
|    | 2011 – GRANDVILLE   | "                               | " | " | " |  |  |
|    | 2012 – POITIERS     | "                               | " | " | " |  |  |

|    |                   |   |   |   |   |   |  |
|----|-------------------|---|---|---|---|---|--|
| 95 | 2013 – NANTES     | " | " | " | " | Un avenir par l'Éducation populaire                             | Vincent PEILLON Ministre de l'Éducation nationale, Benoît HAMON Ministre de l'économie sociale, Valérie FOURNEYRON Ministre Jeunesse et Sports |
|    | 2014 – BOULAZAC   | " | " | " | " |   |  |
|    | 2015 – CHAMBÉRY   | " | " | " | " |   |  |
| 96 | 2016 – STRASBOURG | " | " | " | " | Se souvenir de l'avenir - 150 ans de la Ligue de l'enseignement | François HOLLANDE Président de la République, Najat VALLAUD-BELKACEM Ministre de l'Éducation nationale   |



*Annexe 2. Photographies des locaux de fédérations départementales*

**Figure 43. Façade de la fédération des Bouches-du-Rhône**



Source : Photographie personnelle, juin 2012

**Figure 44. Façade de la fédération du Tarn-et-Garonne**



Source : Photographie personnelle, avril 2012

**Figure 45. Façade de la fédération des Hautes-Alpes**



Source : Photographie personnelle, juin 2012

**Figure 46. Façade de la fédération du Var**



Source : Photographies personnelles, juin 2012

*Annexe 3. Variation annuelle du nombre de salariés de la Ligue de l'enseignement entre 2001 et 2015 (en %)*

Le tableau est présenté sur les trois pages suivantes.

Cette annexe a pour objectif uniquement de mettre en exergue les variations – positives ou négatives – ou l'absence de variation de l'effectif salarié annuel moyen. Les pourcentages ne sont pas ici exploitables dans la mesure où une fédération départementale qui passe de 2 à 3 salariés voit sa variation annuelle de + 50 % au même titre qu'une fédération qui emploie 24 salariés à une année N puis 36 l'année N +1.

Les chiffres des deux dernières colonnes sont issus de la comparaison entre l'effectif salarié moyen de 2001 (qui constitue la base 100) et celui de 2015, permettant ainsi de mesurer les variations qui échappent à la comparaison annuelle et qui – de fait – s'interrompt dès lors que l'effectif moyen n'est pas connu pour une année N.

Source : Tableau constitué à partir des données recueillies dans le répertoire SIRENE, INSEE

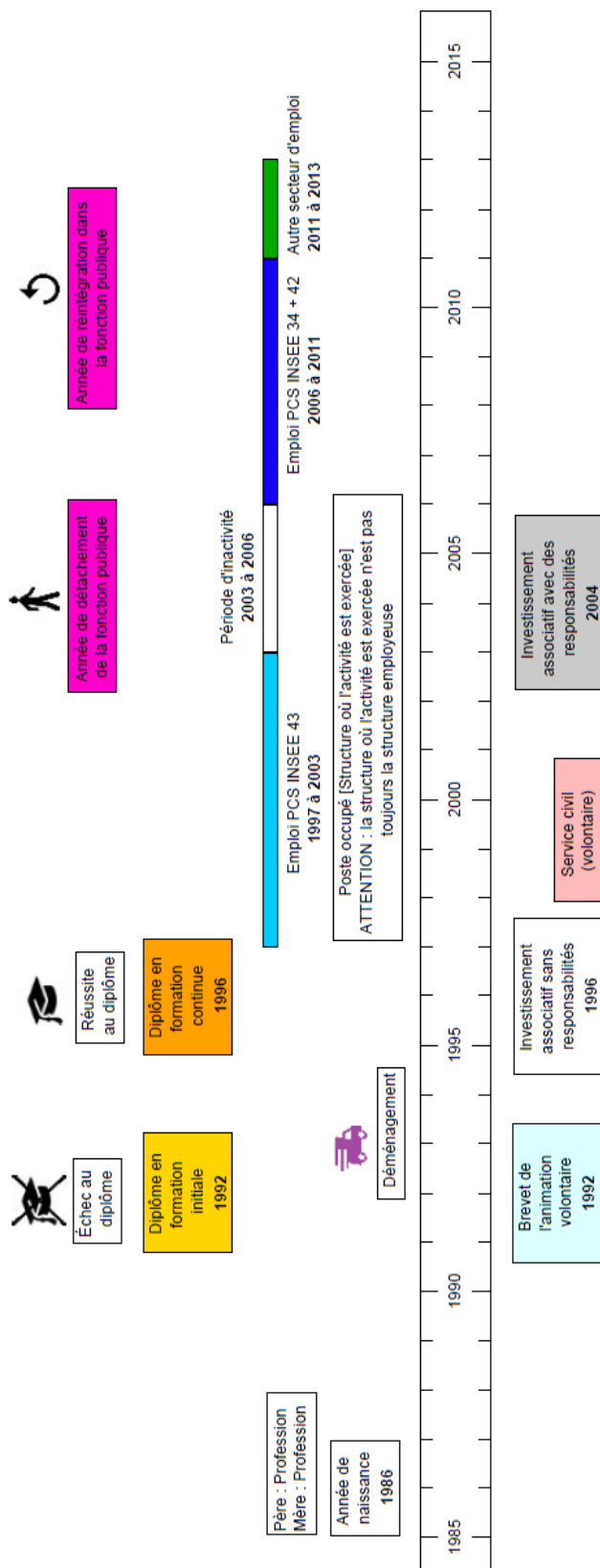
| Département             | EFF_MOY<br>2001 à 2002 | EFF_MOY<br>2002 à 2003 | EFF_MOY<br>2003 à 2004 | EFF_MOY<br>2004 à 2005 | EFF_MOY<br>2005 à 2006 | EFF_MOY<br>2006 à 2007 | EFF_MOY<br>2007 à 2008 | EFF_MOY<br>2008 à 2009 | EFF_MOY<br>2009 à 2010 | EFF_MOY<br>2010 à 2011 | EFF_MOY<br>2011 à 2012 | EFF_MOY<br>2012 à 2013 | EFF_MOY<br>2013 à 2014 | EFF_MOY<br>2014 à 2015 | BASE<br>100 2001 | 2015 (BASE<br>100 en 2001) |
|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------|----------------------------|
| AIN                     | -3%                    | -3%                    | -15%                   | -13%                   | 21%                    | -9%                    | -9%                    | -23%                   | 7%                     | -34%                   | 24%                    | 15%                    | 0%                     | 0%                     | 100              | 53                         |
| AISNE                   | 19%                    | -14%                   | -3%                    | -31%                   | -8%                    | -2%                    | 6%                     | -8%                    | -5%                    | -29%                   | -7%                    | -36%                   | 22%                    | 0%                     | 100              | 31                         |
| ALLIER                  | 0%                     | 0%                     | 14%                    | -13%                   | 0%                     | -14%                   | 0%                     | 117%                   | 23%                    | -19%                   | 8%                     | -7%                    | -8%                    | 100                    | 171              |                            |
| ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE | 17%                    | -9%                    | 0%                     | 3%                     | 18%                    | 14%                    | -5%                    | -10%                   | 16%                    | 5%                     | 2%                     | -9%                    | -7%                    | 30%                    | 100              | 173                        |
| HAUTES-ALPES            | 50%                    | 0%                     | 67%                    | 0%                     | 40%                    | 3%                     | -3%                    | 14%                    | 0%                     | 13%                    | 11%                    | -10%                   | 11%                    | 100                    | 500              |                            |
| ALPES-MARTIMES          | 67%                    | -10%                   | 22%                    | -36%                   | -71%                   | 8%                     | 39%                    | 33%                    | 75%                    | -29%                   | 80%                    | -33%                   | 0%                     | 100                    | 67               |                            |
| ARDECHE                 | -55%                   | 0%                     | 111%                   | 3%                     | 1%                     | 1%                     | 4%                     | 6%                     | -5%                    | 10%                    | 1%                     | 1%                     | -7%                    | -5%                    | 100              | 106                        |
| ARDENNES                | 14%                    | -4%                    | 0%                     | 14%                    | 0%                     | -3%                    | -1%                    | 8%                     | -12%                   | -9%                    | 0%                     | 0%                     | -5%                    | 10%                    | 100              | 105                        |
| AREGEE                  | 0%                     | 0%                     | 20%                    | 33%                    | -13%                   | 4%                     | 38%                    | 10%                    | 0%                     | 0%                     | -9%                    | 20%                    | 8%                     | -8%                    | 100              | 240                        |
| AUBE                    | 31%                    | 0%                     | 18%                    | 40%                    | 39%                    | 1%                     | -4%                    | -11%                   | 0%                     | 9%                     | 5%                     | 3%                     | 18%                    | 13%                    | 100              | 408                        |
| AUDE                    | 7%                     | 1%                     | -2%                    | -14%                   | 14%                    | -5%                    | 8%                     | 7%                     | -6%                    | 0%                     | 5%                     | -3%                    | -14%                   | 0%                     | 100              | 94                         |
| AVEYRON                 | 0%                     | 5%                     | 8%                     | -3%                    | -13%                   | -29%                   | -1%                    | -8%                    | -9%                    | 9%                     | 3%                     | -8%                    | 15%                    | 3%                     | 100              | 70                         |
| BOUCHES-DU-RHONE        | 2%                     | 30%                    | 32%                    | 11%                    | 6%                     | -3%                    | -23%                   | -51%                   | 39%                    | -2%                    | -3%                    | 9%                     | 13%                    | 0%                     | 100              | 168                        |
| CALVADOS                | -13%                   | 2%                     | 4%                     | -59%                   | 185%                   | -6%                    | 2%                     | -1%                    | 4%                     | 3%                     | 7%                     | 5%                     | 8%                     | -10%                   | 100              | 119                        |
| CANTAL                  | -13%                   | -10%                   | 0%                     | 0%                     | 0%                     | 18%                    | -6%                    | 10%                    | 32%                    | 3%                     | -17%                   | 0%                     | 4%                     | -4%                    | 100              | 109                        |
| CHARENTE                | 4%                     | 12%                    | 1%                     | 0%                     | 80%                    | -3%                    | -6%                    | 18%                    | 3%                     | 7%                     | -7%                    | 7%                     | -6%                    | -2%                    | 100              | 230                        |
| CHARENTE-MARTIME        | -18%                   | -10%                   | 0%                     | 0%                     | 0%                     | 2%                     | -4%                    | 8%                     | -44%                   | 36%                    | -3%                    | -7%                    | -7%                    | 4%                     | 100              | 52                         |
| CHER                    | 14%                    | -6%                    | 0%                     | -7%                    | -7%                    | 6%                     | 5%                     | 7%                     | -3%                    | -7%                    | 11%                    | -3%                    | 7%                     | 0%                     | 100              | 114                        |
| CORREZE                 | -16%                   | -13%                   | 14%                    | -6%                    | 0%                     | -24%                   | -3%                    | 36%                    | 0%                     | -7%                    | -14%                   | 0%                     | 8%                     | 0%                     | 100              | 68                         |
| CORSE-DU-SUD            | 3%                     | 7%                     | 7%                     | 3%                     | -7%                    | -2%                    | 6%                     | 2%                     | 6%                     | -7%                    | -18%                   | -94%                   | 1400%                  | -2%                    | 100              | 82                         |
| HAUTE-CORSE             | 40%                    | -14%                   | 33%                    | 50%                    | -25%                   | 26%                    | 5%                     | 8%                     | 8%                     | -14%                   | 8%                     | -8%                    | 8%                     | 0%                     | 100              | 260                        |
| COTE-D'OR               | 6%                     | -11%                   | -6%                    | 7%                     | 0%                     | -2%                    | -5%                    | 20%                    | 17%                    | 5%                     | 5%                     | 9%                     | 12%                    | 11%                    | 100              | 182                        |
| COTES-D'ARMOR           | 4%                     | 2%                     | 6%                     | -28%                   | -31%                   | 10%                    | -19%                   | -25%                   | 0%                     | -6%                    | 18%                    | 0%                     | 0%                     | 5%                     | 100              | 44                         |
| CREUSE                  | -14%                   | -14%                   | 3%                     | -3%                    | -6%                    | 14%                    | 13%                    | -3%                    | -3%                    | 11%                    | -5%                    | -8%                    | 5%                     | -5%                    | 100              | 82                         |
| DORDOGNE                | 7%                     | 0%                     | 10%                    | 18%                    | -15%                   | -3%                    | -6%                    | -17%                   | 0%                     | 12%                    | 4%                     | 3%                     | -7%                    | -7%                    | 100              | 93                         |
| DOUBS                   | 0%                     | 0%                     | 0%                     | -25%                   | 0%                     | -4%                    | 4%                     | 33%                    | 0%                     | 0%                     | 0%                     | -25%                   | 0%                     | 33%                    | 100              | 100                        |
| DROME                   | -7%                    | -16%                   | -2%                    | -14%                   | -6%                    | 0%                     | -4%                    | 7%                     | -10%                   | -9%                    | 0%                     | 23%                    | -2%                    | -2%                    | 100              | 61                         |
| EURE                    | -14%                   | 25%                    | -7%                    | 0%                     | 0%                     | 25%                    | -14%                   | -40%                   | 0%                     | -11%                   | 0%                     | -13%                   | -14%                   | 17%                    | 100              | 50                         |
| EURE-ET-LOIR            | 13%                    | 0%                     | -12%                   | 0%                     | -27%                   | -21%                   | -8%                    | 13%                    | -11%                   | 13%                    | 22%                    | -9%                    | 0%                     | 0%                     | 100              | 67                         |
| FINISTERE               | -3%                    | 4%                     | -10%                   | 12%                    | -14%                   | 19%                    | 4%                     | 3%                     | 0%                     | -3%                    | -3%                    | -3%                    | 0%                     | 0%                     | 100              | 97                         |
| GARD                    | 4%                     | -25%                   | 10%                    | 4%                     | -6%                    | 0%                     | -20%                   | -19%                   | 3%                     | -10%                   | 4%                     | -11%                   | 4%                     | 0%                     | 100              | 48                         |
| HAUTE-GARONNE           | -2%                    | -5%                    | 3%                     | 2%                     | 30%                    | 15%                    | 24%                    | 51%                    | 50%                    | 33%                    | 29%                    | -8%                    | -3%                    | 0%                     | 100              | 632                        |
| HERAULT                 | -7%                    | -8%                    | -17%                   | 0%                     | 0%                     | -6%                    | -4%                    | -11%                   | 13%                    | 11%                    | 0%                     | 0%                     | 10%                    | 0%                     | 100              | 79                         |
| GRONDE                  | 0%                     | 24%                    | -4%                    | 0%                     | -12%                   | -15%                   | 1%                     | -32%                   | -8%                    | -8%                    | 9%                     | 0%                     | -8%                    | -18%                   | 100              | 43                         |
| HERAULT                 | -14%                   | 17%                    | -5%                    | 11%                    | -7%                    | -4%                    | -19%                   | -3%                    | 47%                    | 8%                     | -8%                    | 11%                    | 11%                    | -34%                   | 100              | 88                         |
| ILLE-ET-VILAINE         | -5%                    | -5%                    | 0%                     | 0%                     | 0%                     | 2%                     | 4%                     | -5%                    | 6%                     | -5%                    | 11%                    | 15%                    | 0%                     | -4%                    | 100              | 110                        |
| INDRE                   | 24%                    | 0%                     | -10%                   | -16%                   | -6%                    | 7%                     | 13%                    | -6%                    | 12%                    | 16%                    | 0%                     | 0%                     | 5%                     | 0%                     | 100              | 135                        |

|                      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |     |       |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|-----|-------|
| INDRE-ET-LOIRE       | 0%   | -11% | -13% | 14%  | 25%  | 2%   | 18%  | 0%   | 0%   | 0%   | 8%   | -100% | -    | -    | 100 | 144   |
| ISERE                | 4%   | 212% | 13%  | 7%   | -9%  | -9%  | 3%   | 1%   | -2%  | -4%  | 3%   | 4%    | -19% | 0%   | 100 | 275   |
| JURA                 | -32% | -28% | 0%   | -14% | 17%  | -10% | -5%  | -17% | 0%   | 0%   | 0%   | 0%    | -40% | 0%   | 100 | 29    |
| LANDES               | -6%  | 0%   | 18%  | 0%   | -20% | -6%  | -1%  | 47%  | 14%  | 4%   | -8%  | 4%    | -8%  | 0%   | 100 | 128   |
| LOR-ET-CHER          | -6%  | -12% | -7%  | 7%   | -13% | -30% | 32%  | 13%  | 11%  | -10% | 11%  | -7%   | 18%  | -30% | 100 | 64    |
| LORE                 | 0%   | -1%  | 1%   | -6%  | -2%  | 3%   | -1%  | 12%  | 0%   | -1%  | -4%  | -1%   | -2%  | 1%   | 100 | 98    |
| HAUTE-LOIRE          | 4%   | 8%   | -4%  | -8%  | 4%   | -13% | 1%   | -32% | -93% | 700% | 0%   | 0%    | 13%  | -11% | 100 | 42    |
| LOIRE-ATLANTIQUE     | 22%  | -4%  | 5%   | -3%  | -2%  | -2%  | -50% | 100% | 3%   | 8%   | 1%   | 10%   | -4%  | -11% | 100 | 134   |
| LORET                | 0%   | 0%   | 40%  | 0%   | 14%  | -11% | 12%  | 0%   | 0%   | 0%   | 13%  | -22%  | -86% | 600% | 140 |       |
| LOT                  | 2%   | -11% | 5%   | 0%   | -10% | 8%   | -6%  | -4%  | 7%   | 0%   | 7%   | 13%   | -11% | 0%   | 100 | 97    |
| LOT-ET-GARONNE       | -3%  | 4%   | -20% | -6%  | -2%  | 3%   | 6%   | 6%   | 2%   | 0%   | -2%  | 0%    | 0%   | -4%  | 100 | 81    |
| LOZERE               | 89%  | -6%  | -6%  | -67% | 240% | -12% | 0%   | 20%  | 33%  | -4%  | -4%  | 5%    | 0%   | 4%   | 100 | 267   |
| MAINE-ET-LOIRE       | 39%  | -16% | 10%  | 0%   | 26%  | 9%   | 2%   | -3%  | -10% | 0%   | 7%   | 17%   | 31%  | 54%  | 100 | 394   |
| MANCHE               | -3%  | -3%  | 0%   | 12%  | 5%   | -4%  | -3%  | 0%   | -4%  | 8%   | 7%   | -2%   | -3%  | 0%   | 100 | 110   |
| MARNE                | 0%   | 33%  | 17%  | -21% | 9%   | 20%  | 4%   | -27% | 0%   | 9%   | -8%  | 18%   | 0%   | 8%   | 100 | 156   |
| HAUTE-MARNE          | -10% | -11% | -25% | 0%   | 33%  | 2%   | -2%  | -25% | 17%  | 0%   | 29%  | -11%  | 13%  | 11%  | 100 | 100   |
| MAYENNE              | 0%   | 0%   | 17%  | -29% | 0%   | 31%  | 0%   | 0%   | 29%  | 0%   | 0%   | 11%   | 10%  | 0%   | 100 | 183   |
| MEURTHE-ET-MOSELLE   | 7%   | -76% | -30% | 900% | 4%   | -11% | 19%  | 0%   | -17% | 0%   | 2%   | -6%   | 16%  | 60%  | 100 | 295   |
| MEUSE                | 17%  | -11% | -16% | 5%   | -14% | 1%   | -1%  | -11% | 18%  | 75%  | -6%  | -9%   | -7%  | 0%   | 100 | 117   |
| MORBHAN              | 67%  | 80%  | 11%  | 10%  | 36%  | -18% | -27% | 11%  | 10%  | 0%   | 0%   | 0%    | 27%  | 0%   | 100 | 467   |
| MOSELLE              | -10% | -4%  | 2%   | 0%   | -4%  | 7%   | -3%  | -3%  | -2%  | -8%  | 4%   | -6%   | 4%   | 6%   | 100 | 113   |
| NIEVRE               | 2%   | 1%   | 2%   | 2%   | -1%  | 1%   | 0%   | 3%   | 4%   | -2%  | -2%  | 3%    | 4%   | -2%  | 100 | 117   |
| NORD                 | 0%   | -43% | -25% | 0%   | 0%   | 33%  | 0%   | 0%   | 50%  | 0%   | 0%   | 0%    | 0%   | 0%   | 100 | 86    |
| OISE                 | 3%   | 44%  | 4%   | 47%  | -38% | -16% | -8%  | -5%  | 21%  | -28% | -9%  | 6%    | 27%  | 31%  | 100 | 145   |
| ORNE                 | 11%  | -15% | 0%   | -6%  | -6%  | 6%   | 13%  | -17% | -13% | 31%  | 24%  | -12%  | -12% | -    | 100 | -     |
| PAS-DE-CALAIS        | -8%  | 14%  | -29% | -10% | 4%   | 4%   | 3%   | -10% | 27%  | -3%  | 3%   | -12%  | 24%  | -6%  | 100 | 87    |
| PUY-DE-DOME          | 4%   | 12%  | -9%  | 5%   | -1%  | 6%   | 2%   | -4%  | -3%  | -4%  | 5%   | 4%    | -1%  | -4%  | 100 | 109   |
| PYRENEES-ATLANTIQUES | -2%  | 129% | -54% | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -     | -    | -    | 100 | -     |
| HAUTES-PYRENEES      | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | -25% | 0%   | 33%  | 0%   | 75%  | 0%   | 0%   | 17%   | 14%  | 0%   | 100 | 200   |
| PYRENEES-ORIENTALES  | 17%  | 0%   | 64%  | 30%  | 0%   | 37%  | -13% | 3%   | 24%  | 15%  | -4%  | 10%   | 55%  | 57%  | 100 | 1142  |
| BAS-RHIN             | 9%   | -20% | 5%   | 14%  | 0%   | 7%   | 1%   | 8%   | 4%   | 14%  | -3%  | 0%    | -6%  | 50%  | 100 | 196   |
| HAUT-RHIN            | 13%  | 11%  | -20% | 13%  | 11%  | -17% | 8%   | 133% | -5%  | -55% | -11% | 13%   | 11%  | 0%   | 100 | 125   |
| RHONE                | 2%   | 6%   | 4%   | -20% | -18% | -24% | -31% | -5%  | 39%  | -16% | -57% | 11%   | 0%   | 10%  | 100 | 22    |
| HAUTE-SAONE          | 7%   | 6%   | 18%  | 55%  | 45%  | 6%   | 17%  | 14%  | 0%   | -2%  | 2%   | 6%    | 1%   | 13%  | 100 | 520   |
| SAONE-ET-LOIRE       | 4%   | -1%  | 4%   | -1%  | 4%   | 2%   | -29% | 0%   | -84% | -10% | -11% | 0%    | 13%  | 0%   | 100 | 12    |
| SARTHE               | 0%   | 25%  | -20% | 0%   | 0%   | 2%   | 11%  | -22% | 14%  | 13%  | -11% | 25%   | 10%  | 0%   | 100 | 108   |
| SAVOIE               | 44%  | 4%   | -7%  | -6%  | 0%   | -4%  | 8%   | 0%   | -6%  | -2%  | -8%  | 5%    | 10%  | -9%  | 100 | 132   |
| HAUTE-SAVOIE         | 3%   | -1%  | 1%   | 2%   | 1%   | 8%   | 1%   | -10% | 6%   | 15%  | 2%   | 3%    | 0%   | 0%   | 100 | 134   |
| PARIS                | 76%  | 123% | 34%  | 0%   | 38%  | 89%  | 13%  | -2%  | 8%   | 19%  | 8%   | -2%   | 1%   | -2%  | 100 | 2 088 |
| SEINE-MARITIME       | -5%  | -9%  | 34%  | -28% | -4%  | 9%   | -14% | -9%  | -10% | -11% | 0%   | 0%    | 136% | -9%  | 100 | 52    |
| SEINE-ET-MARNE       | -34% | -2%  | 2%   | 25%  | 28%  | 16%  | -3%  | -6%  | 107% | 5%   | 12%  | 4%    | -3%  | 0%   | 100 | 279   |
| YVELINES             | 23%  | 6%   | -12% | 33%  | -26% | 20%  | 9%   | -14% | 4%   | 0%   | 8%   | 4%    | 7%   | -11% | 100 | 140   |

|  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |     |     |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|-----|
| DEUX-SEVRES  | 0%   | -10% | -22% | 29%  | -11% | -4%  | 4%   | 0%   | -13% | 0%   | 0%   | -29% | 40%  | 14%  | 100 | 80  |
| SOMME  | 6%   | 7%   | -7%  | -4%  | -7%  | -14% | -2%  | 5%   | 5%   | -4%  | 5%   | 4%   | 17%  | 11%  | 100 | 119 |
| TARN   | 0%   | 36%  | -7%  | -7%  | 0%   | -10% | -6%  | 18%  | -8%  | -8%  | 9%   | 25%  | 27%  | 0%   | 100 | 173 |
| TARN-ET-GARONNE  | -33% | -10% | -11% | 13%  | -11% | 3%   | 10%  | -33% | 0%   | 117% | -8%  | 0%   | 8%   | 0%   | 100 | 87  |
| VAR  | 11%  | 6%   | -6%  | -18% | 9%   | 11%  | 12%  | -15% | -13% | -6%  | -10% | 2%   | -9%  | -1%  | 100 | 71  |
| VAUCLUSE   | -1%  | -9%  | 0%   | -11% | 19%  | -18% | 10%  | -24% | 31%  | -29% | 8%   | 8%   | 7%   | 7%   | 100 | 80  |
| VENDEE   | 2%   | -2%  | 12%  | -9%  | -6%  | 3%   | -1%  | -6%  | 13%  | -6%  | 4%   | -2%  | -19% | 0%   | 100 | 81  |
| VIENNE   | -4%  | -14% | -5%  | -6%  | 0%   | 20%  | -12% | 28%  | -4%  | 5%   | 9%   | -16% | 19%  | 8%   | 100 | 117 |
| HAUTE-VIENNE   | 6%   | -18% | 13%  | -9%  | 3%   | 8%   | -18% | 10%  | 6%   | 12%  | -11% | -3%  | -21% | 19%  | 100 | 86  |
| VOSGES   | 0%   | 7%   | -13% | 14%  | -6%  | 22%  | 9%   | 0%   | 20%  | 4%   | -4%  | -8%  | 18%  | 23%  | 100 | 213 |
| YONNE  | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -   | -   |
| TERRITOIRE DE BELFORT  | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -   | -   |
| ESSONNE  | -    | -17% | 80%  | 22%  | 27%  | 1%   | -36% | 0%   | -11% | 13%  | 0%   | 0%   | 0%   | 11%  | -   | -   |
| HAUTS-DE-SEINE   | -8%  | -10% | 0%   | -7%  | 73%  | 27%  | -22% | 27%  | -8%  | -13% | -14% | -38% | -74% | -30% | 100 | 13  |
| SEINE-SAINT-DENIS  | -    | -    | -20% | 13%  | -11% | 4%   | -4%  | 13%  | 11%  | 0%   | 10%  | 0%   | 9%   | -8%  | 100 | 79  |
| VAL-DE-MARNE   | 21%  | 26%  | 7%   | 23%  | 6%   | 10%  | 8%   | -9%  | -14% | 38%  | 9%   | 3%   | 14%  | 0%   | 100 | 344 |
| VAL-D'OISE   | -18% | 0%   | 0%   | 0%   | 14%  | 5%   | 7%   | 0%   | -6%  | -12% | -13% | 8%   | 0%   | 0%   | 100 | 82  |
| GUADELOUPE   | -41% | -10% | 78%  | 0%   | 88%  | -1%  | -    | -    | -    | 24%  | 67%  | 9%   | 11%  | 0%   | 100 | 247 |
| MARTINIQUE   | 0%   | -9%  | 0%   | -6%  | 0%   | 5%   | -21% | 50%  | 167% | 0%   | 45%  | 17%  | 7%   | 5%   | 100 | 535 |
| GUYANE   | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -   | -   |
| LA REUNION   | -25% | -71% | 0%   | -17% | 20%  | 37%  | -2%  | 75%  | 43%  | -40% | -8%  | 9%   | -8%  | 0%   | 100 | 39  |
| MAYOTTE  | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -   | -   |
| POLYNESIE FRANCAISE  | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -   | -   |
| NOUVELLE CALEDONIE   | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -    | -   | -   |
| CENTRE CONFEDERAL  | -4%  | -4%  | -8%  | -3%  | 14%  | 43%  | 1%   | -9%  | -24% | 0%   | -2%  | 3%   | -3%  | 0%   | 100 | 94  |
| Nombre de fédérations qui emploient plus de salariés sur la période  | 47   | 33   | 45   | 37   | 38   | 56   | 45   | 42   | 48   | 38   | 47   | 44   | 50   | 32   |     | 52  |
| Nombre de fédérations qui emploient moins de salariés sur la période | 32   | 49   | 38   | 39   | 40   | 38   | 47   | 41   | 32   | 40   | 36   | 36   | 30   | 27   |     | 43  |
| Nombre de fédérations qui restent à l'équilibre sur la période       | 17   | 15   | 15   | 21   | 19   | 3    | 4    | 13   | 16   | 19   | 14   | 16   | 16   | 36   |     | 2   |



Annexe 4. Légende des icônes des frises biographiques



Source : Frise établie à partir d'un logiciel libre sur le site internet frisechrono.fr